

Commune de Trooz
Annexes du
Programme Communal de Développement Rural

Auteur de programme : GREOVA asbl

Organisme accompagnateur : GREOVA asbl

TABLE DES MATIERES

ANNEXES PARTIE I - Etude socio-économique

Cartes

Description des éléments cartographiques	10
Carte n°1 : Situation générale	non paginé
Carte n°2 : Services au public et voies de communication	non paginé
Carte n°3 : Zones de contraintes et de risques	non paginé
Carte n°4 : Analyse du bâti	non paginé
Carte n°5 : Potentiel touristique.....	non paginé

Documents attestant les informations de l'ASE

Composition de la <i>Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité</i> (CCATM) en 2014 (réactualisation prévue en mars et avril 2020).....	11
Composition de la <i>Commission Locale de Développement Rural</i> (CLDR) en 2019	15
Relevé complet des taxes et redevances communales en 2020	17
Arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2005 adoptant le <i>Plan d'Assainissement du Sous bassin Hydrographique</i> (PASH) de la Vesdre	19
Liste du Patrimoine classé de Trooz (par la <i>DGO4 Patrimoine</i>)	20
Liste des éléments troозиens repris dans l' <i>Inventaire du Patrimoine Mondial</i> (IPM)	21
Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 21 octobre 2013.....	22
Tableau des services au public et des voies de communication en 2020	24
Liste des propriétés communales en 2020.....	26
<i>Déclaration de politique générale</i> 2012-2018	30
<i>Déclaration de politique générale</i> 2019-2024	34
Liste des arbres et haies remarquables	42

ANNEXES PARTIE II - Consultation citoyenne (vue chronologique)

Prémices

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 31 mai 2010.....	54
Courrier ministériel de février 2011 relatif à la désignation du GREOVA comme organisme accompagnateur du PCDR de Trooz.....	56
Réunion du 15 avril 2010 (prémices)	58
Réunion du 30 mars 2011 (premières rencontres).....	61
Réunion du 15 juin 2011 (définition planning)	62

Désignation officielle du GREOVA comme auteur de programme (13 décembre 2011).....	64
Réunion du 14 décembre 2011	65
Réunion du 27 février 2012 (information au Conseil communal).....	67
Réunion du 2 avril 2012	69
Réunion du 13 décembre 2012 (post élections communales)	71
Réunion du 23 janvier 2013 avec le Collège communal (rencontre nouvel échevin du DR) et lancement appel à candidatures CLDR	73

Préparation aux 1ères réunions d’information et de consultation

Réunion du 13 février 2012 (rencontre personnel communal).....	75
Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 27 février 2012 (présentation de l’ODR)	77
Réunion du 25 avril 2012 (rencontre avec la CCATM)	81
Toutes-boîtes relatif aux 3 premières réunions d’information et de consultation	83
Article du Bulletin communal relatif aux 3 premières réunions d’information et de consultation	84
Article des <i>Echos de Trooz</i> relatif aux 3 premières réunions d’information et de consultation.....	85
Réunion du 14 décembre 2012 (échevin DR)	86

1ères réunions d’information et de consultation

Réunion d’information et de consultation du 7 mars 2012 (Fraipont)	97
Réunion d’information et de consultation du 15 mars 2012 (Trooz)	96
Réunion d’information et de consultation du 21 mars 2012 (Nessonvaux)	102

Rencontres personnes ressources

Entretien PCS du 30 mai 2012	107
Entretien <i>MT Thermes et Coteaux</i> du 8 mai 2013.....	109
Entretien <i>Comité des Fêtes de Fraipont-village /Loisirs des aînés</i> du 2 juillet 2013.....	110
Entretien <i>Comité du Carnaval de Nessonvaux</i> du 4 juillet 2013.....	112
Entretien <i>Comité des Fêtes Péry</i> du 5 juillet 2013	114
Entretien <i>Comité de quartier Forêt-village</i> du 11 juillet 2013.....	116
Entretien <i>Blog Sud Presse Trooz</i> du 25 juillet 2013.....	118
Entretien <i>Musée Auto-rétro</i> du 5 août 2013	120
Entretien <i>Jardins partagés de Nessonvaux</i> du 7 août 2013.....	121
Entretien <i>Comité de Vaux sur Olne</i> du 9 août 2013	122
Entretien <i>Théâtre Molière et Cie</i> du 9 août 2013.....	124
Entretien <i>Comité de quartier Nessonvaux</i> du 14 août 2013	125
Entretien <i>Comité de l’école de Péry</i> du 14 août 2013	127
Entretien <i>Centre recherches historiques Damas</i> du 29 août 2013	129
Entretien <i>Centre protestant Nessonvaux</i> du 4 septembre 2013.....	131

Entretien <i>Maison de la Laïcité de Trooz</i> du 4 septembre 2013	134
Entretien <i>Village de Forêt</i> du 6 septembre 2013	136
Entretien <i>Association de parents espagnols</i> du 18 septembre 2013.....	/
Entretien <i>Syndicat d'initiative</i> du 25 septembre 2013.....	138

Visites de terrain

Visite de terrain du 10 septembre 2014	140
Visite de terrain du 27 octobre 2015	145
Visite de terrain du 20 juin 2016	147
Visite de terrain du 28 juin 2016	148
Visite de terrain du 29 juin 2016	150

Préparation à la 1^{ère} série de réunions de Groupes de travail

Réunion du 14 avril 2015 (préparation des GT avec la Commune)	152
Réunion du 23 juin 2015 (information et mise en place des GT).....	153
Réunion du 11 août 2015 (préparation avec échevin DR).....	154
Article du Bulletin communal (1 ^{er} quadrimestre 2015) relatif à la 1 ^{ère} série de GT	156
Annonces de la réunion d'information des GT du 15 septembre 2015 (BC, <i>Vlan</i> , <i>Facebook</i>).....	157
Agenda des GT annoncé dans le <i>Vlan</i> et le Bulletin communal	159
Réunion du 15 septembre 2015 (information et mise en place des GT)	160

1^{ère} série de réunions de Groupes de travail

(septembre 2015 à décembre 2015)

GT du 29 septembre 2015 (Patrimoine).....	164
GT du 13 octobre 2015 (Environnement)	168
GT du 22 octobre 2015 (Mobilité douce)	170
GT du 27 octobre 2015 (Patrimoine)	172
GT du 12 novembre 2015 (Services)	174
GT du 19 novembre 2015 (Environnement)	177
GT du 24 novembre 2015 (Patrimoine)	180
GT du 1 ^{er} décembre 2015 (Circuits-courts)	182
GT du 8 décembre 2015 (Infrastructures de rencontres)	186

Préparation à la 2^{ème} série de réunions de Groupes de travail

Réunion du 18 janvier 2016 (préparation des GT avec la Commune)	190
Affiche A3 relative à l'agenda et à l'organisation de la 2 ^{ème} série de GT	192
Folder annonçant la création du GAC de Trooz.....	192
Article du <i>Vlan</i> relatif à l'agenda et à l'organisation de la 2 ^{ème} série de GT	193

2^{ème} série de réunions de Groupes de travail

(février 2016 à avril 2016)

GT du 16 février 2016 (Economie)	194
GT du 23 février 2016 (Logement)	197
GT du 1 ^{er} mars 2016 (Circuits-courts).....	200
GT du 8 mars 2016 (Mobilité)	204
GT du 15 mars 2016 (Energie).....	206
GT du 22 mars 2016 (Communication).....	208
GT du 19 avril 2016 (Patrimoine)	211
GT du 28 avril 2016 (Tourisme)	214

Préparation à la 3^{ème} série de réunions de Groupes de travail

Réunion du 15 décembre 2016 (Préparation des GT avec la Commune).....	217
Réunion du 19 janvier 2018 (Préparation du GT du 21 février 2018 avec la Commune).....	218
Réunion du 30 janvier 2018 (Préparation du GT du 21 février 2018 avec la Commune).....	220
Réunion du 20 février 2018 (Préparation du GT du 21 février 2018 avec la Commune)	220
Réunion du 16 mars 2018 (compilation des travaux citoyens/préparation du GT du 21 mars 2018) ..	222
Annnonce des GT dans le bulletin communal.....	222

3^{ème} série de réunions de Groupes de travail

(mai 2016 à juillet 2019)

Visites de terrain

Réunions de suivi des GT

CLDR du 24 mai 2016 (ouverte aux GT).....	235
Visite de terrain du 20 juin 2016 (Espaces verts La Brouck – La Rochette – Place Forêt).....	241
GT du 21 juin 2016 (Patrimoine et sentiers)	242
Visite de terrain du 28 juin 2016 (Place Fraipont – Salle Floréal - Nessonvaux – Site Wallonia – Ry de Vaux)	245
Visite de terrain du 29 juin 2016 (Trooz : Fenderie, chapelle, gare, Grand’rue)	247
CLDR du 19 décembre 2016 (ouverte aux GT)	249
GT du 23 janvier 2017 (Mobilité douce – Environnement – Patrimoine).....	251
GT du 16 février 2017 (Infrastructures de rencontres – Espaces publics – Vie sociale).....	255
GT du 16 février 2017 (Tourisme – Economie – Energie).....	259
Réunion de tous les GT du 9 mars 2017.....	262
Réunion de tous les GT du 30 mars 2017.....	268
GT du 29 novembre 2017 (Cartes, promenades et patrimoine)	272
GT du 21 février 2018 (Cartes, promenades et patrimoine).....	274
GT du 21 février 2018 (Patrimoine mémoriel).....	277
GT du 7 mars 2018 (Panneaux hydronymes)	279
Réunion du 16 mars 2018 (compilation travaux citoyens et préparation du GT du 21 mars 2018).....	284

GT du 21 mars 2018 (Patrimoine mémoriel)	288
GT du 21 mars 2018 (Cartes, promenades et patrimoine).....	288
Réunion de suivi du 30 avril 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine)	290
Réunion de suivi du 17 mai 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel) ...	291
Réunion de suivi du 1 ^{er} juin 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel)...	296
Réunion de suivi du 17 juin 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel)...	296
Réunion de suivi du 21 septembre 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel)	296
Réunion de suivi du 14 novembre 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine)	297
Réunion de suivi du 11 février 2019 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine et au GT Patrimoine mémoriel).....	299
Réunion de suivi du 26 avril 2019 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine et au GT Patrimoine mémoriel).....	301
GT du 9 juillet 2019 (Comité de quartier de Forêt).....	305

CLDR

Articles relatifs à l'appel à candidatures pour la CLDR (<i>Vlan</i> févr.2013 / <i>Info Trooz</i> , site communal)	309
Fiche d'inscription à la CLDR	311
Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 27 janvier 2014 (approbation de la composition de la CLDR et de son ROI).....	312
Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 31 mars 2014 (actualisation de la composition de la CLDR)	319
CLDR du 13 mai 2014	321
CLDR du 4 juin 2014	322
CLDR du 14 octobre 2014	327
CLDR du 28 octobre 2014	332
CLDR du 1 ^{er} décembre 2014.....	336
CLDR du 10 mars 2015.....	339
CLDR du 16 mars 2015.....	346
CLDR du 2 juin 2015	352
CLDR du 23 juin 2015	354
CLDR du 15 septembre 2015	355
CLDR du 24 mai 2016	359
CLDR du 20 juin 2016	365
CLDR du 28 juin 2016	366
CLDR du 29 juin 2016	368
CLDR du 19 décembre 2016.....	370

CLDR du 20 avril 2017	372
CLDR du 4 mai 2017	373
CLDR du 5 février 2018.....	375
Réunion du 8 janvier 2019 (rencontre nouvel échevin DR).....	379
Appel à candidatures CLDR du Bulletin communal (nouvelle législature 2018-2024).....	386
Réunion du 8 mai 2019 (suite procédure)	387
Réunion du 15 mai 2019 (suite procédure avec le Bourgmestre, relative aux fiches-projets du lot 1, et préparation de la CLDR du 22 mai).....	388
CLDR du 22 mai 2019	395
CLDR du 12 juin 2019	409
CLDR du 9 octobre 2019	415
CLDR virtuelle d'avril 2020 (approbation du PCDR finalisé).....	421
Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 14 avril 2020 (approbation du PCDR finalisé et de son envoi pour obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne)	424

ANNEXES PARTIES V et VI - Fiches-projets/Tableaux récapitulatifs

Carte n°6 : Projets et propriétés communales	426
---	------------

ANNEXES PARTIE I
ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE
Commune de Trooz

Description des éléments cartographiques

Les documents cartographiques complètent utilement l'étude socio-économique en spatialisant les données. Ils procurent au lecteur une vision de synthèse du territoire communal.

Carte n°1 : Situation générale

La carte de situation présente les différentes zones du plan de secteur ainsi que les éléments structurants majeurs du territoire : le réseau routier, ferroviaire et hydrographique. La hiérarchisation utilisée pour l'identification du réseau routier est celle établie par l'IGN (autoroute, route régionale, route de liaison et route locale). Les informations ont également été complétées par un tableau reprenant les distances en km entre différentes entités de la région. Une petite carte de la microrégion est intégrée en surimpression afin de situer l'entité parmi ses communes limitrophes.

Carte n°2 : Services au public et voies de communication

Cette carte reprend les services concernant directement les citoyens dans leur vie locale, associative et sportive. En surimpression, sont renseignées les lignes TEC et SNCB passant sur le territoire communal.

Carte n°3 : Zones de contraintes et de risques

Cette carte rassemble les zones urbanisables, les éléments du patrimoine naturel et bâti classés ainsi que les zones *Natura2000* et les phénomènes karstiques.

Les infrastructures techniques sont également présentées : captages d'eau, stations d'épuration, lignes à haute-tension, antennes GSM.

Carte n°4 : Analyse du bâti

Cette carte permet de disposer d'une vue d'ensemble du territoire par rapport à sa structure bâtie. Les zones artificialisées et les zones urbanisables sont reprises, ce qui permet de spatialiser les possibilités de développement. La morphologie du bâti est également décrite.

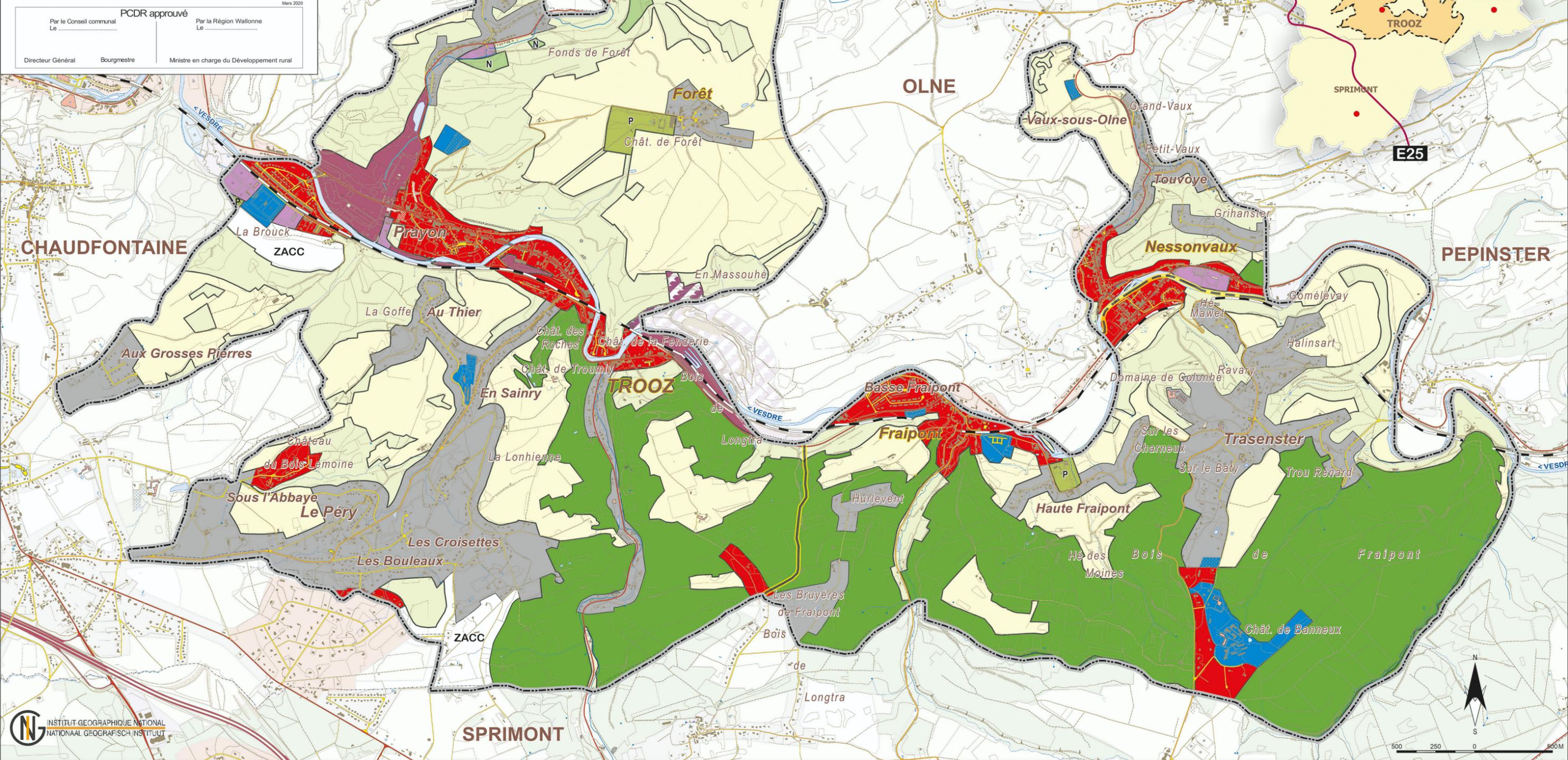
Les sites et biens classés de l'entité sont également repérés.

Carte n°5 : Potentiel touristique

Cette carte présente les principaux sites touristiques et les promenades reconnues sur la commune.

Carte n°6 : Projets et propriétés communales

Cette carte permet de localiser les fiches-projets des lots 1, 2 et 3 du PCDR, ponctuels et linéaires, et ceux couvrant l'ensemble du territoire communal. Elle reprend aussi l'ensemble des propriétés communales (voir annexes des parties V et VI).



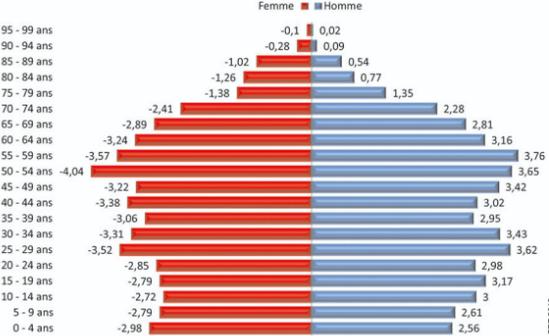
Situation en Région wallonne



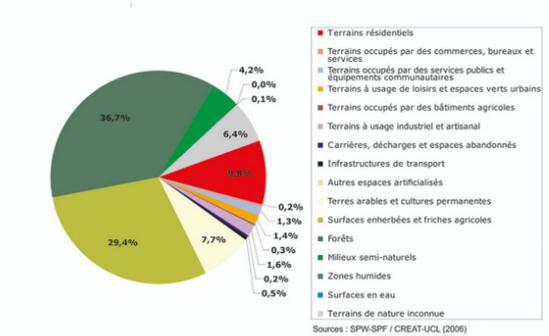
Légende

- Zone urbanisable**
- Zone d'habitat (art.26)
 - Zone d'habitat (art.27)
 - ZACC (Zone d'aménagement communal concerté [art.33])
 - Zone d'activité économique**
 - Zone d'activité économique industrielle (art.30 2-3)
 - Zone d'activité économique mixte (art.30 1-4)
 - Zone d'extraction (art.32)
- Zone non-urbanisable**
- Zone végétale**
 - Zone agricole (art.35)
 - Zone forestière (art.36)
 - Zone d'espaces verts (art.37)
 - N Zone naturelle (art.38)
 - P Zone de parc (art.39)
 - Autres**
 - Zone de services publics et d'équipements communautaires (art.28)
- Infrastructure de transport**
- Infrastructure routière**
 - Route régionale
 - Route de liaison communale
 - Route communale
 - Infrastructure ferroviaire**
 - Ligne SNCB
- Autres**
- Cours d'eau | Plan d'eau
 - Limite communale
 - Limite des anciennes communes
- Origine de l'information
 IGN 426ms - 427ms - IGN (2003)
 Plan de secteur - version coordonnée : SPW (2019)
 Administration communale

Pyramide des âges



Occupation du sol



Distances (km)

	INTRACOMMUNALE					TRANSCOMMUNALE							
	Trooz	Fraipont	Nessonvaux	Aywaille	Chaufontaine	Esneux	Fleron	Lige	Olne	Pepinster	Sprimont	Thoux	Verviers
INTRACOMMUNALE													
Trooz		5	4,5	17	4,5	14	8,5	24	7,5	11	12	14	16
Fraipont	5		3	15	10	19	12	33	5,5	7	11	12	12
Nessonvaux	4,5	3		18	9	21	8,5	29	3	8	16	13	13
Aywaille	17	15	18		21	18	25	31	24	20	4,5	17	26
Chaufontaine	4,5	10	9	21		17	7,5	13	10	16	16	21	22
Esneux	14	19	21	18	17		20	21	21	28	11	28	37
Fleron	8,5	12	8,5	25	7,5	20		19	8	22	25	26	21
Lige	24	33	29	31	13	21	19		25	34	25	34	32
Olne	7,5	5,5	3	24	10	21	8	25		11	19	16	11
Pepinster	11	7	8	20	16	28	22	34	11		15	4,5	6
Sprimont	12	11	16	4,5	16	11	25	25	19	15		12	21
Thoux	14	12	13	17	21	28	26	34,5	16	4,5	12		9,5
Verviers	16	12	13	26	22	37	21	32	11	6	21	9,5	

Source : www.viamichelin.com (Itinéraire conseillé de centre à centre)

Auteur de programme :
 Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA)
 Place de Chézy, 1, 4920 Harzé - AYWAILLE
 Tél.: 04 384 67 88 - Fax : 04 384 74 37
 @mail: greova@greova.be

Mars 2020

PCDR approuvé

Par le Conseil communal Le

Par la Région Wallonne Le

Directeur Général Bourgmestre Ministre en charge du Développement rural

LEGENDE

Zone urbanisable

- Zone d'habitat [art.26]
- Zone d'habitat à caractère rural [art.27]
- Zone d'aménagement communal concerté [art.33]
- Zone de services publics et d'équipements communautaires [art.28]
- Zone d'activité économique [art.30 1-2]
- Zone d'activité économique industrielle [art.30 2-3]
- Zone d'extraction [art.32]

Voies de communication

- Route régionale
- Route communale
- Ligne SNCB
- Cours d'eau (La Vesdre)
- Limite communale

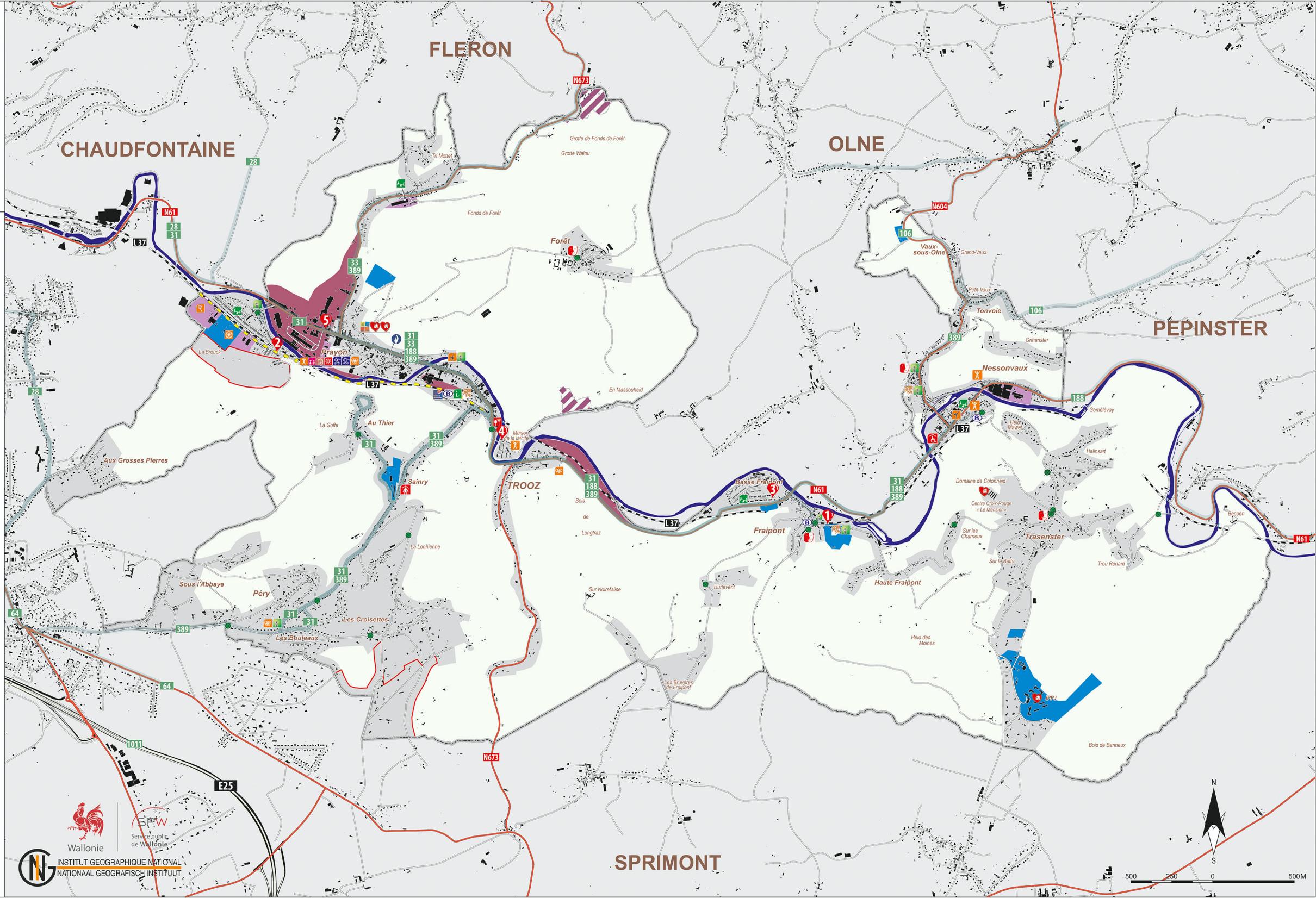
Mobilité durable

- Covoit'stop : auto-stop de proximité
- La Vesdrienne (Projet en cours)
- Réseau TEC

Origine de l'information

- Plan de secteur - PCC - Cadastre : SPW(2019)
- Réseau d'autobus - TEC (2019)
- Administration communale

Services	Libellé	Rue	Village
Administration	Administration communale	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Agence Locale pour l'emploi et la promotion économique	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Maison de l'Emploi de Trooz-Chaufontaine	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Centre Public d'Action Sociale	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Vêtement seconde main - "Le Chas"	Grand Rue, 64	Trooz
Police	SECOVA	Grand Rue, 98	Prayon
Poste	Grand Rue, 255	Prayon	
Bibliothèque	Bibliothèque de Fraipont	Rue Haute, 444	Fraipont
	Bibliothèque de Nessonvaux	Rue Saint-Pierre, 236	Nessonvaux
	Bibliothèque de Prayon	Place du XI Novembre, 3	Trooz
Informations	Syndicat d'initiative de Trooz	Place du XI Novembre, 3	Trooz
Ecole	Ecole fondamentale communale de Fraipont	Rue Haute, 444	Fraipont
	Ecole fondamentale communale de La Brouck	Rue de La Brouck-ché, 1	La Brouck
	Ecole fondamentale communale de Péry	Rue de Beaufays, 22	Péry
	Ecole fondamentale communale de Prayon-centre	Grand Rue, 186	Prayon
	Ecole fondamentale Libre de Fraipont	Rue Village, 524	Fraipont
	Ecole maternelle communale	Rue Saint-Pierre, 236	Nessonvaux
	Ecole primaire communale	Rue Large, 278	Nessonvaux
Accueil extra-scolaire	Accueil extra-scolaire	Rue de l'Église, 22	Trooz
Accueil jeunesse	Carrefour de jeunes asbl - Centre protestant de Nessonvaux	Rue Gomélevay, 62	Nessonvaux
	Com Evell - Espace « Saperlipopette »	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Maison de Jeunes "Le TIE"	Rue Fenderie, 1	Trooz
	Maison de Jeunes "Maison Higny"	Rue Fr. Roosevelt, 293	Nessonvaux
Accueil seniors	Résidence Sainny	Rue Sainny, 118b	Trooz
Accueil handicapés	Maison de repos (2020)	Rue F. Roosevelt	Fraipont
Santé	Maison Médicale	Grand Rue, 64	Trooz
	Centre de Guidance et de santé mentale	Grand Rue, 64	Trooz
	Institution publique de Protection de la Jeunesse	Rue Sur le Bois, 113	Fraipont
	Croix-Rouge - Accueil demandeurs d'asile	Rue de Trasenster, 130	Fraipont
Aire de détente	Aire de jeux	Rue des Armuriers	Nessonvaux
	Aire de jeux	Rue de l'Église	Trooz
	Aire de jeux - Espace multisports	Rue Fonds de Forêt	Trooz
	Aire de jeux - Espace multisports	Rue des Aubépines	Fraipont
	Aire de jeux - Espace multisports	Rue de Beaufays	Trooz
	Plaine de jeux	La Brouck-Ché	Trooz
Espace culturel	1. Centre d'expression et de créativité de Fraipont	Rue Village, 524	Fraipont
	2. Cercle culturel Georges Rasotte	Rue La Brouck-Campagne, 2	La Brouck
	3. Dams asbl	Rue des Aubépines, 22b	Nessonvaux
	4. Maison de la laïcité	Rue Fenderie, 3	Trooz
	5. PAC-MAGNE asbl	Rue Grand Rue, 1a	Trooz
Espace de rencontre	1. Salle "Troozid"	Rue Navevint, 472	Fraipont
	2. Salle "La Carbah"	Rue Trasenster, 135	Fraipont
	3. Salle "La Préau"	Rue Large, 278	Nessonvaux
	4. Salle de "Forêt-Village"	Rue Forêt-Village, 7	Forêt
Espace sportif	Hall Omnisports	Rue F. Roosevelt, 273	Nessonvaux
	Salle de gymnastique - Ecole communale de Prayon	Rue de l'Église, 22	Trooz
	Arts martiaux - La Monte Belge ASBL	Grand Rue, 186	Prayon
	Terrain de football - FC Trooz	Rue Campagne, 39	La Brouck
	Terrain de tennis - TC Trooz	Rue Campagne, 39a	La Brouck
Gare	Gare de Fraipont	Rue du Village	Fraipont
	Gare de Nessonvaux	Rue de la Gare	Nessonvaux
	Gare de Trooz	Place du 11 novembre	Trooz
Service Technique	Service des travaux	Rue de Verviers, 3	Trooz
Parc à conteneurs	Recyparc	Rue de Verviers, 55	Trooz



Auteur de programme :
 Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA)
 Place de Chézy, 1, 4920 Harzé - AYWAILLE
 Tél.: 04 384 67 88 - Fax : 04 384 74 37
 @email: greova@greova.be

PCDR approuvé
 Par le Conseil communal Le ...
 Par la Région Wallonne Le ...
 Directeur Général Bourgmestre Ministre en charge du Développement rural

LEGENDE

CONTRAINTES HUMAINES

Plan de secteur

Zones urbanisables

- Zone d'habitat à caractère rural [art.27]
- Zone d'activité économique mixte (art.30 1-4)
- Zone d'activité économique industrielle (art.30 1-3)
- Zone de loisirs (art.29)
- Zone de services publics et d'équipements communautaires (art.28)

Zones non-urbanisables

- Zone agricole (art.35)
- Zone forestière (art.36)
- Zone d'espaces verts (art.37)
- Zone naturelle (art.38)
- Zone de parc (art.39)

Protection juridique

- Monument & site classé
- Périmètre de réservation [art. 40, 6°]
- Zone d'intérêt paysager
- Natura 2000
- Réserve Naturelle Domaniale (LCN)
- Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (LCN)
- Zone de prévention éloignée de captage

Infrastructures

- Antenne GSM
- Bulle à verre
- Recyparc
- Station de pompage
- Station d'épuration privée
- Station d'épuration (AIDE)

Voies de communication

Voie

- Autoroute E25
- Route régionale
- Route communale
- SNCB

CONTRAINTES NATURELLES

Hydrographie

- Rivière, plan d'eau
- Cours d'eau
- Cours d'eau souterrain

Géologie / hydrogéologie

- Zones de contraintes liées aux risques d'éboulements

Phénomènes karstiques

- Cavité
- Doline-dépression
- Perte, chanoir, résurgence
- Site dont l'emprise est étendue (> 30m)

Risques karstiques

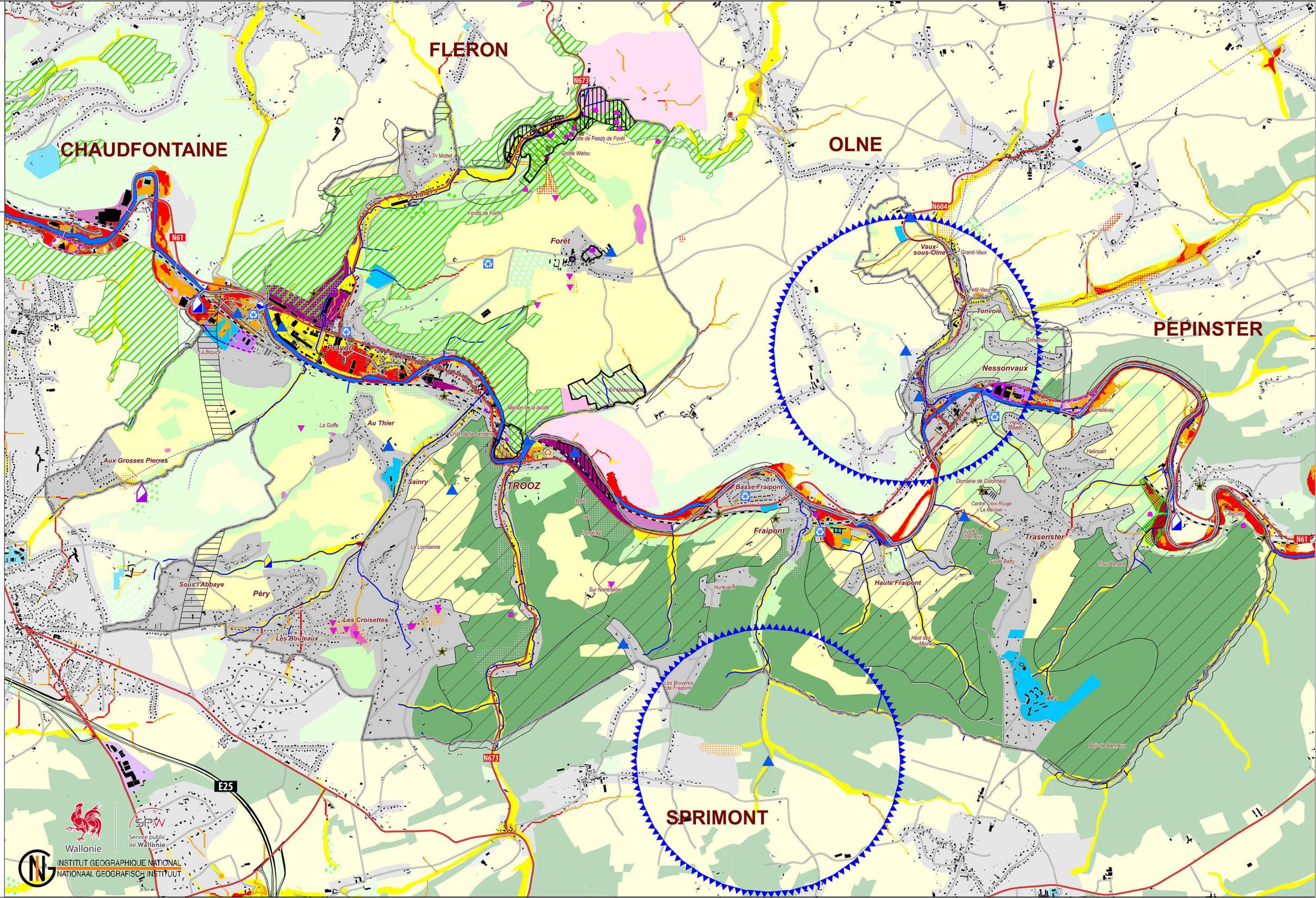
- Contrainte forte
- Contrainte modérée

Aléa d'inondations

- Aléa élevé
- Aléa moyen
- Aléa faible

Origine de l'information

Plan de secteur - PCC - SPW (2019)
 Karst - SPW / CWF-PSS
 Aléa d'inondation - SPW (2016)
 Assainissement des eaux - SPGE (2020)
 Antenne GSM - IWP (2019)
 Administration communale



Auteur de programme :
 Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA)
 Place de Chézy, 1, 4920 Harzé - AYWAILLE
 Tél.: 04 384 67 88 - Fax : 04 384 74 37
 @mail: greova@greova.be

PCDR approuvé
 Par le Conseil communal Le
 Par la Région Wallonne Le

Directeur Général Bourgmestre Ministre en charge du Développement rural

Monuments & sites classés		
Libellé	Lieu	Classement
Eglise Sainte-Catherine et place du village	Grand'Place du village Forêt	M-S
Monument-crypte érigé en mémoire aux résistants victimes de la tragédie de Forêt Trooz en 1943.	Rue Forêt-Village, 5 Forêt	M
Façades, toitures et charpentes du corps de logis et l'annexe mitoyenne d'une demeure sise à Fonds-de-Forêt	Rue Bay-Bonnet, 18 Forêt	M
Site des Fonds de Forêt	Rue Bay-Bonnet Forêt	S
Réserve naturelle de Massouheid	Forêt	S
Castel de la Fenderie	Rue Fenderie, 5 Trooz	M-S
Les orgues de l'église Saint-Gilles	Place Emile Vandervelde, 525 Fraipont	M
Façade avant limitée par la tour semi-hexagonale du château et la porte cochère de l'ancienne usine Imperia	Rue Gomelevay Nessonvaux	M

LEGENDE

Zones au plan de secteur

- Zone d'habitat [art.26] - Zone d'habitat à caractère rural [art.27]
- Zone d'aménagement communal concerté [art.33]

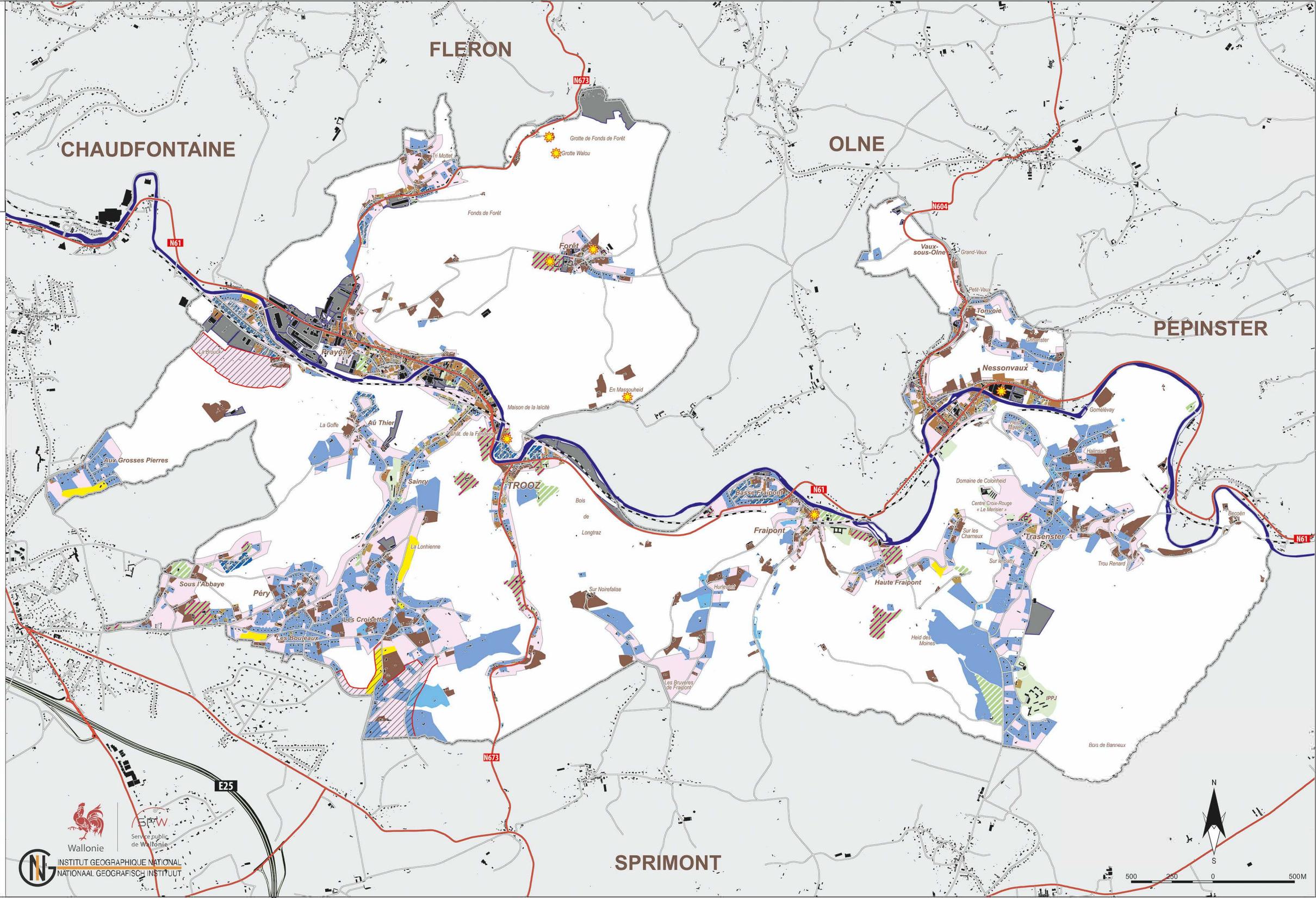
Morphologie des espaces bâtis

- Espace bâti traditionnel rural
- Espace bâti traditionnel semi-urbain et urbain
- Espace bâti mitoyen
- Espace bâti de ferme - château ou église
- Espace bâti de villa du début du 20e siècle
- Espace bâti de grande dimension
- Espace bâti de type industriel
- Espace bâti pavillonnaire quatre façades
- Espace bâti groupé homogène
- Espace bâti de caravanes et/ou chalets
- Lotissements (2010-2019)
- Emprise au sol du bâti

Voiries

- Autoroute E25
- Route régionale
- Route communale
- Cours d'eau (La Vesdre)
- Limite communale

Origine de l'information
 Plan de secteur - P1CC : SPW (2019)
 Administration communale



Auteur de programme :
Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA)
Place de Chézy, 1, 4920 Harzé - AYWAILLE
Tél. : 04 384 67 68 - Fax : 04 384 74 37
email: greova@greova.be

PCDR approuvé
Par le Conseil communal Le
Par la Région Wallonne Le

Directeur Général Bourgmaster Ministre en charge du Développement rural

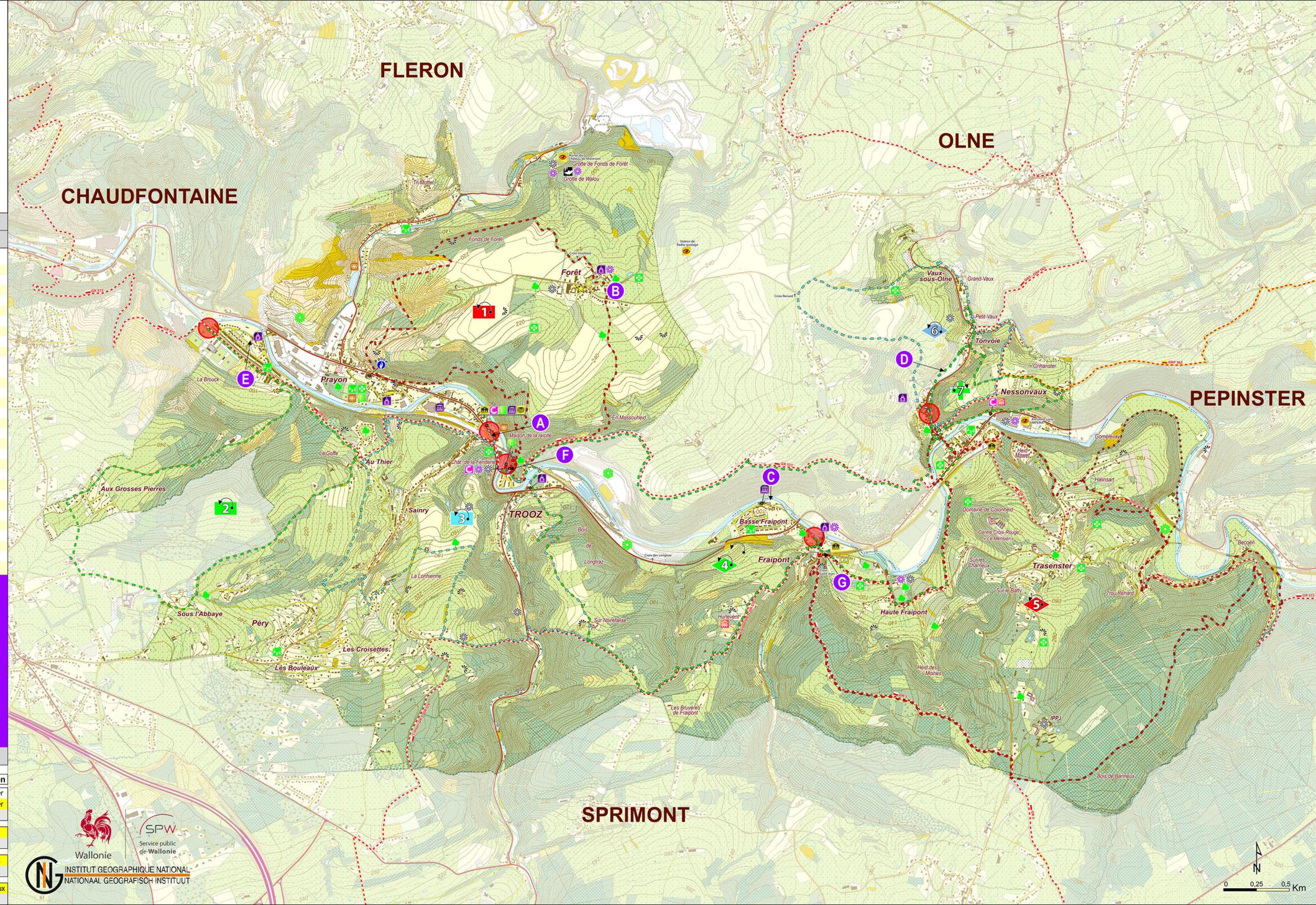
PRINCIPAUX EVENEMENTS TOURISTIQUES RECURRENTS

Mois	Manifestations	Localités (* commune de Trooz)
1 Janvier	Brocante couverte d'hiver	Prayon
3 Mars	Carnaval	Nessonvaux
3 Mars	Marche Adeps	*
3 Mars	Grand Feu	Forêt
4 Avril	Foire du Livre	Prayon
4 Avril	Chasse aux oeufs	Prayon
5 Mai	Marché de Printemps	Trooz
5 Mai	Brocante	Trooz
5 Mai	Fête Locale	Péry
5 Mai	Roméria	La Brouck
5 Mai	Course de côte « Montée historique »	Forêt
5 Mai	Parcours d'artiste	*
6 Juin	Brocante	La Brouck
6 Juin	Fête de la Musique	Forêt
7 Juillet	Balade gourmande	Fraipont
8 Août	Course de Côte	Trasenster
8 Août	Fête Locale	Trasenster
8 Août	Brocante	Trasenster
8 Août	Fête Locale	Nessonvaux
8 Août	Fête Locale	Fraipont
9 Septembre	Brocante	Fraipont
9 Septembre	Fête locale	La Brouck
9 Septembre	Journée du Patrimoine	*
9 Septembre	Jogging « La Troozbergoise »	*
10 Octobre	Marche Adeps	Fraipont
10 Octobre	Halloween	La Brouck
11 Novembre	Littératrooz (salon des auteurs)	Trooz
11 Novembre	Journée de la Nature	*
11 Novembre	Marché de l'Artisanat	Trooz
12 Décembre	Marché de Noël	*
12 Décembre	Concert de Noël	Prayon

PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE		VILLAGE
A	La Gare, sa charpente et son musée	Trooz
B	Le village de Forêt, ses grottes et son église	Forêt
C	L'usine Impéria, sa piste et son musée	Fraipont
D	Les biefs et moulins de Nessonvaux	Nessonvaux
E	Le village ouvrier de La Brouck, son usine, sa chapelle et la réserve naturelle	La Brouck
F	Le site de la Fenderie	Trooz
G	Le village de Fraipont, sa drève, son église et ses nobles bâtisses	Fraipont

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES (2019)

Type	Dénomination	Capacité	Classification CGT	Situation
Chambre d'hôtes	« A L'ORÉE DES BOIS »	5p	4 épis	Trasenster
	« LE HÔ BOIS »	8p	3 épis	Trasenster
Gîte rural	« LA BALADE D'ANNIE »	9p	2 épis	Forêt
Gîte d'étape	« LE HURLEVENT »	29p/6ch.	Non Reconnu	Fraipont
Hébergement de groupe	CENTRE D'HEBERGEMENT	50p/11ch.	Non Reconnu	Nessonvaux



- Légende**
- Point de vue
 - Arbre remarquable
 - Site naturel
 - Espace Biologique
 - Grotte
 - Point Culture
 - Bibliothèque
 - Edifice religieux
 - Patrimoine bâti
 - Monument et site classé
 - Musée
 - Mémorial
 - Ciudadad local
 - Gare
 - Hébergement collectif
 - Sport
 - Aire de jeux
 - Point d'information

Syndicat d'Initiative de Trooz

Syndicat d'Initiative de Trooz
Place du 11 Novembre, 3/01
4870 Trooz
+32 (0) 4 273 09 13
s.initiative.trooz@gmail.com
www.syndicat-initiative-trooz.com



Composition de la *Commission consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité* (CCATM) en 2014 (mais réactualisation prévue en mars et avril 2020)

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Liège



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 26 mai 2014

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
MARCK Christophe, DOMBARD-André, JUPRELLE Isabelle, VOSS Denise,
Echevin(e)s
GIOVANNINI Ivana, Présidente du CPAS (avec voix consultative)
VENDY Etienne, DEGEE-Arthur, LAROSE Jean-Pierre, DENOOZ Jean-Marie,
SOOLS Nicolas, NORI Eric, DEGLIN Joëlle, LAINERI Ricardo, MARTIN Guy,
TRICOT Caroline, BALTUS Olivier, SPIROUX-Pierre, GONZALEZ SANZ
Ana, SABRI Fatine, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Renouvellement de la composition

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, spécialement son article 7 ;

Vu la Circulaire du 19 juin 2007 de Monsieur le Ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial, relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu notre décision du 4 février 2013 chargeant le Collège communal de procéder aux formalités en vue du renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;

Vu l'appel public qui a eu lieu du 20 mars au 8 mai 2013, lequel a donné lieu à 10 candidatures, dont deux irrecevables et une retirée ;

Vu la parution d'un deuxième appel public pour la période du 20 juin au 20 septembre 2013 dans le journal communal Infos Trooz n°7 , appel qui a donné lieu à 5 candidatures supplémentaires ;

Vu la décision du 17 février 2014 du Collège communal prolongeant l'appel public pour la période du 22 février au 26 mars 2014 ;

Considérant que 7 candidatures supplémentaires sont parvenues dans les délais ;

Considérant que 3 candidatures de Président sont parvenues dans les délais ;

Titre	Prénom	Nom	Adresse	Code_postal	Ville	Profession
Madame	Anne	JACOB	Rue de Beaufays, 24/A	4870	TROOZ	psychologue
Monsieur	Paul	LAMBERT	Rue de la Drève,9	4870	TROOZ	ir.civil
Monsieur	Olivier	BALTUS	Rue au Thier, 78	4870	TROOZ	employé

Considérant que les 2 candidatures de Président valables sont les suivantes, Monsieur BALTUS étant Conseiller communal de la minorité et ne pouvant à ce titre présider ;

Titre	Prénom	Nom	Adresse	Code_postal	Ville	Profession
Madame	Anne	JACOB	Rue de Beaufays, 24/A	4870	TROOZ	psychologue
Monsieur	Paul	LAMBERT	Rue de la Drève,9	4870	TROOZ	ir.civil

Considérant dès lors que les 17 candidatures valables sont les suivantes :

Titre	Prénom	Nom	Adresse	Code_postal	Ville	Profession
Monsieur	Claude	BOULANGE	Rue des Croisettes, 40	4870	TROOZ	admin. société
Monsieur	Jean	BRENDEL	Rue de Beaufays, 26	4870	TROOZ	professeur
Monsieur	Roger	DELMAL	Rue Fonds de Forêt,49	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Paul-Dominique	DUMONT	La Koukrotte	4870	TROOZ	professeur
Monsieur	Philippe	HAOT	Rue Bocquenade, 514	4870	TROOZ	comptable
Madame	Josiane	HASARD-AUSTEN	Rue des Grosses Pierres, 7/B	4870	TROOZ	femme au foyer
Monsieur	Marcel	LAGUESSE	Rue Lonhienne, 1C	4870	TROOZ	employé
Monsieur	Paul	LAMBERT	Rue de la Drève,9	4870	TROOZ	ir.civil
Monsieur	Jules	MARTIN	Rue Bourgmestre Aimé Meunier, 145	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Yves	MATZ	Rue Sous l'Abbaye, 15	4870	TROOZ	comptable
Monsieur	Robert	MEUNIER	Rue Sainry, 60	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Jean-Claude	PATUREAU	Place E. Vandervelde, 536	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Luc	PLANCHARD	Rue de la Drève, 15	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Roland	FANIELLE	Rue Havegné, 467	4870	TROOZ	conseiller énergie

Monsieur	Didier	SANTE	Rue des Croisettes, 50	4870	TROOZ	admin société
Monsieur	André	SCHNITZELER	Rue Sainry, 87	4870	TROOZ	retraité
Monsieur	Damien	SOUGNEZ	Rue Biche-les-Prés, 5A	4870	TROOZ	étudiant

Considérant que trois membres doivent être désignés pour représenter le « quart communal » ;

Considérant que les trois membres désignés par la majorité sont Madame Sybilla HICK (suppléant Monsieur Hubert JAMART), Monsieur Jean-Marie DENOZ (suppléants Messieurs Arthur DEGEE et Marc JAMAGNE) et Madame Joëlle DEGLIN (suppléant Monsieur Guy MARTIN) ;

Considérant qu'il convient de respecter une répartition géographique équilibrée, une représentation spécifique à notre commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité, ainsi que la pyramide des âges ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 14, de proposer au Gouvernement wallon de renouveler comme suit la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Trooz :

	EFFECTIFS				SUPPLEANTS		
	Titre	Prénom	Nom		Titre	Prénom	Nom
Présidente	Madame	Anne	JACOB				
Membre	Monsieur	Claude	BOULANGE	Suppléant	Monsieur	Didier	SANTE
Membre	Monsieur	Jean	BRENDEL	Suppléant	Monsieur	Yves	MATZ
Membre	Monsieur	Paul-Dominique	DUMONT	Suppléant	Monsieur	Roger	DELMAL
Membre	Madame	Josiane	HASARD-AUSTEN	Suppléant	Monsieur	Damien	SOUGNEZ
Membre	Monsieur	Marcel	LAGUESSE	Suppléant			
Membre	Monsieur	Paul	LAMBERT	Suppléant	Monsieur	Luc	PLANCHARD
Membre	Monsieur	Jean-Claude	PATUREAU	Suppléant	Monsieur	Philippe	HAOT
Membre	Monsieur	André	SCHNITZELER	Suppléant	Monsieur	Robert	MEUNIER
Membre	Monsieur	Roland	FANIELLE	Suppléant	Monsieur	Jules	MARTIN
1/4 communal Représentante majorité	Madame	Sybilla	HICK	1/4 communal Représentant majorité	Monsieur	Hubert	JAMART
1/4 communal Représentant majorité	Monsieur	Jean-Marie	DENOZ	1/4 communal Représentant majorité Suppléant 2	Monsieur	Arthur	DEGEE
					Monsieur	Marc	JAMAGNE
1/4 communal Représentante majorité	Madame	Joëlle	DECLIN	1/4 communal Représentant majorité	Monsieur	Guy	MARTIN
Voix consultative	Monsieur	Christophe	MARCK				

Echevin Amén. ter.							
voix consultative Conseillère Amén. ter.	Madame	Stéphanie	MARCZUK				
Secrétaire	Madame	Bernadette	GERARD				

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) Bernard FOURNY

Le Président,
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le jeudi 5 mars 2020

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Bernard FOURNY




Fabien BELTRAN

Composition de la *Commission Locale de Développement Rural (CLDR)* en 2019

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Liège



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance à huis-clos du 17 juin 2019

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
DOMBARD André, MARCK Christophe, DEGEE Arthur, SOOLS Nicolas,
~~MARTIN Guy~~, LAINERI Ricardo, JAMAGNE Marc, FELIX Jonathan,
JAMART Hubert, DENOZ Anne-Lyse, ~~ANDRE Brigitte~~, DUMONT
Myriam, DEBOR Olivier, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Modification de la composition de la CLDR

La séance à huis-clos,
Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 23 avril 2019 désignant les membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dont Monsieur Sébastien MARCQ à la présidence de ladite commission en qualité de représentant du Bourgmestre ;

Vu les candidatures supplémentaires de Monsieur Guy BAILLY et de Madame Anne WUIDAR ;

Vu les démissions adressées par Monsieur Sylvain BOVY, membre effectif, et Monsieur Manuel MADERA PEREZ, membre suppléant ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE par 17voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

Article 1er : d'arrêter la nouvelle Composition Locale de Développement Rural (CLDR) à 26 membres (13 effectifs et 13 suppléants) dont 5 conseillers communaux et Monsieur Sébastien MARCQ, Echevin, qui en est le Président en qualité de représentant du Bourgmestre.

Article 2 : d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :

Représentation		Effectifs	Suppléants
Politique/Quart communal			
	1	Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR	Myriam DUMONT, Conseillère communale
	2	Arthur DEGEE, Conseiller communal	Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine	Guy MARTIN, Conseiller communal
Géographique (+ autres)			
Forêt - Au Thier	4	Olivier DEPAIRON, Forêt	Olivier BALTUS, Au Thier
Sainry - Péry	5	Marc POLESE, Sainry	Charles BEUKEN, Sainry
	6	Yves MATZ, Péry	Paul VAN DAMME, Sainry
	7	Claude HONORE, Péry	Pierre TERWAGNE, Péry
Fraipont-La Brouck-Trasenster	8	Guy BAILLY, Trasenster	Cécile DEPRESSEUX, Fraipont (Centre d'expression et de créativité)
	9	Olivier LAROCLETTE, La Brouck	Jean-Claude PATUREAU, Fraipont
	10	Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM)	Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseiller en mobilité à la commune de Chaudfontaine)
	11	Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont	Yvette SIMONS, Fraipont (Cercle horticole Wallonia, théâtre « Les Djoyeu compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier »)
Nessonvaux	12	Stéphane ARIMONT, Nessonvaux	Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant)
	13	Olivier GASPARD, Nessonvaux	Anne WUIDAR, Nessonvaux

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) Bernard FOURNY

Le Président,
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le 4 mars 2020

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

scellé

Bernard FOURNY

Fabien BELTRAN

Relevé complet des taxes et redevances communales en 2020

La taxe fixe additionnelle au précompte immobilier- exercice 2020-2025 est fixée à 2.800 centimes additionnels au précompte immobilier dû à l'Etat par les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la commune.

La taxe fixe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – exercice 2020-2025 reste inchangée soit 8,5 % de l'impôt des personnes physiques (IPP).

La taxe sur la force motrice-exercice 2020-2025 dont le taux est établi à 21 € par kilowatt.

La taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium- exercice 2020-2025 : sauf les exceptions, la taxe est fixée à 125 €.

La taxe sur les panneaux d'affichage- exercice 2020-2025 : la taxe est fixée par an à 0,75 € par dm² ou fraction de dm² de superficie de panneaux.

La taxe sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé- exercice 2020-2025 : le taux de la taxe est fixé à 25 € par mètre courant de longueur de la parcelle à front de voirie, l'imposition minimale étant toutefois fixée à 250 € par parcelle à bâtir mentionnée comme telle dans le permis de lotir. L'imposition maximale est fixée à 880 € par parcelle à bâtir.

La taxe sur les secondes résidences- exercice 2020-2025 : la taxe est fixée à 640 € par seconde résidence (taux réduit à 220 € pour les secondes résidences établies dans un camping agréé et à 110 € pour les secondes résidences établies dans des logements pour étudiants).

La taxe sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- exercice 2020-2025 : demande de permis d'environnement pour établissements rangés en classe 1 : 500 € ; en classe 2 : 60 € ; en classe 3 : 25 €. Demande de permis unique : permis unique classe 1 : 650 € ; Demande permis unique classe 2 : 210 €.

La redevance pour la délivrance de documents administratifs et les frais de récupération exercice 2020-2025 : les montants ont été fixés comme suit : 10,50 € pour le carnet de mariage, 5,50 € à 20,50 € pour tout nouveau passeport selon le type de procédure (normale ou d'urgence), 5,50 € pour le permis de conduire, 2,50 € pour la carte d'identité, 5,50 € pour le titre de séjour, 2,50 € pour changement de domicile ; pour tout autre documents ou certificats de toute nature, copies, légalisations de signature, visas pour copie conforme, autorisations, etc., il est établi un montant de 2,00 € par document.

La redevance pour la délivrance de renseignements administratifs - exercice 2020-2025 : il est établi une redevance communale pour la recherche et la délivrance, par l'administration communale, de tous renseignements administratifs de 1,00 € par renseignement.

La redevance sur les exhumations-exercice 2020-2025 : la redevance est fixée à 250 € par exhumation de personne(s) dans un caveau et à 500 € par exhumation de personne(s) en pleine terre.

Le coût vérité- budget 2020 : le taux de couverture du coût –vérité pour le budget 2020 est arrêté à 97%, les recettes étant estimées à 495.873 € et les dépenses à 512.085 €.

La taxe sur l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge des immondices- exercice 2020-2025 : la partie forfaitaire de la taxe s'établit à 97 € pour une personne isolée ; à 107 € pour un ménage constitué de 2 personnes ; à 117 € pour un ménage constitué de 3 personnes ou plus ; à 107 € pour un second résident. Des exonérations et réductions sont prévues. Le montant de la partie proportionnelle est de 1 € par enlèvement

supplémentaire de conteneur et de 0,25 € /kg pour les déchets ménagers résiduels au-delà de 50 kg/habitant/an et de 0,06 € /kg pour les déchets ménagers organiques au-delà de 40 kg/habitant/an. ¹

La taxe sur les immeubles bâtis inoccupés – exercice 2020-2025. Le taux de la taxe est fixé à :

- 60 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble de bâti pour la première taxation ;
- 120 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti pour la deuxième taxation ;
- 180 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti pour la deuxième taxation ;

Tout mètre commencé étant dû en entier.

La taxe de séjour- exercice 2020-2025. La taxe est due par la personne qui donne le ou les logement(s) en location ; la taxe est fixée comme suit, par logement : 1,00 euro par personne et par nuit, ou fraction de nuit.

La taxe sur les agences bancaires- exercice 2020-2025. La taxe est fixée par agence bancaire à 200 € par poste de réception (guichet).

~~**La taxe due des pylônes et mâts affectés à un système global de communication mobile (G.S.M.) ou à tout autre système d'émission et/ou réception de signaux de communication**~~ — exercice 2020-2025 : supprimée.

La taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et de journaux lorsque ces imprimés sont non-adressés- exercice 2020-2025 : le montant de la taxe est fixé en fonction du poids de l'imprimé.

La redevance sur l'enlèvement, le traitement et la mise en décharge des encombrants (à la demande) - exercice 2019-2024 : il est établi un forfait de 16 €/m³ et de 50 €/passage.

La redevance sur l'implantation de bâtiments - exercice 2020-2025 : 270 € depuis 2015.

La redevance pour la demande, la modification, ou la délivrance d'un certificat d'urbanisme, d'une déclaration d'urbanisme, d'un permis d'urbanisme ou d'un permis de lotir - exercice 2020-2025 : il est établi **une redevance communale** pour la demande, la modification ou la délivrance des documents suivants : · Certificat d'urbanisme n° 1 : 25,00 €. · Certificat d'urbanisme n° 2 : 50,00 €. · Permis d'urbanisme : 150,00 € par logement, la redevance étant due par unité d'habitation individuelle figurant aux plans. · Permis d'urbanisation : 180,00 € par parcelle, la redevance étant due pour chacun des lots créés par la division de la parcelle. · Frais de publication dans la presse : au coût réel. La redevance est due par la personne physique ou morale qui demande le certificat, la déclaration ou le permis.

La redevance pour la délivrance de renseignements urbanistiques - exercice 2020-2025 est fixée à 25 € par demande augmenté de 150 € par parcelle incluse dans la même demande.

La redevance pour la délivrance d'un permis de location - exercice 2020-2025 : la redevance est fixée à 50 € en cas de logement individuel ; ce montant (50 €) est à majorer de 25 € par pièce d'habitation à usage individuel en cas de logement collectif.

¹ Source : procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 12 novembre 2019.

Arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2005 adoptant le *Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Vesdre*

10 novembre 2005 - Arrêté du Gouvernement wallon adoptant le plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (M.B. 02.12.2005)

Le Gouvernement wallon,

Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau;

Vu la Directive du Conseil 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires;

Vu le Livre Ier du Code de l'environnement, notamment les articles D.52 à D.61 et D.79;

Vu le Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau, notamment les articles D.216 à D.218 et les articles R.284 à R.290;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 8 janvier 2004 approuvant l'avant-projet de plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 15 avril 2004 approuvant définitivement le projet de plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre;

Considérant que le premier acte préparatoire formel du présent plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique est la décision du Gouvernement wallon du 22 mai 2003 confiant à la S.P.G.E. son élaboration conformément à l'article R.285 du Code de l'eau;

Considérant que ce premier acte préparatoire formel est antérieur au 21 juillet 2004;

Considérant les échéances fixées par la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et la Directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires;

Considérant que le Royaume de Belgique a déjà été condamné pour manquement à ses obligations en vertu de la Directive 91/271/CEE à deux reprises par la Cour de justice des Communautés européennes dans un arrêt du 25 mai 2000 dans l'affaire C-307/98 et dans un arrêt du 8 juillet 2004 dans l'affaire C-27/03; que les retards accumulés dans la transposition de cette directive peuvent conduire à une condamnation sous astreinte;

Considérant qu'il est indispensable de ne pas entraver les programmes d'assainissement des eaux urbaines résiduaires qui ont été établis afin de stopper la dégradation de l'environnement à des coûts raisonnables et, ainsi, de répondre, le plus promptement possible, non seulement au prescrit des programmes d'investissements en matière d'assainissement approuvés par le Gouvernement wallon, mais aussi à celui des Directives 2000/60/CE et 91/271/CEE;

Considérant qu'il n'est donc pas possible de procéder à l'évaluation des incidences prévue par les articles D.52 à D.61 du Livre Ier du Code de l'environnement;

Sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. Le Gouvernement adopte le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre ci-annexé.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 3. Le Ministre de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe Ire. - Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique est composé d'une carte et d'un rapport relatif à ladite carte.

Ces deux éléments constitutifs du plan peuvent être consultés auprès de la Société publique de Gestion de l'Eau, avenue de Stassart 14-16, à 5000 Namur, ainsi que sur le site de la S.P.G.E. : <http://www.spge.be>

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2005 adoptant le plan d'assainissement du sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Liste du Patrimoine classé de Trooz (par la *DGO4 Patrimoine*)

Le classement des biens est assuré par les régions et dépend pour la Wallonie de la *DGO04 - Patrimoine*.

Date arrêté de classement	Lieu sur l'entité	Nom	Titre
17 septembre 1941	Forêt-village	<i>Église Sainte-Catherine</i>	« Monument »
20 juin 1949	Fonds de Forêt	Lieu-dit <i>Fonds de Forêt</i>	« Site »
04 novembre 1976	Forêt-village	<i>Grand'place</i>	« Site »
21 décembre 1977	Fraipont	<i>Orgues</i> de l'église Saint-Gilles	« Monument »
04 mai 1981	<i>Trooz</i>	<i>Castel de la Fenderie</i> (+ ensemble formé avec ses terrains environnants)	« Monument et Site »
04 mai 1983	Forêt-village	<i>Monument-crypte de 1949</i> (à la mémoire des résistants de la Tragédie de Forêt-Trooz, + ensemble formé avec ses abords)	« Monument et Site »
17 juin 2008	Nessonvaux	<i>Façade avant de l'usine Imperia</i> (limitée à gauche par la tour semi-hexagonale du château et à droite par celle limitant la partie de la façade comprenant la porte cochère)	« Monument »

Liste des éléments troозиens repris dans l'*Inventaire du Patrimoine Mondial (IPM)*

Le choix des biens inscrits à l'*Inventaire du Patrimoine Mondial (IPM)* s'appuie avant tout sur leur valeur patrimoniale à l'échelle locale. L'inscription à l'inventaire ne confère pas de statut de protection particulier.

Lieu sur l'entité	Elément(s) repris à l'IPM
Village de Nesonvaux	<i>Majorité des maisons de la Cour Monville</i>
Forêt-village	<i>Ancien presbytère</i>
Fraipont	<i>Maisons aux 539, 541, 542, 543, 558 et 567 de la rue Louis Leménager</i>
Basse-Fraipont	<i>Maison du 18ème siècle (en briques et moellons de calcaire) située au 3 de la rue Sur-les-Roches</i>
Haute-Fraipont	<i>Château de Haute-Fraipont sis au 431 de la rue Haute</i>

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 21 octobre 2013

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Liège



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 31 mai 2010

Présents : LAURENT Denise **Bourgmestre, Présidente**
HOTERMANS Christian, VOSS Denise,
SACRE Alex & SABIC Vinko **Echevin(e)s**
GIOVANNINI Ivana **Présidente du CPAS, Conseillère**
PATUREAU Jean-Claude, ~~LEMOINE Paul,~~
DOMBARD André, VENDY Etienne,
NAGELMACKERS Alain, ~~TEHEUX Jean,~~ DEGEE
Arthur, CRINE Paule, MARCK Christophe,
DELMAL Roger, MOTTET Henri,
JUPRELLE Isabelle & ~~BORSU Valérie~~ **Conseillers(ères)**
FOURNY Bernard **Secrétaire communal, Secrétaire**

Objet : Plan Communal de Développement Rural – Décision de principe

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le Décret du Conseil régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret susmentionné ;

Considérant que la Commune de Trooz aspire à développer un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement dans le but de revitaliser la commune, d'améliorer son cadre de vie tout en respectant le caractère et la spécificité de son milieu rural ;

Considérant que cet outil de gestion communal amène une vision globale et à long terme des projets à réaliser sur le territoire tout en permettant de définir les priorités de ceux-ci ;

Attendu qu'un Plan Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) viendrait utilement compléter le travail déjà réalisé dans le cadre du schéma de structure et permettrait de gérer de manière plus harmonieuse les projets à mettre en œuvre sur le territoire de la Commune ;

Considérant qu'une des premières phases à inscrire au budget extraordinaire soit la réalisation d'un diagnostic socio-économique de la Commune et que celui-ci doit être effectué sur fonds propres ;

Considérant que l'élaboration de ce programme engendrera des dépenses à la fois sur le budget ordinaire (dépenses de fournitures administratives estimées à 2.500 €/an) et au budget extraordinaire (crédit à inscrire au fur et à mesure de l'évolution du projet) ;

Considérant que les étapes ultérieures peuvent faire l'objet de subsides de la Région wallonne s'élevant jusqu'à 80% des projets ;

Attendu que selon le décret précité, cette décision entraîne la désignation d'un organisme accompagnateur afin d'assister la Commune dans l'Opération de Développement Rural ;

Considérant que la Commune est membre de l'ASBL GREOA active en région Ourthe-Ambève et plus particulièrement sur le territoire communal, et qu'elle collabore déjà avec celui-ci dans le cadre de différents projets ;

Considérant que le GREOA est reconnu comme organisme accompagnateur par la Région wallonne et exerce déjà cette mission dans sept communes en région Ourthe-Ambève ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

- 1° D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural.
- 2° De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre.
- 3° De demander à la Région wallonne de désigner le GREOA comme organisme accompagnateur pour assister la Commune dans l'élaboration de son PCDR.
- 4° De charger le Collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé d'élaborer le programme dans sa globalité.
- 5° De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre de la Région wallonne ayant l'Agriculture et la Ruralité dans ses compétences et au GREOA.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) B. FOURNY

La Présidente,
(s) D. LAURENT

Pour extrait conforme, le 10:47,

Le Secrétaire communal,

La Bourgmestre,

scann

Bernard FOURNY

Denise LAURENT

Tableau des services au public et des voies de communication en 2020

Num	Services	Dénomination	Rue	Village
1	Administration	Administration communale	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
2		Agence Locale pour l'Emploi et la promotion économique	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
3		Maison de l'Emploi de Trooz-Chaufontaine	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
4		Maison Médicale	Grand'Rue, 64	Trooz
5		Centre de Guidance et de santé mentale	Grand'Rue, 64	Trooz
6		Institution publique de Protection de la Jeunesse	Rue Sur le Bois, 113	Fraipont
7		Croix-Rouge - Accueil de demandeurs d'asile	Rue de Trassenster, 130	Fraipont
8		Centre Public d'Action Sociale	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
9		Vêtement seconde main - "Le Chas"	Grand'rue, 64	Trooz
10	Police	SECOVA	Grand'Rue, 98	Prayon
11	Poste	BPOT	Grand'Rue, 255	Prayon
12	Bibliothèque	Bibliothèque de Fraipont	Rue Haute, 444	Fraipont
13		Bibliothèque de Nessonvaux	Rue Saint-Pierre, 236	Nessonvaux
14		Bibliothèque de Prayon	Place du XI Novembre, 3	Trooz
15	Informations	Syndicat d'initiative de Trooz	Place du XI Novembre, 3	Trooz
16	Ecole	Ecole fondamentale communale de Fraipont	Rue Haute, 444	Fraipont
17		Ecole fondamentale communale de La Brouck	Rue de La Brouck-cité, 1	La Brouck
18		Ecole fondamentale communale de Péry	Rue de Beaufays, 22	Péry
19		Ecole fondamentale communale de Prayon-centre	Grand'Rue, 186	Prayon
20		Ecole fondamentale communale de Trooz	Rue de Verviers, 50	Trooz
21		Ecole fondamentale Libre de Fraipont	Rue Village, 524	Fraipont
22		Ecole maternelle communale	Rue Saint-Pierre, 236	Nessonvaux
23		Ecole primaire communale	Rue Large, 278	Nessonvaux
24		Enseignement de promotion sociale - Vie Féminine	Rue Lahaye, 198	Trooz
25		Ecole d'enseignement spécial de la Communauté française	Rue Haute, 444	Fraipont
26	Accueil extra-scolaire	Accueil extra-scolaire	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
27	Accueil jeunesse	Carrefour de jeunes asbl - Centre protestant de Nessonvaux	Rue Gomélevay, 62	Nessonvaux
28		Coin Eveil - Espace « Saperlipopette »	Rue de l'Eglise, 22	Trooz
29		Maison de Jeunes "Le Tilt"	Rue Fenderie, 1	Trooz
30		Maison de Jeunes "Maison Higny"	Rue Fr. Roosevelt, 293	Nessonvaux
31	Accueil seniors	Résidence Sainry	Rue Sainry, 118b	Trooz
32	Accueil handicapés	Maison de repos (2020)	Rue F. Roosevelt	Fraipont
33	Aire de détente	Aire de jeux	Rue des Armuriers	Nessonvaux
34		Aire de jeux	Rue de l'Eglise	Trooz
35		Aire de jeux	Rue Fonds de Forêt	Trooz

36		Aire de jeux - Espace multisports	Rue des Aubépines	Fraipont
37		Aire de jeux - Espace multisports	Rue de Beaufays	Trooz
38		Plaine de jeux	La Brouck-Cité	Trooz
39	Association culturelle	Centre d'expression et de créativité de Fraipont	Rue Village 524	Fraipont
40		Cercle culturel Georges Fassotte	Rue La Brouck-Campagne, 2	La Brouck
41		Damas asbl	Rue des Aubébines, 22b	Nessonvaux
42		Maison de la laïcité	Rue Fenderie, 3	Trooz
43		PAC-MAGNE asbl	Rue Grand'rue, 1a	Trooz
44	Salle	Salle "Floréal"	Rue Havegné, 472	Fraipont
45		Salle "La Casbah"	Rue Trassenster, 135	Fraipont
46		Salle "Le Préau"	Rue Large, 278	Nessonvaux
47		Salle de "Forêt-Village"	Rue Forêt-Village, 7	Forêt
48	Infrastructure sportive	Arts martiaux - La Mante Belge ASBL	Rue F. Roosevelt, 273	Nessonvaux
49		Hall Omnisports	Rue de L'Eglise, 22	Trooz
50		Salle de gymnastique - Ecole communale de Prayon	Grand'Rue, 186	Prayon
51		Terrain de fottball - FC Trooz	Rue Campagne, 39	La Brouck
52		Terrain de tennis - TC Trooz	Rue Campagne, 39a	La Brouck
53	Gare	Gare de Fraipont	Rue du village	Fraipont
54		Gare de Nessonvaux	Rue de la gare	Nessonvaux
55		Gare de Trooz	Place du 11 novembre	Trooz
56	Service Technique	Service des travaux	Rue de Verviers, 3	Trooz
57	Parc à conteneurs	Recyparc	Rue de Verviers, 55	Trooz

Liste des propriétés communales en 2020

Situation cadastrale	Division cadastrale	Section cadastrale	Numéro	Nature de la propriété	Localité
43076766	62040	A	186	BOIS	LA BROUCK
43076804	62040	A	206	TERRE V.V.	LA BROUCK
43076807	62040	A	209	INSTAL.SPORT	R LA BROUCK CAMPAGNE
43076876	62040	A	210	TERRE V.V.	LA BROUCK
43077037	62040	A	221	TERRE V.V.	LA BROUCK
43077063	62040	A	235	CABINE ELECT.	R DU STADE
43077064	62040	A	235	TERRAIN	LA BROUCK
43077108	62040	A	246	BAT.SCOLAIRE	R LA BROUCK CITE
43077119	62040	A	249	JARDIN	LA BROUCK
43077126	62040	A	249	TERRE V.V.	R DE LA VESDRE
43077138	62040	A	250	TERRE V.V.	LA BROUCK
43077232	62040	A	265	TERRE V.V.	LA BROUCK
43077233	62040	A	265	CHEMIN	R DE LA VESDRE
43077234	62040	A	266	PATURE V	AU DE LA DE L EAU
43077244	62040	A	271	TERRE V.V.	LA BROUCK
43077375	62040	A	294	CHEMIN	LA BROUCK
43077456	62040	A	302	JARDIN	LA BROUCK
43077688	62040	B	43	CANAL	FD DE FORET
43078087	62040	B	211	TERRE V.V.	DANS LA FRANCE
43078189	62040	B	246	CIMETIERE	THIER DE FORET
43078190	62040	B	246	PARKING	R DE FORET
43078192	62040	B	248	BAT.FUNERAIRE	R DE FORET
43078193	62040	B	248	CIMETIERE	THIER DE FORET
43078304	62040	B	283	TERRE V.V.	AL STATAID
43078340	62040	B	295	CIMETIERE	PRAYON
43078586	62040	B	333	TERRE V.V.	AU DESSUS DE PRAYON
43078702	62040	B	345	TERRE V.V.	AU DESSUS DE PRAYON
43079021	62040	B	422	PRESBYTERE	PL DU MARCHE
43079022	62040	B	428	EGLISE	PL DU MARCHE
43079024	62040	B	428	SUP.BAT.INDUST.	R DE L EGLISE
43079115	62040	B	440	TERRAIN	R DE L EGLISE
43079148	62040	B	441	MAISON	R. DE L EGLISE COMMUNALE
43079160	62040	B	442	BAT.ADMIN.	R DE L EGLISE
43079162	62040	B	442	PARC	R DE L EGLISE
43079163	62040	B	442	BAT.ADMIN.	R DE L EGLISE
43079191	62040	B	452	INSTAL.SPORT	R DE L EGLISE
43079827	62040	B	495	SUP.BAT.INDUST.	R NOIRIVAUX
43079923	62040	B	506	TERRE V.V.	A L ISTAAD
43080126	62040	B	525	SUP.BAT.INDUST.	R GRAND RUE
43080128	62040	B	525	SUP.BAT.INDUST.	R GRAND RUE
43080642	62040	B	629	TERR.SPORT	R FONDS DE FORET
43080643	62040	B	629	INSTAL.SPORT	R FONDS DE FORET
43080644	62040	B	629	INSTAL.SPORT	R FONDS DE FORET
43080809	62040	B	675	BUILDING	R FONDS DE FORET
43080810	62040	B	675	JARDIN	R FONDS DE FORET
43080811	62040	B	675	GARAGE	R FONDS DE FORET
43080817	62040	B	677	CHEMIN	RUELLE DES SORTAIS

43080819	62040	B	679	VERGER H.T	FOND DE FORET
43080857	62040	B	683	PATURE	FOND DE FORET
43080858	62040	B	683	PATURE	FOND DE FORET
43081376	62040	C	5	MAISON	R FENDERIE
43081377	62040	C	6	MAISON	R FENDERIE
43081378	62040	C	8	MAISON	R FENDERIE
43081389	62040	C	14	MAISON	R FENDERIE
43081393	62040	C	14	RUINES	R FENDERIE
43081394	62040	C	14	RUINES	R FENDERIE
43081395	62040	C	14	PLACE	R FENDERIE
43081396	62040	C	14	TERRE V.V.	A LA FENDERIE
43081403	62040	C	16	RUINES	R FENDERIE
43081478	62040	C	36	CAPTAGE D EAU	R NAVETTE
43081607	62040	C	63	MONUMENT	R FORET VILLAGE
43082287	62040	D	61	POINT EAU	LA BROUCK
43082463	62040	D	119	TERRE V.V.	AU TROOZ
43082465	62040	D	120	BAT.SCOLAIRE	R DE VERVIERS
43082466	62040	D	120	GARAGE	R DE VERVIERS
43082467	62040	D	120	PATURE	PIRIR
43082479	62040	D	120	PATURE	LONGTRAZ
43082902	62040	E	8	TERRE V.V.	RYS DE MOSBEUX
43082911	62040	E	14	PATURE	RYS DE MOSBEUX
43083028	62040	E	83	POINT EAU	RAY 5
43084115	62040	F	110	BOIS	A LA BRUYERE
43084346	62040	F	143	POINT EAU	R RONDFONTAINE
43084357	62040	F	144	JARDIN	R DE BEAUFAYS
43084359	62040	F	145	BAT.SCOLAIRE	R DE BEAUFAYS
43084360	62040	F	145	MAISON	R DE BEAUFAYS
43084361	62040	F	145	GARAGE	R DE BEAUFAYS
43084374	62040	F	150	CHEMIN	A LA BRUYERE
43084386	62040	F	152	TERRE V.V.	SUR LES ROCHES
43084403	62040	F	153	TERRE V.V.	A LA BRUYERE
43084414	62040	F	153	TERRE V.V.	A LA BRUYERE
43084709	62040	F	252	INSTAL.EPURAT	CL BOIS LEMOINE
43085406	62040	F	455	PATURE	LINHIENNE
43085415	62040	G	2	TERRE V.V.	A LA GOFFE
43085423	62040	G	3	BOIS	A LA GOFFE
43085424	62040	G	3	BOIS	RYS DE MOSBEUX
43085425	62040	G	3	BOIS	A LA GOFFE
43085426	62040	G	3	BOIS	AU THIER
43085436	62040	G	4	BOIS	A LA GOFFE
43085437	62040	G	5	BOIS	A LA GOFFE
43085446	62040	G	6	BOIS	A LA GOFFE
43085453	62040	G	11	BOIS	A LA GOFFE
43085476	62040	G	38	PATURE	AU THIER
43085583	62040	G	81	GARAGER	AU THIER
43085585	62040	G	83	GARAGE	R AU THIER
43085666	62040	G	101	TERRE V.V.	R AU THIER
43085667	62040	G	101	TERRE V.V.	R AU THIER
43085760	62040	G	116	PATURE	AU THIER
43085799	62040	G	119	BOIS	A LA GOFFE
43085842	62040	G	120	PATURE	CITE DU THIER
43085851	62040	G	121	BOIS	A L ESPINETTE
43086236	62040	G	170	BAT.SCOLAIRE	R GRAND RUE
43086527	62040	G	183	STATION	PL DU 11 NOVEMBRE
43086827	62040	G	197	GARAGE ATELIER	R DE VERVIERS
43086883	62040	G	206	JARDIN	R DE VERVIERS

43087087	62040	G	243	CHEMIN	R SAINRY
43087335	62040	G	269	CHEMIN	SAINRY
43087348	62040	G	269	TERRE V.V.	SAINRY
43087349	62040	G	269	TERRE V.V.	SAINRY
43087356	62040	G	269	CHEMIN	SAINRY
43087357	62040	G	269	TERRE V.V.	SAINRY
43087409	62040	G	284	PATURE	FOND DE SAINRY
43087580	62040	G	332	POINT EAU	FOND DE RYS
43087585	62040	G	334	TERRE V.V.	FOND DE SAINRY
43087593	62040	G	336	TERRE V.V.	SAINRY
43087834	62041	A	9	POINT EAU	R FRANKLIN ROOSEVELT
43087885	62041	A	19	BOIS	TERRE DITE MADAME TRISTANT
43088368	62041	A	225	TERRE V.V.	TERRE DITE MADAME TRISTANT
43088474	62041	A	241	SUP.BAT.INDUST.	R TRASENSTER
43088894	62041	A	367	BOIS	PRE LAHAUT
43089009	62041	A	405	PARKING	DESSUS LE CHEMIN DE BECOEN
43089373	62041	A	511	BOIS	BOIS DE FRAIPONT
43089374	62041	A	511	BOIS	BOIS DE FRAIPONT
43089375	62041	A	511	REMISE	R TROU RENARD
43089400	62041	A	512	BOIS	BOIS DE FRAIPONT
43089699	62041	B	4	INSTAL.SPORT	R FRANKLIN ROOSEVELT
43089700	62041	B	4	TERRE V.V.	MON MABAY
43089823	62041	B	38	JARDIN	L AISANCE DESSOUS LES VOIES EN CROIX
43090051	62041	B	88	TERRE V.V.	SUR LES CHARNEUX
43090378	62041	B	219	PATURE	EN LA DREVE
43090383	62041	B	219	BAT.SCOLAIRE	R HAUTE
43090385	62041	B	219	CHEMIN	EL NO
43090464	62041	B	242	TERRE V.V.	HTE FRAIPONT
43090469	62041	B	258	EGLISE	PL EMILE VANDERVELDE
43090482	62041	B	259	SUP.BAT.INDUST.	R DU VILLAGE
43090506	62041	B	273	SALLE FETES	R HAVEGNE
43090524	62041	B	273	TERRAIN	R HAVEGNE
43090591	62041	B	294	TERRE V.V.	HID KARSIN
43090685	62041	B	301	BAT.FUNERAIRE	R SUR LE BOIS
43090686	62041	B	301	BAT.FUNERAIRE	R SUR LE BOIS
43090687	62041	B	301	CIMETIERE	BOIS DE FRAIPONT
43090688	62041	B	301	PARKING	BOIS DE FRAIPONT
43090961	62041	B	406	SUP.BAT.INDUST.	R HAUTE
43091177	62041	C	14	PATURE	BASSE FRAIPONT
43091191	62041	C	23	BAT.FUNERAIRE	R DE LIEGE
43091192	62041	C	23	CIMETIERE	SUR LES CHAMPS
43091763	62041	C	248	TERRE V.V.	AUX VIEUX MOULIN
43294365	62076	A	32	CIMETIERE	CAMPAGNE DE LA COMMUNE
43294366	62076	A	32	CIMETIERE	CPGNE DE LA COMMUNE
43294367	62076	A	32	CIMETIERE	CAMPAGNE DE LA COMMUNE
43294385	62076	A	39	PATURE	CHEM DE LA COMMUNE
43294386	62076	A	40	PATURE	WAIDES CHAINIES
43294397	62076	A	50	PATURE	WAIDES CHAINIES
43294696	62076	B	12	PATURE	R GOMELEVAY

43295286	62076	B	137	TERRE V.V.	LA CAWETTE
43295400	62076	B	160	TERRE V.V.	VAUX
43295405	62076	B	161	SUP.BAT.EXCEPT.	R CHAUDCHAMPS
43295531	62076	B	198	BAT.SCOLAIRE	R LARGE
43295540	62076	B	198	COUR	R LARGE
43295684	62076	B	217	BAT.SCOLAIRE	R ST-PIERRE
43295952	62076	B	297	TERRE V.V.	R EGLISE
43296039	62076	B	305	TERRAIN	R BOURG.AIME MEUNIER
43296110	62076	B	319	SUP.BAT.EXCEPT.	R LARGE
43296212	62076	B	342	SUP.BAT.ORDIN.	R BOURG.AIME MEUNIER
201707328	62040	B	165	BAT.AIDE SOCIAL	R FORET VILLAGE
202329800	62040	B	165	BAT.AIDE SOCIAL	R FORET VILLAGE
204959771	62041	B	344	TERRAIN	SUR LES CHARNEUX
206495008	62040	B	440	TERRAINR	GRAND RUE
206495009	62040	B	440	BAT.ADMIN.	R GRAND RUE
206495010	62040	B	440	TERRAIN	R GRAND RUE
206710067	62040	B	547	TERRE V.V.	NOIRIVAUX
206998048	62040	F	144	BAT.SCOLAIRE	R DE BEAUFAYS
207396757	62040	B	470	TERR.INDUSTRIELR	DE LA METAL

Déclaration de politique générale 2012-2018

Commune de TROOZ

Déclaration de politique générale pour la législature 2012-2028 présentée au nom de la majorité au conseil communal du 3 décembre 2012, par Monsieur Fabien Beltran en sa qualité de Bourgmestre.

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

C'est en ma qualité de Bourgmestre qu'il me revient de vous présenter les lignes de force de la politique que la majorité entend mener au cours des six prochaines années.

Trois formations politiques, le PS, le MR et ECOVA, se sont engagées, au lendemain des élections du 14 octobre, pour constituer cette majorité et élaborer un programme de gestion.

Ce programme n'est pas le résultat d'une réflexion éphémère ou de quelques idées disparates rassemblées à la hâte sur une simple feuille de papier.

C'est un travail réalisé de longue date, bien avant l'échéance électorale du 14 octobre, par les équipes qui constituent et soutiennent cette majorité, qui a permis d'élaborer un programme de gestion à la fois volontaire, cohérent et réaliste.

Il ne me sera pas possible ici de tout vous présenter, mais je vais m'attacher à vous en livrer les axes prioritaires

Nous entamons donc aujourd'hui cette nouvelle législature comme un défi qu'il faut relever, mais que nous pouvons - grâce aux idées, au travail et à la motivation de chacun - aborder avec confiance.

Cette confiance, c'est aussi celle que nous ont accordée les habitants de Trooz et qui s'appuie sur les acquis et les réalisations des années antérieures. Mais cette confiance, il nous faudra aussi la renouveler, au travers des décisions que nous prendrons et des actions que nous mènerons à l'avenir.

Tant au niveau du Conseil communal que du futur Conseil de l'Action Sociale, dont nous venons d'élire aujourd'hui les représentants, nous entamons cette législature avec une équipe solide et motivée. Cette équipe prend en compte - dans une proportion qu'aucune majorité locale n'a jamais pu produire jusqu'à ce jour - la sensibilité de toutes et tous, notamment en intégrant dans les différentes commissions communales l'ensemble des partis présents autour de cette table.

Cette majorité traduit ainsi la volonté de s'inscrire dans une représentation démocratique significative de la population de notre commune.

La rencontre, et vous le constatez autour de cette table, de l'expérience acquise et du renouveau, constitue de plus une richesse indéniable pour la gestion de la vie communale et la mise en œuvre de notre programme, non seulement de gestion, mais aussi d'action et de développement, que nous voulons respectueux de l'intérêt général, pour le bien de tous.

Pour rencontrer au mieux les besoins de tous les habitants, la majorité, dans un souci d'efficacité et de cohésion, a décidé de mener une politique responsable qui s'appuie, **au préalable**, sur :

- 1° l'établissement d'un inventaire initial des besoins que la population souhaite voir rencontrés, notamment à travers un cadastre des voies de communication et des bâtiments communaux.
- 2° l'examen des moyens financiers disponibles, en veillant à privilégier la maîtrise de la dette et le recours à l'octroi de subsides.
- 3° le choix des priorités à opérer.
- 4° la planification de ces priorités.

Sur cette base, la majorité a structuré son programme de gestion, d'action et de développement de la commune selon quatre axes principaux.

Le premier de ces axes, qui me tient particulièrement à cœur et dont je souhaite faire ma priorité, c'est **l'accentuation de la bonne gouvernance**.

Une attention particulière est et sera ainsi réservée au respect strict des procédures légales et administratives ainsi qu'à la clarté et à la transparence des décisions qui seront prises.

La communication de ces décisions et l'information qui en résultera, qu'elles soient verbales ou écrites - notamment par le biais du site internet et des publications communales - veilleront à renforcer le dialogue entre l'administration et le citoyen.

La bonne exécution du programme de gestion, d'action et de développement s'appuiera sur la mise en place d'un comité de monitoring, chargé auprès du Collège communal, du suivi régulier des dossiers.

Cette bonne gouvernance s'appliquera également à la gestion du personnel communal, d'une part, en privilégiant, pour toute nomination ou désignation, la compétence comme critère de sélection et, d'autre part, en appliquant un moratoire de trois ans durant lequel il ne sera procédé à aucun engagement supplémentaire et où seuls les remplacements nécessaires seront assurés.

En d'autres termes, il ne s'agit pas de faire plus avec moins, mais de faire mieux en conservant des moyens identiques.

La bonne gouvernance ne peut pas non plus se concevoir sans attacher un soin particulier aux finances de la commune.

Un moratoire d'un an sera appliqué à la gestion budgétaire, afin d'identifier les moyens nécessaires pour mener à bien les dossiers actuellement en cours.

L'équilibre des finances communales, au-delà d'être une obligation légale, ne pourra de plus être maintenu qu'en adaptant les dépenses à réaliser aux moyens et aux recettes disponibles.

Et non l'inverse !

Le second axe sur lequel la majorité s'appuiera, c'est **le développement économique et l'aménagement du territoire**.

Le Plan Communal de Développement Rural et le schéma de structure seront les outils qui soutiendront nos initiatives et nos décisions.

Ce dernier vise à garantir une gestion durable et dynamique de l'espace public, prenant en compte le développement des activités, mais aussi la préservation et la valorisation du caractère rural de nos villages. Le schéma de structure est à ce jour largement établi et doit être finalisé.

Quant au PCDR, il permettra, avec son organe exécutif, la Commission Locale de Développement Rural, la mise en œuvre coordonnée d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement.

Il s'attachera à revitaliser la commune, dans le respect des ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au niveau social et culturel, mais aussi économique (tant pour les commerces que pour les P.M.E. et les P.M.I.).

Ces objectifs s'appuieront sur un renforcement de la collaboration étroite et constructive avec la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et devront nécessairement être soutenus par des initiatives en matière de mobilité.

On pense ainsi au développement et à la promotion du projet Covoit'stop, à l'extension du réseau Ravel, à la sécurisation des endroits dangereux, à la protection des usagers faibles, à la promotion de la mobilité douce, à l'entretien des chemins et des sentiers ou encore à l'amélioration de l'état de certains trottoirs.

Un **troisième axe** de travail s'attachera à **l'amélioration du cadre de vie et à l'environnement**.

Des initiatives seront menées et des projets développés afin d'encourager les comportements responsables et d'accroître la propreté et la sécurité.

On peut ainsi citer, sans pour autant être exhaustif :

- la sensibilisation et la prévention active en matière de déchets ménagers
- l'amplification du travail sur le terrain des agents de proximité, appelés à devenir Gardiens de la paix
- la lutte contre le vandalisme et les incivilités.

La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel communal passeront par :

- la poursuite des projets écologiques et environnementaux en cours comme la participation active au « Contrat-Rivière-Vesdre », à la « Journée de l'Arbre » ou encore à « Trooz Commune Maya »
- l'entretien des sentiers pédestres se voudra respectueux du réseau écologique local.

D'autres actions encore, que le temps m'empêche de vous détailler ici, se traduiront chaque jour sur le terrain, tout autant par le travail des services communaux qu'à travers les initiatives des habitants ou des comités de quartier.

On n'oubliera pas non plus l'entretien et la rénovation des voiries communales, pas plus que l'embellissement des entrées de la commune ou la rationalisation de l'occupation et de l'exploitation des bâtiments communaux, pour lesquels les économies d'énergie restent une priorité, notamment par la poursuite de l'amélioration de leur isolation et de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une attention soutenue ne manquera pas d'être portée aux établissements ayant un impact sur l'environnement et la sécurité des citoyens.

Le **quatrième axe** qui guidera l'action de la majorité veillera au **renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité entre tous**.

Rien en effet n'a plus de force que cette solidarité entre tous. Rien ne peut remplacer la rencontre, la communication, l'échange, le partage et l'entraide directe entre les individus.

La solidarité intergénérationnelle sera encouragée, car c'est un facteur qui favorise le « mieux vivre ensemble », au même titre que le renforcement du lien social entre les différentes couches de la population.

Il faut aussi redonner à chacun les perspectives d'une vie meilleure et traduire les aspirations de tous dans des domaines prioritaires comme l'emploi, le logement et l'enseignement.

Le travail en synergie et les collaborations entre le Centre Public d'Action Sociale, la Maison de l'emploi et l'Agence locale pour l'emploi et la promotion économique de Trooz seront poursuivis afin de mener des actions concertées visant à la réinsertion professionnelle.

Un logement digne est un droit pour chacun, auquel la majorité entend participer en poursuivant et en développant sur le territoire de la commune l'offre de logements publics et sociaux.

L'enseignement doit permettre aux jeunes de trouver leur place au cœur de la société et assurer leur développement personnel.

Une fois encore les mesures décidées par la majorité sont trop nombreuses pour être toutes énumérées aujourd'hui. Mais elles trouveront leur concrétisation dans les projets d'établissement et les orientations pédagogiques que nos enseignants mettront en application au quotidien.

On citera toutefois :

- des formations aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, adaptées à chaque âge
- le développement du goût des langues étrangères et leur apprentissage
- sans oublier l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires.

Mais la jeunesse, au-delà de l'enseignement de qualité auquel elle a droit, aspire à bien d'autres choses. Par son enthousiasme et son esprit d'innovation, elle est le moteur qui demain concrétisera les projets d'aujourd'hui. Sa créativité et sa motivation doivent être soutenues et encouragées.

Les initiatives mises en place - coin d'éveil, plaines de vacances, école des devoirs - seront poursuivies, au même titre que l'action des équipes éducatives de rue pour aller à la rencontre des jeunes et favoriser leur accès aux infrastructures éducatives sportives et culturelles.

La culture est aussi créatrice de liens sociaux et facteur d'émancipation sociale et d'insertion. Des activités telles que « Parcours d'artistes » seront poursuivies et encouragées pour mettre en valeur et distinguer nos talents locaux.

L'activité sportive participe également à la cohésion sociale.

La mise à disposition des clubs d'infrastructures et de moyens matériels adaptés sera maintenue, pour faciliter leur travail et leur développement.

Les loisirs et la valorisation des richesses historiques, monumentales ou environnementales que recèle notre patrimoine ne seront pas oubliés.

Les initiatives telles que « les journées du patrimoine » seront notamment poursuivies et diversifiées.

Je voudrais également souligner la volonté de la majorité d'accorder à nos aînés tout le respect et l'intérêt qu'ils méritent. Leur place à Trooz y est connue et reconnue depuis très longtemps.

Leur expérience nous est utile et pour la recueillir, mais aussi pour leur permettre d'exprimer leurs besoins, un Conseil Consultatif Communal des Aînés sera installé.

Leurs loisirs ne sont pas oubliés et je voudrais les rassurer : les nombreuses organisations mises sur pied à leur profit et auxquelles ils ont l'habitude de participer seront maintenues.

Je pense que Denise, notre Bourgmestre qui m'a précédé à cette place durant vingt-quatre ans, ne pourra qu'y souscrire, elle qui pendant de si longues années a été l'initiatrice et la cheville ouvrière de toutes ces manifestations dont le succès et la convivialité ont depuis longtemps dépassé les limites de notre commune.

Un mot encore de l'action sociale et de son acteur principal, le CPAS.

Au-delà de son implication dans les synergies visant à la réinsertion professionnelle que j'ai évoquées plus haut, la majorité entend poursuivre, par le biais de cette institution, sa mission générale d'aide aux plus démunis. Elle restera toutefois attentive au financement de celle-ci, qu'elle inscrira dans une politique de rigueur budgétaire et financière identique à celle appliquée aux finances communales.

Pour en conclure avec notre programme de gestion, d'action et de développement, au delà de ces axes, que je viens de vous énumérer et qui orienteront l'action de la majorité pendant les six années à venir, certains **dossiers** ou **projets** de réalisations méritent en outre une **attention particulière** :

- La construction d'une nouvelle école (en remplacement de celle d'El No)
- L'impact économique et environnemental éventuel pour la commune de Trooz du Plan Urbain de Mobilité.
- La faisabilité de l'installation d'une maison médicale sur le territoire de la commune.
- La mise en place éventuelle d'une a.s.b.l. « propreté publique » permettant la participation de bénévoles à ses activités.
- Ou encore, l'émergence d'espaces citoyens au profit du monde associatif.

Vous aurez pu constater en m'écoutant qu'il ressort de notre programme de gestion, d'action et de développement la volonté de travailler pour le bien de tous, en assurant à chacun une égalité de traitement, quelles que soient ses origines, ses convictions philosophiques, politiques ou religieuses ou encore son statut social.

Nous entendons également – et n'est-ce pas là finalement le rôle premier d'une administration communale au service de tous – privilégier l'écoute et favoriser un dialogue direct et constructif avec les habitants, les associations de notre commune et toutes celles et ceux qui s'attachent à préserver l'intérêt général et le bien commun.

Déclaration de politique générale 2019-2024

Commune de TROOZ

Déclaration de politique générale pour la législature 2018-2024 présentée au nom de la majorité au conseil communal du 3 décembre 2018 par Monsieur Fabien Beltran en sa qualité de Bourgmestre.

C'est en ma qualité de Bourgmestre qu'il me revient de vous présenter les lignes de force de la politique que la nouvelle majorité entend mener au cours des six prochaines années.

Deux formations politiques, « Ensemble avec le Bourgmestre » et « EcoVa » se sont engagées pour constituer une majorité et élaborer un programme de gestion ambitieux, réaliste et qui place le citoyen au cœur des préoccupations des élus.

Nous entamons cette nouvelle législature avec une équipe solide et motivée, ancrée à gauche et qui traduit la volonté de s'inscrire dans une représentation démocratique significative de la population de notre commune.

Pour rencontrer au mieux les attentes des habitants, notre majorité propose de privilégier un mode de gestion communale qui s'articule autour de 3 objectifs fondamentaux :

a. La participation citoyenne

Il est primordial que le citoyen soit correctement et clairement informé des décisions ou des orientations prises par les autorités communales. Il est aussi important que la population puisse rencontrer ses élus afin qu'elle soit entendue. Des élus présents sur le terrain, un réel soutien aux comités de quartiers, des contacts directs avec les citoyens, des réunions de quartiers, des conseils participatifs (jeunes et aînés) sont autant de chemins d'actions que nous voulons tracer.

Concrètement, nous souhaitons que chaque citoyen puisse participer activement à la construction de la vie de sa commune, notamment :

- En mettant en place le débat citoyen autour de projets de quartiers et en proposant des budgets participatifs par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers des conseils de quartier ou comités de quartier) un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité sélectionnés selon des modes démocratiques. Aux citoyens de participer et choisir leurs projets.
- En permettant aussi aux citoyens de formuler directement auprès du conseil communal des propositions dans le respect de la réglementation en les motivant ainsi que des amendements aux projets en cours.
- Nous entendons dynamiser la démocratie en poursuivant une politique d'information et de communication multicanale objective et efficace. Etre informé de la gestion communale, c'est être associé, c'est participer. La commune jouera un rôle de facilitateur en fédérant les initiatives des associations et privilégiant les synergies et le travail en réseau.
- En mettant en place un baromètre périodique des attentes et de la satisfaction des usagers des services communaux.
- En maintenant les actions mobilisatrices telles que : façades fleuries, jardins fleuris, nettoyage de printemps, quartiers propres, ...

b. L'accent sur des valeurs essentielles

Notre équipe s'engage à travailler pour l'intérêt général et à respecter les valeurs universelles des droits humains. Nous avons la volonté de travailler sur des principes de synergies et de transversalité à moyen et à long terme. La bonne gouvernance constituera la ligne de force de notre action.

Nous voulons maintenir un service public communal de qualité qui pourra répondre aux besoins de la population et, ce, dans l'intérêt général en soutenant le personnel communal et en leur offrant un bon climat de travail et des propositions adaptées de formations.

Nous voulons persévérer dans un bon usage des moyens financiers disponibles, notamment par un important travail de recherche de subsides, de primes et d'incitants.

Le renforcement du maillage social et de la solidarité intergénérationnelle sont des axes prioritaires.

Nous voulons également un pouvoir de proximité qui soutient sans réserve ses écoles fondamentales communales ouvertes à tous et dont les qualités pédagogiques sont largement reconnues afin d'assurer à nos enfants un parcours scolaire serein et épanouissant.

Nous voulons, dans la mesure des possibilités, réduire l'empreinte écologique de la commune.

c. La volonté de faire de Trooz une commune attractive pour tous

Notre ambition est de construire au quotidien une commune accueillante, chaleureuse et solidaire. La commune doit créer des conditions de vie sociale sereine. Elle est un lieu de fraternité qui doit proposer des solutions pratiques de proximité pour les personnes confrontées à des besoins sociaux et sanitaires.

Nous voulons investir dans les quartiers, dans les comités, dans le monde associatif, culturel et sportif. Nous voulons développer une vision durable et ambitieuse dans les politiques d'aménagement du territoire local.

Trooz est et doit rester une commune à taille humaine, à l'architecture et à l'environnement préservés avec des commerces de proximité et doit offrir un espace de vie harmonieux à tous ses habitants. L'économie locale et les circuits courts resteront privilégiés.

Nous nous appuyerons sur le savoir-faire et sur l'expertise des habitants pour monter nos projets. Nous mettrons en évidence le patrimoine culturel, naturel et architectural de la commune.

12 Axes CONCRETS pour Trooz

1. LA MOBILITE

Nous voulons pérenniser le calme et la tranquillité des Troозиens, nous voulons leur permettre de circuler facilement et assurer un trafic fluide sur les axes, tout en sécurisant et développant les modes de circulation doux.

Nous proposons de :

- Finaliser la voie lente entre Trooz et Chaudfontaine et la développer vers Liège et Verviers tout en la reliant avec nos villages. Nous jetterons les bases d'un Ravel sur la vallée de la Vesdre ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (vélo, covoiturage, ...) et proposer aux visiteurs une formule financièrement attractive combinant une activité sur la commune avec un billet de transport en commun ;
- Favoriser les espaces piétons et augmenter la sécurité des usagers les plus faibles ;
- Sécuriser le cheminement des enfants à proximité des écoles ;
- Continuer la rénovation du balisage et entretenir régulièrement le très beau réseau balades de notre commune, notamment en faisant converger certains chemins structurants vers la future voie lente ;
- Programmer un plan de rénovation des voiries et trottoirs communaux ;
- Soutenir les projets supra locaux de mobilité avec voies pédestres thématiques et cavaliers (projets dits « Via Charlemagne » et « D'Artagnan »)

2. L'ENFANCE ET L'ENSEIGNEMENT

L'école doit mettre tout en œuvre pour lutter contre le décrochage et l'échec scolaire. Nous voulons permettre à tous les élèves d'utiliser les nouvelles technologies, de se familiariser aux outils qui leur permettront de se préparer à une vie active et autonome.

Nos priorités :

- Assurer l'accueil de tous les élèves sans discrimination philosophique, sociale ou culturelle ;
- Poursuivre l'extension et la rénovation des infrastructures et en particulier les cours d'école ;
- Poursuivre l'équipement des écoles en matériel adapté aux nouvelles technologies ;
- Garantir le choix d'une seconde langue dès la 1ère année primaire ;
- Garantir au personnel enseignant une formation continue de qualité et soutenir leurs projets pour l'école.

L'accueil de la petite enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et favorise l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Il contribue à améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des familles et, par conséquent, à assurer une égalité entre tous.

Nous voulons encore :

- Développer l' ATL (Accueil Temps Libres) pour permettre un accueil de qualité durant les périodes de garderies scolaires et extrascolaires ;
- Maintenir et développer les activités et les stages variés durant les congés scolaires à des prix accessibles pour tous ;
- Soutenir notre école de devoirs accessible à tous les enfants et adolescents de l'entité ;
- Continuer à offrir aux enfants la possibilité de découvrir d'autres horizons (sorties scolaires, classes de neige, classes de sports, classes de mer, découverte de la commune) à des prix accessibles à tous ;
- Conclure des contrats pour la fourniture de repas équilibrés et de qualité avec des producteurs et acteurs régionaux ;
- Installer des fontaines d'eau au sein des écoles communales ;
- Développer des initiatives de type « SOS Papy-Mamy », mettant en relations des parents et des aînés pouvant assurer le rôle de grands-parents temporaires pour une journée ou une après-midi. Favoriser ainsi la mise en relation des différentes générations dans le but de créer et pérenniser les relations intergénérationnelles ;
- Développer, à moyen terme, une école d'immersion et/ou de pédagogie active ;
- Lutter contre le harcèlement scolaire en poursuivant les actions de prévention ;
- Continuer à améliorer la sécurité des enfants aux abords et dans l'enceinte de l'école.

3. LA JEUNESSE

Notre jeunesse a besoin d'exister, de s'exprimer, de pouvoir se retrouver dans sa commune et d'avoir des endroits à disposition où se réunir. Pour cette raison, nous soutiendrons, d'une part, les mouvements de jeunesse et, d'autre part, la création d'espaces jeunes, en étroite collaboration avec les services communaux et les éducateurs de rue.

Nous voulons impliquer davantage nos jeunes dans la vie communale, entendre leurs préoccupations et les sensibiliser à la citoyenneté.

Nous voulons :

- Mettre en place un « Conseil consultatif des jeunes », un véritable réseau d'actions et d'informations pour nos jeunes ;
- Informer les jeunes, de manière régulière, en utilisant leurs canaux de communication, des activités culturelles et sportives qui leur sont accessibles ;
- Soutenir efficacement les Mouvements de Jeunesse et les associations culturelles et sportives qui développent des activités spécifiques aux enfants et adolescents ;
- Favoriser le sport de rue en rénovant les infrastructures extérieures existantes qui permettent aux jeunes et moins jeunes de pratiquer du sport dans leur quartier et aussi en installant des espaces de convivialité intergénérationnels ;
- Améliorer l'attrait de nos maisons de jeunes ;
- Créer une AMO (Aide en Milieu Ouvert) sur le territoire de notre commune pour soutenir les jeunes et leurs parents en difficultés.

4. LES AINES ET L'INTERGENERATIONNEL

La présence de plus en plus d'ainés dans notre commune (environ 15% de personnes de plus de 65 ans) est un signe de richesse sociale.

Nous voulons leur permettre de garder leur autonomie et leur cadre de vie mais aussi les inviter à participer pleinement à la vie politique, économique, culturelle, sociale et associative de notre commune.

Nos priorités :

- Soutenir les associations qui développent des activités sportives et culturelles ;
- Créer dans les quartiers des lieux de rencontre intergénérationnels pour permettre les échanges en toute convivialité ;
- Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial ;
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des jeunes, des associations, des écoles ou en participant à des projets de développement local ;
- Mettre en place un Conseil consultatif des Aînés ;
- Lutter contre l'isolement des aînés et renforcer leur participation à la vie sociale, culturelle et politique dans les différentes structures communales, para-communales, et provinciales, notamment en organisant des conférences, des formations et des activités ayant pour but l'inclusion en tant qu'acteur à part entière dans la société ;
- Encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « ambulants » permettant aux citoyens et plus particulièrement aux aînés, aux moins valides et aux personnes qui ne disposent pas de véhicule, d'accéder aux services communaux de base ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées le souhaitant
- Maintenir nos activités de loisirs pour nos aînés et proposer des excursions accessibles à tous.

4. LE SPORT POUR TOUS

Notre commune est dotée de nombreuses infrastructures sportives de grande qualité.

Notre première priorité est d'avoir une gestion équitable de ces infrastructures vis-à-vis des différents clubs sportifs de notre commune.

Nos priorités :

- Promouvoir des zones de délasserment : créer, améliorer et réaffecter des endroits récréatifs de plein air dans un cadre verdoyant et propre ;
- Rénover l'ancien terrain de Beach volley dans le parc communal et en faire un espace de détente pour tous ;
- Favoriser l'équilibre jeunes-seniors en organisant des activités entre les générations ;
- Créer des liens entre quartiers en initiant des projets inter-quartiers : tournois sportifs, par exemple ;
- Soutenir les associations sportives porteuses de projets spécifiques ;
- Mettre en place des « chèques sport » ;
- Renforcer la pratique du sport par l'organisation de stages sportifs encadrés par des opérations spécifiques ;
- Maintenir et développer la qualité de nos infrastructures sportives ;
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires en développant les partenariats entre la commune et la province et avec l'ADEPS.

5. LA CULTURE

Le niveau local est un acteur de 1er plan en matière d'offre culturelle et de loisirs.

Nous souhaitons encore développer le dialogue et le partenariat avec le monde associatif afin de renforcer la cohésion sociale.

A cet effet nous remettrons à l'honneur les lieux publics existants et veillerons à les mettre à disposition des associations et des groupements de l'entité.

Nos priorités :

- Aider les associations à la mise en œuvre de nouvelles idées ou de nouveaux projets en créant une maison des associations intergénérationnelles ;
- Organiser une journée des associations pour permettre aux citoyens de découvrir la richesse et la diversité des activités proposées sur notre commune ;
- Aider à l'épanouissement familial sur la commune en permettant l'accès à la culture aux familles nombreuses et aux familles précarisées ;
- Continuer à soutenir les associations qui développent des activités culturelles, manuelles, folkloriques, artistiques, musicales, ...
- Poursuivre le développement de la lecture publique au travers du réseau des bibliothèques communales et provinciales (réseau ALEPH) ;
- Favoriser la création culturelle et le développement des arts sous toutes leurs formes ;
- Faciliter l'organisation de manifestations publiques par des citoyens (concert, forum, conférence, théâtre, ...) en apportant l'aide de services communaux ;
- Assurer le devoir de mémoire et la transmission du savoir ;
- Construire et coordonner des activités autour des neuf thèmes patrimoniaux mis en évidence par le Plan Communal de Développement Rural (en particulier l'automobile et son histoire).

6. LE LOGEMENT et L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

Notre commune détient quelques manettes du pouvoir en matière urbanistique et infractionnelle. Elle peut accroître son influence en définissant une vision à long terme de son aménagement du territoire : quel avenir pour le bâti, quelle place pour les zones économiques, quels espaces de convivialité promouvoir, comment conserver le caractère rural de nos villages... ?

Nos priorités :

- Continuer à donner envie de venir habiter à Trooz en aidant les nouveaux venus, en les accueillant et en facilitant leurs démarches administratives ;
- Poursuivre les projets définis dans le cadre du plan communal de développement rural pour une gestion durable et dynamique de notre espace public ;
- Renforcer la rénovation du bâti existant en créant des primes à la rénovation ;
- Réinsérer les bâtiments inoccupés sur le marché locatif, notamment en stimulant l'habitation des logements actuellement délaissés en partenariat avec l'Agence Immobilière Sociale et le secteur coopératif ;
- Développer des installations adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite ;
- Favoriser la qualité de vie dans les quartiers en partenariat étroit avec le Foyer de la Région de Fléron ;
- Développer une stratégie systématique de lutte contre l'insalubrité de certains logements. La commune amplifiera son action visant à identifier les logements insalubres et surpeuplés, par une coordination forte entre les services de police, de la population, de l'urbanisme et du CPAS ;
- Renforcer notre présence au sein de l'Agence immobilière sociale Ourthe-VesdreAmblève afin de faire entrer dans le parc locatif, et à des prix raisonnés, des biens immobiliers privés.

7. L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITE DE VIE

La préservation de notre environnement est une de nos priorités. Nous voulons faire de la protection de l'environnement une préoccupation transversale dans l'ensemble des dossiers communaux.

Nos actions :

- Renforcer l'action des agents de propreté dans chacun des quartiers ;
- Lutter efficacement contre les dépôts clandestins par l'éducation, la prévention et la répression ;
- Développer des jardins et potagers collectifs qui animeront les quartiers et créeront des liens et de la solidarité entre voisins ;

- Développer encore les parcours pédestres, les circuits VTT et proposer des itinéraires pour les joggeurs ;
- Entretien et embellir les venelles de notre commune, encourager le verdissement de l'espace public et poursuivre le travail de réouverture des sentiers communaux ;
- Rétablir les primes liées à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Soutenir les comités de quartier dans leurs initiatives ;
- Surveiller le respect des conditions d'exploitation des permis d'environnement et d'urbanisme et être attentif à ce que les engagements pris lors des prochaines fermetures des sites d'extraction soient appliqués.

8. L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Nous encouragerons l'arrivée de nouveaux commerces et nous soutiendrons les commerces existants. L'attrait et la qualité des espaces dédiés aux TPE et PME devra être améliorés en vue de créer des emplois locaux. L'économie associative, non marchande et collaborative sera encouragée.

Nos priorités :

- Soutenir et promouvoir l'esprit d'entreprendre particulier en s'appuyant sur les « talents locaux » ;
- Soutenir et promouvoir l'ouverture de commerces par la mise en place d'une prime à l'installation ;
- Entretien un dialogue permanent avec les commerçants ;
- Créer un registre des entreprises locales afin de les informer de tout marché public initié ou connu pas la commune et les soutenir dans leurs demandes de permis ;
- Soutenir les associations de commerçants en matière d'animation commerciale, décoration de fête, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, de gestion des déchets et des nuisances ;
- Réaliser un audit en collaboration avec l'Université de Liège sur le redéploiement du commerce de proximité ;
- Promouvoir le parc d'activité économique de la SPI+, rue de la Métal, afin qu'il retrouve une attractivité au profit des PME et des artisans ;
- Créer des zones de free wifi pour que tous puissent accéder au Web dans toute la Commune ;
- Poursuivre les synergies entre la Maison de l'Emploi, les employeurs et les écoles, afin d'orienter les jeunes vers des secteurs d'activités en pénurie de main d'œuvre ;
- Mettre en place des « chèques commerce » qui remplaceraient les primes versées par la commune (naissance, noces d'or) et proposer une carte de fidélité « Commerce local » ;
- Stimuler l'économie circulaire (espace troc, cuisine communautaire, entreprise de nettoyage, ressourcerie, repair café, GAC, Ceinture alimentaire liégeoise,) ;
- Développer le tourisme de proximité et privilégier des événements avec retombées sur les commerces locaux ;
- Favoriser l'installation ou l'orientation d'agriculteurs vers les cycles courts ;
- Inscrire la commune dans un Groupe d'Action Locale.

9. LE PATRIMOINE ET LES INFRASTRUCTURES

Nous souhaitons entretenir et développer le patrimoine et les infrastructures.

Nous voulons continuer à investir dans nos bâtiments communaux et notamment dans les écoles. Nous poursuivrons notre plan de rénovation des 100 kms de voiries communales et nous maintiendrons une politique d'investissement contrôlée de la commune.

Nous voulons aussi :

- Poursuivre l'aménagement d'espaces verts et d'espaces pour piétons et cyclistes ;
- Favoriser des espaces pour les promenades d'animaux avec les équipements nécessaires pour garantir la propreté ;
- Continuer à imposer la création de bassins d'orage dans les nouveaux lotissements ;
- Etudier toutes les possibilités techniques afin d'éviter au maximum les problèmes de crues et d'inondations ;
- Adapter l'égouttage pour remédier aux inondations de plus en plus fréquentes ;

- Poursuivre la rénovation et la réfection durable, efficace et en profondeur des voiries et des trottoirs et en particulier de la Grand-rue ;
- Continuer l'entretien régulier et mettre en valeur le patrimoine communal ;
- Etablir une coordination effective des travaux effectués dans la commune, via une synergie efficace entre les services communaux, pour réduire au maximum leur durée et leur fréquence ;
- Finaliser la rénovation du Maka à la Fenderie ;
- Rénover et mettre en valeur nos places de village comme par exemple Teixeira à la Brouck, Emile Vandervelde à Fraipont, ...

10. LA SECURITE ET LA PREVENTION

Une attention particulière sera donnée à la sécurité du citoyen qui reste, bien sûr, une priorité majeure pour nous. Cela ne peut se concevoir sans une collaboration étroite et un engagement fort avec la zone de police et la Région wallonne.

Nos priorités :

- Implanter l'éclairage public dans les zones les plus reculées ;
- Renforcer une Police de Proximité efficace, en contact fréquent avec la population ;
- Intensifier la lutte contre les incivilités en faisant respecter les règlements communaux et autres ;
- Développer la médiation de quartier. Et, si la médiation n'aboutit pas, faire appel à un agent constatateur spécifique ;
- Installer, en concertation avec la zone de police, des caméras de surveillance dans les endroits reconnus à risques ;
- Intensifier la prévention et la sécurité, notamment aux abords des écoles.

11. L'ACTION SOCIALE ET LA SANTE

Notre commune est connue et reconnue pour les actions solidaires qu'elle a mises en place et qu'elle soutient. Nous investirons dans la cohésion sociale et dans l'accompagnement social de 1ère ligne en nous appuyant sur le CPAS et les acteurs sociaux locaux.

La prévention et la promotion de la santé sont les seuls moyens efficaces et durables d'améliorer la santé de la population à moyen et long terme. Plus la prévention et la promotion de la santé seront développées, moins les traitements seront lourds et onéreux. Une attention particulière sera apportée à l'ensemble des déterminants non médicaux de la santé.

Nous voulons :

- Mener, au niveau local, une politique de promotion et de prévention de la santé efficace et renforcer la visibilité du réseau de soins (répertoire) ;
- Coordonner les actions des différents acteurs de terrain (CPAS, Maison médicale, associations...) pour répondre au plus près aux besoins de la population en matière de santé, grâce à la mise en place d'une coordination sociale sur le territoire en partenariats notamment avec la Province et les intercommunales de soins ;
- Encourager l'organisation de séances d'information et de sensibilisation autour des thèmes du bien-être et de la santé. Le recours aux experts de vécus sera favorisé ;
- Promouvoir une alimentation de qualité dans les écoles ;
- Mettre en place un service social de mobilité afin de venir en aide aux personnes qui doivent suivre des traitements médicaux lourds et soutenir les projets d'alternative à l'hospitalisation ;
- Renforcer la collaboration avec le centre de la Croix-Rouge, privilégier les rencontres, les échanges et les réponses humaines et solidaires à la situation migratoire ;
- Renforcer l'information au sujet des droits sociaux et renforcer l'information et l'encadrement quant aux parcours d'insertion possibles ;
- Mettre en place des formations premier secours pour un vaste public.

Il ressort de notre programme de gestion une volonté de travailler pour le bien de tous en assurant une égalité de traitement quelles que soient les origines, les convictions philosophiques, politiques et religieuses ou encore le

statut social. Nous entendons privilégier l'écoute active et favoriser le dialogue avec les associations et les habitants.

La force collective doit prendre le pas sur les rivalités. Et, si rivalités il y a, elles doivent être productives et constructives pour l'intérêt général.

Nous avons maintenant la lourde, mais combien passionnante tâche, de faire vivre au quotidien cet ambitieux programme.

Cela nécessite de la mobilisation. Cela nécessite de l'accompagnement, de la pédagogie, du débat, de la réflexion et surtout du travail.

Nous devons concentrer nos forces sur la qualité de ce travail et, ce, dans le souci permanent du citoyen.

Alors, chers collègues, levons l'ancre et abordons tous ensemble cette nouvelle législature avec audace et ambition.

Fabien BELTRAN
Bourgmestre de Trooz

Liste des arbres et haies remarquables

15/05/2018 10:28:33 Page 755/887

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N° INS : 62122 N° du site : 2		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		Domaine : Public	
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE FENDERIE							
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A Tilia x europaea	Tilleul de Hollande	6	225	20	1998	P	G	U	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Site classé de la Fenderie ; 2 sujets</i>											
2	A Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	409	29	1998	P	I	A	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Site classé de la Fenderie ; sur la colline ; 2 branches principales à 2 m.</i>											
3	A Fagus sylvatica	Hêtre commun	6	312	28	1998	P	I	A	O,,13/08/99	
<i>Commentaire : Site classé de la Fenderie ; sur la colline.</i>											
N° INS : 62122 N° du site : 3		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		Domaine : Public	
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : PLACE DU ONZE NOVEMBRE							
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	4	302	23	2002	H,P	I	U	T,2007,	
<i>Commentaire : Devant le monument aux morts.</i>											
2	A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	6	301	28	2002	H,P	I	U	T,2007,	
3	A Tilia tomentosa	Tilleul argenté	5	164	18	2002	H,P	I	U	T,2007,	
<i>Commentaire : Derrière une plaque commémorative ; planté à cette époque ; élagué et sanglé en 2011 (fendu),</i>											
4	A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	6	341	28	2002	P	I	U	T,2007,	
5	A Carpinus betulus	Charme commun	6	149	23	2002	P	G	U	T,2007,	
<i>Commentaire : 3 sujets, dont 2 soudés à la base.</i>											
N° INS : 62122 N° du site : 4		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		Domaine : Public	
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE AU THIER							
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A Platanus x acerifolia	Platane commun	6	202	23	2002	P	G	U	T,2007,	
<i>Commentaire : Au milieu d'un square ; 6 sujets ; 1 sujet avec une blessure importante.</i>											
N° INS : 62122 N° du site : 5		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		Domaine : Privé	
Province : LIEGE		Propriétaire : COLSON		Adresse : RUE BOIS LEMOINE, 48							
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1	A Tilia tomentosa	Tilleul argenté	6	281	31	2002	P	G	P	T,2007,	
<i>Commentaire : A gauche de l'entrée ; 3 sujets.</i>											
2	A Platanus x acerifolia	Platane commun	6	255	29	2002	P	I	P	T,2007,	
<i>Commentaire : Au bout de l'étang.</i>											
3	A Populus x canescens	Peuplier grisard	4	339	37	2002	T	I	P	T,2007,	
5	A Sorbus aria	Alisier blanc	4	239	18	2002	D,T	I	P	T,2007,	
<i>Commentaire : Mesuré à 30 cm ; plusieurs point de pourriture.</i>											
6	A Platanus x acerifolia	Platane commun	6	325	24	2002	P	I	P	T,2007,	
7	A Fagus sylvatica 'Pendula'	Hêtre pleureur	6	422	27	2002	D,T,P	I	P	T,2007,	
<i>Commentaire : A côté d'un hêtre commun (+ 310 cm) ; mesuré au pied ; greffé au pied.</i>											
8	A Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	4	335	26	2002	P	I	P	T,2007,	
9	A Cedrus atlantica 'Glaucu'	Cèdre bleu de l'Atlas	4	319	24	2002	D,P	I	P	T,2007,	
<i>Commentaire : Tête cassée.</i>											

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

15/05/2018 10:28:33 Page 756/887

N° INS : 62122 N° du site :	6	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :	MOREAU DE MELEN	Adresse : RUE BOIS LEMOINE, 41							
N° A/H Latin	Nom français										
1	A	Tilia platyphyllos									
Commentaire : 3 sujets.											
N° INS : 62122 N° du site :	7	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :	CLOSKIN	Adresse : CLOS BOIS LEMOINE, 2							
N° A/H Latin	Nom français										
1	A	Tilia tomentosa									
Commentaire : Elagué (permis) en 2011,											
N° INS : 62122 N° du site :	8	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :	DETHIER	Adresse : RUE SOUS L'ABBAYE, 8							
N° A/H Latin	Nom français										
1	A	Tilia x europaea									
Commentaire : Isolé en prairie.											
N° INS : 62122 N° du site :	9	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :		Adresse : RUE SOUS L'ABBAYE, 10							
N° A/H Latin	Nom français										
1	A	Frêne commun									
Commentaire : En bordure de prairie et de chemin ; arbre téard de 2 troncs principaux ressoués à 1,80 m de hauteur ; mesuré à 50 cm.											
N° INS : 62122 N° du site :	10	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :	JPH ORGANISATION	Adresse : RUE DE BEAUFAYS, 34							
N° A/H Latin	Nom français										
1	A	Fagus sylvatica purpurea									
Commentaire : Manoir de Péry ; 2 sujets (324cm)											
Evolution : 2002-4-311-24											
2	A	Liquidambar styraciflua									
Commentaire : Manoir de Péry.											
4	A	Carpinus betulus									
Commentaire : Manoir de Péry ; 2 vieux sujets ; le second est légèrement dépérissant.											
N° INS : 62122 N° du site :	11	Localité :	4870 FORET	Commune :	TROOZ	Cantonnement :	AYWAILLE	Direction :	LIEGE	Domaine :	Privé
Province :	LIEGE	Propriétaire :		Adresse : RUE SOUS L'ABBAYE							
N° A/H Latin	Nom français										
1	H	Crataegus sp.									
Commentaire : Rues de Beaufays et des Roches ; en prairie et au bord des routes ; zone de haies mélangées (+ noisetier, sureau, prunellier, houx, frêne et charme hautes tiges, frênes téardés).											

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

15/05/2018 10:28:33 Page 757/887

N° INS : 62122 N° du site : 13 Localité : 4870 FORET Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : CADET/TARTE Adresse : RUE DE VERVIERS, 6 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Château des Roches.</i>	Hêtre pourpre	6	372	31	2002	P	I	P	T,2007,
2 A	Cryptomeria japonica <i>Commentaire : Château des Roches ; une branche marquée au sol, formant un gros buisson.</i>	Cryptomeria du Japon	4	79	10	2002	B,D	I	P	T,2007,
3 A	Buxus sempervirens <i>Commentaire : Château des Roches ; mesure d'un bras d'une cèpe de 4 branches.</i>	Buis commun	4	51	11	2002	T	I	P	T,2007,
4 A	Taxus baccata <i>Commentaire : Château des Roches ; sujet sur tronc unique + 2 grosses cèpes à 10 m.</i>	If commun	6	160	13	2002	T	G	P	T,2007,
5 A	Fagus sylvatica 'Pendula' <i>Commentaire : Château des Roches ; mesuré sous la griffe ; réseau de barres de fer dans la ramure ; très beau sujet.</i>	Hêtre pleureur	6	267	31	2002	P	I	P	T,2007,
6 A	Ailanthus altissima <i>Commentaire : Château des Roches ; blessure importante causée par l'arrachage d'une branche.</i>	Allante glanduleux	2	363	32	2002	D,T	I	P	T,2007,
7 A	Sequoiadendron giganteum <i>Commentaire : Château des Roches.</i>	Sequoia géant	6	344	30	2002	D	I	P	T,2007,

N° INS : 62122 N° du site : 14 Localité : 4870 FRAIPOINT Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : COMMUNE Adresse : RUE DE LA GARE Domaine : Public

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Gare de Fraipont ; près d'une stèle commémorative du Centenaire 1830-1930 ; bel arbre.</i>	Hêtre pourpre	6	347	23	2002	H,P	I	V	T,2007,

N° INS : 62122 N° du site : 15 Localité : 4870 FRAIPOINT Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : Adresse : RUE HALINSART Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 H	Crataegus sp. <i>Commentaire : Le long de la route ; haie taillée mélangée sur environ 200 m.</i>	Aubépine sp.	7			2002				T,2007,

N° INS : 62122 N° du site : 16 Localité : 4870 FRAIPOINT Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : SERWY Adresse : RUE HALINSART, 175 Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 H	Carpinus betulus <i>Commentaire : Haie probablement mitoyenne ; alignement d'anciens pieds de haie, prolongé par une haie d'aubépine taillée sur environ 200 m.</i>	Charme commun	7			2002				T,2007,

N° INS : 62122 N° du site : 17 Localité : 4870 FRAIPOINT Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : Adresse : RUE TROU-RENARD Domaine : Privé

N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 H	Crataegus sp. <i>Commentaire : Face au n°49 ; en prairie ; haie libre mélangée sur environ 250 m.</i>	Aubépine sp.	7			2002				T,2007,

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

15/05/2018 10:28:33 Page 758/887

N° INS : 62122	N° du site : 18	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire : DOZOT	Adresse : RUE TRASENSTER, 23			Domaine : Privé				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Quercus robur	2	410	25	2002	F.P	I	V	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Dans le tournant ; à côté d'une chapelle ; un polygone au pied ; complètement creux ; anciennes branches arrachées ; encore bien beau.								
N° INS : 62122	N° du site : 19	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE SUR LE BOIS			Domaine : Public				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Quercus petraea	6	263	20	2002	P	I	V	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Devant le n°110b ; à l'angle de 2 routes.								
N° INS : 62122	N° du site : 20	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : RUE SUR LES CHARNEUX			Domaine : Privé				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 H	Crataegus sp.	7			2002				T,2007,
	<i>Commentaire :</i> En prairie et au bord de la route ; haie libre et taillée, en plusieurs tronçons, sur environ 400 m.								
N° INS : 62122	N° du site : 21	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire :	Adresse : RUE ROTY			Domaine : Privé				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Carpinus betulus	5	308	19	2002	P	I	V	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Proche du n°385 ; en bordure de prairie ; cèpée de 2 troncs taillés en téard (+ 166/155 cm) ; mesure au pied.								
N° INS : 62122	N° du site : 22	Localité : 4870 NESSONVAUX	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire : COMMUNE	Adresse : PLACE EMILE VANDERVELDE			Domaine : Public				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica	6	250	19	2002	P,H	I	V	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Planté le 23/11/1919 ; commémoration guerre 14-18								
N° INS : 62122	N° du site : 23	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire : CROIX-ROUGE	Adresse : RUE TRASENSTER, 34-38			Domaine : Privé				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Fagus sylvatica purpurea	6	263	27	2002	P	G	A	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Dans un centre pour réfugiés ; 7 sujets.								
2 A	Cedrus atlantica	6	284	23	2002	D,P	I	A	T,2007,
	<i>Commentaire :</i> Dans un centre pour réfugiés.								
N° INS : 62122	N° du site : 24	Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE				
Province : LIEGE	Propriétaire : SOEURS D'EVERLEE	Adresse : PLACE EMILE VANDERVELDE, 524			Domaine : Privé				
N° A/H Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A	Cedrus atlantica 'Glauca'	6	234	23	2002	D	I	A	A
	<i>Commentaire :</i> Ecole libre ; au bord de l'eau. <i>Evolution :</i> 1990-?-193-?								

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

N° INS : 62122 N° du site : 24		Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE					
Province : LIEGE		Propriétaire : SOEURS D'EVERLEE	Adresse : PLACE EMILE VANDERVELDE, 524		Domaine : Privé					
N° AIH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
2 A Thuja plicata <i>Commentaire : Ecole libre ; au bord de l'eau ; à côté du cèdre ; cépée mesurée au pied. Evolution : 1990-?-221-?</i>	Thuja géant	6	381	24	2002	T	I	A	A	T,2007,
3 A Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire : Ecole libre ; vu fin octobre. Evolution : 1990-?-436-?</i>	Hêtre pourpre	6	462	33	2002	P	I	A	A	T,2007,
4 A Aesculus hippocastanum <i>Commentaire : Ecole libre ; au bord de l'eau ; cépée mesurée au pied. Evolution : 1990-?-486-?</i>	Marronnier d'Inde	2	508	26	2002	P	I	A	A	T,2007,
5 A Tsuga canadensis <i>Commentaire : Ecole libre ; au bord de l'eau ; cépée mesurée à la base. Evolution : 1990-?-496-?</i>	Tsuga du Canada	6	306	25	2002	D	I	A	A	T,2007,
6 A Platanus x acerifolia <i>Commentaire : Ecole libre ; contre un bâtiment. Evolution : 1990-?-250-?</i>	Platan commun	6	549	31	2002	P,T	I	A	A	T,2007,
8 A Acer platanoides <i>Commentaire : Ecole libre ; au bord de l'eau ; peut-être une variété. Evolution : 1990-?-250-?</i>	Erable plane	6	306	23	2002	P	I	A	A	T,2007,
N° INS : 62122 N° du site : 25		Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE					
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : RUE SUR LES ROCHES		Domaine : Public					
N° AIH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1 A Fraxinus excelsior 'Pendula' <i>Commentaire : Au croisement avec la rue L. Leménager ; derrière une croix.</i>	Frêne pleureur	4	198	13	2002	F,P	I	V		T,2007,
N° INS : 62122 N° du site : 26		Localité : 4870 FRAIPONT	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE					
Province : LIEGE		Propriétaire : DEBOR	Adresse : RUE SUR LES BRUYERES, 670		Domaine : Privé					
N° AIH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1 A Castanea sativa <i>Commentaire : Peut-être mitoyen avec commune.</i>	Châtaigner commun	6	246	15	2002	P	I	V		T,2007,
N° INS : 62122 N° du site : 27		Localité : 4870 FORET	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE					
Province : LIEGE		Propriétaire : STALMANS	Adresse : RUE TRIMOTTET		Domaine : Privé					
N° AIH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1 A Fraxinus excelsior <i>Commentaire : Derrière le n°1A ; dans un talus.</i>	Frêne commun	6	368	28	2002	P,T	I	A		T,2007,
N° INS : 62122 N° du site : 28		Localité : 4870 FORET	Commune : TROOZ	Cantonnement : AYWAILLE	Direction : LIEGE					
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE	Adresse : FORET-VILLAGE		Domaine : Public					
N° AIH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation	
1 A Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	6	253	20	2002	P	I	U		T,2007,
2 A Acer pseudoplatanus	Erable sycomore	6	252	17	2002	P	I	U		T,2007,
3 A Tilia platyphyllos <i>Commentaire : Egalement un autre vieux tilleul dépérissant à 30 m, au coin de la place, devant une ferme.</i>	Tilleul à grandes feuilles	6	282	18	2002	P	I	U		T,2007,

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

: 15/05/2018 10:28:33 Page 760/887

N° INS : 62122 N° du site : 29		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DU TILLEUL				Domaine : Public		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	A	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	2	346 25	2002	F,P,R	I	A	T,2007,
<i>Commentaire : Une croix et une potale accrochées sur le tronc ; blessures importantes au pied.</i>										
N° INS : 62122 N° du site : 30		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire :		Adresse : RUE DU TILLEUL				Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	H	<i>Crataegus sp.</i>	Aubépine sp.	7		2002				T,2007,
<i>Commentaire : Des deux côtés du chemin et en prairie ; haie libre et semi-taillée sur environ 400 m.</i>										
N° INS : 62122 N° du site : 31		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : JUPRELLE		Adresse : ROUTE D'OLINE, 40B				Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	A	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	6	300 19	2002	P	A	A	T,2007,
<i>Commentaire : Anciens pieds de haie (+ charmes, coudouillers sanguins, frênes).</i>										
N° INS : 62122 N° du site : 32		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE DE L'EGLISE				Domaine : Public		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	Hêtre pourpre	4	322 28	2002	P	I	P	T,2007,
<i>Commentaire : Parc de l'Administration communale ; à côté d'un plus gros sujet dépérissant ; grosse blessure d'élagage.</i>										
2	A	<i>Platanus x acerifolia</i>	Platane commun	6	302 28	2002	P	G	P	T,2007,
<i>Commentaire : Parc de l'Administration communale ; 2 sujets (+ 287 cm).</i>										
3	A	<i>Picea pungens 'Glauca'</i>	Sapin du Colorado bleu	6	184 21	2002	P	I	P	T,2007,
<i>Commentaire : Parc de l'Administration communale.</i>										
4	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	Hêtre pourpre	4	247 26	2002	P	G	P	T,2007,
<i>Commentaire : Parc de l'Administration communale ; 3 sujets.</i>										
N° INS : 62122 N° du site : 33		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire :		Adresse : RUE DE L'EGLISE				Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	Hêtre pourpre	4	313 22	2002	P	I	U	T,2007,
<i>Commentaire : Entre les n°18 et 20.</i>										
N° INS : 62122 N° du site : 34		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : JACOB		Adresse : RUE DU STADE, 2				Domaine : Privé		
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		H AnObs Intérêt		
				Situat.		Réf.		Officialisation		
1	A	<i>Fagus sylvatica 'Atropinica'</i>	Hêtre pourpre	4	464 24	2002	P,T	I	P	T,2007,
<i>Commentaire : Mesuré au-dessus de la greffe ; pourriture à hauteur de la greffe ; en 2008 la plaie se referme.</i>										
2	A	<i>Taxus baccata</i>	If commun	6	352 9	2002	P	G	P	T,2007,
<i>Commentaire : Au bord d'une ancienne pièce d'eau ; 2 sujets ; cépée mesurée au pied.</i>										

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

: 15/05/2018 10:28:33 Page 761/887

N° INS : 62122 N° du site : 35		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE		Adresse : RUE LONHIENNE				Domaine : Public	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Quercus robur		6		291 17		2002 P	
		<i>Commentaire : En bordure de fossé ; derrière une pompe incendie.</i>						I V	
N° INS : 62122 N° du site : 36		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire :		Adresse : RUE AU THIER				Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 H		Crataegus sp.		7				2002	
		<i>Commentaire : Entre les 2 rues ; en prairie ; plusieurs haies libres et taillées, partiellement mélangées (+ noisetier, etc).</i>						T,2007,	
N° INS : 62122 N° du site : 37		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : BURHENNE		Adresse : RUE DES CROISSETTES, 54				Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Tilia x europaea		4		247 22		2002 P	
		<i>Commentaire : Dans un tournant.</i>						I A	
N° INS : 62122 N° du site : 38		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : SCHINS		Adresse : RUE DU BOULTAY				Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Fagus sylvatica		4		335 24		2002 P	
		<i>Commentaire : Au croisement de chemins ; dans un tournant ; à l'angle d'une prairie ; légèrement dépérissant.</i>						I A	
N° INS : 62122 N° du site : 39		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : LEMMENS		Adresse : RUE DU BOULTAY, 20				Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Tilia platyphyllos		4		377 21		2002 P	
								I A	
N° INS : 62122 N° du site : 40		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : COMMUNE ?		Adresse : RUE SUR LA HEID				Domaine : Public	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Tilia x europaea		6		194 18		2001 P	
		<i>Commentaire : Drève sur environ 350 m.</i>						A V	
N° INS : 62122 N° du site : 41		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE	
Province : LIEGE		Propriétaire : VERHAMME		Adresse : FORÉT-VILLAGE, 4				Domaine : Privé	
N° A/H Latin		Nom français		Sanit		Circ		AnObs	
1 A		Acer pseudoplatanus		6		292 23		2003 P	
		<i>Commentaire : Château de Forêt (au coin du).</i>						I P A	
		<i>Evolution : 1990-?-272-?</i>						O, 29/05/07	
2 A		Araucaria araucana		6		172 18		2003 D	
		<i>Commentaire : Château de Forêt ; en bordure de chemin.</i>						I P A	
		<i>Evolution : 1990-?-154-?</i>						O, 29/05/07	

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

15/05/2018 10:28:33 Page 762/887

N° INS : 62122 N° du site : 41		Localité : 4870 FORET		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : VERHAMME		Adresse : FORÉT-VILLAGE, 4		Domaine : Privé				
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit.	Circ.	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Ref.	Officialisation
3	A	Acer pseudoplatanus 'Leopoldii' <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	199	17	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
4	A	Sequoiadendron giganteum <i>Commentaire : Château de Forêt ; à l'intersection de 2 chemins ; tige cassée.</i>	6	583	32	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
5	A	Platanus x acerifolia <i>Commentaire : Château de Forêt ; atteint par l'anthraxnose.</i>	6	473	35	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07
6	A	Liriodendron tulipifera <i>Commentaire : Château de Forêt ; à côté du platane ; tout à fait déséquilibré.</i>	2	249	27	2003	D	I	P	O,,29/05/07
7	A	Castanea sativa <i>Commentaire : Château de Forêt ; a perdu plusieurs branches importantes ; bois mort.</i>	4	414	25	2003	P	I	P	O,,29/05/07
8	A	Fagus sylvatica 'Albovariegata' <i>Commentaire : Château de Forêt ; mesuré au-dessus de la greffe ; retourne presque entièrement au type.</i>	4	288	26	2003	D	I	P	O,,29/05/07
9	A	Cedrus atlantica 'Glaucia' <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	358	34	2003	D,P,T	I	P	O,,29/05/07
10	A	Quercus robur 'Fastigiata' <i>Commentaire : Château de Forêt ; au début d'un alignement de châtaigners abîmés le long d'une prairie.</i>	6	254	27	2003	D	I	P	O,,29/05/07
11	A	Aesculus x camea <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	264	23	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
12	A	Cedrus atlantica 'Glaucia Fastigiata' <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	283	28	2003	D,T,P	I	P	O,,29/05/07
13	A	Aesculus hippocastanum <i>Commentaire : Château de Forêt ; plusieurs branches cassées.</i>	4	378	23	2003	P	I	P	O,,29/05/07
14	A	Fagus sylvatica 'Laciniata' <i>Commentaire : Château de Forêt ; mesuré au-dessus de la greffe.</i>	6	256	22	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
15	A	Quercus robur <i>Commentaire : Château de Forêt ; dépérissant ; à côté d'un gros hêtre très dépérissant.</i>	4	330	29	2003	P	I	P	O,,29/05/07
16	A	Aesculus hippocastanum <i>Commentaire : Château de Forêt ; au bout de la propriété.</i>	4	375	23	2003	P	I	P	O,,29/05/07
17	A	Acer pseudoplatanus <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	405	33	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07
18	A	Fagus sylvatica 'Atropinicea' <i>Commentaire : Château de Forêt.</i>	6	475	34	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

15/05/2018 10:28:33 Page 763/887

N° INS : 62122 N° du site : 41 Localité : 4870 FORET Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : VERHAMME Adresse : FORÉT-VILLAGE, 4 Domaine : Privé

N° AH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
19 A Gleditsia macracantha <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt ; détermination incertaine ; feuillage simplement penné mais un peu haut pour cette espèce ? <i>Evolution</i> : 1990-?-223-?	Févier macracantha	6	237	22	2003	D	I	P A	O,,29/05/07
20 A Sequoiadendron giganteum <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-402-?	Sequoia géant	6	450	30	2003	D,P	I	P A	O,,29/05/07
21 A Cryptomeria japonica <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-140-?	Cryptomeria du Japon	6	146	18	2003	D	I	P A	O,,29/05/07
22 A Pinus sylvestris <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-346-?	Pin sylvestre	4	264	20	2003	P	I	P A	O,,29/05/07
23 A Platanus x acerifolia <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Platane commun	6	362	24	2003	P	I	P A	O,,29/05/07
24 A Chamaecyparis lawsoniana <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt ; à côté du tennis. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Cyprés de Lawson	6	192	21	2003	D	I	P A	O,,29/05/07
25 A Larix x eurolepis <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt ; détermination incertaine. <i>Evolution</i> : 1990-?-253-?	Mélèze de Dunkeld	4	270	25	2003	D	I	P A	O,,29/05/07
26 A Quercus robur 'Atropurpurea' <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt ; greffé à 2 m. <i>Evolution</i> : 1990-?-104-?	Chêne pédonculé à feuilles pourpres	6	107	6	2003	D	I	P A	O,,29/05/07
27 A Acer pseudoplatanus 'Leopoldii' <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt ; greffé à 2,5 m. <i>Evolution</i> : 1990-?-104-?	Erable sycomore 'Leopoldii'	6	297	27	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
28 A Sequoiadendron giganteum <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Sequoia géant	4	390	27	2003	D	I	P	O,,29/05/07
29 A Tilia cordata <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Tilleul à petites feuilles	6	320	25	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07
30 A Acer platanoides 'Schwedleri' <i>Commentaire</i> : Châteaude Forêt. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Erable plane 'Schwedleri'	6	282	26	2003	D,P	I	P	O,,29/05/07

N° INS : 62122 N° du site : 42 Localité : 4870 TROOZ Commune : TROOZ Cantonnement : AYWAILLE Direction : LIEGE
 Province : LIEGE Propriétaire : REGOUT Adresse : CLOS BOIS LEMOINE, 27 Domaine : Privé

N° AH Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1 A Cedrus atlantica 'Glauca' <i>Commentaire</i> : En prairie ; très beau. <i>Evolution</i> : 1990-?-223-?	Cèdre bleu de l'Atlas	6	422	27	2003	D,P	I	A	O,,29/05/07
2 A Cedrus atlantica 'Glauca' <i>Commentaire</i> : En prairie. <i>Evolution</i> : 1990-?-223-?	Cèdre bleu de l'Atlas	6	247	19	2003	D	I	A	O,,29/05/07
3 A Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire</i> : En prairie. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Hêtre pourpre	6	300	24	2003	P	I	A	O,,29/05/07
4 A Aesculus hippocastanum <i>Commentaire</i> : En prairie. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Marronnier d'Inde	6	297	15	2003	P	I	A	O,,29/05/07
5 A Sequoiadendron giganteum <i>Commentaire</i> : En prairie. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Sequoia géant	6	466	31	2003	D	I	A	O,,29/05/07
6 A Fagus sylvatica purpurea <i>Commentaire</i> : En prairie. <i>Evolution</i> : 1990-?-180-?	Hêtre pourpre	6	418	26	2003	P	I	P	O,,29/05/07

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES DE WALLONIE

: 15/05/2018 10:28:33 Page 764/887

N° INS : 62122 N° du site : 43		Localité : 4870 FRAIPONT		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : DE BIOLLEY		Adresse : RUE HAUTE, 437				Domaine : Privé		
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	<i>Tilia x europaea</i>	4	412	29	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Très beau ; dépérissant en 2011								
2	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	6	411	31	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Très beau.								
3	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	6	348	29	2003	P	I	P	O,,29/05/07
4	A	<i>Quercus robur</i>	4	355	29	2012	P	I	P	E,2012,
		<i>Commentaire</i> : Dépérissant.								
N° INS : 62122 N° du site : 44		Localité : 4870 FRAIPONT		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : DE HONTHEIM		Adresse : RUE HAUTE, 431				Domaine : Privé		
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	6	386	31	2003	P,T	I	P	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Château de Fraipont ; visible sur une gravure de 1730.								
3	A	<i>Taxus baccata</i>	6	321	17	2009	T	I	P	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Château de Fraipont ; mesuré à 1,5 m au-dessus des 1ères grosses branches.								
		<i>Evolution</i> : 2003-4-304-17								
4	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	6	325	26	2003	P	I	V	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Château de Fraipont ; en prairie ; face à une maison.								
5	A	<i>Tilia platyphyllos</i>	6	286	28	2003	P	I	V	O,,29/05/07
		Tilleul à grandes feuilles								
6	A	<i>Chamaecyparis pisifera 'Squarrosa'</i>	4	174	2003	D		I	P	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Château de Fraipont (au coin du) ; détermination incertaine ; pousse sous forme arborescente depuis un coup de foudre!								
N° INS : 62122 N° du site : 45		Localité : 4870 TROOZ		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : GODIN		Adresse : RUE TRUIMLY, 1				Domaine : Privé		
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	<i>Quercus robur</i>	6	376	25	2003	P	I	A	O,,29/05/07
3	A	<i>Acer pseudoplatanus 'Atropurpureum'</i>	6	251	24	2003	P	I	V	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : Au bord du chemin ; milieu avec la commune?								
N° INS : 62122 N° du site : 46		Localité : 4870 TROOZ		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire :		Adresse : RUE TRUIMLY				Domaine : Privé		
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	6	250	20	2003	P	G	A	O,,29/05/07
		<i>Commentaire</i> : En prairie ; mesures estimées.								
N° INS : 62122 N° du site : 47		Localité : 4870 TROOZ		Commune : TROOZ		Cantonnement : AYWAILLE		Direction : LIEGE		
Province : LIEGE		Propriétaire : SACRE		Adresse : RUE LONHIENNE, 3A				Domaine : Privé		
N° A/H	Latin	Nom français	Sanit	Circ	H	AnObs	Intérêt	Situat.	Réf.	Officialisation
1	A	<i>Fraxinus excelsior</i>	6	325	24	2012	P	I	V	E,2012,
		<i>Commentaire</i> : Sur talus bord de route, en prairie.								

ANNEXES PARTIE II
CONSULTATION CITOYENNE
Commune de Trooz

Prémices

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 31 mai 2010

PROVINCE DE LIEGE

Arrondissement de Liège



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 31 mai 2010

Présents : LAURENT Denise	Bourgmestre, Présidente
HOTERMANS Christian, VOSS Denise, SACRE Alex & SABIC Vinko	Echevin(e)s
GIOVANNINI Ivana	Présidente du CPAS, Conseillère
PATUREAU Jean-Claude, LEMOINE Paul, DOMBARD André, VENDY Etienne, NAGELMACKERS Alain, TEHEUX Jean , DEGEE Arthur, CRINE Paule, MARCK Christophe, DELMAL Roger, MOTTET Henri, JUPRELLE Isabelle & BORSU Valérie	Conseillers(ères)
FOURNY Bernard	Secrétaire communal, Secrétaire

Objet : Plan Communal de Développement Rural – Décision de principe

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le Décret du Conseil régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du Décret susmentionné ;
Considérant que la Commune de Trooz aspire à développer un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement dans le but de revitaliser la commune, d'améliorer son cadre de vie tout en respectant le caractère et la spécificité de son milieu rural ;
Considérant que cet outil de gestion communal amène une vision globale et à long terme des projets à réaliser sur le territoire tout en permettant de définir les priorités de ceux-ci ;
Attendu qu'un Plan Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) viendrait utilement compléter le travail déjà réalisé dans le cadre du schéma de structure et permettrait de gérer de manière plus harmonieuse les projets à mettre en œuvre sur le territoire de la Commune ;
Considérant qu'une des premières phases à inscrire au budget extraordinaire soit la réalisation d'un diagnostic socio-économique de la Commune et que celui-ci doit être effectué sur fonds propres ;

Considérant que l'élaboration de ce programme engendrera des dépenses à la fois sur le budget ordinaire (dépenses de fournitures administratives estimées à 2.500 €/an) et au budget extraordinaire (crédit à inscrire au fur et à mesure de l'évolution du projet) ;

Considérant que les étapes ultérieures peuvent faire l'objet de subsides de la Région wallonne s'élevant jusqu'à 80% des projets ;

Attendu que selon le décret précité, cette décision entraîne la désignation d'un organisme accompagnateur afin d'assister la Commune dans l'Opération de Développement Rural ;

Considérant que la Commune est membre de l'ASBL GREOA active en région Ourthe-Amblève et plus particulièrement sur le territoire communal, et qu'elle collabore déjà avec celui-ci dans le cadre de différents projets ;

Considérant que le GREOA est reconnu comme organisme accompagnateur par la Région wallonne et exerce déjà cette mission dans sept communes en région Ourthe-Amblève ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

- 1° D'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural.
- 2° De solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre.
- 3° De demander à la Région wallonne de désigner le GREOA comme organisme accompagnateur pour assister la Commune dans l'élaboration de son PCDR.
- 4° De charger le Collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé d'élaborer le programme dans sa globalité.
- 5° De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre de la Région wallonne ayant l'Agriculture et la Ruralité dans ses compétences et au GREOA.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,
(s) B. FOURNY

La Présidente,
(s) D. LAURENT

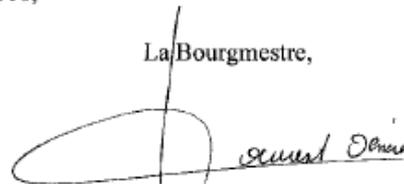
Pour extrait conforme, le 15 juin 2010,

Le Secrétaire communal,


Bernard FOURNY



La Bourgmestre,


Denise LAURENT

Courrier ministériel du 14 février 2011 relatif à la désignation du GREOVA comme organisme accompagnateur du PCDR de Trooz (en réponse au courrier communal de juin 2010)

Province de Liège
Arrondissement de Liège

Trooz, le 11 juin 2010



Monsieur Benoît LUTGEN
Ministre des Travaux publics, de
l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature,
de la Forêt et du Patrimoine de la Région
wallonne
Chaussée de Louvain 2
5000 NAMUR

Nos réf. : *1.477.81/184545/03*

Objet : Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

- Décision de principe de mise en œuvre d'un PCDR
- Désignation d'un organisme accompagnateur.

Monsieur le Ministre,

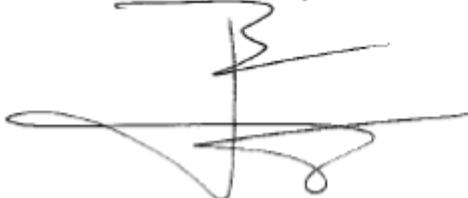
Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe la délibération du Conseil communal réuni en séance ce 31 mai 2010 par laquelle il décide d'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement Rural et de solliciter le GREOVA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son PCDR.

Nous sollicitons par la présente l'approbation de cette décision ainsi que votre soutien dans le cadre de toutes les démarches à mettre en œuvre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments les plus distingués.

PAR LE COLLEGE,

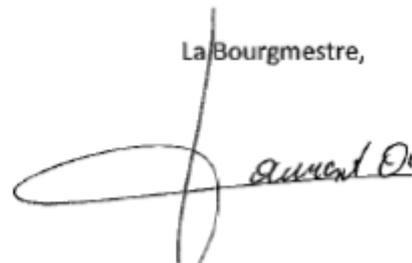
Le Secrétaire Communal,



Bernard FOURNV



Le Bourgmestre,



Denise LAURENT



Gouvernement wallon

Le Ministre wallon
Benoît LUTGEN

*Travaux publics,
Agriculture, Ruralité,
Nature, Forêt
et Patrimoine*

Namur, 14 FEV. 2011

Madame Denise LAURENT
Bourgmestre
Commune de Trooz
Rue de l'Eglise, 22
4870 Trooz



Nos Réf. : PATRI-DR/203257/GREGOIRE (à rappeler)
Personne de contact : Nicolas GREGOIRE (081/710.360)
E-mail : nicolas.gregoire@gov.wallonie.be

Concerne : PCDR - Désignation d'un organisme accompagnateur

Madame la Bourgmestre,
Chère Madame LAURENT,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de demander au Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA) d'accompagner votre opération de développement rural pour les années 2011 et 2012.

Un tel accompagnement permettra à votre commune de se doter d'une réelle stratégie de développement, cohérente et réfléchie. Ce véritable "Contrat d'avenir local" est un outil d'aide à la décision qui mobilisera les atouts de votre commune et permettra une plus grande intégration des différentes politiques locales.

J'espère que cela répondra à vos attentes et aux besoins de la population.

En vous souhaitant pleine réussite dans cette opération, je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre, chère Madame LAURENT, à l'assurance de mes sentiments très distingués.



Benoît LUTGEN

Réunion du 15 avril 2010 (prémices)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

Réunion du 15 avril 2010
 (Place de Chézy 1, 4920 Harzé)

Présents :

Mme D. Voss, Echevine à Trooz
M. D. De Temmerman, Chef de service « Environnement » à Trooz
Mme M-P. Lhoest, Echevine à Chaudfontaine
M. M. Lambinon, Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme à Chaudfontaine
Mme F. Rahier, DGARNE, Direction du Développement rural, service extérieur de Huy
M. C. Ancion, Président du GREOA
Mme S. Beaufays, Agent de développement du GREOA
M. B. Houbeau, Auteur de projet du GREOA
M. J. Lilien, Directeur du GREOA

M. J. Lilien rappelle que l'objectif de la rencontre est d'informer les nouvelles communes qui ont rejoint le GREOA sur la démarche de Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Il explique que le GREOA accompagne actuellement 7 communes qui sont à divers stades de leur PCDR : Sprimont, Aywaille, Esneux, Stoumont, Hamoir, Ouffet et Ferrières. Le GREOA a également rempli la mission d'auteur de projet pour ces mêmes communes.

Mme F. Rahier explique qu'un PCDR est une opération sur le long terme : l'étude socio-économique réalisée par l'auteur de projet ainsi que l'accompagnement de la commune (animation des réunions de consultation citoyenne) durent généralement 3 ans avant d'aboutir à la mise en œuvre des projets qui s'étalent sur 10 ans et peuvent recevoir des subventions de la Région wallonne, si le PCDR est accepté.

La condition de réussite d'une Opération de Développement rural (ODR) est la bonne cohésion du Collège sur la démarche et idéalement de l'opposition.

Le but du développement rural est d'analyser les problèmes, les évolutions de la commune, son développement sous tous les points de vue (environnemental, économique, social...), dans sa globalité afin d'aboutir à une bonne intégration des projets. Ceux-ci devront couvrir tous les besoins des citoyens.

Mme M-P. Lhoest signale qu'à Chaudfontaine et Trooz, la situation de fait a été réalisée, notamment via un Schéma de structure ou un PCDN à Chaudfontaine.

M. C. Ancion explique que ce type d'outil existait également à Sprimont avant le PCDR mais qu'il n'apportait pas de solutions, mis à part une liste de suggestions.

Mme F. Rahier explique que le PCDR est le tableau de bord de la Commune. Certains projets ne seront peut-être pas subsidiés via le développement rural mais le PCDR est voté au Gouvernement wallon et permet parfois d'avoir du poids auprès d'autres instances (TEC, SPW DGO Routes et Bâtiments...) ou d'aller frapper à d'autres portes. En outre, si un appel à projet est lancé, les fiches-projets du PCDR sont prêtes et il suffit parfois de les ressortir, ce qui est intéressant quand le délai de rentrée des projets est généralement fort court.

Par exemple, le premier projet de Sprimont concerne la revitalisation de Louveigné d'un point de vue économique, mobilité, convivialité ; le projet concerne également l'école, les jeunes, le patrimoine à valoriser... Ce projet est géré quasi à 50% avec le MET.

Mme F. Rahier estime que si Trooz souhaite entrer en développement rural, cela ne devrait pas poser de problème. Par contre, pour Chaudfontaine, qui n'est pas considérée comme rurale, il est important de voir quels sont les souhaits de la Commune.

Mme M-P. Lhoest informe que Embourg-centre et Vaux-sous-Chèvremont sont en revitalisation urbaine. Son souci majeur est de tenter de maintenir le caractère rural de Beaufays mais le plan de secteur n'aide pas. Mme F. Rahier explique que le développement rural n'a pas de pouvoir légal par rapport au plan de secteur. Les outils pour conserver au maximum le caractère rural sont le Schéma de structure Communal et la volonté du Collège de dire non aux promoteurs. Mme M-P. Lhoest demande également si le PCDR peut agir au niveau du remembrement. Mme F. Rahier lui répond par la négative. Mme M-P. Lhoest évoque également l'aménagement de places comme au centre de Beaufays, auxquelles il serait important de donner un caractère différent de celui des places d'Embourg ou Vaux-Sous-Chèvremont. Mme F. Rahier rappelle que, pour les voiries, le développement rural n'intervient pas. En ce qui concerne les espaces publics, la subvention du développement rural est de 60%.

M. D. De Temmerman fait part de la séparation ressentie dans divers domaines entre Forêt, plutôt tourné vers Liège, et Nessonvaux, plutôt tourné vers Verviers. Mme F. Rahier explique qu'à Esneux, la même problématique existait et que le PCDR a tenté de recréer du lien entre Esneux et Tilff.

Mme F. Rahier explique que pour faire approuver un dossier par le Gouvernement wallon il s'agirait de monter un dossier pour une partie de la commune de Chaudfontaine. Il est important que majorité et opposition portent le projet. C'est très important car la Commune va devoir motiver les citoyens, demander leurs avis, créer une Commission Locale de Développement Rurale (CLDR)... qu'il faudra pouvoir gérer.

Mme M-P. Lhoest demande comment se constitue le groupe de consultation citoyenne.

Mme Rahier énumère les différentes étapes de l'Opération de Développement Rural :

1. Les décisions du Collège et du Conseil
 - Le Collège doit discuter afin de construire le dossier à présenter au Ministre, principalement pour Chaudfontaine qui n'est pas considérée comme rurale, au départ. Le Gouvernement wallon et la CRAT doivent donner leur accord, en ce qui concerne Chaudfontaine, pour travailler sur une partie du territoire.
 - Le Conseil doit décider d'entrer en Opération de Développement Rural.
 - Le Conseil doit demander au Ministre que le GREOA soit organisme accompagnateur et recevoir son accord.
 - Le Conseil doit nommer un auteur de projet pour l'étude socio-économique.
2. Réalisation de pré-diagnostic par l'auteur de projet.
3. Accompagnement citoyen : information et consultation de la population par villages, par thèmes... avec des réunions de retour aux citoyens, au Collège, au Conseil...
4. Constitution de la CLDR formée de représentants des différents villages, catégories professionnelles, économiques... avec un quart de membres du Conseil communal. Le Conseil communal valide cette commission. Si une CCATM existe, il est recommandé d'avoir des membres communs aux deux commissions. Le Président de la CLDR est généralement le Bourgmestre afin d'avoir une vision la plus globale possible de la matière. La CLDR est approuvée par le Ministre et a une compétence d'avis. Elle fait des propositions aux Collège et Conseil qui restent les instances décisionnelles.
5. L'ODR se poursuit avec la CLDR qui est représentative de la population avec parfois un retour à la population.
6. Le travail se poursuit par la rédaction d'objectifs de développement puis par formulation de projets à mettre en œuvre dans les 10 ans de l'approbation du PCDR afin de répondre aux objectifs de développement identifiés.

Mme M-P. Lhoest demande si le PCDR ne concerne qu'une partie de la Commune, si la CLDR doit rassembler des représentants de toute la Commune. Mme F. Rahier explique qu'il s'agira de réunir davantage de membres issus des zones concernées mais qu'il sera toutefois important de réunir également des représentants des zones « exclues », Embourg et Vaux-Sous-Chèvremont, afin de travailler dans une vision globale.

Chaque commune restera responsable. Un projet peut être envisagé en collaboration avec une autre commune mais la commune dont le projet sera réalisé sur son territoire gèrera les travaux. Il est par exemple également possible d'organiser une consultation à Ninane même si Chaudfontaine n'est pas en développement rural. Il y a moyen de réaliser des connexions sans que les deux communes entrent en développement rural.

Mme M-P. Lhoest aborde la démarche Agenda 21 Local (A21L) à laquelle la commune a adhéré en engageant un conseiller en environnement dont l'emploi est subsidié : A21L et PCDR lui semblent deux démarches fort semblables. Elle souhaiterait que ces différentes structures puissent se coordonner.

M. F. Rahier explique que certaines communes ont tenté un PCDR/A21L et le flou en la matière : il n'existe encore aucun décret relatif aux A21L et elle ne sait pas qui gère cette matière aux niveaux administratif et ministériel. Une révision du décret relatif au développement rural est envisagée afin qu'il se base sur l'A21L. A Esneux, l'A21L devrait se baser sur le PCDR déjà réalisé.

Mme M-P. Lhoest demande des informations en ce qui concerne l'intervention financière des communes. L'accompagnement (animation des réunions, consultation de la population...) est gratuit pour les communes car subventionné par la Région wallonne (sauf frais postaux, publicité...). La commune paie l'auteur de projet pour la réalisation de l'étude socio-économique ainsi que le bureau d'étude qui réalisera les esquisses des fiches-projets.

Une information aux Collèges est programmée avec Mme F. Rahier et le GREOA : Trooz le 10 mai à 17h30 (à confirmer) et Chaudfontaine le 7 juin (ou 31 mai) (à confirmer).

M. D. De Temmerman demande quelle est l'implication de l'Administration communale dans les Opération de Développement Rural. Mme F. Rahier explique que, tout comme le Collège, l'Administration communale doit être associée à la démarche. En outre, il est important qu'une personne de l'administration soit le relais afin de transmettre à l'auteur de projet les diverses données dont il aura besoin pour la rédaction de l'étude socio-économique (le GREOA ne demande à la Commune que les données qui ne sont pas disponibles ailleurs) et auprès des agents de développement.

Les représentants des deux communes souhaitent avoir un modèle de convention à passer avec un auteur de projet. Le GREOA leur transmettra un exemple.

Pour plus d'information sur le Programme Communal de Développement Rural, le site www.pcdr.be est renseigné.

Réunion du 30 mars 2011 (premières rencontres)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 30 mars 2011 au GREOA

Informations – contacts

- Coordonnées des personnes de contact
- Quelles sont les moyens de communication : BC, site Internet,... + coordonnées des personnes pour ces moyens de communication
- Existe-t-il des commissions dans la Commune : enfants, jeunes, aînés, CCATM... ?

Planning proposé

Désignation d'un auteur de programme au plus vite

Première sensibilisation à l'ODR : article dans le Bulletin communal, annonce sur le site Internet communal et sur le site www.pcdr.be, banderoles ...

Juin 2011 : Réunion de préparation avec la Commune pour préparer les premières réunions

Septembre 2011 : information du Conseil communal et du personnel communal

Octobre - novembre 2011 :

- *Soirée d'information* pour l'ensemble de la population (information d'ordre général sur l'ODR : processus, données socio-économiques générales, présentation de l'équipe, possibilité d'intervention d'autres communes qui ont participé à une ODR, verre de l'amitié...)
- *Réunions de consultation par villages*

Février 2012 : *Réunions de consultation thématiques* - présentation plus précise des données socio-économiques, consultation par sous-groupes, annonce de la CLDR...

Mars 2012 : *Commission Locale de Développement Rural*

- Appel à candidatures pendant les réunions de consultation
- Conseil communal
- 1^{ère} réunion : accueil des membres

Mai 2012 : *Réunions de retour* dans les villages : validation par la population du diagnostic et des grands axes de développement

Suite :

- Rédaction des objectifs de développement
- Groupes de Travail sur les projets

Réunion du 15 juin 2011 (définition planning)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 15 juin 2011 au GREOA

Présents

Denis Voss, Echevine
Daniel De Temmerman, Administration
Marie-Françoise Gilis, Agent de développement GREOA
Sarah Beaufays, Agent de développement GREOA
Jacques Lilien, Directeur du GREOA

Auteur de programme / Agenda21Local

Il ne sera pas possible de désigner un auteur de programme avant fin décembre 2011, tant que les modifications budgétaires ne seront pas entérinées.

Les agents de développement expliquent la réflexion menée à l'heure actuelle qui vise à intégrer de plus en plus Agenda 21 Local et PCDR. Une note relative à ces notions est remise aux personnes présentes afin qu'elles en parlent au Collège. Les éléments énoncés en faveur d'une intégration de ces outils sont les suivants :

- A21L est à prendre en compte depuis le début du processus
- Subside pour un éco-conseiller qui doit réaliser un A21L dans les 3 ans de son engagement. Intégrer A21L et PCDR est une opportunité pour ne pas devoir recommencer éventuellement un processus dans quelques années.
- Il y aura des contraintes pour la Commune (ex : clauses environnementales dans les marchés publics...), les pratiques administratives devront changer (ex : utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, produits issus du commerce équitable, papier recyclé...). Celle-ci devra être un exemple.
- Il y a déjà des obligations d'aller vers la passivité en 2020-2030. Il faut tenir compte de la législation existante.

Le GREOA transmettra plus d'informations à la Commune de Trooz après le 22 juin.

J. Lilien suggère à la Commune d'indiquer dans le courrier pour les auteurs de programme que la commune souhaite évoluer en parallèle dans le cadre d'un Agenda21Local.

Information et consultation

14/9/2011 : réunion de travail. La Commune voit avec Véronique Bernard qui s'occupe notamment de la communication si elle peut être présente également.

Novembre 2011 : réunion d'information du personnel communal, Conseil...

7/12/2011 : réunion d'information à la population (information d'ordre général sur l'ODR : processus, données socio-économiques générales, présentation de l'équipe, possibilité d'intervention d'autres communes qui ont participé à une ODR, verre de l'amitié...)

Janvier 2012 : 3 réunions de villages par anciennes communes : Forêt (maison communale), Fraipont (Floréal), Nessonvaux (Prayon)

Février-mars 2012 : réunions thématiques

Présentation plus précise des données socio-économiques, consultation par sous-groupes, annonce de la CLDR...

Consultation CPAS et commissions

Une liste des personnes importantes à consulter sera demandée à la Commune

Avril 2012 : CLDR

Campagne électorale : programme à voir

Un exemple de Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR sera à envoyer à la Commune.

Informations – contacts

Demander :

- Liste journalistes avec lesquels la Commune travaille habituellement
- Article publié dans le Bulletin communal dernier – Quand prochain Bulletin communal ?
S'adresse à Véronique bernard.

Divers

De nouveaux membres rejoindront le Collège le 27 juin 2011 pour remplacer d'autres Echevins.

Monsieur De Temmerman remet le bottin des commerces (2011) et le bottin de 2008, plus général et actualisé sur le site internet de la Commune. Ce bottin sera réactualisé en bonne partie fin août.

Désignation officielle du GREOVA comme auteur de programme (13 décembre 2011)

Province de Liège
Arrondissement de Liège

Trooz, le 13 décembre 2011



RECOMMANDÉ
GREOA
Place de Chézy, 1
4920 Harzé

Commune de Trooz

N/Réf. : 1.777.81/218.023 /BF/ddt

Objet : Elaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la commune - Notification de l'attribution

Madame, Monsieur,

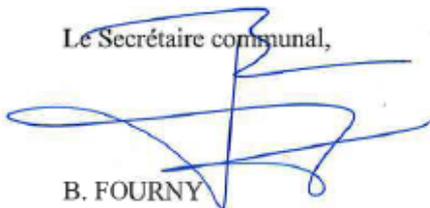
Par la présente, nous vous informons que le Collège communal a décidé le 12 décembre 2011 de vous attribuer pour la somme de 29.900,00 € TTC, le marché public susmentionné aux conditions mentionnées dans votre offre du 7 décembre 2011.

Pour les autres modalités, veuillez prendre contact avec Monsieur Daniel DE TEMMERMAN (Service de l'environnement).

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire communal,


B. FOURNY



La Bourgmestre,


D. LAURENT

Réunion 14 décembre 2011

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 14 décembre 2011 au GREOA

Présents : D. De Temmerman, D. Voss, S. Beaufays, M-F. Gilis

Déroulement de la réunion :

- Réalisation d'un PCDR dans la philosophie d'un agenda21local
- Information au Conseil communal : date à déterminer en janvier ou février 2012
- Information au personnel communal : lundi 13/2/2012 à 15h30 (à confirmer par la Commune)
A inviter : personnel administratif, employés et/ou responsables du CPAS, responsables des salles, ouvriers communaux (brigadiers et chefs d'équipe)...
- Réunions d'information et de consultation par villages (anciennes communes) : 3 réunions à programmer par la Commune en mars 2012 à partir de 19h30-20h, chaque fois un jour différent (lundi, mardi, mercredi ou jeudi).

Lieux :

- Forêt (salle du conseil)
- Fraipont (école Elna)
- Nessonvaux (Préau)

Déroulement de ces réunions en 3 temps :

1. Information d'ordre général sur l'ODR : processus, données socio-économiques générales, présentation de l'équipe...
2. Consultation en sous-groupes
3. Synthèse des sous-groupes

Matériel :

- Tables
- Chaises
- Matériel de projection (apporté par le GREOA – écran à apporter uniquement à Nessonvaux)
- Réunions d'information et de consultation par thèmes, si la Commune le souhaite. Les réunions devront être organisées en avril 2012 (pas pendant les vacances de Pâques). La Commune choisit d'organiser une réunion en fonction des thèmes ou d'acteurs importants sur son territoire. Quelques exemples de réunions thématiques organisées dans d'autres communes :
 - Agriculture
 - Vie culturelle, sportive et associative
 - Economie
 - Tourisme

- Habitat permanent

.....
 Nous déconseillons les réunions concernant l'économie en soirée car les indépendants se déplacent peu. Généralement nous les contactons individuellement.

- Consultation des jeunes : la commune contacte le PCS et les Maisons de jeunes pour voir le meilleur moyen de les consulter (réunion animée par les agents de développement ou récolte des avis des jeunes par les éducateurs)
- Les agents de développement consulteront également des personnes ressources. Ils demandent à la Commune de leur fournir d'ores et déjà une liste :

Thèmes	Personnes ressources
Patrimoine	
Environnement	
Vie économique (associations de commerçants...), entreprises...	
Comités de quartier	
Tourisme	
Histoire	
Mobilité	
Petite enfance	
Extra-scolaire	
Jeunes	
Vie associative	
Loisirs	
Culture	
Sport	
...	

- Un toutes boîtes sera réalisé par le GREOA pour annoncer les réunions d'information et de consultation par villages (et par thèmes). Celui-ci organisera l'impression qui sera facturée à la Commune (le graphisme est offert). La Commune se chargera également de réserver la Poste pour l'envoi.
- Une consultation des usagers du CPAS sera également à convenir avec le responsable (déterminer avec les assistantes sociales le meilleur moyen : réunion animée par les assistantes sociales et/ou par les agents de développement)
- Les commissions communales étant composées de membres du Conseil, il n'apparaît pas nécessaire de les informer et de les consulter spécifiquement.
- Contact pour le site internet : Josette Lehane et copie D. De Temmerman
- L'appel à candidatures pour la prochaine CLDR serait lancé juste après les élections communales afin si possible d'approuver sa composition au Conseil de décembre 2012.
- Mr De Temmerman marque le souhait de pouvoir travailler, si possible, en documents partagés (google doc).
- La question se pose de savoir comment garder la motivation des citoyens pendant la période « creuse », période électorale pendant laquelle les réunions devront être suspendues. Le Lot 0 (projets proposés par la population et réalisé) peut être mis en évidence, des informations relatives à un projet (Génération rurales....) peuvent être apportées...
- Le Bulletin « Info Trooz » paraît tous les 6 mois. Pour la prochaine parution, les agents de développement ajouteront les dernières informations : auteur de programme, réunions en mars 2012... La distribution aura lieu vers le 15 janvier 2012.
- Dans les éditions Vlan Liège, la Commune a aussi une rubrique tous les 15 jours.

Réunion du 27 février 2012 (information au Conseil communal)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de présentation de l'ODR au Conseil communal, le 27 février 2012 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

Denise Laurent, bourgmestre
Denise Voss, échevine du développement rural
Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA)
Marie-Françoise Gilis, Agent de développement, (GREOA)
Anouck Barthelemy, Agent de développement (GREOA)
Conseil communal

La réunion commence à 20.00 par une introduction de Madame Denise Laurent aux points de l'ordre du jour.

Une explication générale de l'ODR est réalisée par les agents de développement et l'auteur de programme au personnel communal. Les points abordés sont les suivants :

- présentation du GREOA et de ses missions
- présentation de l'auteur de programme et de ses missions
- définition et objectifs d'une ODR
- participation citoyenne et programmation des prochaines réunions
- suivi du processus
- coordonnées « contacts »

Marie-Françoise Gilis ajoute que les réunions d'information et de consultation doivent être suspendues durant la période électorale mais qu'elles reprendront rapidement après. Elle insiste également sur la durée du processus mais aussi sur les aboutissements de l'ODR et invite les personnes présentes à consulter des PCDR terminés sur le site du GREOA.

Benoît Houbeau intervient afin d'expliquer plus en détail son rôle en tant qu'auteur de projet et insiste sur le rôle des autorités communales en tant que personnes relais vers la population. Il explique également qu'il se penchera sur l'ODR menée à Olne, commune voisine, afin de voir si des projets « transcommunaux » pourraient être menés

La présentation laisse ensuite la place aux questions.

1. Les réunions organisées en mars sont-elles toutes les mêmes et quelle sera la méthode utilisée? Les AD répondent qu'elles seront identiques étant donné que le GREOA a souhaité donner à toute personne la possibilité d'assister aux réunions en fonction de leurs disponibilités. Concernant la méthodologie, celle-ci consistera en un exposé des AD afin de préciser ce qu'est une ODR et de réaliser un bref portrait de la situation socio-économique de la Commune. Ensuite, des sous-groupes, animés par un AD, seront formés et invités à réfléchir sur un thème qu'ils auront choisis : agriculture, mobilité, environnement, économie... Cet exercice aura pour finalité d'identifier les atouts/faiblesses/besoins de la Commune
2. Comment se passe la désignation de la CLDR ? Un appel à candidature sera lancé à la population et la composition de la CLDR sera votée au Conseil communal. Celle-ci peut-être composée de maximum ¼ de conseillers communaux et elle doit être représentative de la population.

3. Les conseillers s'interrogent sur la raison de la consultation citoyenne et sur le pouvoir de la population. Le GREOA explique que la consultation est un processus obligatoire, stipulé dans le décret. Il insiste bien sur le fait que la population est engagée dans le processus à titre consultatif et non pas décisionnel. Les décisions finales restent aux mains des pouvoirs communaux. Mais de manière générale, l'ODR se construit dans une collaboration entre population et autorités communales.

Pour clôturer la séance, Marie-Françoise Gilis explique que si le processus peut paraître très abstrait au départ et long, il aboutit toujours sur des projets concrets. Elle invite à nouveau l'assemblée à se pencher sur des PCDR terminés pour prendre connaissance du processus ainsi que des résultats obtenus.

Le GREOA quitte le Conseil à 20h50.

Réunion du 2 avril 2012

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 2 avril 2012 à l'Administration communale

Présents

D. Voss, Echevine du développement rural
D. De Temmerman, Employé communal
Mr. Dumont, Employé communal
M.-F. Gilis, agent de développement

Consultation de publics cibles

- Jeunes de 10-12 ans via le conseil communal des enfants
David Derée, coordinateur (04 351 93 29)
- Adolescents via les deux maisons des jeunes (Nessonvaux et Trooz)
Pascal Horion, chef de service jeunesse (04 351 93 28)
- CCATM : réaliser une information et donner des grilles à compléter. Elle se réunit le 3^{ème} mercredi du mois. La CCATM sera renouvelée en 2013.
Bernadette Gérard, secrétaire, pourra transmettre la base de données des membres. Tél : 04 259 86 67
- Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux
Directrice, Stéphanie CORNET (04/361.56.28)
- Contrat de Rivière Vesdre
Florence HAUREGARD - Christophe WILLEMARCK
- Asbl Sport –Culture – Loisir s'occupe de la gestion du bâtiment sportif près de l'AC
- Police locale, Commissaire MASSART (04 364 23 80). Il a une vue globale de toute une série de problème dans la Commune (aménagement du territoire, mobilité, etc.).
- Fabriques d'église : consulter les 4 des 6 qui sont uniquement sur Trooz. Elles gèrent du patrimoine classé.
- Maison de la laïcité
- ALE/Maison de l'emploi. Il n'existe plus d'associations de commerçants.
- CPAS
- La commune n'a pas de conseiller en mobilité et en environnement

Collecte d'informations

Monsieur De Temmerman transmettra aux agents de développement, les informations suivantes :

- Une liste des associations à consulter avec le nom et les coordonnées de la personne à consulter (fabrique d'église, maison de la laïcité, centre d'expression et de créativité, comités de quartier/village, comités patrimoine, clubs de marche, comités culturels et sportifs, Syndicat d'initiative, les personnes qui s'occupent des potagers collectifs, etc.)
- Une liste des « salles » publiques et privées accessibles à la population

Les agents de développement peuvent s'adresser à Bernard Fourny, Secrétaire communal, pour avoir des informations concernant les projets de logements (plan d'ancrage, etc.). (-> voir ce que Benoit a déjà).

Mise en place de la CLDR

Le conseil communal sera installé début décembre. La composition de la CLDR pourra être approuvée au mois de janvier 2013. L'appel à candidatures peut donc avoir lieu en novembre.

Un article sera à rédiger dans le bulletin communal de fin juin pour annoncer le prochain appel à candidatures.

Divers

- Le SSC n'est pas terminé. La procédure est bien avancée mais elle est « à l'arrêt » depuis près d'un an. La Commune ne dispose pas des PV des réunions de consultation organisée dans ce cadre ; l'employé qui devait les rédiger ne l'a pas fait. C'est un des éléments qui explique que le SSC n'avance plus.
- La réhabilitation de la gare de Trooz est en cours. Elle accueillera le musée de la radio, la bibliothèque communale, le Syndicat d'initiative, la poste et des commerces. Dans le cas où tous les locaux commerciaux ne serait pas occupés, il est envisageable d'utiliser un des locaux comme petite salle.
- A Forêt village, l'ancienne école va être réaménagée par le Foyer Fléronais. En plus des logements, une salle/local des associations sera toujours accessibles aux jeunes et aux associations (ex : belotte). Ce local sera géré par la Commune ou par le comité.
- Lot 0 : La commune de Trooz va participer à la journée du client en collaboration avec l'UCM le 22 septembre 2012. Il s'agit d'actions dans les commerces et d'animations qui vont recevoir un écho médiatique.
- Demander à Benoît Houbeau comment il obtient des informations sur les commerces et entreprises d'une commune, quelles sont les bases de données existantes ?

Réunion du 13 décembre 2012 (post élections communales)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 13 décembre 2012 à l'Administration communale

Présents :

D. De Temmerman, Employé communal
M.-F. Gilis, agent de développement
A. Barthelemy, agent de développement
B. Houbeau, auteur de programme

Monsieur Teheux n'est pas venu.

- **Pré-diagnostic**

B. Houbeau présente une première ébauche du pré-diagnostic à D. De Temmerman et précise que certains points du pré-diagnostic devront encore être complétés. Il s'agit notamment des points relatifs à la gestion communale, aux Services publics...

Ce document pourra être communiqué au Collège dès cette semaine. Dès approbation du pré-diagnostic par le Collège, il pourra être diffusé et soumis à la consultation de la population.

- **Présentation de l'ODR au nouveau Collège**

Etant donné que la majorité des membres du Collège ont déjà été informés de l'ODR, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une rencontre en janvier 2013. D. De Temmerman expliquera à nouveau l'ODR à tous les échevins individuellement.

- **Mise en place de la CLDR**

La CLDR devrait être mise en place dans le courant du mois de mars 2013.

Le décret stipule qu'il est possible de fusionner la CLDR et la CCATM mais ce n'est pas une obligation. Le Collège va devoir prendre position rapidement. Selon D. De Temmerman, la création d'une CLDR indépendante de la CCATM semble importante puisque le PCDR est un outil transversal qui dépasse le cadre de l'aménagement du territoire. De plus, la composition de la CCATM actuelle n'est pas représentative de la population. Les AD ajoutent que dans le cadre de la CLDR, tous les membres sont sur un même pied d'égalité : effectifs et suppléants sont invités à participer aux réunions et les décisions sont presque toujours prises par consensus, les votes étant exceptionnels. Dans le cas de deux commissions distinctes, il est conseillé que des membres soient communs ; des réunions communes pourront également être organisées au besoin.

Dans le choix d'un appel à candidature classique, celui-ci est diffusé via différents canaux (site www.pcdr.be, site communal, presse locale, bulletin communal...) et reste ouvert pour une période approximative de 3 semaines. De leur côté, les AD transmettront l'information aux personnes présentes lors des réunions citoyennes. Quant à la Commune, elle peut aussi prendre contact directement avec des personnes qui seraient intéressées par cette commission. Les documents relatifs à l'appel à candidature seront envoyés par mail à D. De Temmerman.

La CLDR devra compter entre 10 et 30 membres effectifs et le même nombre de suppléants, elle devra être représentative de la population et de sa répartition géographique. Une fois que la composition de la CLDR sera arrêtée, elle devra être présentée et validée par le Conseil communal qui devra également définir un ROI. Un modèle de règlement sera transmis à Mr De Temmerman en temps utiles. La composition détaillée de la CLDR (par tranche d'âge, village...) devra ensuite être transmise au Ministre pour validation.

Un président devra également être désigné. Il s'agit en général du bourgmestre bien que l'échevin du développement rural puisse également assurer ce rôle. Dans ce dernier cas, le bourgmestre devra suivre de près le dossier puisque c'est lui qui devra présenter le PCDR à la CRAT.

En termes de délais, la CLDR devrait être mise en place dans le courant du mois de mars 2013, la date du lancement de l'appel à candidature étant laissée à l'appréciation de la Commune. Il est suggéré que l'information soit diffusée dans le Bulletin communal du 20 janvier 2013 et que la clôture des candidatures soit fixée à la mi-février.

- **SSC et PCDR**

Des liens devront inévitablement être réalisés entre le SSC et le PCDR. Il est dès lors important d'une part que la distinction entre SSC et PCDR soit bien établie et d'autres parts qu'un planning précis soit dressé afin de définir les grandes lignes de l'évolution du projet.

Le SSC est un élément important pour la CRAT.

Coordonnées du nouvel échevin

Jean.teheux@gmail.com
0478/45 21 07
087/26 92 12

Réunion du 23 janvier 2013 avec le Collège communal (rencontre nouvel échevin DR) et lancement appel à candidatures CLDR

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2013 au GREOA (9h00)

Présents :

J. Teheux, Echevin
M.-F. Gilis, agent de développement
A. Barthelemy, agent de développement
B. Houbeau, auteur de programme
M. Lacasse, stagiaire en communication
M. Lecart, stagiaire en communication

L'objectif de la réunion est de préparer la réunion du 28 janvier 2013 avec le Collège communal et Madame Rahier.

- Présentation de l'Opération de Développement Rural (ODR) – Rappel

L'auteur de programme et les agents de développement rappellent les grands principes de l'ODR ainsi que les différentes étapes du processus (cf. document ci-joint). L'ODR est caractérisée par un processus participatif. Elle aborde la Commune dans sa globalité c'est-à-dire que toutes les thématiques sont prises en compte et que tout le territoire de la Commune est concerné et mis en relation à plus large échelle (communes voisines, région, etc.).

L'ODR représente tout le processus tandis que le PCDR est le document final qui présente le diagnostic communal ainsi que la stratégie de développement (objectifs de développement et fiches-projets). Le PCDR contient 5 parties et est assorti d'un dossier annexe (cartographie, PV de réunions, etc.) :

1. Etude socio-économique
2. Synthèse de la participation citoyenne
3. Les objectifs de développement (pour les 10 ans à venir)
4. Les fiches-projets
5. Les tableaux de synthèse

La stratégie communale qui sera définie dans le PCDR s'intégrera dans les politiques menées à des niveaux supérieurs (SDER, Plan Marshall 2.vert, etc.).

- Etude socio-économique

L'auteur de programme présente les différents chapitres de l'étude socio-économique. La notion de développement durable est intégrée à l'étude au cas où la Commune déciderait de faire du PCDR un PCDR-Agenda 21 Local.

L'auteur de programme rappelle qu'un pré-diagnostic a été envoyé au Collège communal pour avis.

- Consultation citoyenne

Les agents de développement rappellent les étapes qui ont été réalisées en 2012 :

- Information au Collège et au Conseil communal
- Information au personnel communal
- Information et consultation de la population dans 3 villages
- Rencontre avec Pascal Horion (service de la jeunesse)
- Information à la CCATM

De manière générale, les comptes rendus des réunions publiques seront disponibles sur le site www.pcdr.be.

- **La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)**

La CLDR est une commission représentative de la population (répartition géographique, catégorie d'âges, milieux associatifs, etc.). Elle est composée de 10 à 30 membres effectifs et d'un même nombre de suppléants ; maximum ¼ des membres peuvent être membre du Conseil communal. La CLDR est un organe consultatif ; le Conseil communal garde le pouvoir décisionnel. La Présidence de la CLDR est assurée par le Bourgmestre ou son représentant qui est généralement l'Echevin du développement rural. Dans le cas où le bourgmestre n'assume pas la présidence de la CLDR, il est invité à suivre le dossier de près. En effet c'est lui qui devra défendre le PCDR devant la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT).

Madame Françoise Rahier sera la représentante de la Région wallonne pour la commune de Trooz. Elle travaille à la DGO3 – Direction du développement rural – service extérieur de Huy. Elle suivra l'évolution de l'ODR en assistant aux réunions de la CLDR. Lorsque le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon, Madame Rahier est l'interlocuteur pour les demandes de subsides en développement rural et les suivis de dossiers.

Les agents de développement du GREOA animent les réunions de consultation citoyenne et assiste le Président de la CLDR dans l'animation des réunions de la CLDR.

Des liens seront faits avec les membres de la CCATM. Les agents de développement informeront régulièrement les membres de la CCATM de l'avancement de l'ODR et au besoin, des réunions communes aux deux commissions pourront être organisées. Certains membres peuvent être également communs aux deux commissions.

Contrairement à la CLDR, la CCATM ne peut pas être présidée par un membre du Collège communal ce qui peut être une faiblesse pour l'élaboration du PCDR. Il est important d'avoir une implication forte du Collège communal. En outre, les thématiques abordées en CLDR sont plus larges qu'en CCATM. Dans certaines communes, la CCATM n'est pas suffisamment représentative du milieu associatif que pour pouvoir faire office de CLDR. En outre, la CLDR peut compter plus de membres que la CCATM.

- **Étapes à court et moyen termes**

- Information au nouveau Conseil communal
- Mise en place de la CLDR fin mars – début avril : présentation des différents acteurs, rappel sur l'ODR, approbation du ROI, sensibilisation au développement durable, etc.
- Réunions de CLDR concernant le diagnostic
- Rédaction des objectifs de développement (en CLDR)
- Retour à la population (envisagé à l'automne 2013)
- Mise en place de GT Thématiques pour réfléchir aux projets

- **Liens entre le PCDR et le Schéma de Structure Communal (SSC)**

Les deux documents sont deux outils stratégiques complémentaires qu'il ne faut pas confondre. Pour rappel, le SSC est un document d'orientation en termes d'aménagement du territoire. Le PCDR est un outil stratégique de développement communal qui tient compte de toutes les thématiques de la vie communale tout en intégrant le SSC. La CRAT qui évalue le PCDR accorde de l'importance au SSC.

La réunion se termine à 10h00.

Préparation aux 1ères réunions d'information et de consultation

Réunion du 13 février 2012 (rencontre personnel communal)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion de présentation de l'ODR au personnel communal, le 13 février 2012
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz**

Présents :

Denise Voss, échevine du développement rural
Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA)
Sarah Beaufays, Agent de développement (GREOA)
Marie-Françoise Gilis, Agent de développement, (GREOA)
Anouck Barthelemy, Agent de développement (GREOA)

Personnel communal : Yannick Renard, Daniel Collard, Damien Toppets, Guy Dumont, Roger Lescrenier, Antonella Bizarri, Jean Teheux, Radu Catusanu, Jeannine Galler, Sylviane Freres, Véronique Bernard, Joëlle Jamers, Marc Renard, Claudia Florio, Josette Lehane, Maryline Rousselle, Salandra Grazia, Denise Jeanpierre, Jennifer Ummels, M.Glenet, Pascal Horion, Jean-Luc Collard

Déroulement de la réunion

La réunion commence à 15.30 par une présentation de l'auteur de programme, des agents de développement et des différents services de l'Administration communale présents à cette réunion.

Une explication générale de l'ODR est réalisée par les agents de développement et l'auteur de programme au personnel communal. Les points abordés sont les suivants :

- présentation du GREOA et de ses missions
- présentation de l'auteur de programme et de ses missions
- définition et objectifs d'une ODR
- participation citoyenne et programmation des prochaines réunions
- suivi du processus
- coordonnées « contacts »

La présentation Power Point laisse ensuite la place aux questions.

1. La directrice de l'école communale de Trooz s'interroge sur la manière de faire participer les enfants de l'école primaire à l'ODR. Sarah Beaufays explique que c'est une démarche très positive en raison d'une difficulté générale liée à la mobilisation des jeunes. Elle ajoute que la consultation des classes peut se faire de différentes manières : formulaires à compléter, animations réalisées par les enseignants avec ou sans la participation directe du GREOA, implication des parents... Benoît Houbeau souligne la flexibilité du processus et son adaptation par rapport au contexte territorial. Il ajoute que chaque commune présente ses spécificités et que chaque ODR, adaptée aux besoins communaux, présente ses originalités, notamment en matière de méthodologie et de projets.

2. Une participante s'inquiète du rôle que devra jouer le personnel communal dans cette ODR. Les agents de développement répondent que cette réunion a pour but de les informer afin qu'ils puissent, en tant que personne relais, expliquer dans les grandes lignes l'ODR et transmettre les contacts adéquats à la population. Benoît

Houbeau ajoute que si au départ, le processus peut sembler très abstrait, des ODR ont été menées dans les communes voisines et ont abouti à des projets très concrets. Ceux-ci peuvent aussi bien concerner des projets matériels qu'immatériels, par exemple, la réhabilitation des chemins et de sentiers, la création d'une maison de village, des projets intergénérationnels...

3. L'assemblée se demande également comment se font les prises de décision et si elles sont du ressort de l'Administration communale. Les agents de développement reviennent sur l'explication du processus et expliquent que la décision finale concerne les autorités communales. Néanmoins, ils précisent que la Commune participe dès le départ à l'ODR et qu'elle veille à ce que la réflexion soit faite en termes de faisabilité. Ils ajoutent que l'ODR a pour but de réfléchir sur les besoins collectifs - et non pas individuels - et que la question sous-jacente à se poser est celle du visage que l'on souhaite donner à la Commune dans 10 ans et ce, dans tous les domaines.

Les agents de développement refont un tour de table pour d'autres questions éventuelles. Ils distribuent ensuite une plaquette récapitulative reprenant l'essentiel de l'information sur l'ODR ainsi qu'un questionnaire à compléter et à renvoyer au GREOA. Celui-ci vise à récolter l'opinion des participants en ce qui concerne l'identification des atouts, des faiblesses et des besoins de la Commune dans des domaines aussi variés que les services, l'environnement, la mobilité, le tourisme, l'économie... Ils invitent par ailleurs l'assemblée à aller consulter le site www.pcdr.be afin d'obtenir plus d'informations sur les ODR menées dans d'autres communes par le GREOA ou de consulter les sites internet de communes voisines accompagnées par la FRW.

La réunion se clôture à 16.15.

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 27 février 2012 (présentation de l'ODR)



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2012

Présents :	LAURENT Denise	Bourgmestre, Présidente
	VOSS Denise, GIOVANNINI Ivana	
	TEHEUX Jean & JUPRELLE Isabelle	Echevin(es)
	BELTRAN Fabien (voix consultative)	Président du CPAS
	PATUREAU Jean-Claude, LEMOINE Paul (points 2 à 12),	
	DOMBARD André, HOTERMANS Christian,	
	SABIC Vinko, VENDY Etienne, DEGEE-Arthur,	
	CRINE Paule, DELMAL Roger, MOTTET Henri,	
	DEBAAR Claudine & DIDDEREN Maryse	Conseillers(ères)
	FOURNY Bernard	Secrétaire communal, Secrétaire
Absent et excusé :	MARCK Christophe	Conseiller
Absent(e) :	LEMOINE Paul (point 1) & BORSU Valérie	Conseiller(ère)

SEANCE PUBLIQUE

Madame la Présidente ouvre la séance à 20H03.

1. Mise à l'honneur d'un entrepreneur local – Monsieur Benoît NIHANT, Chocolatier, Manager liégeois de l'année 2011

Madame la Présidente remet à Monsieur Benoit NIHANT le diplôme de commerçant d'honneur au nom du Conseil et le félicite pour son élection en qualité de « Manager de l'année » lors de la cérémonie du Liégeois de l'année 2011.

Madame la Présidente propose ensuite à l'Assemblée l'ajout de l'examen du procès-verbal de la séance précédente, de deux avenants pour le chantier SORASI de la Gare de TROOZ et des trois points complémentaires déposés par Monsieur DOMBARD à la fin de la séance publique, ainsi qu'un désistement d'instance dans le procès contre la CREG à la fin de la séance à huis clos, soit :

- 9.2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2012
- 9.3. Travaux de la Gare de TROOZ – SORASI – Marché public en vue d'approuver de nouveaux avenants à charge du budget communal
- 9.4. Propreté publique
- 9.5. Sécurité et protection de la rue de Beaufays
- 9.6. Rendement du chauffage dans les halls des sports
12. Désistement d'instance – Dossier CREG / Tecteo

Le Conseil marque son accord unanime (17 voix pour sur 17 membres présents) sur l'ordre du jour ainsi proposé.

Monsieur le Conseiller DOMBARD demande si ces trois réunions seront identiques ou porteront sur des thèmes différents.

Madame la Première Echevine VOSS indique que seul le lieu change, la thématique sera la même, des réunions plus ciblées auront lieu par après. Il s'agit ici d'une présentation d'une quinzaine de minutes de ce qu'est une opération de développement rural, suivie d'une grille de questions pour le public, la salle étant divisée en sous-groupes s'il y a beaucoup de participants.

Monsieur le Conseiller VENDY demande si on ne consulte que les citoyens, et pas les associations.

Les représentants du GREOA indiquent que cette phase viendra après, avec la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, les Maisons des Jeunes, ainsi que les Associations actives sur le terrain.

Monsieur le Conseiller PATUREAU demande comment la Commission de développement durable sera constituée.

Les représentants du GREOA indiquent qu'il y aura un appel public et que ce sera au Conseil communal de le constituer, un peu dans le même esprit que la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de présentation de l'ODR au Conseil communal, le 27 février 2012 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

Denise Laurent, bourgmestre
Denise Voss, échevine du développement rural
Benoît Houbeau, Auteur de programme (GREOA)
Marie-Françoise Gilis, Agent de développement, (GREOA)
Anouck Barthelemy, Agent de développement (GREOA)
Conseil communal

Déroulement de la réunion

La réunion commence à 20.00 par une introduction de Madame Denise Laurent aux points de l'ordre du jour.

Une explication générale de l'ODR est réalisée par les agents de développement et l'auteur de programme au personnel communal. Les points abordés sont les suivants :

- présentation du GREOA et de ses missions
- présentation de l'auteur de programme et de ses missions
- définition et objectifs d'une ODR
- participation citoyenne et programmation des prochaines réunions
- suivi du processus
- coordonnées « contacts »

Marie-Françoise Gilis ajoute que les réunions d'information et de consultation doivent être suspendues durant la période électorale mais qu'elles reprendront rapidement après. Elle insiste également sur la durée du processus

mais aussi sur les aboutissements de l'ODR et invite les personnes présentes à consulter des PCDR terminés sur le site du GREOA.

Benoît Houbeau intervient afin d'expliquer plus en détail son rôle en tant qu'auteur de projet et insiste sur le rôle des autorités communales en tant que personnes relais vers la population. Il explique également qu'il se penchera sur l'ODR menée à Olne, commune voisine, afin de voir si des projets « transcommunaux » pourraient être menés

La présentation laisse ensuite la place aux questions.

1. Les réunions organisées en mars sont-elles toutes les mêmes et quelle sera la méthode utilisée? Les AD répondent qu'elles seront identiques étant donné que le GREOA a souhaité donner à toute personne la possibilité d'assister aux réunions en fonction de leurs disponibilités. Concernant la méthodologie, celle-ci consistera en un exposé des AD afin de préciser ce qu'est une ODR et de réaliser un bref portrait de la situation socio-économique de la Commune. Ensuite, des sous-groupes, animés par un AD, seront formés et invités à réfléchir sur un thème qu'ils auront choisis : agriculture, mobilité, environnement, économie... Cet exercice aura pour finalité d'identifier les atouts/faiblesses/besoins de la Commune
2. Comment se passe la désignation de la CLDR ? Un appel à candidature sera lancé à la population et la composition de la CLDR sera votée au Conseil communal. Celle-ci peut-être composée de maximum $\frac{1}{4}$ de conseillers communaux et elle doit être représentative de la population.
3. Les conseillers s'interrogent sur la raison de la consultation citoyenne et sur le pouvoir de la population. Le GREOA explique que la consultation est un processus obligatoire, stipulé dans le décret. Il insiste bien sur le fait que la population est engagée dans le processus à titre consultatif et non pas décisionnel. Les décisions finales restent aux mains des pouvoirs communaux. Mais de manière générale, l'ODR se construit dans une collaboration entre population et autorités communales.

Pour clôturer la séance, Marie-Françoise Gilis explique que si le processus peut paraître très abstrait au départ et long, il aboutit toujours sur des projets concrets. Elle invite à nouveau l'assemblée à se pencher sur des PCDR terminés pour prendre connaissance du processus ainsi que des résultats obtenus.

Le GREOA quitte le Conseil à 20h50.

Réunion du 25 avril 2012 (rencontre avec la CCATM)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de présentation de l'ODR à la CCATM, le 25 avril 2012 Administration communale de Trooz, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

- Anouck Barthelemy (AB), Agent de développement (GREOA)
- CCATM (15)

Déroulement de la réunion

La réunion commence à 20.00.

Une explication générale de l'ODR est réalisée par Anouck Barthelemy à la CCATM. Les points abordés sont les suivants :

- Présentation du GREOA
- Définition et objectifs d'une ODR
- Participation citoyenne et bref retour sur les réunions du mois de mars (PV consultables sur le site www.pcdr.be)
- Suite du processus (CLDR)
- Rôle du GREOA en tant qu'organisme accompagnateur et auteur de programme
- Coordonnées « contacts »

A l'issue de cette présentation, Anouck Barthelemy ajoute que les réunions d'information et de consultation doivent être suspendues durant la période électorale mais qu'elles reprendront rapidement après. Elle insiste également sur la durée du processus mais aussi sur les aboutissements de l'ODR et invite les personnes présentes à consulter des PCDR terminés sur le site du GREOA.

La présentation laisse ensuite la place aux questions.

Quelle est l'interaction entre le PCDR et le schéma de structure, ce dernier étant en cours de finalisation ?

AB explique que le schéma de structure est un outil qui sera valorisé dans le cadre de l'étude socio-économique. Ainsi, il sera une bonne base qu'il conviendra d'enrichir et d'adapter aux réalités du développement rural.

En quoi ces deux outils ne font-ils pas double emploi ?

Le PCDR traite du développement rural sous toutes ses formes et des thèmes aussi variés que l'environnement, l'économie, l'agriculture, la communication, le tourisme, le social... Le schéma de structure quant à lui traite plus particulièrement de la politique communale en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'outils qui sont complémentaires et non pas d'outils redondants.

Est-ce que le GREOA a déjà travaillé avec des communes dans lesquelles le schéma de structure était en cours d'élaboration pendant le lancement d'une ODR ?

AB répond que n'ayant pas encore travaillé personnellement sur d'autres communes dans cette situation, elle posera la question et leur communiquera l'information par e-mail

Quel est le rôle du GREOA par rapport à l'ODR ?

Le GREOA agit en tant qu'organisme accompagnateur et auteur de programme. C'est le GREOA qui va réaliser l'étude socio-économique et animer les différentes réunions citoyennes, réaliser les PV de réunions, rencontrer les autorités communales afin de les tenir informées du processus, rédiger le PCDR et le défendre en CRAT...

Comment se passe la désignation de la CLDR ?

Un appel à candidature sera lancé à la population et la composition de la CLDR sera votée au Conseil communal. Celle-ci peut-être composée de maximum ¼ de conseillers communaux et elle doit être représentative de la population.

Quelle est l'intérêt de créer une Commission Locale de Développement Rural en plus de la CCATM alors que cela semble fonctionner de la même façon et traiter des mêmes sujets ?

AB répond que les thèmes abordés sont différents. Dans le cadre du PCDR, par exemple, des Groupes de travail traiteront de thèmes qui ne sont pas abordés en CCATM. Par exemple, si l'on reprend les différents thèmes abordés dans l'ODR, la CLDR sera amenée à travailler sur des matières telles que :

- la communication : comment améliorer un site internet ? Quel contenu pour un bulletin communal ?
- le tourisme: comment revaloriser le tourisme au sein de la Commune (outils de promotion, collaboration entre les acteurs touristiques...)?
- les infrastructures : comment répondre au besoin de la population en matière d'infrastructures de rencontres (gestion des salles communales, aménagement des salles communales...)?

...

Est-ce que l'Opération de Développement Rural peut porter sur d'autres choses que ce qui est du domaine communal ?

Le PCDR est le Programme Communal de Développement Rural, cela implique que tous les projets concerneront des aspects communaux. Cependant, ces projets auront des impacts sur tous les citoyens. Par exemple, un projet visant à développer la mobilité douce aura un impact sur les acteurs touristiques.

La CCATM s'interroge sur le pouvoir de la population. Le GREOA explique que la consultation est un processus obligatoire, stipulé dans le décret. Il insiste bien sur le fait que la population est engagée dans le processus à titre consultatif et non pas décisionnel. Les décisions finales restent aux mains des pouvoirs communaux. Mais de manière générale, AB insiste sur le fait que l'ODR se construit dans une collaboration entre population et autorités communales et que cette collaboration est essentielle.

Pour clôturer la séance, AB explique que si le processus peut paraître très abstrait au départ et long, il aboutit toujours sur des projets concrets. Elle invite à nouveau l'assemblée à se pencher sur des PCDR terminés pour prendre connaissance du processus ainsi que des résultats obtenus.

DIVERS :

Un membre de la CCATM propose que des marchés thématiques soient organisés dans les villages, en fonction de leurs caractéristiques, de manière régulière.

La réunion se clôture à 21.30.

Toutes-boîtes relatifs aux 3 premières réunions d'information et de consultation



Credit photos : services communication ACTTrooz

Une Opération de Développement Rural (ODR) à Trooz : une opération citoyenne.

Invitation aux réunions d'information et de consultation citoyennes.
Réunions ouvertes à tous !

ODR Trooz

Trooz

Soucieuse d'un « mieux vivre ensemble », la commune de Trooz s'investit dans une Opération de Développement Rural destinée à améliorer durablement le cadre et la qualité de vie sur son territoire.

Cette ODR s'inscrit dans une stratégie cohérente et réfléchie pour déterminer les enjeux du développement de la Commune pour les dix prochaines années. Fruit d'une étroite collaboration entre les habitants et les mandataires communaux, son objectif est de répondre aux besoins et aux attentes des citoyens pour mettre en place, ensemble, les actions et les projets de demain. C'est pourquoi votre participation est essentielle ! En donnant vos avis lors des réunions organisées dans vos villages, vous faites entendre votre voix et devenez acteur de la vie de votre Commune.

Une ODR en quelques mots...

- C'est un processus dynamique et participatif visant l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans les communes rurales
- Elle permet de réaliser des projets qui répondent à vos besoins
- Ces projets peuvent bénéficier d'un financement de la Région wallonne pouvant aller jusqu'à 80%
- L'ODR aborde différents thèmes : vie sociale et associative, mobilité, tourisme, économie, services, patrimoine historique et culturel, logement, patrimoine bâti...

Les réunions

Objectif :

- Réfléchir ensemble aux atouts, aux faiblesses et aux besoins de la Commune

Déroulement :

- Explications de l'ODR et présentation de la situation socio-économique de la commune de Trooz (30 minutes)
- Consultation en sous-groupes animés par les Agents de Développement du GREOA (1 heure)
- Mise en commun et synthèse avec l'assemblée des participants (de 30 minutes à 1 heure)

Intéressé(e) ? Venez nous rejoindre à l'une de nos premières réunions
Nous vous proposons 3 rendez-vous, au choix, selon vos disponibilités

- Mercredi 7 mars 2012 à 20h à l'Ecole communale de Fraipont, rue Haute (Chemin El'Nô) 444, 4870 Fraipont
- Jeudi 15 mars 2012 à 20h à la Salle des mariages de l'Administration communale, rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz
- Mercredi 21 mars 2012 à 20h à la Salle Le Préau de l'Ecole communale de Nessonvaux, rue Large, 278, 4870 Nessonvaux

Editeur responsable : Administration communale, 4870 Trooz

Pour plus d'informations :

Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève (GREOA) a été désigné comme organisme accompagnateur de l'ODR. Ses agents de développement animeront les réunions en toute neutralité et seront à votre écoute pour toute question concernant le processus. N'hésitez pas à les contacter et à consulter leur site internet.

Agents de développement
Sarah BEAUFAYS
Marie-Françoise GILIS
Anouck BARTHELEMY



GREOA, 1 place de Chézy - 4920 Harzé-Aywaille
Infos : 04 384 67 88 (GREOA)
pcdr@greoa.be
www.pcdr.be



Commune de Trooz
Rue de l'Eglise 22
4870 Trooz
Infos : Daniel DE TEMMERMAN
Chef de service administratif
daniel.detemmerman@trooz.be
www.trooz.be



Article du Bulletin communal relatif aux 3 premières réunions d'information et de consultation

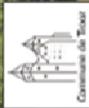
TROOZ : Premières réunions citoyennes pour le lancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Mai 2010 a été marqué par la décision communale troozienne de participer à une ODR, la Commune de Trooz poursuit ainsi ses objectifs en matière d'amélioration du cadre et de la qualité de vie sur son territoire ! En effet, une ODR se penche sur les besoins quotidiens de la population et cherche à y répondre par la concrétisation de projets dans des thèmes aussi diversifiés que le logement, le cadre bâti, la vie sociale et associative, la sécurité routière, l'environnement, la vie économique, les services... Certains de ces projets peuvent être subsidiés jusqu'à 80% par la Wallonie.

L'heure est maintenant à la consultation citoyenne ! Les premières réunions sont l'occasion de comprendre la dynamique d'une ODR et d'entamer, ensemble, une réflexion sur les atouts, faiblesses et besoins de la Commune. Cette réflexion commune est centrale pour le développement rural et pour la mener, Trooz compte sur ses habitants ! Réelles opportunités d'expression pour les citoyens, les réunions sont un premier pas pour le dessin d'un avenir collectif. Parce qu'une Commune n'existe pas sans ses citoyens et parce que la diversité enrichit le débat, rejoignez-nous à l'une des séances proposées. L'Ecole communale El'Nô (Fraipont) vous accueillera le 07 mars 2012 à 20h ; ensuite la Salle des mariages de l'Administration communale ouvrira ses portes le 15 mars 2012 à 20h ; et enfin, vous pourrez vous exprimer à la Salle Le Préau (Ecole communale de Nessonvaux) le 21 mars 2012 à 20h.

Les agents de développement du Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA) sont à votre écoute pour toute information complémentaire.

Article des Echos de Trooz relatif aux 3 premières réunions d'information et de consultation



LES ECHOS DE TROOZ

Mars 2012 (1)

Informations communales

VIE COMMUNALE
MISE A L'HONNEUR DE MONSIEUR NIRANT, CHOCOLATIER
 Lors de la séance du Conseil communal du 27 février 2012, M. Benoît Nihant, chocolatier, a été mis à l'honneur comme receveur légitime de l'année. La diplôme de commercial d'ouvrier lui a été remis à cette occasion par Mme la Bourgmestre Denise Laurent et Mme Isabelle Juprelle, Épouse de M. Adrien Economou.



Mme Laurent, M. Nihant et Mme Juprelle.

Tous nos remerciements s'adressent au personnel communal au service jeunesse, et à M. Noël Labeyrie, Mme Liliane Sabic, Mme Danièle Jacquemins, Mme Denise Vissé, M. Yvan Sabic, le tout pour avoir permis à M. Nirant de recevoir son diplôme. M. Paul Lambert et M. José Mostyay, A travers procureur !



Le Comité

ETATCIVIL

NAISSANCES

- JENTOFF Mohamed Hassan né le 11.02.2012
- HALJMAN Ouzar né le 15.01.2012
- KRAJLJAK Nolin né le 25.01.2012
- VAN ROY Nohy né le 22.01.2012
- PAROTTE Mathys né le 24.01.2012
- PENZO Liam né le 28.01.2012
- SULON Jule

DECES

- GOEDHALLS Reynald décédé à Liège, le 27.11.2011
- CRAHAY Gilbert décédé à Herzé, le 27.12.2011
- BECKERS Eugène décédé à Trooz, le 08.01.2012
- BOMBORE André décédé à Trooz, le 09.01.2012
- DECHAUMPELIERE Jean décédé à Liège, le 13.01.2012
- MENEGEZ ARANGO Gérard décédé à Trooz, le 23.01.2012

NOGES D'OR

- Les époux EDOU, Georges, nés à Trooz le 25.01.1942
- Les époux DOUBBINE Gérard et YVONNE GILLOT Madeline, nés à Trooz le 08.02.1962
- Les époux CIZPLOUD Jean et PONCK Louise, nés à Trooz le 10.02.1962

NOGES DE DIAMANT

- Les époux ROGER Louis et GILLES Lambertine, nés à Trooz le 28.01.1962

MANIFESTATIONS DÉBUT MARS 2012

- 07 Centre Protestant, Tables de jeu de société entre 13h et 17h. Infos : 087.26.83.83.
- 07 Maison de la Laïque, à 20 h. Conférence « Le développement durable » par M. Weikmans. Renseignements : M. Dombard 04.351.77.50.
- 09 Maison de la Laïque, Atelier de peinture. Renseignements : 04.351.77.50.
- 10 Cabaret de Neuponoux, 06h 15h. Collège et théâtre des vieilles. Renseignements : M. Cobard 0478.260.060.
- 10-11 Opération Arc-en-Ciel.
- 14 Centre Protestant, Ludotèque entre 13h et 17h. Infos : 087.26.83.83.
- 15 Salle La Magne à 20 heures, Les Jeunes d'Évasion vous proposent « Le Sud des Pays-Bas, entre mer et bois humides » par Marc Libin. Infos : M. P. Lemoine 04.351.71.97.
- 17 Le Cercle culturel G. Fosselle vous propose à 20h00 « Géométrie. Infos : 04.351.78.58.
- 17 Salle le Paix, la troupe « Molène et Cie » vous présente la comédie « Le saut du lit ». Réservations : 04.381.76.19.
- 18 Compagnie sport communal, Foire du Livre organisée par la Maison de la Laïque. Renseignements : M. Dombard 0465.263.358.
- 21 Rue de l'Église 22, Webbus de 13h à 15h. Initiation gratuite à l'utilisation d'Internet.
- 21 Centre Protestant, Tables de jeu de société entre 13h et 17h. Infos : 087.26.83.83.
- 21 Maison de la Laïque, Atelier cartographie. Renseignements : 04.351.77.50.
- 21 Maison de la Laïque, Atelier craft focal. Renseignements : 04.358.85.66.

BON A SAVOIR

PREMIERES REUNIONS CITOYENNES POUR LE LANCEMENT DE L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (ODR)
 Place où une commune travaille pas sans ses citoyens et par où que la commune entretient le débat, réajuste-tout à l'une des séances proposées. L'école communale El 166 à Fragnoul vous accueillera le 7 mars à 20h, ensuite la salle des mariages de l'Administration communale ouvrira ses portes le 15 mars à 20h et enfin vous pourrez vous exprimer au Prieu à l'école communale de Hesaonvaux le 21 mars. Pour toute information complémentaire : GRECOA. Tél. : 04.384.67.88 - Fax : 04.384.74.87 - odrd@351.be - www.jozz.be

A VOS AGENDAS

Administration communale de Trooz
 Madame la Bourgmestre à l'honneur et le plaisir de vous inviter :
 Dimanche 11er avril 2012
Ôter des pensionnés au Complexe sportif communal
 avec la formation Pierre Theunis
 Mercredi 6 avril 2012
Spéculade de Gérard Lanoman au FORUM
 inscriptions : le mercredi 14 mars 2012 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
 Renseignements complémentaires : Secrétariat de Mme la Bourgmestre 04.651.93.18

VIE ASSOCIATIVE

GRANDE SOIREE SOLIDARITE
 Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes à cette grande soirée. Plus de 500 personnes sont venues nous soutenir ce samedi à l'heure et soutenir nos malades. D'autres n'ont pas pu être présentes mais ont voulu absolument participer en versant des euros. Ce qui représente au total plus de 600 personnes. Chaque année, l'argent que nous récoltons grâce à votre générosité sert à acheter des lunettes d'optique et des médicaments. Cette grande organisation ne pourrait avoir lieu sans une équipe de bénévoles.

Réunion du 14 décembre 2012 (échevin DR)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre du 14 décembre 2012 à l'Administration communale

Présents :

D. De Temmerman, Employé communal
M.-F. Gilis, agent de développement
A. Barthelemy, agent de développement
B. Houbeau, auteur de programme

Monsieur Teheux n'est pas venu.

- **Pré-diagnostic**

B. Houbeau présente une première ébauche du pré-diagnostic à D. De Temmerman et précise que certains points du pré-diagnostic devront encore être complétés. Il s'agit notamment des points relatifs à la gestion communale, aux Services publics...

Ce document pourra être communiqué au Collège dès cette semaine. Dès approbation du pré-diagnostic par le Collège, il pourra être diffusé et soumis à la consultation de la population.

- **Présentation de l'ODR au nouveau Collège**

Etant donné que la majorité des membres du Collège ont déjà été informés de l'ODR, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une rencontre en janvier 2013. D. De Temmerman expliquera à nouveau l'ODR à tous les échevins individuellement.

- **Mise en place de la CLDR**

La CLDR devrait être mise en place dans le courant du mois de mars 2013.

Le décret stipule qu'il est possible de fusionner la CLDR et la CCATM mais ce n'est pas une obligation. Le Collège va devoir prendre position rapidement. Selon D. De Temmerman, la création d'une CLDR indépendante de la CCATM semble importante puisque le PCDR est un outil transversal qui dépasse le cadre de l'aménagement du territoire. De plus, la composition de la CCATM actuelle n'est pas représentative de la population. Les AD ajoutent que dans le cadre de la CLDR, tous les membres sont sur un même pied d'égalité : effectifs et suppléants sont invités à participer aux réunions et les décisions sont presque toujours prises par consensus, les votes étant exceptionnels. Dans le cas de deux commissions distinctes, il est conseillé que des membres soient communs ; des réunions communes pourront également être organisées au besoin.

Dans le choix d'un appel à candidature classique, celui-ci est diffusé via différents canaux (site www.pcdr.be, site communal, presse locale, bulletin communal...) et reste ouvert pour une période approximative de 3 semaines. De leur côté, les AD transmettront l'information aux personnes présentes lors des réunions citoyennes. Quant à la Commune, elle peut aussi prendre contact directement avec des personnes qui seraient intéressées par cette commission. Les documents relatifs à l'appel à candidature seront envoyés par mail à D. De Temmerman.

La CLDR devra compter entre 10 et 30 membres effectifs et le même nombre de suppléants, elle devra être représentative de la population et de sa répartition géographique. Une fois que la composition de la CLDR sera arrêtée, elle devra être présentée et validée par le Conseil communal qui devra également définir un ROI. Un modèle de règlement sera transmis à Mr De Temmerman en temps utiles. La composition détaillée de la CLDR (par tranche d'âge, village...) devra ensuite être transmise au Ministre pour validation.

Un président devra également être désigné. Il s'agit en général du bourgmestre bien que l'échevin du développement rural puisse également assurer ce rôle. Dans ce dernier cas, le bourgmestre devra suivre de près le dossier puisque c'est lui qui devra présenter le PCDR à la CRAT.

En termes de délais, la CLDR devrait être mise en place dans le courant du mois de mars 2013, la date du lancement de l'appel à candidature étant laissée à l'appréciation de la Commune. Il est suggéré que l'information soit diffusée dans le Bulletin communal du 20 janvier 2013 et que la clôture des candidatures soit fixée à la mi-février.

- **SSC et PCDR**

Des liens devront inévitablement être réalisés entre le SSC et le PCDR. Il est dès lors important d'une part que la distinction entre SSC et PCDR soit bien établie et d'autres parts qu'un planning précis soit dressé afin de définir les grandes lignes de l'évolution du projet.

Le SSC est un élément important pour la CRAT.

Coordonnées du nouvel échevin

Jean.teheux@gmail.com
0478/45 21 07

1ères réunions d'information et de consultation

Réunion d'information et de consultation du 7 mars 2012 (Fraipont)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion d'information et de consultation à Fraipont
Le 7 mars 2012 à 20h00
(Ecole communale El'Nô – rue Haute 444 à 4870 Fraipont)**

Introduction

La réunion débute à 20h00, par une introduction de Madame Denise Voss, Echevine du développement rural ; elle rassemble 25 personnes. Madame Voss remercie les participants et présente les agents de développement du GREOA qui vont accompagner la Commune tout au long de l'ODR.

Après la présentation générale de la soirée, du déroulement de l'Opération de Développement Rural et l'exposé d'éléments clés de l'analyse socio-économique de la Commune (cf. Présentation PowerPoint ci-jointe), l'assemblée est répartie en trois sous-groupes qui s'expriment sur les atouts et faiblesses de leur Commune. Un agent de développement est présent dans chacun de ces sous-groupes et propose différents thèmes de discussion aux participants. A la fin de la réunion, une fiche de synthèse sur l'Opération de Développement Rural est remise à chaque participant.

Avis des participants

Remarques préliminaires

Les avis et remarques émis par les participants sont classés ci-dessous par thèmes. Certains avis parfois opposés ont été émis. Ils ont été retranscrits tels quels, l'objectif de la réunion n'étant pas de débattre mais de recenser les avis des habitants.

Cadre de vie (patrimoine nature et bâti, gestion environnementale, aménagement du territoire...)
--

Caractéristiques générales

- Pour les participants, Trooz n'a plus son âme rurale ; la Commune se centre fort sur son axe Liège-Verviers.
- Pour les participants, la Commune est scindée en deux à proximité du lieu-dit Longtra : une partie davantage orientée vers Liège et l'autre vers Verviers.

Patrimoine naturel et bâti

- Beaux paysages
- Commune verte
- Les habitants souhaitent un meilleur respect de la cohérence du bâti dans les centres de villages
- L'ancien terrain de football de Nessonvaux, selon certains, serait prochainement destinée à des logements et Nessonvaux verrait ainsi un de ses seuls endroits de verdure disparaître.
- L'ancienne ferme « Noirfalise » s'effondre ce qui semble devenir dangereux

Aménagement du territoire

- Schéma de Structure dont il faut tenir compte

Epuration des eaux

- L'assainissement des eaux n'est pas assez développé dans la Commune. La mise en œuvre du réseau d'égouttage n'est pas assez rapide.
- La création de la station d'épuration est constamment reportée et elle est prévue pour 2020
- L'égouttage fait défaut à Fraipont (déjections telles quelles dans la Vesdre) et à Fonds de Forêt
- Les avaloirs sont fréquemment bouchés par le passage des camions et c'est souvent à la Commune de les nettoyer à la place du MET
- Egouts à ciel ouvert à Trassenster
- Les citoyens constatent des écoulements d'eaux sur les routes qui sont notamment problématique en hiver (bords de route gelées). La Commune devrait poser au moins des « demi-lunes » sur les bas côtés.
- A Fraipont, il y a une zone qui est qualifiée de No Man's land : il n'y a pas de zones d'habitat. Un habitant s'inquiète de cette zone qui est occupée par la carrière Holcim. Quand celle-ci cessera ses activités, cette zone devra être réhabilitée mais il n'y a pas de réseau d'égouttage. Il suggère de prévoir un plan d'égouttage communal.

Déchets

- La Commune dispose d'un agent constatateur
- De nombreux dépôts clandestins sont constatés dans la Commune
- Beaucoup de déchets sont constatés sur les chemins de promenades
- Les citoyens souhaitent davantage de répression
- Un travail de sensibilisation est proposé
- Des « poubelles à filets » pourraient être installées à certains endroits de la Commune
- Un projet de parc à container est en cours. Il serait situé à Fraipont derrière le tunnel du chemin de Fer et cette situation ne semble pas adéquate.

Energie

- L'isolation des bâtiments communaux pourrait être améliorée
- Certains lieux pourraient être moins éclairés (cf. sécurité routière)

Divers

- Il est prévu de réaliser un pré fleuri, sur un terrain de football à Nessonvaux, et d'y installer des ruches, dans le cadre d'un projet pédagogique avec des jeunes. Ce projet démarre des jardins collectifs de Fraipont qui s'étendra également en 2013 à un projet de jardinage où il n'y a pas besoin de « travailler la terre » et un projet pour le PMR qui pourront cultiver sur des zones surélevées.
- Commune peu fleurie mais se pose le problème des dégradations. Les participants proposent dès lors de sensibiliser la population à l'embellissement et d'impliquer la population dans ces projets.

Mobilité – sécurité

Sécurité

- Vitesse excessive dans la Commune (rue de la Havegnée...). Les habitants souhaitent l'installation de radars fixes sur les routes nationales car il n'est pas possible d'y installer des casses-vitesses (grand route de Nessonvaux...). Il a aussi été suggéré de faire une demande pour que l'on installe un panneau dans la descente de Fléron et à l'entrée du village de Forêt
- Des citoyens traversent les voies de chemin de fer à Trooz et Nessonvaux
- Signalisation défaillante : manque de signalisation des travaux, certaines signalisations interdisant l'accès aux camions ont disparu (ex : cimetière de Banneux)
- Pas suffisamment de trottoirs
- Routes en mauvais état
- Le terrain de basket de Fonds de Forêt est dangereux, il n'est pas sécurisé par des barrières
- De manière générale, les abords des écoles (particulièrement à Nessonvaux) sont bien sécurisés avec des passages pour piétons éclairés.

- L'éclairage public manque à certains endroits ; proposition est faite de réaliser un cadastre des lieux à éclairer
- Il manque de pistes cyclables
- Le long de la Vesdre il y a des chemins avec des barrières en fer forgé mais, notamment près du vieux moulin et de l'ancienne vinaigrierie, il n'y a pas de barrière et il y a un trou de 3-4 m -> il est proposé de réaliser un relevé sur carte pour voir ce qui est vicinalité publique ou ce qui est privé.

Mobilité

- Les gares sont un atout
- Fréquence de trains intéressante
- Souhait que la commune s'engage dans la démarche d'auto-stop mis en place à Olne et à Sprimont. Cela serait favorable pour la mobilité mais également pour la convivialité
- Malgré une offre importante en transports en commun, les horaires ne sont pas adéquats et les trajets de retour sont difficiles. Il y a un problème de correspondance entre le bus 38 (Liège-Verviers) et le bus 33 (Fléron-Trooz)
- Les quartiers qui ne se situent pas le long des nationales sont mal desservis en transport en commun
- Trafic important de camions dans l'entité

Mobilité douce

- Manque de signalisation en période de chasse
- Certains chemins sont mal entretenus
- Souhait d'aménager le chemin entre la rue Anna Lahaye et Heid Mawet. Celui-ci est fort pentu et peu praticable, quelques bois et une corde pourraient y être installés pour en faciliter l'accès car il constitue un raccourci intéressant
- Il n'y a aucun aménagement pour les cyclistes qui empruntent régulièrement la vallée en peloton. Les rues de Trooz sont étroites et cela représente un danger important
- Un projet de RAVeL est en cours et permettrait de relier Chaudfontaine à Pepinster le long de la Vesdre. Cependant c'est insuffisant pour contrer l'insécurité liée aux cyclistes dans la côte de Fléron. Les habitants envisagent de faire une pétition à cet égard à la Commune
- Les habitants de Fonds de Forêt signalent qu'auparavant il existait trois chemins pour aller à Forêt et que ceux-ci n'existent plus

Stationnement

- Manque d'emplacement de parking dans certains quartiers dont la rue Fonds de Forêt. Les habitants regrettent le manque d'emplacement de parking pour les logements aménagés par la Commune. A Fonds de Forêt, il est proposé de supprimer le garage et la plaine de jeu inutilisée (Terrain de basket) pour y aménager des espaces de stationnement. D'autres personnes proposaient d'utiliser le jardin de l'ancienne école sur lequel il serait possible de créer quatre ou cinq places de parking. Actuellement, les personnes se garent sur les trottoirs et reçoivent régulièrement des contraventions.
- Le manque de places de parking est un problème généralisé à la Commune

Vie associative (associations, infrastructures de rencontre, activités culturelles et sportives, vie de quartier...)

Lieux de rencontre

- Il semble que l'offre en infrastructures de rencontre (salle) soit suffisante
- Il manque de lieux de rencontres à Fraipont : il est proposé d'aménager la place, qui actuellement est uniquement dédiée au parking, en y laissant des places de parking mais en la rendant plus conviviale (espaces verts...)
- Souhait de créer des aires de barbecue publiques
- Aménager un parc ouvert au public, une sorte de place verte
- Pas de plaines de jeux dans la Commune
- Les plaines de jeu sont peu fréquentées par les enfants

Vie de quartier

- Disparition des comités de quartier

- Des porte-paroles par quartier devraient être désignés pour être des relais entre les citoyens et la Commune
- Plan de Cohésion sociale qui a essayé de redynamiser les comités de quartier mais certains quartiers n'en veulent pas
- Les citoyens constatent une mentalité différente en fonction des quartiers
- Certains quartiers deviennent des quartiers dortoirs ; les personnes ont plutôt tendance à aller vers Liège ou Beaufays
- Rue Havegnée, il y a beaucoup de jeunes, mais il n'y a rien pour les enfants
- Le potager communautaire situé derrière l'école à Fraipont et celui qui va être aménagé sur l'ancien terrain de football de Nessonvaux sont de bonnes initiatives pour recréer des liens entre les habitants (cf. cadre de vie)

Sport

- Commune bien servie au niveau du sport
- Terrain de tennis à l'abandon : le réaffecter à quelque chose

Associations

- Le temple protestant

Culture

- Commune bien servie au niveau de la culture
- Il y a un orgue classé à Fraipont, en bon état : des concerts pourraient être organisés avec une aide de la Commune concernant la communication
- Le CEC (Centre d'Expression et de Créativité) à l'école libre de Fraipont est un atout

Communication (nouvelles technologies, information aux habitants...)

- Manque d'informations sur les services existants, envers les personnes âgées qui sont isolées, concernant les services de garde d'enfants malades...
- Les citoyens ne connaissent pas l'emplacement des panneaux d'affichage.
- Manque d'information sur les réunions du Collège et du Conseil
- Ne pas favoriser la communication via Internet par rapport aux autres moyens
- La commune publie « l'info Trooz » et toutes les deux semaines, elle publie une demi page d'information communale dans le Vlan
- Les citoyens ont constaté des problèmes dans la distribution des toutes-boîtes : folder PCDR, Vlan, etc.
- Le site internet communal est bien fait et semble donner entière satisfaction
- Le site internet communal est triste et peu didactique
- Il y a des problèmes de réseau internet mobistar à Fonds de Forêt et Fraipont
- Auparavant, il y avait deux bornes informatiques au Delhaize. Actuellement, une nouvelle borne est prévue dans un commerce de Nessonvaux. Sinon l'accès à internet est possible dans les Maisons de jeunes, les écoles, la Maison de l'emploi et la bibliothèque
- Des cours d'informatiques sont organisés sur la Commune
- L'agenda communal est mélangé avec de la publicité
- Il est proposé de revoir la communication, éventuellement en envisageant une information spécifique par hameau

Services (enseignement, accueil de la petite enfance, activités pour les enfants et les jeunes, insertion socioprofessionnelle, soins de santé...)

Transport social

- Plusieurs personnes sont bénévoles pour le transport de personnes notamment « Solidarité Quartier Trooz » et des personnes à Nessonvaux. Il serait opportun de trouver davantage de bénévoles et de faire connaître et rassembler ces initiatives
- Il est proposé de créer un taxi social

Enseignement/Extra-scolaire

- L'enseignement est satisfaisant dans la Commune. Il n'y a pas d'école secondaire mais celles-ci sont facilement accessibles grâce aux gares
- Heures de garderies intéressantes
- Organisation de stages à pris démocratiques pendant les vacances (atout)

Petite enfance

- Il y a une permanence ONE et la crèche des P'tits loups ce qui pour les personnes présentes semble suffisant
- Il n'est pas facile de trouver une gardienne pour les enfants en bas âge dans la Commune. Une création d'emploi dans ce secteur serait intéressante.

Jeunesse

- Il y a deux maisons de jeunes sur la Communes mais elles ne seraient pas assez centrales dans la Commune ce qui rendrait l'accès plus difficile
- Manque d'encadrement des jeunes
- L'IPPJ est pourvoyeur d'emploi mais cela entraîne des nuisances pour la population locale

Accueil des seniors

- Fermeture de la maison de repos mais création prochainement d'une maison de repos privée de 100 chambres au Manoir de Péry
- Souhait de création d'une résidence service
- Il existe une seniorerie dans une ancienne école à Péry. Il s'agit d'une dizaine de logements avec des lieux en commun pour y organiser des activités (fêtes de famille)

Intergénérationnel

- Le Plan de Cohésion Sociale est un atout pour la Commune mais il organise beaucoup des actions « one shot »

Logement

- Les habitants regrettent le mode d'attribution des logements fixé par la Wallonie qui ne donne pas priorité aux habitants de la Commune
- A Fonds de Forêt, il y a des logements sociaux communaux de transit mais ceux-ci sont occupés depuis plusieurs années, ce point devrait être abordé avec le CPAS
- Cette année, un logement social sera créé à Forêt Village et, à Fraipont, il est prévu à terme de créer dix logements sociaux dans l'ancienne école
- Les loyers restent élevés pour la Commune ce qui rend la situation difficile pour des familles monoparentales
- Selon les participants, de plus en plus de personnes précarisées de Verviers et Pepinster viennent à Trooz où les logements seraient moins chers.
- Il est proposé d'encourager les primes à la rénovation, les « éco-pack » avec des prêts à taux 0.
- Il est proposé d'accompagner la population dans ses démarches via l'engagement d'un éco-passeur.

Divers

- Manque d'un plan incendie avec la localisation des bornes incendie
- Le personnel de l'Administration communal est accueillant et serviable
- L'accès aux services n'est pas rendu aisé par l'étendue de la Commune

Economie (commerces, entreprises, zones d'activités économiques, emploi, agriculture, sylviculture, tourisme, HoReCa...)
--

Commerces

- L'offre en commerces est importante à Trooz

- Il manque de petits commerces à Fraipont. Les habitants regrettent qu'il n'y ait plus qu'une boucherie à Fraipont et qu'ils doivent se déplacer à l'Ecomarché ou au Champion. Ils notent cependant qu'il existe un petit commerce rue Sainry.
- Les prix dans les commerces sont élevés. Il devrait y avoir un magasin « discount » dans la Commune
- La commune n'apporte pas assez de soutien aux commerçants
- Il y a déjà eu un marché public sur la Commune mais celui-ci n'existe plus. D'après les habitants il s'agit d'un manque d'intérêt et donc de demande de la part des habitants
- Certains proposent la mise en place d'un marché bio qui permettrait de favoriser les rencontres et qui serait un plus pour le tourisme
- Le village de Fond de Forêt est un village « oublié » dans lequel il n'y a pas de commerces

Entreprises/Industrie

- Le zoning n'est pas exploité comme il devrait l'être
- Les industries disparaissent ce qui crée une diminution du nombre d'emplois dans l'entité
- Le bâtiment « Imperia » devrait être sauvegardé

Tourisme

- Le potentiel touristique n'est pas assez exploité
- Le secteur touristique n'a pas beaucoup de soutien de la part de la Commune
- Les promenades sont de qualité dans l'entité de même que les cartes de promenades
- Beaucoup de déchets sont constatés sur les chemins de promenades
- Il existe de nombreuses chambres d'hôtes
- Le « château bleu » est un atout
- Il faut développer l'information touristique
- Il est proposé de réunir les acteurs touristiques
- Il y a deux grottes dites « de Neandertal », à Fonds de Forêt (derrière la grotte du Walou), qui ont une reconnaissance internationale et qui sont totalement inaccessibles (pas de route)

Production locale

- Il faut davantage faire connaître les productions locales (ex : poulet bio). Des paniers de produits locaux pourraient être mis en vente dans la Commune
- Recréer des fours à pain communautaire
- Un intérêt pour les Ateliers ruraux est manifesté

Divers

- Revenu cadastral très élevé dans la Commune
- Les indépendants éprouvent des difficultés afin d'être renseignés sur le site communal

La réunion s'est terminée par une présentation du travail de chaque sous-groupe.

La séance est clôturée à 23h00.

Document utilisé en séance



REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

Travail en sous-groupes

1. Problèmes à résoudre – ressources à valoriser – comment y arriver ? par quels moyens ? – A qui cela profiterait-il ? – A qui cela pourrait-il poser problème ?
2. L'objectif est de donner un **maximum d'idées sans en débattre**. Chacun doit pouvoir s'exprimer. Par conséquent, il est possible que des idées contradictoires soient retranscrites dans le formulaire.
3. Parlez de tout pour autant que cela ait un **intérêt collectif**.
4. Veillez à être aussi **précis** que possible dans la formulation.
5. Vous êtes invités à donner vos idées sur la Commune en général ou sur un village en particulier. Il est demandé de **préciser si les remarques émises concernent toute l'entité ou un village précis**.

Liste de thèmes

Cadre de vie

- Patrimoine naturel (hydrographie, forêts, paysage...) et bâti
- Gestion environnementale (déchets, égouttage, exploitation des ressources naturelles, consommation énergétique, énergies renouvelables...)
- Aménagement du territoire, urbanisme

Mobilité – Sécurité routière

- Mobilité (autos, transports en commun, piétons, cyclistes, mobilité alternative, personnes à mobilité réduite...)
- Sécurité routière

Economie

- Commerces - artisanat
- Entreprises – zones d'activités économiques
- Emploi
- Agriculture – sylviculture
- Tourisme (accueil, information, attraits, HoReCa...)

Vie associative

- Associations – comités
- Implication des citoyens
- Infrastructures de rencontre – culturelles - sportives

- Activités culturelles (activités, bibliothèque, discobus...)
- Activités sportives
- Vie de quartier

Communication

- Publications communales
- Information aux habitants
- Accès aux technologies de l'information et de la communication

Services

- Services à la population (accessibilité, nombre, information, services proposés...)
- Santé (information, services...)
- Enseignement
- Infrastructures d'accueil (crèche, accueil extrascolaire, maison de repos...)
- Logement (accessibilité, prix, confort...)
- Insertion socioprofessionnelle
- Equité sociale (lutte contre l'exclusion, les inégalités, la pauvreté, accès aux biens et services...)

Réunion d'information et de consultation du 15 mars 2012 (Trooz)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion d'information et de consultation à Trooz Le 15 mars 2012 à 20h00 (Administration communale, salle des mariages - rue de l'église 22 à 4870 Trooz)

Introduction

La réunion débute à 20h00, par une introduction de Madame Denise Voss, Echevine du développement rural ; elle rassemble 16 personnes. Madame Voss remercie les participants et présente les agents de développement du GREOA qui vont accompagner la Commune tout au long de l'ODR.

Après la présentation générale de la soirée, du déroulement de l'Opération de Développement Rural et l'exposé d'éléments clés de l'analyse socio-économique de la Commune (cf. Présentation PowerPoint ci-jointe), l'assemblée est répartie en deux sous-groupes qui s'expriment sur les atouts et faiblesses de leur Commune. Deux agents de développement (dont une stagiaire) sont présents dans chacun de ces sous-groupes et proposent différents thèmes de discussion aux participants. A la fin de la réunion, une fiche de synthèse sur l'Opération de Développement Rural est remise à chaque participant.

Avis des participants

Remarques préliminaires

Les avis et remarques émis par les participants sont classés ci-dessous par thèmes. Certains avis parfois opposés ont été émis. Ils ont été retranscrits tels quels, l'objectif de la réunion n'étant pas de débattre mais de recenser les avis des habitants.

Cadre de vie (patrimoine nature et bâti, gestion environnementale, aménagement du territoire...)

Patrimoine naturel et bâti

- Il y a un manque d'entretien du patrimoine naturel
- Il y a un magnifique arbre remarquable (chêne d'Amérique) près de la gare, sur un terrain public mais il a été très mal taillé et à la mi-juillet, sans demande au DNF. C'est le signe du manque d'intérêt de la Commune pour les questions environnementales. Il faudrait former les ouvriers communaux ou demander des conseils à des personnes ou asbl spécialisées.
- Il y a 5 sites Natura 2000 mais c'est insuffisant. Beaucoup de propriétaires privés possèdent des zones très intéressantes mais souvent ils sont réticents (ex : projet Life)
- Le patrimoine naturel est riche, notamment grâce aux anciens sentiers et chemins qui sont peu connus
- Les lotissements sont un problème pour la biodiversité
- L'immobilier se dégrade en raison d'une paupérisation et du vieillissement de la population et il n'y a aucune intervention pour enrayer cette dégradation. Il faut ménager notre patrimoine.
- Les citoyens constatent une dégradation du patrimoine. Par exemple, lors de réparation, il n'y a pas de respect des matériaux : du bois ou de la pierre est remplacé par des blocs
- Les rambardes le long de la Vesdre à Fraipont sont retenues par les arbres en raison des travaux. Elles manquent d'entretien et devraient être repeintes
- L'administration communale est un très beau bâtiment

Aménagement du territoire

- Le bassin de Péry cause des problèmes. Avec un seul écoulement pluvial et les constructions de nouvelles maisons, des inondations sont causées au Fond de Sainry. Les constructions se situent en partie sur la commune de Chaudfontaine
- Commune « banane »

Epuration des eaux

- Des égouts ont été installés dans la Grand Rue mais une maison sur 2 n'y est pas raccordée or c'est une obligation. Il y a une demande que les politiques rappellent leur devoir aux citoyens (Cf. communication)

Déchets - dégradations

- Le service de propreté de la Commune (3 hommes) est insuffisant, il faudrait travailler avec des ouvriers communaux sensibilisés à l'environnement. Une idée serait de former un cantonnier par village pour être un relais auprès de la population et des touristes et sanctionner les comportements non respectueux de l'environnement
- Il est également proposer de créer une structure plus souple au niveau des démarches (asbl, bénévoles, ALE...) qui pourrait aider le service communal de propreté. Cela éviterait de perdre du temps avec des marchés publics.
- La place du village de Fraipont est sale, parsemée de déchets illicites
- Beaucoup de vandalisme en milieu semi-urbain. Il faudrait remplacer directement ce qui a été détruit pour décourager ce type d'actes. Les délais d'intervention communaux sont trop longs. Il est suggéré d'acheter 10% de matériel en plus en prévision
- La Commune n'est pas responsable de la dégradation mais elle a un travail de conscientisation (sensibilisation, prévention, sanctions...)

Energie

- En matière d'énergies renouvelables, des avancées ont été réalisées mais il reste encore du travail

Mobilité – sécurité

Sécurité

- A Forêt, la sécurité est inexistante sur la route qui joint le Bay Bonnet à Forêt. Les gens roulent à une vitesse excessive. Il est proposé de mettre une chicane sur cette route.
- A Trooz, il y a beaucoup de passages pour piétons bien signalés et éclairés mais cela manque dans d'autres villages. A Fraipont, il y a un passage pour piétons qui est très mal signalé et très mal situé (dans un tournant).
- Il y a énormément de cyclistes sur la N61, route à grand trafic. L'idéal serait de créer deux pistes cyclables le long de cette route car le pré-RAVeL ne supprimera pas ce problème de sécurité.
- Sur certaines routes fort fréquentées par les jeunes lors de leur trajet jusqu'à l'école (pour aller chercher le bus et pour revenir), il n'existe pas d'accotement. Il serait intéressant d'en installer pour augmenter leur sécurité.

Mobilité

- Il y a une bonne offre de train et de bus mais il y a un manque de coordination des horaires qui se superposent -> difficile d'exploiter au maximum les liaisons bus-train
- La ligne de bus qui va jusqu'à Nessonvaux est un atout
- Seul le versant de Pery est desservi par un bus, il n'y a rien sur Trasenster, Grihanster... Il est proposé de créer une sorte de minibus communal/TEC pour desservir les endroits les moins accessibles.
- Sans voiture, il est difficile de se déplacer dans la commune.
- Les personnes âgées ont des difficultés pour se déplacer

- Le projet Covoit'Stop est un projet intéressant
- Tous les commerces sont situés à Trooz et le village n'est traversé que par un seul axe ce qui crée des problèmes d'engorgement en cas de passage de cyclistes ou de travaux. Il est suggéré de créer un axe parallèle.
- Les routes sont en mauvais état, elles manquent d'entretien
- Des propositions de créer un taxi social, un système de voiture partagée et de vélo partagé ont été mises en avant.
- Il y a une carrière sur la commune d'Olne où le charroi passe uniquement sur Trooz

Mobilité douce

- Il y a un réseau de chemins bien développé. C'est un atout à préserver.
- L'ouverture d'anciens chemins de la voirie vicinale serait un point positif pour les promenades, le patrimoine naturel et le tourisme
- Des sentiers sont obstrués par des riverains (clôtures, barrières...)
- A La Spinette, entre le Thier et Laurentpré, il y avait un chemin réalisé sur des anciennes billes de chemin de fer. Celles-ci ont été enlevées et on a mis des graviers sur ce chemin en dévers. C'est impraticable et très dangereux.
- Il y a un projet de pré-RAVeL entre Chaudfontaine et Pepinster. Un tunnel sous le rail pourrait être aménagé à proximité de la gare de Trooz. La réalisation du pré-RAVeL peu se faire sans trop de difficulté grâce à l'ancienne ligne de chemin de fer existante (à part au niveau de la carrière). Le premier tronçon concerne la zone entre Vaux-Sous-Chèvremont et Fraipont ; le second tronçon va jusqu'à Pepinster.
- Les Quads et les motos passent sur des sentiers qui sont pourtant interdits. Les panneaux d'interdiction ont été enlevés mais pas remplacés. Cela entraîne une destruction des chemins ainsi qu'un danger pour les piétons et VTT.
- Différentes associations passent sur la Communes (marcheurs, VTT, motos...) et ils ne déflèchent pas leurs promenades
- Les trottoirs de la Grand'Rue à Trooz sont en mauvais état et ils sont très difficilement praticable pour les PMR
- A Trooz, entre la gare et la cave à vin, l'aménagement est réussi

Stationnement

- A Fonds de Forêt, il y a un manque crucial de places de parking
- A Fonds de Forêt, le terrain de l'ancien terrain de basket appartenant à la fabrique d'Eglise et géré par la Commune est en friche actuellement, il pourrait être réhabilité en espace de parking et en une aire de jeu.

Vie associative (associations, infrastructures de rencontre, activités culturelles et sportives, vie de quartier...)

Lieux de rencontre

- Il y a de moins en moins de vie dans les villages en raison d'une centralisation toujours plus forte des infrastructures
- Il n'y a pas besoin d'une grande infrastructure centrale mais il faut entretenir celles qui existent dans les villages et les entretenir, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Il y un accès aux écoles, et aux anciennes écoles mais dont les salles ne sont pas toujours en accueillantes
- La maison de la laïcité (Fenderie) est un très bel espace qui a une programmation culturelle très dense mais la salle est un peu trop petite
- Il n'y a pas de salle pour des activités culturelles à Fraipont et à Nessonvaux
- Il n'y a pas de lieu de rencontre pour le quartier de Péry
- La gare de Trooz est en réhabilitation paysagère, elle accueillera la Poste, la bibliothèque, l'Office du tourisme, le musée de la radio (qui aurait très peu de visiteurs) et quelques commerces. Pourquoi ne pas y joindre une petite salle ?
- En ce qui concerne la réservation des salles communales, cela se fait mois par mois et c'est souvent difficile de réserver d'autant que les agendas sont chargés.

- Il n'y a rien de prévu pour que les personnes âgées puissent se réunir et discuter ou faire des activités (ex : jeu de cartes)
- A Forêt, il n'y a pas de place de jeux pour les enfants
- La place de Forêt pourrait être restaurée dans le respect de ses caractéristiques.
- Placer plus de mobilier urbain

Vie de quartier

- L'accès aux manifestations n'est pas aisé pour les personnes défavorisées. Il faudrait mettre en place un système d'assistance pour l'accès avant et le retour après la manifestation
- Il y a un désintérêt des habitants pour les activités communales et pour une implication dans la vie communale
- Le centre de Trooz est trop privilégié par rapport aux plus petits villages entraînant un manque d'intérêt de la population pour se mobiliser en vue d'améliorations plus locales

Sport

- Commune bien servie au niveau du sport mais beaucoup de jeunes font des activités dans des clubs en dehors de la Commune

Associations

- La Commune est riche en associations et comités : théâtre, cabaret, maison de la laïcité...
- C'est difficile de programmer un événement (ex : la fête espagnole à la Brouck): il manque un agenda commun, un calendrier pour que les événements ne s'entrechoquent pas -> il faudrait une unité centrale
- La Commune aide les comités de quartier au niveau de la logistique

Culture

- Commune bien servie au niveau de la culture
- Il y a le Centre de créativité à Fraipont
- Il y a des bénévoles dans la Commune. Cependant, d'autres citoyens indiquent qu'il manque de bénévoles dans certains domaines (ex : nature)

Communication (nouvelles technologies, information aux habitants...)

- Un cours d'informatique est organisé à Prayon
- Il n'y a pas de besoins spécifique concernant un accès informatique : il y a avait une borne au Champion mais elle a été démontée car personne ne l'utilisait. Les gens ont des ordinateurs personnels
- Il n'y a pas assez de promotion des comités culturels. Il en résulte que peu de gens de Trooz viennent aux manifestations
- Il y a un gros manque d'information sur l'environnement, la propreté des chemins, les dépôts sauvages (ex : village de Forêt)
- Le site communal est complet mais pourrait être plus dynamique/attractif comme celui d'Olne par exemple
- Le site internet n'est pas actualisé
- Les Echos de Trooz sont un atout (fréquence, quantité d'information) mais les citoyens regrettent qu'ils ne soient pas ouverts aux associations. Elles pourraient y indiquer des informations relatives à leurs activités
- Il y a un manque d'information sur les manifestations qui se déroulent sur la commune
- Les panneaux d'affichage le long des routes sont enlevés par les ouvriers communaux
- Les toutes boîtes n'arrivent pas chez les personnes qui ne veulent pas de publicité
- La proposition de mettre des panneaux d'information électronique aux entrées de Trooz a été faite
- Il n'y a pas de retour de ce qui se passe à la CCATM. Une newsletter pourrait être créée.

Services (enseignement, accueil de la petite enfance, activités pour les enfants et les jeunes, insertion socioprofessionnelle, soins de santé...)

Enseignement/Extra-scolaire

- Il y a une offre suffisante pour l'enseignement fondamental mais ce serait bien d'équiper les écoles des nouvelles technologies (pc...)
- Les écoles et les classes pourraient être mieux entretenues

Petite enfance

- Il y a une permanence et un car ONE mais de moins en moins de gardiennes ONE
- Il y a une seule crèche et elle est privée
- Il y a un manque important de places d'accueil dans la Commune, les parents doivent trouver des crèches en dehors de la Commune

Jeunesse

- Il faudrait mettre en place une ludothèque. Cependant, certains indiquent qu'une ludothèque existe au centre protestant avec la collaboration de la ligue des familles

Accueil des seniors

- Il n'y a pas de lieux dédiés à la rencontre des personnes âgées
- Il y a un projet de maison de repos à Péry
- Il faudrait favoriser l'aide pour maintenir les personnes âgées à domicile
- La mise en place d'un Alzheimer café a été proposée

Intergénérationnel

- A Péry, il n'y a pas la possibilité de mettre en place des projets intergénérationnels car il n'y a pas de lieu de rencontre

Logement

- Trooz devient une cité dortoir
- Il y a une bonne offre en logements sociaux avec le foyer de Fléron
- Création d'ilots évitant la construction de cités : d'ilôts : ancienne administration communale de Fraipont (19 logements) et prochainement l'ancienne école de Forêt (3 appartements).
- Il y a un problème au niveau de la gestion des logements de transit

Soins de santé

- Il n'y a pas d'accès au soin de santé favorisé pour les personnes défavorisés
- Il n'y a pas de maison médicale. Il est proposé de mettre en place une maison médicale, un pôle santé qui rassembleraient les professionnels de la santé et les patients

Economie (commerces, entreprises, zones d'activités économiques, emploi, agriculture, sylviculture, tourisme, HoReCa...)
--

Commerces

- L'offre en commerces est importante à Trooz. Par contre, il manque de petits commerces à Fraipont, Trasenster et à Forêt, bien que les habitants doivent en être conscients en choisissant d'y vivre. Les habitants regrettent qu'il n'y ait plus qu'une boucherie à Fraipont et qu'ils doivent se déplacer à l'Ecomarché ou au Champion. Ils notent cependant qu'il existe un petit commerce rue Sainry.
- Le comité des commerçants se meurt
- A Forêt, il est proposé de refaire des projets collectifs tels que la création d'un four à pain collectif
- Il faudrait soutenir les commerces de la commune pour que les habitants aillent dans ces commerces et pas dans des commerces hors commune
- Il est proposé de mettre en place un marché à Trooz
- Il est proposé de créer un GAC (Groupement d'achat collectif) pour acheter au niveau local

Entreprises/Industrie

- Le tissu commerçant de Prayon était constitué à la base des épouses des ouvriers travaillant sur le site industriel et c'est dommage car cela ne s'est pas renouvelé.
- Au niveau de la zone d'activités industrielles, il n'y a pas la possibilité d'installer d'autres activités. Il faudrait la développer pour d'autres activités.
- Il y a peu de terrain pour créer de l'emploi
- Le plus grand employeur, c'est la commune
- Les activités qu'il est possible d'attirer sur la commune sont les petites entreprises et l'artisanat

Tourisme

- Le potentiel touristique n'est pas assez exploité ni entretenu : nature, paysages, châteaux, vallées de la Vesdre, grotte préhistorique (grotte de Wallou), anciens bâtiments, promenades...
- Il n'y a pas de responsable tourisme sur la Commune
- Des endroits très fréquentés ne sont pas sur les tracés de promenades
- Manque une brochure de qualité qui regrouperait les informations sur la Commune (histoire, châteaux...)
- Il existe un Syndicat d'Initiatives mais il fait le plus souvent ses activités en dehors de la Commune. Il aura une antenne locale à l'ancienne gare. Il faut qu'il favorise la région
- Il faudrait travailler sur le lien entre tourisme et économie locale ; il faut faire vivre l'HoReCa de la Commune
- Il y a un gros problème de promotion
- Il y a une bonne offre en hébergements mais ils manquent de visibilité
- Il n'y a pas d'office du tourisme
- Il existe des balades organisées par GMV (Geer-Meuse-Vesdre)
- La grotte de Wallou est privée
- Il est proposé de créer des feuillets thématiques pour les petits parcours
- Il faut miser sur une liaison avec Chaudfontaine qui pourra permettre de relier Trooz à Liège
- La visite du musée de la radio doit se faire sur RDV

La réunion s'est terminée par une présentation du travail de chaque sous-groupe.

La séance est clôturée à 22h30.

Document utilisé en séance : voir annexe précédente

Réunion d'information et de consultation du 21 mars 2012 (Nessonvaux)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion d'information et de consultation à Nessonvaux Le 21 mars 2012 à 20h00 (Ecole communale de Nessonvaux, salle Le Préau - rue Large 278 à 4870 Nessonvaux)

Introduction

La réunion débute à 20h00, par une introduction de Madame Denise Voss, Echevine du développement rural ; elle rassemble 13 personnes. Madame Voss remercie les participants et présente les agents de développement du GREOA qui vont accompagner la Commune tout au long de l'ODR.

Après la présentation générale de la soirée, du déroulement de l'Opération de Développement Rural et l'exposé d'éléments clés de l'analyse socio-économique de la Commune (cf. Présentation PowerPoint ci-jointe), l'assemblée constitue une table ronde afin de s'exprimer sur les atouts et faiblesses de la Commune. A la fin de la réunion, une fiche de synthèse sur l'Opération de Développement Rural est remise à chaque participant.

Avis des participants

Remarques préliminaires

Les avis et remarques émis par les participants sont classés ci-dessous par thèmes. Certains avis parfois opposés ont été émis. Ils ont été retranscrits tels quels, l'objectif de la réunion n'étant pas de débattre mais de recenser les avis des habitants.

Cadre de vie (patrimoine nature et bâti, gestion environnementale, aménagement du territoire...)

Caractéristiques générales

- Le cadre de vie est quasi-idéal avec de très beaux coins à préserver. Le cadre de vie est une des principales richesses de la Commune

Patrimoine naturel et bâti

- Il y a un magnifique patrimoine naturel mais qui n'est pas bien entretenu. Or, il y a un potentiel touristique important
- A Trassenster, à côté de la place, il y a une mare à entretenir mais la Commune intervient trop brutalement et ponctuellement
- A Fond des Trois Bois (Bois de Banneux), les bois sont fortement exploités. Les chemins souffrent du passage de gros engins forestiers qui de plus, dégradent les routes communales d'accès aux zones boisées. Les habitants souhaitent que la Commune se positionne par rapport au DNF et exige que les routes et chemins soient remis en état
- Les habitants souhaiteraient obtenir des informations quant à la programmation des travaux en milieu forestier (durée, dans quel but...) pour mieux comprendre
- Le château de Pery serait rasé prochainement pour en faire de l'immobilier > la Commune n'a pas conscience de son patrimoine
- Il y a énormément de bâtiments industriels abandonnés. Il faut soit les réhabiliter, soit les détruire pour exploiter les sites. Par exemple, selon certains, l'usine Lamy a bien réhabilité son site

Aménagement du territoire

- Pour certains, la Commune ne doit pas devenir une cité dortoir, il faut maintenir l'identité de Trooz. Pour d'autres ce n'est pas un problème que de nouveaux habitants s'installent mais il faut une urbanisation réfléchie
- La Commune est de plus en plus lotie sans harmonie de l'habitat (ex : Trasenster).
- Les nouvelles constructions s'installent sur les sommets. Pour ne pas dénaturer le paysage rural, certains préconisent la construction le long des axes de communication
- Pour certains, il faudrait pourvoir construire plutôt dans la vallée, notamment entre Trooz et Fraipont. Pour d'autres, il faut être attentif au plan de secteur en matière d'égouttage, de sécurité, d'accessibilité...
- Difficultés de concilier les points de vue de la population : conservation >< évolution
- La population s'interroge sur les aboutissants du schéma de structure. Elle n'a pas été tenue au courant des suites de la consultation.

Déchets

- Il y a beaucoup de déchets sur les bords de route
- Il n'y a pas de matériel à la disposition des bénévoles qui veulent nettoyer
- Une sensibilisation à la propreté pourrait être lancée dans les écoles
- Une poubelle « panier » que l'on pourrait qualifier de didactique a été mise en place à Forêt mais sans succès
- Certains s'interrogent quant à l'écloserie qui semble à l'abandon mais le suivi est bien effectué

Energie

- La Commune n'est pas tellement équipée en matière d'énergie renouvelable. Elle n'est pas bien située pour l'éolien et la biomasse n'offre pas un grand potentiel même s'il serait envisageable de l'exploiter (douze exploitations agricoles sur la Commune).
- Il y a une centrale hydro-électrique en projet à Fraipont et il y a un potentiel important en la matière avec la Vesdre pour faire une centrale au fil de l'eau. Sur le Ry de Vaux, cela permettrait certainement de produire 80 KW/H

Mobilité – sécurité

Sécurité

- Le réseau routier est en mauvais état sauf sur les voies principales. Les habitants s'interrogent sur l'entretien qui est minimum et trop ponctuel. Néanmoins, certains soulignent que des efforts sont effectués et que cela demande des budgets importants

Mobilité

- La Commune est bien desservie par les axes principaux mais trop de toutes petites routes sont employées comme raccourcis (par exemple, la Rue A. Meunier). Il faudrait que ces routes soient réservées à la circulation locale (les panneaux sont inexistantes en certains endroits) et/ou limitées à 30 km/h -> favoriser les axes principaux
- Nesonvaux et Fraipont ont depuis peu un service TEC supplémentaire. Mais Trasenster, Forêt, Vaux-Sous-Olne ne sont pas desservis. Il est suggéré d'envisager le passage d'un minibus, les habitants étant conscient que la demande ne nécessiterait pas un bus du TEC.
- Le projet Covoit'Stop est un atout mobilité
- Certains se demandent si une étude de transit entre le plateau du Condroz et celui de Herve en passant par Ry de Mosbeux a été effectuée concernant le projet autoroutier. Certains pensent que l'autoroute serait un atout alors que d'autres n'y sont pas favorables car cela ne profiterait pas majoritairement aux habitants de Trooz et qu'il faut favoriser les alternatives à la voiture.
- Au Bois de Banneux, les petites routes sont abîmées par le passage de machines pour l'exploitation forestière. La Commune devrait exiger une remise en état

Mobilité douce

- Il y a un grand potentiel au niveau des chemins mais ils manquent d'entretien et sont abîmés par l'exploitation forestière
- Il manque de fléchages
- Manque de pistes cyclables

Vie associative (associations, infrastructures de rencontre, activités culturelles et sportives, vie de quartier...)

Lieux de rencontre

- La Commune a une offre de salles importante
- La salle de la Fenderie est un atout majeur de la Commune
- Le Bâtiment de l'ancienne Fenderie (= ancien maka) est en ruine, on pourrait le réhabiliter en un endroit accessible à tous (ex : barbecue ouvert)
- A « La Tourette », la tour est démolie. Un kiosque pourrait être créé.

Vie de quartier

- A Trasnester et de manière générale, on déplore que les jeunes ne s'investissent plus dans la vie des villages ce qui entraîne un non renouvellement du comité et une diminution du nombre d'activités organisées
- Certains citoyens craignent que Trooz ne devienne le dortoir de Liège et même de Bruxelles. Cependant, d'autres citoyens indiquent que ce n'est pas parce que les personnes travaillent loin qu'ils ne s'investissent pas dans la vie villageoise

Sport

- L'offre est importante et la Commune est bien équipée en infrastructures

Culture

- Les habitants déplorent le manque de valorisation des activités culturelles par la Commune. Il n'y a pas de publicité effectuée.
- La Commune de Trooz ne vit pas assez sur le plan culturel, il y a un sentiment que c'est difficile de mettre en place des activités (comité de lecture, initiation à l'aquarelle...)
- Il y aurait quelque chose à faire avec les Pianos Bovy : concert de jazz...
- La Fenderie est un pôle d'attraction remarquable mais les gens de Trooz y viennent peu (manque de communication)
- Les locaux de la Fenderie seraient payants même dans le cadre d'une exposition. L'information est à vérifier
- Des voyages culturels sont organisés en semaine ce qui ne laisse pas la possibilité à toute la population d'y participer

Communication (nouvelles technologies, information aux habitants...)

- Les trois bibliothèques mettent des ordinateurs avec internet à disposition de tous pendant les heures d'ouverture mais cela ne serait pas assez connu de la population qui souhaiterait un espace internet (ex : au Syndicat d'initiative quand il sera à la gare)
- La Commune met des informations à destination des habitants, si elle ne fonctionne pas c'est plus en raison d'un manque de volonté de la population
- Manque d'information sur les services existants

Services (enseignement, accueil de la petite enfance, activités pour les enfants et les jeunes, insertion socioprofessionnelle, soins de santé...)

Santé

- Il y a le passage du car de la province
- Des consultations pour les nourrissons sont effectuées

Petite enfance

- C'est difficile d'avoir une gardienne ONE. Malgré les deux crèches présentes sur la Commune (Les p'tits loups et une crèche privée Sur le Bâti), il manque de place. En outre, le coût des crèches privées est élevé.

Accueil des seniors

- Beaucoup de choses sont faites pour les seniors : activités, services...

Logement

- Les logements sont très chers, particulièrement sur les sommets. Il y a une différence de prix entre le « haut » et le « bas » de la Commune
- La Commune devra encore créer des logements sociaux pour atteindre le quota des 10 %
- Un habitant s'inquiète de ne pas voir les permis de bâtir affichés mais ce n'est pas une remarque généralisée

Divers

- Des cours de promotion sociale en informatique sont organisés depuis septembre 2011
- L'axe social est fort développé dans la Commune du fait des nombreux sans emplois

Economie (commerces, entreprises, zones d'activités économiques, emploi, agriculture, sylviculture, tourisme, HoReCa...)
--

L'économie est un facteur important dans le redéploiement d'une commune ou d'un village.

Commerces

- Les citoyens constatent qu'il n'y a plus de petits commerces ni de cafés (des 28 commerces de Nessonvaux, il n'en reste plu). C'est un constant auquel il est difficile de remédier.
- Il n'y a plus qu'une boulangerie et une pharmacie à Fraipont
- Les grandes surfaces (Fraipont) concurrencent énormément les petites épiceries

Entreprises/Industrie

- Trooz est un chancre de l'exploitation de la vallée. Trooz a un passé hyper industrialisé, les entreprises ont laissé des chancres industriels et de nombreux sans emplois -> Réhabiliter les chancres
- Le zoning de Prayon procure-t-il assez d'emploi par rapport à l'espace occupé ?
- Comment attirer les entreprises ? Pour certains, la construction de l'autoroute serait un facteur très stimulant pour que les entreprises puissent exporter vers le Nord. Pour d'autres, la Commune doit rester avec ses spécificités et ne pas se calquer sur Sprimont. Le potentiel serait à rechercher dans le tourisme
- Certains s'interrogent sur la possibilité de développer l'économie sans réseau autoroutier sur la Commune ; Trooz est loin de tout sans autoroute.
- Pour redynamiser l'économie, certains évoquent l'installation de PME mais il manque de terrains pour développer de nouveaux bâtiments qui répondent aux besoins des PME.
- Il n'y a pas de place pour développer un beau zoning

Tourisme

- Le potentiel touristique est très peu exploité. Il faut mettre en valeur l'existant.

- La publicité sur la Commune fait défaut que ce soit pour le réseau de promenades ou pour la mise en valeur du patrimoine
- Auparavant, un groupe « activité environnement » avait créé des cartes intitulées « le tour de Trooz ». Cela comptabilisait une dizaine de promenades pour un réseau de 70 km au total. Celles-ci étaient commentées et retraçaient l'histoire du lieu. Cela devrait être exploité
- Concernant le réseau de promenades, les habitants suggèrent la création d'un répertoire actualisé qui reprenne l'ensemble des promenades et des servitudes (barrées à certains endroits)
- La Commune est vallonnée, elle possède un potentiel pour des sports tels que le parapente
- Beaucoup de cyclistes passent et s'arrêtent dans Trooz, souvent à la Fenderie. On pourrait créer un lieu convivial où ils pourraient faire un break (restauration, réparation de vélo...)
- Les habitants déplorent l'absence de pistes cyclables
- Le projet de RAVel est très positif, l'idéal serait de le prolonger
- La colline nord-est offre une vue sur toute la vallée -> potentiel à exploiter
- Un habitant suggère de créer de l'attractivité touristique et évoque le projet d'une télécabine qui permettrait de rejoindre la Tourette depuis le moulin
- Un des lieux les plus touristiques est la Fenderie. Les habitants s'interrogent sur la fréquentation du Syndicat d'initiative lorsqu'il sera installé à la gare.
- Le développement touristique pourrait être lié au développement culturel

La séance est clôturée à 22h00.

Document utilisé en séance : voir annexe précédente

Rencontres personnes ressources

Entretien avec le *Plan de Cohésion sociale* du 30 mai 2012

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Rencontre du 30 mai 2012**

Présents :

Pascal Horion, Coordinateur du Plan de Cohésion Sociale
Marie-Françoise Gilis, Agent de développement

Conseil des enfants

Le conseil communal des enfants se réunit environ une fois par mois, le vendredi à 16h00. Il y a actuellement 22 enfants. En septembre, celui-ci sera renouvelé et un conseil des adolescents sera mis en place pour assurer une continuité. Pour faire partie du conseil communal des enfants, ceux-ci doivent rédiger un programme. Lors de la mise en place du conseil, les membres réfléchissent aux thématiques et aux actions à mettre en place. Exemples d'actions menées par le CCE : journée sportive avec atelier nutrition, nettoyage de sentiers, brochure énergie, etc.

Pascal Horion transmettra des informations sur les programmes rédigés par les enfants. David De Re s'occupe de ces conseils. Une consultation de ceux-ci pourrait avoir lieu à partir de décembre 2012.

Maison des jeunes

Il y a deux maisons des jeunes (Nessonvaux et Trooz). Elles sont ouvertes en alternance lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h00 à 22h30; elles sont toutes les deux ouvertes le mercredi après-midi. Elles sont animées par un éducateur qui travaille en collaboration avec un travailleur de rue. Il y a environ 70 jeunes inscrits et une moyenne de 15 personnes/soirée. En théorie, elles sont ouvertes aux jeunes de 12 à 25 ans. Dans la pratique, elles sont fréquentées par les 11-20 ans.

Plan de Cohésion Sociale

Un diagnostic a été réalisé pour le Plan de Cohésion Sociale. Des chiffres de l'observatoire de l'enfance sont disponibles (ex : 11 milieux d'accueil communal, 11 milieux d'accueil culturel et sportif, 1 gardienne privée, 1 AES associatif ...). Celui-ci sera transmis aux agents de développement si l'Echevine donne son accord.

Il y a 4 axes dans le PCS. L'axe qui concerne le retissage des liens sociaux est le plus important.

Exemples d'actions :

- Une aide aux devoirs est organisée après l'école de 16h00 à 18h00. Un car ramasse les enfants dans les différentes écoles. Il y a 20 enfants de 6 à 12 ans.
- Un coin d'éveil accueille 40 enfants le mercredi après-midi.
- Organisation d'un salon du job d'étudiant
- CCE
- Ateliers nature le dimanche matin
- Médiation de quartier
- Travail de rues

- Juniors (intergénérationnels)
- Animation de quartier

Le plan devrait être reconduit pour 2013-2019. Il privilégiera la poursuite des actions mais de nouvelles actions pourraient être réalisées.

Il y a trois temps plein répartis sur 4 personnes pour le PCS et 2 temps plein et ½ pour AES.

Méthode de consultation

La consultation pourra s'effectuer en présence des animateurs et des agents de développement. La méthode du photolangage semble adaptée pour la consultation des jeunes.

Conclusion

Pascal Horion va organiser une rencontre avec tous les animateurs en septembre 2012 pour que les agents de développement puissent les consulter. Il communiquera la date en juin. Ce jour-là, les agents de développement pourront s'arranger avec les différents animateurs pour consulter les différents groupes de jeunes.

Entretien *Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux* du 8 mai 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec la *Maison du Tourisme Thermes et Coteaux* 8 mai 2013 Rue des combattants 26 à Chaudfontaine

Présents :

Stéphanie Cornet, *Maison du Tourisme Thermes et Coteaux*
Marie-Françoise Gilis, GREOA

Diagnostic

- Trooz est une commune où le tourisme est peu développé
- La carte des promenades est ancienne
- Différentes promenades sont organisées pendant l'été dans les 4 communes les mercredis et dimanches. La MT Thermes et Coteaux édite une brochure de présentation de ces différentes marches. Le parcours de celles-ci est différent des itinéraires balisés repris sur les cartes.
- Les hébergements sont satisfaisants (nombre, diversité)
- Le gîte aux ânes est un atout pour la commune
- Le tourisme est essentiellement orienté vers la nature et le patrimoine et très peu vers la culture. Il y a très peu d'événementiel à Trooz qui pourrait attirer des touristes
- Forêt-village est un attrait touristique important
- Pas de produits locaux hormis un apiculteur dont la production n'est pas suffisante que pour organiser une vente de produits
- Il n'existe pas de brochure spécifique à Trooz ; il y a uniquement un dépliant sur l'Eglise Sainte-Catherine de Forêt-Village
- Les musées ne sont accessibles que sur RDV. Cependant le musée Imperia fonctionne relativement bien
- Le Syndicat d'initiative n'est pas reconnu par le CGT – manque d'organisation dans la structure

Projets

- Potentiel de promenades à développer
- Des circuits thématiques pourraient être créés
- Mettre en valeur des éléments du patrimoine naturel et bâti.
- Développer des produits touristiques autour de Forêt village qui est un des principaux points d'appel actuel. Or, la visite du village est réalisée rapidement. Les produits touristiques permettraient de maintenir davantage les touristes.
- La MT Thermes et Coteaux travaille sur la création de packages touristiques
- Intégrer les nouvelles technologies dans les produits touristiques (pas de projet actuellement à la MT Thermes et Coteaux)
- Développer un partenariat avec Benoît Nihant pour l'organisation de visites
- Créer une journée « Imperia » (1 x/an)
- Valoriser le site de l'usine Imperia bien que cela semble complexe vu qu'il s'agit d'une propriété privée
- Valoriser le site de la Fenderie mais il s'agit également d'une propriété privée

Entretien *Comité des Fêtes de Fraipont-village* du 2 juillet 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Patureau (Comité des fêtes de Fraipont-Village) et Monsieur Thyssen (Loisirs des aînés) 2 juillet 2013 à 16h30 (Place Emile Vandervelde, 536, 4870 Trooz)

a. Comité des fêtes

Description du comité :

Le comité des fêtes de Fraipont Village existe depuis 26 ans. C'est un comité de fait qui porte le nom de « l'étincelle ». Ils travaillent en collaboration avec le Loisir des aînés.

Le Comité des fêtes organise deux manifestations par an :

- La fête du village en septembre : ils occupent la Place Emile Vandervelde. Elle débute le vendredi soir et se termine le lundi soir même si des carrousels restent une semaine (du mercredi au mercredi soir). Le vendredi soir, ils organisent des jeux de bouchons, ce qui rassemble environ 20 participants et une cinquantaine de personnes au total. Le samedi le comité organise des jeux populaires pour les enfants jusque 11 ans et le soir un barbecue pour environ 30 personnes. Le dimanche, c'est la brocante qui draine énormément de monde dont 120 brocanteurs.
- Le sapin de Noël : le comité décore le sapin avec les enfants qui reçoivent une collation. Le sapin est fourni et installé par la Commune sur la place. Une crèche est installée devant le sapin.

Matériel :

Le comité a des tonnelles qu'ils installent pour la fête. La Commune a installé un coffret avec disjoncteurs pour alimenter les frigos. Le comité utilise des barrières nadars prêtées par la Commune ainsi que des banderoles rouges et blanches.

Concernant le parking, les gens savent se parquer sur celui de la salle Floréale et à l'école El No.

Des tables et chaises sont louées au brasseur

Besoins :

Le comité utilise des wc qui leur appartiennent et ils en louent deux supplémentaires. LA Commune n'a pas de wc à louer.

En matière de chapiteau, ils utilisent un chapiteau qui leur est prêté et qu'ils stockent mais cependant, point de vue responsabilité, ils préféreraient qu'un chapiteau correct leur soit mis à disposition par la Commune. Celle-ci dispose de chapiteau mais elle ne les met pas à disposition des comités...

b. Loisir des aînés

Description du comité :

Le comité organise :

- un goûter gratuit avec une séance récréative en mars, à la salle Floréalles. 100 personnes y participent environ.
- Un souper chaud en septembre
- 4 pièces de théâtre (octobre, novembre, début mars, mi-avril). La salle Floréalles peut accueillir 200 personnes.
- Répétitions de théâtre : la troupe est obligée de louer la salle La Magne.

Local :

Les associations et comités ont droit à une mise à disposition gratuite des salles communales trois fois par an.

La salle Floréalles :

- le parking est très petit (10 voitures) et les gens sont obligés de se garer le long de la route. Il n'y a cependant pas de possibilité de créer un parking ailleurs. Il y a 50 tables et environ 200 chaises dans la salle.
- Il y a un bar mais qui devrait être terminé. Le frigo qui est présent dans la salle lui appartient.
- Au niveau de la cuisine équipée, il n'y a pas d'eau chaude pour la vaisselle. Il y aurait besoin d'un bulex
- Il y a des distributeurs de savon, d'essuies pour les mains et de cigarettes mais ils sont constamment vides > il faudrait que la commune suive ses infrastructures
- Vaisselle : il y en a beaucoup dans la salle mais il faut faire une demande au Collège pour pouvoir l'utiliser.
- WC : ils sont fort humides et l'eau du WC des coulisses a été coupée
- Il y a beaucoup de condensation dans la salle
- Les armoires présentes sur place sont suffisantes
- La salle est équipée d'une petite scène et il n'y a pas de possibilité de l'agrandir
- Il serait utile de mettre une ligne téléphonique dans la salle

Le comité stocke son matériel au Musée mais il n'y a pas d'autres possibilités sur Fraipont.

Le matériel de son appartenance appartient au comité

En matière de subsides communaux, ils ont fortement diminués. Avant, le Comité recevait 25.000 francs de subsides mais aujourd'hui ils n'ont plus rien.

Besoins :

Une salle gratuite pour les répétitions et de manière générale, plus de disponibilité pour les salles.

Généralités :

En ce qui concerne les infrastructures communales, elles sont toutes concentrées sur Prayon, il n'y a rien ailleurs.

Il n'y a pas de soutien communal aux associations.

En matière de mobilité, une attention devrait être portée à l'état des routes, on pourrait mettre des barrières nadars dans les villages pendant les vacances pour les enfants, il faudrait relancer les marchés locaux.

En ce qui concerne Fraipont, il faudrait un petit endroit pour que les gens puissent boire un verre.

Entretien Comité du Carnaval de Nessonvaux du 4 juillet 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Jean-Luc Collard (asbl carnaval de Nessonvaux) (Rue A. Lahaye, 199, 4870 Trooz)

Description du comité :

L'asbl organise le carnaval une fois par an (15 jours après le mardi gras). Le cortège défile dans toutes les rues du village.

Le jeudi avant le carnaval, il y a l'assignation en justice et ils font le tour du village avec une fanfare.

Pour préparer le carnaval, ils font des réunions à domicile (22p). Ce serait intéressant d'avoir un local à disposition pour ces réunions et pour ranger le matériel.

Ils organisent aussi la fête du village

Le troisième we de janvier, ils louent la salle Floréale gratuitement et font un souper boulette. Il y a entre 150 et 170p.

Locaux et matériel :

- Souper : La salle Floréale est adaptée mais elle a une cuisine très peu équipée. Pour le souper, ils cuisinent dans les locaux de l'athénée de Chênée. Ils louent deux frigos au brasseur. En ce qui concerne la qualité du bâtiment, il est très mal isolé et de la condensation de forme rapidement. Le comité aurait besoin d'un local de rangement. Pour le moment, ils utilisent un garage de la Commune à Trooz. Il y aurait possibilité de faire quelque chose à l'ancien terrain de basket. A côté il y a une buvette qui pourrait être utilisée comme maison de village.
- Fête : il faudrait que la commune installe des coffrets pour les forains (idéalement 3) – un sur la place Emile Vandervelde (déjà en place) , un sur la Place St Lambert, un dans la cours Monville (où on pourrait faire une scène ouverte). Idéalement, il faudrait un chapiteau à disposition mais comme ce n'est pas une organisation communale, il n'y ont pas droit.
- Carnaval = ils utilisent une tonnelle qui leur appartient ainsi qu'un garage pour mettre les frigos et quelques tables pour faire un comptoir.

Généralités :

Il manque de petites infrastructures dans les villages.

A Nessonvaux, il manque de salle. La Salle Floréale est la seule salle. Il y aurait une possibilité de réhabiliter l'ancienne buvette du football qui est inoccupée. ON y a fait des ruches, un pré fleuri. ON pourrait par exemple y faire une salle didactique pour la visite des ruches...

Au niveau du tourisme, il y a peu de développement. On pourrait par exemple aménager les bords de Vesdre

En matière de sécurité routière dans les villages, on ressent une insécurité car les voitures roulent vite, il n'y a pas de trottoirs. Et puisqu'il n'y a pas d'infrastructures pour les usagers faibles, il faut impérativement une voiture.

Il manque aussi d'activités pour les jeunes. Il y a une MDJ mais elle n'est pas assez dynamique. Il manque également de plaines de jeux et de garderies

Il y a un travail à faire en matière d'information pour que les activités soient bien annoncées dans l'agenda communal.

Entretien Comité des Fêtes Péry du 5 juillet 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Madame Anne Jacob et Monsieur Etienne Vendy (Comité des fêtes de Pery-conseiller communal) Vendredi 5 juillet 2013 (Rue de Beaufays, 24A, 4870 Péry)

Description du comité :

Le Comité des fêtes de Pery était une association de fait qui est devenue une asbl il y a 5 ans. Le siège social est situé rue Lonhienne 20 à Trooz chez Mme Binamé. Le président est Mr Jonhatan Seret.

Le comité compte environ 20 membres, tous de Pery.

Le but est de créer du lien entre les gens du village mais aussi avec l'école qui est la plus grosse école de la Commune (90 élèves). Ils organisent la fête annuelle et une activité au marché de Noël.

- La fête a lieu une fois par an (troisième we de mai) et elle dure du vendredi jusqu'au mardi. Différentes activités sont organisées : belotte, activités pour les enfants, blind-test, animation musicale et repas champêtre préparé par le traiteur, jeux gratuits pour les enfants
- Activités internes au Comité : une réunion a lieu par mois dans le container de l'école. Il y a environ 10 réunions l'année qui rassemblent une vingtaine de personnes.
- Après la fête, un repas de toutes les personnes investies dans le comité est organisé au domicile des membres (40p)
- Depuis 2 ans, l'asbl organise une brocante qui a lieu le samedi de la fête. Les emplacements sont situés devant l'école et devant les habitations. Cette année, il y a eu des risques au niveau de la sécurité (embouteillages) ; il aurait fallu dévier la circulation.

Pendant deux ans, le comité a organisé la fête d'Halloween. Cela rencontrait beaucoup de succès (800p) mais le comité a arrêté car cela devenait trop lourd financièrement. De plus, il n'y avait pas de possibilité d'avoir un local de réunion.

Matériel/locaux

Le chapiteau pour la fête coûte très cher (1600 euros/semaine) et quand le comité ne bénéficie pas de sponsoring, il est déficitaire. L'idéal serait que la Commune mette un chapiteau à disposition des associations (elle ne prête le sien qu'aux associations paracommunales).

Le chapiteau est installé sur le terrain derrière l'école et il y avait eu un projet de faire une dalle en béton pour y installer une structure en bois ferme (// carport) mais la Commune n'a pas fait ce choix car l'école pourrait s'agrandir sur ce terrain. Le comité a également proposé à la Commune de rénover le garage devant l'école mais la Commune n'a pas pris de décision.

Le comité souhaitait également mettre des bancs derrière l'école mais s'il n'y a jamais eu d'opposition ferme, il n'y a jamais eu de décision.

Pour ses réunions, le comité utilise le container de l'école qui est parfait.

Pour la fête, la Commune a installé des compteurs à eau et elle prête les chaises et les tables. La vaisselle quant à elle est louée au traiteur. Les ouvriers communaux installent les poubelles. La Commune coupe la route.

Projet d'activités :

A Pery, la Commune a créé une mare mais qui est abandonnée. Les habitants ont proposé qu'elle soit réhabilitée, qu'on y installe quelques bancs mais la Commune a peur de dégradations et de nuisances.

Généralités :

Communication :

- Il n'y a pas de coordination des activités et il n'est pas rare que les activités communales tombent en même temps
- Il est suggéré qu'un soutien aux comités de quartier leur soit apporté en matière juridique afin d'en apprendre plus sur leurs statuts (ex : est-ce qu'un comité de quartier peut payer une extension de plaine de jeux ?)

Sécurité routière/mobilité :

- Plusieurs membres du comité se sont inquiétés de la sécurisation du quartier. Il y a une demande pour que des trottoirs soient créés. Plusieurs courriers ont été envoyés à l'administration en ce sens. En effet, Pery est situé sur la liaison entre la vallée de la Vesdre et l'autoroute et on comptabilise environ 5000 passages par jour
- Le panneau Covoit'stop situé près de la gare de Trooz fonctionne bien même si ce ne sont pas toujours des personnes inscrites au Covoit'stop qui l'utilisent
- Pour l'organisation de la brocante, le comité souhaiterait que la Commune s'associe à eux pour assurer la sécurité routière
- E. Vendy travaille sur un projet de RAVeL de la Vesdre, entre le Parc de Hauster et la gare de Trooz. Il a introduit un dossier à la Commune de Trooz et de Chaudfontaine pour une étude de faisabilité. Il a également proposé que le GR Est-Ouest qui passe à Pery soit relié à cette voie lente.

Infrastructures

- Beaucoup d'infrastructures sont situées à Trooz. A Pery, il n'y a rien si ce n'est l'école. Si l'école venait à être reconstruite, on pourrait envisager d'y joindre une maison de village
- A l'école de Fraipont, il y aura prochainement une école et le CPAS
- Etant donné que Pery est un petit village, il serait peut-être plus utile de créer une maison de village dans la vallée, éventuellement au 64 Grand Rue. Il s'agit d'une ancienne église désacralisée mais qui devrait être vendue

Patrimoine et environnement :

- Avec Natagora, un inventaire de tous les chemins et sentiers a été effectué ainsi qu'un nettoyage des sentiers. Un répertoire des venelles a été réalisé et ils souhaiteraient réaliser une carte avec ces données.
- Le patrimoine historique de la commune a aussi été relevé avec Natagora et des panneaux didactiques ont été installés.
- La commune a réparé des tourniquets.

Entretien Comité de quartier Forêt-village du 11 juillet 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Madame Myriam Levaux Jeudi 11 juillet 2013 (Forêt-village 45, 4870 Trooz)

Description du comité :

Le Comité s'appelle la Renaissance Forêt Village. Il a été créé en 2000 et compte 3 membres et 10 effectifs.

L'asbl a été créée pour récolter de l'argent pour les enfants du village pour organiser des excursions (walibi, zoo , kart..). le but est également de recréer du lien social dans le village.

Ils organisent :

- Un barbecue fin du mois de juin. Il rassemble 300 personnes. Auparavant cela se faisait à l'ancienne école du village mais le bâtiment a été racheté par le foyer fléronnais
- Une brocante, en septembre, sur la Place
- Le père Noël : cela se fait dehors autour d'un feu. Le comité offre le vin chaud, un pain saucisse, des friandises
- La course de côte

Il y a deux ans, ils organisaient encore le repas de la St Catherine mais maintenant qu'il n'y a plus de salle, ils ne peuvent plus l'organiser. Or cette fête est organisée depuis plus de 30 ans et elle amène 120 personnes.

Matériel/locaux

Auparavant, le comité avait une autorisation pour utiliser les locaux de l'école. Maintenant, ils doivent fonctionner avec des chapiteaux. Ils possèdent un chapiteau à eux. Et si nécessaire, ils en louent un supplémentaire ou on leur en prête un.

Tout leur matériel était stocké auparavant dans l'école mais ils ont dû le déménager et il est chez quelqu'un du village.

Au niveau des chaises et tables, ils empruntent celles de la Commune. Celle-ci s'occupe aussi de la mise à disposition d'eau et électricité.

Projet d'activités

Réorganiser la St Catherine

Réorganiser le barbecue

Faire des ateliers (ex : œnologie)

Généralités

Convivialité :

- Dans le village, il y a des demandes pour installer une plaine de jeux mais comme le site est classé cette demande a été refusée. Mme Levaux propose que l'on en installe une sur le terrain communal de l'école.
- Les bancs dans le village et aux alentours devraient être remplacés

Mobilité :

- Les chemins mériteraient d'être mieux entretenus

Infrastructures

- Il n'y a plus rien à Forêt. Avant, il y avait un local des jeunes et un autre local. Des réunions pour des marches s'y tenaient, c'était loué pour des communions, des fêtes... mais c'était fort vétuste. La Commune aurait un budget (223.000€) conservé pour cette salle dont le bâtiment devrait être séparé en 2 : une partie pour les logements, l'autre pour la salle. Cette salle avait la contenance d'environ 40p mais l'idéal serait d'avoir une salle pour 120p. il n'y aurait pas besoin de parking.
- L'idéal serait aussi d'avoir un espace barbecue derrière la salle ainsi que des jeux pour les enfants, un terrain de pétanque...

Communication :

- Le comité souhaiterait des réponses plus claires de la part de la Commune.

Entretien *Blog Sud Presse Trooz* du 25 juillet 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Charles Clessens 25 juillet 2013 à 9h00 (rue Laurentpré 4 – 4870 Trooz)

Syndicat d'initiative

Le Syndicat d'initiative existe depuis 20 ans mais est reconnu officiellement depuis peu. Il semble que celui-ci ait retrouvé un certain dynamisme.

Travaux publics

Ceux-ci ont été négligés pendant des années.

La signalisation de l'ancien pont de La Brouck était erronée et le pont manquait d'entretien. Le nouveau pont n'est pas en très bon état et a été mal placé. En outre, la commune le loue 550 €/semaine ce qui représente un coût très important pour tous les citoyens. Celui-ci est difficilement accessible aux PMR. Il ne semble pas qu'acheter ce pont soit la meilleure option pour la commune.

Il serait opportun de réaménager le chemin près de la station d'épuration de La Brouck. Il y a également un problème d'épuration dans le centre. Lors de travaux de voirie, les égouts ont été posés mais ils n'ont pas été raccordés à la station d'épuration. Tout est déversé dans le cours d'eau.

Aménagement d'espaces publics

Les anciens terrains de basket devraient être aménagés en espace de convivialité (terrain multisports, plaine de jeux, etc.). Actuellement, tout est laissé à l'abandon. Il s'agit d'un terrain de 20.000 m².

Stationnement

Le stationnement sur le pont dans le centre est problématique. Elle empêche une bonne visibilité depuis les routes secondaires.

Communication

Il y a un manque de communication entre les différents services de l'Administration communale.

Le site internet communal devrait être mieux développé. Les informations ne sont pas toujours faciles à trouver (manque d'un moteur de recherche) et certaines informations utiles aux citoyens ne sont pas disponibles. Il est important de développer la communication par internet.

La commune devrait également profiter des moyens de communication existant. Elle pourrait envisager de créer une page facebook. Elle devrait également mieux profiter de l'existence du blog sur Trooz.

Il y a un manque de neutralité dans les publications communales (Infos Trooz, etc.) même si une amélioration est constatée depuis la mise en place de la nouvelle majorité. Le bulletin communal est principalement un reflet des actions politiques.

Lors de la fermeture de l'école de Trasenster, les autorités aurait dû mieux informer la population sur les raisons de celle-ci. Il est important d'expliquer les décisions à la population pour qu'elles soient bien comprises.

Déchets

La commune devrait avoir un agent constatateur qui verbalise les infractions. Mais avant toute chose, la commune doit montrer l'exemple (entretien des haies, etc.).

Divers

Lors de travaux sur les voies de chemin de fer, Infrabel a causé des dégâts sur le chemin entre Laurentpré et La Brouck. La commune aurait dû exiger une remise en état.

Entretien *Musée Auto-rétro* du 5 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Pirenne (Musée Auto Rétro) 5 août 2013 à 15h00 (Grand'Rue 253 – 4870 Trooz)

Musée Auto Rétro

Le musée expose une centaine de voiture. La collection est modifiée tous les ans. Il est ouvert tous les dimanches de 14h à 16h. L'entrée est de 5 €. Il y a environ 10 personnes par week-end. Beaucoup de gens connaissent le musée par internet car il est renseigné sur des sites et blogs d'amateurs de vieilles voitures.

Le responsable a déjà eu des contacts avec la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux. Par contre, il n'y a pas de collaborations avec le musée Imperia et il n'y a pas de souhait exprimé dans ce sens. Le Chemin de Fer de Sprimont (CFS) vient régulièrement en visite au musée avec les groupes de touristes.

Il est également possible de louer des véhicules avec chauffeurs pour des cérémonies.

La commune pourrait davantage faire la promotion du musée.

Salles

Il y a deux salles avec un grand parking à côté du musée. Elles sont accessibles à la location ; elles sont louées régulièrement. Un thé dansant y est organisé tous les dimanches de 14h à 19h (entrée gratuite). Ce thé dansant rassemble entre 50 et 70 personnes toutes les semaines.

La commune pourrait renseigner l'existence de la salle et des thés dansants.

Commerces

Pas de remarques et de souhaits.

Entretien *Jardins partagés de Nessonvaux* du 7 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Gérard Siquet (Jardin partagé à Nessonvaux) 7 août 2013 à 10h00 (Ancien terrain de football – 4870 Nessonvaux)

Actuellement, il y a 11 personnes qui participent au projet en louant des parcelles. Une parcelle (1m x 4m) est louée 1 €/mois. Chaque personne a droit à 4 parcelles. Avec les 48 € de participation financière annuelle, les participants disposent des parcelles mais également des graines pour leurs plantations et des outils qui sont mis en commun.

Le centre de réfugiés dispose également d'un espace dans le jardin mais celui-ci est peu entretenu.

Il n'y a pas d'accès à l'eau ni à l'électricité. La commune avait décidé de démolir l'ancienne buvette et elle avait commencé le démontage de celle-ci. Il reste actuellement les 4 murs. Elle avait également commencé à créer un puit mais les aménagements n'ont pas été terminés et le service des travaux a rebouché le trou.

La sécurité du site n'est pas assurée. La Commune a placé des barrières comme demandé par les responsables du jardin mais les accès à côté de celles-ci n'ont pas été fermés ce qui les rend inefficaces.

L'ancienne buvette pourrait être réaménagée pour permettre les réunions des membres, l'organisation de conférences et de visites sur le thème de l'environnement, des événements didactiques avec les écoles, des démonstrations d'extraction du miel par l'apiculteur, etc. Des collaborations peuvent être mises en place avec les écoles et les associations actives dans le domaine de l'environnement. L'objectif est de rendre le bâtiment fonctionnel. Les personnes qui occupent le jardin sont prêtes à réaliser une partie des travaux si la commune fournit le matériel.

Monsieur Siquet transmettra un dossier de présentation du projet et des besoins au GREOA dans le courant du mois d'août.

Entretien Comité de Vaux sur Olne du 9 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Madame Andrée Joris-Van Istendaele (Comité de quartier de Vaux-Sur-Olne) 9 août 2013 à 11h00 (Vaux-Sur-Olne, 362, 4870 Trooz)

Description du comité :

Le village de Vaux-Sur-Olne présente la caractéristique d'être établi sur les deux communes de Trooz et d'Olne. Le village est caractérisé par énormément de convivialité et de lien social.

Le comité organise deux activités par an :

- En juillet-août : un barbecue à thème pour 70 personnes. Il est organisé sur le parking du Moulin du Rys de Vaux. L'année prochaine, le comité souhaiterait organiser le barbecue sur la place du village mais ils doivent demander une autorisation à la Commune pour couper la route.
- A Noël : les bénéfices du barbecue sont reversés pour acheter des cadeaux aux enfants du village et pour offrir un verre aux parents.

Pour organiser ces activités, ils font plusieurs réunions sur l'année et ils se réunissent l'un chez l'autre.

Matériel :

En termes de matériel, le Comité emprunte le barbecue à la Commune d'Olne. Sinon, ils fonctionnent soit avec leur propre matériel soit avec du matériel que des connaissances leur prêtent. En effet, peu de matériel est mis à la disposition des associations par la Commune de Trooz.

Ils ont acheté une tonnelle et de la vaisselle, des couverts. Les frigos sont loués au brasseur ainsi que les tables et les chaises. En ce qui concerne l'accès à l'eau et l'électricité, ils se connectent chez des personnes du village. Idéalement, il faudrait pouvoir avoir un petit local de rangement mais il n'y a pas de possibilité dans le village. Une demande avait été faite à la Commune pour la mise à disposition d'un WC mais en raison du coût élevé de la location (250 euros), le comité a préféré ne pas en louer.

Projet d'activités :

Le comité souhaiterait organiser une brocante et dans ce cas, il faudrait pouvoir fermer la route. Une demande sera faite à la commune, éventuellement pour l'année 2014.

Généralités :

La communication avec la Commune n'est pas très efficace et en ce qui concerne les comités, ce serait bien qu'une réunion des comités soit organisée chaque année.

Le soutien de la commune aux associations est faible. Aucun subside n'est versé aux associations et le matériel en possession de la Commune (chapiteau, chalets, vaisselle, tables, chaises...) n'est pas prêté ou loué aux associations.

Dans le village de Vaux-Sur-Olne, il faudrait améliorer la propreté dans le quartier : nettoyer la grille de la rivière, faucher le bord des rives... C'est important à la fois pour la vie dans le village et pour le tourisme.

Les panneaux touristiques devraient être entretenus.

Une petite balançoire pour les enfants serait la bienvenue.

L'installation de bulles à verre serait bénéfique mais il est difficile de trouver un endroit qui soit terrain communal et qui ne dérange pas les riverains.

En matière de mobilité, les gens roulent vite dans le village. Une demande avait déjà été faite pour installer un casse-vitesse à l'entrée du village. Cela avait fait l'objet d'un débat entre les communes de Trooz et Olne.

Entretien *Théâtre Molière et Cie* du 9 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Monsieur Jean-Louis Jortay (Théâtre Molière et Cie) 9 août 2013 à 13h00 (Rys de Mosbeux 61, 4870 Trooz)

Description de l'association :

Il s'agit d'une troupe de théâtre organisée en association de fait. Elle comporte 4 membres et 15 comédiens et personnes impliquées (technicien, éclairage...). Le but des pièces n'est pas de faire du bénéfice et donc le surplus est toujours versé à une association (croix-rouge, St Vincent de Paul, enfants cancéreux, télévie...). Ils accueillent environs 650-750 spectateurs.

Activités :

Ils organisent une pièce de théâtre par an, au mois de mars et ils font 3 représentations. La pièce se déroule au PAX qui est propriété de la Fabrique d'Eglise. (il y a quelques années, il y avait eu un projet de la Commune d'acheter la salle mais il y avait eu un refus au niveau du Conseil communal).

Les répétitions ont lieu une fois par semaine à partir de septembre et elles se déroulent au réfectoire de l'école de Prayon. L'école est mise gratuitement à leur disposition et ils ne doivent pas payer de chauffage... C'est idéal et la troupe espère toujours pouvoir bénéficier de ce local.

Locaux :

La salle du PAX est idéale pour l'évènement. La Commune met à disposition de la troupe des podiums pour leur permettre d'agrandir la scène. Elle leur prête également des chaises. La seule difficulté est qu'il faut payer la location de la salle ainsi que le chauffage de la salle (ils l'occupent deux fois par semaine un mois avant la pièce et les trois jours de représentation). Sinon, l'éclairage leur est prêté par la Province et ils possèdent leur propre matériel de sono.

Pour les répétitions, ils ont tout ce qu'il faut au réfectoire de l'école.

Les décors sont quant à eux stockés au PAX. La troupe a cette possibilité car un membre de la troupe gère la salle.

Divers :

Il y a de moins en moins de lien social dans les villages mais c'est certainement une question de société. Les comités ne se rencontrent plus et c'est dommage.

Les commerces disparaissent à Trooz et on observe une paupérisation de la population.

Le soutien à la Commune a toujours été de 100%, toutes les demandes ont toujours été satisfaites.

Entretien Comité de quartier Nessonvaux du 14 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Madame Cécile Depresseux 14 août 2013 à 9h30 (Rue Large, 204,4870 Nessonvaux)

Description du comité :

Le Comité de quartier existe depuis le mois de février 2013 et il a été créé à l'initiative du Centre protestant avec lequel il y a une belle collaboration. Il compte actuellement 5 membres. Les missions du Comité sont les suivantes :

- Embellir Nessonvaux et Fraipont
- Développer des activités pour permettre aux gens de se rassembler, pour favoriser la rencontre et les liens sociaux dans le village

Depuis la création du Comité, deux activités ont été organisées :

- Le ramassage des confettis après le carnaval
- L'opération Vesdre-propre

Les réunions du Comité ont lieu dans un local du centre protestant.

Projet d'activités :

Au mois de mai et d'octobre, le comité s'associera avec le centre protestant pour l'organisation d'une bourse aux vêtements et d'une bourse aux jouets, qui se dérouleront dans les locaux du Centre Protestant.

Le comité souhaiterait réaliser une exposition de photos de Nessonvaux sur le thème des façades fleuries.

Les membres avaient également le souhait d'ouvrir des cours de Zumba à Nessonvaux (en effet, le comité regrette que toutes les activités soient centrées à Trooz) mais il manque de salles dans la Commune et ils ne savent pas où les organiser. Le comité pense éventuellement à la salle Le Préau.

Mme Depresseux avait proposé à la Commune d'envisager de s'inscrire dans le projet Point Ferme mais cela n'a pas donné de suites. Elle s'était également renseignée pour mettre en place un SEL mais organiser un tel service semble comporter de nombreuses contraintes.

Généralités :

En matière de **communication**, beaucoup de choses pourraient être améliorées :

- En ce qui concerne l'agenda des activités dans la commune et la réservation des locaux, il n'y a pas de priorités dans les dates. Les associations doivent systématiquement réserver annuellement leurs dates et locaux auprès de la Commune qui ne réserve pas systématiquement, d'année en année, les locaux pour les manifestations récurrentes.

- La coordination des activités pourrait elle aussi être améliorée puisque si le fait que Trooz soit une commune très dynamique en termes d'activités, plusieurs manifestations ont souvent lieu en même temps dans les mêmes villages ou des villages voisins.
- Le bulletin d'informations communales annonce trop souvent des activités alors qu'elles sont déjà passées. Une attention devrait être portée pour publier les articles en temps et en heure.
- Le site internet communal n'est pas suffisamment mis à jour
- Il est souvent difficile de contacter la Commune et d'avoir une réponse
- Un agenda annuel des activités pourrait être réalisé

En ce qui concerne les **infrastructures communales**, celles-ci sont presque toutes centralisées à Prayon. En termes de locaux, il y avait eu une proposition de la Maison des jeunes pour réhabiliter l'ancienne buvette du terrain de football de Nessonvaux mais cette proposition avait été refusée. Or, c'était un projet intéressant qui aurait permis de créer un nouveau local. On aurait également pu y créer un espace pour les enfants. Au sujet de ce terrain de foot, il est actuellement occupé par des jardins communautaires mais les terrains appartiennent au foyer fléronnais qui a pour projet d'y créer du logement.

Il manque également d'infrastructures pour les enfants (plaines de jeux...). A Nessonvaux, il y a une plaine de jeux au centre protestant mais ils ne peuvent pas la laisser ouverte pour tous car il n'y a pas de surveillance.

Il manque aussi d'emplacements et d'infrastructures de convivialité, par exemple, une aire de barbecues communale accessible gratuitement.

La Commune organise de nombreuses **activités** pour les enfants et les personnes âgées. Mais il y a peu d'activités pour les adultes et il n'y a pas d'aide à la culture. La Commune organise peu d'activités familiales.

Concernant les activités pour les jeunes, les deux Maisons de jeunes sont particulièrement actives. Elles sont ouvertes toute la semaine. Le lundi, mercredi et vendredi la MDJ de Nessonvaux est ouverte (terrain de foot) et le mardi et le jeudi, elle est ouverte à Trooz. Il y a deux éducateurs de « Maison » et un animateur de rue. Pour plus d'information, il est possible de contacter Mr Sylvain Revelard.

Au niveau du tourisme, la Commune attire beaucoup de cyclistes et de promeneurs. En termes de signalisation et d'information, les supports (cartes...) sont parfois délabrés mais ils ne sont pas rénovés.

En ce qui concerne la mobilité, les habitants de Nessonvaux sont constamment confrontés à des difficultés de parking qui suscitent des conflits dans le village. En outre, les infrastructures valorisant la mobilité douce sont très peu développées et les routes étant dangereuses, les trajets en voiture s'imposent souvent (par exemple pour conduire les enfants à l'école à 2-3 kilomètres). A Nessonvaux, les passages pour piétons n'ont pas été retracés sur la route ; il est donc même dangereux de traverser le village à pied. Le projet Covoit'stop est une bonne initiative mais la Commune n'informe pas les citoyens du projet et de son fonctionnement.

Divers

Madame Depresseux s'occupera du Centre d'Expression et de la Créativité (fin août 2013). Le CEC accueille environ 150 élèves. Les activités ont lieu dans les locaux de l'école Libre de Fraipont. La Commune aurait actuellement un projet de refaire une nouvelle école dans laquelle des locaux pourraient être mis à disposition du CEC.

Adresse mail de Mme Depresseux : cpncrh@scarlet.be

Entretien Comité de l'école de Péry du 14 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Madame Brugman Nadine (comité des parents de l'école de Pery) (Rue de l'espérance 8B, Trooz)

Description du comité :

Le Comité des parents de l'école de Pery est constitué d'une dizaine de membres. Il se donne pour mission de récolter des fonds via diverses activités afin de financer les activités scolaires des enfants (classes de mer, classes de neige...)

Plusieurs activités sont organisées par an :

- Le petit déjeuner (septembre) : il a lieu dans l'école avec les élèves (cette année, l'école fête ses 100 ans > ils ne font pas le déjeuner)
- Halloween (octobre) : les parents font des gâteaux et les enfants font une marche parrainée
- Souper-spectacle (décembre) : environ 300 personnes soupent. Le repas se fait dans la salle du complexe sportif de Trooz.
- Marché de Noël (début décembre)
- Fancyfair (juin) : elle se fait dans la cours de l'école. IL n'y a pas de chapiteau mais une tonnelle que les ouvriers de la commune viennent monter
- Blind test : salle de l'école de Nessonvaux

Les réunions du comité se font dans le module extérieur à l'école. Des réunions ont lieu avant chaque manifestation

Matériel :

La salle du complexe sportif : il n'y a pas de sono mais le comité l'emprunte à la Province gratuitement. Le comité loue la vaisselle au brasseur ainsi que le frigo et le bar. La salle n'est pas équipée d'une cuisine, il y a seulement 4 becs à gaz mais les plombs sautent souvent ; il n'y a qu'un seul évier pour la vaisselle. En ce qui concerne les tables et les chaises, ils les empruntent à la Commune. Pour cela le comité doit faire une demande à la commune. Cette demande passe au Collège. Les wc de la salle sont corrects mais il y en a peu. La salle est bien adaptée pour les poussettes et personnes à mobilité réduite car tout est à plat. Dans le cadre de leur souper spectacle, la commune vient également installer une scène. Le parking est suffisant.

Le blind test a lieu à l'école de Nessonvaux. La sono est empruntée à la Province. La salle est équipée d'une scène, elle est spacieuse. Il y a un bar dans l'école mais pas de frigos.

Généralités :

Il devrait y avoir une nouvelle classe en 2014 à l'école de Pery qui est l'école la plus fréquentée de la Commune.

Il ne manque pas de salle dans la commune et le comité n'a aucune difficulté pour trouver un local chaque année.

A Pery, il manque une plaine de jeux et mais manière générale, la Commune organise beaucoup d'activités pour les enfants. Mais il manque quelque chose pour les jeunes dans la Commune même s'il y a déjà deux maisons de jeunes.

La vitesse excessive dans les villages est déplorée

Il manque de transports en commun dans la commune

E-mail :

nadinebrug@msn.com

Entretien Centre de recherches historiques Damas du 29 août 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Dany Mosbeux (Centre de recherches historiques DAMAS de Fraipont et de Nessonvaux) 29 août 2013 à 14h00 (Rue des aubépinés 22b, 4870 Trooz)

Description de l'association :

L'asbl existe depuis 1988 et est constituée de 4 membres. Elle est née à l'initiative de quelques amis qui avaient pour objectif de sauvegarder le patrimoine industriel et culturel de Fraipont et de Nessonvaux.

Activités :

Jusqu'il y a trois ans, ils organisaient une exposition, un week-end, chaque année sur des thèmes variés (usine Tinlot, Usine Imperia, canaux Delcourt). Le but était de faire revivre le passé aux yeux des visiteurs et des locaux. Mais depuis que le Centre DAMAS a un stand au musée, il s'occupe principalement de ce dernier et n'organise plus d'expositions. (en 2010, le musée a accueilli 1600 visiteurs).

Ils ont réalisé le musée des « amis des ancêtres » et ont obtenu le classement de la façade de l'usine Imperia. L'asbl a également édité 5 ouvrages sur Fraipont et Nessonvaux ainsi que 2 livres sur Imperia. Les bénéfices de la vente de ces livres ont été utilisés pour l'achat d'une voiture Imperia et d'une moto Adler.

Ils participent aux journées du patrimoine en apportant une aide à la Commune pour toute information qu'elle souhaite obtenir.

Le comité se réunit deux fois par an au musée.

Locaux :

Les expositions étaient organisées :

- à la salle Floréale à Fraipont. Elle pourrait être améliorée si on aménageait une cuisine
- à l'école communale de Fraipont. Celle-ci serait détruite et un nouveau bâtiment serait construit pour accueillir l'école ainsi qu'un local d'accueil pour les comités, associations...
- au centre protestant. L'infrastructure est impeccable et est un bel atout pour Nessonvaux et Fraipont. Chaque année, ils sont contactés par le Centre pour projeter un petit film lors de la journée des familles

Besoins :

Le Comité aurait besoin d'un soutien financier pour pouvoir réaliser un flyers publicitaire pour le musée.

Projets / souhaits :

- Mettre en évidence un point de vue sur Imperia (le long de la route qui relie Banneux à Nessonvaux). Cet endroit pourrait être aménagé de quelques bancs et d'une balustrade. Les arbres devraient également être taillés pour dégager la vue. En effet, cet endroit est le lieu idéal pour permettre aux personnes intéressées de voir l'usine Imperia ainsi que sa piste

- Restaurer le site de la Tourette. Cet endroit était un point de vue situé le long d'une promenade. L'asbl aurait le souhait de réhabiliter le site. Les 2 sentiers existent toujours mais la Tourette a été détruite.
- Restaurer la Croix St Jean à Fraipont et débroussailler l'endroit
- Restaurer le petit escalier qui descend de la place à Fraipont vers la Vesdre comme cela avait été fait à Soiron

Divers :

- Promenades :
 - o Les sentiers sont trop souvent mal entretenus
 - o La drève à Fraipont est en fauchage tardif > les promeneurs ne savent plus y passer. Or c'est un des endroits bucolique de Fraipont
- Vie sociale :
 - o Il manque de plaines de jeux pour les enfants. Il serait possible d'en créer une à côté de la nouvelle école de Fraipont.
 - o Il manque de lieu pour permettre aux personnes de se réunir, de se rencontrer. Par exemple, la place à Fraipont est utilisée comme parking. Cet endroit pourrait être revalorisé
- Economie :
 - o Le zoning est un atout
 - o Les petits commerces qui s'implantent à Fraipont ou Nessonvaux ne tiennent pas plus d'un an et demi par manque de clientèle. Les gens se dirigent plus vers les grandes surfaces
- Communication :
 - o A Trooz, une brochure est publiée deux fois par an
 - o Le site internet communal publie trop souvent les activités en retard
 - o Ce serait utile d'avoir un agenda avec toutes les manifestations annuelles reprises pour qu'une meilleure coordination des activités puisse être organisée
- Mobilité
 - o Les villages devraient être mis en zone 30
 - o La nouvelle ligne de bus 31 est très pratique. Sinon la vallée est très bien desservie en trains et bus
- La Vesdre :
 - o Elle est beaucoup plus claire depuis que deux stations d'épuration ont été installées à Goffontaine et à Pepinster
 - o Elle mériterait d'être plus mise en valeur (nettoyage des berges...)

Des balustrades pourraient être installées pour plus de sécurité.

Entretien Centre protestant de Nessonvaux du 4 septembre 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Sarah Dehousse (Centre Protestant de Nessonvaux) Le 4 septembre 2013 à 9h00 (Rue Gomélevay 62, 4870 Nessonvaux)

Description de l'association :

Le Centre protestant de Nessonvaux été reconnu en 1982 en tant que Centre jeune agréé.

Aujourd'hui, le Centre emploie 6 personnes : une coordinatrice (1 ETP), un cuisinier (0.5 ETP), 2 animatrices (1,5ETP), une secrétaire (1ETP), un homme d'entretien (1ETP). Le personnel est engagé sous régime APE.

Le Centre est subventionné par la Wallonie et par la Communauté française. Chaque année, le Centre enregistre 8000 passages dont 3000 enregistrés par des personnes différentes.

En tant que Centre d'hébergement, leurs objectifs sont d'organiser et d'accueillir des activités en résidentiel et de favoriser la rencontre entre groupes et individus ainsi que l'ouverture à la Communauté locale. Ils mettent également des locaux à disposition de groupes de jeunes pour qu'ils puissent y réaliser leurs activités. La rencontre entre les groupes et les jeunes de Nessonvaux se fait le plus souvent au travers de la plaine de jeux et du jardin. Le jardin n'est pas fermé et il est souvent utilisé comme point de passage par les habitants de Nessonvaux. Quant à la plaine de jeux elle est fréquentée par les enfants du village. Celle-ci a dû être démontée pour des raisons de sécurité. Le Centre a introduit un dossier afin d'obtenir des subsides pour l'achat de nouveau matériel.

Le Centre fait partie d'une asbl dont l'objectif est le tourisme social > le centre est attentif à s'informer sur ce qui se passe dans la Commune et à promouvoir les actions socio-culturelles de la Commune

Le Centre a deux grands axes de travail :

- L'accueil de personnes en résidentiel
- Activités à destination des 12-26 ans, et qui sont ouvertes à toute personne désireuse d'y participer

Activités :

Le Centre organise des camps d'enfants et des camps d'ado en été et à la Toussaint.

Des ateliers créatifs sont organisés, des conférences « Découvrir le monde », des ateliers tricots...

La ludothèque ouvre toutes les semaines, chaque mercredi après-midi. Elle accueille environ 25 personnes chaque semaine.

Le Centre organise toute l'année des activités intergénérationnelles (barbecues, ateliers cuisine) ainsi que des week-ends « Famille en fête ».

Activités organisées en collaboration avec la Commune :

Un partenariat est instauré avec les MDJ pour l'organisation d'activités récréatives telles que des sorties à la mer, des journées accro-branches... ils souhaiteraient ensuite que ces activités évoluent vers de la conscientisation citoyenne.

Le Centre organise le Ciné-Trooz deux fois par mois : ils projettent deux films (un pour les enfants et un pour les adultes). Les dossiers de subventionnement ainsi que le choix du film se font entre un éducateur de la MDF et une animatrice du Centre ; le CP loue la salle à la Commune en espérant que l'activité puisse par la suite s'autofinancer ; la Commune assure la promotion de l'activité.

Le Centre participe aux journées du patrimoine : ils font des animations.

Sarah Dehousse est vice-présidente du PCS. Le centre protestant est un lieu de Cohésion sociale « sur le terrain » au travers des différentes activités et services qui y sont organisés.

Sinon de manière générale, le Centre est souvent sollicité par la Commune : séances de non-violence dans les écoles, encadrement des jeunes animateurs pour les plaines d'été...

Le Centre participe également au démarrage et à l'organisation du Comité de quartier de Nessonvaux.

Locaux :

Le bâtiment appartient à l'église protestante et le centre a un bail emphytéotique. La plaine de jeux appartient au CP.

Le Centre dispose de 50 lits, de deux cuisines, de deux réfectoires ainsi que de différentes salles qui sont mises en location pour des groupes extérieurs (pièces de théâtre de la courte échelle, musique, mouvements de jeunesse, écoles secondaires... leurs locaux abritent notamment une salle de 150 m².

Projets / souhaits :

Le Centre et le Conseil des jeunes ont un partenariat pour la réalisation d'une activité de sensibilisation à la culture pour les jeunes : l'idée est d'emmener les jeunes à Liège repérer des éléments « culturels » pour ensuite faire un travail similaire à Trooz. Cela pourrait ensuite déboucher sur une exposition.

Le Centre a des idées de partenariat avec les MDJ mais ceux-ci sont limités par des locaux trop petits. Ce serait intéressant qu'il y ait un bâtiment communal qui soit central et qu'ils pourraient occuper pour leurs activités.

Le Centre a du démonter la plaine de jeux car elle ne répondait pas aux normes de sécurité, le centre a introduit des dossiers auprès de la Fondation Roi Baudouin. Auparavant, cette plaine de jeu et ce jardin étaient ouverts au public constamment mais pour cause de tapage nocturne... l'accès est limité.

Atouts-faiblesses dans la Commune :

○ *Mobilité :*

- Le train de 21h00 a été supprimé
- La route à Nessonvaux casse la convivialité. Si c'était possible, il faudrait des casses-vitesse
- Les chemins dans la Commune ne sont pas entretenus

○ *Tourisme :*

- Il manque d'informations touristiques
- Le Centre protestant est reconnu en tant que tourisme social et c'est lui qui fait souvent office d'Office du Tourisme
- L'histoire de la Commune ainsi que son patrimoine ne sont pas suffisamment mis en valeur
 - La commune a besoin d'une redynamisation touristique

- Vie conviviale/vie associative :
 - A Nessonvaux, il n'y a pas d'espaces verts
 - Il manque d'infrastructures pour les jeunes
 - A Nessonvaux, il y a l'ancien terrain de football pour lequel il est prévu d'installer des logements. Dans ce cas, il faudrait penser à intégrer un espace de convivialité pour les habitants et pour les jeunes
 - Les potagers communautaires ne sont pas fort fréquentés peut-être à cause de leur situation géographique (passage sous le pont...)
 - Il manque d'espace de rencontres dans les villages. Il n'y a presque plus de bancs dans les espaces publics ; la place de Nessonvaux est utilisée en tant que parking

- Communication :
 - Il y a un manque d'information communale alors que la Commune effectue beaucoup d'actions et qu'elle est à l'écoute de sa population.
 - Il serait utile qu'il existe un document qui reprenne l'offre en services dans la Commune
 - Le site internet devrait être remis à jour et actualisé
 - La Commune devrait informer les associations, comités... pour qu'ils soient au courant de ce qu'elle met gratuitement à leur disposition

- Environnement :
 - Problème des plantes invasives sur la Vesdre
 - Problème des castors mais on ne sait rien faire car c'est une espèce protégée

- Culture :
 - La bibliothèque est tenue bénévolement par D. de Temmerman. Il n'y a donc pas de personne engagée pour la bibliothèque et les heures d'ouvertures sont donc restreintes. Aucune bibliothèque de la Commune n'est reconnue. Or cela pourrait être un vrai plus.
 - Un accès à des ordinateurs et à internet serait intéressant
 - A Nessonvaux, il y a le projet de la nouvelle école. Il faudrait réfléchir à y intégrer le Centre Créatif et/ou la bibliothèque.

Entretien *Maison de la Laïcité de Trooz* du 4 septembre 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Rafaël Cantillana et Robert Meunier (*Maison de la Laïcité de Trooz*) Le 4 septembre 2013 à 10h30 (Fenderie 3, 4870 Trooz)

Description de l'association :

La Maison de la laïcité a pour principal objectif la défense des valeurs laïques dans l'enseignement, le travail...

Activités :

Il y a deux grands types d'activités :

- Activités permanentes qui s'inscrivent dans le PCS (ateliers couture, peinture, art floral, œnologie, création de bijoux) ; cours de promotion sociale (Guide nature)
- Activités non permanentes : conférences « Découvrir le monde » et conférences sur différentes thématiques

En 2014, ils ont un projet « Laïpop » (laïcité populaire) en partenariat avec Sprimont et Chaudfontaine. Le thème sera celui de la guerre 1914-1918.

En 2013, ils ont organisé « une journée à Trooz » mais il y a eu un problème de diffusion de l'information et peu de personnes sont venues.

La maison de la Laïcité est à la disposition d'artistes qui y organisent des expositions.

Locaux :

Les locaux sont ouverts pour toute personne désireuse d'y organiser des réunions, ateliers... Actuellement, ils accueillent le SI ainsi que Natagora qui a d'ailleurs aménagé un espace vert qu'ils entretiennent.

A l'occasion, ils utilisent la salle Floréale, elle est à leur disposition gratuitement une fois par an. Cette salle mériterait d'être entièrement rafraîchie et on pourrait y installer une vraie cuisine équipée ainsi qu'une scène et une sono.

Ils utilisent aussi le hall omnisport qui est parfait.

Relation avec la Commune :

Ils ont une convention de gestion avec la Commune.

Projets / souhaits :

Le bâtiment appartient à la Commune ainsi que le Maka. Il y a une volonté de rénover le Maka et d'y installer une salle et un point d'accueil. Cet endroit pourrait devenir un pôle d'attraction touristique dans la commune, on pourrait y installer un espace vert, un espace barbecue, un bar.

L'association souhaiterait également étendre ses locaux au bâtiment communal adjacent qui sera libéré prochainement. Le souhait serait d'avoir un bail emphytéotique. L'idée serait d'y aménager une cuisine qui pourrait servir à préparer des repas accessibles pour des personnes en difficulté. Des ateliers cuisine pourraient aussi être organisés. Ce bâtiment pourrait très bien servir de maison de village puisque la valeur défendue par la Maison de la laïcité est le « Vivre ensemble ».

Ce serait bien qu'il existe un centre de prêt à la commune pour tout le matériel. L'idéal serait aussi que la Commune mette un chapiteau à destination des associations.

Atouts-faiblesses dans la Commune :

- Communication
- La communication et la promotion des activités et événements dans la Commune pourrait être améliorée peut-être par plus de diffusion papier car tout le monde n'utilise pas internet.
- Le blog de Trooz est un vrai atout

- Tourisme
- Il manque d'un centre d'information touristique à Trooz mais ce manque devrait être comblé par le Syndicat d'initiative et ses nouveaux locaux.

Entretien *Village de Forêt* du 6 septembre 2013

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec Michel Dupont Le 6 septembre 2013 à 9h00 (Fenderie 3, 4870 Trooz)

M. Dupont a été conseiller communal pendant 9 ans. Il est originaire de la gare de Trooz et a un intérêt pour l'ancienne commune de Forêt.

A Trooz, il a organisé pendant 20 ans la fête annuelle qui s'est disloquée peu à peu.

Atouts-faiblesses dans la Commune :

- Economie :

Le principal défi à relever dans la Commune est de lutter contre la désertification de la Grand Route de la vallée au profit des villages sur les hauteurs. La vallée est désertée et y observe une paupérisation croissante. Un redéveloppement de la Commune est nécessaire via une redynamisation économique. En effet, tous les commerces et services ont disparu, on remarque un vieillissement des indépendants et un manque de repreneurs. Quelques indépendants s'établissent à Trooz mais il faudrait que la Commune les soutiennent via par exemple un budget qui leur est réservé, via une promotion de leurs activités.

La commune a essayé de relancer le zoning mais il est caractérisé par des constructions disparates, il n'y a pas d'homogénéité, pas de centre qui soit générateur d'emplois.

Au niveau économique, le plus grand espoir est la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays mais une majorité de la population est contre ce projet.

- Tourisme :

Il manque de petits commerces et de petite restauration pour les touristes qui sont principalement des promeneurs. Au niveau développement touristique, des promenades ont été balisées mais les chemins ne sont pas entretenus.

Trooz devrait jouer sur le fait qu'il est entouré de Communes touristiques comme Chaudfontaine, Aywaille, Sprimont.

Il manque d'hébergements dans la Commune, il y a juste une ou deux chambres d'hôtes.

Le projet de revitalisation de la gare est très positif mais il y eu un manque de concertation avec les habitants.

La Commune organise quelques événements mais l'information et la communication sont insuffisantes.

- Environnement :

L'histoire de Trooz a fortement impacté sur l'environnement naturel (industrialisation, métallurgie, travail de la laine). Aujourd'hui, l'environnement ne souffre plus tant des industries polluantes. La végétation repousse sur

les bords de Vesdre, celle-ci redevient poissonneuse. On pourrait effectuer un nettoyage des berges de la Vesdre lorsque le niveau de l'eau est bas en été. Auparavant il y avait un comité appelé « Réseau Vive » qui faisait des nettoyages collectifs de la Vesdre entre Eupen et Trooz mais c'est terminé.

○ Vie sociale et associative :

Il manque de vie dans les villages. Les fêtes locales se meurent sauf à Nessonvaux et à la Brouck. La Commune ne bénéficie pas d'un service de prêt de matériel. Par ailleurs la Commune ne prête pas son chapiteau, les associations doivent en louer un et cela pèse très lourdement sur leur budget.

Les villages sont aussi marqués par un individualisme croissant. Les gens ne se connaissent plus. Ce serait bien que la commune organise un verre de l'amitié par exemple dans les villages une fois par an. Elle pourrait également encourager la rencontre en aidant et en redynamisant les fêtes locales.

Il y a un problème pour l'accès au sport des jeunes de la Commune pour qui il est très difficile d'obtenir la location d'une salle communale pour faire leurs activités.

Des marchés pourraient être redéveloppés dans la Commune.

○ Mobilité

De nombreuses aberrations sont observables au niveau des routes régionales et provinciales.

Il n'y a pas de problème majeur de mobilité dans la commune. La route qui monte sur Forêt a été refaite.

Les travaux effectués sur la grand'rue sont un gros point positif.

En termes de mobilité douce, il y a un projet de RAVeL depuis 25 ans mais il n'est pas convaincu que les gens l'utiliseraient puisque Trooz est situé en périphérie et la voiture est devenue un élément essentiel au quotidien des habitants (travail, accès aux services...)

On pourrait développer les bus utilisés pour le ramassage scolaire pour faire des navettes entre La Brouck et Trooz.

○ Aménagement du territoire

Constat : on observe de l'eau au niveau du nouveau rond-point à Trooz. Il ne semble pas y avoir de réflexion à long terme sur l'urbanisation. En effet, on peut craindre qu'avec l'augmentation du bâti sur les sommets la vallée soit un jour inondée. Il est fondamental qu'il y ait une vision à plus long terme des aménagements.

○ Communication

La communication et la promotion des activités et événements dans la Commune pourrait être améliorée peut-être par plus de diffusion papier car tout le monde n'utilise pas internet.

Entretien *Syndicat d'initiative* du 25 septembre 2013

GRUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Rencontre avec la Monsieur Claude Honoré (Syndicat d'initiative de Trooz) 28 septembre 2013 Rue Fenderie 2, 4970 Trooz

La réunion débute par une présentation de l'Opération de développement rural et du rôle du GREOA en tant qu'auteur de programme et organisme d'accompagnateur.

Présentation du SI

Le Syndicat d'initiative de Trooz est constitué en asbl depuis 2009. Il est né de l'idée de 4-5 personnes qui ont souhaité réfléchir à différentes actions à mener afin de dynamiser la Commune. Le Syndicat d'initiative compte aujourd'hui 22 membres qui se relaient afin d'assurer les permanences dans leur local situé rue Fenderie n°2. Le SI se veut pluraliste et regroupe au sein de son Conseil d'Administration des représentants de différentes tendances politiques (ECOVA, MR-CDH, PS). Le SI vient d'être reconnu, en date du 4 septembre 2013, comme organisme touristique, par le CGT. Les subsides obtenus devront permettre l'engagement d'un employé au printemps 2014, et dont le bureau de 25 m² sera situé dans les nouveaux locaux de la gare de Trooz actuellement en réhabilitation. Un site internet pourra alors être réalisé. Le local de la fenderie restera à la disposition du SI qui pourra continuer à y organiser les réunions du CA...

Les actions du SI sont portées par l'un ou l'autre membre :

- A. Nagelmackers (Président du SI) a commencé par organiser une exposition de voitures anciennes. Il a également permis le redéploiement de l'ancienne course de côte de Fléron dont l'organisation avait été suspendue pendant plus de 26 ans suite à un accident. Ainsi, il a organisé en 2012 la première montée historique de Forêt. L'organisation a été renouvelée en 2013 avec le soutien du Maquisard. Une troisième édition sera organisée en 2014.
- Patricia Kes (Secrétaire) : elle organise le repas annuel du SI dans la brasserie du hall omnisport. Ce repas a amené 80-90 personnes en 2009 et ils organiseront cette année le 6^{ième} repas annuel en février.
- Une exposition de cartes postales a été réalisée
- C. Honoré s'occupe de l'organisation de balades gourmandes. Le SI a d'ailleurs acheté un chapiteau pour l'occasion. Les balades sont organisées dans des villages différents et chaque fois cela permet aux habitants de découvrir des endroits qu'ils méconnaissaient. En juillet 2014 ce sera la 5^{ième} édition.
- Une exposition d'affiches de cinéma, en partenariat avec l'ULg, est prévue pour 2014.
- Des marches et rencontres conviviales seront organisées par deux personnes du SI
- Au village de Noël organisé par la Commune, le SI loue un chalet et tient un petit stand
- Ils participent aussi au marché de printemps organisé par la maison de la laïcité

Potentialités de la Commune

Infrastructures

Le SI utilise la salle Floréalle, la Casba (local de réunion pour les habitants de Trassenster), le local de Forêt et le local de la Menthe belge à Nessonvaux.

En matière d'infrastructures, il y a un manque pour deux villages principaux :

- La Brouck : les habitants demandent un lieu de réunion.
- Péry : le comité du village doit recourir à des chapiteaux

Tourisme

Projet de voie verte : le RAVeL qui descend de Fléron s'arrête au niveau du casino de Chaudfontaine. Le SI a participé à la remise d'un projet de voie verte à Messieurs Bacquelaine et Beltran. La proposition est celle de permettre une traversée de Trooz, à partir de Chaudfontaine, en passant par la Brouck et le Laurentpré (où il existe déjà un chemin le long de la Vesdre). L'idée serait dans un premier temps de pouvoir rejoindre la gare où un tunnel sous les voies devrait être aménagé.

Ensuite, l'idéal serait de prolonger cette voie lente vers Nessonvaux en passant par la Carrières de Longtra, Fraipont, Pepinster, Theux et enfin Spa. L'avantage est que beaucoup de terrains en bordure de Vesdre sont communaux. Il y a donc une belle potentialité de développement.

En regard de ce projet de Voie verte, on pourrait assurer un développement économique en suscitant l'installation de points de restauration tels que le long du RAVeL qui relie Herve à Aubel.

La Vesdre mérite d'être mise en valeur. Elle est de plus en plus squattée par des riverains. Or, cela devrait être réglementé et on devrait assurer le maintien des sentiers en bordure de Vesdre et faire des percées pour la mettre en évidence. De la fenderie jusque Nessonvaux, on ne remarque pas encore trop de dégradation et il faudrait veiller à ce que cela continue à être respecté.

Promenades : on constate que de nombreux chemins et sentiers référencés dans l'atlas des chemins et sentiers vicinaux ont été appropriés par des propriétaires. Il y a un souhait de rouvrir ces chemins. Le SI a introduit une demande pour organiser une marche ADEPS. Ils souhaiteraient réaliser un tracé d'une trentaine de kilomètres en passant par des anciens chemins vicinaux afin de permettre le recensement des différents points problématiques et de faire intervenir un agent constatateur communal.

Economie

La Commune n'a que son artère principale pour y assurer un développement économique. Il faudrait travailler au développement de la vallée.

Les entrées communales devraient être plus marquées et ce de manière cohérente (exemple : un panneau qui reprendrait les caractéristiques de Trooz). On pourrait mettre en évidence la façade Imperia à Nessonvaux.

Il manque de petit zoning industriel à Trooz. En effet, toutes les zones économiques sont situées dans les Communes voisines : Sprimont, Chaudfontaine, Olne. Une réflexion devrait être menée à ce sujet en ayant une réflexion citoyenne tenant compte du fait que Trooz est une commune verte.

Il faudrait permettre le développement d'un autre supermarché sur la Commune

CLDR

Suite à la présentation de l'ODR, Monsieur C. Honoré posera sa candidature pour participer à la CLDR.

Visites de terrain

Visite de terrain du 10 septembre 2014

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Visite de terrain
Mercredi 10 septembre 2014 de 9h à 12h
Administration communale de Trooz
Rue de l'Eglise 22, 4870, Trooz**

Cette rencontre a pour objet la visite des éléments, lieux et villages mentionnés dans le diagnostic de la commune et lors consultation par village. Elle permet aux Agents de Développement d'approfondir leur connaissance du territoire communal, en vue notamment de préparer les prochaines réunions « diagnostic ».

Présents :

GREOA :

Barthelemy Anouck, AD
Gilis Marie-Françoise, AD
Piron Dimitri, AD

Commune de Trooz :

Daniel de Temmerman, chef de service administratif Christophe Marck, échevin

Excusés : Benoît Houbeau, auteur de programme

Réunion préalable

La rencontre commence par une brève réunion durant laquelle la structure et la méthode des prochaines réunions de la CLDR est exposée par les agents de développement.

La Commune informe également le GREOA de la nomination de M. Arthur Degée comme vice-président de la CLDR et d'une nouvelle conseillère communale Mme Claire PIRARD en remplacement de Mme Caroline TRICOT, démissionnaire et partie à l'étranger.

En ce qui concerne la communication autour de l'ODR de Trooz, il est convenu que la Commune rajoute sur son site internet un lien redirigeant l'internaute vers le site PCDR du GREOA. Il est proposé également à la Commune de diffuser la liste des membres de la CLDR, sous réserve de l'accord de la CLDR. Les moyens de diffusion envisageables sont le bulletin communal, le site internet communal et celui du PCDR ou encore la réalisation d'un toutes-boîtes. En ce qui concerne les informations générales sur la Commune, elles viennent d'être en grande partie remises à jour sur le site internet de la Commune. Quelques mises à jour concernant le secteur associatif manquent encore. Les listes actualisées des infrastructures et associations sont demandées par les agents de développement ; M. De Temmerman indique qu'elles sont sur le site communal.

Visite de terrain

De manière générale, l'ancienneté du patrimoine bâti qui caractérise la Commune de Trooz implique que les bâtiments sont parfois vétustes et nécessite d'importants travaux de rénovation.

Pendant la visite de la Commune, les informations suivantes ont pu être récoltées :

❖ Prayon :

- Bibliothèque (Locaux actuels)
- Espace saperlipopette (Annexe du hall des sports) : il se situe à l'arrière du bâtiment dans l'ancienne cafétéria. Le Hall en lui-même est constitué de 2 grandes salles en bon état pour la pratique du sport.
- Bâtiment Grand'Rue 64 (ancienne administration): projet d'installation d'une maison médicale (*), certaines associations présentes actuellement ont déjà une relocalisation déterminée comme le musée de la radio qui prendra place dans la future gare de Trooz. Au contraire, « Le Chas » atelier de réparation et revente de vêtement du CPAS n'a pas encore de locaux attribués. D'autres pourront rester dans le bâtiment (Consultation de l'ONE). Le bâtiment est assez vétuste (Simple vitrage par exemple). Rénovation intérieure partielle déjà en cours actuellement.
- Ancien garage Delhez : en face du 64 Grand Rue, démolition effectuée récemment pour faire place à de nouveaux logements (pas de mixité avec du commerce, initiative privée).
- Zone d'activité économique : un tour des entreprises présentes dans le zoning est effectué dont celle de Benoit Nihan, chocolatier réputé. Il existe encore de la place dans le zoning. Certains hangars sont inoccupés. Délocalisation de certaines entreprises constatée. Présence du bâtiment relais de la Spi occupé actuellement (Bonne occupation annoncée)

❖ La Brouck :

- Terrain de foot : les travaux pour la réalisation du terrain synthétique vont débuter en septembre 2014. La réfection s'effectuera sur le terrain B et permettra l'organisation du Foot Academy de la Province de Liège qui aimerait comme ce qui est fait sur son site actuel à Blegny. Financement : tripartite 75% région Infrasport, 12,5% Province, 12,5% Commune. L'ancien terrain est actuellement propriété de l'Etat/Wallonie suite à une mesure d'expropriation. Il fait en effet partie de la zone de réservation pour la liaison routière Cerexhe-Heuseux/Beaufays en projet actuellement. La Commune a néanmoins signé une convention avec la Wallonie afin de s'octroyer un droit d'usage sur le terrain.
- Centre social Régina Pacis : ancienne maison de repos qui ne respectait plus les normes en vigueur. Aujourd'hui, c'est un centre d'hébergement et de réinsertion pour les sans-abris.
- Cercle Culturel Georges Fassotte : reprise du café, organisation une fois par mois d'un spectacle.
- RAVeL : localisation d'un tronçon du RAVeL potentiel le long du chemin de fer.
- Station d'épuration : Elle se situe sur la commune de Trooz à la limite des communes de Trooz et Chaudfontaine (<http://webgisdgo4.spw.wallonie.be/>)
- Parcelle Julie et Mélissa : chaque année une marche blanche pour les enfants disparus est organisée au départ de cette parcelle jusqu'à l'Administration Communale.
- Ecole de la Brouck : Localisation effectuée.
- Le pont de la Brouck est en réfection complète. La circulation s'effectue actuellement par le pont de la Rochette.

❖ Fonds de Forêt :

- Zone Natura 2000 : La zone protégée (Landes Calaminaires) situé sur les flancs ouest de Fonds de Forêt (réserve naturelle de La Rochette) a été acquise récemment par Natagora dans le cadre du nouveau projet LIFE « Pays Mosan ». Le projet prévoirait le maintien du parcours de Trial présent sur les hauteurs. (Convention bipartite)
- Route Noirivaux et Bay Bonet (mobilité) : problème de parking constaté pour les habitations ne possédant pas de garage (maisons mitoyennes).
- La Magne : le ruisseau présent à Fonds de Forêt est régulièrement soumis à des débordements lors d'épisodes de pluies importants (faible temps de réponse hydrologique, section étroite).
- Ancien terrain de basket : le projet est d'établir une zone de parking sur une moitié de terrain et de rétablir un nouveau panier de basket sur l'autre moitié. Actuellement, le terraina été ouvert pour y permettre le parking libre.
- Eglise de Fonds de Forêt : vendue récemment à un particulier qui aurait pour projet d'y établir des logements.
- Rue Try mottet : maison 4 façades essentiellement, circulation perturbée en hiver.
- Info loisir : Organisation de démonstration de dressage de chiens dans les maisons de jeunes et dans les homes par Biodog.
- Carrière Ferraris : ex- Cockerill, non visitée mais localisable facilement vers Fléron.

- Pêcherie : renommée, grande fréquentation, projet de réalisation d'un éclairage en vue de l'organisation de compétitions particulières en nocturne. Le cloisonnement de l'étang permet la pratique en simultané de différents types de pêche.
- Logements de transit : dans l'ancienne école de Fonds de Forêt, 6 logements occupés + 1 en rénovation destiné à rester libre dans le cas où une famille vient à être sinistrée.
- ❖ Forêt :
 - Côte de Forêt: lieu de la « Montée historique de Forêt », course automobile. Bords de route en fauchage tardif.
 - Château de Forêt : propriétaire privé (~Mark Verhann ex Danone), entretenu par une société privée de gestion patrimoniale.
 - Ancienne école de Forêt : un projet soumis à concours d'architecte comprenant 3 logements et une salle d'accueil est en cours actuellement. Le gros œuvre semble être en phase de finalisation. Quid de date prévue officiellement pour la fin des travaux ?
 - Salle « Forêt-village » : non localisée/non visitée → dans l'ancienne école.
 - Monument Crypte : bâtiment aux morts, lieu d'une cérémonie commémorative annuelle (1^o w-e de septembre) pour ce village qui a fort subi les conséquences des deux guerres mondiales (Panneau historique explicatif sur la place).
 - Ferme du soleil : localisation effectuée.
 - Réserve naturelle de Massouheid : la réserve se situe au sud du village.
 - Limite commune d'Olne : égouttage réalisé rue Au Chadfour jusqu'à la limite communale. Quid prolongation/collecteur sur la commune de Trooz, rue Vaux ?
- ❖ Nessonvaux :
 - Olne : malgré le tissu bâti continu, certaines maisons appartiennent à la Commune d'Olne et d'autres à Trooz le long de la même voirie. La limite communale étant le Ry de Vaux et non la route.
 - Centre protestant : accès privé aux installations (espace vert et plaine de jeux) à l'arrière du bâtiment.
 - Salle « le Préau » : simple arrêt sur le parking d'une dizaine de places à l'avant.
 - La maison de jeunes « Maison Higny » : non observée.
 - Site usine Impéria : occupé par l'entreprise Lamy qui a un projet de réhabilitation d'une partie du site pour faire des logements privés et installer un commerce de moyenne surface. 1^o projet effectué par le bureau Pluris abandonné; les dernières évolutions prévoiraient la démolition de la majorité de la piste.
 - Ancienne tour à La Tourette : figure parmi les derniers vestiges de ce type en Belgique (En Europe ?), les analyses de stabilité effectuée par le bureau Pluris révèlent que le béton est toujours en bon état.
 - Picherotte : sentier soumis à des coulées de boue.
 - Bibliothèque et Eglise : non visités.
 - Moulin du Ry de Vaux : arrêt des activités de location de salle. Projet privé de logements.
- ❖ Fraipont-campagne :
 - Espace Maya et jardins collectifs : à l'ancien terrain de Wallonia FC ; en développement permanent ; une partie du potager est gérée selon une technique de culture particulière sans labour (méthode Dominique Soltner) ; actions épisodique du centre d'accueil « Le Merisier ». Des vols dans le potager sont soupçonnés malgré les dispositifs de protection en place.
- ❖ Trasenster : (non visité)
 - Salle « la Casbah » : situé dans une partie de l'ancienne école (abandonnée comme celle de Trooz), annexe. Quid projet reste du bâtiment ? → projet de réhabilitation en cours par une association de village (~Activités Environnement Trooz)
 - Centre de la Croix-Rouge et IPPJ : non visité ; on relate quelques problèmes de voisinage avec la fréquentation que ces établissements peuvent générer.
 - Mare : mare sur la place Winston Churchill réaménagée récemment.
- ❖ Fraipont :
 - Site de la nouvelle école communale : à l'arrière de l'école actuelle. Certains bâtiments de l'école actuelle pourraient être conservés pour la réalisation d'un home, comme ce qui a été fait à Sainry. Projet de 3.000.000€.
 - Salle « le Floréal » : salle communale. Juste en face, un escalier historique est à restaurer (projet).

- Maison Heptia (**): renferme le musée des ancêtres et une entreprise. Différent du musée Auto-Retro géré par Pirenne (collection privée)
- Association répertoriée à proximité : les Amis de la Nature + Hébergement Hurlevent.
- Ferme de M. Durand : il également le tenancier de la boucherie du village. Les agriculteurs restants sur la Commune sont très peu nombreux (5 ou 6 actuellement suite à l'arrêt récent de l'exploitation de M. Janssen)
- Cité de Fraipont : parallèle à faire avec la cité de La Brouck.
- Carrière Holcim : non visitée.
- Place Emile Vandervelde (mobilité) : non visité/abordé

❖ Trooz :

- La Fenderie : le site en lui-même constitue le pôle culturel de Trooz de par la présence de la maison de la Laïcité, de la Maison de jeunes « Le Tilt », d'une salle de réunions où sont organisées des formations EFT (10 employés communaux formation environnement en 2013 – projet similaire pour 2014). La Commune a le projet de créer un Centre Culturel Communal à la fois pour la nécessité de bénéficier d'un service de qualité et pour faire vivre la culture d'un lieu non confessionnel. Le bâtiment emblématique de la Fenderie, symbole de Trooz, est propriété communale et louée à un particulier. Le site de la Fenderie est également le lieu de départ de plusieurs balades pédestres et VTT. Il a accueilli le syndicat d'initiatives. Les services de celui-ci ont été réattribués à l'administration communale au vu du besoin d'occupation des locaux pour les formations susmentionnées. (Moratoire approuvé par le CGT). Lorsque les aménagements seront réalisés à la gare le Syndicat d'Initiative pourra y prendre place.
- Le Maka : la rénovation du bâtiment nécessite de gros budget (400.000 € à l'époque de la première estimation). La réfection de la charpente de toiture constitue le corps de ce projet. Des esquisses existent déjà.
- Centrale hydroélectrique Scheen : elle est toujours opérationnelle. Deux autres existent également de Haute-Fraipont (centrale ~ « Denis ») et une près de Nessonvaux sur le territoire de la Commune d'Olné (entreprise ~ « Decamby » - Moulin Pirard ?). Autres centrales plus petites ?
- Gare de Trooz : gros retard du à deux problèmes imprévus : découverte de la présence de mэрule lors des travaux de rénovation, impétrants non-reliés au bâtiment (absence de conduite d'eau et de gaine d'électricité)
- Eglise désacralisée : Il s'agit de la chapelle de Trooz St Alfred et St Georges. Acquisée par la commune. L'importance des travaux dépend de l'affectation future des lieux : dans un premier temps une salle d'exposition ne nécessitant que peu de travaux réalisables par les ouvriers communaux. Ensuite une salle culturelle plus complète. La structure du bâtiment semble être saine d'après la Commune. Des facilités de parking existent à l'arrière du bâtiment.
- Maison Noirfalise : non localisée (au Ry de Mosbeux)
- Musée Auto-Retro : gestion privée, véhicules privé et location par M. Pirenne. Salle située non loin du garage et magasin d'exposition.
- RAVeL : le projet du RAVeL de la Vesdre actuel, rentré dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, envisage un tracé majoritairement situé le long de la nationale 61 qui rejoint Liège à Verviers. La dernière version du RAVeL qui prévoit l'élargissement de la voirie en de nombreux endroits, est celui transmis dernièrement à Benoît Houbeau.

❖ Péry :

- Manoir de Péry : Quid projet de réhabilitation ? aucun projet connu de la part des autorités communales (Maison de repos ?)
- Home privé de Sainry : réutilisation des anciens bâtiments scolaires. Les autres infrastructures sont occupées par des appartements (propriétaire privé).

(*) Bâtiment Grand'Rue 64 (Ancien siège de la maison communale de Forêt)

Occupants :

Actuels :	Futurs :
<ul style="list-style-type: none"> • Agence Locale pour l'Emploi et la promotion économique de Trooz (déménagement déjà effectué) • Club photo Trooz • Musée de la radio 	<ul style="list-style-type: none"> • Principal occupant décidé: Maison Médicale avec intégration des autres services médicaux (AIGS, Croix-Rouge ...) (Loué sous forme d'un bail emphytéotique) • Consultation de l'ONE

<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat d'Initiative de Trooz (adresse officielle de son siège social) • AIGS (permanence) • Le Chas (CPAS Magasin seconde main) • Croix-Rouge (stockage matériel) • Cours de promotion sociale Ourthe Vesdre Amblève (Informatique...) • Consultation ONE 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de promotion sociale • Le Chas ? • Club Photo de Trooz
--	--

(**) Bibliothèque : le site actuel sera déplacé à la Gare de Trooz dès que les travaux seront terminés. Ce bureau devrait accueillir alors l'Agence Locale pour l'Emploi et la promotion économique de Trooz actuellement située Grand'Rue 64)-

(***) = Musée des Amis des ancêtres et entreprise Jean-Louis Mossay

Gare de Trooz

Futurs occupants :

- Syndicat d'initiative de Trooz
- Musée de la radio
- Bibliothèque communale de Prayon
- Guichet de la poste
- 2 commerces (non encore désignés)

Divers :

Démolition de l'ancien garage Delhez. Projet privé de logements
Suppression des écoles de Trasenster et de Trooz

Visite de terrain du 27 octobre 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Visite de terrain, 26 octobre 2015 Place Emile Vandervelde, Fraipont

Présents :

O. BALTUS (participant aux GT), R. CATUSANU (urbaniste à la Commune de Trooz), A. BARTHELEMY (GREOA), B. DE WALQUE (participant aux GT), M.-F. GILIS (GREOA), Mme HEUSE (habitante de la place), A. LEUSCH (GREOA), J.-C. PATUREAU (CLDR et habitant de la place)

Introduction

La réunion a pour but de se rendre compte, sur le terrain, de l'aménagement actuel de la place Emile Vandervelde, de son historique et de ses potentialités. Afin de recueillir des informations sur l'histoire de la place et sur son usage actuel, une habitante de la place a été conviée à cette réunion.

Le village de Fraipont

De manière générale Fraipont rassemble Basse-Fraipont (la cité), le vieux Fraipont (Place Emile Vandervelde), Haute-Fraipont, Fraipont-Campagne et Trasenster. Bien que ces cinq unités soient distinctes, un sentiment d'appartenance se ressent chez les habitants, notamment au travers de leur participation à la fête du village. L'église, en partie construite avec des matériaux en provenance du chemin de fer, se situe à mi-distance entre les chapelles de Haute et Basse Fraipont.

Auparavant, de nombreux commerces étaient présents à Fraipont : trois cafés, quatre épiceries, deux boucheries, une friterie, une Ucoop, une boulangerie, une station d'essence, une librairie. Aujourd'hui, tous les commerces de proximité ont disparu au profit des grandes surfaces. Seul l'atelier et le magasin de boucherie poursuit ses activités. En ce qui concerne la vie sociale et associative, elle s'articule autour de l'église, des deux écoles (l'école libre et l'école communale), du musée Imperia, de la place (fête du village et sapin à Noël dont l'organisation relève du comité des fêtes), et de la salle Floréal. La construction d'une nouvelle école communale pouvant accueillir 250 élèves débutera prochainement et le bâtiment actuel de l'école El-Nô sera en partie revendu pour y ériger une résidence service pour personnes âgées et un mini-centre sportif intégrant la salle de gymnastique actuelle de l'école.

La place Emile Vandervelde

Monsieur Catusanu commente la configuration architecturale de la place, unique dans la région en raison de sa volumétrie et de sa valeur patrimoniale.

Dans le passé, une fontaine était présente sur la place mais elle a été totalement détruite après la guerre. Des anciennes cartes postales permettent d'attester de sa présence et Mme Heuse explique qu'auparavant cette fontaine était utilisée comme lavoir. Si un projet de réaménagement de la place venait à émerger, une fontaine pourrait éventuellement être réhabilitée mais il serait nécessaire d'intégrer l'organisation de la fête à la réflexion concernant son emplacement.

Actuellement, 17 emplacements de parking ainsi qu'un arrêt de bus sont marqués au sol sur la place. Certains considèrent que les emplacements sont étroits et qu'ils sont insuffisants. En effet, la place sert de parking pour les riverains, les voyageurs snbc et lors de manifestations liées à l'église (mariages, enterrements, baptêmes, etc.) et à l'école libre. Selon les habitants présents, il serait nécessaire d'augmenter quelque peu le nombre d'emplacements afin d'éviter un stationnement parfois anarchique. La disposition actuelle des places de parking en bordure de Vesdre ne paraît pas opportune si l'on considère que la rivière constitue un attrait supplémentaire pour la place. Concernant l'arrêt de bus, il est mentionné que sa localisation, en bordure de voirie est dangereuse car lorsque le bus vient du carrefour avec la route régionale de la vallée, les passagers en descendent côté voirie.

Par ailleurs, en matière de sécurité routière, il apparaît que l'absence de marquage au sol et de panneaux de signalisation adaptés à la configuration particulière des lieux (nécessité de passer sur la place pour emprunter le petit tronçon de route publique donnant accès à 2 maisons privées et à l'école libre) représente un vrai danger ; des aménagements seraient préconisés à ce niveau. D'une manière générale, la circulation et le parage des voitures sur la place et ses abords immédiats mériteraient d'être revus. Il est préconisé que le marquage du stationnement soit complètement revu en marquant la priorité de droite à la voie d'accès venant de l'école libre et en déplaçant l'arrêt de bus le long de cette voie.

Concernant la Vesdre, elle longe la place et est rejointe par le Havegné qui passe sous la place. Une remise à jour du ruisseau pourrait être envisagée au niveau de ses 7-8 derniers mètres. En effet, il serait impossible de le remettre à jour depuis la route en raison du passage nécessaire pour accéder à l'école libre (voir ci-dessus). Il est également souligné que l'accès à la cabine électrique doit être impérativement maintenu.

Au-devant de la Vesdre, côté place, se trouvent plusieurs bouleaux d'une taille imposante qui masquent la vue sur la rivière. Auparavant, Mme Heuse explique qu'un verger bordait la rivière. Il serait donc intéressant de réfléchir aux possibilités de végétalisation des berges, ce qui permettrait de valoriser la vue tout en tenant compte de l'histoire du lieu.

Plusieurs promenades passent à proximité de Fraipont mais la place ne se trouve sur aucun tracé. Or, elle représenterait un lieu idéal de départ de promenades. Il serait donc intéressant de baliser un tronçon pédestre permettant de rejoindre, au départ de Fraipont, les promenades existantes et d'inclure cette liaison sur les cartes touristiques.

En termes d'aménagements de convivialité, plusieurs propositions sont émises :

- un ponton surplombant la Vesdre pourrait être créé et permettrait d'organiser des événements
- un banc et une poubelle pourraient être réinstallés le long de la balustrade
- un kiosque touristique (éventuellement amovible) pourrait être installé sur la place. On pourrait y consulter des panneaux explicatifs et historiques (notamment sur l'ancien bac, les passeurs, les betchêtes, etc.) ainsi que les itinéraires de promenades, y parquer des vélos, s'y asseoir pour pique-niquer etc.
- une fontaine, rappelant l'ancienne pourrait être réhabilitée et on pourrait s'y ravitailler en eau potable
- des toilettes et vespasiennes auto-nettoyantes pourraient être installées (cfr. les aménagements réalisés dans les villages français)

Suite du processus

Afin de travailler d'ores et déjà sur un premier projet d'aménagement, il est proposé que le GREOA contacte la Commune de Trooz et demande s'il serait possible que ses services établissent un plan suffisamment précis de la place à partir duquel il serait possible de réfléchir au périmètre d'intervention du projet et de localiser les éléments à prendre en compte pour la future proposition d'aménagement.

Dans un second temps, une réunion « Infrastructures de rencontres et aménagements de convivialité » sera organisée. Ce sera l'occasion de discuter, en lien avec le travail du GT patrimoine, des différents espaces à aménager en vue de préparer des visites de terrain en concertation avec les habitants des villages concernés.

Visite de terrain du 20 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 20 juin 2016 Visite de terrain de Forêt et La Brouck, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), C. BEUKEN (GT), O. BALTUS (GT), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (CLDR), M. MADERA PEREZ (CLDR), J. MARTIN (GT), Y. MATZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR) N. PIROTTIN (Commune). GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS (Agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Forêt

Les bâtiments de la salle sont situés dans l'ancienne école de Forêt. La salle est louée au Syndicat d'Initiative qui est chargé de l'exploiter. Elle dispose d'une plaine de jeux et est équipée au fur et à mesure des rentrées d'argent. Elle répond aux besoins des habitants. Il ne semble pas nécessaire de la renforcer.

Place de Forêt

Elle dispose d'une fontaine d'eau potable. Les jeux ne sont pas conformes. Les voitures se parquent sauvagement et il serait donc intéressant de réfléchir à la place qui pourrait leur être accordée. Il est important d'intégrer les habitants à cette réflexion afin de ne pas perturber ce lieu de vie. La croix Himschoot pourrait être mise en valeur. La signalisation touristique devrait être revue : des informations sur l'église pourraient être ajoutées, la grotte et l'église être indiquées. Une table et une poubelle pourraient être ajoutées.

La Brouck

L'idée est de réaliser divers aménagements de convivialité sur l'espace vert situé à la Brouck. Une plaine de jeux ainsi qu'un terrain de pétanque pourraient être installés. On pourrait également y retrouver un espace pique-nique avec des bancs et des tables. Notons que les bancs faciliteraient le déplacement des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la végétation devrait y être intégrée, notamment à travers la plantation d'arbres commémoratifs. Des panneaux informatifs sur les éléments de patrimoine pourraient être placés.

L'aménagement de cet espace permettrait de redynamiser le village en offrant un lieu de vie sociale accessible à tous, notamment aux seniors et aux familles avec enfants.

Visite de terrain du 28 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 28 juin 2016 Visites de terrain Fraipont et Nessonvaux, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), E. DE COUNE (CLDR), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J-C PATUREAU (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Commune), B. GILSON (Wallonia). **GREOA :** A. LEUSCH, M. VANNI (Agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Salle Floréal, rue Havegné, Fraipont

Il est rappelé que la salle Floréal est un espace très important pour le village de Fraipont. Elle permet à diverses associations de se réunir et accueille des événements culturels tels que, grâce à la présence d'une scène, des pièces de théâtre. La salle est très fréquemment louée pour des événements privés. Cette salle mériterait cependant d'être modernisée afin de lui permettre de continuer à assumer ce rôle de lieu de rassemblement pour le village. Des châssis récents ont été placés, mais l'isolation et la mauvaise ventilation du bâtiment sont particulièrement pointées. La toiture ainsi que l'ensemble du bâtiment devraient être révisés. La salle dispose d'un espace cuisine, celui-ci mériterait d'être mieux équipé et adapté aux normes de l'AFSCA. La salle dispose d'une scène, mais des systèmes de sonorisation et d'éclairage pourraient être aménagés. Le mobilier n'est pas adéquat à l'utilisation à laquelle il est destiné. Les tables et les chaises disparates rendent difficile l'aménagement de la salle lors des repas qui y sont organisés. La question du parking est soulevée. Ce dernier est utilisé par la population locale, ce qui est vu comme un avantage à conserver. Il est cependant proposé qu'il soit, lors des diverses manifestations, réservé aux utilisateurs de la salle. L'accès aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons devrait également être revu. Un projet plus ambitieux serait d'ajouter un étage à la salle en lui adjoignant une série de locaux polyvalents.

Place E. Vandervelde à Fraipont

Lors des Groupes de Travail, des citoyens se sont réunis pour réfléchir à un projet de réaménagement de cette place. Les réflexions émises précédemment sont exposées aux membres de la CLDR (voir pré-projet). Divers éléments sont à nouveau discutés :

- Sécuriser l'emplacement pour le bus (en regard de la nouvelle école), notamment via un marquage au sol et des panneaux adaptés sur la voirie
- Revoir le stationnement sur la Place afin de l'optimiser
- Réhabiliter une fontaine en souvenir de l'ancienne
- Mettre à jour le ruisseau du Havegné (après la route et ce jusqu'à la Vesdre)
- Créer une esplanade sur la Vesdre

- Réfléchir au devenir des arbres qui bouchent la vue sur la rivière et à une végétalisation des bords de Vesdre (dans le passé : présence de vergers sur les berges)
- Créer un départ de promenade et une halte vélo (râtelier à vélo, fontaine d'eau potable)
- Aménager un kiosque touristique présentant les possibilités de promenades et offrant aux touristes la possibilité de se désaltérer, d'aller à la toilette ou de s'abriter
- Installer des panneaux didactiques (la Vesdre, les bétchêtes, histoire de Fraipont, etc)
- Créer un espace de détente avec des tables et des bancs dont le mobilier et les séparations soient amovibles afin de ne pas gêner la fête du village.
- Délimiter la place à l'aide de plantations

Les membres souhaitent que ce projet puisse être développé au sein d'une fiche.

Les venelles de Nessonvaux

Le centre ancien du village de Nessonvaux est constitué d'un ensemble de petites venelles à l'histoire riche. Lors des réunions précédentes, il a été soulevé que l'endroit manquait de convivialité. Cependant, la petite place E.Vandevelde, est un espace trop restreint que pour y créer un centre convivial. La proposition émise est de réaliser un projet global d'aménagement des anciennes venelles présentant un gros potentiel en les rendant plus attractives. Outre des aménagements de voirie, il s'agirait de favoriser la dynamique du quartier par diverses actions. Des promenades pourraient y être aménagées, qui passeraient notamment par la Tourette et le Ry de Vaux, sites d'intérêt touristique qui pourraient également bénéficier d'aménagements dans le cadre de ce projet. Le site de la Tourette pourrait notamment être au centre d'un projet citoyen de rénovation. Le parking sur la place pourrait être revu. La cabine électrique aujourd'hui hors-fonction pourrait être enlevée et un espace convivial être aménagé à cet emplacement.

Salle au terrain Wallonia

Le site est actuellement occupé par un jardin potager partagé et des ruches. Il est proposé que le site bénéficie de quelques aménagements favorisant la biodiversité tels que la création d'une mare. L'ancienne buvette est actuellement utilisée pour y entreposer le matériel de jardinage. Cet espace pourrait être réaménagé et voir ainsi ses fonctions développées. Il s'agit du seul bâtiment du village pouvant potentiellement accueillir des événements. Il est proposé qu'il puisse recevoir des conférences, des activités didactiques avec les écoles, des démonstrations d'extraction de miel, etc. Le bâtiment pourrait également accueillir des fêtes et des activités culturelles variées. Le bâtiment n'est actuellement pas relié à l'eau et à l'électricité. Pour être adapté à ces nouvelles fonctions, il devrait bénéficier d'une réelle rénovation. Les utilisateurs et les futurs potentiels utilisateurs seront rencontrés afin de définir précisément les besoins.

La séance est levée à 20h30.

Visite de terrain du 29 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 29 juin 2016 Visites de terrain, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), CH. BEUKEN (GT), A. DEGEE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J.-C. PATUREAU (CLDR), M. MADERA-PEREZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), N. SOOLS (CLDR), E. VENDY (CLDR). GREOA : A. LEUSCH, L. SMETS (agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Aménagements de mobilité et de convivialité à proximité de la gare de Trooz

La gare de Trooz a été récemment achetée et aménagée par la commune en des espaces pour des commerces, un office du tourisme, une bibliothèque, un local pouvant accueillir des expositions et le futur musée de la radio. Lors des groupes de travail, il a été proposé de pouvoir aménager ses abords. L'espace pourrait être rendu plus convivial par la présence de bancs et de poubelles. Il est souhaité que des toilettes et un point d'eau soient disponibles en permanence pour les touristes. La possibilité d'installer une toilette autonettoyante est évoquée. Le monument aux morts devrait être restauré. Une mare devait être créée dans le cadre du projet Biodibap, mais les aménagements effectués récemment par la snbc ne permettront pas de le mener à bien. Une alternative pourrait être imaginée (bacs de fleurs, de légumes, etc.). Cet espace, laissé à disponibilité de la commune par la snbc, pourrait être délimité par des bacs mobiles afin qu'il ne soit pas utilisé par les navetteurs. Une liaison cycliste devrait être créée pour permettre aux usagers de rejoindre l'autre côté du pont du chemin de fer en toute sécurité. Un système de passerelle est proposé. Il faut remarquer que la snbc est propriétaire du parking de la gare, ce qui ne permettrait pas d'ouvrir la possibilité de subventionnement par le développement rural. Il est également souhaité que le projet puisse intégrer des aménagements complémentaires dans le bâtiment de la gare tels que du mobilier et une scénographie pour le musée de la radio.

Aménagements rendant la Grand-rue (N61) plus conviviale

Lors des groupes de travail, les participants ont relevé à plusieurs reprises le manque d'attractivité de la Grand-Rue. Malheureusement, peu de solutions semblent envisageables pour la valoriser, la commune n'étant propriétaire ni des bâtiments ni de la voirie. Seul le parking du n°64 (l'ancienne maison communale) pourrait être aménagé afin de rendre un espace disponible pour la circulation piétonne entre le projet de nouvelles constructions et la Vesdre.

Fenderie, aménagement global du site

Le château de la fenderie est le symbole de la commune de Trooz. Lors des groupes de travail, différentes idées ont été émises. Le projet consisterait en un réaménagement global du site. Un projet pour le maka est en cours d'aboutissement. Il sera réaffecté en un espace polyvalent d'accueil pour les touristes et les promeneurs, d'exposition et de fête. Le bâtiment ouest est occupé par la maison de la Laïcité et la maison des jeunes. Un espace est actuellement disponible. Celui-ci pourrait être aménagé en sanitaires, en cuisine et en espace

polyvalent. Cet espace accessible via les locaux des deux associations permettrait de les agrandir pour des événements ponctuels. Il pourrait également être mis à disposition d'autres associations de la commune. Des travaux de réfection extérieure tels que la toiture devront également être entrepris. La chaudière actuelle permettrait de chauffer l'ensemble de ces locaux. Le revêtement de la cour intérieure serait remis en état. Le bief serait sécurisé par des garde-corps. Le château, dont la façade est classée doit être restauré. Il est proposé d'y aménager un musée relatif aux anciennes activités métallurgiques de la région. Des partenariats avec le musée de la vie wallonne et le musée de la métallurgie sont suggérés.

Chapelle de Trooz

La commune de Trooz pourrait acquérir pour un euro symbolique la chapelle. L'idée serait de la réaffecter en deux logements à l'étage et un espace polyvalent au rez-de chaussée. Cet espace est idéalement placé par rapport au centre de Trooz et des transports en commun. Il serait aménagé afin d'accueillir différentes activités telles qu'un marché couvert, une halte- garderie, etc. Il faut garder à l'esprit que l'espace est actuellement utilisé par St Vincent de Paul pour y entreposer les meubles à destination des personnes démunies.

La séance est levée à 20h30.

Préparation à la 1^{ère} série de réunions de Groupes de travail

Réunion du 14 avril 2015 (préparation des GT avec la Commune)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion préparatoire de la suite du processus
14 avril 2015**

Administration communale – Rue de l'église 22 à Trooz

Présents : D. De Temmerman, M-F. Gilis

Déroulement de la réunion :

- La réservation de la salle pour l'assemblée générale du GREOA a dû être passée en Collège communal. D. De Temmerman va demander l'envoi d'une confirmation écrite.
- La date de la prochaine réunion de la CLDR est fixée au 5 mai 2015. Elle devrait avoir lieu à l'école El Nô.
- Ordre du jour du 5 mai 2015
 - o Approbation des deux PV
 - o Proposition d'objectifs de développement
 - o Mise en place des GT
 - o Divers
- Trois dates sont réservées aux GT : 2, 8 et 23 juin à 19h30. Elles auront lieu dans trois endroits différents : centre protestant, El Nô, Pery
- Il est convenu de proposer la mise en place de 5 GT à la CLDR :
 - o Environnement
 - o Infrastructures
 - o Social
 - o Economie/Aménagement du territoire
 - o Tourisme/mobilité douce
- Publicité pour les GT
 - o Site www.pcdr.be
 - o Site communal
 - o Mail aux personnes qui ont déjà participé
 - o Article dans Info Trooz début juin – article à envoyer directement après la CLDR du 5 mai (vendredi)
 - o Article dans le Vlan - article à envoyer directement après la CLDR du 5 mai (mercredi)
 - o Eventuellement Let's Go

Il est convenu d'envoyer un document aux membres de la CLDR préalablement à la réunion pour les informer des GT qui sont envisagés et leur demander leur avis et les GT auxquels ils souhaitent participer. On peut également leur demander de nous informer de personnes ressources pour les GT.

Une proposition d'objectifs de développement sera également envoyée à D. De Temmerman préalablement à la réunion.

Réunion du 23 juin 2015 (information et mise en place des GT)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des Groupes de Travail du 23 juin 2015 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S.DEHOUSSE, R. FANIELLE, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, B. DE WALQUE, E. DE COUNE, S. CHARLES, C. DEPRESSEUX, C. MARCK, Y. MATZ, J-C PATUREAU, P. HAOT, J. MARTIN, J. HASARD

GREOA : B. HOUBEAU, A. LEUSCH

Introduction

La réunion commence par un tour de table de présentation des participants et l'exposition des objectifs de la soirée. Ceux-ci consistent en la présentation des fiches-projet, la mise en place des Groupes de Travail thématiques et la définition de la méthode de travail de chaque groupe.

B. Houbeau présente tout d'abord le contenu d'une fiche projet et les différentes rubriques qui la composent.

Les participants sont ensuite invités à constituer des groupes selon les thématiques qui les intéressent. La CLDR avait préalablement émis le souhait de rassembler les thématiques en trois Groupes de Travail :

- 1) Espaces publics et infrastructures de rencontre
- 2) Environnement, mobilité douce et patrimoine
- 3) Économie, tourisme

Des exemples de fiches-projet complétées ainsi qu'un document contenant de nombreux liens Internet vers des sources documentaires concernant les différents sujets qui avaient été évoqués lors des consultations citoyennes et qui seront abordés dans la réflexion future est remis aux participants.

Les participants s'organisent en fonction de leurs disponibilités pour se rencontrer pendant les mois de juillet août 2015 afin d'entamer la réflexion. Un porte-parole est désigné pour chaque groupe. Il sera le relais entre les participants et les agents de développement.

Réunion du 11 août 2015 (préparation avec échevin DR)

GRUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion préparatoire de la suite du processus PCDR 11 août 2015 GREOA, Place de Chézy 1, 4920 Aywaille

Présents : A.BARTHELEMY (GREOA), A.LEUSCH (GREOA), M-F.GILIS (GREOA), D.DETEMMERMAN (Administration communale), C.MARK (Echevin)

La réunion a pour objectif de planifier et d'organiser la suite du processus à la rentrée 2015.

Etat des lieux des GT

Avant de définir un planning de réunion, un état des lieux des différents GT est effectué :

➤ *GT Environnement, Mobilité et Petit Patrimoine*

Petit patrimoine : les membres du GT souhaitent travailler sur la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine en vue de le promouvoir (via la création d'une plaquette informative ou de tout autre support approprié), de le restaurer et de mettre les sites en valeur. Afin de mener à bien ce travail, il est convenu que la Commune transmette aux membres des GT des informations concernant la méthodologie et la technique de recensement des éléments patrimoniaux. Une fiche de renseignement standard sera établie et transmise par mail aux citoyens intéressés.

GT environnement : D. Detemmerman informe le GREOA qu'une Convention avec le pôle de gestion différenciée a été signée par la Commune. Cette convention vise la réalisation d'un inventaire de tous les espaces publics pour lesquels une catégorisation devra être effectuée afin de définir et d'appliquer des normes en matière d'entretien. Un volet de cette convention est spécialement destiné à l'entretien des cimetières pour lesquels une réflexion sur leur végétalisation devra être menée. En outre, de manière générale, un travail de sensibilisation à l'environnement devra être effectué. Ces trois dimensions pourront donc être abordées en GT.

Mobilité : la Commune est en attente de la réponse concernant la mise en place du GALOVA. Le projet de Vesdrienne n'a pas reçu l'accord du FEDER ; par contre, la Commune a reçu une subvention de 80.000€ de la part de Liège-Europe-Métropole afin d'aménager le tronçon reliant les gares de Chaudfontaine et de Trooz.

➤ *GT infrastructures de rencontres*

Lors de la dernière réunion, les membres du GT se sont interrogés sur les différents projets envisageables. Peu d'idées ont été soumises. En revanche, du côté communal, il est suggéré qu'une réflexion soit menée quant à la réhabilitation de l'ancienne buvette du terrain de football de Nessonvaux en maison de village ou en maison des associations et en un centre didactique sur l'environnement et plus spécifiquement sur l'apiculture. Le terrain de football, aménagé de zones cultivées en hors sol, d'un pré fleuri et occupé par des ruches, pourrait également être exploité à des fins didactiques. Ce site pourrait devenir un lieu intéressant pour les visites scolaires. Par ailleurs, la Commune a fait l'acquisition de la chapelle de Trooz. Une réhabilitation de celle-ci est envisagée, notamment afin d'en faire un espace culturel et/ou de rencontres. Ces deux pistes méritent donc d'être explorées en GT.

➤ **GT Economie et Tourisme**

Economie : la thématique de l'atelier rural pourra être abordée, bien que la Commune possède déjà sur son territoire un bâtiment relais de la SPI.

Tourisme : il sera important de développer le tourisme doux dans l'entité. Pour ce faire, la réalisation de nouvelles cartes et de nouvelles balades devra être abordée.

Planning

Une réunion commune aux 3 GT est programmée le mardi 15 septembre à 20.00 à l'école El-Nô. Les trois GT seront répartis dans 3 locaux différents en vue d'approfondir la réflexion sur le travail effectué. Un rappel des objectifs de développement en lien avec les thématiques des GT sera effectué par le GREOA et un planning et une organisation de travail seront définis avec les membres.

Promotion

Une promotion des GT sera effectuée par différents supports :

- création d'une page Facebook
- insertion d'une information dans le Vlan
- rédaction d'un article à publier sur le site internet communal et sur le site www.pcdr.be

Le GREOA se chargera de cette promotion. Une affiche sera également proposée à la Commune. L'information destinée au Vlan devra être envoyée avant le vendredi 21 août à Véronique Bernard ainsi qu'à Guy Dumont en copie (guy.dumont.t@gmail.com).

Article du Bulletin communal (1^{er} quadrimestre 2015) relatif à la 1^{ère} série de GT

TROOZ !

Chers citoyens,

Vous vous êtes déjà réunis pour partager plusieurs idées de projets à réaliser au sein de votre commune !

Les deux prochains groupes de travail qui vous attendent en janvier seront désormais consacrés à une réflexion sur les actions les plus fructueuses à mener en priorité.

Votre avis compte...

Le PCDR vous fixe donc rendez-vous les **lundi 23** et **mardi 31 janvier** à **19h** au réfectoire de **l'école primaire de Nessonvaux, située au 278, rue Large.**

Le groupe de travail du **23 janvier** sera **consacré au patrimoine, à l'environnement et à la mobilité douce** ! Il se penchera sur des idées de projets que vous pourriez défendre tels que la création d'une commission dédiée à la future réhabilitation de la carrière, la sensibilisation à l'*Utilisation Rationnelle de l'Energie*, le développement d'un projet sur le patrimoine mémoriel de la commune, la mise en place d'un réseau à chaleur sur le site de l'administration communale, la restauration du patrimoine ou encore les aménagements de la *Place Emile Vandervelde* de Fraipont, du *site de la Rochette* à Prayon ou de l'ancienne buvette de Nessonvaux.

Quant à celui du **31 janvier**, il sera **pleins feux sur vos espaces publics, vos infrastructures de rencontres et votre vie sociale** ! Venez partager votre préférence pour l'un ou plusieurs des projets suivants : l'aménagement de la chapelle, l'amélioration des échanges entre associations, la mise à disposition d'un local *ONE* adapté à la petite enfance, la création d'une maison communautaire pour seniors, la rénovation du *Maka* et l'aménagement du bâtiment contigu à la *Maison de la Laïcité* au *Château de la Fenderie*, l'aménagement de la *Place Emile Vandervelde* et la rénovation de la *salle Floréal* à Fraipont, l'aménagement du *site de la Tourette* et la mise en valeur des venelles de Nessonvaux, des aménagements de convivialité sur la *Place de Forêt* village et à La Brouck, la revalorisation de l'image de la *Grand-Rue* à Prayon ou encore l'aménagement du *Moulin du Ry* de Vaux-sous-Olne.

Au plaisir de vous revoir et de vous réentendre !

Agenda des GT annoncé dans le *Vlan* et le Bulletin communal

PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
CHRISTOPHE MARCK, 1^{er} ÉCHEVIN



Mise en place de Groupes de Travail dans le cadre de l'Opération de Développement Rural

En mai 2010, le Conseil communal de Trooz a pris la décision d'entamer une Opération de Développement Rural (ODR). C'est un processus qui donne la parole aux citoyens pour améliorer le cadre et la qualité de vie dans la commune.

Dans le cadre de ce processus, une Commission Locale de Développement Rural composée à 75 % par des habitants de la commune et à 25 % par des élus communaux a été mise en place. La composition ainsi que les PV de réunions de cette commission sont consultables sur le site www.pcdr.be. Les membres de cette commission ont participé à l'élaboration d'un diagnostic de la commune en déterminant des atouts, des faiblesses et des potentialités du territoire. Ils ont également réfléchi aux thématiques sur lesquelles des

améliorations pouvaient être apportées et se sont fixé des objectifs à atteindre dans les 10 ans.

La prochaine étape est la mise en place de Groupes de Travail thématiques pour déterminer les projets à réaliser dans la commune. Ces réunions sont ouvertes à toutes les personnes intéressées par la thématique, n'hésitez donc pas à participer aux réunions qui vous intéressent. Les thématiques présentes actuellement sont : environnement, espaces publics et infrastructures de rencontre, tourisme, mobilité douce, patrimoine, vie sociale et associative, économie et aménagement du territoire.

Le planning des réunions

Il sera consultable sur le site internet communal ainsi que sur le site www.pcdr.be. Si vous souhaitez être tenu informé personnellement du planning, vous pouvez communiquer par email ou par téléphone vos coordonnées aux agents de développement du GREOA qui animent les réunions citoyennes. Pour information, la prochaine réunion aura lieu le 23 juin 2015 à 19 h 30 à l'école El No à Fropont.

L'essentiel dans ce processus, c'est la participation citoyenne. Nous comptons donc sur votre participation dans les prochains mois !

Pour plus de renseignements :
GREOA asbl - Service PCDR

Tél. 04 384 67 68
Fax 04 384 74 37
pcdr@greoa.be
www.pcdr.be

Commune de Trooz

Daniel DE TEMMERMAN
04 273 81 73
daniel.detemmerman@trooz.be
Rue de Verviers, 3
4870 TROOZ



page 8

COMMENT DESHERBER LES PLANTES SPONTANÉES SUR LE TROTTOIR ?

Depuis le mois de juin 2014, suite à une réglementation européenne qui vise à limiter les pesticides dans les espaces publics, il est interdit d'utiliser un herbicide ou tout autre produit de synthèse pour débarrasser un trottoir de tout autre espace proche de la ligne (parking, pelouse, etc.).

Conséquemment, même s'il appartient au domaine public, l'entretien du trottoir est à la charge du citoyen. Alors que faire ?

Des alternatives aux produits chimiques existent :

- Préalablement, vous pouvez brasser régulièrement les joints des pavés afin d'éliminer les mauvaises herbes.
- Vous pouvez utiliser les broches, râteaux, crochets et autres outils à débarrasser manuellement les pavés ou dans les joints.
- Couvrir les plantes par certains matériaux (cailloux, graviers, etc.) ou par un revêtement à la main.
- Un peu d'eau bouillante versée régulièrement trois par fois dissipe les plantes indésirables. Le choc thermique tue ainsi la plante instantanément. L'utilisation d'un désherbateur thermique à flamme ou électrique sera le même effet.



NB : L'utilisation d'eau de javel, de sel ou autres produits pour débarrasser le trottoir est interdite sous peine de sanctions et amendes.

Pour plus d'infos sur les techniques alternatives, contactez Adalia.be



Infos TROOZ n° 12

Des actions et des projets se construisent pour votre Commune !

En mai 2010, le Conseil communal de Trooz a pris la décision d'entamer une Opération de Développement Rural (ODR). Dans ce cadre, la Commune donne la parole aux troозиens pour élaborer une stratégie de développement communal pour les 10 prochaines années. Cette dernière est fondée sur l'élaboration d'un diagnostic communal et la définition de défis et objectifs de développement à atteindre. Depuis septembre 2015, plusieurs Groupes de Travail (GT) thématiques se sont constitués afin de réfléchir, avec des acteurs de terrain, à des actions et projets à mener à court, moyen et long terme. Le GT Patrimoine s'est intéressé à la question du petit patrimoine et de la mémoire locale. Plusieurs citoyens se sont d'ores et déjà impliqués dans la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine. Le GT Environnement a quant à lui réfléchi à des actions et projets en vue d'améliorer la biodiversité, la qualité du réseau hydrographique, la sensibilisation à l'environnement, etc. Un autre GT a débuté une réflexion concernant la création d'un Groupe d'Achat Commun sur l'entité ainsi que concernant le soutien aux producteurs locaux. Les membres du GT Services se sont réunis eux aussi et de nombreuses idées ont été proposées pour améliorer le bien-être de tous dans l'entité. Enfin, plusieurs propositions d'aménagement d'espaces publics (places de villages, etc.) et d'infrastructures de rencontres ont pu être affinées lors de la réunion du GT Infrastructures.

En janvier 2016, une nouvelle série de réunions sera programmée. Le travail entamé dans les GT cités ci-dessus se poursuivra et de nouvelles thématiques seront abordées : réhabilitation des sites industriels, communication, tourisme, mobilité, logement, énergie, etc.

Envie de vous impliquer pour votre Commune ? Rejoignez les Groupes de Travail !

Parce que la participation citoyenne est au cœur du processus, n'hésitez pas à rejoindre les GT et à participer vous aussi à l'amélioration de la qualité de vie à Trooz !

Les PV de toutes les réunions ainsi que le planning des réunions à venir peuvent être consultés sur le site internet www.pcdr.be. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des agents de développement du Groupement Régional Economique Ourthe Amblève (GREOA) par e-mail (pcdr@greoa.be) ou par téléphone (04/384.67.88).

Asbl GREOA – Service PCDR
Place de Chézy, 1
4920 Harzé – Aywaille
Tél. : 04/384.67.88
Fax : 04/384.74.37
pcdr@greoa.be
<http://www.pcdr.be>



(Article pour le Vlan)

Annonces de la réunion d'information des GT du 15 septembre 2015 (BC, Vlan, Facebook)

Opération de Développement Rural à Trooz, rejoignez les groupes de travail !

Lors des réunions de la Commission Locale de Développement Rural, organe consultatif de citoyens, trois groupes de travail se sont mis en place afin de réfléchir à des projets concrets à mener concernant : les **espaces publics et infrastructures de rencontre** ; l'**environnement**, la **mobilité douce** et le **patrimoine** ; l'**économie** et le **tourisme**. Intéressé par l'une de ces thématiques ? Désireux de vous investir pour l'amélioration de la qualité de vie dans votre commune ? Rejoignez-nous **le mardi 15 septembre 2015 à 20h à l'école El No à Fraipont !**

Renseignements et inscriptions : GREOA : 04.384.67.88 - pcdr@greoa.be ou D. De Temmerman 04.273.81.73

L'Opération de Développement Rural fait sa rentrée avec les Groupes de Travail !

Depuis la décision communale, en mai 2010, d'entamer une Opération de Développement Rural à Trooz, les citoyens ont eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises afin de mener à bien ce processus de revitalisation et de dynamisation du territoire communal. En effet, suite aux réunions d'information et de consultation et à l'élaboration d'un pré-diagnostic communal, une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) constituée de citoyens (75%) et de représentants politiques (25%) a été mise en place en septembre 2014. Durant ces derniers mois, les membres de cette commission se sont réunis afin d'affiner le pré-diagnostic et d'identifier les atouts, les faiblesses et les potentialités de la commune en matière de développement économique, touristique, social, humain... Dans la foulée, ils ont réfléchi aux thématiques sur lesquelles des améliorations pouvaient être apportées et ont défini des objectifs à atteindre pour les 10 prochaines années. Les PV des réunions de CLDR sont consultables sur le site www.pcdr.be.

En juin 2015, une première réunion a permis de réunir les membres de la CLDR ainsi que les citoyens désireux de réfléchir, en Groupes de Travail (GT), aux actions et projets à mener afin de répondre au mieux aux enjeux territoriaux. Dans un premier temps, trois GT se sont formés. Le premier s'est donné pour mission de travailler sur les thématiques des aménagements d'espaces publics et de rencontre, le second sur le développement économique et touristique de l'entité et le troisième sur les problématiques liées à l'environnement, la mobilité douce et le patrimoine. Afin de poursuivre et d'approfondir les réflexions dans tous ces domaines, ces GT se réuniront à plusieurs reprises et sont ouverts à toute personne intéressée. Le planning des réunions sera consultable sur le site internet communal ainsi que sur le site www.pcdr.be. Si vous souhaitez être tenu informé personnellement du planning, vous pouvez transmettre vos coordonnées aux agents de développement du GREOA (pcdr@greoa.be ou 04/384.67.88) ou à D. De Temmerman (daniel.detemmerman@trooz.be ou 04/273.81.73).

Parce que la vie d'une commune est l'affaire de tous, n'hésitez pas à rejoindre les Groupes de Travail de la CLDR !

Asbl GREOA – Service PCDR
Place de Chézy, 1
4920 Harzé – Aywaille
Tél. : 04/384.67.88
Fax : 04/384.74.37
pcdr@greoa.be
<http://www.pcdr.be>



Réunion du 15 septembre 2015 (information et mise en place des GT)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail Ecole El No, Rue Haute, 444, 4870 Trooz, 20h00

Présents : D. NICKELS, J. AUSTEN, C. VAN DEN HOVE, E. DE COUNE, P. HAOT, A. VENDY, S. BOVY, C. HONORE, C. MARK, S. CHARLES, Y. MATZ, B. DE WALQUE, P. VAN DAMME, C. BEUKEN, J. MARTIN, D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN, S. ARIMONT. GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, A. LEUSCH (Agents de développement)

1. Introduction

La réunion a pour objectif de définir, en concertation avec les Groupes de Travail (GT), un planning de réunions ainsi qu'un programme de travail pour les prochains mois, sur base de propositions effectuées par les agents de développement et des réflexions menées par les GT.

2. Etat d'avancement des groupes de travail

Les agents de développement inaugurent la séance en proposant un tour de table des différents GT afin qu'ils fassent état de leur avancement et de leurs réflexions sur leurs thématiques respectives.

Groupe de Travail Patrimoine / Mobilité douce / Environnement

Le GT ne s'est pas réuni pendant l'été mais différentes pistes de travail avaient déjà été évoquées.

✓ *Thème « Patrimoine »*

- Réalisation d'un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon en vue de le restaurer et de le mettre en valeur
- Restauration et aménagement du lieu-dit « La Tourette » à Nessonvaux
- Rénovation du site du Maka à la fenderie. Un projet est actuellement en voie de concrétisation et les membres du GT participeront à la réflexion en concertation avec la Commune
- Aménagement et préservation des cimetières, tant sur le plan du patrimoine funéraire que du patrimoine végétal. Un sous-groupe du GT patrimoine pourra travailler précisément sur cette thématique. A ce sujet, une remarque est émise concernant l'absence d'arrivée d'eau à l'entrée du cimetière de Prayon

✓ *Thème « Mobilité douce »*

Outre le suivi des projets de voies lentes dans l'entité, la problématique des chemins et sentiers est ressortie comme étant un point essentiel à aborder et ce, en lien avec la thématique du tourisme et du patrimoine. Un membre souligne que l'on observe une réappropriation des chemins par des privés et suggère qu'un travail soit fait au niveau communal pour la réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers vicinaux. D. De Temmerman explique que la volonté communale va en ce sens. En outre, un membre souligne qu'un citoyen de Trooz, P. Lambert, a déjà réalisé des superpositions de cartes actuelles avec celles de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux de 1847. Il serait dès lors intéressant de

tenir compte de ces données dans la réflexion. Le Service Technique Provincial réalise actuellement une actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux en intégrant toutes les modifications depuis sa publication.

✓ **Thème « Environnement »**

- Création d'un circuit pédagogique à la réserve de la Rochette. Ce projet est porté par l'asbl Natagora et une information pourrait être réalisée en séance
- Sensibilisation et information de la population à la gestion différenciée, la politique zéro pesticide, etc. que ce soit dans les lieux publics – notamment dans les cimetières – ou sur les terrains privés
- Sauvegarde de la biodiversité sur le territoire grâce à la concrétisation de différentes actions : plantation de haies, de vergers d'anciennes variétés fruitières, etc. Le GT pourrait établir une liste de lieux où des actions sont possibles
- Aménagement de la buvette et du terrain de football de Nessonvaux à des fins de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Groupe de travail Espaces publics / Infrastructures de rencontre / Vie sociale

Le Groupe de Travail ne s'est pas réuni pendant l'été. Il a cependant été suggéré d'envisager la valorisation de l'espace situé autour de la gare de Trooz (propriété d'Infrabel) et de réfléchir plus amplement à l'aménagement et à la vocation de la chapelle de Trooz.

Un membre du GT a émis le souhait d'organiser une réunion de présentation des différents services à vocation sociale présents dans la commune et d'inviter les différents acteurs concernés à cette réunion.

Groupe de travail Economie / Tourisme

Le GT ne s'est pas réuni pendant l'été mais différentes pistes de travail avaient déjà été évoquées.

- Réaffectation et réhabilitation de sites industriels et carrières en lien avec l'aménagement du territoire
- Soutien à la mise en place de circuits courts dans l'entité notamment via la réalisation d'un inventaire des producteurs locaux de l'entité et aux alentours. Un membre attire l'attention sur le fait que cette démarche a été réalisée à Ath et qu'il serait intéressant de s'en inspirer. Par ailleurs, le projet mené par la ferme d'Oneux à Comblain-au-Pont a été mentionné en tant que bon exemple de coopération entre un projet de maraîchage et des pouvoirs publics (Commune et ADL). Concernant le soutien communal à l'écoulement des produits, plusieurs idées avaient été émises : marché local, vente chez le producteur, mise à disposition d'un local par la commune pour la vente de paniers (dans une structure de type GAC), etc. Les interactions avec le secteur touristique sont également soulignées. En effet, Trooz comptabilise entre 7.000 et 8.000 nuitées annuelles et la vente de produit du terroir permettrait de promouvoir la région tout en assurant l'écoulement des produits, principalement pendant les périodes de vacances.
- Déploiement d'un tourisme vert grâce à la création de voies lentes, à la réhabilitation de chemins et sentiers, à la réalisation de nouveaux supports cartographiques.
- Réflexion sur des outils juridiques tels que le droit de préemption sur différents biens dans la commune. Le GT pourrait se renseigner sur les mesures à mettre en place pour en bénéficier.
- En ce qui concerne le développement commercial, le GT est d'avis que peu d'actions peuvent être menées de manière directe par la Commune. En effet, on observe actuellement une densification et une attractivité pour les centres commerciaux situés en dehors de lieux de vie. Ce constat doit être mis en lien avec l'évolution de nos villages vers des cités dortoirs. Il importe donc de travailler sur le redéploiement d'une vie locale et touristique dans les villages au niveau de la vie sociale et associative, de l'aménagement d'espaces de rencontres et de places de villages, du développement touristique...

3. Présentation du programme et du calendrier pour les prochaines réunions

Groupe de Travail Patrimoine / Mobilité douce / Environnement

✓ Réunion sur le thème du patrimoine – 29 septembre

La première réunion sera organisée à la maison de la laïcité. Le projet de restauration du Maka sera présenté par l'architecte en charge du projet. En deuxième partie de soirée, le groupe réfléchira à des projets à mettre en œuvre pour la conservation et la valorisation du patrimoine de Trooz. Une présentation et une réflexion concernant l'inventaire du petit patrimoine seront également menées. Des objectifs devront être définis. Des exemples de projets seront présentés et des méthodes de travail seront proposées.

✓ Réunion sur le thème de l'eau – 8 octobre

Le Contrat de Rivière Vesdre (CRV) présentera ses activités et des données sur l'hydrographie et la gestion des eaux à Trooz. Les membres du GT, en collaboration avec le CRV, pourront réfléchir à des actions et projets à mener sur le territoire. Il est proposé que cette rencontre se fasse dans les locaux du CRV.

✓ Réunion sur le thème de la biodiversité – 17 novembre

Il est convenu d'organiser une soirée relative à la biodiversité. Lors de cette soirée, les actions de la commune en la matière seront présentées. Natagora sera également invité à présenter différents projets. Il sera également question de la gestion des cimetières, de la gestion différenciée des espaces verts et du site « Wallonia » sur l'ancien terrain de foot de Nessonvaux. Les personnes à inviter à cette réunion sont Natagora, le pôle de gestion différenciée ainsi que les différents intervenants sur le site « Wallonia ».

Une seconde réunion pourrait avoir lieu au printemps afin de visiter les différentes actions menées sur l'ancien terrain de foot de Nessonvaux.

✓ Réunion sur le thème de la mobilité douce – 22 octobre

Cette thématique est commune au Groupe de Travail Environnement/Patrimoine/Mobilité douce et au Groupe de Travail Economie/Tourisme. Les citoyens sont intéressés par la possibilité de rencontrer des acteurs de terrain tels que « sentiers.be » afin de les guider dans leur réflexion et dans le travail à mener. Les membres du GT détermineront la méthode de travail suite à la séance d'information.

Groupe de travail Espaces publics / Infrastructures de rencontre / Vie sociale

Une réunion sera programmée sur les services et aides à la population. Une date sera proposée en fonction de la disponibilité des différents acteurs.

En ce qui concerne les infrastructures de rencontres, les agents de développement proposent d'organiser des soirées par « zone géographique » et de faire une invitation spécifique aux habitants et associations de la zone concernée. Les agents de développement indiquent que ces réunions peuvent prendre la forme de visites de terrain.

Groupe de travail Economie / Tourisme

Les membres du GT se joindront à la réunion traitant de la mobilité douce du 22 octobre 2015 afin d'envisager les aspects touristiques des voies lentes de la commune.

La thématique relative au redéploiement économique de l'entité sera abordée lors d'une réunion après le mois de janvier 2016. Il est proposé de travailler sur la base du plan de secteur et que des informations soient prises concernant l'état des lieux des sites, leur état sanitaire (pollution des sols...), des exemples de projets de réhabilitation de sites industriels et carriers dans d'autres entités, les statuts des zones à réaffecter et leurs éventuelles reconversions...

✓ ***Réunion sur le thème des circuits courts – 1^{er} décembre***

Afin de mener à bien cette réunion, Monsieur C. Mark aura préalablement contacté la Commune de Comblain-au-Pont pour mieux connaître le soutien que cette dernière a pu apporter au développement des activités de la ferme d'Oneux. Les membres se renseigneront également sur le fonctionnement des GAC, de la coopérative Compagnons de la terre et sur la réalisation d'un inventaire des producteurs. Les informations récoltées permettront d'alimenter le débat. Celles-ci pourront être transmises préalablement aux membres du GT, par voie de mail. Chaque membre est donc invité à transmettre les informations qu'il juge intéressantes pour le débat aux agents de développement du GREOA qui se chargeront de les relayer, par mail, à l'ensemble du GT.

4. Conclusion

Le planning sera confirmé aux membres des GT en fonction de la disponibilité des locaux et des différents intervenants. Les membres seront prévenus par mail et l'agenda sera également disponible sur le site www.pcdr.be et la page facebook « ODR Trooz ».

La réunion se clôture à 22h10

1^{ère} série de réunions de Groupes de travail (septembre 2015 à décembre 2015)

GT du 29 septembre 2015 (Patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail Patrimoine

**29 septembre 2015, 20h00
Maison de la laïcité, rue de la Fenderie, 3, Trooz**

Présents : O. BALTUS, Y. SIMONS, E. DE COUNE, C. DEPRESSEUX, D. DEPREZ, D. DE TEMMERMAN, B. GERARD, J. AUSTEN-HAZARD, Y.MATZ, J. MARTIN, N. PIROTTIN, P. VANDAMME, E. VENDY, NICKELS D., VAN DEN HOVE C.

Excusés : B. DE WALQUE, S. DEHOUSSE, C. BEUKEN, C. MARK

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

D. De Temmerman introduit la séance en présentant les architectes communaux B. Gérard et D. Depez qui ont travaillé sur le projet de rénovation du Maka.

2. Rénovation du Maka

a. Présentation du projet

Les deux architectes exposent le projet de restauration à l'aide d'une modélisation 3D.

L'objectif est de créer un nouvel espace convivial à vocation touristique sur le site de la Fenderie. Concrètement, il fonctionnera en tant que lieu d'accueil et de halte pour les touristes et plus particulièrement les promeneurs. Il pourra également faire office d'espace d'exposition. La construction étant située sur un site classé, le projet a été soumis à la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles pour avis. Les différents espaces sont présentés grâce à une visite virtuelle.

L'édifice concerné est l'ancienne forge ou « maka » qui est actuellement dans un état de détérioration avancé. Le projet proposé vise à conserver l'intégrité de l'édifice et les traces de son ancienne fonction tout en créant un bâtiment moderne répondant aux exigences actuelles. Outre la préservation et la rénovation d'éléments existants, les architectes ont souhaité suggérer les éléments de l'eau et du feu, grâce aux aménagements prévus aux abords du canal, à l'installation d'un barbecue et à l'utilisation d'acier apparent dans le bâtiment.

Ce nouveau lieu d'accueil sera constitué d'une salle située dans la partie conservée de l'ancienne forge. Une terrasse sera créée à l'arrière du bâtiment, à la place des vestiges d'un édifice disparu anciennement accolé au pignon Est de la forge. Ces deux éléments pourront fonctionner ensemble ou indépendamment, la terrasse communicant avec le bâtiment mais bénéficiant également d'une entrée secondaire.

Les anciens éléments de l'édifice tels que la charpente et les murs en moellons de pierre ont été au maximum conservés. Les éléments disparus ou dont la consolidation n'était pas possible ont été remplacés par des matériaux modernes tels que le verre et le métal.



L'entrée principale se fera par une porte vitrée située sur la façade Nord. Les façades Sud et Est seront entièrement vitrées, apportant luminosité et vue sur le château. Le bâtiment accueillera la salle, ainsi que les locaux techniques (chaufferie, compteurs, sanitaires). L'accès a été pensé pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les arrivées d'eau et d'électricité sont conçues de manière à pouvoir installer un bar mobile. Un plancher a été reconstitué afin de créer une

mezzanine, accessible via un nouvel escalier et vouée à recevoir de petites expositions ou des bureaux. Les traces archéologiques de l'ancien foyer seront maintenues et mises en valeur. Le chauffage se fera via un système à air chaud alimenté par une chaudière à condensation ; ce type d'installation présente à la fois l'avantage de réchauffer la pièce rapidement et de ne pas endommager le revêtement de sol. Afin de respecter les normes de Performances Energétiques des Bâtiments, la toiture et une partie des murs ont été isolés. Une dérogation permettra probablement de conserver le sol d'origine. Le toit sera couvert de tuiles.

A l'extérieur, un petit espace couvert vitré sera aménagé sur la terrasse afin de le rendre utilisable en cas d'intempéries. La fosse septique sera installée sous cette terrasse qui sera pourvue d'un nouveau revêtement de sol. Dans le futur, elle pourra être raccordée aux égouts. Les eaux de la terrasse pourront s'écouler naturellement vers l'extérieur. Les éléments d'origine tels que le bief et l'écluse ont été préservés au maximum. Ils seront sécurisés par de nouvelles rambardes. L'espace de la cour permettra d'accueillir des chapiteaux pour des manifestations de plus grande importance.

Un barbecue « double face » en acier Corten sera installé sur le pignon Est, et sera accessible tant de l'intérieur de la salle que de la terrasse.

Le bâtiment sera raccordé au gaz.

Le permis d'urbanisme a été rentré fin juillet 2015, il devrait arriver fin d'année.

En termes de financements, la Commune est toujours en pourparlers avec le CGT et celui-ci pourrait prendre en charge 80% des coûts.

b. Questions-réponses

A l'issue de la présentation, la parole est donnée aux citoyens ; la bonne qualité du projet est épinglée à plusieurs reprises. Certaines remarques et questions sont néanmoins émises.

Un participant regrette le fait que l'eau et le feu, éléments indissociables du Maka, ne soient pas plus présents dans l'édifice et que l'on ne perçoive plus assez l'activité disparue. Les architectes rappellent la présence du barbecue évoquant le foyer de la forge et la présence des vestiges du foyer d'origine qui seront remis en valeur. Il est suggéré d'y installer également une iconographie ou des outils permettant de visualiser son aspect d'époque.

Les membres du GT s'interrogent également quant au coût du projet. Le prix est estimé à 340.000 euros TVAC. La Commune compte sur un subside de 80%, 68.000 euros resteraient donc à sa charge.

En ce qui concerne la sécurisation du bâtiment, il est expliqué qu'outre les mesures habituelles de sécurisation pour les bâtiments communaux à savoir la présence d'une alarme, aucun gardiennage spécifique ne sera organisé.

Une question est posée quant à l'existence d'une étude préalable démontrant l'attractivité touristique. La Commune explique que si aucune étude n'a été menée, la localisation du Maka - sur des points névralgiques tels que les GR, les voies lentes etc.- ainsi que sa fréquentation actuelle démontrent l'intérêt de développer un accueil touristique à cet endroit. L'importance d'une bonne communication vers l'extérieur est pointée.

Par ailleurs, un citoyen ajoute qu'il importe de permettre aux habitants et aux associations alentours de s'approprier le lieu et de l'intégrer à un projet global. En effet, le projet se développera à proximité de la Maison de la laïcité, de la Maison des jeunes et il importera de réfléchir ensemble au développement de l'entièreté du site.

Concernant le château de la Fenderie, un citoyen s'interroge quant à l'état du bâtiment et la présence éventuelle de mэрule. Le bâtiment est actuellement occupé par un locataire et si des travaux devront à terme être effectués, aucun cas de mэрule n'a été constaté à ce jour.

Enfin, l'assemblée s'interroge quant à l'intégration de ce projet dans le PCDR et aux financements envisageables dans ce cadre. Les agents de développement répondent que le projet pourrait faire l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR et qu'une intervention du développement rural, en complément du CGT, est envisageable.

3. Le patrimoine culturel : terminologie et projets

Comme souhaité lors de la réunion précédente, les agents de développement rappellent à l'aide d'une présentation PowerPoint (voir annexe) quelques notions concernant le patrimoine. Des exemples de projets menés dans d'autres communes sont également évoqués. Suite à cette présentation, plusieurs pistes de réflexions et de travail sont émises.

Un intérêt se manifeste concernant la mise en place d'une réflexion au sujet du patrimoine immatériel de Trooz : carnaval de Nessonvaux, fêtes locales (fêtes de la myrtille), carrosse nuptial pour célébrer les noces d'or, jeu de bouchons... Plus concrètement, il s'agirait dans un premier temps de rassembler les informations relatives à ce folklore (archives, interviews...) et de faire revivre ces éléments du patrimoine. Quant à la diffusion des informations, une question est posée par les membres : comment traiter de la tradition à l'aide de moyens de communication modernes ? A ce sujet, les agents de développement évoquent le projet Houff Archives mené par la CLDR d'Houffalize ; ils proposent de contacter la personne responsable du projet en vue de le rencontrer lors d'une prochaine réunion du GT.

Le patrimoine matériel fait également preuve d'un grand intérêt. La réalisation d'un inventaire agréé l'assemblée et les agents de développement proposent d'organiser une réunion afin de mettre en place une méthodologie de recensement en fonction des objectifs qui seront fixés (restauration de petit patrimoine, archivage, exposition sur l'histoire, mise en valeur sur le plan touristique...). Les membres rappellent que de nombreuses informations sont déjà compilées dans des ouvrages locaux et que, par ailleurs, ces recherches devraient se faire en concertation avec l'asbl Damas qui a déjà effectué un important de travail à ce niveau-là. La Commune prendra donc contact avec les responsables de l'asbl en vue de les convier aux réunions du GT.

A l'issue de la discussion, l'idée de créer un lieu destiné à ce travail sur le patrimoine est émise. Il pourrait s'agir d'un local technique permettant de se réunir et de travailler sur le sujet (archiver des données, ressources bibliographiques...) et éventuellement de réaliser des expositions. Ce point pourra être abordé plus en avant lors de la réunion destinée aux infrastructures de rencontres.

4. Suite du processus

Deux réunions seront programmées rapidement. La première traitera plus particulièrement du patrimoine matériel ; l'asbl Damas sera invitée à rejoindre le GT. La seconde réunion se focalisera quant à elle sur la thématique du patrimoine culturel ; les agents de développement contacteront l'asbl Houff'archives en vue de leur intervention.

Les agents de développement rappellent qu'une page facebook a été créée et invitent les membres à la consulter régulièrement et à ne pas hésiter à y réagir.

La réunion se clôture à 22h10

GT du 13 octobre 2015 (Environnement)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Environnement/Thématique de l'eau 13 octobre 2015, 20h00 Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : O. BALTUS, C. BEUKEN, D. DETEMMERMAN, B. DE WALQUE, P. HAOT, C. MARCK, J. MARTIN, J-C PATUREAU, N. PIROTTIN, C. VAN DEN HOVE, D. VANDEN HOVE

Intervenants (Contrat de Rivière Vesdre) : F. HAUREGARD, C. WILLEMARCK

Excusés : M. COLINET, E. DE COUNE, A. DEGEE, J. AUSTEN-HASARD

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS, A. LEUSCH

1. Introduction

Cette première réunion sur la thématique de l'eau a pour finalité d'informer les citoyens grâce à une intervention du Contrat de Rivière Vesdre (CRV). Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, la réunion a pour finalité de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. Présentation du CRV

F. Hauregard et C. Willemarck présentent le CRV ainsi que ses missions à l'aide de la power point ci-annexée. L'inventaire de terrain de Trooz est également présenté ; les points noirs du territoire sont mentionnés. De manière générale, les rejets et les déchets représentent la problématique majeure, suivie par la prolifération de plantes invasives.

3. Questions-réponses

A l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées par les membres du GT.

Un membre fait remarquer qu'à Trooz, on observe une pollution des cours d'eau due à l'accessibilité des ruisseaux au bétail. Il s'interroge sur les actions mises en place pour contrer cette situation. Le CRV répond que la législation porte actuellement uniquement sur les zones de cours d'eau prioritaires et que tous les agriculteurs ont reçu une cartographie des zones soumises à l'obligation de clôturer les pâtures. Certaines dérogations peuvent néanmoins être obtenues. Les participants évoquent dès lors l'idée que cette information cartographique soit doublée d'une conscientisation et d'une sensibilisation des agriculteurs.

Une question est également émise quant à l'existence d'alternatives (notamment la végétalisation des cours d'eau) à l'enrochement du lit des cours d'eau tels que la Vesdre, qui est considérée comme torrentielle, en vue de ralentir leur débit. Il s'avère que l'enrochement en dur est actuellement la technique privilégiée dans la région du bassin de la Meuse qui est soumis à une obligation européenne.

En ce qui concerne la valorisation énergétique de la Vesdre grâce à la présence de 3 centrales hydroélectriques, les citoyens s'interrogent quant aux nuisances qu'elles engendreraient par rapport à la circulation des poissons. Le CRV répond que les nouvelles centrales sont soumises à l'obligation d'installer une échelle à poissons. Par ailleurs, il souligne que la centrale de la Fenderie est maintenant équipée d'un capteur qui permet de contrôler le

débit et par conséquent d'intervenir dans le cas d'une panne ou d'un dérèglement au niveau du turbineur. Cette gestion permet ainsi de préserver un écosystème favorable pour la faune des rivières.

Un participant s'inquiète d'une éventuelle menace d'inondations dans la vallée en cas de pluies importantes. A ce niveau, il est mentionné que les barrages de la Gileppe et d'Eupen ont permis de réguler le débit de la Vesdre et de fortement limiter le risque d'inondations. Concernant l'aménagement du territoire, les zones d'aléas d'inondations sont identifiées mais un questionnement est formulé quant à la présence de zones constructibles au plan de secteur. La Commune précise que les candidats bâtisseurs dans ces zones reçoivent des informations relatives aux risques et dommages identifiés dans la zone constructible. Enfin en matière de gestion de l'eau, il est souligné qu'il existe des outils de gestion tels que l'installation de citernes d'eau de pluie, la création de zones de rétention dans les lotissements, etc.

4. Actions et projets : pistes de réflexion

Le CRV évoque un ensemble d'actions et de projets qui mériteraient d'être réalisés sur le territoire de Trooz, en regard des potentialités et de l'inventaire du territoire : aménagement d'une station d'épuration groupée à Forêt Village, restauration du Maka à la Fenderie, gestion de la balsamine, opération commune et rivière propre, sensibilisation à la problématique des déchets des rivières (mise en place de barrage flottants, sensibilisation dans le cadre scolaire...), etc. La liste complète proposée est présentée dans le document ci-annexé. Certaines propositions retiennent plus spécifiquement l'attention des participants et sont portées par ce souhait plus vaste de recréer un lien unissant la population à la rivière en tant que lieu de vie (biodiversité, assainissement de l'eau, évènementiel autour de l'eau, etc.), de susciter la réappropriation de la rivière par les riverains :

- réaliser un inventaire du petit patrimoine lié à l'eau. Cette question est étroitement liée au travail d'inventaire proposé par le GT Patrimoine. Il est donc suggéré que cette idée soit approfondie lors d'une prochaine réunion sur cette thématique

- effectuer un travail de recensement des noms des ruisseaux et rus de l'entité en vue de réaliser des panneaux hydronymes et identifier les emplacements adéquats pour leur implantation. Cela permettra de rendre « une identité » aux différents cours d'eau et de sensibiliser la population. Ce travail figure parmi les actions du CRV, avec ce souhait de le réaliser dans tout le bassin de la Vesdre. Un premier recensement et repérage est donc vivement encouragé. Il conviendra néanmoins de garder à l'esprit l'harmonisation des informations (notamment au niveau des panneaux) sur l'ensemble du territoire afin de maintenir une cohérence dans le bassin de la Vesdre. Une concertation avec le CRV serait donc souhaitée à ce niveau-là

- inventorier les lieux où l'on pourrait aménager des zones de convivialité aux abords des points d'eau (par exemple, installer une aire de pique-nique à Goffontaine)

- organiser des évènements autour de la thématique de l'eau : concours photos, circuits thématiques « autour de l'eau » avec la mise en valeur des paysages, réaliser un montage vidéo à promouvoir via le site internet communal et la maison du tourisme, parcours historique autour de la thématique des bétchêtes (l'idée de construire un fac-similé des anciens ports de la Vesdre est émise), recréer des mares...

- réaliser des aménagements au Ry de Vaux : panneau explicatif (historique et faune piscicole), espace de convivialité, pré fleuri, etc.

- aménager la place Emile Vandervelde de Fraipont-village. Actuellement, le ruisseau est couvert. Il serait intéressant de mettre le ruisseau à l'air libre, de créer un espace de convivialité sur le cours d'eau, de restaurer l'escalier qui descend sur la rivière, de réhabiliter l'ancienne fontaine et de proposer un espace didactique évoquant l'histoire et notamment les bétchêtes. Certains membres du GT proposent de se rendre d'ores et déjà sur le terrain afin de visualiser les lieux et d'envisager plus concrètement le projet. Les agents de développement proposent de les accompagner. En outre, ils rappellent que les réunions infrastructures de rencontre et espace de convivialité seront organisées au printemps afin de faire le point sur les différents projets évoqués en GT et que des visites de terrains seront organisées, en présence des habitants des villages, afin de présenter les projets et de les affiner.

La réunion se clôture à 22h30.

GT du 22 octobre 2015 (Mobilité douce)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Mobilité douce 22 octobre 2015, 19h00 Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : J. AUSTEN-HASARD, C. BEUKEN, S. BOVY, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN, B. DEWALQUE, R. FANIELLE, P. HAOT, C. MARCK, E. NORI, J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN, P. VAN DAMME, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, E. VENDY

Intervenants (Sentiers.be) : B. NASDROVISKY

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS, A. LEUSCH

1. Introduction

Cette première réunion sur la thématique de la mobilité douce a pour finalité d'informer les citoyens grâce à une intervention de l'asbl Sentiers.be. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, l'objectif de la réunion est de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. Présentation de l'asbl sentiers.be

B. Nasdrovisky présente l'asbl sentiers.be, les différentes actions qui peuvent être menées en termes de réhabilitation de chemins et sentiers ainsi que le nouveau décret sur les voiries communales grâce à la présentation power point ci-annexée. De manière générale, plusieurs pistes d'actions et de projets sont évoquées : réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers, réouverture de sentiers en collaboration avec les écoles communales, mise en place d'une action « pedibus », actions dans le cadre de la semaine des sentiers, etc. Il est également rappelé que la réflexion en matière de ré-ouverture ou d'aménagements de sentiers sera plus riche si elle inclut les quatre dimensions indissociables que sont la biodiversité, la mobilité, le patrimoine et le tourisme. Le décret est ensuite présenté dans ses grandes lignes. Il peut être consulté sur le site internet www.sentiers.be.

3. Questions-réponses

A l'issue de la présentation plusieurs questions sont posées par les membres du GT.

Un membre s'interroge quant aux actions permettant d'enrayer la dégradation des chemins et sentiers de l'entité. B. Nasdrovisky répond qu'il serait intéressant, tout d'abord, de réaliser un inventaire de l'ensemble des chemins et sentiers de l'entité, de repérer ceux qui ont été dégradés, entravés ou assimilés à des propriétés privées et de les signaler à la Commune qui pourra alors faire le nécessaire pour exiger leur remise en état. Il est précisé qu'en termes d'appropriation, la loi prévoit qu'un sentier ou un chemin, dont on peut prouver qu'il n'a pas été

fréquenté depuis 30 ans, n'est plus de propriété publique. C'est ce que l'on nomme la prescription extinctive trentenaire. En matière de sanctions face à une dégradation, une appropriation de sentiers, etc, la législation prévoit des amendes pouvant aller de 50 à 10.000€. Il est cependant nécessaire qu'une réflexion soit menée au préalable, en concertation avec la population, afin de juger de l'utilité réelle du chemin et d'envisager le cas échéant, la valorisation d'un itinéraire bis. Par ailleurs, il est également souligné qu'il peut être parfois opportun de constituer une réserve viaire, c'est-à-dire de conserver certains sentiers qui ne sont pas fréquentés mais qui à l'avenir seront ré-ouverts pour par exemple accéder à une ZACC qui ne sera mise en œuvre qu'ultérieurement.

De nombreux chemins et sentiers de Trooz se trouvent en forêt. Une question est posée quant à l'articulation du décret sur les voiries communales et la législation sur la circulation en forêt. Il en ressort que le code forestier s'applique à toutes les voiries, en forêt, qui sont accessibles au public.

Enfin, une question est posée concernant les types d'aménagements destinés aux PMR. Plusieurs possibilités d'aménagements existent et les crédits d'impulsion peuvent être mobilisés pour financer des infrastructures de mobilité pour les PMR.

4. Actions et projets : pistes de réflexion

La réalisation d'un cadastre des chemins et sentiers est évoquée par l'asbl Sentiers.be. Celui-ci pourrait être réalisé de différentes manières, et le choix de la méthodologie incombe à la Commune. Sentiers.be peut par exemple effectuer un accompagnement via le projet « chemins au naturel », la Commune peut aussi choisir de mandater un auteur de projet qui se chargera du relevé ou enfin, elle peut travailler directement en concertation avec la population. Dans ce dernier cas, le GT chemins et sentiers peut être le lieu de réalisation de cet inventaire collectif. Le temps de travail est estimé à une année et le coût matériel n'impliquera que la mise en place de balises ou de plaques. Les aménagements éventuels à réaliser peuvent quant à eux être étalés dans le temps, en fonction des témoignages recueillis auprès des usagers. En raison de l'ampleur de la tâche, un appel à la population peut être lancé et le territoire peut être délimité par zones. Pour mener à bien ce recensement, il est important de se référer à l'atlas des chemins et sentiers vicinaux et à ses annexes qui sont disponibles à la Commune et à la Province. Il est précisé qu'à Trooz seul l'atlas est consultable et que pour les annexes (indissociables de l'atlas dans le cadre d'une réflexion sur les chemins et sentiers), il convient de contacter la Province. En outre, un projet-pilote d'actualisation et de digitalisation de l'atlas va être mené dans certaines communes prochainement. Les résultats de ce projet sont attendus endéans les deux prochaines années.

Le GREOA et la Commune interrogent les citoyens quant à leur implication éventuelle dans la réalisation d'un inventaire de ce type. Un membre du GT manifeste son intérêt quant à la réalisation d'un tel travail. En outre, si la réalisation d'un inventaire exhaustif peut en effet être intéressante, il semble plus pertinent, dans un premier temps, de superposer toutes les informations que l'on peut trouver sur les cartes existantes (carte des promenades, promenades du SI, projet de la Vesdrienne, projet CycloVA, inventaire réalisé dans le cadre du SSC, sources disponibles via la CCATM, GR, schéma directeur cyclable provincial, etc...) et de les compiler sur une seule et même carte de l'entité. Le service cartographique du GREOA pourrait se charger de cette tâche. Ensuite, il serait envisageable de faire un appel à la population en vue de compléter cette carte. B. Nasdrovisky informe l'assemblée que la commune de Chaudfontaine a réalisé un inventaire dans le cadre de « chemins au naturel ». Il est proposé que la personne en charge de ce projet à Chaudfontaine vienne ultérieurement présenter le travail effectué lors d'une réunion du GT mobilité douce. Par ailleurs, de nouvelles boucles de promenades pourraient être créées sur des thématiques données telles que la mise en valeur du petit patrimoine, le paysage, les croix, etc. Des feuillets touristiques pourraient être publiés.

Il est proposé que cette proposition soit abordée lors de la réunion du GT patrimoine au sein duquel des citoyens ont le souhait de réaliser un inventaire du petit patrimoine.

La réunion se clôture à 21h30.

GT du 27 octobre 2015 (Patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Patrimoine 27 octobre 2015, 19h00 Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : J. AUSTEN-HASARD, O. BALTUS, D. DE TEMMERMAN, R. FANIELLE, P. VANDAMME, P. HAOT, J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN

Excusés : C. BEUKEN, C. HONORE, C. MARCK

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

A. Leusch rappelle que l'objectif de la réunion est de réfléchir ensemble à une fiche d'inventaire du petit patrimoine qui permettra aux membres du GT de travailler sur le terrain. Ce recensement aura pour finalité de valoriser certains éléments répertoriés, de les remettre en état et de prioriser les interventions nécessaires.

2. Présentation de la fiche d'inventaire

La fiche d'inventaire est présentée aux membres et quelques modifications sont demandées :

- Les appellations « type A et type B ». Elles font référence à la liste des éléments du petit patrimoine populaire wallon annexée à la fiche d'inventaire. Elles permettent de définir à quelle catégorie de patrimoine appartient l'élément. Par exemple, une fontaine (type B) sera recensée comme point d'eau (type A). Pour plus de facilités, il est proposé de remplacer les appellations « type A et type B » par « catégorie et sous-catégories ».

- Le numéro d'inventaire. Afin de standardiser l'encodage des éléments, il est suggéré de donner un numéro d'inventaire reprenant l'appellation mentionnée sur la carte de la zone concernée (zone A, zone B, etc) et d'attribuer un chiffre à chacun des éléments. Tel lavoir portera donc par exemple le numéro C5 car il est repérable sur la carte C et que c'est le cinquième élément qui a été inventorié sur ce territoire. Cette mention est arbitraire et peut être modifiée si une autre semble plus appropriée.

- Les références cadastrales. Celles-ci ne sont pas nécessaires mais elles peuvent être parfois intéressantes lorsque l'on se trouve face à un élément du patrimoine qui est difficilement localisable (adresse indisponible) ou qui se trouve sur une parcelle privée et que l'on souhaite introduire une demande de subvention. Les références peuvent être obtenues via l'application WebGis du site Internet de la DGO4. Il est néanmoins convenu que la case soit supprimée de la fiche de l'inventaire.

- La description de l'élément. Il est suggéré que des choix multiples soient proposés et qu'une photo soit annexée à la fiche. En effet, la description pourra alors être affinée et enrichie lors de réunions du GT.

- L'état de conservation. Cette case est intéressante dans la mesure où elle permettra de prioriser les actions à réaliser. Il est cependant nécessaire qu'une appréciation de l'état de l'élément puisse être réalisée. Une échelle d'appréciation sera ajoutée

- Les actions de promotion. Le recensement du patrimoine permettra de constituer une base de données mais aussi de réaliser des actions de valorisation concrètes. Des propositions d'aménagements sont suggérées sur la fiche : aménagements de convivialité, coin biodiversité, panneau explicatif, etc.

- Les histoires et anecdotes. Afin de faciliter le travail de terrain, il est souhaité que les informations mentionnées sur la fiche soient succinctes et qu'elles soient nourries par la suite lors de réunions du GT, et ce en concertation avec le GT qui se penchera plus spécifiquement sur le patrimoine oral, folklorique, etc.

- Les photos. A. Leusch attire l'attention sur le fait que les photos devront être prises sous différents angles : élément en entier, de profil, détails, élément dans son environnement, etc.

3. Méthodologie de recensement

Il est proposé aux membres de travailler sur base d'un découpage géographique du territoire. Les membres recevront donc une carte ciblée sur un territoire qu'ils auront choisi d'inventorier. Cette façon de faire permet de ne pas effectuer le travail deux fois et d'utiliser ultérieurement les données pour réaliser une cartographie des informations. A ce sujet, D. De Temmerman explique que la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève possède une application mobile et qu'il serait intéressant d'envisager le partage de ces informations via cet outils.

Une remarque est émise concernant la liste des éléments du patrimoine. Celle-ci est très complète et un membre s'inquiète de ne pas pouvoir recenser tous les éléments du patrimoine. A. Leusch répond que l'inventaire ne sera pas exhaustif et qu'il présentera toujours une dimension subjective puisque le recensement s'effectue toujours implicitement en fonction des sensibilités de chacun. Par ailleurs, elle ajoute que l'outil pourra évoluer et être complété une fois un premier recensement effectué.

4. Organisation du GT

Les membres du GT se répartissent le travail par zones :

- P. Van Damme : zone entourant Forêt-village et située au Nord de la Vesdre
- J. Austen-Hasard : zone entourant les Grosses pierres au départ de la vallée
- O. Baltus : zone autour de Pery et délimitée par le Ru du Targnon
- J-C Patureau : zone autour de Fraipont jusque la limite communale à l'est du territoire
- D. De Temmerman et J. Martin : Nessonvaux et Fraipont-Campagne

Il est également convenu qu'un appel à la population soit effectué via les outils communaux en vue de rejoindre les GT. Un article sera proposé par le GREOA et publié sur le site internet www.pcdr.be et sur la page Facebook ODR Trooz.

La réunion se clôture à 20h30.

GT du 12 novembre 2015 (Services)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Services 12 novembre 2015, 20h00 Centre protestant de Nessonvaux, rue Gomélevay, 62, 4970 Trooz

Présents : O. BALTUS, A. DEGEE, C. DEPRESSEUX, E. NORI, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, B. DE WALQUE

Excusés : E. DE COUNE, S. DEHOUSSE, P. HAOT, C. MARCK, J.-C. PATUREAU, P. VAN DAMME, M. COLINET, D. DE TEMMERMAN

CPAS : D. GLENET, I. GIOVANNINI

Saint-Vincent de Paul: Mme DESSALLE, Mme HONNAY

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Cette réunion est dédiée aux services aux personnes dans la commune de Trooz. Deux bénévoles actives dans l'association Saint-Vincent de Paul ainsi que le Directeur et la Présidente du CPAS sont présents afin d'enrichir la réflexion. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, l'objectif de la réunion est de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. Présentation des missions du CPAS

D. GLENET, Directeur Général du CPAS de Trooz, présente les missions du CPAS. La mission d'un Centre Public d'Action Sociale est de permettre à tous les citoyens de « mener une vie conforme à la dignité humaine ». Cette notion de dignité humaine n'est cependant pas définie. Il s'ensuit que les services proposés par les CPAS des communes ne sont pas tous identiques. Ils dépendent notamment des moyens financiers à leur disposition. Le CPAS de Trooz est un « petit » CPAS. Il ne dispose ni de maison de repos ni de crèche. Ses services principaux sont la livraison de repas, la mise à disposition d'aides ménagères, un magasin de seconde main, un atelier de couture, un service de médiation de dettes et la gestion des allocations du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ainsi que des personnes pensionnées et handicapées. En outre, une attention toute particulière est portée à l'insertion professionnelle avec un agent qui y est entièrement affecté.

En 2014, le budget du CPAS était de 2 millions d'euros. Les frais de personnel représentent 27% de cette somme. Les allocations de RIS représentent 50% du budget. Le nombre de bénéficiaires est passé de 75 en 2014 à 108 en novembre 2015 répartis comme suit : 61 femmes et 27 hommes, 39 jeunes de moins de 25 ans, 30 de plus de 45 ans, 30 cohabitants, 37 isolés, 31 chefs de famille et 10 femmes de moins de 25 ans avec un enfant. Le service de médiation de dettes gère environ 35 dossiers.

La politique du CPAS de Trooz est d'apporter le meilleur accompagnement possible aux jeunes afin d'encourager leur émancipation sociale. Le soutien financier du CPAS auprès des jeunes porte donc de préférence sur les études et la formation. L'association de CPAS SPOT (Aywaille, Beyne-Heusay, Blégny, Chaudfontaine, Fléron, Sprimont, Trooz) a également pour mission de favoriser une insertion professionnelle durable de ses bénéficiaires via des formations et un accompagnement.

3. Présentation des activités de la Société Saint-Vincent de Paul

Mme Dessalle et Mme Foidart présentent ensuite les activités de la Société Saint-Vincent de Paul. Elle est active à Trooz depuis 1996. Sa mission est de venir en aide aux plus démunis en répondant à toute une série de besoins. Une vingtaine de bénévoles sont actifs dans la Société. Ils assurent une permanence tous les jeudis lors de laquelle ils apportent une écoute et fournissent, selon les besoins, aide administrative, vivres, meubles, vêtements, aides financières ponctuelles (besoin médical, stages pour enfants, etc.). Les bénévoles rassemblent et trient vêtements, vivres et meubles. Ces derniers sont stockés dans l'ancienne chapelle de Trooz. Outre ces dons, l'aide provient de la banque alimentaire qui offre des vivres tous les 15 jours, de collectes effectuées dans un supermarché d'Embourg chaque année, d'aides financières de la commune, de sympathisants, d'invendus de boulangerie et de soupers organisés pour récolter des fonds. Ils regrettent de ne pas plus visiter les personnes seules. Le personnel est exclusivement bénévole.

Les mesures gouvernementales de diminution des allocations de chômage se sont ressenties par un nombre accru de personnes en grande détresse financière. Il est également à remarquer que de plus en plus de femmes seules avec enfants font appel aux services de la Société. Les bénéficiaires prennent connaissance de cette aide par le bouche à oreille ou sont informés de l'existence de ce service par le CPAS. Malheureusement, les bénévoles sont vieillissants et l'équipe se renouvelle peu. La qualité de l'accueil reçu par la commune est soulignée.

4. Discussion

A l'issue de la présentation les participants échangent entre eux et avec les acteurs de terrain présents. Un document rappelant les forces et les faiblesses de la commune concernant l'enfance, la jeunesse, les seniors, les services et la vie associative est remis aux participants. Les pistes de projets évoquées précédemment ainsi que des exemples menés dans d'autres communes complètent le document.

Une série de besoins sont identifiés et des propositions de projets à mener au sein du PCDR sont évoquées.

Dans l'ensemble, il apparaît que les services proposés sont nombreux et variés. Les difficultés qui apparaissent semblent essentiellement liées à un manque de personnel et d'infrastructures adéquates, que ce soit pour donner des cours de couture, de cuisine ou permettre aux gens de se rassembler. Cette thématique des infrastructures de rencontre sera plus particulièrement abordée lors de la réunion du 8 décembre 2015.

Le souhait d'une meilleure communication concernant l'ensemble de ces services est émis à plusieurs reprises. En effet, chaque association pourrait, en étant en possession de plus d'information se faire le relais des activités organisées par les autres organismes. Citons pour exemple la Société Saint Vincent de Paul qui lors de ses permanences se montre désireuse de pouvoir renseigner, par exemple, une activité pour personnes âgées ou un stage pour enfants. La problématique de la mobilisation des citoyens pour participer aux activités est également évoquée. Quelques renforcements ou création de nouvelles activités sont souhaités tels que la mise en place d'un Service d'Echanges Locaux ou le développement du magasin de seconde main. Il est suggéré que l'information et la promotion des activités soient améliorées.

L'intérêt porté à la jeunesse et à ses problématiques est très manifeste. L'importance de la formation est soulignée. Une difficulté soulevée est que l'accompagnement des jeunes enfants en difficulté se fait jusqu'au début de l'adolescence par le corps enseignant et les diverses associations locales. Il apparaît que la période charnière où ces jeunes se rendent à l'école secondaire à Verviers ou Liège est très sensible. Ce suivi peut à ce moment se perdre et certains jeunes défavorisés se retrouvent rapidement en décrochage scolaire et social. Le souhait est émis de renforcer l'accompagnement de cette tranche d'âge par un encouragement des activités des maisons de jeunes, des associations culturelles, l'organisation d'un accompagnement plus important des 4^e-5^e secondaire qui permettrait de les « ancrer » dans la vie associative de Trooz et ainsi de leur procurer un suivi éducatif, etc. Un groupement de citoyens bénévoles pourrait être constitué, et un accompagnement personnalisé pourrait être proposé aux jeunes deux fois par mois. D'autres suggestions sont émises sur la possibilité d'organiser des activités intergénérationnelles, un parrainage de jeunes, etc.

Un autre problème évoqué est le prix des loyers, la commune ne bénéficie pas de beaucoup de maisons ou appartements à prix modéré. Les personnes démunies ont donc tendance à quitter la commune pour trouver un logement à moindre coût à Liège ou Verviers. Ceux-ci sont malheureusement très souvent d'une grande précarité. Le peu de politique communale urbanistique pour la rénovation des bâtiments est déploré. Une soirée de réflexion sera ultérieurement dédiée au logement.

En ce qui concerne la petite enfance, la commune ne bénéficie pas de crèche et les gardiennes ONE sont peu nombreuses. Les difficultés administratives pour s'installer en tant que gardienne sont pointées comme un facteur expliquant ce manque. Les difficultés rencontrées pour faire garder son enfant sont un frein pour un certain nombre de personnes souhaitant se remettre sur le marché de l'emploi. Il importe dès lors d'encourager les gardiennes ONE. L'idée de mettre à leur disposition un local d'accueil communal est bien accueillie par les membres.

La commune de Trooz dispose de nombreux services axés vers les seniors, elle ne dispose cependant pas de maison de repos. Ces services pourraient donc être encore renforcés afin de permettre à ces personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur maison. Afin de renforcer les contacts sociaux de ces personnes parfois isolées, l'exemple des maisons communautaires en Flandre est exposé. Ce type d'infrastructures de rencontre de jour pour personnes âgées, existant également dans nos régions, bénéficie d'un personnel qualifié dans l'accompagnement et parfois même les soins dont elles auraient besoin. L'idée de créer un service de ce type agrée l'ensemble de l'assemblée.

5. Synthèse des actions et projets : pistes de réflexion

A l'issue de la discussion, une synthèse des actions et projets évoqués est effectuée :

- Améliorer la communication entre les services existants et vers la population via la création d'un support listant les activités et associations existantes
- Augmenter les contacts entre les acteurs sociaux en organisant des rencontres ponctuelles
- Mener une réflexion sur les locaux existants ou à réhabiliter qui pourraient accueillir les nombreuses activités et services dans l'esprit d'une structure polyvalente.
- Accompagner les enfants défavorisés en fin de primaire et renforcer l'accompagnement des personnes âgées afin de leur permettre de rester plus longtemps chez-elles.
- Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté à la petite enfance.
- Mettre en place une maison communautaire pour seniors
- Mettre en place un Service d'Echanges Locaux
- Renforcer le magasin de seconde main

GT du 19 novembre 2015 (Environnement)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Environnement/Thématique de la biodiversité 19 novembre 2015, 20h00 Ecole El-Nô, Rue Haute 444, 4870 Trooz

Présents : D. DETEMMERMAN, D. NICKELS, N. PIROTTIN, P.VANDAMME, C. VAN DEN HOVE, E. VENDY

Intervenants : O. BALTUS, I. BOURGE (ADALIA), G. SIQUET (Cercle horticole Wallonia), M. DANTHINNE (Rucher du Chanteloup)

Excusés : C. BEUKEN, J. BRENDÉL, J-C PATUREAU, S. PIROTTE (Natagora)

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS

1. Introduction

Cette réunion sur la thématique de la biodiversité a pour finalité d'informer les citoyens sur les actions en cours à Trooz en matière de gestion et de protection de l'environnement. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, la réunion a pour finalité de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. ADALIA

I. BOURGE présente l'asbl ADALIA grâce à la présentation ci-jointe. L'asbl a pour finalité d'informer et de conseiller les services publics, les écoles et les particuliers sur les solutions alternatives aux pesticides.

En ce qui concerne les services publics, les Communes doivent atteindre l'objectif de zéro pesticides d'ici 2019. D. DE TEMMEMERMAN explique que la Commune de Trooz a déjà atteint cet objectif. Il explique également que la Commune a conclu une Convention avec le pôle de gestion différenciée et que des formations pour le personnel administratif et technique ont débuté. Par ailleurs, en réponse à l'obligation d'assurer une gestion différenciée dans les cimetières en 2019, il souligne que Trooz mène actuellement une végétalisation des cimetières. Un travail de sensibilisation se doit d'être effectué en parallèle et des panneaux d'information sont installés dans les cimetières.

Une question est posée quant à l'usage de pesticides de type Roundup en vue d'enrayer la prolifération de plantes invasives en bordure de rivières, notamment la renouée du Japon. I. BOURGE répond que, bien qu'il soit obligatoire de respecter une distance de 6 mètres avec les rivières et points d'eau lorsque des pesticides sont utilisés, il existe une dérogation pour la gestion des invasives. Par ailleurs, elle précise que la technique d'injection de pesticides dans la tige des renouées génère peu de pollution des eaux de surfaces puisque le produit reste confiné dans la plante.

Concernant les particuliers, l'usage des pesticides leur est encore autorisé. Certains produits sont cependant interdits à la vente et d'autres sont vendus en étant d'ores et déjà dilués afin d'éviter tout usage abusif. Par ailleurs, il est interdit de pulvériser à moins d'1 mètre des trottoirs pour éviter l'écoulement de produits via les eaux de ruissellement. Il en ressort que chaque citoyen reste juge de ses propres actions et de sa tolérance envers les « mauvaises herbes ». Face à cette situation, les membres du GT s'interrogent sur les solutions alternatives

aux pesticides. I. BOURGE explique que le désherbage thermique (à l'aide d'un désherbeur thermique ou à l'aide d'eau bouillante) est la solution idéale. Il est par contre déconseillé d'utiliser du sel et du vinaigre qui acidifient les sols et par conséquent les rivières, avec un impact négatif sur la faune et la flore. Il est également déconseillé de chauler une pelouse car dans ce cas, on assiste à une augmentation du taux basique des sols.

A l'issue de la discussion, l'information et la sensibilisation apparaissent comme étant des aspects essentiels à développer. ADALIA travaille directement en contact avec les écoles en proposant notamment des kits de papillons et de coccinelles accompagnés d'un dossier pédagogique. L'asbl rédige également des articles de fonds, des encarts pour les publications communales, des photos, des toutes-boîtes ; elle organise aussi des conférences, des journées environnement, etc. De manière générale, il ressort qu'approcher la problématique sous l'angle de la santé permet d'améliorer l'impact de la sensibilisation.

Les agents de développement indiquent qu'il s'agit d'une thématique transversale qui sera intégrée dans la réflexion sur les autres projets et notamment pour les espaces publics.

3. Le Cercle horticole Wallonia

G. SIQUET présente la technique de travail du sol (méthode Soltner) utilisée par le cercle horticole. Le contenu de son intervention est consultable en annexe. Le projet se développe sur l'ancien terrain de football de Nessonvaux. La Commune met le terrain à disposition du cercle horticole et le soutien dans le cadre de son projet, notamment en lui fournissant les feuilles mortes récoltées dans la commune qui permettent d'enrichir le sol cultivé.

Le projet développé par le Cercle horticole a pour finalité de sensibiliser les citoyens au développement d'une nouvelle technique de culture. Le jardin fait office d'exemple mais le développement d'activités de sensibilisation est souhaité. En ce sens, l'ancienne buvette de football permettrait d'accueillir des expositions, de faire des conférences, d'accueillir les écoles, etc. Actuellement, le bâtiment est dépourvu d'électricité et de sanitaires, ce qui le rend inexploitable pour la sensibilisation du public. Il est en outre utilisé par le Cercle horticole pour le rangement de matériel et la culture de chicons. Le potentiel d'exploitation de celui-ci est néanmoins évoqué puisqu'il présente un espace composé de l'ancienne buvette, de la cuisine et des vestiaires. L'idée de faire de cette buvette un local polyvalent est évoquée et il est convenu que ce point soit traité lors d'une réunion destinée aux infrastructures de rencontres.

4. Le Rucher du Chanteloup

M. DANTHINNE expose le projet du rucher du Chanteloup. Il explique que les ruches sont installées sur l'ancien terrain de football à proximité du jardin potager (cfr ci-dessus). Il précise que l'apport mellifère de Trooz est de très bonne qualité (crocus, noisetiers, saules marsault, pissenlits, vieux lierre, ronces, bourdaines, etc.). On déplore cependant l'utilisation de produits sélectifs, notamment dans le secteur agricole, qui polluent les points d'eau auxquels les abeilles se rendent fréquemment et qui entraîne un déclin de ces populations. En cas de pertes, les apiculteurs ne bénéficient d'aucune indemnité. Outre les pesticides, la renouée du Japon, bien que très mellifère, est porteuse du Varroa, un acarien parasite des abeilles. Il convient donc de traiter les abeilles afin de les protéger de cette menace mais les apiculteurs rencontrent des difficultés pour se procurer certains traitements.

Outre l'exploitation apicole, le rucher du Chanteloup organise des conférences, principalement dans les écoles (projet Happy'school). Il est également partenaire de la journée de l'arbre. Le développement de ces activités de sensibilisation est souhaité par l'association et la rénovation de l'ancienne buvette de football pourrait représenter une opportunité dans le cadre de visites pédagogiques organisées sur le terrain. En outre, une mare pédagogique pourrait être aménagée sur le site. Elle profiterait aux abeilles qui ont besoin de beaucoup d'eau et diversifierait le potentiel didactique du site.

5. La biodiversité à Trooz

O. BALTUS présente un état de la biodiversité dans l'entité ainsi que les grands sites dignes d'intérêt à Trooz : la Vesdre et ses berges, la réserve naturelle de Goffontaine, la réserve naturelle de la Rochette, un site N2000, le réseau hydrographique, les mares, les pelouses calaminaires, les forêts, le bocage, les prairies maigres, les carrières, les vergers, etc. Par ailleurs, la Commune est active en matière de préservation de la biodiversité : projets Biodibap (nichoirs, drève Patureau), plan Maya, Life Pays Mosan, bords de route fauchage tardif, opération combles et clochers, distribution d'arbres, etc.

Afin d'améliorer la qualité environnementale de l'entité, plusieurs idées d'actions sont émises :

- site de la Rochette (Natagora) : aménager un sentier découverte, un panneau d'information, créer des dépliants, organiser des chantiers de gestion avec le public, relier le site aux promenades communales passant à proximité, etc.
- former les ouvriers communaux à l'entretien et l'aménagement de sentiers en favorisant la biodiversité
- développer l'information et la communication afin de sensibiliser à l'environnement (articles dans le bulletin communal, dépliants, panneaux etc.)
- mettre en réseau les différents acteurs impliqués dans des projets environnementaux à Trooz

6. Conclusion

Les différentes actions et projets évoqués seront abordés et précisés par la suite, lors de prochaines réunions thématiques :

- aménagement de la buvette de football : réunion infrastructure de rencontre
- aménagement de la Rochette et liaison avec les promenades de l'entité : réunion tourisme/mobilité douce
- sensibilisation aux pesticides, à la biodiversité : réunion information et communication

A l'issue de ces réunions, des actions concrètes pourront être lancées tandis que les projets plus conséquents pourront être précisés et éventuellement faire l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21h40

GT du 24 novembre 2015 (Patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Patrimoine 24 novembre 2015, 20h00 Rue Forêt-Village, 7, 4870 Trooz

Présents : O. BALTUS, D. DE TEMMERMAN, R. FANIELLE, P. VANDAMME, J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN, J. MARTIN, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS

Excusés : M. COLINET, J. BRENDEL

Houff'Archives : T. WESTHOF

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Cette réunion sur la thématique du patrimoine a pour finalité de présenter aux citoyens un projet et sa méthode de travail mis en œuvre par un groupe de travail actif dans une autre commune. Le projet présenté : « Houff'Archives », est issu de l'opération de développement rural de Houffalize. M. Westhof, membre de la CLDR exposera cette initiative.

1. Présentation du projet Houff'Archives

M. Westhof insiste sur la possibilité pour les citoyens de pouvoir mener des actions concrètes préalablement à l'approbation du PCDR. Il rappelle également qu'il s'agit d'un liant important pour les membres des groupes de travail ainsi que d'un outil de communication efficace vers la population.

Il présente ensuite le projet à l'aide de la présentation Power-Point ci-jointe. Cette action est issue de la CLDR de Houffalize. Un groupe de citoyens s'est mis en place et a instauré une méthode de travail pour la récolte et la valorisation d'archives, essentiellement photographiques. En préambule, ils ont mis en place une charte de travail, des visites d'information ainsi que des actions de promotion. Les documents récoltés ont été valorisés par des expositions thématiques.

2. Questions-réponses entre les citoyens et M. T. Westhof

Un membre s'interroge sur la conservation des archives récoltées. M. Westhof explique que le groupe ne dispose pas de lieu pour stocker les documents. Les membres les conservent à leur domicile. Lorsqu'un fond d'archives trop important leur est confié, ils le remettent alors aux Archives de l'Etat.

Outre les projets réalisés à plus ou moins brève échéance, des projets à plus long terme ont été évoqués quelques précisions sont demandées. M. Westhof explique qu'il s'agit entre-autres d'un projet de site Internet. Il devrait permettre un échange d'informations plus interactif (partage d'images, d'idées, etc.).

D'un point de vue technique, il est expliqué que les logiciels utilisés pour le traitement des images sont tant que possible gratuits et en français. Une initiation à ces programmes a été organisée.

Un participant interroge l'orateur sur l'investissement en temps que demande un tel projet. Dans le groupe, les membres n'ont pas tous le même rôle. Un membre est coordinateur, une dizaine de personnes sont actives dans le travail de recherche, une dizaine d'autres ont un rôle de relais vers les citoyens.

L'important est d'avoir des actions aux résultats rapides afin de conserver la motivation de l'équipe.

Les sites de de la KBR permettant de consulter d'anciens journaux en ligne est mentionné : http://belgica.kbr.be/fr/coll/jour/jour_fr.html

3. Perspectives de travail

Lors d'une prochaine réunion dédiée à la récolte et la valorisation du patrimoine « mémoriel » (témoignages, photographies, vidéos, etc.), des objectifs de projets concrets seront définis afin d'obtenir un résultat valorisable à brève échéance (exposition, évènement, etc.). La méthode et la répartition du travail pourront dès lors se décider pendant cette rencontre. Le choix des projets et thématiques envisagés devra idéalement être sélectionné par les participants actifs à ce travail.

4. Inventaire du petit patrimoine

En ce qui concerne le projet concernant l'inventaire du petit patrimoine, les participants ont bien reçu le matériel pour entamer le travail. Un premier rassemblement des données récoltées aura lieu au printemps.

Les interventions nécessaires à la mise en valeur et la conservation de ces éléments patrimoniaux pourront être discutées et priorisées lors de cette prochaine rencontre. A l'issue de cette réunion, des projets d'actions pourront dès lors être mis en œuvre (réalisation d'une base de données informatique, localisation cartographique, nettoyage, aménagements de convivialité, entretien, restauration, publication thématique, etc.).

La réunion se clôture à 22h30.

GT du 1^{er} décembre 2015 (Circuits-courts)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Economie, thématique des circuits courts 1er décembre 2015, 20h00 Rue de la Fenderie, 1, 4870 Trooz

Présents : O. BALTUS, P. HAOT, C. MARCK, Y. MATZ, E. VENDY, N. PIROTTIN, H. HAMENDE, S. CHARLES, R. KONINCKX, B. DE WALQUE

Intervenants : J. THOUET (asbl de Bouche à oreilles, projet Li Cramignon)

Excusés : A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Lors de cette soirée, les citoyens recevront une information sur les circuits courts. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, l'objectif de la réunion est de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. Présentation du projet « circuits-courts » de Li Cramignon (asbl de Bouche à oreille)

Mme Thouet présente, à l'aide d'une présentation Power-Point (ci-jointe), ce qu'est un circuit-court ainsi que les activités menées par le groupe d'animation, de réflexion et d'information « Li Cramignon ».

Le projet « Circuits-Courts » de Li Cramignon, est un projet d'économie sociale, de sensibilisation à une consommation équitable respectueuse de notre santé et de l'environnement, de soutien d'une agriculture paysanne dans notre région. Li Cramignon est aussi une plate-forme de distribution de produits régionaux et travaille dans la perspective de création d'un centre associatif pour une économie solidaire, sociale et durable avec différents partenaires locaux au centre de Herve. Les objectifs du projet « Circuits-courts » sont les suivants :

- fournir au consommateur des produits sains et naturels, issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement,
- organiser des circuits courts entre les producteurs de notre région et les consommateurs,
- soutenir les producteurs locaux et les aider ainsi à maintenir et recréer l'emploi en milieu rural
- établir des liens de confiance directs entre producteurs et consommateurs quant à la qualité des produits, les conditions de production et la justesse des prix²

Le terme de circuit-court est expliqué à l'assemblée. Il s'agit d'un circuit de distribution dans lequel intervient maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Les avantages de ce système tels que la qualité des produits et la création de liens sociaux sont mis en avant. Les inconvénients comme le prix élevé ou la disponibilité plus aléatoire des produits sont également abordés. L'accent est mis sur l'importance de sensibiliser et d'impliquer le public à cette alternative au commerce traditionnel.

Li Cramignon fait office d'intermédiaire entre producteurs et consommateurs. Les produits sont disponibles au magasin de l'asbl à Herve et des commandes sont livrées dans des points de dépôts gérés par des Groupes

² www.nosracines.be.

d'Achat en Commun (GAC) ; un formulaire étant envoyé chaque semaine à une mailing liste d'environ 700 personnes. Le produit « panier » est un produit d'appel mais n'est pas l'essentiel des commandes. L'asbl collabore également avec des communes, notamment à Pepinster avec le potager St Germain.

3. Présentation du projet « les compagnons de la terre »

Mme Charles présente le projet « Les Compagnons de la terre » au sein duquel elle est active. Son souhait est de pouvoir, dans le futur, développer l'initiative sur un terrain de la commune de Trooz. « Lancée à Liège en janvier 2015, la coopérative à finalité sociale les Compagnons de la Terre (CDLT) entend donner sa chance à un nouveau modèle de production agricole plus collectif et respectueux de la Terre et des êtres humains. L'agriculture pratiquée se base sur les principes de l'agroécologie et, au-delà de sa fonction nourricière première, elle vise à préserver les ressources naturelles, assainir les écosystèmes, et restaurer la biodiversité. Tout comme le réseau et la dynamique Ceinture aliment-terre liégeoise [CATL], dont elle est issue, la coopérative mise sur l'action collective et coordonnée, de même que sur la valorisation des talents de tous ceux qui prennent part à son projet (coopérateurs, producteurs associés, bénévoles, scientifiques, partenaires,...) »³

La coopérative a pour objectif de pouvoir proposer 70 % du panier du ménage (légumes, viande, céréales, pain, fruits, etc.) constitué exclusivement de produits locaux. Ceux-ci sont actuellement distribués par paniers et par autocueillette. Ils pourraient également alimenter un GAC. Les coûts réduits par rapport au bio classique permettent de toucher un public plus large. Fonctionnant actuellement grâce au volontariat, le souhait est de développer de l'emploi localement, qu'il soit classique ou qu'il soit intégré à un projet de réinsertion. L'objectif actuel est la création de 20 emplois d'ici 2019. La volonté est d'impliquer le citoyen, notamment en lui permettant de devenir coopérateur.

4. Questions-réponses

Les citoyens souhaitent savoir si le système mis en place par « Li Cramignon » est rentable. Mme Thouet répond que l'objectif de l'asbl n'est pas la rentabilité, mais le soutien aux agriculteurs. Li Cramignon fonctionne actuellement avec des subsides et des bénévoles. La marge sur les produits est située entre 25% et 30% contre 60% pour les épicerie plus traditionnelles.

Une interrogation est émise quant à la concurrence déloyale que pourrait être cette structure face à des privés non subsidiés qui se lanceraient dans cette activité. Selon Mme Thouet, la place disponible pour ce type de commerces est loin d'être saturée, les différents acteurs seraient plus complémentaires que concurrents. Par ailleurs, un participant souhaite savoir si le magasin fournit également des restaurateurs. Malheureusement, on observe souvent que le prix est un frein et qu'en conséquence, ils ne se sont pas montrés intéressés.

En ce qui concerne la question des invendus, le travail en circuits-courts en génère peu. Il s'agit même d'une alternative qui, en mettant en contact producteurs et consommateurs permet d'obtenir une production la plus adaptée possible à la demande. Le problème majeur est la production des mois de juillet et août qui est abondante à une période où de nombreuses personnes sont en vacances. Ce problème peut être résolu par la transformation des produits, la participation à des marchés ou encore la promotion vers le secteur touristique.

Les participants souhaitent également être informés sur l'éventail de produits minimum qui doit être proposé pour rendre le système intéressant. Li Cramignon travaille avec une cinquantaine de producteurs mais il est possible de travailler avec un nombre moins important. L'important est de varier les produits avec des légumes, mais également des produits laitiers, des céréales, du miel, etc. L'asbl collabore également avec Oxfam et des producteurs de l'étranger, notamment pour les agrumes. Actuellement, l'assortiment constitué d'environ 1000 produits est principalement alimentaire, mais pourrait s'étendre à des produits d'artisanat.

Un participant demande si l'asbl transforme des produits avant de les vendre et un autre souhaite savoir si les produits proposés sont Bio. Le magasin ne bénéficie actuellement pas des infrastructures et de la reconnaissance

³ www.cdlt.be.

de l'AFSCA pour effectuer le travail de transformation des produits. Quant à la nature des produits, Mme Thouet explique qu'ils sont issus d'une agriculture sans pesticides et qu'ils ne bénéficient pas toujours du label Bio. Les fromages sont pour certains issus de l'agriculture classique, mais ils sont tous artisanaux.

Un citoyen rappelle que des producteurs possèdent un point de vente sur leur lieu de production. Il suggère que ceux-ci puissent être un dépôt pour d'autres produits locaux.

Enfin, les avantages et inconvénients des statuts des deux associations représentées, asbl et coopérative, sont brièvement débattus.

5. Réflexion sur les actions et projets à mener

M. De Walque propose, notamment via le document ci-joint, qu'un registre communal des producteurs locaux soit créé et qu'il soit disponible sur le site Internet de la commune ainsi que dans le registre des Circuits-courts de la Province de Liège. Ce projet pourrait être mis en œuvre par la commune et les participants. Il suggère également qu'il soit tiré avantage de l'appui renforcé prévu au budget provincial pour les circuits-courts.

Des projets à mettre en place sur la commune de Trooz sont ensuite abordés. D'une part la création d'un GAC est évoquée. Cela permettrait aux citoyens de Trooz de se fournir plus facilement en produits issus d'un circuit-court et favoriserait la commercialisation des produits locaux. D'autre part, une réflexion concernant l'acquisition foncière sur la commune en vue de la dédier à l'agriculture responsable.

En ce qui concerne les GAC, diverses possibilités sont envisagées. Li Cramignon pourrait se charger de l'ensemble des étapes préalables à la distribution : prise de commandes via Internet, acquisition des marchandises, confection des paniers, livraison au point de retrait et gestion financière. Les citoyens et la commune auraient à mettre à disposition un local muni d'un frigo et une personne relais devrait être désignée au sein du GAC. Des produits complémentaires issus de la production locale pourraient également être retirés à ce point de vente (miel, poulet, chocolat locaux). Une autre possibilité serait de mettre en place un GAC indépendant et propre à la commune. Afin de réfléchir à cette dernière possibilité, le souhait de l'assemblée est de rencontrer d'autres personnes qui ont l'expérience de la mise en place d'un tel réseau. Le GAC de Jalhay est évoqué ainsi que l'inter-GAC de l'asbl Le Beau-mur (www.beaumur.org). Madame Thouet renseigne également le Réseau des consommateurs responsables (RCR) qui est une source d'information riche pour la thématique des alternatives de consommation (www.asblrcr.be). Dans l'éventualité où un GAC serait créé, la possibilité de travailler en collaboration avec le potager St-Germain de Pepinster est évoquée.

Les citoyens s'interrogent sur la durée de vie de ce type de projet. Mme Thouet explique que c'est très variable. Certains groupes restent très actifs, notamment par l'organisation d'activités annexes. Elle rappelle également l'importance d'un coordinateur investi.

Il est convenu qu'une prochaine réunion soit consacrée à la création d'un GAC. L'objectif de la réunion sera de convenir si un tel projet sera mis en place et sous quelle formule. Le GREOA conviera des acteurs ayant mis en place leur propre système de GAC et ayant donc une expérience concrète des avantages, inconvénients et difficultés qu'ils peuvent présenter. Cette réunion rassemblera les citoyens désireux de s'investir dans le projet, un appel à la population devra être effectué. Une communication efficace devra donc être mise en place via les réseaux sociaux, la presse communale et des affiches. Si la commune ne peut pas prendre ces coûts en charge, le GREOA relance sa proposition d'imprimer quelques affiches.

Par ailleurs, un manque de terrain à mettre à disposition des cultivateurs est diagnostiqué par les citoyens. Des pistes concernant cette mise à disposition de terres dévouées à la culture responsable et locale sont proposées. Un projet pourrait être axé vers le marketing et la promotion pour l'achat de terres. Il découle de cette réflexion une discussion concernant la pertinence de créer une coopérative à cet effet. Il est proposé de revenir sur cette question lors d'une réunion qui lui sera consacrée. Mme Charles émet le souhait de pouvoir travailler en collaboration avec d'autres citoyens dans ses démarches de recherche de terres cultivables sur le territoire communal.

La suite du planning est abordée. Les prochaines réunions, l'une dédiée aux GAC, l'autre à l'acquisition de terres auront lieu en 2016. Les dates seront fixées prochainement et les membres en seront tenus informés. Un citoyen émet le souhait que lors d'une prochaine réunion plénière, les projets soient abordés sous deux angles distincts. D'une part les actions menées à court termes par les citoyens et la commune et d'autre part les projets qui feront l'objet d'une fiche dans le PCDR.

La réunion de clôture à 22h10.

GT du 8 décembre 2015 (Infrastructures de rencontres)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Infrastructures de rencontre Mardi 8 décembre 2015, 19h00 Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : O. BALTUS, S. DEHOUSSE, R. FANIELLE, J. MARTIN, E. VENDY, C. BEUKEN, B. DE WALQUE, D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN. **GREOA :** A. BARTHELEMY, A. LEUSCH.

1. Introduction

Lors de cette soirée, une synthèse des projets relatifs aux infrastructures de rencontre évoqués lors des consultations citoyennes et des groupes de travail a tout d'abord été présentée. Dans un second temps, les projets ont été abordés successivement avec pour objectif de développer les premières idées émises et ainsi de prévoir quels sites seront visités et comment seront invités les citoyens et les associations concernés.

2. Projets

a. Aménager l'ancien terrain de basket de Fonds de Forêt (parking ou endroit de convivialité ou terrain sportif)

Les habitants de Fonds de Forêt sont à l'origine de cette demande. Le personnel communal nous informe que ce projet est en cours de réalisation, une zone de parking et une zone de jeux sont en cours d'aménagement. Cet espace ne fera donc pas l'objet d'une nouvelle réflexion ni d'une visite de terrain.

b. Aménager la place du village de Forêt (bancs, espaces de convivialité, etc.) et installer une plaine de jeux dans le village

La demande émane des habitants de Forêt-village et du Comité de Forêt-village. La création d'une plaine de jeux semble être un investissement trop coûteux aux yeux des citoyens présents. La vétusté des jeux actuels est néanmoins pointée. Les agents de développement rappellent qu'un des objectifs du PCDR est l'obtention de subvention pour la réalisation de projets. Afin d'améliorer l'aspect de la place et de diminuer la quantité d'espaces à entretenir, il est suggéré de restaurer la mare qui était située devant l'église. Un point d'attention est émis quant au fait que la place est classée et que si des modifications étaient envisagées, elles devraient se faire en concertation avec les administrations en charge du patrimoine.

c. Aménager l'ancienne buvette du football de Nessonvaux pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature et à l'environnement

Cette demande a été émise à l'occasion du GT environnement, par le Cercle horticole, ainsi que par le rucher du Chanteloup. Le besoin d'un local en vue de réaliser des activités didactiques autour de la nature avait été identifié. Le bâtiment devrait être équipé en eau courante et électricité. Les abords de la salle devraient être aménagés et une mare didactique pourrait être créée. Il est ajouté lors de cette soirée que le village de Nessonvaux manque d'une infrastructure communale pour accueillir des événements publics ou privés. Cet espace pourrait se prêter également à cette fonction.

d. Aménager la place Vandervelde de Nessonvaux pour la rendre plus conviviale

Les habitants de Nessonvaux sont à l'origine de cette demande. La petite place est peu conviviale et est utilisée comme parking. Lors de la discussion, il apparaît qu'un changement de vocation semble difficile, le village souffrant déjà d'un problème de stationnement. D'autres possibilités de lieu pourraient être cherchées pour y

créer un espace de rencontre. Il est néanmoins suggéré que cet espace soit envisagé dans une vision plus globale d'amélioration de l'ensemble des venelles qui forment ce quartier. Ces dernières ayant un grand potentiel esthétique et convivial. Il est souhaité que des petits aménagements, des fleurs, etc., soit d'ores et déjà envisagés par la commune.

e. Aménager la place Emile Vandervelde de Fraipont

Ce projet a précédemment été évoqué à plusieurs reprises par les habitants de Fraipont, le Contrat de Rivière Vesdre, le Comité des fêtes de Fraipont-village et le GT « environnement » de la CLDR. L'état d'avancement de la réflexion est présenté par M. Baltus. Le souhait serait de rendre à la place un rôle central autour duquel pourraient se redévelopper convivialité, commerces et tourisme. Les premières propositions de ce réaménagement de la place sont la mise en valeur du patrimoine, de la Vesdre et du ruisseau du Havegné. Elle pourrait devenir le départ de promenades; un banc et une poubelle pourraient être installés ainsi qu'un kiosque touristique, un râtelier vélo et des wc publics. Divers éléments seront à prendre en compte tels que la Nouvelle école El Nô, les aspects de mobilité, de sécurité et de stationnement de la place.

f. Rénover la Salle Floréal de Fraipont

Cette demande émane des habitants de Fraipont. Ils souhaiteraient que la qualité de l'infrastructure soit améliorée, notamment la cuisine, les sanitaires et la ventilation du bâtiment. Un citoyen évoque la possibilité qu'elle soit, en journée, un lieu d'accueil convivial pour les personnes âgées, avec notamment la possibilité de s'y restaurer. Les problèmes d'isolation et de chauffage sont soulevés. La gestion du parking devra également faire partie intégrante de la réflexion. Il est déjà proposé de travailler sur l'information des occupants de la salle sur la présence de parkings à proximité. Afin de rendre le lieu plus pratique et plus convivial lors des nombreuses manifestations qui s'y déroulent, des aménagements techniques tels que tentures de scène ou support pour vidéo projecteur sont souhaités.

g. Aménagement de convivialité et espace didactique sur la thématique de l'eau au Ry de Vaux

Cette demande a été émise lors du GT Environnement en collaboration avec le Contrat de Rivière Vesdre. Le personnel communal nous informe que des projets d'aménagement y sont déjà en cours. Cet espace pourrait être intégré à une réflexion plus générale concernant l'ensemble des ruelles et venelles de ce type, structurées autour des cours d'eau et présentes dans ces quartiers de la commune.

h. Aménager le rez-de chaussée de la chapelle de Trooz en infrastructure de rencontre

L'idée de ce projet avait été évoquée lors des GT. La commune n'est actuellement pas propriétaire de la chapelle. Elle pourrait sous certaines conditions de réaffectation à finalité sociale l'acquérir pour un euro symbolique. Des discussions en ce sens sont actuellement en cours avec l'Evêché. M. Vendy expose la possibilité de voir une partie du projet géré par une coopérative immobilière. Les travaux seraient effectués par cette dernière. La chapelle pourrait être divisée en deux sur sa hauteur. L'étage abriterait deux appartements à loyer modéré. Ceux-ci reviendraient à la coopérative qui paierait ainsi son emprunt. L'espace du rez-de-chaussée serait à disposition de la commune. Ses aménagements pourraient faire l'objet d'une fiche PCDR. Ce projet permettrait tout à la fois de préserver le patrimoine, d'offrir deux logements à loyer modéré sur la commune et un espace à exploiter par la commune au rez-de chaussée. La destination de cet espace est ensuite discutée. Un citoyen rappelle que dans un périmètre peu éloigné se situent déjà plusieurs projets d'infrastructures à vocation touristique. Est évoquée la possibilité d'y accueillir une salle de rencontre polyvalente permettant notamment d'accueillir un GAC. Par ailleurs, les maisons de jeunes de la commune n'ont pas une superficie d'accueil suffisante que pour leur permettre d'être reconnues par la Communauté Française. Cette affectation pourrait être envisagée. Le grand manque ressenti en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance sur la commune est rappelé. L'opportunité d'y créer un lieu d'accueil mis à disposition des gardiennes ONE est soulevée. Ce projet de création de ce type d'infrastructure avait été proposé lors de la réunion concernant les services à la population.

i. Aménager une infrastructure de rencontre et les abords de la gare de Trooz

Depuis les premières réunions citoyennes, les projets ont évolué. Actuellement, les espaces de la gare ont tous une fonction dévolue. Une réflexion peut néanmoins se poursuivre en lien avec d'autres thématiques. En effet, dans le futur, une liaison cycliste aboutirait à la gare. Des aménagements de mobilité et de convivialité liés au tourisme pourraient dès lors être envisagés. Il est néanmoins rappelé que la plupart des terrains de ce lieu sont

propriété de la SNCB.Or, pour rappel, le développement rural n'intervient pour des projets que dans la mesure où ils concernent des propriétés communales.

j. Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la laïcité et le Maka

Ce projet avait été précédemment été évoqué lors des consultations citoyennes, notamment par la Maison de la laïcité. En ce qui concerne le Maka, un projet communal en prévoit la restauration et la réaffectation en espace à vocation touristique. Quant à la maison de la laïcité, elle souhaiterait étendre ses activités au bâtiment adjacent pour bénéficier de plus de locaux. Les citoyens présents expliquent qu'il serait en effet opportun d'encourager les activités de cette association et que, de plus, ces locaux sont mis facilement à disposition d'autres activités de la commune. Une citoyenne rappelle que les locaux de la maison des jeunes situés également sur le site nécessiteraient également des travaux importants de rénovation. Dans un projet plus global de rénovation de l'ensemble la question de la rénovation et la réaffectation du château de la Fenderie dans le futur est également soumise. Une réunion rassemblant les différents utilisateurs potentiels du site pourra être organisée

k. La Tourette

Ce projet a été évoqué lors des consultations citoyennes. Un participant explique l'ébauche de projet. Il s'agirait de remettre en valeur un des points de vue de la commune situé à Nessonvaux, par des aménagements de convivialité et une table d'orientation. Ce site se trouve sur un ancien itinéraire de promenade qui serait revalorisé. Un membre rappelle que des promenades existantes ont un parcours similaire. La place de Nessonvaux, pour laquelle des aménagements sont également proposés pourrait être le départ de ce circuit.

l. Réflexions complémentaires

- Lors des consultations citoyennes, le souhait a été émis d'installer des plaines de jeux dans les villages. Lors de cette soirée, la possibilité de créer une grande zone de loisirs est évoquée. Cette idée ne semble pas pertinente pour tous les participants. La possibilité de maintenir des espaces verts dans tous les quartiers paraît plus appropriée leur accès pouvant être quotidien et non exceptionnel pour les habitants. De plus, des zones de loisir auxquelles peuvent accéder les trooziens existent dans les communes avoisinantes. L'ensemble des villages semble être bien pourvu en espaces accessibles pour le jeu ou la détente, à l'exception de Nessonvaux. En effet, le terrain sur lequel se réunissent actuellement les jeunes est destiné à être prochainement construit.
- Une série de réflexions complémentaires sont formulées par les participants :
- Un citoyen souhaiterait qu'un projet soit mis en œuvre pour la « maison du passeur », mais il semblerait que cette propriété ne soit pas communale.
- Une réflexion sur la place du marché de Trooz est souhaitée.
- A La Brouck, l'espace vert derrière l'école pourrait être remis en état, un espace vert plus convivial pourrait y être aménagé et accueillir de petits espaces de convivialité.
- Les murs en pierre sèche du chemin de la croix situé en face de la salle Floréal sont en mauvais état. Il serait souhaité que ceux-ci fassent l'objet d'un projet de restauration. M. De Temmerman rappelle que des partenariats sont possibles avec l'asbl Qualité Village Wallonie pour ce type d'interventions.
- Des participants évoquent à nouveau la possibilité que les GT puissent disposer d'un lieu permanent où se rassembler pour poursuivre les diverses réflexion. Le souhait est notamment émis de disposer de cartes et d'outils visuels comme support à ce travail. Des cartes pourraient être fournies par le GREOA. M. De Temmerman annonce des contacts pris pour éventuellement pouvoir utiliser un local de la croix rouge. Les locaux situés dans la gare sont également évoqués.

3. Suite du processus

Afin de poursuivre la réflexion, des visites de terrain seront organisées au printemps 2016. Les participants aux GT, les citoyens et les associations concernées y seront conviés, entre-autres moyens, par l'intermédiaire d'un affichage et des publications locales. Il est convenu que ces visites soient organisées un samedi ou un dimanche. Les citoyens présents manifestent le souhait que cette journée de travail soit conviviale. Les déplacements pourraient, si les conditions pratiques sont réunies, se faire avec le car communal. Un petit déjeuner d'accueil ainsi qu'un verre de l'amitié à l'issue de la réunion créeraient également un climat propice aux échanges. Les modalités d'organisation pratique seront envisagées par le GREOA en concertation avec la commune.

La réunion se termine à 21h30 par le verre de l'amitié.

Préparation à la 2^{ème} série de réunions de Groupes de travail

Réunion du 18 janvier 2016 (préparation des GT avec la Commune)

Courrier préliminaire

Au Collège communal
Administration communale
de et à
4870 TROOZ

Harzé, le 04 janvier 2016

Nos réf.: PCDR/AL-JL/16-2

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,
Madame la Présidente du CPAS,

Concerne: Opération de Développement Rural (ODR) – Suite du processus

En 2015, les membres de la CLDR de Trooz ont défini, sur base de l'étude socio-économique de l'entité et de la consultation citoyenne, une stratégie de développement de la Commune fondée sur des défis et objectifs à atteindre au cours des dix prochaines années. Depuis le mois de septembre 2015, des groupes de travail constitués de citoyens de Trooz, membres ou non de la CLDR, se sont réunis à dix reprises. Ils ont réfléchi à des projets qui amélioreraient le cadre de vie de la commune et qui pourraient faire l'objet de fiches-projets pour le PCDR. Les thèmes de la mobilité douce, de l'environnement, des services aux personnes, du patrimoine, des infrastructures de rencontre et de l'économie ont été abordés. Une seconde série de réunions sera programmée en 2016 afin d'approfondir la réflexion entamée et d'aborder de nouveaux sujets tels que la communication, la mobilité, le tourisme, l'énergie et le logement.

Nous souhaiterions vous rencontrer prochainement afin de vous présenter une synthèse de ce premier stade de réflexion et d'échanger avec vous sur les idées proposées. Nous voudrions également envisager la suite du processus ainsi que le planning pour la deuxième série de réunions des groupes de travail. Pourriez-vous nous proposer une date à cet effet ?

Nous vous remercions d'avance pour la suite que vous apporterez à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Madame la Présidente du CPAS, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.


A. BARTHELEMY


A. LEUSCH


M.-F. GILIS


J. LILIEN
Directeur

Agents de développement

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Présentation par el GREOA du PCDR en élaboration au Collège de Trooz
18 janvier 2016, 19h00
Salle des mariages, rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz**

Ordre du jour

- Juin 2015 : objectifs de développement
- Septembre : mise en place des groupes de travail
- Aujourd'hui : présentation de l'ébauche des réflexions concernant les diverses thématiques
- Rappel de l'importance d'avoir les projets inscrits au PCDR
- Questions
- Avis sur les propositions
- Suggestions complémentaires
- Invitation aux GT
- Présentation du planning pour la suite (+ modif. circuits-courts)
- Affiches

Objectifs

Le GREOA présente/rappelle au Collège les défis et objectifs de développement (PARTIE 4 du PCDR) ayant résulté des enjeux établis grâce au diagnostic partagé (PARTIE 3 du PCDR) (confrontation de l'analyse socio-économique de la commune (PARTIE 1 du PCDR) et de la consultation citoyenne (PARTIE 2 du PCDR)).

Projets

Le GREOA rappelle au Collège que la PARTIE 5 du PCDR se composera des fiches-projets des lots 1, 2 et 3, qui auront fait l'objet de réflexions progressives lors des GT (entamés depuis le début de l'année 2015) et des réunions de la CLDR. Des prémices de fiches-projets sont également présentées au Collège par les agents de développement ayant encadré les différents groupes de travail jusqu'ici. Sont ensuite définies les prochaines dates de reprise des GT, qui devront faire l'objet d'une publicité auprès de la population. Le premier GT de la seconde série de GT aura lieu le 16 février 2016 prochain.

Divers : GAL

9 décembre : Bilan SPW

Validation par le Conseil, ratification par le Collège pour le 6 mars au GREOA

20 janvier 13h30 : invitation à la commission agricole

17 février 19h30 : présentation du GAL

Affiche A3 relative à l'agenda et à l'organisation de la 2^{ème} série de GT (à partir du 16 février 2016)





**Des actions et des projets
se construisent pour
votre commune !**

➤ En mai 2010, le Conseil communal de Trooz a pris la décision d'entamer une Opération de Développement Rural (ODR). Dans ce cadre, la Commune donne la parole aux troозиens pour élaborer une stratégie de développement communal pour les 10 prochaines années. Depuis septembre 2015, plusieurs Groupes de Travail (GT) thématiques composés de citoyens se sont constitués afin de réfléchir, avec la commune et avec les acteurs de terrain, à des actions et projets à mener à court, moyen et long terme en vue d'améliorer le cadre et la qualité de vie de l'entité. La rentrée 2016 inaugure une nouvelle série de réunions.

**Envie de vous impliquer pour votre Commune ?
Rejoignez les Groupes de Travail !**

Economie/Quel avenir pour nos zones économiques ?
Mardi 16 février 2016 - 20h00 - Salle des mariages, rue de l'Eglise, 22 - 4870 Trooz

Logement / Etat des lieux et nouveaux concepts : logements intergénérationnels, kangourou, tremplins, etc.
Mardi 23 février 2016 - 20h00 - Salle des mariages, rue de l'Eglise, 22 - 4870 Trooz

Circuits-courts / Un Groupe d'Achats Communs à Trooz
Mardi 11er mars 2016 - 19h00 - Centre protestant, rue Gomélevay 62 - 4870 Nessonvaux

Mobilité / Quelle mobilité pour demain ? Sécurité, mobilité douce, etc.
Mardi 8 mars 2016 - 19h30 - Local Croix-Rouge, rue Saint-Pierre, 236 - 4870 Nessonvaux

Energie / En route vers une gestion énergétique durable
Mardi 15 mars 2016 - 20h00 - Salle des mariages, rue de l'Eglise, 22 - 4870 Trooz

Communication / Associations, environnement, événements : comment optimiser la communication à Trooz ?
Mardi 22 mars 2016 - 19h30 - Salle des mariages, rue de l'Eglise, 22 - 4870 Trooz

Patrimoine / Valorisons notre petit patrimoine !
Mardi 19 avril 2016 - 19h30 - Local Croix-Rouge, rue Saint-Pierre, 236 - 4870 Nessonvaux

Tourisme / Le tourisme, levier pour la croissance économique
Jeudi 28 avril 2016 - 20h00 - Syndicat d'initiative, Place du 11 Novembre 3/01 - 4870 Trooz

Les PV des réunions sont consultables via www.pcdr.be.

Pour toute information complémentaire contactez les agents de développement du GREOA
pcdr@greoa.be
Tél.: 04/384.67.88

pcdr@greoa.be www.pcdr.be



Article du *Vlan* relatif à l'agenda et à l'organisation de la 2^{ème} série de GT

ODR Trooz

Des actions et des projets se construisent pour votre Commune !

En mai 2010, le Conseil communal de Trooz a pris la décision d'entamer une Opération de Développement Rural (ODR). Dans ce cadre, la Commune donne la parole aux troозиens pour élaborer une stratégie de développement communal pour les 10 prochaines années. Depuis septembre 2015, plusieurs Groupes de Travail (GT) thématiques composés de citoyens se sont constitués afin de réfléchir, avec la commune et avec les acteurs de terrain, à des actions et projets à mener à court, moyen et long terme en vue d'améliorer le cadre et la qualité de vie de l'entité. La rentrée 2016 inaugure une nouvelle série de réunions concernant les circuits-courts le 1^{er} mars, la mobilité le 8 mars, l'énergie le 15 mars,

la communication le 22 mars, le patrimoine le 22 avril et le tourisme le 28 avril. **Envie de vous impliquer pour votre Commune ? Rejoignez ces Groupes de Travail !** L'agenda complet ainsi que les PV des réunions sont consultables via www.pcdr.be. Pour toute information complémentaire, contactez les agents de développement du Groupement Régional Economique Ourthe Amblève (GREOA) par e-mail (pcdr@greoa.be) ou par téléphone (04/384.67.88).

L'agenda des prochaines réunions

GT Economie	Quel avenir pour nos zones économiques ?	Mardi 16 février 2016 20h00	Salle des mariages, Rue de l'Eglise, 22 4870 - Trooz
GT Logement	Etat des lieux et nouveaux concepts : logements intergénérationnels, kangourou, tremplins, etc.	Mardi 23 février 2016 20h00	Salle des mariages, Rue de l'Eglise, 22 4870 - Trooz
GT Circuits-courts	Un Groupe d'Achats Communs à Trooz ?	Mardi 1 ^{er} mars 2016 19h00	Centre protestant, Rue Gomélevay 62 - 4870 Nessonvaux
GT Mobilité	Quelle mobilité pour demain ? Sécurité, mobilité douce, etc.	Mardi 8 mars 2016 19h30	Local Croix-Rouge rue Saint-Pierre, 236, 4870 Nessonvaux
GT Energie	En route vers une gestion énergétique durable	Mardi 15 mars 2016 20h00	Salle des mariages, Rue de l'Eglise, 22 4870 - Trooz
GT Communication	Associations, environnement, événements : comment optimiser la communication à Trooz ?	Mardi 22 mars 2016 19h30	Salle des mariages, Rue de l'Eglise, 22 4870 - Trooz
GT Patrimoine	Valorisons notre petit patrimoine !	Mardi 19 avril 2016 19H30	Local Croix-Rouge Nessonvaux rue Saint-Pierre, 236, 4870 Nessonvaux
GT Tourisme	Le tourisme, levier pour la croissance économique	Jeudi 28 avril 2016 20h00	Syndicat d'initiative, Place du 11 Novembre 3/01 - 4870 Trooz

GT du 16 février 2016 (Economie)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion des groupes de travail
GT Economie, thématique de l'économie
Mardi 16 février 2016, 20h00
Salle des mariages, rue de l'église, 22, 4870 Trooz**

Présents : O. BALTUS, E. DE COUNE, P. HAOT, Y. MATZ, J-C PARTUREAU, N. SOOLS, C. BEUKEN, J. BRENDEL, B. DE WALQUE, R. KONINCKX, M. MADERA PEREZ, N. PIROTTIN

Intervenants : P. THONART (SPI)

Excusés : D. DE TEMMERMAN, C. MARCK,

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Les agents de développement accueillent Patrick Thonart, conseiller en intelligence territoriale à la SPI, et le remercient pour sa présence.

En guise d'introduction, ils rappellent brièvement les objectifs de développement liés à la thématique économique, quelques éléments de l'étude socio-économique permettant de caractériser le visage économique de la Commune de Trooz, et font état des différentes pistes de projets qui avaient été émises lors de la consultation citoyenne. Ils expliquent que, la réunion portera plus spécifiquement sur le développement du commerce, sur l'entrepreneuriat et sur le potentiel de développement des zones industrielles. En effet, les sous-thématiques du Tourisme et de l'Agriculture font déjà l'objet d'autres GT.

2. Présentation du projet LEODICA (SPI)

P. Thonart présente les activités de la SPI et explique que cette société est active principalement dans trois domaines :

- le développement de zones d'activités économiques (réhabilitation de friches en zonings industriels). A Trooz par exemple, la SPI s'occupe de la gestion du bâtiment-relais de Prayon.
- l'immobilier d'entreprises (vente de terrain et de bâtiments d'entreprises)
- l'accompagnement d'entreprises (projet LEODICA – intelligence territoriale)

En tant que conseiller en intelligence territoriale et chargé de projet pour LEODICA, il explique qu'il va principalement se centrer sur le domaine de l'accompagnement d'entreprises.

Le projet LEODICA est un projet à disposition des décideurs publics ou de tout opérateur ayant pour mission l'animation économique d'un territoire. Il a pour but de définir des indicateurs territoriaux qui permettront de

répondre à différentes questions en vue de dresser un portrait chiffré et objectif de la santé économique d'un territoire ou d'un secteur d'activité et d'évaluer le potentiel de développement économique :

- Comment identifier les entreprises les plus structurantes sur mon territoire ?
 - ✓ Les secteurs et les entreprises sont classées, non en fonction de leur taille, de leur chiffre d'affaire ou de leur valeur ajoutée, mais selon des critères qui permettent d'évaluer leur caractère structurant pour la zone géographique étudiée.
- Quels risques courent-elles en termes de pérennité ?
 - ✓ Il s'agit d'identifier les entreprises structurantes qui subsistent dans le temps et maintiennent une stabilité voire une croissance.
- Leur croissance est-elle maîtrisée ?
 - ✓ La croissance de l'entreprise doit pouvoir être générée par sa propre activité.

P. Thonart explique que ces questions sont essentielles et permettent de réfléchir, avec chiffres à l'appui, aux secteurs les plus structurants à dynamiser et/ ou à développer sur un territoire donné. En effet, il est fréquent que le ressenti ne corresponde pas à la réalité. Par exemple, le tourisme peut apparaître comme un élément structurant de prime abord mais les chiffres peuvent révéler que le développement du secteur commercial est le véritable levier économique d'une commune.

En ce qui concerne la Commune de Trooz, 216 entreprises sont comptabilisées. Le zoning de Prayon compte un bâtiment-relais géré par la SPI ainsi que 15 entreprises occupant 103 Equivalents Temps Plein. Les premiers chiffres montrent que le commerce est proportionnellement le secteur le plus structurant pour l'entité. P. Thonart précise qu'il s'agit d'une première analyse et que, dans le cadre de la réflexion menée par la CLDR, LEODICA peut être un outil très intéressant et très utile aux citoyens en vue d'évaluer la pertinence des projets évoqués pour la Commune. Il propose dès lors aux membres du GT de réfléchir à plusieurs pistes de projets, d'en réaliser une ébauche et de revenir vers la SPI avec ces pistes de projets. Les conseillers en intelligence territoriale pourront alors mettre leur expertise au service des différents projets évoqués, définir leur pertinence en regard de la situation économique, réévaluer les projets si nécessaire, informer le GT et la Commune sur les pistes de financement à envisager, etc. Il ajoute qu'il est important de définir un projet indépendamment des contraintes qui peuvent sembler s'imposer et inciter à renoncer à sa mise en place (exemple : plan de secteur, financement, pollution des sols, manque d'infrastructure de mobilité ou d'égouttage, etc.).

3. Réflexion sur les actions et projets à mener

Les agents de développement rappellent les projets évoqués lors de la consultation citoyenne et invitent les membres du GT à faire part de leurs avis quant à la pertinence des projets proposés :

- **Encourager l'installation de nouveaux investisseurs**

Ce projet se présente de manière très vague. Il peut être réalisé au travers de la mise en place de projets concrets. Le GT ne souhaite donc pas développer cette idée plus amplement mais préférerait l'intégrer à d'autres thématiques de travail.

- **Envisager la reconversion des SAR**

Si un projet venait à émerger et si sa mise en place était envisagée sur un SAR de l'entité, il sera utile de contacter la SORASI en vue de bénéficier d'une étude de la zone à réhabiliter. Cette question sera éventuellement traitée ultérieurement en fonction des projets qui pourraient voir le jour au cours de l'ODR ou dans un autre cadre.

- **Mettre en place une réflexion concernant la future réhabilitation des sites carriers**

Les carrières représentent actuellement un No Man's Land agissant comme une barrière physique au sein même de la Commune de Trooz. La fin de l'exploitation des carrières étant programmée dans une dizaine d'années, il est important de réfléchir d'ores et déjà à leur reconversion. Plusieurs propositions sont lancées : création d'une

réserve naturelle, création d'un espace touristique avec un plan d'eau, etc. Un membre souligne qu'une des problématiques à prendre en compte sera l'absence d'égouttage au niveau de ces sites. Un GT pourrait être constitué sur cette thématique.

- **Création d'un atelier rural**

Les agents de développement expliquent que le Développement Rural peut subventionner ce type d'infrastructures à concurrence de 80% pour les premiers 500.000 euros et à 50% au-delà de ce montant. Ils expliquent que contrairement à un bâtiment relais de la SPI, l'atelier rural peut être vendu à une entreprise et que le montant de la vente peut alors être réinvesti dans un autre projet du PCDR. Le zoning de Prayon accueillant déjà un bâtiment relais, cette idée n'est pas retenue en priorité par les membres.

- **Revalorisation de l'image de la Grand'rue**

Ce projet retient l'attention des membres du GT qui marquent leur accord pour travailler sur ce sujet. En effet, la revalorisation de l'image de la Grand'rue pourrait avoir comme finalité de redynamiser le commerce existant, d'attirer de nouveaux commerçants et de redévelopper l'animation dans l'axe commerçant.

- **Réflexion sur la logistique**

Trooz est une zone de passage fréquentée par de nombreux véhicules. L'attractivité de la Grand'rue souffre de ce passage et du manque de convivialité pour la circulation piétonne. Il est donc suggéré qu'une réflexion soit menée en vue d'améliorer la mobilité et la sécurité routière au niveau de la Grand'rue.

La réunion se clôture à 22h15.

GT du 23 février 2016 (Logement)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Logement Mardi 23 février 2016, 20h00 Gare de Trooz, place du 11 Novembre, 3/11, 4870 Trooz

Présents : S. BOVY, E. DE COUNE, N. SOOLS, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, B. DE WALQUE, M. MADERA PEREZ, D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN

Intervenants : J. KERDRAON (AISOA)

Excusés : C. MARCK, C. BEUKEN, J. BRENDEL

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Les agents de développement accueillent les participants et annoncent le programme de la soirée. Un premier temps sera consacré à la présentation des acteurs dans le secteur du logement à Trooz avec comme invité J. Kerdraon, directeur-gestionnaire de l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA). La seconde partie sera dédiée à une réflexion sur des projets à mener dans le cadre de l'ODR.

2. Présentation de l'AISOA

M. Kerdraon présente les missions et le fonctionnement des AIS wallonnes. Celles-ci sont nées de la volonté du monde politique provincial et communal et ont pour finalité de favoriser la mise à disposition d'immeubles issus du parc tant privé que public et de répondre à la demande de logements de qualité pour des personnes à plus faible revenu. Ces agences sont dépendantes du Fonds du Logement wallon et concrètement, elles font office d'intermédiaire entre les propriétaires de logement et les locataires. La location du bien s'accompagne d'un accompagnement social des bénéficiaires. Le paiement du loyer et le maintien en état du bien du propriétaire sont garantis.

En ce qui concerne l'AISOA, elle est active sur 13 communes de la région dont la commune de Trooz et ce, depuis 2013. Entre 2011 et 2015, le nombre de logements en gestion est passé de 100 à 200 et depuis 2013, ce sont entre 40 et 60 personnes qui ont pu être relogées. Les loyers demandés sont fixés entre le propriétaire et l'AIS et en moyenne, ils tournent autour de 400€ par mois - ce qui représente entre 35 et 40% du revenu des bénéficiaires (hors charges). L'AISOA compte deux accompagnateurs sociaux qui peuvent se rendre chez les locataires sur simple demande et fournir un accompagnement à la carte. L'équipe est aussi constituée d'agents techniques qui réalisent la maintenance (panne de chauffage, etc.), mais qui n'ont plus le temps d'effectuer des travaux de plus grande ampleur.

Un citoyen relève que le public auquel a affaire l'AIS est probablement fort différent de part et d'autre de la carrière, puisque d'un côté on est plutôt tourné vers Liège et de l'autre côté vers Verviers. M. Kerdraon répond que les publics sont généralement très variés (personnes âgées, jeunes, salariés précaires, etc.) mais que l'on ne peut pas poser de constat sur cette question.

Une question est également posée sur la priorité qu'auraient les personnes âgées à l'accès à ces logements. En ce qui concerne les systèmes d'attribution, les AIS ne fonctionnent pas sur le modèle des logements sociaux

publics. En effet, les logements sociaux sont régis par des lois strictes de classement, l'AIS bénéficie de plus de souplesse dans le choix des locataires et rien ne favorise les personnes âgées plus que d'autres. L'assemblée rappelle alors le besoin d'un lieu d'animation et de rassemblement pour les personnes âgées.

Les agents de développement interrogent M. Kerdraon sur la volonté de l'AIS d'étendre son parc immobilier afin de savoir si une action des citoyens pourrait constituer en la promotion de l'AIS. Actuellement, celle-ci ne souhaite pas se développer, le nombre de logements à gérer ayant fortement augmenté entre 2011 et 2015.

Une dernière question est posée quant au suivi apporté aux SDF et aux migrants par l'AIS. Il ressort que cette problématique est peu présente dans le territoire rural de l'Ourthe-Ambève, mais que les cas d'urgence sont gérés en priorité.

3. Le logement à Trooz

En matière de logements sociaux, la commune comptabilise 188 logements gérés par le Foyer fléronnais.

Un citoyen souhaite savoir combien de logements sont inoccupés sur la commune. D. De Temmerman informe qu'une taxe sur ces logements est en vigueur et que ce nombre peut donc être connu par ce biais. Il est suggéré que cette taxe puisse être évolutive afin d'encourager les propriétaires à louer ou vendre leur bien.

D. De Temmerman rappelle également que plusieurs projets de logement sont en cours et cite à titre d'exemples :

- La cession de l'ancienne école de Trasenster par la Commune à la SCRL Trasenster 24 est en cours de finalisation. Cette société donnera mandat à l'AISOA pour la gestion des logements.
- Sur l'ancien terrain B de football rue Franklin Roosevelt, le Foyer fléronnais lancera tout prochainement la construction d'une dizaine de logements. A terme, le parc immobilier à cet endroit devrait atteindre les 50 logements.
- la société Lamy étudie un projet de réhabilitation du site de l'ancienne usine Imperia en logements et petite zone économique
- Un promoteur a en projet d'installer de nouveaux logements sur le site de l'ancien garage Delhez.

4. Réflexion sur des idées de fiches-projets émises lors des précédentes réunions

L'objectif de développement et les principales idées émises lors des consultations précédentes sont rappelés par les agents de développement et, en vue d'approfondir la réflexion, les participants sont invités à se répartir en deux groupes. Des documents de travail à compléter leurs sont distribués. Les idées émises sont ensuite échangées avec le deuxième groupe.

a. Aménager des logements kangourous

Ces logements sont créés dans le logement privé de personnes âgées n'utilisant plus qu'une partie de leur habitation. Ils seraient prioritairement destinés à des jeunes ménages ou à des étudiants. Ce type de logement devrait être situé à proximité de transports en commun, de commerces et d'écoles. Ce projet pourrait être réalisé grâce à des subsides, mais la location d'une partie d'une maison pourrait également être issue d'initiatives entièrement privées. La population pourrait être sensibilisée à cette problématique et aux avantages de cette organisation de l'habitat via des toutes-boîtes ou des capsules vidéo présentant des témoignages concluants de cette pratique. Les agents de développement pourraient entrer en contact avec ces personnes.

b. Créer des logements intergénérationnels

Des logements destinés à différentes classes d'âges seraient aménagés sur un même site afin d'encourager leur complémentarité. Comme les précédents, le lieu choisi devrait idéalement être situé à proximité des transports en commun, des écoles et des commerces. Un site pourrait être choisi pour y construire de nouvelles habitations, le parc immobilier de la commune ne disposant plus de bâtiment pouvant convenir à cet usage. Les habitations

devraient être de différentes configurations, adaptées aux publics visés. Il est important de réfléchir également aux aménagements extérieurs tels que le jardin. Des espaces pourraient être communs tels qu'une salle de rencontre ou le jardin. Il est souhaité que les contraintes urbanistiques prennent plus en compte le caractère intergénérationnel du logement.

Les participants mentionnent également « Le Balloir⁴ » à Liège comme un bon exemple de projet intergénérationnel qui offre, sur un même site, une crèche, l'atelier du Balloir (magasin de seconde main ouvert et accueillant des mamans en difficulté), une résidence-services, une Maison de repos et une maison d'enfants dans le cadre du Service de l'aide à la jeunesse. Au sein de ce projet, chaque structure a sa logique et ses objectifs mais quatre valeurs transversales sont mises en valeur :

- la notion de plaisir et d'intérêt mutuels pour encourager le naturel et la spontanéité des rencontres intergénérationnelles.
- la notion de voisinage plutôt que de grande famille.
- la notion d'acteurs plutôt que de consommateurs.
- la spontanéité des contacts. Des repas, des activités, des temps de "papotes" informelles sont partagés.

c. Le logement tremplin

Il semble que la commune soit déjà suffisamment attrayante pour les jeunes ménages (faible loyer, coût des habitations peu élevé, services de Transports en commun dans la vallée, etc.) pour qu'il ne soit pas nécessaire de mettre en œuvre des incitants à l'installation.

d. Créer des logements pour personnes âgées

Plutôt que de créer de nouveaux logements, la réflexion se porte vers une amélioration des services aux personnes âgées afin de leur permettre de continuer de vivre le plus longtemps possible dans leur domicile. L'exemple est évoqué d'une organisation publique hollandaise qui offre aux seniors des services tels que courses à domicile, personnel soignant, bien-être, etc. Il est soulevé que le CPAS offre déjà des services tels que les repas à domicile et que son offre pourrait être étendue à d'autres besoins rencontrés. Par ailleurs, l'idée de proposer ce type de service via une AIS est évoquée et mériterait d'être développée.

e. Le futur de la carrière Longtraz

Cette problématique a été à de nombreuses reprises abordées lors des précédentes réunions. D'une part, cette carrière constitue une barrière physique entre deux parties de la commune très ressentie par les habitants. D'autre part, la carrière arrivera en fin d'exploitation d'ici quelques années et les Troозиens s'inquiètent d'y voir apparaître un nouveau chancre industriel. Une réflexion pourrait d'ores et déjà être mise en place et profiter de l'opportunité de l'ODR pour envisager sa réaffectation, une des pistes pouvant être un nouveau site de logements. Des participants souhaiteraient découvrir des projets tels que celui réalisé à la carrière d'Opprebrais afin d'entamer un travail sur des bases de projets ayant été concrètement réalisés. D. De Temmerman suggère de prendre contact avec la commune d'Incourt et de se rendre éventuellement sur place, avec les membres du GT et de la CLDR afin de prendre connaissance du projet sous toutes ses dimensions.

f. Le logement, une question de mobilité

Outre les réflexions menées spécifiquement sur les types de logements à mettre en place, la question de la mobilité a été évoquée à plusieurs reprises. Si la vallée est bien desservie en transports en commun, les participants soulignent que la liaison entre Nessonvaux et Pepinster ne bénéficie d'aucun arrêt SNCB ni d'arrêt TEC. Par ailleurs, il est difficile pour un habitant de Trooz ne possédant pas de voiture de mener une vie culturelle le week-end, sur Verviers et sur Liège, les derniers trains et bus étant trop tôt dans la soirée. Il est également mentionné que les versants de la Commune sont peu voire par desservis par des services de bus. Cette question sera largement abordée lors de la réunion mobilité qui se tiendra le 15 mars 2016.

La réunion se clôture à 22h25.

⁴ http://www.intergeneration.be/orga.php?id_asso=20

GT du 1^{er} mars 2016 (Circuits-courts)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Economie, thématique des circuits courts 1 mars 2016, 19h00 Centre protestant de Nessonvaux, rue Gomélevay, 62, 4870 Nessonvaux

Présents : O. BALTUS, S. CHARLES, D. DE TEMMERMAN, B. DE WALQUE, A. DOMBARD, P. HAOT, R. KONINCKX, M. MADERA PEREZ, F. MARBEHAN, Y. MATZ, N. PIROTTIN, N. SOOLS, E. VENDY,

Intervenants : E.FRANSSSEN (GAC de Jalhay) et J. LYCOOPS (GAC de Jalhay)

Excusés : J. BRENDEL

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

La réunion débute à 19.10 par un mot d'introduction des agents de développement du GREOA. Ils rappellent que cette réunion est la seconde sur la thématique du circuit-court et que, conformément au souhait des membres du GT, cette séance est destinée à la réflexion sur la mise en place concrète d'un Groupement d'Achat Commun. Ils remercient Eva Franssen et Jean Lycoops, membres fondateurs du GAC de Jalhay, pour leur présence et les invitent à présenter leurs activités.

2. Présentation du GAC de Jalhay

Le GAC de Jalhay a été fondé en 2010, au départ d'une réflexion menée par Ecolo, en concertation avec quelques citoyens. Il est né d'une démarche similaire à celle en cours de réalisation à Trooz à savoir une première rencontre avec les circuits-courts « Li Cramignon » et une visite de GAC existants. A l'issue de ces prises d'informations, deux possibilités s'ouvraient à eux :

- se raccrocher à Li Cramignon et bénéficier de leur expérience, de leur site internet, de leurs fournisseurs et ne se charger que de la distribution des produits une fois par semaine dans un local géré par les responsables du GAC.

- travailler seul et constituer une structure indépendante, avec son propre site internet, son propre système de gestion des commandes, son propre réseau de producteurs, etc.

A Jalhay, c'est cette deuxième possibilité qui a été retenue. En effet, les initiateurs du GAC étaient portés par cette volonté d'offrir plus qu'un lieu de dépôt et de retrait de produits locaux c'est-à-dire d'offrir un lieu de rencontres, d'échanges, de solidarité et de travail participatif comprenant une dimension « sensibilisation à la consommation locale responsable ».

Une fois la décision de créer une nouvelle structure, une première réunion a été organisée avec environ 25 personnes intéressées par le projet. Lors de cette réunion, il a été décidé de travailler en 3 sous-groupes afin de réfléchir aux trois points suivants : « accueil-vente », « réseau de producteurs », « organisation interne ». Ensuite, d'autres rencontres ont suivi et ont débouché sur la rédaction d'une charte et la désignation de responsables pour la gestion du site internet, le contact avec les producteurs, la gestion financière. Un site internet a rapidement été mis en place. Plusieurs producteurs ont accepté de livrer le GAC qui a pu être lancé trois mois après la prise de décision de débiter l'initiative.

Mode de fonctionnement – organisation interne

- *Organisation des tâches :*

Au sein du GAC, tout le monde s'implique de manière bénévole. La structure compte une dizaine de personnes actives (ouvrir le local, préparer les colis, etc.) et un planning est réalisé afin d'organiser au mieux les tâches de chacun. La livraison des produits est en général assurée par les producteurs mais certains bénévoles peuvent se charger d'aller chercher les produits si ils passent à proximité des lieux de productions.

La gestion courante est réalisée grâce au travail de 5 personnes assumant les rôles de coordinateur, responsable producteur, trésorier, responsable distribution, responsable publicité et activités annexes, gestionnaire du site internet et comptable.

- *Commandes :*

Deux personnes se chargent de la mise en ligne de la commande et une autre personne se charge de transmettre la commande aux producteurs. Pour pouvoir commander, il suffit d'être membre du Groupement et de passer commande via le site internet entre le samedi midi et le lundi à 22h00. Une personne du GAC s'occupe de transmettre la commande aux producteurs. Il est également toujours possible de passer commande via un formulaire papier à compléter sur place, le jour du retrait des commandes. Cependant ce système n'est pas utilisé.

En général, le nombre de commande tourne autour de 9 mais il leur est déjà arrivé de devoir gérer 23 commandes.

- *Gestion financière :*

Concernant la gestion financière des commandes, le GAC exigeait au départ que le paiement soit effectué en liquide au retrait de la commande. Avec le temps, les choses ont évolué et le paiement par virement est accepté. Le système fonctionne très bien sur la confiance. Il est également possible pour les membres de verser une provision. Ce dernier système a trois avantages. Tout d'abord, il incite les personnes qui doivent de l'argent à revenir la fois suivante pour s'acquitter du montant dû (et donc souvent à effectuer une nouvelle commande). Ensuite, il incite ceux qui bénéficient d'une provision à commander à nouveau. Enfin, il permet de réguler aisément les erreurs liées à une liste de prix qui n'est pas toujours mise à jour.

Au lancement du projet, une inscription de 15 euros était demandée aux membres. Ce système a évolué et actuellement, une cotisation variant entre 0.50 cents et 2 euros est demandée par commande. Les 15 euros étaient utilisés pour réaliser des investissements (matériel, etc.). Actuellement, la contribution de 1 euro par commande permet de payer une assurance.

Au niveau des commandes, en 2015, le GAC a vendu pour 24.000 €.

- *Où et quand ? Les Rendez-vous du GAC :*

Pendant plusieurs années, le GAC a pu bénéficier d'un local communal pour se réunir. Les rencontres avaient alors lieu en soirée le jeudi. Par la suite, le GAC a dû se réorganiser et se réunit maintenant dans la salle paroissiale de Jalhay. Le RDV actuel hebdomadaire du GAC est fixé le vendredi entre 18h00 et 19h30. L'horaire a donc été adapté en fonction des disponibilités de la salle.

En termes de logistique, le GAC a donc juste besoin d'un local (si possible équipé de chaises et de tables en vue de rendre ce moment de rencontre convivial) et d'un espace de type « cave » pour pouvoir ranger un peu de matériel (caisses, balances, etc.).

Outre ce RDV hebdomadaire, le GAC est parfois représenté lors de « marchés du terroir » ou de brocantes. C'est là l'occasion de se faire connaître dans la région. Ce système a montré de très bons résultats en 2015.

Les producteurs et les produits fournis

Le GAC travaille actuellement avec 2 maraîchers, 2 producteurs laitiers, et une fois par mois il se greffe sur Li Cramignon pour une commande de produits secs. Régulièrement, ils organisent des « one shot » qui leur permettent de distribuer de la viande, des truites, du lait cru bio, des graines, etc. Il arrive également que le GAC

se fournisse auprès du bioshopping de Malmédy pour certains produits très spécifiques. Cela permet aux membres de pouvoir effectuer, s'ils le souhaitent, la totalité de leurs courses via le GAC puisque au total, il gère environ 800 articles ! Certains GAC ont quant à eux dépassé les 1.200 produits mais dans ce cas, le site internet utilisé est insuffisant pour proposer autant d'articles différents.

Les producteurs ne demandent aucun engagement en termes de quantité à fournir, de montant à atteindre ou de régularité. Certains producteurs travaillent cependant sur base de paniers imposés. D'autres optent pour une action promotionnelle (par exemple : 10 % de remise si la commande dépasse 100€ ou bien livraison à domicile gratuite si la commande dépasse tel montant).

En ce qui concerne la qualité des produits, le GAC n'a pas souhaité travailler uniquement avec des producteurs labellisés bios. C'est principalement la philosophie du « consommer local à un prix juste » qui est prônée.

Enfin, les responsables du GAC organisent des visites chez les producteurs avec lesquels ils envisagent de travailler pour s'informer sur les produits proposés, sur les techniques de culture, de transformation, etc. mais aussi pour créer un lien avec les producteurs.

Les adhérents au GAC

Le GAC de Jalhay compte 80 personnes inscrites et environ 30 personnes régulières dans les commandes. Les personnes actives varient et l'on observe de plus en plus un intérêt de la part des jeunes. En général, le GAC comptabilise entre 8 et 9 commandes par semaine.

Les activités connexes au GAC

Le GAC de Jalhay a également pour finalité de proposer, une fois par an, des activités qui rassemblent et qui sensibilisent. Par exemple :

- l'activité pressage de pommes qui est annoncée via un toutes-boites local. L'année passée, plus de 4 tonnes de pommes ont été pressées lors de cette journée conviviale. L'excédent de jus de pomme produit est écoulé via le GAC.
- l'atelier « fabrication de produits cosmétiques »
- la journée « fabrication de choucroute artisanale »
- la présentation de films ou de pièces de théâtre
- etc.

3. Quelle solution pour Trooz ?

Afin de lancer le débat, la question suivante est posée à l'assemblée : que veut-on à Trooz ? une action centrée uniquement sur les circuits-courts avec peu d'investissement citoyen (dans ce cas, Li Cramignon est la solution la plus adaptée) ou une action émanant de l'énergie citoyenne visant les circuits-courts mais aussi un aspect « échange, convivialité, sensibilisation et éducation » ? Un tour de table des participants est effectué et les avis ci-dessous sont partagés :

- B. De Walque serait prêt, dans le cadre du lancement d'un GAC, à se charger de l'aspect informatique.
- R. Koninckx émet le souhait de créer un GAC, comme l'a fait le groupe de Jalhay. Elle est déjà active dans la coopérative les compagnons de la terre et travailleuse sociale et manifeste également son enthousiasme pour le projet et pour le développement d'un volet social et sensibilisation au sein de celui-ci. Elle explique que la maison médicale est en recherche d'actions à mener et qu'une collaboration avec cette institution mériterait d'être envisagée.

- S. Charles manifeste sa volonté de mettre en place le projet rapidement, dès le printemps. Elle explique que, par ailleurs, elle souhaiterait développer un projet de maraîchage et d'activités socio-culturelles à Trooz. En termes d'investissement, elle marque son accord pour soutenir le GAC, donner un coup de main ponctuel mais ne peut pas assurer une présence régulière pour le fonctionnement du projet. En outre, elle pourrait fournir le GAC en fromages de brebis et en légumes.

- F. Marbehan participe au GT pour la première fois. Elle se présente et explique qu'elle est actuellement dans une phase de reconversion professionnelle et qu'elle souhaiterait développer un projet « circuit-court/maraîchage » sur la commune. En termes d'investissement, elle pourrait donner un peu de temps mais pas se libérer plusieurs soirées par semaine.

- P. Haot soutient l'idée de créer un GAC à Trooz. En effet, les GAC sont nombreux dans les communes voisines et il s'agit donc bien là d'un concept qui prend son essor un peu partout. Il souligne que les GAC ne sont pas nécessairement destinés à des personnes précarisées. Il est prêt à se lancer dans l'aventure et note qu'il serait important d'avoir le soutien communal via la mise à disposition d'un local.

- O. Baltus est également séduit par le projet et serait content de pouvoir s'investir pour le lancement du GAC mais pas sur du long terme. Il rappelle que le projet devra s'enrichir au fur et à mesure de son développement et qu'il faut tout d'abord commencer modestement.

- A. Dombard est preneur d'une telle initiative. Il explique qu'il est impliqué dans les activités de la maison de la laïcité qui souhaiterait mettre en place une activité de confection de repas pour personnes nécessiteuses. Il ajoute que les produits locaux pourraient être utilisés dans ce cadre et que par ailleurs, il serait éventuellement possible d'exploiter le local attenant à la maison de la laïcité. Si le GAC se met en place, A. Dombard serait disponible pour permettre aux personnes précarisées d'aller chercher leur marchandise et pour se charger des aspects comptables.

- M. Madera Perez est intéressé par le projet et souhaiterait s'y investir dès sa mise en place. Il suggère également que des dégustations de produits puissent être organisées dans ce cadre lors d'événements locaux.

- Y. Matz manifeste son intérêt de lancer le projet et ajoute que l'aspect convivialité et plaisir doit être bien présent. Par ailleurs, il explique qu'il est en contact avec des personnes du GAC d'Esneux et qu'il pourrait être intéressant de les contacter pour prendre connaissance de leur mode de fonctionnement.

- E. Vendy soutient le projet est séduit par les deux dimensions, écologique (sensibilisation à l'environnement) et sociale (actions via la maison médicale et la maison de la laïcité), qui sont apparues au cours de la discussion. Il ajoute qu'en sa qualité d'échevin, il peut se charger d'effectuer un relais auprès de l'Administration communale afin de mettre un local à la disposition du GAC. A ce sujet, la gare de Trooz est évoquée en raison de sa vocation culturelle (bibliothèque, musée et syndicat d'initiative). L'espace saperlipopette, le centre protestant ou encore le local situé en face de la salle des mariages sont aussi mentionnés comme possibilités.

A l'issue de la discussion, il est convenu que les membres du GT se retrouvent chez S. Charles, le mercredi 16 mars 2016 à 18.30 afin d'approfondir la réflexion sur le projet et de travailler d'ores et déjà à sa mise en place.

La réunion se clôture à 21h30.

GT du 8 mars 2016 (Mobilité)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Mobilité Mardi 8 mars 2016, 19h30 Gare de Trooz, place du 11 Novembre, 3/11, 4870 Trooz

Présents : O. BALTUS, C. BEUKEN, J. BRENDEL, M. MADERA PEREZ, D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN, E. VENDY

Excusés : P. HAOT, C. MARCK

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Les agents de développement accueillent les participants et rappellent l'objectif de développement concernant la mobilité à Trooz. Celui-ci vise à améliorer la sécurité routière et la mobilité douce.

Il est ensuite proposé aux participants de travailler dans un premier temps sur la thématique de la sécurité en identifiant les zones dangereuses pour lesquelles des aménagements seraient souhaités. Un manque de parking ayant été évoqué, les citoyens pourront également déterminer les lacunes en la matière et proposer des aménagements ou solutions alternatives pour y remédier. Un deuxième temps de travail pourra être consacré à la mobilité douce en travaillant sur l'accès aux sentiers et chemins. L'assemblée ne souhaitant pas se pencher lors de cette réunion sur les problèmes de sécurité, il est suggéré que ce thème soit abordé lors d'une réunion ultérieure. Un citoyen souhaite que cette réunion soit enrichie des données de la police concernant la sécurité routière.

2. Mobilité douce : sentiers et chemins

Comme souhaité lors d'une réunion précédente, le GREOA a fourni comme outil de travail une carte de Trooz reprenant l'ensemble des itinéraires de mobilité douce de la commune (Vesdrienne, promenades du S.I., chemins de grandes randonnées, etc.).

Axes de travail du GT :

Les participants rappellent l'existence des différents itinéraires existants sur le territoire communal et expliquent qu'il serait pertinent de travailler à partir de ces 3 axes :

1. La Vesdrienne (projet en cours), un itinéraire cyclo-pédestre balisé permettant de relier Liège à Eupen. Le parcours traverse Trooz via la vallée.
2. 6 circuits pédestres et 3 VTT de promenades balisées apparaissant sur une carte IGN et ayant fait l'objet de road-book. Le balisage est entretenu et est donc en ordre.
3. La promenade « Biez et moulins » publiée par le Contrat Rivière Vesdre dont le balisage n'est actuellement plus à jour.

Au vu de ces différentes promenades qui couvrent bien le territoire communal, les citoyens ne souhaitent pas créer de toutes pièces de nouveaux itinéraires. Ils remarquent cependant que les road-books les accompagnants pourraient être améliorés. Ceux-ci consistent actuellement en un descriptif d'itinéraires « bruts », ils pourraient être développés et apporter également des informations patrimoniales, naturalistes, touristiques et de mobilité. Ce travail pourrait être réalisé en collaboration avec le groupe de travail patrimoine.

Au cours de la discussion, il apparaît que la création de nouveaux itinéraires thématiques pourrait enrichir l'offre proposée. Ceux-ci seraient mis à disposition via des guides imprimés et un site Internet avec le souhait de les rendre également, dans un second temps, accessibles via une application pour Smartphones, notamment dans le cadre du rattachement de la Commune de Trooz à la future Maison du tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève. Les agents de développement proposent l'aide du GREOA pour l'homogénéisation des textes et le graphisme des documents. Ces itinéraires ne seraient pas matérialisés par des balises sur le terrain car cela engendrerait un travail supplémentaire de vérification et d'entretien. Les thématiques pressenties pour ces balades seraient : les venelles de Péry, une réactualisation de la promenade des biez et moulins à Nessonvaux, un circuit familial à Forêt et la création d'un itinéraire à Fraipont avec l'idée de desservir la nouvelle école.

Les participants au groupe de travail sentiers et chemins souhaitent rencontrer le groupe patrimoine afin d'entamer leur collaboration. Il est convenu qu'ils participent à la réunion concernant cette thématique le 19 avril 2016. Un temps de travail sera consacré à la mise en commun des informations et à l'organisation du travail.

Pour leurs prochaines réunions de travail, les participants souhaiteraient obtenir des documents présentant les chemins sous forme de couches superposables en fonction de leur typologie (GR, promenades du S.I., Vesdrienne, etc.). Ils souhaiteraient qu'apparaisse également le projet cyclable à points nœuds. Les agents de développement se renseigneront sur la possibilité de fournir ces documents.

Les participants s'interrogent quant au subventionnement des fascicules de promenade. Des fonds ne pourront pas être obtenus directement via le développement rural, mais il est rappelé que l'intégration de ces actions dans un projet global est à la fois un atout pour l'obtention de subventions diverses pour mener à bien ces actions et un argument supplémentaire pour l'obtention de subsides pour la réalisation des fiches-projet.

Divers :

Un participant souhaiterait qu'à la suite de l'amélioration et de la création d'itinéraires, le groupe puisse réfléchir à la pérennité de ces derniers. L'une des pistes étant la dynamisation d'un groupe de « sentinelles des sentiers » qui ont pour mission de repérer d'éventuels problèmes sur les itinéraires.

La question de l'accessibilité à certains chemins rendue impossible par des privés est abordée. Cette question ne sera pas débattue lors de cette soirée, mais M. De Temmerman informe l'assemblée d'un travail qui devra, suite au nouveau Décret des voiries communales, être prochainement réalisé par la commune consistant en la révision de l'atlas des chemins. L'ensemble des tracés seront analysés et des citoyens pourront être associés à ce travail.

La réunion se clôture à 21h30.

GT du 15 mars 2016 (Energie)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Energie Mardi 15 mars 2016, 20h Salle des mariages, rue de l'Eglise, 22, 4870 Trooz

Présents : R. FANIELLE, N. SOOLS, J. BRENDEL, M. MADERA PEREZ, N. PIROTTIN, F. CLAUSSE

Excusés : C. BEUKEN, D. DE TEMMERMAN

GREOA : A. LEUSCH

1. **Introduction**

Le programme de la soirée est annoncé. Dans un premier temps, R. Fanielle, membre de la CLDR et par ailleurs conseiller en énergie de la commune d'Aubel et de Baelen présentera à l'assemblée des exemples de projets ayant été menés au sein de diverses communes pour améliorer la gestion énergétique, tant en vue de réaliser des économies financières que de diminuer les émissions de CO2. Dans un second temps, il sera proposé aux participants de réfléchir à des actions et projets à mener à Trooz.

2. **Présentation**

R. Fanielle introduit sa présentation en rappelant l'importance du poste financier lié à la consommation d'énergie, et donc la nécessité d'une gestion active de cette matière, ainsi que l'existence d'obligations environnementales pour les communes liées notamment à la COP 21. Trois axes seront abordés : la rénovation énergétique des bâtiments, la sensibilisation et les aides financières.

a. La rénovation énergétique des bâtiments

- Réseau de chaleur à Baelen : une chaudière à pellets alimente l'ancien et le nouveau bâtiment de l'école, le foyer culturel et la maison communale via un réseau de chaleur. Ce projet a pu être mis en place grâce à un subventionnement wallon UREBA EXCEPTIONNEL. Sur 250.000 euros de frais, 230.000 ont été subventionnés. Ce système allie rentabilité et consommation d'une énergie renouvelable et locale. Ce projet faisait l'objet d'une fiche du PCDR.
- Réseau de chaleur à Membach : 3 chaudières au mazout ont été remplacées par une chaudière à pellets.
- Installation de 650 panneaux voltaïques à l'abattoir communal d'Aubel : l'investissement de 192.000 euros réalisé par la commune s'est avéré rentable en 4 ans. Le gain financier est estimé à 600.000 euros. Le rendement de ces panneaux est garanti à 85% pour 25 ans.
- Parc éolien à Waimies : deux éoliennes, installées dans le parc éolien de Waimies (6éoliennes) appartiennent à une coopérative citoyenne. La CLDR a été impliquée dans le projet.
- Etc.

b. La sensibilisation des citoyens

- Ateliers énergie dans les écoles (expériences, explication du fonctionnement d'une chaudière, etc.)

- A Baelen, les « haltes énergie » : des citoyens partagent leur expérience des énergies renouvelables par des visites de leurs installations. Différents ateliers et démonstrations sont également organisés.
- Mise à disposition d'un fichier Excel via le site communal permettant aux citoyens de calculer leur consommation énergétique.
- Etc.

c. Les aides financières

- UREBA : cette subvention de la région wallonne est accessible notamment aux communes. Elles peuvent bénéficier d'une subvention de 30 à 35% des frais éligibles pour la rénovation énergétique de ses bâtiments et de 50% pour l'audit énergétique de ses bâtiments. Ponctuellement, un appel est lancé pour des UREBA EXCEPTIONNELS subventionnant jusqu'à 80% des montants.

3. Actions et projets pour Trooz

- Les participants se montrent intéressés par la mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention des citoyens. Ils souhaiteraient organiser une action inspirée des « haltes énergie » de Baelen. R. Fanielle se propose pour aider à trouver des contacts.
- Il semblerait opportun d'organiser des ateliers de sensibilisation pour les personnes précarisées.
- Il est proposé de mettre en place une sensibilisation via le public scolaire.
- La suggestion est émise de réaliser un cadastre de la déperdition énergétique des bâtiments via une géothermie par caméra embarquée sur drone. Cet outil pourrait être exploité pour sensibiliser la population à l'importance de l'isolation des bâtiments.
- Les citoyens s'interrogent sur l'existence de projets hydroélectriques menés par des communes. Lors d'une précédente réunion, le Contrat Rivière Vesdre avait expliqué que le potentiel de Trooz est déjà exploité à son maximum. Les citoyens en sont conscients mais émettent l'hypothèse que de nouvelles technologies pourraient permettre d'exploiter un nouveau potentiel. Il est suggéré d'organiser la visite d'une centrale avec les membres du GT.
- L'installation d'éoliennes à Trooz semble peu adaptée. Les participants s'intéressent néanmoins au petit éolien et soulignent que de nouvelles technologies pourraient dans le futur être exploitées.
- Les participants s'interrogent sur la possibilité d'installer un réseau de chaleur avec une chaudière biomasse à pellet sur le site de l'administration communale. Celle-ci pourrait alimenter les différents bâtiments de l'administration communale ainsi que le hall de sport. Le site semblant adapté à cette infrastructure, les citoyens présents souhaiteraient que cette question puisse être approfondie.

La réunion se clôture à 22h15.

GT du 22 mars 2016 (Communication)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail GT Economie, thématique de la Communication 22 mars 2016, 19h00 Salle des mariages, Rue de l'Eglise 22, 4970 Trooz

Présents : O.BALTUS, J. BRENDDEL, J.MARTIN, C.MARCK, M.MADERA PEREZ, N. PIROTTIN, E. VENDY

Excusés : A.DEGEE, D. DE TEMMERMAN, P.HAOT

GREOA : A.BARTHELEMY

1. Introduction

La réunion débute par un mot d'introduction de l'agent de développement qui explique que la réunion sera organisée en deux moments de réflexion : le premier consistera en la présentation du travail effectué par O.Baltus (GT Environnement) concernant le placement de panneaux hydronymes dans l'entité et le second sera consacré à une réflexion plus globale sur la communication dans la commune.

2. Des panneaux hydronymes dans la commune ?

O. Baltus, membre du GT environnement, a effectué un relevé de tous les ruisseaux et rivières de l'entité et s'est rendu sur le terrain afin d'identifier les lieux où des panneaux hydronymes pourraient être placés. En guise d'introduction, il explique que plus de 3600 panneaux ont déjà été installés le long des rivières wallonnes par les Contrats de Rivière et que tous les sous-bassins hydrographiques sont concernés par cette action, à l'exception des bassins de l'Escaut-Lys et de la Vesdre. Le travail de recensement effectué dans le cadre du GT Environnement prend donc tout son sens en regard de cette situation. La présentation complète de ce travail est disponible via le document ci-joint qui reprend l'inventaire des cours d'eau de Trooz ainsi que des propositions d'emplacement pour les panneaux.

A l'issue de la présentation, plusieurs questions sont posées :

- est-il opportun de placer des panneaux en des endroits où les ruisseaux ne sont pas visibles ? La réponse à cette question est nuancée et il est préconisé que chacun des ruisseaux concerné par cette question soit traité de manière spécifique. En effet, dans certains cas, il peut être pertinent de signaler l'existence d'un ruisseau pour permettre justement de sensibiliser la population à sa présence et inciter à son respect.

- doit-on placer des panneaux uniquement sur les routes ou pourrait-on étendre la signalisation aux chemins et sentiers ? Au vu de l'importance du réseau hydrographique sur l'entité et des nombreuses promenades, il est suggéré que des panneaux soient placés également sur des itinéraires de promenades et qu'ils puissent avoir un format différent de ceux placés en bord de voiries. Cette question pourra être traitée plus spécialement dans le GT « mobilité douce », en collaboration avec le GT « patrimoine ».

- quelles sont les obligations à respecter vis-à-vis du MET lorsque l'on souhaite placer des panneaux en dehors des voiries communales ? Cette question devra être approfondie et des informations devront être prises à ce sujet et communiquées au GT ultérieurement.

- peut-on espérer un financement des panneaux hydronymes ? Dans le cadre du PCDR, de tels panneaux pourraient être financés s'ils étaient intégrés dans un projet plus global faisant l'objet d'une fiche (par exemple : aménagements de convivialité dans l'entité sur des itinéraires de promenades, etc.). Par ailleurs, le Contrat de Rivière Vesdre avait souhaité être tenu informé de l'état d'avancement du GT. Des pistes de subsides pourraient éventuellement être communiquées au GT via les agents du CRV.

3. La communication à Trooz : les atouts, les faiblesses, les opportunités

L'agent de développement rappelle brièvement les atouts et faiblesses concernant la communication et ayant été évoqués lors des réunions d'information citoyenne. Une synthèse de toutes les initiatives évoquées dans les différents GT et concernant la communication au sens large (création de folders, page facebook, événements, etc.) est distribuée.

✓ Site internet communal

Le Collège communal a pris la décision de renouveler et de moderniser le site internet communal. Les démarches ne sont pas encore en cours. Il est néanmoins suggéré qu'un agenda des activités sociales et culturelles soit disponible sur le futur site.

✓ Bulletin communal

Lors de la consultation citoyenne, le souhait de voir apparaître un agenda des manifestations dans le bulletin communal a été émis à plusieurs reprises. Lors de la discussion, il est expliqué qu'il est difficile de répondre à cette demande en raison de la périodicité de diffusion du bulletin communal. Face au regret d'avoir un bulletin communal présentant des articles sur les événements passés, la commune répond que le bulletin communal doit aussi être vu comme une vitrine de ce qui s'est réalisé dans l'entité. Il est néanmoins suggéré de créer une rubrique ou un espace citoyen qui soit destiné à la publication d'articles sur des thématiques spécifiques telles que l'environnement, le patrimoine, l'énergie, etc.

✓ Agenda des manifestations

Alors que la vie sociale, sportive et culturelle de l'entité est reconnue comme bien développée, les citoyens sont interpellés par un manque d'information concernant les manifestations. Au niveau communal, chaque année, les associations sont contactées par un agent administratif afin qu'elles lui transmettent l'agenda de leurs manifestations en vue de les insérer dans le calendrier d'Intradel. Par ailleurs, l'agenda de la Maison de la laïcité est identifié comme un atout supplémentaire.

En ce qui concerne la programmation des activités par les associations, les troозиens soulignent un manque de communication qui se manifeste au travers de la programmation d'événements similaires dans des délais très rapprochés, de la concomitance d'événements dans des villages voisins, etc. Parallèlement, il ressort que peu de matériel ou de ressources sont mutualisés entre les associations. Plusieurs propositions sont émises en vue d'améliorer la communication entre les associations :

- réaliser un questionnaire demandant aux associations d'identifier leur besoins et de faire des propositions en vue d'y répondre
- organiser annuellement une ou plusieurs réunions des acteurs du secteur associatif, sportif, culturel et touristique qui pourrait déboucher sur la création d'un calendrier des activités. La première réunion pourrait être organisée dans le cadre du PCDR
- organiser une vitrine des associations communales sous forme d'un événement

A l'issue de la discussion, les membres du GT soulignent qu'il serait important de désigner un coordinateur afin de réaliser cette mission. Cette personne ne devra pas nécessairement être un agent administratif de la Commune ; un responsable au sein du GT pourrait éventuellement se charger de ce travail.

✓ *Divers*

En matière de diffusion des informations relatives aux manifestations, l'agent de développement explique que, dans le cadre de la fusion des Maisons de Tourisme, la Commune de Trooz rejoindra la future Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève gérée par le GREOA. Elle ajoute que les associations de la Commune peuvent bénéficier du service graphique du GREOA en vue de réaliser des affiches, flyers, supports promotionnels, ... et que les manifestations communiquées à la Maison du Tourisme peuvent être annoncées sur le site internet www.ourthe-ambleve.be et via l'agenda trimestriel. En ce qui concerne cette thématique, il est rappelé qu'une réunion du Groupe de Travail Tourisme aura lieu le jeudi 28 avril à 20h00 au Syndicat d'Initiative de Trooz en présence d'un représentant de la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève.

La réunion se clôture à 21h30

GT du 19 avril 2016 (Patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du groupe de travail patrimoine 19 avril 2016, 20h00 Ecole El No, Rue Haute, 444, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY, O. BALTUS, C. BEUKEN, R. FANIELLE, J. MARTIN, N. PIROTTIN, P. VANDAMME, E. VENDY

Excusés : J. AUSTEN-HASARD, J. BRENDEL, D. DE TEMMERMAN, P. HAOT, C. HONORE, C. MARCK, M. MADERA PEREZ, J.-C. PATUREAU

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

La réunion a pour objectif de faire le point sur les différents projets liés au patrimoine qui ont été entamés par les participants du groupe. D'une part, le projet « Vis mon Village » et d'autre part l'inventaire du petit patrimoine. Un projet de valorisation du patrimoine de Trooz en collaboration avec le groupe chemins sera également évoqué.

2. Projet Vis Mon Village

Les grandes lignes du projet sont expliquées à l'assemblée. Quelques citoyens du groupe patrimoine se sont réunis afin de répondre à l'appel à projet « Vis mon Village » de la Fondation Roi Baudouin. Le projet proposé consiste à présenter une exposition de photographies grands formats sur bâches dans les villages de la commune. Celles-ci reproduiront d'anciennes photos et cartes postales mises en parallèle avec des clichés actuels de Trooz et de ses habitants. L'objectif de cette initiative est d'apporter un regain d'intérêt au riche patrimoine de la commune tout en insufflant une dynamique de communication entre les habitants. Une subvention de 4200 euros a été demandée afin de mener ce projet. Cette somme pourrait être complétée par des sponsors privés. Afin de répondre aux exigences pratiques de l'appel, un compte en banque a été ouvert au nom des citoyens meneurs du projet. Le projet a été présenté au Collège communal.

Quelques questions et remarques sont émises :

- Le timing suscite certaines craintes. Le délai entre l'annonce des résultats (prévue pour juillet 2016) et la réalisation du projet (programmée au mois de septembre) semble, pour certains, trop bref que pour mettre en place l'ensemble des éléments du projet (choix des anciennes photos, réalisation des prises de vue, impression des bâches, logistique des expositions, organisation des vernissages, etc.). Il est donc proposé de reporter de quelques mois l'exposition et de la programmer au printemps 2018. La période pendant laquelle le projet doit être réalisé devra être vérifiée afin de ne pas sortir des conditions d'octroi du subside. D'autre part, les citoyens engagés dans ce projet souhaitent dès à présent entamer le travail en programmant une rencontre pour sélectionner les anciennes photographies qui pourront être agrandies, repérer les lieux où seront installées les bâches et prévoir un calendrier de réalisation des différentes étapes.
- Un participant craint que le nombre de citoyens qui s'impliqueraient dans le projet soit insuffisant pour le mener à bien. Il est proposé qu'une fois les résultats annoncés, et dans l'éventualité où le projet serait retenu, un appel soit lancé aux Trooziens afin de les inviter à rejoindre le projet, qui à ce stade entrera

dans sa phase concrète. Dans le cas d'une non-sélection, l'idée sera conservée et d'autres moyens de subvention seront recherchés.

- Concernant les prises de vue actuelles, des contacts ont été établis avec des photographes. L'idée est également émise que tout citoyen puisse proposer ses photos via la mise en place d'un concours. Un casting pourrait également être organisé pour la sélection des personnes apparaissant sur les clichés. Ces éléments concrets d'organisation seront définis par le groupe en charge du projet.
- Le rôle de la commune dans le projet est évoqué. Plus qu'une aide financière, le groupe apprécierait un soutien logistique (placement de bâches, prêt de matériel pour le vernissage, communication, etc.).
- Un point d'attention est soulevé. Certaines bâches seront disposées sur des axes routiers importants. Il faudra donc être attentif à ce qu'elles n'aient pas d'impact sur la sécurité (visibilité, zones « dangereuses », etc.).

3. Inventaire du petit patrimoine

Lors de la réunion précédente, les participants s'étaient répartis le territoire de Trooz pour réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la commune. Un tour de table est effectué pour leur permettre de présenter, à l'aide de quelques photos, l'état de leur travail de terrain. Il en ressort que ce travail a bien avancé et sera, en ce qui concerne les personnes présentes, prochainement terminé.

En ce qui concerne l'encodage informatique des fiches, R. Fanielle propose de retravailler la méthode avec D. De Temmerman.

Une fois l'inventaire de terrain terminé, les participants souhaitent compléter ces informations par des données historiques et anecdotes afin d'enrichir une base de données qui pourrait être conservée à la bibliothèque et d'envisager des pistes de valorisation. Les premières possibilités évoquées consistent en des fascicules informatifs, des publications, des capsules vidéo ou audio, etc.

Par ailleurs, un premier projet de valorisation se dessine concrètement. Il s'agira de mettre en évidence le petit patrimoine par l'intermédiaire des circuits de promenade de la commune.

4. Valorisation du petit patrimoine : les sentiers de promenade

Au cours des GT concernant la mobilité douce, les membres ont émis l'idée d'améliorer les promenades existantes (consistant actuellement en une carte et un itinéraire « brut ») par la création d'itinéraires commentés. Ces documents reprendraient une carte, des informations naturalistes, patrimoniales et touristiques.

Afin d'enrichir les informations à apporter au promeneur sur ce parcours, le groupe chemins souhaite travailler avec le groupe patrimoine afin d'introduire et de valoriser les informations recueillies par leurs soins.

Cette collaboration est donc proposée au groupe patrimoine qui se montre intéressé par cet échange d'informations.

En vue de mener à bien ce projet, les participants du groupe patrimoine ont reçu une carte des promenades concernant leur zone à inventorier. Il leur est proposé de relocaliser les éléments du patrimoine qu'ils auront rencontrés sur ce parcours. Le GREOA transmettra un mail aux personnes du GT Mobilité douce afin de les informer de cette manière de fonctionner. Les membres des GT pourront s'arranger entre eux s'ils souhaitent travailler en équipe Chemins/ Patrimoine.

Roland Fanielle /Jean-Claude Patureau : balade n°5 (Fraipont) et n°5 (Fraipont-Trooz)

Jules Martin /Daniel Detemmerman : balade n°6 (Nessonvaux)

Paul Vandamme: balade n°1 (Forêt)

Olivier Baltus : balade n°2 et balade n°3 (Au Thier, Péry)

Une réunion est programmée le 21 juin 2016(date à confirmer en fonction de la disponibilité des locaux). Lors de celle-ci, les quelques éléments relevés sur le parcours seront présentés et des recherches complémentaires seront effectuées. L'ensemble de ces informations sera transmis au groupe chemins qui sur cette base rédigera un commentaire pour chaque promenade. Le GREOA propose de réaliser l'uniformisation des textes et le graphisme.

Des exemples de flyers, folders, etc. sont présentés aux membres, assortis d'une estimation de coût. La question est posée de savoir comment peuvent-être financées de telles brochures. La Commune peut se charger d'effectuer des recherches à ce niveau. Le CGT pourrait éventuellement intervenir.

La réunion se termine par la présentation d'un outil de travail cartographique créé par le GREOA pour le groupe chemins. L'ensemble des itinéraires de mobilité douce est rassemblé dans un document sous forme de calques thématiques (promenades communales, G.R., etc.) qu'il est possible d'afficher selon la combinaison souhaitée.

La réunion se clôture à 22h30

GT du 28 avril 2016 (Tourisme)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion du groupe de travail tourisme
28 avril 2016, 20h00
Ancienne gare de Trooz, place du Onze Novembre n°3/11, 4870 Trooz**

Présents : O. BALTUS, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN, P. HAOT, C. MARCK, J. MARTIN, D. NICKELS, E. VENDY, M. MADERA PEREZ, N. PIROTTIN

Excusés : E. DE COUNE

GREOA : J. LILIEN, A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

Le Groupe de travail Tourisme de l'ODR se réunit afin de mener une réflexion sur la stratégie touristique communale. En vue d'apporter des informations sur la situation et le contexte actuel de la commune, M. Lilien, directeur du GREOA et de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Ambève présentera aux citoyens la prochaine réforme des Maisons du Tourisme. En effet, lors de cette refonte, la commune de Trooz sera intégrée à la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Ambève, les effets de cette modification seront exposés. S'ensuivra une discussion relative à cette réforme et aux projets futurs concernant le tourisme à Trooz.

2. Réforme des Maisons du Tourisme et intégration de la commune de Trooz à la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Ambève : présentation par J. Lilien

M. Lilien rappelle aux participants l'histoire du GREOA. Il est créé en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Ambève en contexte de crise économique liée à la raréfaction de l'emploi carrier et agricole. Ses objectifs étaient d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette sous-région. D'abord groupement informel, le GREOA s'est progressivement structuré: locaux, personnel, équipement informatique performant (cartographie). Il s'étend aujourd'hui à treize communes de la province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz. Ses missions actuelles s'orientent autour de trois axes principaux. L'étude, la promotion et le lobbying. S'y rapportent divers projets tels que la Rénovation rurale, PDI, FASIL, APIC, AISOA, etc. (voir Power-Point annexe). Concernant plus particulièrement la promotion touristique de la sous-région d'Ourthe-Ambève, le GREOA s'est investi dans de multiples projets : « Forcer l'Avenir par la Société de l'Information » (FASIL) expérience de développement de l'informatisation et de la diffusion des données touristiques, la création d'une Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Ambève en l'an 2000, un projet FEDER visant à promouvoir et à créer une identité au territoire ou encore un projet FEADER orienté vers la promotion touristique et l'e-tourisme. Un axe important est également réservé au tourisme au sein de Programmes de Développement Ruraux (PCDR) dont le GREOA est également en charge pour des communes de son territoire ainsi que dans de futurs-projets tels que le GAL OVA.

La Déclaration de Politique Régionale 2014-2019 du Gouvernement wallon marque une volonté de rationalisation des Maisons du Tourisme en souhaitant diminuer leur nombre de moitié. Les objectifs étant d'une part de rassembler au sein d'une Maison du Tourisme un territoire cohérent et d'autre part, d'effectuer des économies d'échelle en termes de promotion. La Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Ambève subira donc quelques remaniements. La commune de Lierneux rejoindra Vielsalm, Gouvy et Trois-Ponts, tandis que s'adjoindront les communes de Trooz et de Chaudfontaine anciennement attachées à la Maison du Tourisme des

Thermes et Coteaux. L'offre touristique du territoire se verra ainsi enrichie par de nouveaux musées, une troisième vallée, des thermes et l'extension du réseau cyclable à points nœuds. L'accueil principal aura toujours lieu à Remouchamps et sera complété par un bureau d'accueil à Chaudfontaine.

L'offre du territoire de la maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Vesdre-Amblève est variée, y figurent le Monde sauvage d'Aywaille, les Grottes de Remouchamps, le Domaine de Palogne, les Découvertes de Comblain, Source O Rama, le Château des Thermes, un Casino, le Centre de Pèlerinage de Banneux ND, une quinzaine de musées, de nombreux monuments et sites classés, un hébergement de terroir, des campings, des hôtels, un événementiel varié, et une nature valorisée: sentiers balisés (pédestres, VTT, équestres), RAVeL 5 (Liège-Durbuy), Vesdrienne, sports nature, etc.

La promotion est, entre autres, réalisée par la création et la valorisation de produits d'ingénierie touristique tels que des cartes, le balisage de promenades, un réseau à points nœuds dont le balisage sera opérationnel cette année pour les rives droites de l'Ourthe et de l'Amblève ou d'une application pour mobile permettant où que soit le touriste de consulter les activités, restaurants, promenades concernant le lieu où il se trouve. Dès l'intégration officielle de Trooz à la MT, les données concernant la commune pourront y être consultables. Celles-ci sont gérées par l'intermédiaire de la base de données PIVOT. Des Chasses au Trésor permettent de découvrir la région de façon ludique. Celles-ci associent au maximum les commerçants locaux. Un parcours est en réflexion pour la commune de Trooz. La MT est également active sur les réseaux sociaux. La Maison du Tourisme propose également à ses communes des services graphiques pouvant notamment s'appliquer à la création d'affiches pour les événements touristiques, une mise en relation des opérateurs touristiques par l'intermédiaire de rencontres thématiques et un soutien financier à la promotion, la MT pouvant intervenir, dans les limites budgétaires disponibles, à raison de 30% dans les frais d'impression. La MT offre également un service de traduction par des native speakers en allemand et néerlandais et représente le territoire sur de nombreux salons touristiques.

Le GREOA deviendra le GREOVA et gèrera la nouvelle maison du tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève. Les emplois ne seront pas impactés par ces modifications puisque le personnel de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux sera réaffecté pour l'une au domaine de Palogne et pour l'autre au GREOVA. La demande officielle de cette nouvelle configuration a été transmise au CGT et au cabinet ministériel en charge du tourisme. Ces derniers ont un délai de 90 jours pour donner leur accord. Cette décision devra ensuite être soumise aux communes puis renvoyée au CGT.

Discussion

- Les citoyens sont heureux d'avoir découvert ou redécouvert les activités du GREOA et plus particulièrement les services offerts liés au tourisme.
- Le choix de la commune de Trooz de rallier la maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève leur semble cohérent.
- Des exemplaires de publications promotionnelles telles que des circuits thématiques, publications en allemand et néerlandais, etc. de la MT sont présentés. Un citoyen s'interroge sur la possibilité de créer des documents qui seraient centrés sur la commune de Trooz.
- M. Vendy, Echevin du Tourisme évoque les atouts et les pistes de développement d'un point de vue touristique qui s'offrent, selon lui, à la commune. D'une part le tourisme vert avec la randonnée et le cyclisme. La commune est traversée par deux GR largement fréquentés et dispose de nombreuses promenades dont les parcours sont en cours d'amélioration et de réactualisation. La commune propose également des circuits pour VTT et sera bientôt munie d'un réseau à points nœuds. M. Lilien présente un projet en cours qui permettrait aux opérateurs touristiques de bénéficier pendant une période test d'un prêt de vélos électriques qu'ils pourraient louer à leur clientèle. Dans un second temps, un achat groupé de vélos leur serait proposé. D'autre part, la commune dispose d'un atout touristique moins exploité consistant en son patrimoine industriel, témoin du passé de la commune, tel que l'usine Imperia et sa piste, le musée de l'automobile, ses anciennes activités métallurgiques et son musée de la radio.

- La collaboration efficace qui existait avec la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux est évoquée et le souhait est émis qu'une dynamique aussi fructueuse puisse être mise en place.
- Une démonstration de l'application mobile Ourthe-Vesdre-Amblève est présentée par les agents de développement. Les possibilités qu'elle offre ainsi que quelques détails techniques sont discutés.
- Le timing concernant la signature des documents officiels est évoqué avec le personnel communal et M. Vendy. Le conseil communal ne se réunissant pas lors des mois de juillet et août, une solution devra être trouvée si les documents devaient être approuvés pendant cette période.
- La présentation des nouveaux logos Ourthe-Vesdre-Amblève est projetée.

La réunion se clôture à 22h00

Préparation à la 3^{ème} série de réunions de Groupes de travail
Réunion du 15 décembre 2016 (Préparation des GT avec la Commune)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2016
(GREOVA - Place de Chézy 1 – 4920 Aywaille)**

Présents : D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN. **GREOVA :** M. VANNI, E. SAINVITU, L. SMETZ

La réunion commence à 15h00.

Compte-rendu

L'intérêt de la réunion était de présenter la nouvelle équipe en charge du PCDR au sein du GREOVA au personnel communal de Trooz. Mmes Vanni et Sainvitu se chargeront dorénavant du dossier de Trooz.

La rencontre a ensuite permis de préparer la réunion de la CLDR du 19 décembre 2016. Il est convenu que Mme Smetz présente les nouveaux agents de développement en charge du PCDR et détaille les différentes fiches-projets réalisées par l'équipe. Les Groupes de Travail seront invités à la réunion.

La réunion se clôture vers 16h00.

Réunion du 19 janvier 2018 (Préparation du GT du 21 février 2018 avec la Commune)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2018 à 9h00 (GREOVA - Place de Chézy 1 – 48920 Aywaille)

Présents : D. DE TEMMERMAN, A. EVRARD, J. FISSE, L. SMETZ, M. VANNI, E. VENDY

1) Programme Communal de Développement Rural

Les précisions ci-dessous sont apportées par la commune afin d'aider l'équipe en charge du PCDR dans la rédaction de ce dernier :

- Il n'est plus cohérent d'intégrer la dimension du logement dans la fiche relative à l'aménagement de l'église de Fraipont ;
- Il convient de compléter la fiche relative à la rénovation du Maka en y présentant le projet global au cas où ce dernier ne bénéficierait pas des subventionnements sollicités ;
- Le projet Biodibap est abandonné ;
- L'école de Trasenster a été fermée ;
- Les plans relatifs à la liaison lente entre Trooz et Chaudfontaine sont en phase de finalisation. Le montage financier sera à charge de LEM et de la commune. Une collaboration sera établie avec Chaudfontaine. L'intégration de ce projet au PCDR permettra de terminer les travaux d'aménagement de cette liaison lente ;
- L'aménagement de la Place de Fraipont a fait l'objet d'un appel à projets auprès de la Ministre De Bue ;
- Une somme de 30.000 € a été octroyée à la commune pour l'aménagement d'un musée de la radio et du patrimoine (Mme Evrard aidera le SI à mettre en place un local d'exposition sur le patrimoine mémoriel de la commune) ;
- Les projets relatifs à une commune zéro déchets et l'isolation des bâtiments communaux se retrouveront en lot 0 en plus de leurs lots respectifs ;
- Le projet de bêtchète prévoit la réhabilitation de deux bêtchètes : une pour naviguer de Fraipont au canal, déversant rue de Vallée et une autre pour être exposée à la Fenderie. La bêtchète sera stockée dans l'eau, au canal de la Fenderie.
- Mettre en avant les circuits-courts dans les projets d'espaces polyvalents et laisser l'objectif lié à ce mode de production (lier les jardins communautaires aux locaux de la Maison de la laïcité dans lesquels est organisé un marché 1x/an)
- Prévoir une fiche sur la chapelle de Trooz (avec partenariat public-privé pour la microbrasserie et aménagement d'un local touristique)
- Prévoir une fiche relative à l'aménagement d'un lieu de culte dans laquelle on mentionne les Églises St-Gilles et St-Pierre. Un projet intergénérationnel de concert hip-hop d'orgue est d'ailleurs envisagé dans l'Église de Fraipont.

2) Cartes et dépliants des promenades

L'objet majeur de la réunion consiste en la présentation du travail réalisé par le Syndicat d'Initiatives dans le cadre de la réédition de la carte de promenades de Trooz. Comme convenu, Mme Fisse et M. Vendy ont ciblé les éléments de patrimoine à présenter dans les 6 dépliants de promenades. Une fois toutes les informations envoyées au GREOVA par le SI, les agents de développement prépareront un document « *Qui fait quoi ?* » et organiseront une réunion du GT.

Sur les dépliants, il conviendra de prévoir une rubrique « *ressources* » avec des sigles informant le randonneur de la présence des établissements Horeca, café, fontaine d'eau, *etc.* sans toutefois faire la promotion des établissements concernés.

En fin de dépliant, il conviendra de faire un lien vers le site internet du SI. Un lien sera notamment établi vers les panneaux de promenade à chaque fin de texte descriptif (uniquement pour les éléments qui sont davantage décrits sur un panneau informatif).

La carte des dépliants présentera une ligne continue pour les tracés de la promenade et des pointillés pour les tracés alternatifs. Il conviendra en outre de placer les éléments de patrimoine sur la carte (via des numéros). Mme Fisse s'en chargera.

Les photos seront choisies par le SI, les membres seront uniquement chargés de la rédaction des textes.

Les membres du GT réfléchiront aux noms à attribuer aux promenades.

Le texte général descriptif comportera environ 300 mots et 1 photo représentative de la promenade. Les textes descriptifs des éléments de patrimoine comporteront 1 photo et un descriptif d'environ 100 mots (+/- 8 éléments de patrimoine à cibler, 4 par face).

3) Prochains GT

Le CRV a prévu un budget pour la mise en valeur des cours d'eau de la Vesdre et ce, grâce à des panneaux toponymes. Il conviendra de convoquer les membres intéressés lors de la prochaine CLDR afin d'organiser une réunion à cet effet. Monsieur Christophe Willemarck y sera convié afin de présenter le projet.

Un GT sera constitué pour contribuer au projet de mise en valeur du patrimoine mémoriel (Impéria, Rochette, métallurgie, Forêt) de la commune. Le Greova organisera une réunion afin de présenter le projet et répartir le travail entre les membres et une seconde réunion lui permettant de rassembler les informations recueillies par les membres. Les deux réunions doivent être prévues avant le mois de juin 2018, date limite pour l'octroi du subside.

La réunion se termine à 12h30.

Réunions du 30 janvier et 20 février 2018 (Préparation du GT du 21 février 2018 avec la Commune)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Soumission du document suivant par les agents du GREOVA :

Pourquoi un GT « Patrimoine mémoriel » ? - Création d'un nouveau *MUSÉE de la Radio, des moyens de Communication ET du Patrimoine*

Au regard de l'existence d'une fiche-projet consistant à *Valoriser le patrimoine mémoriel de Trooz* (doublement présentée dans les lots 0 et 2 du PCDR) ainsi que de la récente promesse d'un subside de 30 000 euros accordé au Syndicat d'initiative de Trooz par la *Province de Liège*, et ce en faveur de l'aménagement muséographique des étages (rdc, 1), 2 et 3 de l'*Ancienne Gare* de Trooz, le GREOVA, en tant qu'organisme accompagnateur du PCDR du Trooz prochainement présenté au Gouvernement wallon, apporte dès aujourd'hui son soutien à M. VENDY, ainsi qu'au *Syndicat d'initiative* dont il est le directeur, pour la conception scénographique des lieux et l'encadrement d'un nouveau *Groupe de travail* dédié au regroupement des informations que présenteront les futures cimaises.

La *Province de Liège* a en effet cerné un grand intérêt à exploiter le lieu d'intérêt patrimonial qu'est l'*Ancienne Gare* de Trooz, l'ouvrage de qualité que constitue sa magnifique charpente en fer (au 3^{ème} étage) ainsi que ses nombreuses radios. Celles qui sont aujourd'hui visibles au 3^{ème} étage (petite partie de la collection initiale qui constitue déjà un pré-musée) ont été récemment offertes à la Commune par le créateur de l'ancien *Musée de la Radio* (Roger DELMALLE). Le passage du futur touriste troozien par l'*Ancienne Gare* pour visiter ce nouveau musée complet s'intégrera en outre comme une étape incontournable du sillon des 6 promenades troозиennes actuellement en cours de réimpression sur une nouvelle carte touristique des promenades dans le cadre du PCDR (lots 0 et 2 : *Valoriser les sentiers de promenades*).

Une condition *sine qua non* de la *Province de Liège*, relative à cet accord de subside de 30 000 €, est que tout le matériel nécessaire à cette conception scénographique ait été acheté pour le 30 juin 2018 au plus tard. Si les finitions muséographiques ne sont pas exigées pour cette date, il est néanmoins souhaité à Trooz que ce nouvel espace muséal soit - idéalement - inauguré lors de la rentrée scolaire 2018-2019, en même temps que prochaines *Journées du Patrimoine* (septembre 2018).

Transmission didactique

Outre leur caractère technologique fragile, la mise au point d'audioguides est assez longue et laborieuse ; aussi il est finalement décidé que **le visiteur appuiera sur un bouton (fr/nl/all) afin d'entendre le commentaire relatif à la cimaise observée (cette action pourrait se décliner ici et là un peu différemment ; par exemple en appuyant sur la touche *play* d'une radiocassette pour les décennies 70 et 80, ou en décrochant un casque ou un téléphone mural pour une décennie où le sans fil n'existait pas)**. Les commentaires et témoignages relatifs aux cimaises décennies pourraient être enregistrés par des citoyens de Trooz !

Les **cartels relatifs aux pièces exposées** prendront la forme de **plaquettes recto/verso** présentant respectivement une **question/réponse destinée aux enfants** (pas besoin d'une version adulte – une version enfant étant assez explicite).

Agenda

Projet « express » : 2 réunions GT

- 1) Ce mercredi 21 février, de 19h30 à 20h30 (Ancienne Gare)

- 2) Le mercredi 21 mars, même heure même endroit ? (à confirmer par courriel)
 Cette seconde réunion aura pour seul but de récolter les informations attendues des citoyens.
- ⇒ **En fonction du nombre d'éléments importants d'un point de vue muséographique apportés par les citoyens à prendre en compte, le SI pourra ainsi passer commande (nombre de spots, cimaises, etc...).**
 - ⇒ **Finalisation de la compilation des informations en interne + recherche de liens (si non tissés) entre les différentes échelles (musicale, locale, nationale, planétaire).**

Scénographie du nouveau musée : Qui fait quoi ?

THÉMATIQUE	SYNTHÈSE A4 (Police Arial taille 11-12 Environ 300 mots sur un A4)	DATE(s)-CLÉ(s) % 20 ^{ème} s.	PERSONNE RESSOURCE au musée	Disponibilité pour COMMENTAIRE ou TÉMOIGNAGE ORAL	ILLUSTRATIONS et /ou OBJETS (max. 10)
VESDRE	O. BALTUS (avec aide C. WILMARCK)	A. DOMBARD (récolte les infos de Q. GASPARD, O. BALTUS, P. VAN DAMME, G. BAILLY et C. WILMARCK)	A. DOMBARD	X	A. DOMBARD
RÉSERVES NATURELLES	P. VANDAMME et O. BALTUS	O. BALTUS	NATAGORA	X	P. VANDAMME et O. BALTUS
GROTTES Fonds de Forêt et Walou	C. DRAILY	C. DRAILY	C. DRAILY	C. DRAILY	C. DRAILY
IMPÉRIA	D. MOSBEUX	D. MOSBEUX	D. MOSBEUX	D. MOSBEUX	D. MOSBEUX
DAMAS - TINLOT	E. CERFONT et A. FEDSOSEEW	E. CERFONT et A. FEDSOSEEW	E. CERFONT et A. FEDSOSEEW	E. CERFONT et A. FEDSOSEEW	E. CERFONT et A. FEDSOSEEW
ÉGLISE STE CATHERINE	A.-M. MEULDERS (avec l'aide de la Fabrique d'églises)	A.-M. MEULDERS (avec l'aide de la Fabrique d'églises)	A.-M. MEULDERS (avec l'aide de la Fabrique d'églises)	Grand-père de Célia CHACON	A.-M. MEULDERS (avec l'aide de la Fabrique d'églises)
RADIOS et TÉLÉCOM.	R. DELMAL et R. DELSEM	R. DELMAL et R. DELSEM	R. DELMAL et R. DELSEM	R. DELMAL et R. DELSEM	R. DELMAL et R. DELSEM
CHEMIN de FER	R. MEUNIER	R. MEUNIER	X	X	R. MEUNIER (avec l'aide de A. DOMBARD)
FENDERIE et MÉTALLURGIE	R. MEUNIER et A. DEGEE	R. MEUNIER et A. DEGEE	A. DEGEE	M. BASTIN et les ouvriers communaux	R. MEUNIER et A. DEGEE

Annnonce de la 3^{ème} série de GT dans le bulletin communal

TROOZ !

Chers citoyens,

Vous vous êtes déjà réunis pour partager plusieurs idées de projets à réaliser au sein de votre commune !

Les deux prochains groupes de travail qui vous attendent en janvier seront désormais consacrés à une réflexion sur les actions les plus fructueuses à mener en priorité.

Votre avis compte...

Le PCDR vous fixe donc rendez-vous les **lundi 23** et **mardi 31 janvier** à **19h** au réfectoire de **l'école primaire de Nessonvaux, située au 278, rue Large.**

Le groupe de travail du **23 janvier** sera consacré au patrimoine, à l'environnement et à la mobilité douce ! Il se penchera sur des idées de projets que vous pourriez défendre tels que la création d'une commission dédiée à la future réhabilitation de la carrière, la sensibilisation à l'*Utilisation Rationnelle de l'Energie*, le développement d'un projet sur le patrimoine mémoriel de la commune, la mise en place d'un réseau à chaleur sur le site de l'administration communale, la restauration du patrimoine ou encore les aménagements de la *Place Emile Vandervelde* de Fraipont, du *site de la Rochette* à Prayon ou de l'ancienne buvette de Nessonvaux.

Quant à celui du **31 janvier**, il sera **pleins feux sur vos espaces publics, vos infrastructures de rencontres et votre vie sociale** ! Venez partager votre préférence pour l'un ou plusieurs des projets suivants : l'aménagement de la chapelle, l'amélioration des échanges entre associations, la mise à disposition d'un local *ONE* adapté à la petite enfance, la création d'une maison communautaire pour seniors, la rénovation du *Maka* et l'aménagement du bâtiment contigu à la *Maison de la Laïcité* au *Château de la Fenderie*, l'aménagement de la *Place Emile Vandervelde* et la rénovation de la *salle Floréal* à Fraipont, l'aménagement du *site de la Tourette* et la mise en valeur des venelles de Nessonvaux, des aménagements de convivialité sur la *Place de Forêt* village et à La Brouck, la revalorisation de l'image de la *Grand-Rue* à Prayon ou encore l'aménagement du *Moulin du Ry* de Vaux-sous-Olne.

Au plaisir de vous revoir et de vous réentendre !

Réunion du 16 mars 2018 (compilation des travaux citoyens et préparation du GT du 21 mars 2018)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Compilation des travaux citoyens et préparation du GT du 21 mars 2018 16 mars 2018

A. Compilation des travaux du GT *Patrimoine mémoriel* pour élaboration du contenu informatif suivant par les agents du GREOVA :

Avant 1900 (commentaires à insérer au fil du parcours thématique)

En 1583, une première Fenderie est construite à Trooz par deux associés ; il s'agit d'une forge où le fer est tendu en longues tiges. Très vite, une clouterie et un atelier à canons de fusil s'y intègrent. En 1651, ce site se voit embelli par un château : le Château de Beaufort, et presque deux siècles plus tard, en 1804, le hameau dit de « la Fenderie au Trooz sur la Vesdre » ne compte pas moins de 3 usines à canons et un maka, c'est-à-dire un marteau de forge actionné par une roue hydraulique.

Peu avant l'Indépendance de la Belgique, en 1828, une nouvelle route royale peut être empruntée dans la vallée de la Vesdre, alors réputée pour sa Fenderie.

1830 ! Epoque d'indépendance ! Epoque de grandes découvertes ! Les provinces belgiques se détachent du Royaume des Pays-Bas alors gouverné par Guillaume d'Orange pour se fédérer en un nouvel état indépendant ! C'est la création de la Belgique ! C'est aussi l'époque de la première découverte d'un homme de Néandertal à Engis, près de Liège, ainsi que de celle des Grottes préhistoriques de Fonds de Forêt à Trooz. En matière de communication, le morse fait aussi bientôt son apparition grâce à l'invention du télégraphe électrique en 1832.

La construction d'une ligne de chemin de fer entre Anvers et Cologne, qui traversera donc la vallée de la Vesdre, est ordonnée en 1834 par le premier roi des Belges Léopold 1^{er} ; un train d'inauguration, ainsi que le Roi, passeront donc à Trooz en 1843, plus précisément dans le tunnel ferroviaire de Halinsart, après 9 années de travaux !

Dans la décennie de 1850, la science avance grâce aux premiers essais téléphoniques concluants et à la publication de la théorie de Darwin sur l'Origine des espèces. Ce nouveau regard sur l'évolution des êtres vivants sera malheureusement contemporain des 75 000 vies humaines que décimeront dans tout le pays deux terribles épidémies de choléra en 1865 et 1866. S'ensuivra le souci de supprimer peu à peu les venelles et impasses en faveur d'un système d'égouttage plus hygiénique, mais aussi une extrême misère pour 48% des travailleurs belges. Si les conditions sociales stagnent, la communication, elle, fait un pas de plus grâce à l'invention du 1^{er} câble télégraphique transatlantique en 1866.

En 1870, afin de mieux exploiter encore la Fenderie de Trooz, un premier pont est construit sur la Vesdre. La décennie qui s'annonce promettra aussi à la technologie l'invention du télégraphe électrique, des premiers enregistrements sonores et du phonographe, dit aussi « pathéphone ».

En 1880, la Wallonie est la deuxième puissance industrielle du monde, derrière le Royaume-Uni, mais en 1884 commence une dépression industrielle dans toute la Belgique. Ces années de vache maigre, en cette même

époque où le Roi Léopold II devient pourtant souverain de l'Etat indépendant - et très lucratif - du Congo, seront dénoncées par un nouveau parti politique en 1885 : le Parti Ouvrier Belge (POB). S'ensuivent un an plus tard, durement réprimées par l'armée, des émeutes sociales dans tout le pays wallon contre l'aggravation du chômage et les bas salaires ouvriers, ainsi qu'une toute première manifestation de pas moins de 30 000 ouvriers à Bruxelles pour le droit de vote pour tous les hommes, même les plus pauvres. En résultera la naissance du parti socialiste républicain, qui se battra, par son soutien aux manifestations et grandes grèves ouvrières, pour la limitation du travail des femmes et des enfants en 1889 et pour l'obtention, en 1894, du premier – mais encore très inégalitaire - droit de vote pour tous (pas toutes !) au moment où il deviendra la seconde force politique du pays. En parallèle à ces avancées sociales, des sauts technologiques ont aussi lieu avec la mise au point des ondes radioélectriques et la découverte des ondes hertziennes, l'invention du téléphone automatique, de la radiodiffusion, de la transmission sans fil et de la radiotélégraphie ! Si bien qu'en 1987, une première émission radio est diffusée depuis le Panthéon de Paris ! Cet exploit sera à son tour vite dépassé par la mise au point d'une première liaison radio maritime et d'une première émission radio entre la France et l'Angleterre.

Juste avant l'entrée dans le 20^{ème} siècle, peu avant le déclin industriel qu'annonceront les prochaines décennies, la Fenderie de Trooz peut encore se targuer de mettre en exploitation de nouveaux laminoirs de zinc, fraîchement construits par la florissante société liégeoise John Cockerill ! Enfin, si la fréquentation de l'école primaire par les enfants n'est encore qu'un luxe de riches, à un moment où la *loi Schollaert* permet la mainmise des catholiques sur l'enseignement, une loi imposera en 1899 la représentation proportionnelle des partis.

1900-1910 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 1)

Le début du 20^{ème} siècle poursuit sa quête des droits sociaux pour les plus démunis. Au programme : le respect des obligations réciproques de la part des patrons comme de leurs ouvriers, des élections législatives enfin basées sur une représentation proportionnelle des partis politiques, la création d'une caisse de chômage face au marasme économique, une grève générale, une loi protégeant les ouvriers en cas d'accident de travail et une autre interdisant aux patrons de faire travailler les ouvriers et employés les dimanches !

La science et la technologie profitent aussi d'une belle ascension planétaire avec l'invention des bobines d'induction, la mise à disposition de lers équipements radio pour les Marines nationales, la première liaison transatlantique, la conquête du ciel par un 1^{er} vol en avion sur une distance de 280 mètres (merci aux frères Wright !), des liaisons radio opérationnelles entre 80 paquebots, ou encore les inventions de la diode puis de la triode, les organes essentiels de l'électronique ! En cette époque où l'on peut joindre Paris depuis Bruxelles en seulement 4 heures de train, Trooz tire aussi son épingle du jeu : en témoignent les grandes campagnes de fouilles de ses Grottes de fonds de Forêt, la création de la première voiture de son usine Impéria en 1906 et la création d'une ligne de chemin de fer vicinale entre Poulseur, Sprimont et Trooz.

Enfin, au niveau politique, l'année 1906 annonce – enfin – la fin de l'affaire Dreyfus qui a secoué le pays tout entier, mais aussi l'annexion de l'état jusque-là indépendant du Congo à la Belgique, c'est-à-dire le début de la riche époque des colonies, sous les dernières années de règne du Roi Léopold II et les premières de son fils Albert Ier.

1910-1920 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 2)

L'époque est florissante... La Fenderie de Trooz exporte ses feuilles minces de zinc laminés en France, Angleterre, Suède, Norvège, et même jusqu'aux Indes, en Chine et au Japon ! C'est aussi le temps du premier porte-avions (le *Pennsylvania*), de l'invention de la transmission de texte, et des ambitions parfois trop grandes, comme celle du *Titanic* qui, après son sombre naufrage, a au moins le mérite d'attirer l'attention sur l'importance du rôle de la télégraphie dans le sauvetage des passagers.

L'assassinat de l'archiduc d'Autriche à Sarajevo ouvre en 1914 les hostilités de la 1^{ère} guerre mondiale. Trooz restera marquée par cette grande guerre ; sa croix *Imschoot* sera en effet érigée en 1918 en souvenir des tragiques massacres de Forêt. Les jeunes hommes belges sont envoyés à la Bataille des Ardennes et continueront à perdre la vie jusqu'en 1918 lors de l'Offensive Meuse-Argonne qui se soldera par la victoire de l'*American Expeditionary Force* (AEF) et la défaite de l'Allemagne.

On notera cependant durant ces années noires quelques avancées technologiques, telles que l'invention des images mobiles, du commutateur téléphonique automatique (Rotary), ainsi que la publication de la célèbre théorie de la relativité d'Einstein et la création de la radio militaire (qui s'avéra bien utile !). Au niveau archéologique, les fouilles se seront également poursuivies à Fonds de Forêt en 1916.

L'armistice du 11 novembre 1918 insufflera un renouveau social en Europe dans des pays où tout est à reconstruire, comme en témoignent en 1919 la création d'une association socialistes/libéraux en faveur du vrai suffrage universel masculin en Belgique, ou encore l'octroi en France de la semaine de 48h et de la journée de 8h de travail.

1920-1930 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 3)

En 1921, la Belgique ne tarde pas à imiter la France en votant à son tour une loi gratifiante pour les travailleurs limitant la durée de leur travail à 48h par semaine. Ce sont les années folles : la joie de vivre et la légèreté refont surface, comme en témoigne le jazz par exemple. Les états se redressent. Mais parmi eux, malheureusement et comme des ombres insidieuses sur les décennies futures : l'Allemagne qui porte Hitler à la tête de son menaçant parti nazi, la Russie de Lénine qui devient l'URSS et le foyer du socialisme, ou encore l'Italie en pleine montée fasciste de Mussolini, qui n'hésite pas à envoyer ses chemises noires marcher sur la ville de Rome.

Trooz reprend également son cours, comme en témoignent la naissance en 1921 de l'Etoile Football Club de Nessonvaux, radiée en 1926 pour avoir jeté un arbitre dans la Vesdre, la reprise efficace de l'usine de la Fenderie (qui recevra d'ailleurs en 1930 le diplôme d'honneur de l'exposition de Liège), ou encore, en 1927 puis 1928, les créations de l'usine Tinlot et de la piste d'essai des voitures Imperia sur le toit de l'usine du même nom.

C'est aussi l'époque des premières émissions radio en Belgique puis à destination du Congo belge (ondes courtes), des premières diffusions radio en Afrique subsaharienne et aux USA, des premiers courants porteurs et émissions régulières de radiodiffusion depuis la Tour Eiffel, de la conquête du ciel (avion chargé à 6 000 kg en altitude), de la première société de télévision, des premières fusées spatiales (propergols liquides), du 1^{er} câble à grande distance, de la traversée de l'Atlantique en avion (NY-Paris) en 33h29 sans radio et de l'invention du kinéscope.

Puis survient le jeudi noir de 1929 : le krach boursier de New York enterre les années folles et fait naître la Grande dépression dont les conséquences se révéleront dramatiques pour le monde entier une décennie plus tard.

1930-1940 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 4)

En 1930, la Théorie du Big bang est avancée dans un contexte politique tendu qui annonce une toute autre explosion.

Les années de vache maigre qui suivent le krach boursier de 1929 ne font que renforcer la montée du socialisme de Staline, qui collectivise les terres en développant l'industrie lourde dès 1930, et du totalitarisme d'Hitler, qui devient chancelier en 1933 d'une Allemagne bien décidée à se refaire. Six ans, tous les ingrédients seront là pour entrer dans la Seconde Guerre Mondiale (39-45) : Hitler annonce l'anéantissement de la race juive au sein de toute l'Europe en même temps qu'il signe son pacte d'acier avec l'Italie et son pacte germano-soviétique avec l'URSS. Roosevelt devient quant à lui Président des Etats-Unis.

Chez nous, le roi Léopold III remplace son défunt père Albert 1^{er} quelques années avant la fermeture aux voyageurs de la ligne de chemin de fer vicinale Trooz-Sprimont. En cette fin d'ère industrielle, seules les marchandises seront encore transportées jusqu'au démontage final de la ligne. Les grottes de Fonds de Forêts par contre feront encore l'objet de fouilles jusqu'en 1936.

Au niveau technologique par contre, en en cette époque où le progrès servira bientôt le crime, on assiste au lancement de l'INR (l'ancêtre de la RTBF) en Belgique, et ailleurs à la création de l'union internationale des télécommunications (UIT), à la traversée de l'Atlantique par le premier Boeing 247, aux émissions régulières de TV depuis la Tour Eiffel, aux premiers télex Creed et principes de numérisation.

1940-1950 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 5)

En 1940, la destruction à la dynamite de la tour de l'église Sainte-Catherine de Forêt n'est rien par rapport à la blessure que laissera à nouveau la guerre au village dès 1944, après la triste Tragédie de Forêt de 1944 qui sera à nouveau le théâtre de cruels assassinats. 64 vies seront cette fois arrachées aux Troозиens. La même année, le roi Léopold III et sa famille seront déportés en Allemagne tandis que débarqueront nos alliés libérateurs (l'Amériiiiique) en Normandie et débutera la Bataille des Ardennes.

Si la charte des nations unies, signée en 1945 afin de ne plus jamais devoir subir un tel carnage, annonce le début des « 30 glorieuses » et la découverte de la culture américaine (Holywood bonjour...), les années suivantes promettent malheureusement une nouvelle, cruelle mais lointaine guerre en Indochine ainsi qu'une longue guerre froide entre les Etats-Unis et l'URSS qui s'ouvrira par la création du Kominform par Staline et par le blocus de Berlin en 1948. Ce sera parti pour des années de peur de la bombe atomique entre ces deux nations, entre lesquelles se trouve...une planète entière!

Durant cette décennie meurtrière, la technologie aura continué sa quête avec les inventions et mises au point des sordides chambres à gaz des camps nazis, et ailleurs du radar, du calculateur électronique et du transistor.

Au sortir de la guerre, l'église Sainte-Catherine du village de Forêt laissera apparaître, comme un renouveau ou une lueur d'espoir, ses belles et anciennes peintures à la détrempe. Les Troозиens se rappelleront aussi de la grande crue de la Vesdre en 1947, ainsi que du premier vote octroyé aux femmes en 1948, ces femmes qui durant toute la guerre, auront travaillé à la place de leur père et mari. Enfin, à l'instar des partages de territoires révisés après la guerre, la Fenderie de Trooz se verra elle aussi partagée entre 4 héritiers.

1950-1960 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 6)

La décennie commence à Trooz avec la première grande grève et la reconstruction de l'église Sainte-Catherine, qui sera inaugurée en 1957. Mais là où les choses renaissent d'autres se terminent : avec le développement puissant de l'automobile, la concurrence gagnera sur Trooz : l'usine Impéria fermera définitivement en 1958.

Moins de bulles par contre au niveau mondial où s'enchaînent les tristes histoires du début la guerre de Corée, de la fin de la guerre d'Indochine, et des débuts des guerres d'Algérie et du Vietnam. Fort heureusement, notre petite nation - désormais sous le règne du roi Baudouin 1^{er} suite à l'abdication de son père Léopold III, dont l'estime populaire a été ternie par la guerre et la guerre scolaire, adhère à cette époque à la Communauté économique européenne, symbolisée par le Traité de Rome réunissant l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Au niveau politique interne, le pacte scolaire belge de 1958 mettra quant à lui enfin fin à la guerre scolaire qui se joue depuis trop longtemps entre les catholiques et les laïcs.

Tandis que de nouvelles avancées voient le jour, comme les lers faisceaux hertziens, les premiers postes radio à transistor ou les circuits intégrés, Les Etats-Unis et la Russie rivalisent d'ingéniosité avec la création de la Bombe H, des techniques pointues à appliquer aux radios des sous-marins, ou encore le Spoutnik 1, premier satellite artificiel de la Terre mis en orbite.

1960-1970 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 7)

Au niveau mondial, le Congo redevient indépendant en 1960 et garde une rancœur contre les colons belges ; un an plus tard, la ville de Berlin, au paroxysme de la Guerre froide, se voit séparée en deux communautés par un mur qui les divisera jusqu'en 1989 ! Toute la planète prend parti dans cette guerre froide et dans la guerre du Vietnam : l'URSS (dont la frontière politique commence à l'est du mur de Berlin) et la Chine soutiennent le Vietnam nord, tandis que les USA (dont la frontière politique commence à l'ouest du mur) soutiennent le Vietnam sud. Ils y interviendront d'ailleurs militairement en 1966.

Face à cette tension planétaire, la révolution pacifique des jeunes, engagée à Woodstock aux USA, gagnera la France puis toute l'Europe et contrera la politique de guerre et de restriction menée par leurs aînés.

Au niveau social, Trooz connaît les mêmes débuts que ceux de la précédente décennie avec cette fois la seconde grande grève, que mèneront durant deux mois les travailleurs contre la loi unique, et ce jusqu'à ce que cède le Gouvernement ! En Belgique, les années 60 seront aussi marquées par une longue querelle linguistique qui se soldera par l'octroi de plus en plus de privilèges réclamés par les Flamands, qui se sentent lésés par rapport aux Wallons quant à leur facilités, leur université, leur armée, etc.

C'est l'époque de Gagarine, le premier homme envoyé dans l'espace, de la première liaison TV par satellite Amérique-France, de la sortie de Léonov et White dans le vide interstellaire, de la première liaison numérique MIC, du premier voyage en Concorde de Paris à New York en 3h 30, et enfin de Neil Armstrong qui marchera sur la lune dans le cadre de sa mission Appolo 11...diffusée à la TV en même temps que le cycliste belge Eddy Merckx remportera le tour de France après sa précédente victoire du Liège-Bastogne-liège !

Si Trooz s'apprête à fouiller encore son passé avec la découverte de la Grotte Walou en 1965, elle entre aussi dans la modernité grâce aux travaux d'électrification à 3000 volts et courant continu de sa ligne de chemin de fer. De nouveaux vitraux seront aussi érigés par (l'abbé ?) Jaquemart dans l'église, mais la Fenderie par contre, symbole d'un temps désormais révolu, cessera définitivement l'exploitation de son laminoir de zinc en 1969.

1970-1980 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 8)

En cette fin des 30 glorieuses où se mêlent la longue affaire du Watergate et l'unification inespérée du Vietnam, la Belgique crée ses trois communautés linguistiques, voit son parti social chrétien se diviser en deux : l'un en faveur des Flamands, l'autre en faveur des Wallons, et fait l'objet d'une fusion des communes en 1977, que connaîtra aussi celle de Trooz par une annexion à celles de Fraipont, de Prayon et de Nessonvaux.

L'ULG entreprendra durant cette décennie une longue rénovation des peintures à la détrempe découvertes en 1945 dans l'Eglise Sainte-Catherine de Forêt. Quand au site de La Fenderie, il devient propriété de la Commune de Trooz qui en cèdera 4 ha à la société de logement dite « le Foyer de Fléron ». Petit moment de gloire : ce lieu ancestral et cher aux Troозиens sera investi par les acteurs français Michel Bouquet et Bernard Blier lors du tournage du film « Le Compromis » !

C'est aussi durant les années 70 que verront le jour le premier autocommutateur électronique, les fibres optiques, les premiers microprocesseurs, et le premier micro-ordinateur qui inaugureront timidement notre ère ultramoderne. Enfin, en 1977, s'ouvrira le réseau interbancaire SWIFT.

1980-1990 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 9)

Tandis que les premiers réseaux de téléphonie mobile voient le jour au Japon, que le TCP-IP est officiellement reconnu comme protocole de l'Internet et que le Bell system (portables des compagnies), les Communautés de Belgique voient leurs compétences s'accroître. Á Trooz, plus précisément sur le site de la Fenderie, une centrale électrique de 150Kw alimentée par un bief est mise en exploitation sur le terrain de l'ancienne usine. Sa puissance sera portée en 2003 à 280Kw. Enfin, si en 1985 une page se tourne pour la Commune avec la fermeture de l'usine Tinlot, une autre s'ouvre avec la découverte de la Grotte Walou suivie de recherches scientifiques menées par Michel DEWEZ, et ce jusqu'en 1990.

Au niveau politique, les faits le plus marquant de la décennie tombe pour la Belgique en fin de décennie avec l'adoption du statut de Bruxelles-Capitale pour 19 communes. Quant au reste du monde : on retiendra l'année 1989, pour la proclamation par l'OLP d'un « Etat indépendant » en Palestine, ainsi que pour l'unification de l'Allemagne et la chute du haut mur de sa capitale déchirée, qui met enfin un terme à une Guerre froide de quatre longues décennies saupoudrées de terreur nucléaire.

1990-2000 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 10)

La Grotte Walou est à l'honneur durant cette décennie ; les recherches mènent à la découverte d'une dent néandertalienne en 1997, attestant la très longue ascendance des Troозиens sur les lieux et poussant les

archéologues à poursuivre leur travail. C'est aussi l'époque où la ligne de Chemin de Fer se voit modernisée par une plus grande vitesse.

La science file aussi à grande vitesse jusqu'à la commercialisation en 1999, chez les particuliers français, des liaisons ADSL (rappelez-vous... Bruyantes et qui allaient nous empêcher de téléphoner en même temps!).

Alors que la Belgique devient un état fédéral avec trois Régions dont les pouvoirs sont désormais décentralisés, que le roi Albert II succède à son frère Baudouin, la Belgique se voit bientôt écoeurée par l'Affaire Dutroux et le constat terrifiant de son incompétence judiciaire. Personne d'ailleurs n'en oubliera jamais les tristes marches blanches. Enfin, en 1999, le poulet déserte les tables à manger car la volaille est contaminée par la dioxine.

Deux ans avant que la Belgique signe la Loi universelle contre les coupables de génocides ou de crimes contre l'humanité « quels que soient la nationalité des auteurs et des victimes et l'endroit où ces crimes ont été commis » (une première mondiale), le début de la décennie marque le monde avec - enfin - l'abolition des lois d'Apartheid en Afrique du Sud. C'est aussi l'époque du Traité de Maastricht qui fait officiellement naître l'Union européenne.

2000-2010 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 11)

La décennie s'ouvre avec une crise de la bourse qui fait éclater la bulle internet.

Triste tableau aérien en 2001 : tandis que la compagnie aérienne nationale SABENA est mise en liquidation judiciaire, le monde entier est bientôt bouleversé devant sa télé devant l'immonde spectacle des prisonniers des hautes tours jumelles du WTC à NW, prises d'assaut par les terroristes d'Al Quaïda avant de s'effondrer et de faire tomber avec elles le monde occidental dans la peur du terrorisme religieux.

Le projet Galileo offre désormais à l'Europe la promesse d'un système satellite « européen », qui ne sera plus dépendant de la Russie ni des Etats-Unis. C'est l'époque de la première transmission de cinéma numérique par satellite en Europe.

À Trooz, la grotte Walou passionne encore et la Commune décidera bientôt de mettre à disposition de ses citoyens une Maison de la Laïcité. C'est en effet l'ère des libertés et du respect des différences, comme en témoignent toutes légalisations belges (et souvent pionnières !) sur l'euthanasie, sur le mariage homosexuel, sur la répression des violations des droits de l'Homme, sur le droit de vote accordé aux étrangers non européens lors des élections communales et sur l'autorisation de l'adoption pour les couples homosexuels.

On retiendra aussi une loi prévoyant la fermeture de sept centrales nucléaires entre 2014 et 2025 (mais qu'en est-il devenu ?), le soulagement national de l'annonce de la réclusion à perpétuité pour Marc Dutroux, les 6 mois de crise politique sans gouvernement de transition et une grève pour la dépense du pouvoir d'achat après le sauvetage des banques belgo-néerlandaises Fortis et franco-belge Dexia. Enfin, le fossé se creuse entre les Flamands de droite et les Wallons de gauche.

C'est aussi l'époque où le géant Google entre en bourse par un système d'enchères, tandis que Facebook devient l'un des premiers réseaux sociaux du monde, que les I-Phone permettront bientôt de consulter par tous à tout moment, sonnait ainsi le glas de l'ère du bon vieux Nokia.

2010-2020 (commentaire à insérer dans l'espace décennal 12)

La réserve envers l'Islam et la défense du droit universel des femmes mènent au début de cette décennie à l'interdiction du port du voile islamique intégral dans tout l'espace publics. La Belgique est à cet effet la pionnière.

C'est l'ère de la transition, on se raccroche au naturel, au sain, au local. On s'inquiète pour l'air des générations futures.

La TV numérique terrestre se généralise et on a accès à tout, tout le temps, par différents moyens. Si bien que trop d'informations tue parfois l'information, qu'à force d'être connectés virtuellement, on se déconnecte socialement. Le monde va vite, trop vite. Mais on s'adapte à tous les derniers cris. Pas étonnant que certains prônent un retour aux sources pour les petites choses de la vie quotidienne.

B. Compilation des travaux du *GT Cartes, Promenades et Patrimoine* pour élaboration par les agents du GREOVA du contenu informatif des futures cartes touristiques de Trooz.

Pour la réédition de la carte des promenades pédestres et VTT par exemple :

a) La Gare, sa charpente et son musée / Het station, zijn dak en zijn museum

(photo : Gare)

(balade pédestre concernée : 3)

La conception de cette gare en moellons et pierres bleues est due à l'architecte liégeois H. Froment. Sa construction date de 1843, année de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de la Vesdre. Une ligne de chemin de fer vicinal assurait également la liaison entre les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre. Parmi les nombreux tunnels, celui de Halinsart battait le record avec ses 670 mètres de longueur. La gare d'antan était composée d'un bâtiment « voyageurs », d'un hangar, d'une cour aux marchandises, d'un bureau du télégraphe et de 10 lignes dédiées au transport des passagers et à celui des marchandises des usines et carrières des alentours. Le déclin de la gare a suivi celui des industries locales, consécutivement aux mutations technologiques et à des délocalisations vers des terrains plus vastes. Désormais l'intérieur entièrement rénové abrite un musée communal des Communications, de la Radio et du Patrimoine, un Syndicat d'initiative, une bibliothèque communale et une remarquable charpente métallique (témoin du savoir-faire des dessinateurs et des forgerons).

(Syndicat d'initiative : ouverture du lundi au vendredi de 13h à 16h30 et les weekends des congés scolaires (printemps, été et hiver) de 13h à 17h. Tél : 04/273.09.13-www.syndicat-initiative-trooz.com).



b) Le village de Forêt, ses grottes, ses tragédies et son église Sainte-Catherine / Het dorp Forêt, zijn grotten, zijn tragedies en de Sint-Catherinekerk

(photo : place + église)

(balade pédestre concernée : 1)

Nos ancêtres semblent aussi avoir apprécié les alentours de ce village comme en témoignent des traces dans les grottes de « Walou » et « de Fonds-de-Forêt ». Ces sites de fouilles sont préservés et interdits au public. Une légende raconte que les origines de l'église romane Sainte-Catherine datée du XVIème siècle remonteraient à l'an 720, lorsque la famille des « Pépin » souhaita doter sa région de chasse privilégiée d'un lieu de dévotions. En 1940, de peur que la haute tour carrée de l'église n'attire l'aviation allemande, les artilleurs belges la dynamitèrent. Elle fut reconstruite en 1947, peu après la découverte de peintures à la détrempe (datant du XVIème siècle et aujourd'hui restaurées). Le 5 août 1914, l'armée allemande exécuta 11 villageois (qui reposent dans le cimetière attenant à l'église). Au détour d'un chemin, vous découvrirez une croix dédiée au soldat Imschoot, qui fut la première victime de ce massacre. Enfin, comme un triste refrain, le 6 septembre 1944, les soldats du Reich menèrent une opération de représailles contre des maquisards retranchés à Forêt, dont 57 furent exécutés. Un monument au centre du village rappelle encore à tous cette tragédie.



c) Les biefs et moulins de Nessonvaux / De beekjes en molens van Nessonvaux

(photo : biefs et moulins)

(balades pédestres concernées : 4, 5, 6, 7)

Les origines du moulin à farine « du Ry de Vaux » (petit ruisseau local), dit aussi de « l'avoué de Fléron », remontent au XV^{ème} siècle. Au lieu-dit actuel de « cour André », aujourd'hui divisé entre les communes de Olné et Trooz, ce moulin est flanqué de petites forges, d'une potale et d'inscriptions, dont celle de « Locht ». Il s'agit d'une référence à l'ancien meunier propriétaire l'ayant rénové en 1744. Á la fin du XIX^{ème} siècle, il sera rebaptisé « Moulin André » dû à son appartenance à P.J. André. Ce moulin est le seul des villages de Vaux-sous-Olné et de Nessonvaux à avoir conservé sa roue à aubes. La machinerie intérieure de cette dernière a été soigneusement conservée. Deux bâtiments contigus qui sont d'anciennes forges constituent ce moulin toujours intégré dans un ensemble de maisons. Ne manquez pas de flâner dans les venelles de Nessonvaux en empruntant les petits ponts aménagés au-dessus des biefs : ces petits canaux qui servaient jadis à conduire les eaux jusqu'aux roues des moulins...



d) Le site de la Fenderie / De walserij van Fenderie

(photo : castel)

(balades pédestres concernées : 1, 3, 4)

En 1583, une première Fenderie fut construite à Trooz. Il s'agissait d'un laminoir où le fer était tendu en longues tiges. Très vite, une clouterie et un atelier à canons de fusils s'y intégrèrent. Ce site fut embelli par un château en 1651 de style « Renaissance mosane ». En 1804, le site comptait 3 usines à canons et un maka (marteau de forge actionné par une roue hydraulique). Les années 10' furent florissantes pour la Fenderie, alors spécialisée dans le laminage du zinc en provenance de la *Métallurgie de Prayon*. L'entreprise exportait ses feuilles minces de zinc laminés en Europe, aux Indes, en Chine et au Japon ! Après la seconde guerre mondiale, commença le déclin de l'usine qui ne résista pas aux assauts de la concurrence ; sa production chuta et les activités du laminoir Ancion prirent fin en 1969. Dans les années 80', une centrale électrique, alimentée par un bief, fut mise en exploitation, puis transformée en 2003 en une mini-centrale hydroélectrique. Le site abrite aujourd'hui une Maison de la Laïcité et une Maison des jeunes. Trooz a aussi désormais à cœur de transformer le maka en espace culturel et touristique.



e) L'usine Impéria, sa piste et son musée / De Imperia-fabriek, zijn testbaan en zijn museum

(photo : auto Impéria)

(balades pédestres concernées : 5, 6)

La façade de l'usine *Impéria* de Nessonvaux, construite vers 1850, est d'inspiration médiévale et classée depuis 2008. Ce bâtiment servit tout d'abord à l'armurier Pieper avant que la marque automobile *Impéria* s'y installe en 1907. Si l'usine fut occupée durant la Première Guerre Mondiale, la production reprit et s'intensifia après la fin des hostilités, avec la sortie de véhicules aux lignes modernes, plus légères et de moindre puissance. En 1928, afin de faciliter les essais automobiles, une piste en anneau de 600 mètres fut construite sur les toits de l'usine (unique au monde avec celle de l'usine *Fiat* à Turin). L'usine s'agrandit par deux fois afin de créer des tractions avant et d'assembler les voitures *Vanguard*. Les 700 travailleurs de l'entre-deux-guerres et le caractère prestigieux de la marque *Impéria* n'empêcheront pas la fermeture de l'usine en 1958. Heureusement, ce site est en passe de renaître avec une nouvelle affectation en lien avec le logement, la culture et le sport. Cet espace remettrait en valeur la piste d'essai et un musée *Impéria* exposant les bolides Nessonvautois au sein de leur ancienne usine.

(Informations auprès du Syndicat d'Initiative de Trooz).



f) Le village ouvrier de La Brouck, son usine, sa chapelle Sainte-Thérèse et la réserve naturelle de la Rochette / Het arbeidersdorp La Brouck, de fabriek, de Sint Thérèsekapel en het natuureservaat La Rochette

(photo : vue ancienne du village contre vue récente)

(balade pédestre concernée : 2)

Les habitations mitoyennes du village de La Brouck furent construites au XX^{ème} siècle par l'ancienne *Société Métallurgique de Prayon* afin d'y loger ses ouvriers émigrés de Pologne, d'Italie et d'Espagne. Les émigrés trouvaient aide et écoute auprès de leur bienfaiteur et défenseur abbé Beinten qui officiait à la chapelle Sainte-Thérèse. La Société « la *Métal* » atteignit son apogée dans les années 60' avec 318 employés et 1117 ouvriers de 18 nationalités différentes. L'activité industrielle en plein développement exigeait de plus vastes terrains, idéalement situés le long d'une voie d'eau navigable. La *Société* ferma dès lors le site de Trooz en 1972 pour s'installer à Engis. L'espace libéré permit la création d'un parc d'activités économiques et industrielles de plus de 10 hectares. En face du site, des pelouses calaminaires ont remplacé les anciens sols industriels : la faune et la flore y ont curieusement muté à cause d'un sol toxique et d'une pollution engendrée par des fumées chargées de métaux lourds pendant 150 ans. La *Réserve naturelle de la Rochette*, gérée par *Natagora*, permet d'y observer un *papillon petit nacré*, un *crapaud calamite* ou encore une *alouette lulu*.

(Contact pour visiter la Réserve naturelle de la Rochette : <https://payschantoire.natagora.be/>).



g) Le village de Fraipont, sa drève Patureau, son église aux orgues classés et ses nobles bâtisses / Het dorp Fraipont, de Patureaulaan, de kerk met geklasseerde orgels en de nobele gebouwen

(photo : vue du village)

(balades pédestres concernées : 4, 5)

Jadis, au centre de la place du village, se trouvait une fontaine pyramidale en pierres de taille. La place est entourée d'habitations avec des perrons typiques à double volée de marches. En retrait et dédiée à Saint-Gilles, l'église de Fraipont, construite en 1844, domine encore le village. Elle a accueilli des orgues remarquables originaires de l'église d'Ensival et datés de la fin du XVIII^{ème} siècle. Ces derniers ont été classés en 1977 et sont encore utilisés actuellement. La drève Patureau vous invite à une déambulation, entre les prairies et sous le regard des aulnes, peupliers, saules et autres arborescences. Ce lieu permet de raviver le souvenir de Jacques Patureau, patriote Fraipontois porté disparu dans la tragédie qui frappa Forêt en 1944. Les lieux témoignent aussi des anciens seigneurs de



3^{ème} série de réunions de Groupes de travail

(mai 2016 à juillet 2019)

+ **Visites de terrain**

+ **Réunions de suivi des GT**

CLDR du 24 mai 2016 (ouverte aux GT)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

—————
COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 24 mai 2016

Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : O.BALTUS (GT), S.BOVY (CLDR), J. BRENDEL (GT), E. DE COUNE (CLDR), B. DEWALQUE (GT), C. HONORE (CLDR), C.MARCK (CLDR, Echevin), J. MARTIN (CLDR), Y.MATZ (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), N.SOOLS (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR, Echevin).
GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, A. LEUSCH (Agents de développement).

Excusés : S. CHARLES (GT), D. DE TEMMERMAN (Commune), R. FANIELLE (CLDR)

Introduction

La réunion débute à 20.00 par un mot d'accueil à la CLDR et aux membres des GT présents à cette réunion. Le Président de la Commission cède la parole aux agents de développement en vue d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du 2 juin 2015

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Etat d'avancement du processus

Les agents de développement rappellent brièvement l'état d'avancement du processus grâce à une ligne du temps. Ils rappellent que la CLDR s'est réunie à 7 reprises depuis sa mise en place et que, depuis septembre 2015, la réflexion s'est poursuivie dans des Groupes de Travail thématiques ouverts à la population. Ils expliquent qu'en raison de l'important travail fourni par les membres des GT (proposition de fiches-projet/lancement d'actions concrètes sur le terrain), ceux-ci ont été invités exceptionnellement à cette réunion de la CLDR et le seront également lors des visites de terrain programmées en juin 2016. Ils précisent cependant que la CLDR se réunira à l'avenir en huis-clos afin de valider les fiches-projets proposées, de les prioriser et de valider, *in fine*, le projet de PCDR.

En ce qui concerne le travail effectué par les GT, les agents de développement expliquent qu'il a consisté en la définition d'actions concrètes à mener sur le terrain et en la réflexion sur des projets qui pourraient faire l'objet d'une fiche. Ils rappellent que les actions consistent en des « projets » de plus petite envergure, qui peuvent être

concrétisés par des citoyens, à plus ou moins long terme et qui ne demandent pas de fonds trop importants pour être mis en place. Ainsi par exemple, à Trooz, le GT Patrimoine travaille d'ores et déjà sur la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine, le GT Circuits-courts a mis en place un GAC et les GT Promenade et Patrimoine se sont associés en vue de revoir les promenades existantes et de recenser et commenter le patrimoine intéressant (en ce compris les arbres remarquables et les points de vue) que l'on peut y rencontrer. Par ailleurs, les fiches-projet constitueront le portefeuille de projets du PCDR. Ces projets sont le cœur de la stratégie de développement et permettent de répondre aux défis et objectifs de développement que s'est fixée la Commune. Elles concernent des projets qui demandent un investissement financier important pour lequel des pouvoirs subsidants, dont le Développement Rural, peuvent intervenir. En termes de subsides, le PCDR peut permettre de subventionner des projets comme suit :

Type de projet	Montant de l'assiette de subvention	
	1 ^{ère} tranche (< 500.000 €)	2 ^{ème} tranche (> 500.000€)
Projets communaux d'aménagement d'espaces publics	Maximum 60%	Maximum 50%
Autres projets communaux	Maximum 80%	Maximum 50%

Type de projet	Montant de l'assiette de subvention	
	1 ^{ère} tranche (< montant de 1.000.000 €)	2 ^{ème} tranche (> montant de 1.000.000 €)
Projets transcommunaux (y compris les aménagements d'espaces publics)	Maximum 90%	Maximum 50%

3. Bilan du travail en GT/réflexion sur les fiches-projet

Les actions et les fiches-projets proposées par les GT sont exposés aux membres. Chacune des propositions de fiche-projet sera approfondie en CLDR. Les agents de développement annoncent que :

- les projets concernant les aménagements d'espaces publics et d'infrastructures de rencontres seront abordés lors de 3 visites de terrain programmées fin juin (le 20, le 27 et le 28 juin à 18.30). Les endroits suivants seront visités :

- Espace vert à la Brouck, Site de la Rochette, Place de Forêt ;
- Place Emile Vandervelde de Fraipont, salle Floréal, Venelles de Nessonvaux, Site de Wallonia, Ry de Vaux
- La Fenderie, la chapelle de Trooz, les abords de la gare de Trooz, la Grand'Rue

- certains projets seront abordés ultérieurement car ils sont fonction de l'état d'avancement des GT. Il s'agit des projets liés à la mobilité douce et aux promenades, au patrimoine, à la carrière des Longtraz et aux circuits courts

- la réunion de ce jour est consacrée à l'approfondissement des projets suivants :

- Accueil de la petite enfance
- Créer une maison communautaire pour seniors
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Revaloriser l'image de la Grand'Rue
- Améliorer la coordination et les échanges entre les associations
- Créer des aménagements de convivialité

Afin d'approfondir ces projets, les agents de développement proposent à l'assemblée de se répartir en 3 sous-groupes au sein desquels ils pourront réfléchir durant vingt minutes à deux des six projets. Une tournante est ensuite proposée pour permettre à chacun des groupes d'aborder les 6 projets. Les agents de développement distribuent une grille de questions afin d'affiner les projets. A l'issue des débats, les propositions suivantes sont émises :

a. Coordination des associations

Les agents de développement expliquent que le GT communication a identifié un manque de coordination entre les associations qui a pour conséquence l'organisation d'événements similaires de manière simultanée, l'absence de partage de matériel, etc. Afin de remédier à cette situation, le GT a proposé plusieurs pistes d'actions. Les membres de la CLDR ont marqué leur accord par rapport aux suggestions et les ont affinées. Afin de permettre une meilleure circulation de l'information sur les activités associatives, il est proposé qu'un formulaire en ligne soit disponible via un site internet. Les associations pourraient y publier leurs événements et en faire un petit descriptif. Parallèlement, les citoyens et associations pourraient s'inscrire, sur le même site internet, à une newsletter en fonction de leurs centres d'intérêt. De manière régulière, une newsletter renseignant l'agenda des manifestations pourrait être envoyée aux personnes inscrites. En complément de ce site internet, des panneaux d'affichage pourraient simplement être installés dans la commune pour informer la population des activités. Une fête des associations pourrait également être organisée et la CLDR propose de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs, à Sprimont par exemple. Une visite de terrain pourrait être organisée. La question se pose ensuite de savoir qui pourrait se charger de ce travail de coordination. Il ressort de la réflexion que cette tâche ne doit pas incomber à la Commune. Un membre évoque l'exemple de la Commune de Rendeux au sein de laquelle l'impulsion de créer un agenda trimestriel a été donnée par la Commune et reprise ensuite par un privé. Il est également suggéré que le Syndicat d'Initiative s'occupe de cette fonction en tant qu'organisme neutre au service du public. Une autre solution serait de demander à une des associations suivantes (ou autre) de réaliser ce travail : Maison de la laïcité, Centre protestant de Nessonvaux, Cercle culturel Fassotte.

b. Accueil de la petite enfance

Le besoin de créer une infrastructure d'accueil pour la petite enfance a été émis dans les réunions d'information et de consultation par village ainsi que lors de la réunion du GT Services. L'accueil de la petite enfance semble en effet insuffisant à Trooz malgré la présence d'une crèche privée ainsi que des gardiennes ONE. La CLDR propose les pistes de réflexions suivantes :

- Créer une halte-garderie c'est-à-dire un lieu d'accueil occasionnel des enfants de 0 à 6 ans lorsque les parents sont dans l'indisponibilité de les garder en raison par exemple d'une formation, d'une recherche d'emploi, d'un rendez-vous médical ou tout simplement pour « souffler » un peu. Il est suggéré que cet accueil soit effectué par des bénévoles mais cette idée est rapidement exclue pour des raisons de sécurité et de normes ONE. La halte-garderie pourrait éventuellement être installée dans la chapelle de Trooz dans le cas où elle ferait office de Maison de la solidarité. On pourrait en effet y trouver une épicerie solidaire, une boutique de seconde main, la halte-garderie et un lieu pour les seniors. Cette idée est bien accueillie par la CLDR. Cependant, une remarque est émise concernant la capacité réelle d'accueil de la chapelle. En effet, celle-ci a une superficie au sol de 120 m² au sol. Il serait donc impossible d'avoir un local adapté pour l'accueil de la petite enfance et disponible tous les jours du lundi au vendredi. Il est alors proposé d'envisager de créer un lieu d'accueil à Wallonia ou peut-être à la petite bibliothèque communale de Nessonvaux. Ces questions seront traitées lors des visites de terrain organisées fin du mois de juin 2016. Il est par ailleurs suggéré qu'une visite de la halte-garderie de Beaufays (« La petite abeille ») soit organisée.
- Créer une crèche communale, à long terme, dans un tout nouveau bâtiment. La création d'une crèche communale se justifierait en raison d'une part du manque de places d'accueil et d'autre part de la

possibilité pour un plus grand nombre de parents d'accéder à un service de gardes d'enfants grâce à une adaptation du coût du service au revenu des parents.

- Créer un local d'accueil pour les gardiennes ONE. Cette idée présente l'avantage de travailler en partenariat public-privé. Cela permettrait de proposer un service d'accueil tout en limitant les investissements communaux tout en aidant les gardiennes ONE dans le cadre de leurs activités. La CLDR souhaiterait approfondir cette question en regard des souhaits des gardiennes. Une consultation de ces dernières pourra être effectuée par les agents de développement.
- Encourager l'installation de gardiennes ONE sur le territoire.

Afin d'approfondir la réflexion, les agents de développement consulteront l'ONE et reviendront en CLDR avec les informations demandées : statistiques (nombre d'enfants en bas âge, identification des besoins, nombre de places manquantes d'accueil disponibles, etc.), structure d'accueil existantes et nombre de gardiennes ONE, besoin identifié à Trooz, etc.

c. Aménagements de convivialité

Le besoin de créer des aménagements de convivialité a été émis dans les réunions d'information et de consultation par village ainsi que lors des GT environnement, services et tourisme. Ceux-ci permettraient de renforcer le tourisme de promenade et de redynamiser la vie dans les villages en offrant des lieux de vie sociale notamment aux seniors et aux familles avec enfants. La CLDR propose les pistes de réflexion suivantes :

- Afin de revaloriser la N61, des placettes accueillantes pourraient être aménagées à ses abords.
- Des aménagements de plaines de jeux sont proposés. Divers emplacements sont évoqués. A Nessonvaux, la plaine de jeux bien que privée (CPN) est accessible au public. Il est suggéré de créer une plaine complémentaire ou de soutenir ce projet existant en facilitant son accès. Il est proposé que si une nouvelle aire de jeux était construite à l'école El No de Fraipont, elle puisse être aménagée de manière à être mise à disposition du public en dehors des heures scolaires. Un espace de jeu pourrait également être intégré à la réflexion d'aménagement du site Wallonia.
- Des aménagements de lieux de rassemblement comprenant terrain de pétanques, tables et barbecues sont également proposés.
- Au centre de ces nouveaux aménagements, la végétation devrait être intégrée en tant qu'élément réfléchi. Des arbres commémoratifs pourraient y être plantés.
- Les itinéraires de promenades pourraient être plus équipés en bancs et poubelles.
- Des aménagements d'accueil pour les cavaliers pourraient être envisagés sur des parcours d'itinéraires qui leur seraient consacrés.
- Des panneaux informatifs et didactiques sur le patrimoine, la faune, la flore, les cours d'eau pourraient compléter ces aménagements.
- Il est également soulevé que des bancs supplémentaires faciliteraient et encourageraient les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- Les villages de Fraipont, Nessonvaux, La Brouck, Pery et Fonds de Forêt pourraient bénéficier de ces aménagements. Il est remarqué qu'il faudra être attentif à ne pas délaisser de villages.

Afin de définir les meilleurs emplacements où disposer des bancs et des espaces pique-nique pour les promeneurs, le groupe sentier pourra être consulté sur base du plan communal de localisation des bancs existants. Les associations locales devront être consultées afin de se rendre compte des envies et besoins effectifs de la population avec plus de précision.

d. Revaloriser l'image de la N61

La consultation des citoyens, des commerçants et de la réflexion du GT économie a mis en évidence un manque d'attrait de la Grand Rue. La revalorisation de son image pourrait avoir comme finalité de redynamiser le commerce existant ; d'attirer de nouveaux commerçants et de redévelopper l'animation dans l'axe commerçant.

La CLDR précise que cette réflexion doit s'étendre à la N61 dans son ensemble et pas seulement à la portion dénommée Grand-Rue. En préalable à la réflexion, il est souligné que les possibilités d'action de la commune sont limitées étant donné le peu de propriétés communales à cet endroit. Quelques pistes de réflexion se dégagent :

- Les aménagements devraient se concentrer sur les pôles autour de cette N 61 afin d'attirer le public vers cette Grand-Rue. D'une part le quartier de la gare dont la place mériterait d'être réaménagée (mais celle-ci est propriété de la SNCB). Afin d'améliorer la propreté de ce quartier, des poubelles pourraient y être installées et des actions de sensibilisation et de répression y être menées. Un marché pourrait y être organisé. D'autre part, l'entrée ouest de la commune devrait subir des aménagements d'assainissement et de modernisation. Il est à remarquer que dans un futur plus ou moins proche, cette portion de voirie subira probablement des aménagement d'égouttage et de rénovation ce qui entraînera des problèmes importants de circulation. Une réflexion devrait être menée afin de minimiser l'impact négatif qu'ils pourraient avoir sur les commerces de la zone.
- Des aménagements esthétiques pourraient être envisagés tels que des interventions artistiques d'art urbain. Un groupe de citoyen s'est d'ailleurs récemment investi dans un projet de ce type en participant à l'appel à projet « Vis mon Village » par lequel ils souhaitent obtenir des fonds pour organiser une exposition de photos grand format.
- Une réflexion devrait être développée concernant la taxation des chancre et l'encouragement à l'aménagement des façades.
- Les règlementations urbanistiques devraient être revues afin d'aller vers plus de sévérité.

Les commerçants ainsi que la CCATM pourront à nouveau être consultés afin de préciser les projets correspondant au mieux à la réalité de terrain.

e. Utilisation rationnelle de l'Energie

Les membres précisent tout d'abord qu'il ne faut pas envisager l'utilisation rationnelle de l'Energie uniquement dans l'optique de la diminution de la consommation d'énergie des logements mais que cette dimension de réduction de la consommation d'énergie doit être intégrée dans toutes les réflexions.

En matière de logement, toute la population est concernée mais les ménages à bas revenus, les locataires et les propriétaires de maisons anciennes constituent un public auquel il faut accorder une plus grande attention. En ce qui concerne les bâtiments communaux, des travaux sont encore à réaliser bien que la commune prenne déjà des initiatives (UREBA, Pollec 2).

Il est indiqué qu'une centrale hydroélectrique à Nessonvaux est à vendre. Il serait opportun de veiller à la préserver dans la mesure où elle alimente 65 ménages.

En matière de mobilité, les alternatives à l'utilisation de la voiture contribuent également à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il importe donc de conserver les trois gares de l'entité. Les équipements vélos installés récemment aux gares constituent également un élément qui favorise les déplacements multimodaux. Le projet de la « Vesdrienne » constitue une opportunité de développer considérablement la mobilité douce.

La consommation locale et les achats groupés contribuent également aux économies d'énergie. Le GAC est dans ce cadre un outil important. Les membres suggèrent que le GAC puisse étendre les achats groupés à d'autres produits lorsqu'il aura plus d'expérience.

La communication joue également un rôle important car des services existants sont méconnus de la population (exemple : employé communal qui peut conseiller les citoyens sur les économies d'énergie, etc.). La sensibilisation de la population, particulièrement des personnes précarisées, est un élément essentiel pour parvenir à diminuer la consommation énergétique.

f. Maison communautaire pour seniors

Il s'agit de proposer des activités conviviales qui favorisent la rencontre et luttent contre l'isolement des personnes âgées. Ces activités devraient être encadrées par un animateur ; ce projet est donc à mettre en

relation avec le Plan de Cohésion Sociale. Les services/activités devraient être proposés de manière hebdomadaire et en journée. Il n'est pas nécessaire d'avoir un lieu réservé à ces activités ; elles peuvent s'inscrire dans un projet plus large de Maison des associations.

Des associations et des activités existent et peuvent être des partenaires : théâtre en wallon (Fraipont), asbl La Magne, etc. Cependant, l'information sur les activités existantes pourrait être améliorée. Le CPAS et la Maison médicale seront également des partenaires.

Il manque d'une association neutre représentative des seniors ; des associations existantes sont à connotation politique. La mise en place d'un organe consultatif pour déterminer les activités à mettre en place serait un atout.

La chapelle de Trooz semble particulièrement adaptée au vu de sa position centrale et de son accessibilité en transport en commun. L'Eglise de Fraipont pourrait également être une alternative.

Il est également important d'apporter un soutien aux personnes qui peuvent encore vivre seules. Dans cette optique, il faut veiller à la création et au maintien des services à domicile et de logements adaptés. Il est également essentiel de réfléchir à la mobilité des seniors. Bien que l'offre en transport en commun soit bonne, l'offre ne répond pas à tous les besoins. La mise en place d'un service de taxi social devrait être envisagée.

La séance est levée à 22h30.

Visite de terrain du 20 juin 2016 (Espaces verts La Brouck – La Rochette – Place Forêt)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 20 juin 2016 Visites de terrain de Forêt et la Brouck, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), C. BEUKEN (GT), O.BALTUS (GT), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (CLDR), M. MADERA PEREZ (CLDR), J. MARTIN (GT), Y. MATZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR) N. PIROTTIN (Commune). **GREOA :** A. BARTHELEMY, M-F. GILIS (Agents de développement).

Déroulement de la réunion

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Forêt

Les bâtiments de la salle sont situés dans l'ancienne école de Forêt. La salle est louée au Syndicat d'Initiative qui est chargé de l'exploiter. Elle dispose d'une plaine de jeux et est équipée au fur et à mesure des rentrées d'argent. Elle répond aux besoins des habitants. Il ne semble pas nécessaire de la renforcer.

Place de Forêt

Elle dispose d'une fontaine d'eau potable. Les jeux ne sont pas conformes. Les voitures se parquent sauvagement et il serait donc intéressant de réfléchir à la place qui pourrait leur être accordée. Il est important d'intégrer les habitants à cette réflexion afin de ne pas perturber ce lieu de vie. La croix Himschoot pourrait être mise en valeur. La signalisation touristique devrait être revue : des informations sur l'église pourraient être ajoutées, la grotte et l'église être indiquées. Une table et une poubelle pourraient être ajoutées.

La Brouck

L'idée est de réaliser divers aménagements de convivialité sur l'espace vert situé à la Brouck. Une plaine de jeux ainsi qu'un terrain de pétanque pourraient être installés. On pourrait également y retrouver un espace pique-nique avec des bancs et des tables. Notons que les bancs faciliteraient le déplacement des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la végétation devrait y être intégrée, notamment à travers la plantation d'arbres commémoratifs. Des panneaux informatifs sur les éléments de patrimoine pourraient être placés.

L'aménagement de cet espace permettrait de redynamiser le village en offrant un lieu de vie sociale accessible à tous, notamment aux seniors et aux familles avec enfants.

GT du 21 juin 2016 (Patrimoine et sentiers)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du groupe de travail patrimoine et sentiers 21 juin 2016, 19h30 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY, C. BEUKEN, R.FANIELLE, O.GASPAR, N. PIROTTIN, P. VANDAMME, E. VENDY, M.MADERA PEREZ.

Excusés : O.BALTUS, J. BRENDEL, D. DE TEMMERMAN, A.DEGEE, C. MARCK, J.-C. PATUREAU.

GREOA : A. BARTHELEMY, M.F. GILIS.

1. Introduction

Suite à l'idée émise par divers membres du GT mobilité douce d'améliorer les promenades existantes par la création d'itinéraires commentés, une collaboration avec le groupe patrimoine avait été prévue lors de la réunion du GT patrimoine du 19 avril 2016. Il s'agissait donc pour les 6 balades existantes de relocaliser sur leur parcours les éléments du patrimoine dignes d'intérêt et d'élaborer un commentaire lié à chaque élément. Un travail de recherche considérable a déjà été effectué mais devra, pour certains itinéraires être complété, l'idée étant que l'on souhaiterait 6 à 7 points d'intérêt par balade.

2. Passage en revue des promenades

Promenade 1 - Forêt (Paul Vandamme)

Les éléments du patrimoine recensés sur ce circuit sont les suivants :

- 1) Fenderie (château Beaufort, 1^{er} nom donné au Château), lieu-dit Massouheid/charmes, vue sur Gélivaux (anecdote).
- 2) Tilleul avec une potale sur le sentier.
- 3) Puits de Forêt avec un banc => informations à rechercher.
- 4) à Forêt : Eglise Sainte-Catherine et la place la ferme du château, le massacre de Forêt, le monument à Joseph Imschoot.
- 5) Grotte de Walou et grotte des Sotais, les ruines du château de Miermont.
- 6) Vue sur les usines et sur le site de la Rochette, ancien cimetière ?
- 7) Château de Trumly (le mentionner et renvoyer à la promenade n°3), la croix du bois de Navette ou du bois Hansion (à rénover ou pas ?).

Remarque : il y a la petite promenade de Forêt et la grande promenade de Forêt. La petite promenade passe par le monument et redescend sur la Fenderie. La question qui est posée est de savoir si on indique les 2 promenades sur la carte sachant que la petite est balisée et fréquentée.

Promenade 2 - Au thier (le Thier-La Brouck- l'Abbaye) (O.Baltus)

Créer un point de départ à la gare ou à la fenderie (pour les 1,2 et 3). A priori, la promenade 2 partirait de la gare.

Question : à quel endroit peut-on mettre le point sur la Métal ?

- 1) Le hameau du Thier
- 2) Vue sur la Métal
- 3) La Brouck (le café de la brouck), quartier du Goffinet avec des constructions datant de 1661
- 4) L'Abbaye de Beaufays

Promenade 3 – Péry (O.Baltus)

1) Le Château du Trumly (château privé) a été bâti par le même architecte que celui de la gare de Trooz. Compléter avec l'histoire du chanoine Louvrex qui fut un occupant du château (chapelle à l'intérieur du château) et l'histoire du pantéléphone inventé par Léon de Locht qui fut à l'origine de l'agrandissement du château mais qui était aussi ingénieur.

2) La Croix Dresse avec un rappel sur le château Bleu

3) la ferme Noirfalise : il faudrait faire des recherches sur son histoire. L'endroit est remarquable (privé ?) mais tombe en ruine.

4) La chapelle de Trooz sur laquelle redescend la promenade 3.

5) Il serait intéressant d'attirer l'attention des promeneurs sur certaines caractéristiques géologiques : du ry de Mosbeux vers Noirfalise : tartines calcaires et côté péry, des poudingues. M. Beuken pourra se documenter.

Remarque : Il y a eu pendant longtemps une corde pour aider les randonneurs dans la montée près du ry de Mosbeux : on pourrait imaginer de la remettre.

Promenade 4 (et 5) - Fraipont (R.Fanielle et J.C. Patureau)

1) La croix Saint-Jean (c'est sur la promenade 5 mais on est à 50 m de la 4)

2) La Drève Patureau, les plaques commémoratives 14-18 et 40-45 (seront probablement déplacées car sont sur le pignon de l'école)

3) le laminoir de Haute-Fraipont : un laminoir à zinc construit à Fraipont. Rue Vallée : une croix en zinc près de la maison Duquenne : ce n'est pas sur la promenade mais c'est un point d'intérêt car il y a le musée de l'automobile qui peut être intégré sur la carte.

4) dans la cité de Fraipont, il y a eu une chapelle (qui a été démolie) et il reste encore l'ancien presbytère.

5) L'auberge de Hurlevent comme ressource

6) les orgues de l'Eglise Saint-Gilles

L'idée serait de démarrer les promenades 4 et 5 du cœur du village de Fraipont.

Fraipont-Drève Patureau-vinaigrerie-Imperia-Nessonvaux puis Fenderie

Remarques plus générales :

1) faut-il utiliser les smartphones et les QR codes? Ce système permettrait de rendre les promenades accessibles en l'absence d'un office du tourisme puisqu'en scannant le QR code, le promeneur peut accéder aux cartes et aux informations. Ce système est utilisé à Aubel.

2) Veut-on des balades thématiques, Veut-on mettre quelques points plus en avant sur le patrimoine ? On pourrait imaginer 6 balades généralistes avec une fiche informative et en sélectionner 3 qui seraient les plus représentatives.

3) Quand la commune rejoindra la MTOA, toutes les promenades seront téléchargeables via l'application. Tout ce qui est reconnu est recensé dans la base de données PIVOT.

4) Souhait de créer à la Rochette une septième balade en lien avec la promenade n°3.

En guise de conclusion :

L'objectif est de poursuivre et compléter par promenade le recensement des points d'intérêt au niveau patrimonial (il faudrait par promenade au moins 6 à 7 points d'intérêt) et rassembler pour ces points un maximum d'informations.

Visite de terrain du 28 juin 2016 (Place Fraipont – Salle Floréal - Nessonvaux – Site Wallonia – Ry de Vaux)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 28 juin 2016 Visites de terrain Fraipont et Nessonvaux, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), E. DE COUNE (CLDR), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J-C PATUREAU (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Commune), B. GILSON (Wallonia). **GREOA :** A. LEUSCH, M. VANNI (Agents de développement).

Déroulement de la réunion

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Salle Floréal, rue Havegné, Fraipont

Il est rappelé que la salle Floréal est un espace très important pour le village de Fraipont. Elle permet à diverses associations de se réunir et accueille des événements culturels tels que, grâce à la présence d'une scène, des pièces de théâtre. La salle est très fréquemment louée pour des événements privés. Cette salle mériterait cependant d'être modernisée afin de lui permettre de continuer à assumer ce rôle de lieu de rassemblement pour le village. Des châssis récents ont été placés, mais l'isolation et la mauvaise ventilation du bâtiment sont particulièrement pointées. La toiture ainsi que l'ensemble du bâtiment devraient être révisés. La salle dispose d'un espace cuisine, celui-ci mériterait d'être mieux équipé et adapté aux normes de l'AFSCA. La salle dispose d'une scène, mais des systèmes de sonorisation et d'éclairage pourraient être aménagés. Le mobilier n'est pas adéquat à l'utilisation à laquelle il est destiné. Les tables et les chaises disparates rendent difficile l'aménagement de la salle lors des repas qui y sont organisés. La question du parking est soulevée. Ce dernier est utilisé par la population locale, ce qui est vu comme un avantage à conserver. Il est cependant proposé qu'il soit, lors des diverses manifestations, réservé aux utilisateurs de la salle. L'accès aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons devrait également être revu. Un projet plus ambitieux serait d'ajouter un étage à la salle en lui adjoignant une série de locaux polyvalents.

Place E. Vandervelde à Fraipont

Lors des Groupes de Travail, des citoyens se sont réunis pour réfléchir à un projet de réaménagement de cette place. Les réflexions émises précédemment sont exposées aux membres de la CLDR (voir pré-projet). Divers éléments sont à nouveau discutés :

- Sécuriser l'emplacement pour le bus (en regard de la nouvelle école), notamment via un marquage au sol et des panneaux adaptés sur la voirie
- Revoir le stationnement sur la Place afin de l'optimiser
- Réhabiliter une fontaine en souvenir de l'ancienne

- Mettre à jour le ruisseau du Havegné (après la route et ce jusqu'à la Vesdre)
- Créer une esplanade sur la Vesdre
- Réfléchir au devenir des arbres qui bouchent la vue sur la rivière et à une végétalisation des bords de Vesdre (dans le passé : présence de vergers sur les berges)
- Créer un départ de promenade et une halte vélo (râtelier à vélo, fontaine d'eau potable)
- Aménager un kiosque touristique présentant les possibilités de promenades et offrant aux touristes la possibilité de se désaltérer, d'aller à la toilette ou de s'abriter
- Installer des panneaux didactiques (la Vesdre, les bétchêtes, histoire de Fraipont, etc)
- Créer un espace de détente avec des tables et des bancs dont le mobilier et les séparations soient amovibles afin de ne pas gêner la fête du village.
- Délimiter la place à l'aide de plantations

Les membres souhaitent que ce projet puisse être développé au sein d'une fiche.

Les venelles de Nessonvaux

Le centre ancien du village de Nessonvaux est constitué d'un ensemble de petites venelles à l'histoire riche. Lors des réunions précédentes, il a été soulevé que l'endroit manquait de convivialité. Cependant, la petite place E.Vandavelde, est un espace trop restreint que pour y créer un centre convivial. La proposition émise est de réaliser un projet global d'aménagement des anciennes venelles présentant un gros potentiel en les rendant plus attractives. Outre des aménagements de voirie, il s'agirait de favoriser la dynamique du quartier par diverses actions. Des promenades pourraient y être aménagées, qui passeraient notamment par la Tourette et le Ry de Vaux, sites d'intérêt touristique qui pourraient également bénéficier d'aménagements dans le cadre de ce projet. Le site de la Tourette pourrait notamment être au centre d'un projet citoyen de rénovation. Le parking sur la place pourrait être revu. La cabine électrique aujourd'hui hors-fonction pourrait être enlevée et un espace convivial être aménagé à cet emplacement.

Salle au terrain Wallonia

Le site est actuellement occupé par un jardin potager partagé et des ruches. Il est proposé que le site bénéficie de quelques aménagements favorisant la biodiversité tels que la création d'une mare. L'ancienne buvette est actuellement utilisée pour y entreposer le matériel de jardinage. Cet espace pourrait être réaménagé et voir ainsi ses fonctions développées. Il s'agit du seul bâtiment du village pouvant potentiellement accueillir des événements. Il est proposé qu'il puisse recevoir des conférences, des activités didactiques avec les écoles, des démonstrations d'extraction de miel, etc. Le bâtiment pourrait également accueillir des fêtes et des activités culturelles variées. Le bâtiment n'est actuellement pas relié à l'eau et à l'électricité. Pour être adapté à ces nouvelles fonctions, il devrait bénéficier d'une réelle rénovation. Les utilisateurs et les futurs potentiels utilisateurs seront rencontrés afin de définir précisément les besoins.

La séance est levée à 20h30.

Visite de terrain du 29 juin 2016 (Trooz : Fenderie, chapelle, gare, Grand'rue)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 29 juin 2016 Visites de terrain, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), CH. BEUKEN (GT), A. DEGEE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J.-C. PATUREAU (CLDR), M. MADERA-PEREZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), N. SOOLS (CLDR), E. VENDY (CLDR). **GREOA :** A. LEUSCH, L. SMETS (agents de développement).

Déroulement de la réunion

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Aménagements de mobilité et de convivialité à proximité de la gare de Trooz

La gare de Trooz a été récemment achetée et aménagée par la commune en des espaces pour des commerces, un office du tourisme, une bibliothèque, un local pouvant accueillir des expositions et le futur musée de la radio. Lors des groupes de travail, il a été proposé de pouvoir aménager ses abords. L'espace pourrait être rendu plus convivial par la présence de bancs et de poubelles. Il est souhaité que des toilettes et un point d'eau soient disponibles en permanence pour les touristes. La possibilité d'installer une toilette autonettoyante est évoquée. Le monument aux morts devrait être restauré. Une mare devait être créée dans le cadre du projet Biodibap, mais les aménagements effectués récemment par la snbc ne permettront pas de le mener à bien. Une alternative pourrait être imaginée (bacs de fleurs, de légumes, etc.). Cet espace, laissé à disposition de la commune par la snbc, pourrait être délimité par des bacs mobiles afin qu'il ne soit pas utilisé par les navetteurs. Une liaison cycliste devrait être créée pour permettre aux usagers de rejoindre l'autre côté du pont du chemin de fer en toute sécurité. Un système de passerelle est proposé. Il faut remarquer que la snbc est propriétaire du parking de la gare, ce qui ne permettrait pas d'ouvrir la possibilité de subventionnement par le développement rural. Il est également souhaité que le projet puisse intégrer des aménagements complémentaires dans le bâtiment de la gare tels que du mobilier et une scénographie pour le musée de la radio.

Aménagements rendant la Grand-rue (N61) plus conviviale

Lors des groupes de travail, les participants ont relevé à plusieurs reprises le manque d'attractivité de la Grand-Rue. Malheureusement, peu de solutions semblent envisageables pour la valoriser, la commune n'étant propriétaire ni des bâtiments ni de la voirie. Seul le parking du n°64 (l'ancienne maison communale) pourrait être aménagé afin de rendre un espace disponible pour la circulation pédestre entre le projet de nouvelles constructions et la Vesdre.

Fenderie, aménagement global du site

Le château de la fenderie est le symbole de la commune de Trooz. Lors des groupes de travail, différentes idées ont été émises. Le projet consisterait en un réaménagement global du site. Un projet pour le maka est en cours d'aboutissement. Il sera réaffecté en un espace polyvalent d'accueil pour les touristes et les promeneurs, d'exposition et de fête. Le bâtiment ouest est occupé par la maison de la Laïcité et la maison des jeunes. Un

espace est actuellement disponible. Celui-ci pourrait être aménagé en sanitaires, en cuisine et en espace polyvalent. Cet espace accessible via les locaux des deux associations permettrait de les agrandir pour des événements ponctuels. Il pourrait également être mis à disposition d'autres associations de la commune. Des travaux de réfection extérieure tels que la toiture devront également être entrepris. La chaudière actuelle permettrait de chauffer l'ensemble de ces locaux. Le revêtement de la cour intérieure serait remis en état. Le bief serait sécurisé par des garde-corps. Le château, dont la façade est classée doit être restauré. Il est proposé d'y aménager un musée relatif aux anciennes activités métallurgiques de la région. Des partenariats avec le musée de la vie wallonne et le musée de la métallurgie sont suggérés.

Chapelle de Trooz

La commune de Trooz pourrait acquérir pour un euro symbolique la chapelle. L'idée serait de la réaffecter en deux logements à l'étage et un espace polyvalent au rez-de chaussée. Cet espace est idéalement placé par rapport au centre de Trooz et des transports en commun. Il serait aménagé afin d'accueillir différentes activités telles qu'un marché couvert, une halte- garderie, etc. Il faut garder à l'esprit que l'espace est actuellement utilisé par St Vincent de Paul pour y entreposer les meubles à destination des personnes démunies.

La séance est levée à 20h30.

CLDR du 19 décembre 2016 (ouverte aux GT)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Procès-verbal de la CLDR du 19 décembre 2016 Salle des mariages, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : G.BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), C.BEUKEN (GT), S.BOVY (CLDR), A.DEGEE (CLDR), C.DEPRESSEUX (CLDR), D.DE TEMMERMAN (Commune), O.GASPAR (CLDR), P.HAOT (CLDR), M.MADERA PEREZ (CLDR), C.MARCK (CLDR, Echevin), J.MARTIN (CLDR), Y.MATZ (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME (CLDR). **GREOVA** : L.SMETZ (Représentante du GREOVA).
Excusés : C.HONORE (CLDR), E.VENDY (CLDR, Echevin).

0. Introduction

La réunion débute à 19h00 par un mot d'accueil aux membres de la CLDR et aux membres des GT présents à cette réunion. Le Président de la Commission explique en quelques mots les raisons du léger temps d'arrêt dans l'avancement du PCDR et cède la parole à la représentante du GREOVA en vue d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

1. Présentation de la nouvelle équipe PCDR au sein du GREOVA

La nouvelle équipe du PCDR est composée des personnes suivantes :

- Amandine LEUSCH (fin du repos d'accouchement le 03/01/2017)
- Maurine VANNI
- Emilie SAINVITU
- Une personne supplémentaire est en cours d'engagement.

2. Point de la situation sur les différentes thématiques

Fin avril 2016, les groupes de travail avaient lancé différentes pistes qui ont abouti à des propositions de fiches-projets et à des actions concrètes sur le terrain telles que la mise en place d'un GAC ou l'inventaire du petit patrimoine. Les projets relatifs aux aménagements d'espaces publics et aux infrastructures de rencontre avaient en outre été davantage explicités lors des visites de terrains effectuées en juin 2016.

Pour mémoire, la représentante du GREOVA énumère brièvement les projets qui ont fait l'objet d'une fiche :

- l'aménagement de la place de Forêt
- l'aménagement de la place de Fraipont
- la rénovation de la salle Floréal
- la réhabilitation de la buvette de Nessonvaux
- la réhabilitation (future) de la carrière
- la rénovation du Maka
- l'aménagement du bâtiment contigu à la maison de la laïcité
- la mise en valeur des venelles de Nessonvaux
- la réalisation des aménagements de l'espace vert de la Brouck

- l'aménagement du site de la Tourette
- l'aménagement de la Chapelle de Trooz (logements à loyers modérés aux étages, infrastructures d'accueil ou de rencontre au rez de chaussée)
- l'amélioration de l'image de la Grand'Rue
- la coordination des associations
- l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz
- la mise en place d'une maison communautaire pour seniors
- le site de la Rochette : parc pédagogique et historique
- la mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux
- l'élaboration d'itinéraires de promenades en lien avec une valorisation du patrimoine
- la mobilité douce (dont la liaison gare de Chaudfontaine-gare de Trooz)
- la valorisation du patrimoine mémoriel

Monsieur De Temmerman intervient pour mettre en évidence l'existence de particularités telles que la localisation précise sur le territoire de la commune ou le statut juridique des biens concernés et dont il faudra tenir compte pour la sélection des fiches-projets. Il signale aussi que certains projets sont déjà gérés dans le cadre d'autres dossiers (Pollec en ce concerne le projet lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la Province et LEM en ce qui concerne la liaison mobilité douce entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz et enfin le dossier de rénovation du Maka qui est déjà engagé).

En lien avec l'intervention d'un participant concernant l'appropriation de fait par certaines personnes d'éléments de la voirie communale, le nouveau décret relatif aux voiries communales est évoqué.

L'étape suivante du travail consistera à déterminer quels seront les projets que la commune souhaite mener à bien et qui justifient des moyens financiers importants pour lesquels des pouvoirs subsidiaires peuvent intervenir.

Une priorité doit être donnée aux projets : lot 1 pour les projets dont la réalisation est prévue durant les trois premières années de mise en œuvre du PCDR, lot 2 pour les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR et lot 3 pour les autres projets à échéance plus lointaine. Les projets du lot 1 doivent prendre la forme d'une fiche complète avec estimation des coûts.

Les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du PCDR sont repris dans le lot 0 comme par exemple le GAC qui a déjà été concrétisé. Il est proposé de mettre en lot 0 les travaux relatifs à la cartographie des itinéraires de promenades, promenades agrémentées par la mise en évidence d'éléments du patrimoine. De nouveaux itinéraires thématiques pourraient également enrichir l'offre proposée. Le GREOVA interviendrait en support de ces actions.

3. Planning des réunions en 2017

Il est convenu d'organiser une réunion pour chaque grand groupe de travail (GT espaces publics - infrastructures de rencontre - vie sociale ; GT patrimoine - mobilité douce-environnement ; GT économie – énergie – logement - tourisme) respectivement mi-janvier, fin janvier et mi-février.

Le but de ces réunions sera de choisir et prioriser les fiches-projets de manière à pouvoir continuer à avancer dans le processus d'élaboration du PCDR. Les projets qui seront repris en lot 1 devront faire l'objet d'une fiche descriptive beaucoup plus détaillée avec notamment une estimation des coûts.

Dès qu'un accord sera pris quant aux dates par l'ensemble des membres, les convocations détaillant les sujets abordés seront envoyées.

4. Clôture

Le président de la commission clôture la réunion en présentant d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle à toute l'assemblée. La réunion est levée à 20h30.

GT du 23 janvier 2017 (Mobilité douce – Environnement – Patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du groupe de travail patrimoine, mobilité douce et environnement 23 janvier 2017 Ecole de Nessonvaux, rue large 278, 4870 Trooz, 19h00

Présents :

Christophe MARCK , président

Philippe HAOT, Claude HONORE, Etienne VENDY, Arthur DEGEE, Roland FANIELLE, Olivier GASPAR, Guy BAILLY, Olivier BALTUS, Daniel DE TEMMERMAN. Excusés : Jules MARTIN, Jean-Claude PATUREAU, Paul VAN DAMME, Claude VAN DEN HOVE, Danielle NICKELS, Nancy PIROTTIN, Yves MATZ. GREOVA : Emilie SAINVITU.

Début de la réunion : 19h15

1. Introduction

La réunion a pour objectif de faire le point sur les différents projets liés au patrimoine, à la mobilité douce et à l'environnement. Un document reprenant ceux-ci a été distribué par le GREOVA. Ce document a été construit sur base de la sélection des projets réalisée en CLDR et d'un premier essai de rédaction des fiches-projets par le GREOVA.

2. Présentation des fiches-projets

L'agent de développement passe en revue chacune des fiches projets en lien avec la thématique du jour. Chaque fiche donne lieu à des discussions et à des précisions sur leur contenu.

A. L'aménagement du site de la Tourette

Le site de la Tourette est un terrain privé. Son propriétaire souhaite exploiter les bois (qui se trouvent en bordure d'un chemin communal). Une négociation serait en cours pour l'occupation du site. Ce point sera à confirmer en fonction des contacts avec le propriétaire.

Eléments à prendre en compte dans le projet :

- a. Installer une table d'orientation
- b. Mettre en valeur le point de vue exceptionnel du site
- c. mettre en place un chantier participatif pour reconstruire la Tourette (travailler avec des personnes pensionnées qui ont des qualifications comme par exemple la maçonnerie). Lors des discussions, il a été proposé de reconstruire la Tourette en bois. Un participant fait remarquer que le bois n'a pas une longévité suffisante et nécessite beaucoup plus d'entretien que la brique ou la pierre.

Un participant a reçu les plans (de 1929) de la Tourette

B. La valorisation du patrimoine mémoriel

Plusieurs participants font remarquer que ce projet doit vivre au-delà du PCDR. Le groupe de travail devrait devenir un groupe permanent tel que celui de Houff'Archives. Le travail est important et si un site internet ou autre est réalisé, il faudra que cela vive sinon, le projet va périr.

L'idée de travailler en collaboration avec une association est lancée (Damas ?). Le PCDR ne peut financer du personnel or le groupe trouverait intéressant qu'une personne travaille dessus. D'autres participants disent qu'il est possible de faire vivre ce projet sans avoir une personne salariée, en travaillant uniquement sur base volontaire.

Pour ce faire, il est indispensable d'avoir un lieu pour se réunir et assembler toutes les données recueillies. Il sera également nécessaire d'avoir un lieu de stockage.

NB : dans un PCDR, il est possible d'acquérir des biens immobiliers (immeuble, terrain) et de les rénover, mais il n'est pas possible d'y budgétiser l'achat de matériel.

Eléments à prendre en compte dans le projet :

- Contacter Damas pour voir si l'asbl serait partie prenante dans le projet et de quelle manière. Et tenter également de récupérer les dossiers qu'ils possèdent sur le patrimoine mémoriel.
- Lister les lieux pouvant accueillir ce projet (un lieu fixe) et qui pourraient offrir un espace de stockage, de travail/réunion et d'exposition. Lieux évoqués lors de la réunion : la Fenderie, la chapelle de Trooz, l'église de Fraipon, la gare de Trooz...
- Achat de matériel informatique et audio de qualité.
- Penser au système de chauffage de ce bâtiment pour pouvoir se réunir sans devoir chauffer un bâtiment entier.
- Réfléchir à l'avenir de la piste d'essai des voitures Impéra (remettre en état ? Valoriser dans le patrimoine ?

Cette proposition sera soumise au GT infrastructure de rencontre, espace public et vie sociale. Le sous-groupe de travail qui se penchera sur ce projet pourrait être composé de membres issus des deux GT.

C. Le site de la Rochette : parc pédagogique et historique

Il serait question ici de travailler en collaboration avec Natagora. Le sous-groupe se consacrerait à réaliser des fiches pédagogiques qui mettraient en avant le patrimoine historique métallurgique sur le site. Le GREOVA est disponible pour tout le travail de graphisme et de mise en pages.

Un participant fait remarquer qu'un versant du site est soumis au phénomène d'érosion et de ce fait, est assez instable.

Eléments à prendre en compte dans le projet :

- négocier l'accès avec la commune de Chaudfontaine, car une des entrées se situe sur leur territoire.
- Mettre en place des panneaux didactiques à différents endroits de la balade.

D. La mise en valeur des venelles de Nessonvaux

Il a été convenu de ne pas insérer dans cette fiche la rénovation de la place Emile Vandervelde mais de se concentrer sur l'aspect balade et mise en évidence du patrimoine (Venelles et escaliers). Cette balade pourrait rejoindre celle de la Tourette.

Les participants ont décidé de fusionner cette fiche avec la A (site de la Tourette).

E. L'élaboration d'itinéraires de promenades en lien avec une valorisation du patrimoine

Monsieur De Temmerman évoque le désir de la commune d'avoir un nouveau plan de Trooz (entité). Des contacts ont déjà été pris dans ce sens. La commune voudrait également refaire une carte avec les sentiers balisés et au verso le plan des rues. Ce projet pourrait être mis en lot 0 dans le PCDR car des financements sont possibles via le CGT.

Les fiches sur les points d'intérêts ont avancé. Elles pourraient être intégrées dans l'application et le site internet de la Maison du Tourisme OVA. Une rencontre avec le GREOVA a déjà eu lieu pour réaliser ce projet.

6 balades existent déjà et sont balisées (on conserve ces itinéraires). 4 points d'intérêt pourraient être insérés dans chacune.

Information complémentaire : le GREOVA va fournir un formulaire à compléter par le GT « Environnement, mobilité douce et patrimoine » afin qu'il détaille les itinéraires de promenades sur la commune de Trooz. Une fois complétés, ces documents devront être renvoyés au GREOVA.

Eléments à prendre en compte dans le projet :

- Etoffer les informations contenues dans les fiches
- Ajouter de l'information dans les fiches (si nécessaire)
- Transmettre les fiches à Monsieur Etienne VENDY et ensuite au GREOVA (pour la mise en page et le graphisme). (NB : le GREOVA dispose de fiches sur le petit patrimoine, sont-elles à jour ?)
- Réaliser une fiche sur les venelles
- Réaliser les 2 changements de balisage sur les sentiers.

F. La rénovation du Maka

Le dossier de financement des travaux est sur la table du ministre. Il est en attente de signature.

Il a été décidé de ne pas travailler sur ce projet vu son état d'avancement. Par contre, la CLDR décidera s'il doit ou non faire partie du PCDR.

G. L'aménagement de la place de Forêt

La place de forêt est une belle place qui ne nécessite pas d'aménagement particulier. Il semblerait que ses utilisateurs ne se plaignent pas de la vétusté des jeux pour enfants. Le mobilier urbain serait peut-être à revoir. La CLDR décidera de la place de ce projet dans le PCDR.

3. Remarques et divers

- Qu'en est-il du château de la Fenderie ? Lors de la visite de terrain, un projet a été évoqué mais aucune fiche n'en fait mention.

Information complémentaire (non évoquée lors de la réunion).

Concernant l'aménagement global du site de la Fenderie, voici ce qui a été indiqué dans le PV de la visite de terrain du 29 juin 2016.

« Le château de la Fenderie est le symbole de la commune de Trooz. Lors des groupes de travail, différentes idées ont été émises. Le projet consisterait en un réaménagement global du site. [...] »

Le château, dont la façade est classée doit être restauré. Il est proposé d'y aménager un musée relatif aux anciennes activités métallurgiques de la région. Des partenariats avec le musée de la vie wallonne et le musée de la métallurgie sont suggérés. »

4. Résumé

Il a été décidé de :

- Fusionner deux fiches (la Tourette et les venelles de Nessonvaux)
- Laisser le projet « Maka » en suspens, en attendant que le ministre signe sa réalisation.
- La fiche G est moins intéressante, à voir avec la CLDR si on laisse ce projet ou si on le supprime du PCDR

Soumettre la fiche B au GT infrastructure pour l'aspect bâtiment et collaborer avec eux sur ce point. Réfléchir à la place Emile Vandervelde qui ferait éventuellement l'objet d'une nouvelle fiche.

Constituer des sous-groupes de travail qui vont affiner et détailler les fiches projets en vue de les insérer dans le PCDR. Ce travail sera à réaliser le plus rapidement possible pour que les fiches soient validées en CLDR et soient insérées dans le PCDR.

Information complémentaire : à la prochaine CLDR (en mars), les fiches vont être classées en lots. Il est donc important que les agents de développement aient un maximum d'informations sur les projets pour les présenter en CLDR.

A la fin de la réunion les participants se sont inscrits dans le(s) sous-groupe(s) de leur choix.

La réunion se clôture à 21h30

GT du 16 février 2017 (Infrastructures de rencontres – Espaces publics – Vie sociale)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail « *Tourisme, économie et énergie* » et « *Infrastructures de rencontre, espaces publics, et vie sociale* » 16 février 2017 à 19h00 (École de Fraipont, 444 rue Haute, 4870 Fraipont)

Présents :

- Arthur DEGEE, membre de la CLDR
- Alix EVRARD, agent de développement au GREOVA
- Christophe MARCK, Président de la CLDR
- Nancy PIROTTIN, employée communale en charge du PCDR
- Emilie SAINVITU, agent de développement au GREOVA
- Eloïse THOUMSIN, stagiaire au GREOVA
- Maurine VANNI, agent de développement au GREOVA

Excusés : Olivier BALTUS, Daniel De TEMMERMAN, Philippe HAOT, Marc JAMAGNE.

La réunion débute à 19h15.

Introduction

Le but de la réunion est d'améliorer les fiches-projets déjà réalisées, sur base du document distribué aux participants présents. Les participants pourront faire leurs remarques et ajouter des informations en vue de compléter les fiches le plus précisément possible.

Les agents du GREOVA expliquent que les parties 1, 2, 3 et 4 du PCDR sont partiellement rédigées. La prochaine étape consistera à détailler les fiches-projets. Les remarques et informations supplémentaires sont attendues par des différents groupes de travail. Il est dès lors convenu d'envoyer les fiches aux participants afin qu'ils apportent des précisions sur les projets et envoient leurs commentaires au GREOVA (pcdr@greova.be).

Très prochainement, la CLDR va prioriser les fiches projets et les classer dans les lots 1, 2 et 3. Les agents expliquent également qu'à partir de maintenant tout doit aller très vite car les procédures sont très longues pour valider le PCDR.

Une salle sera mise à disposition des GT pour qu'ils puissent s'y rencontrer et travailler sur les fiches. Les membres des GT seront informés sur la disponibilité du local de la Fenderie par mail ou par courrier.

Présentation fiches-projets du GT « Infrastructures de rencontre, espaces publics, vie sociale »

L'agent de développement présente les fiches-projets sur la thématique « Infrastructures de rencontre, espaces publics, vie sociale ».

A. L'aménagement de la place de Forêt

Cette fiche est déjà en partie réalisée. Une remarque est faite sur la localisation de la croix Imschoot qui ne se trouve pas sur la place, mais sur le chemin. Une autre remarque porte sur la mare qui a déjà été enlevée pour rendre la place plus salubre et éviter les insectes.

B. L'aménagement de la place de Fraipont

Il est spécifié que l'Havegné (ou Haveigné) est un cours d'eau. Le problème est qu'il est impossible de le voir à cause de l'aménagement du territoire (il passe en dessous de la place pour se jeter dans la Vesdre) et de la faune autour de ce cours d'eau.

Monsieur Marck conclut cette fiche en soulignant qu'il y a assez d'idées sur cette fiche et qu'il n'y a rien à ajouter.

C. La rénovation de la salle Floréal

Remarque sur le fait qu'une cuisine existe déjà mais qu'il faut la réaménager. La salle a quant à elle déjà été réaménagée au niveau des châssis et des portes de secours mais l'isolation doit encore être réalisée. La salle est une des dernières salles de fête de la commune. Cependant la partie d'ajout d'un étage à la salle peut être supprimé de la fiche car c'est un projet trop ambitieux. Il est préférable de prioriser l'aménagement, la cuisine et l'isolation. Il faut également faire une mise à jour de cette fiche car il y a eu, depuis sa rédaction, beaucoup de changements.

D. La réhabilitation de la buvette de Nessonvaux

Le groupe de travail doit encore se mettre d'accord sur l'utilisation future de la salle (ouverte ou non aux soirées et événements privés). Il ne faut cependant pas négliger la rentrée d'argent que cette salle pourrait amener à la commune. Les participants font remarquer qu'il faut penser aux voisins de la salle ainsi qu'aux abords qui sont des espaces verts.

Monsieur Degée souligne que c'est la buvette du football, donc elle n'appartient pas directement à Nessonvaux.

E. La réhabilitation (future) de la carrière

Cette fiche-projet est à maintenir pour le second PCDR (ou en lot 3) car il y a des permis d'extraction en cours auprès des exploitants de la carrière et ce, pour une durée de plus de 10 ans.

F. L'aménagement du bâtiment contigu à la maison de la laïcité

Cette fiche doit rester en suspens à la demande de la maison de la laïcité.

G. La réalisation des aménagements DES espaces verts de la Brouck

Un participant ajoute que le GT avait parlé d'y inclure la construction d'un terrain de volley, une plaine de jeux, un espace détente et également du mobilier. Il s'agira également d'un espace de détente intergénérationnel.

H. L'amélioration de l'image de la Grand Rue

Les informations contenues dans cette fiche semblent un peu alarmistes car certaines enseignes, présentes depuis 20 ans, sont toujours là. De plus, le pouvoir d'action de la commune est fortement limité sur cette route car elle est nationale, ce qui ne permet pas de la rendre plus attrayante ou d'y réaliser des aménagements. Les principaux problèmes semblent être le manque d'attraction de la rue, des taxes trop élevées et le manque de possibilité de parking. De plus, les 2 entrées de la rue ne sont pas attrayantes et on ne sait pas où on arrive en entrant dans Trooz.

Il est donc proposé de faire une fiche-projet plus globale, sur l'entière de la commune et prévoir de lieux conviviaux un peu partout. Il serait intéressant de réaliser cette fiche-projet afin d'en faire un élément de

réflexion, l'appeler « Aménagements de convivialité sur l'ensemble de la commune ». Sur 10 ans, il y aura toujours des opportunités d'aménagements de convivialité.

I. La coordination des associations

Le président des associations n'étant pas là, on propose de lui soumettre la fiche pour avoir ses réflexions.

J. La mise en place d'une maison communautaire pour seniors

Même si des projets pour seniors se développent sur l'ensemble de la commune, il est convenu de laisser cette fiche dans le PCDR. En effet, il nécessite de développer davantage les services consacrés aux aînés.

K. Vaux-sous-Olne, Moulin du Ry de Vaux

Fiche à mettre de côté car c'est un domaine privé et les propriétaires ont décidé de le rénover.

Présentation fiches-projets « tourisme, économie et énergie »

L'agent de développement présente les fiches-projets en lien avec le tourisme, l'économie et l'énergie en vue de prendre connaissance des remarques sur ces dernières.

A. Informer et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz

Une première remarque est directement mise en exergue sur le fait que l'idée du drone dans cette fiche-projet semble impossible à réaliser. Le prix de la machine est beaucoup trop élevé mais cette action peut tout de même rester dans la fiche-projet, la décision sera prise lors de l'actualisation de celle-ci.

Monsieur Degée aborde le projet de « commune 0 déchet » qui pourrait être intégré dans cette fiche. La commune prévoit de réaliser ce projet en lot 0 du PCDR.

B. Mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux

En ce qui concerne cette fiche-projet, un agent de développement du GREOVA souhaite savoir s'il s'agit de mettre en place une coopérative ou simplement de mettre des terrains à la disposition des agriculteurs. Monsieur Marck explique que c'est aux jeunes pour qui ces terrains sont mis à disposition de créer, s'ils le souhaitent, une coopérative. Une fois la fiche-projet priorisée, le recensement des terrains pouvant être mis à disposition des producteurs pourra commencer.

C. L'aménagement de la Chapelle de Trooz

Une proposition d'ajouter un projet de micro-brasserie à la fiche est émise. Il est toutefois rappelé que la fiche-projet doit avoir une dimension socioculturelle, sans quoi l'Evêché ne cédera pas la chapelle à la commune. Il est également proposé d'ajouter un projet intergénérationnel à la fiche. Monsieur Degée signale qu'il serait intéressant de rencontrer l'Evêché afin de connaître ses conditions d'exploitation du lieu. L'agent conclut que la fiche sera retravaillée une fois les remarques émises par l'Evêché.

D. Mettre en place un réseau à chaleur sur le site de l'Administration communale

Monsieur Degée, disposant d'une bonne connaissance dans le domaine de l'énergie, signale d'emblée que la mise en place d'un réseau à chaleur semble illusoire car il ne servirait réellement qu'en hiver et il serait difficile de l'utiliser sans faire de gaspillage (exemple avec ce système en Allemagne). La question du type de biomasse à utiliser est pointée car le coût peut s'avérer assez élevé. De plus, des systèmes spécifiques (ex : épuration) seraient à mettre en place, que l'on opte pour un composteur brûleur de déchets ou que l'on brûle directement les déchets. Cette fiche ne sera donc probablement pas prioritaire.

Remarques générales

- Les agents de développement mettent l'accent sur le fait qu'il faut réaliser, à ce stade du PCDR, des actions en lot 0 pour maintenir les participants actifs et engagés.
- L'agent de développement souligne que l'étude socio-économique a été actualisée en 2016 mais que le service n'a pas reçu de retour de la commune sur cette actualisation. Le président viendra au GREOVA le mardi 14 mars pour valider l'étude. Après cette date, elle ne sera plus modifiée.
- Le GREOVA explique que la priorisation des fiches ne fige pas l'ordre d'exécution de celles-ci.
- Le service PCDR s'engage à envoyer le mail aux participants pour les prévenir du lieu de réunion ouvert pour leur groupe de travail. La Fenderie sera disponible jusque fin mars pour y travailler à partir de 17h.
- Il est nécessaire d'avancer assez vite sur la priorisation des fiches-projets. Monsieur Marck demande au service PCDR du GREOVA de réaliser une pré-priorisation. Le même travail sera demandé aux membres de la CLDR, individuellement avant la réunion. En plénière, la CLDR pourra confronter les classements de chacun et prendre une décision afin de la soumettre au Collège communal.

Agenda

21/02 : Visite de terrain avec Monsieur Marck et Madame Pirottin.

09/03 : Groupes de travail à la Fenderie

15/03 : Monsieur Marck vient au GREOVA pour valider l'étude et revoir le PCDR entre 13h 14h.

30/03 : CLDR 19h30 à la salle des mariages (à confirmer).

La réunion prend fin à 21h00

GT du 16 février 2017 (Tourisme – Economie – Energie)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du groupe de travail tourisme, économie et énergie 16 février 2017 à 19h00 (École de Fraipont, 444 rue Haute, 4870 Fraipont)

Présents :

- Arthur DEGEE, membre de la CLDR et des GT
- Christophe MARCK, Président de la CLDR
- Nancy PIROTTIN, employée communale en charge du PCDR
- Alix EVRARD, agent de développement au GREOVA
- Emilie SAINVITU, agent de développement au GREOVA
- Eloïse THOUMSIN, stagiaire au GREOVA
- Maurine VANNI, agent de développement au GREOVA

Excusés :

Olivier BALTUS, Marc JAMAGNE, Philippe HAOT, Daniel De TEMMERMAN.

La réunion commence à 19h15.

Introduction

La réunion démarre par une brève discussion sur le GAC et l'article qui a été préparé par le GREOVA afin de faire l'état d'avancement de l'ODR. Les agents de développement expliquent qu'il a été impossible de joindre le président du GAC. L'article est approuvé par les personnes présentes à la réunion.

Le but de la réunion est de peaufiner les fiches-projets sur base d'un document distribué aux participants présents et de prendre note des remarques faites sur ces fiches.

Il est également expliqué que les parties 1, 2, 3 et 4 du PCDR sont en partie rédigées. La prochaine étape consistera à réaliser la partie sur les fiches-projets. Elles sont en cours de rédaction mais le travail est en attente des éventuelles remarques des différents groupes de travail qui permettront aux agents de développement de finaliser le tout. Il est dès lors convenu d'envoyer les fiches aux participants afin qu'ils apportent des précisions sur les projets évoqués dans les fiches.

Les agents de développement expliquent qu'il nécessiterait d'organiser une réunion en mars-avril afin de prioriser les fiches-projets. Sans cette réunion, l'avancement dans l'écriture du PCDR est bloqué. Les agents du GREOVA expliquent également qu'à partir de maintenant, il importe d'assurer une certaine continuité dans les démarches de travail car les procédures sont très longues.

Lors de la dernière réunion, il a été discuté de mettre un local à disposition des groupes de travail, à La Fenderie par exemple, afin qu'ils puissent s'y rencontrer et travailler sur les fiches. Dans le courant de la semaine du 20 février, une réponse devrait être donnée quant à la disponibilité de ce local.

Emilie, agent de développement, présente ensuite Alix, nouvel agent de développement au sein du service PCDR et Eloïse stagiaire au sein de ce même service.

Présentation fiches-projets

L'agent de développement présente les fiches-projets en lien avec le tourisme, l'économie et l'énergie en vue de voir les remarques sur ces dernières.

E. Informer et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz

Une première remarque est directement mise en exergue sur le fait que l'idée du drone dans cette fiche-projet semble impossible à réaliser. Le prix de la machine est beaucoup trop élevé mais cette action peut tout de même rester dans la fiche-projet, la décision sera prise lors de l'actualisation de celle-ci.

Remarque complémentaire :

- Monsieur Degée parle du projet de « commune 0 déchet » qui pourrait être intégré dans cette fiche. La commune prévoit de réaliser ce projet en lot 0 du PCDR.

F. Mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux

En ce qui concerne cette fiche-projet, un agent de développement du GREOVA souhaite savoir s'il s'agit de mettre en place une coopérative ou simplement de mettre des terrains à la disposition des agriculteurs. Monsieur Marck explique que c'est aux jeunes pour qui ces terrains sont mis à disposition de créer, s'ils le souhaitent, une coopérative. L'agent demande alors si ces terrains sont déjà disponibles mais le recensement n'a pas encore été réalisé car il faut d'abord prioriser les fiches-projets pour éviter de faire un travail pour rien.

La remarque sur la nature des terrains est également soulevé, le problème est qu'il n'y a pas de terrains communaux à mettre à disposition mais seulement des privés. Il faudrait donc utiliser l'argent du PCDR pour louer ces terrains au privé ou en acheter un si l'opportunité se présente.

Une fois la fiche-projet priorisée, le recensement pourra commencer. Il est encore bien spécifié que le but de cette fiche est de motiver les jeunes mais ils sont libres de faire ce qu'ils veulent.

G. L'aménagement de la Chapelle de Trooz

Remarque faite par rapport au GAC qui a déjà un local à sa disposition. Une proposition d'ajouter un projet de micro-brasserie à la fiche est émise. Il est toutefois rappelé que la fiche-projet doit avoir une dimension socioculturelle, sans quoi l'Evêché ne cédera pas la chapelle à la commune. Il est également proposé d'ajouter un projet intergénérationnel à la fiche. Monsieur Degée signale qu'il serait intéressant de rencontrer l'Evêché afin de connaître ses conditions d'exploitation du lieu. L'agent conclut que la fiche sera retravaillée une fois les remarques émises par l'Evêché.

H. Mettre en place un réseau à chaleur sur le site de l'Administration communale

Monsieur Degée, disposant d'une bonne connaissance dans le domaine de l'énergie, signale d'emblée que la mise en place d'un réseau à chaleur semble illusoire car il ne servirait réellement qu'en hiver et il serait difficile de l'utiliser sans faire du gaspillage (exemple avec ce système en Allemagne). La question du type de biomasse à utiliser est pointée car le coût peut s'avérer assez élevé. De plus, des systèmes spécifiques (ex : épuration) seraient à mettre en place, que l'on opte pour un composteur brûleur de déchets ou que l'on brûle directement les déchets.

Cette fiche ne sera donc probablement pas prioritaire.

Remarques générales

- Les agents de développement mettent l'accent sur le fait qu'il faut réaliser, à ce stade du PCDR, des actions en lot 0 pour maintenir les participants actifs et engagés.
- Il est prévu que les agents de développement envoient les fiches-projets aux membres des GT et de la CLDR afin qu'ils puissent les retravailler (pour mi-mars au plus tard).
- Un local sera mis à la disposition des GT et de la CLDR par la commune afin qu'ils puissent se réunir et travailler sur les fiches. Le local de la Fenderie serait éventuellement disponible jusque fin mars (à confirmer par Madame Pirottin).
- Il nécessite de fixer des dates de réunions et de proposer une formule plus attrayante comme un accueil avec un drink, pour favoriser la convivialité lors de la réunion.

Fin de la réunion 21h.

Réunion de tous les GT du 9 mars 2017

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion des GT « Patrimoine, environnement et mobilité douce », « Tourisme, économie et énergie » et
« Infrastructures de rencontre, espaces publics, et vie sociale »

9 mars 2017 à 17h00

(Maison de la laïcité, Ry Fenderie 3, 4870 Trooz)

Présents : Guy BAILLY, Olivier BALTUS, Jean BRENDEL, Charles BREUCKEL, Arthur DEGEE, Bruno DEWALQUE, Roland FANIELLE, Claude HONORE, Paul VAN DAMME, Etienne VENDY.

Greova : Alix EVRARD, Eloïse THOUMSIN, Maurine VANNI.

Excusés : Philippe HAOT

La réunion débute à 17h00.

Introduction

La réunion a pour intérêt majeur de présenter les fiches-projets aux membres des GT et de récolter leurs commentaires afin de peaufiner la rédaction de celles-ci. En guise d'introduction, Mme Thoumsin fait une brève parenthèse sur la présentation de l'appel à projets « Générations solidaires » ayant pour objectif la promotion et le soutien des initiatives citoyennes. Elle ajoute que les agents de développement du GREOVA sont tout à fait disposés à apporter leur soutien aux membres désireux de répondre à l'appel à projets.

Mme Evrard poursuit la réunion en abordant les fiches relatives à la thématique « Patrimoine, environnement et mobilité douce » (cf. document de travail distribué en séance)⁵.

« Patrimoine, environnement et mobilité douce »

- **Valorisation du patrimoine mémoriel**

Certains marquent le souhait de valoriser le patrimoine mémoriel de la commune et d'insister sur certains éléments historiques : voie romaine passant par Fraipont, Maka, Fenderie,... En outre, il est rappelé que le projet Houff'archives avait été présenté aux membres et que certains semblaient intéressés par ce dernier. Toutefois, la réalisation d'un tel travail de valorisation du patrimoine mémoriel nécessite une mobilisation importante des citoyens. Si ce projet voit le jour, il fera certainement partie des actions menées en lot 0.

Il est par ailleurs proposé d'inclure le Syndicat d'Initiatives dans ce projet afin de réaliser le travail d'inventaire. Un membre précise que l'histoire industrielle de Nessonvaux est très riche et qu'il conviendrait de contacter un certain Jules Martin qui possède énormément de sources d'information à ce sujet.

- **Site de la Rochette : parc pédagogique et historique**

Les membres s'interrogent sur la propriété de ce site : est-ce public ou privé ? Il est précisé que la Rochette est un site appartenant à l'association Natagora. Toutefois, il semblerait qu'il soit envisageable d'ouvrir le site au grand public afin de l'informer et le sensibiliser à l'environnement qui s'y est développé. Un membre précise qu'avec le projet d'autoroute, le site de la Rochette risque de se retrouver le long de la bretelle.

⁵ La présentation des fiches-projets ne fera pas l'objet du présent PV. Il conviendra uniquement d'apporter les remarques émises par les membres au cours de la réunion.

Un membre émet le souhait de retirer la cheminée présente sur le site. Toutefois, une divergence d'opinion se manifeste car certains la considèrent comme nocive alors que d'autres pas. Un article aurait été rédigé à ce sujet. Il est donc proposé que l'article soit envoyé aux membres du GT (s'il est retrouvé).

- **Mise en valeur des venelles de Nessonvaux**

En ce qui concerne la cabine électrique située sur la petite place E. Vandervelde à Nessonvaux, les membres souhaiteraient savoir si elle est toujours en service. L'agent de développement du GREOVA s'engage à appeler le service compétent pour savoir ce qu'il en est.

Les membres précisent qu'il serait intéressant d'envisager un projet plus global ne ciblant pas uniquement les venelles de Nessonvaux. En effet, d'autres venelles comme celles de Péry méritent également d'être mises en valeur.

Il est convenu d'intégrer ce projet dans un projet plus global d'aménagements de convivialité sur l'entité. Un lien sera également établi avec le site de la Tourette.

- **Restauration et valorisation du patrimoine communal**

Une remarque est émise quant à la mention de « patrimoine naturel ». Il est suggéré de l'enlever et de se concentrer uniquement sur le petit patrimoine bâti et sa valorisation.

- **Mise en valeur des itinéraires de promenades**

Ce projet est à mettre en lien avec le site de la Tourette et la mise en valeur des venelles. Les membres expliquent que les sentiers sont à entretenir mais également à se réapproprier. Il conviendrait par ailleurs de mettre en valeur les points de vue.

Un membre émet une remarque quant au contenu des fiches-projets : il semblerait que certains éléments aient subi une mauvaise interprétation de la part des agents de développement. L'aménagement de petit mobilier urbain semble ne pas mettre tout le monde d'accord : certains jugent la présence de poubelles nécessaire alors que d'autres pas. Un membre spécifie que les marcheurs responsables gardent leurs déchets dans leur sac. La présence de poubelles ne semble pas constituer la solution adaptée pour empêcher le dépôt de déchets sur les sentiers de promenades. Un bon compromis serait d'installer une poubelle au début de la promenade et une autre à la fin.

« Infrastructures de rencontre, espaces publics, vie sociale »

L'agent de développement présente les fiches-projets sur la thématique « Infrastructures de rencontre, espaces publics, vie sociale ».

L. Aménagement de la place de Fraipont

En ce qui concerne cette fiche-projet, les idées semblent ne pas s'accorder. Un membre imagine un projet de place entourée d'un carrefour giratoire. Les autres ne sont pas tous favorables à cette idée qui semble dangereuse pour les enfants et imaginent plutôt une place à côté de la route actuelle et distincte de celle-ci.

En ce qui concerne la mise en valeur de la Vesdre, l'idée d'aménagement d'un kiosque amovible est proposée. Pour ce qui est du Havegné, il est signalé que ce dernier se trouve sous terre. Il semble donc difficile de le remettre au jour mais les membres s'accordent pour laisser cet élément dans la fiche.

Une remarque est soulevée quant à la pertinence de la fiche-projet : un membre souhaiterait être certain que tous les habitants de la place soient favorables au projet. Un autre membre explique qu'il avait pris le temps de les consulter afin de s'assurer de la pertinence du projet et, qu'à priori, ils semblaient favorables.

M. Aménagement de la place de Forêt

Les membres souhaiteraient envisager un déplacement de la croix Imschoot qui, selon eux, n'est pas suffisamment mise en valeur. Il est donc convenu d'intégrer cette possibilité dans la fiche-projet. L'agent de développement du GREOVA se demande si le déplacement d'un tel patrimoine est possible. Il semblerait que la décision appartienne à la commune et/ou à la Région wallonne.

Il est par ailleurs convenu d'enlever la grotte de la fiche-projet.

Les agents de développement rappellent que la place est un lieu classé (50-100 m autour de l'église) et donc que les aménagements souhaités nécessiteront une autorisation. Il est actuellement envisagé d'y intégrer quelques aménagements urbains, de remplacer la plaine de jeux et d'y placer des panneaux signalétiques.

Il est signalé qu'un projet est en cours de discussion concernant la place à proximité de l'église Sainte Catherine (// Plan Charlemagne) et que certains aménagements seront certainement réalisés dans les prochaines années. Toutefois, l'agent de développement précise qu'il importe d'avoir une vision globale de développement communal et donc qu'il est intéressant d'intégrer cette fiche dans le PCDR, peu importe si elle se développe entre-temps.

Le problème du stationnement des voitures est finalement abordé. Il semblerait opportun de prévoir sa réorganisation. La commune est en pourparlers avec les habitants du village mais un accord semble actuellement difficile à trouver.

N. Rénovation de la salle Floréal

En ce qui concerne l'idée d'ajouter un étage à la salle, la majorité des membres semblent s'accorder sur le caractère utopiste du projet. Il est convenu de l'enlever de la fiche.

Des travaux d'isolation doivent être réalisés, il est suggéré d'ajouter l'idée d'aménagement d'un toit végétalisé dans la fiche-projet étant donné que le toit est visible depuis la route. Le projet pourrait notamment être mis en lien avec celui d'isolation des bâtiments communaux

O. Aménagement du bâtiment contigu à la Maison de la laïcité

La fiche n'étant pas dans le document de travail fourni aux membres, il est convenu qu'elle leur soit envoyée afin qu'ils puissent la retravailler. Ils enverront ensuite leurs éventuelles remarques aux agents de développement du GREOVA.

Etant donné que plusieurs projets semblent être envisagés dans le bâtiment, les membres émettent le souhait de trouver un bon compromis permettant de partager la salle entre les associations (Maison de la laïcité, GAC,...) et les citoyens nécessitant d'un endroit pour se réunir et se concerter.

P. Réhabilitation de la buvette de Nessonvaux

En ce qui concerne ce projet, les avis divergent. Certains jugent qu'il nécessite de refaire un bâtiment à la place de celui existant car le rénover semble impossible, d'autres estiment que si un bâtiment est créé, il est préférable de le mettre dans un lieu plus central pour les habitants.

Il est finalement convenu de laisser le projet dans le PCDR afin de ne pas se fermer des portes. Il sera plutôt question de rénovation car certains semblent plus favorables à l'idée de le rendre conforme aux normes de salubrité que de le recréer à cet endroit. Toutefois, le projet pourra évoluer au moment où il sera décidé de l'activer.

En ce qui concerne la vocation du bâtiment, l'idée est de l'axer essentiellement sur tout ce qui touche à l'environnement.

Q. Réhabilitation (future) de la carrière

Un membre souligne qu'il convient de parler de dépendances de carrière et non de carrière.

Il est ajouté que les exploitants doivent prévoir une réaffectation du lieu une fois l'exploitation terminée (// permis d'extraction).

Les citoyens ne semblent pas favorables à une éventuelle urbanisation du site. Toutefois, la dimension logements restera dans la fiche car elle a été proposée en consultation citoyenne.

Une liaison cyclopiétonne pourrait être envisagée dans la fiche-projet.

Il est convenu de laisser la fiche dans le PCDR même si la réaffectation du site n'est pas à envisager dans un futur proche. La fiche figurera en lot 3.

R. Aménagements des espaces verts de la Brouck

Remarque apportée à la fiche : nécessité de régler le problème de stationnement des voitures.

S. Amélioration de l'image de la Grand'Rue

Etant donné que la majorité des espaces sont privés, il convient d'insérer cette fiche dans un projet global d'aménagements de convivialité sur l'ensemble de l'entité.

T. Coordination des associations

Monsieur Vendy explique qu'un projet d'agenda trimestriel présentant les événements dans la commune est en cours de réflexion.

En ce qui concerne la fiche-projet, l'idée d'installer un écran annonçant les manifestations à l'entrée de la commune est émise. Un membre propose notamment de revoir la configuration du site internet afin de pouvoir l'adapter plus facilement, à tout moment mais aussi de prévoir une version pour smartphones.

Les propositions des membres figureront dans la fiche-projet.

U. Acquisition d'un bâtiment en vue d'y développer des services intergénérationnels

L'agent de développement du GREOVA explique qu'il est toujours intéressant d'inclure une fiche d'acquisition d'un bâtiment au cas où une opportunité se présenterait (à condition d'y développer un projet en lien avec le développement rural). Les membres manifestent un intérêt particulier pour le développement d'une structure consacrée aux activités intergénérationnelles. Il est dès lors convenu que la fiche aille dans ce sens.

V. Aménagements de convivialité sur l'ensemble de la commune

Cette fiche permet d'englober les divers petits aménagements de convivialité souhaités par les membres sur l'ensemble de l'entité. Il est convenu d'y inclure l'amélioration de l'image de la Grand'Rue, les Venelles de Nessonvaux et la Tourette dans cette fiche-projet. En ce qui concerne la Tourette, la volonté s'oriente plus vers l'aménagement du site que vers la reconstruction de l'ancienne tourette.

W. Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté à la petite enfance

Ce projet avait été envisagé sur la Chapelle de Trooz. Toutefois, soulignons qu'il ne sera pas possible d'inclure tous les services dans la chapelle, d'où l'utilité de créer une fiche à part. Cependant, les membres se sont

accordés pour lier cette fiche à la fiche axée sur le développement de services intergénérationnels. Leurs remarques seront donc prises en compte.

X. Aménager le site de la Tourette

Projet intégré à la fiche « Aménagements de convivialité sur l'ensemble de la commune ».

« Tourisme, économie et énergie »

L'agent de développement présente les fiches-projets en lien avec le tourisme, l'économie et l'énergie en vue de prendre connaissance des remarques sur ces dernières.

I. Informer et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz

L'agent de développement du GREOVA explique que la commune de Trooz a adhéré au projet POLLEC (Politiques Locales en faveur de l'Énergie et du Climat) et qu'elle s'est engagée à atteindre une économie d'énergie de 30% d'ici 2030. Il semble donc tout à fait pertinent de prévoir une fiche-projet à ce sujet. L'agent insiste sur le fait qu'il ne faut pas voir POLLEC et le PCDR comme deux programmes distincts.

Un membre explique en quoi consiste l'évènement halte-énergie. Les habitants visitent des maisons qui ont été isolées ou qui utilisent des techniques favorables à une utilisation plus rationnelle des énergies. Ensuite, la question de la thermographie aérienne se pose : garde-t-on cette idée dans le projet ou non sachant qu'elle représente un coût assez élevé. Il est finalement décidé de l'inclure et de ne pas se fermer des portes.

J. Mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux

Après réflexion, il est unanimement décidé de laisser cette fiche de côté. En effet, elle semble ne pas répondre à un besoin collectif. De plus, à l'heure actuelle, la commune dispose de peu de terrains disponibles.

K. Aménagement de la Chapelle de Trooz

En ce qui concerne ce projet, il est convenu que l'agent de développement du GREOVA contacte l'Administration régionale afin de voir si le projet est envisageable et réalisable. Il est toutefois indiqué qu'à l'heure actuelle, aucune réponse claire et définitive ne sera donnée par l'Administration.

Monsieur Vendy spécifie qu'une fois achetée, la commune ne peut pas la revendre. Il est donc important de réfléchir à son affectation et de penser à un projet réaliste.

Certains se questionnent quant à la pertinence des logements à l'étage. Toutefois, il est rappelé que l'argent récolté de la location des logements pourra être réinjecté dans la concrétisation des projets collectifs. Par ailleurs, il avait été envisagé d'y inclure un espace d'expositions. Toutefois, rappelons que le Maka aura cette fonction et qu'il convient de ne pas entrer en concurrence avec ce projet.

Malgré le nombre élevé d'aménagements envisagés dans la chapelle, il est convenu de garder toutes les idées de projets et de décider plus tard les aménagements réellement souhaités dans cette chapelle. Toutefois, n'omettons pas de mentionner que les projets doivent comprendre une dimension socioculturelle.

L. Mise en place d'un réseau à chaleur sur le site de l'Administration communale

Certains membres estiment qu'il est préférable de mettre une pompe à chaleur utilisant l'eau de la Vesdre qui est une source d'énergie gratuite même en hiver quand la surface de l'eau est gelée plutôt qu'une chaudière à pellets importés qui nécessite des achats, des transports, et engendre des déchets polluants. Certains craignent que le système de chaudière à pellets ne soit pas rentable en été. Il sera nécessaire d'adopter une réflexion quant au meilleur moyen à mettre en place une fois la fiche-projet activée.

Remarques générales

Un membre précise qu'il a envoyé une liste des sentiers occupés par certains riverains à la commune. Il souhaiterait que des actions soient entreprises afin de rappeler aux riverains qu'il est obligatoire de maintenir un droit de passage sur les sentiers publics. Monsieur Vendy explique que la commune travaille à la réouverture des sentiers mais que le travail est conséquent. Il signale que le lieu n'est pas approprié pour aborder ce sujet et propose au membre de le recontacter ultérieurement pour éventuellement approfondir la discussion.

Les agents de développement précisent que toutes les remarques peuvent être envoyées à l'adresse « pcdr@greova.be » dans la semaine qui suit et ce jusqu'au 19/03/17. Après ça, il nécessitera de clôturer la rédaction des fiches-projets.

Il est spécifié que certains membres se sont lassés de leur participation aux GT car, malgré leur engagement, ils n'ont vu aucun résultat. L'agent de développement précise que des actions peuvent d'ores et déjà être menées en lot 0. Par exemple, pour ce qui a trait au travail de mise en valeur du patrimoine, une fois le travail de recensement de l'information réalisé par le GT, le GREOVA peut intervenir gratuitement pour la mise en page et le graphisme. Des brochures pourraient donc être réalisées à condition que le Collège marque son accord pour prendre en charge le financement de l'impression. L'agent de développement ajoute qu'il importe que les membres réalisent un travail de manière autonome et qu'il ne nécessite pas attendre une convocation pour se réunir. Si besoin, le GREOVA pourra participer aux réunions où sa présence est nécessaire.

Un membre souhaite obtenir des précisions quant aux actions en lot 0. Mme Thoumsin lui suggère de se rendre sur le site « pcdr.be » pour trouver les explications nécessaires.

En ce qui concerne les sentiers de promenades, un membre émet l'idée de favoriser la transcommunalité et de travailler en concertation avec les communes voisines.

Fin de la réunion à 21h05.

Réunion de tous les GT du 30 mars 2017

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (ASBL GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Compte-rendu de la réunion des Groupes de Travail 30 mars 2017 à 19h00 (Ecole El Nô- Rue Haute 444 - 4870 Fraipont)

Présents : Guy BAILLY, Olivier BALTUS, Charles BEUKEN, Jean BRENDEL, Roland FANIELLE, Olivier GASPARD, Philippe HAOT, Christophe MARCK, Jean-Claude PATUREAU. GREOVA : Eloïse THOUMSIN, Maurine VANNI.

Excusés : Sylvain BOVY, Arthur DEGEE, Daniel DE TEMMERMAN, Marc JAMAGNE, Manuel MADERA PEREZ, Yves MATZ, Paul VAN DAMME, Etienne VENDY.

Introduction

Monsieur Marck introduit la réunion en précisant qu'elle a pour intérêt majeur de récolter les dernières remarques portant sur le fond des textes constituant les fiches en vue de les arrêter. L'agent de développement du GREOVA précise que certains projets ont été scindés afin de disposer d'un nombre suffisant de fiches pour constituer le PCDR. Il sera tout à fait envisageable de fusionner certains projets qui se complètent une fois le PCDR approuvé.

NB : le présent PV ne portera que sur les remarques émises sur les différentes fiches-projets.

➤ *Aménager le site de la Rochette*

Un citoyen estime que la fiche méritera d'être davantage développée, en y apportant notamment un certain degré de précision. Monsieur Marck souligne qu'il faut principalement se focaliser sur ce qui va être réalisé.

Un membre estime qu'il nécessite de remplacer le terme « calciphile » par « calcicole ».

➤ *Aménager une liaison lente entre la Gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine*

Un citoyen s'interroge quant à la possibilité de bénéficier de plusieurs sources de subventionnement. L'agent de développement lui explique qu'il nécessite de chercher d'autres subsides que ceux du développement rural et donc, que différentes sources de financement peuvent être combinées.

Les citoyens émettent le souhait d'ajouter l'extension de la voie lente jusque la sortie de la commune du côté de Pépinster.

➤ *Valoriser le patrimoine mémoriel*

Il conviendrait d'aborder les deux tragédies de Forêt dans la fiche-projet. Un citoyen juge intéressant de signaler le travail d'inventaire réalisé par le Groupe de Travail, témoignant d'une certaine dynamique et implication des membres dans le PCDR. Il regrette en outre la présence de certaines phrases répétitives. L'agent de développement du GREOVA précise que certains justificatifs peuvent paraître répétitifs car divers projets ciblent les mêmes objectifs.

➤ *Valoriser les sentiers de promenades*

Il est signalé qu'il existe trois zones géographiques ; le Condroz, les Ardennes et le Pays de Herve. Il importe de les citer en vue de témoigner du potentiel existant en matière de promenades et d'envisager des liaisons transcommunales.

Un membre estime que les termes mobilité douce et promenades ne sont pas des synonymes et qu'il serait préférable de les utiliser de manière complémentaire. Il conviendrait en outre d'aborder la réforme sur la petite vicinalité qui pourrait influencer positivement la fiche.

➤ ***Restaurer et valoriser les éléments de petit patrimoine***

Un citoyen estime qu'il ne faut pas mentionner l'implication de la CCATM ni du CRV dans la fiche-projet étant donné que ce ne sont que quelques bénévoles qui s'impliquent et continueront à s'impliquer dans le projet.

Une précision est apportée quant au fait que les travaux consistent essentiellement à valoriser le petit patrimoine, rares sont les éléments à restaurer.

Un citoyen aimerait que les arbres remarquables relevés dans la commune soient ajoutés à la fiche ; il en est recensé plus de 200 différents. Cependant, l'agent de développement signale que les arbres ne font pas partie du petit patrimoine mais plutôt du patrimoine naturel. L'idée de réaliser une fiche portant sur la création d'un PCDN est alors émise. Les citoyens semblent tous favorables à cette idée.

➤ ***Reconstituer une bêtchète***

Un citoyen rappelle que le canal de la Fenderie n'est pas une voie navigable. L'agent de développement explique qu'il s'agit simplement d'y stocker la bêtchète et non de la faire naviguer.

➤ ***Installer des panneaux en vue de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel***

L'agent signale que l'expression «panneaux hydronymes » a été incluse dans la fiche.

➤ ***Aménager le site de la Tourette***

Certains citoyens aimeraient que l'histoire du site soit intégrée à la fiche.

Un débat est ensuite entamé sur les différents matériaux à utiliser pour restaurer la Tourette. Les avis divergent. Monsieur Marck précise qu'un bureau d'étude se rendra sur le terrain au moment où il sera décidé d'activer la fiche-projet. C'est seulement à ce moment-là que le choix des matériaux s'opérera.

➤ ***Informier et sensibiliser à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie***

L'agent de développement explique que cette fiche est principalement axée sur l'information et la sensibilisation à l'URE alors qu'une autre fiche se centre davantage sur les actions à mener en matière d'économie d'énergie.

➤ ***Faire de Trooz une commune « 0 déchet »***

Un citoyen a l'impression que cette fiche n'est pas un projet ressorti de la consultation citoyenne. L'agent de développement explique que l'idée a été émise lors d'une réunion de Groupe de Travail et qu'il a été convenu d'en faire une fiche à part entière.

Il est ensuite convenu d'ajouter à cette fiche les différentes actions à mener pour faire de Trooz une commune 0 déchet d'ici 2030. Monsieur Marck propose de se renseigner sur le décret de la Région wallonne pour pouvoir apporter les détails nécessaires.

➤ ***Encourager les gardiennes ONE***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche.

➤ ***Chapelle de Trooz***

Un membre estime que la dimension logement ne devrait pas se retrouver dans la fiche. Il est signalé qu'une fois la fiche activée, tout peut être revu et adapté en fonction des différents besoins analysés sur la commune. Il avait été convenu lors d'une réunion de GT de garder toutes les possibilités dans la fiche-projet.

➤ ***Réaliser des aménagements de convivialité***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche.

➤ ***Réhabiliter la dépendance de carrière***

Il ne s'agit pas de flore calaminaire sur la carrière des Longtraz mais juste d'un site naturel.

Un citoyen estime que l'idée de création de logements n'est pas réaliste. Il est toutefois décidé de garder cette possibilité dans la fiche-projet.

➤ ***Coordination des associations***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche.

➤ ***Acquisition d'un bâtiment intergénérationnel***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche.

➤ ***Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité***

Il est précisé que le projet peut être mené en collaboration avec la Maison de la Laïcité.

Un membre précise qu'il nécessite de remplacer le terme « compteurs » par « circuits de chauffage ».

➤ ***Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt-village***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche.

➤ ***Fournir un matériel de pointe au site rénové du Maka***

Un membre ne comprend pas pourquoi on parle de site rénové du Maka étant donné qu'il n'y a pas encore eu d'acceptation du dossier. Il lui est répondu que le dossier est actuellement chez le Ministre et semble en bonne voie.

➤ ***Aménager la Place Emile Vandervelde***

Les membres s'accordent sur le fait qu'il nécessite de retirer la mise au jour du Haveigné dans la fiche car ce projet semble irréalisable.

Un citoyen soumet une idée de plan aux membres du GT. Il souhaiterait voir apparaître la possibilité de créer un ponton sur la Vesdre. Il estime en outre intéressant de prolonger la place et d'y intégrer l'église. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de ne pas distinguer la route de la place afin que les maisons situées de l'autre côté soient également reconnues comme sur la place. Il nécessiterait notamment de transformer la place en plateau et de déménager l'emplacement actuel du bus.

Un autre membre ajoute qu'il faut éviter de mettre en lumière le bord de Vesdre afin d'éviter à la renouée du Japon, plante invasive, de s'y développer.

➤ ***Rénover la salle Floréal***

Aucune remarque n'est émise sur cette fiche. Un citoyen propose qu'une manifestation y soit organisée pour les 50 ans de la salle en juillet 2017.

➤ *Aménager les espaces verts de La Brouck*

Un citoyen explique qu'il nécessite surtout d'aménager l'espace central de La Brouck. Il est toutefois convenu d'inclure les trois espaces verts dans le projet.

➤ *Aménager l'ancienne buvette de football de Nessonvaux*

Il semblerait que le bâtiment soit recensé comme étable. De plus, l'affectation du terrain est agricole. Il conviendra de voir ce qui est réalisable en fonction de la nouvelle législation du CODT. Monsieur Marck suggère de se renseigner à ce propos.

Divers

La prochaine réunion de la CLDR aura lieu en huis clos le 18 avril 2017.

La réunion prend fin à 21h10.

GTdu 29 novembre 2017 (Cartes, promenades et patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du groupe de travail cartes, promenade et patrimoine 29 novembre 2017 à 19h00 (Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)

Présents : Guy BAILLY, Olivier BALTUS, Arthur DEGEE, Joana FISSE, Olivier GASPAR, Manuel MADERA PEREZ, Jean-Claude PATUREAU, Nancy PIROTTIN, Paul VAN DAMME, Etienne VENDY.

GREOVA : Alix EVRARD et Maurine VANNI.

Excusés : Jean BRENDEL, Madeleine COLINET, Sarah DEHOUSSE, Daniel DE TEMMERMAN, Philippe HAOT, Claude HONORE, Christophe MARCK.

1. Introduction

L'objet de la réunion consiste en la réalisation de cartes et dépliants relatifs aux promenades ainsi qu'aux éléments patrimoniaux que l'on y rencontre. Le GREOVA a rassemblé toutes les informations relatives au patrimoine recensées par les citoyens, le GT va désormais peaufiner le travail précédemment entamé afin d'aboutir à la réalisation de dépliants touristiques. La commune bénéficiera d'un soutien du GREOVA dans la réalisation de ces dépliants mais également des nouvelles cartes de promenades.

2. Priorisation des fiches-projets du PCDR par le Collège communal

Monsieur VENDY précise que le Collège s'est positionné sur la priorisation des fiches-projets. Il a tenté de respecter au mieux le classement réalisé par la CLDR ; quelques modifications ont toutefois été opérées. Le Collège a inscrit une somme au budget 2018 afin de procéder à l'estimation budgétaire des fiches en lot 1. Cette procédure relativement longue n'empêche néanmoins pas aux citoyens d'avancer sur toute une série d'actions reprises en lot 0 ; c'est-à-dire des actions ne nécessitant pas d'investissement budgétaire important mais requérant une mobilisation citoyenne et un soutien communal.

Monsieur VENDY détaille les quelques changements opérés dans le classement des fiches-projets : la fiche relative à la chapelle de Trooz a été quelque peu modifiée puisqu'un projet de micro-brasserie va probablement se concrétiser dans cette chapelle ; la fiche reste donc plus vague quant au lieu où pourrait naître un espace polyvalent et des logements à loyer modéré. L'église de Fraipont pourrait par exemple se prêter à cette fonction. Certaines fiches se retrouvent à la fois dans le lot 0 et le lot 2 afin de permettre aux citoyens de concrétiser certaines actions tout en prévoyant la possibilité de procéder à une demande de subvention auprès de la Région wallonne pour la réalisation d'aménagements plus conséquents ; c'est le cas notamment des fiches-projets relatives à la valorisation du patrimoine.

Le Collège s'est en outre positionné sur la classification des projets pour lesquels les membres de la CLDR n'avaient pas trouvé un accord unanime. C'est notamment le cas du projet relatif à la création d'un espace polyvalent et d'une cuisine communautaire à la maison de la laïcité qui se retrouve finalement en lot 1, tout comme les projets de la salle Floréal et de la bêtchète.

Le classement réalisé par le Collège sera présenté au Conseil le 11 décembre prochain ; un courrier d'information sera ensuite envoyé aux membres de la CLDR afin de leur expliquer les quelques modifications opérées dans le classement des fiches-projets.

3. Elaboration de dépliants touristiques

Un travail d'inventaire du petit patrimoine présent sur les sentiers de promenades avait été entrepris par les membres du GT en 2016. Les agents de développement, en collaboration avec Monsieur VENDY, ont souhaité reprendre ce travail afin de le peaufiner. La réunion consiste en l'énonciation des points d'intérêt relatifs aux 6 promenades. La prochaine étape permettra de cibler les éléments patrimoniaux que l'on souhaite retrouver dans le dépliant touristique (texte descriptif général d'environ 300 mots + photo générale de la promenade + environ 8 éléments patrimoniaux comprenant 1 photo et 10 à 15 lignes de présentation). Les éléments non repris dans le dépliant pourraient se retrouver sur le site internet de la commune ou de la Maison du Tourisme OVA. Les membres du GT sont invités à envoyer la documentation dont ils disposent aux agents de développement du GREOVA via l'adresse « *pcdr@greova.be* ». Monsieur BALTUS s'engage à réaliser les textes descriptifs et envoyer une photo offrant une vue d'ensemble des promenades 2 et 3 alors que Madame FISSE se chargera des promenades 1, 5 et 6. Pour la 4, il n'y a pas encore de volontaire. Il s'agira dans un second temps de réfléchir à des noms à attribuer à ces promenades, même s'il convient de conserver ceux existants afin de garder une certaine cohérence avec la carte.

Les points d'intérêt des 6 promenades sont repris dans le document ci-joint.

Les prochaines étapes : Monsieur VENDY va retravailler le document du GREOVA afin qu'il présente les points d'intérêt des différentes promenades dans l'ordre dans lequel on les rencontre. Ensuite, il enverra le document retravaillé aux membres et il demandera à ces derniers s'ils acceptent de prendre en charge certaines rédactions/recherches. La prochaine réunion aura lieu début 2018 et permettra de cibler les éléments patrimoniaux à intégrer dans le dépliant touristique.

La réunion se clôture à 22h40

GT du 21 février 2018 (Cartes, promenades et patrimoine)

Présentation du Power Point suivant par les agents du GREOVA avant distribution de tâches :



1. Forêt (actualisée)



2. La Brouck (à actualiser)



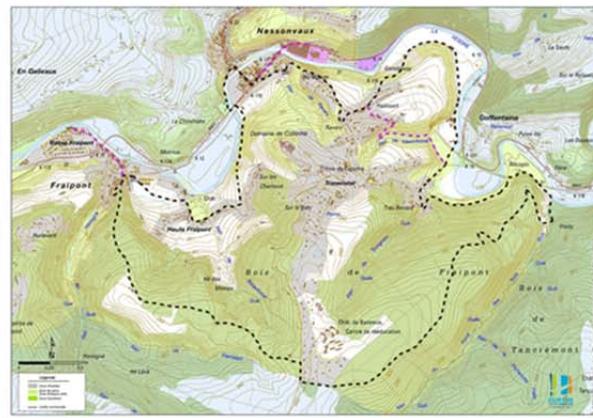
3. Trooz (à actualiser)



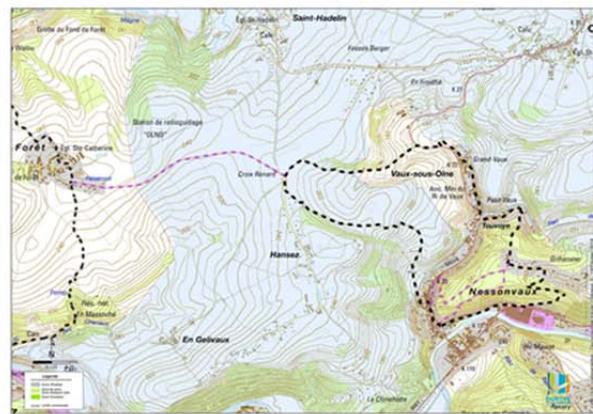
4. Hurlevent (à actualiser)



5. Fraipont (actualisée)



6. Nessonvaux (actualisée)



GT du 21 février 2018 (Patrimoine mémoriel)

Présentation du Power Point suivant par les agents du GREOVA avant distribution de tâches :

GT Patrimoine mémoriel
...
Information

Province de Liège
→ 30 000 euros au SI de Trooz

...
→ Nouveau « Musée de la radio, des moyens de communication ET du patrimoine »
→ Où? Dans les salles muséales de l'ancienne Gare de Trooz

Délai : 30 juin 2018
Procédure « express » en 2GT

...
1^{er} GT (21 février 2018) :
Distribution des missions des bénévoles concernés par les 9 grandes thématiques du musée
2^{ème} GT (21 mars 2018?):
Recueil des travaux des bénévoles pour compilation de l'information muséologique

Au sein de chaque groupe thématique : désigner aujourd'hui une personne relais qui se chargera de compiler et de synthétiser les informations pour le 2) mais selon la méthodologie suivante :

Remarques : 1) pas de personne relais, le 3) récapitulera les informations de chacun et procédera lui-même à cette compilation/synthèse.
Marie de Selliers (coordinatrice de projets à Qualité Village Wallonie) peut aussi vous aider.

• • •

- Rendre un A4 qui synthétise votre thématique (utiliser à cet effet les travaux réalisés antérieurement (Journées du Patrimoine, etc.)
- Rendre un A4 avec des dates-clés du 20^{ème} siècle relatives à l'histoire de votre thématique (afin de faire des liens entre les décennies 1900-2010 et votre thématique)
Exemple : Héristère à Walou : 1967 car année de la découverte de la grotte
- Faire parvenir au maximum 10 illustrations de votre thématique : affiches, photos, posters, petits objets, pubs, diapos, etc... (afin de pouvoir la faire figurer sur un panneau A3 au 1^{er} étage et sur certaines décennies du 2^{ème} étage

Qui fait quoi?

• • •

Complétons ensemble le tableau

- Qui se charge de quoi?
- Qui veut bien être LA personne ressource de sa thématique (site ou musée)?
- Qui se chargerait d'un commentaire oral ou d'un témoignage (commentaires des tables décennies)?

Brainstorming

• • •

Quels événements locaux, nationaux et planétaires pour quelle décennie ?

GT du 7 mars 2018 (Panneaux hydronymes)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Groupe de travail « Hydronymie » en collaboration avec le Contrat rivière Vesdre 07 mars 2018 (Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)

// **Fiche Lot 0 et 3** : TROOZ, ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel.

Personnes présentes

- M. VENDY
- M. BALTUS
- M. WILLEMARCK (Contrat rivière Vesdre)
- M. DEWALQUE
- M. BRENDEL
- Mme EVRARD (Greova)

Pourquoi ?

Afin de faire (re)découvrir aux citoyens et touristes les cours d'eau de Trooz et de les pousser à mieux les respecter, la Commune de Trooz profite des projets du *Contrat Rivière Vesdre* (portant sur 18 communes, dont celle de Trooz) ainsi que de la réhabilitation des cartes et promenades pédestres (PCDR action 0). En effet, il semble judicieux de faire corrélérer cette double initiative à la fiche PCDR relative aux panneaux hydronymes (action 0 : mobilisation citoyenne et communale).

Comment ?

Il s'agira d'exploiter le travail de compilation des lieux réalisé par M. BALTUS en 2016 dans le cadre de GT du PCDR, en concertation avec M. WILLEMARCK (du CRV) afin de déterminer ensemble les lieux et cours d'eau qui pourront bénéficier de panneaux routiers de signalisation F57 (panneaux « hydronymes » – environ 16) ainsi que de cartels informatifs sur les anciennes crues (« panneaux crues » – environ 8 à 10).

Projet CRV

Face à certains cours d'eau qui deviennent des égouts à ciel ouvert, l'un des nouveaux projets du *Contrat Rivière Vesdre* (dernière à lancer ce projet parmi les 14 ASBL CR de Wallonie) est d'effectuer un travail de mémoire en rendant leur nom aux cours d'eau et en partageant au public leur historique d'inondation. Bien que ce jeune projet concerne 18 communes, celle de Trooz serait pionnière car aucune concrétisation n'a encore pu être effectuée par le CRV jusqu'ici.

Signalétique « Panneaux hydronymes »

Il s'agit des panneaux qui indiqueront le nom des cours d'eau sélectionnés, de type routier (rectangulaire, en aluminium G2000, avec une bande auto-réfléchissante, F57 (càd spécifique à la signalisation des cours d'eau : logo vague + logo CR, écriture grasse et bleue).

- **Taille** : 3 différentes (cf. code de la route) au choix :

- 120 x 15 cm
- 120 x 25 cm
- 90 x 15 cm
- **Fournisseur** : *Contrat Rivière Vesdre*
- **Placement/Installation** (poteaux et attaches) : par la Commune de Trooz
- **Autorisation ad-hoc des tutelles des routes** (ex : route régionale => SPW) : démarches à faire par la Commune de Trooz
- **Financement** : idéalement par le CRV et la Commune de Trooz

Signalétique « Panneaux crues »

Il s'agit de petites plaques carrées bleu foncé, avec logo du coq wallon et écritures blanches gravées indiquant : nom du cours d'eau, trait(s) et niveau de crue atteint, date de la crue, coordonnées contact SPW.

- **Fournisseur et imprimeur** : SPW
Attention : fourniture gratuite et impression gratuite, sauf si impression de photos (à faire faire ailleurs).
Placement/Installation + autorisations ad-hoc : Commune de Trooz.

Quels cours d'eau ? Et où ?

La gestion des cours d'eau non navigables incombe à différents acteurs en fonction de leur catégorisation :

- **Région wallonne : SPW-Direction des Cours d'Eau Non Navigables** : grands cours d'eau non navigables (ex : la Vesdre aujourd'hui) ; ne détient pas de relevés des hauteurs de crues.
- **Province de Liège** : Ry de Vaux, Fond des 3 bois, Havegné, etc.
- **Commune** : partie du Bois Lemoine et du Songnon, etc.

Le CRV détient par contre beaucoup de données de terrains (relevés, photos, etc.).

Il faut s'entendre sur les nominations exactes de cours d'eau (parfois plusieurs orthographes différentes). Idéal : celui d'usage courant (exemple dans la réalisation de panneaux similaires dans d'autres bassins : avec peut-être en plus petit sa traduction en wallon, ou le nom 'officiel' (ruisseau de ... ; le ...) avec repris en-dessous 'dit du/de/le...' ?)

Les panneaux hydronymes seront placés sur les axes routiers, les panneaux crues seront placés à proximité de ceux-ci (là où une crue a été connue); et où seul un rythme piéton pourra assurer à l'usager le temps requis pour le lire.

PANNEAUX CRUES (entre 8 et 10 en tout)	PANNEAUX HYDRONYMES (16 en tout)
Lieux (+ Nombre)	Lieux (+ Nombre)
Saugnon (?)	Saugnon (1)
Ry de Vaux (?)	Ry de Vaux (2)
Ribaufossé (?)	Ribaufossé (1)
Haveignée (?)	Haveignée (1)
Ry de Mosbeux (?)	Ry de Mosbeux (2)
Ry des Chenaux (?)	Ry de Chenaux (pas un bel endroit : quasi plus d'eau, renouées du Japon)
Rui de Péry – Sainry (?)	Rui de Péry – Sainry (1)
Bois Lemoine (?)	Bois Lemoine (refaire barrière) (1)
Targnon (car cyclo-pédestre)	Targnon (car cyclo-pédestre)
	Waltinne (1) (futurs travaux d'Infrabel : !! poissons)

	Vesdre	(5)
	Magne	(1)
	Musée Gare Trooz	(1)

Budget

Pistes budgétaires pour financer les panneaux « hydronymes » (entre 30 et 81€/panneau – selon la taille et le type de marché)

CRV : 1000 euros au budget 2018 : (12 à 35 panneaux pour toute la superficie des sous-bassins hydrographiques - trop peu si 16 panneaux par communes)

Province de Liège/Région wallonne : la Province de Liège a proposé au CRV de rentrer des projets subsidiés pour 2018-2019 et la Région Wallonne permet au CRV de valoriser ce subside de manière complémentaire (1 euros Province = 2,33 euros Région)

Donc, le CRV pourrait, selon les projets prévus en :

- 2018 : profiter d'une valorisation budgétaire Région sur un projet de jeu subsidié par la Province. Ceci pourrait permettre de dégager 1200 euros supplémentaires.
- 2019 : proposer à la Province le projet de panneaux pour les cours d'eau concernant leur gestion et la gestion communale (budget à définir).

Le CRV pourrait prendre en charge 6 panneaux sur le budget 2018.

Commune de Trooz : prendrait en charge 10 panneaux

- Soit utilisera une partie du budget communal annuel de 15 000€ prévu pour la signalisation routière (mais obligation de passer par un appel d'offres public) ;
- Soit invoquera un subside communal au nom d'un financement d'une fiche action 0 du PCDR, en passant commande directement au CRV, qui bénéficie de prix réduits beaucoup plus intéressants (-25% = arrangement entre Province de Liège et fournisseur).
⇒ Contactez D. De Temmerman à cet effet

Autres ?

- CGT ?
- Syndicat d'initiative
- DR – DGO3 (mais risque de prendre 3 ans... et trop petit projet pour entrer en convention)

1) Pistes budgétaires pour financer les panneaux « crues »

- **SPW** : financement total de la fourniture en panneaux carrés bleus et des impressions écrites (pas photographiques)

Liens avec GT « cartes et promenades »

1) Panneaux « chemins pédestres »

Des panneaux en bois pyrogravés cloués sur des arbres pourraient aussi constituer des balises le long des chemins pédestres. Mais la mise en place de ces panneaux incombera au GT « cartes et promenades ».

2) 6 brochures pédestres

Les tracés de balades pédestres actuellement retravaillées par le GT « cartes et promenades » intégrant un grand nombre de ces cours d'eau, il serait judicieux d'évoquer aussi les crues dans les textes des brochures concernées.

Prochaines étapes

Ce présent GT, ayant été concluant quant à l'identification en commun des cours d'eau à mettre en valeur, aura constitué le seul GT Hydronymie. La suite de la procédure consistera en :

- 1) La **distinction des cours d'eau** concernés **dans les 6 chemins pédestres** (M. VENDY)
- 2) La **demande de financement de 10 panneaux hydronymes au Collège communal** (M. VENDY => M. DE TEMMERMAN // prix de CRV ?).
- 3) La **consultation des citoyens** lors du prochain double GT « Cartes et promenades/Patrimoine » (mars) pour recenser les informations relatives aux crues à indiquer sur les 8 à 10 panneaux « crues » (Mme HEUSE par exemple).

GT du 21 mars 2018 (Patrimoine mémoriel)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Groupe de travail « Patrimoine mémoriel » (second et dernier) 21 mars 2018 (Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)

Déroulement de la réunion

- Recueil des dernières informations virtuelles et matérielles dans les boîtes thématiques suivantes (→panneaux poster A1) / Passage en revue des éléments manquants + détermination des synthèses qui seront finalement compilées par le SI et Alix (à faire en interne : en vert)
 - **Voies de terre** : recueil des documents relatifs à la constitution des 6 brochures de promenade pédestre et des synthèses, liste de dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette thématique (**rdc**)
 - Ce dont on dispose est souligné :
 - Documents relatifs à la constitution des 6 brochures pédestres (voir GT suivant)
 - Cartes physiques « voie équestre Dartagnan » et « voie pédestre Charlemagne » : prendre rdv avec Jean-Paul LAFONTAINE du GREOVA
 - **Chemin de fer** : recueil des synthèses, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette thématique (**rdc**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de R. MEUNIER
 - Liste dates-clés de R. MEUNIER
 - Illustrations/photos de R. MEUNIER (voir clé usb)
 - Personne ressource : ?
 - Voix du commentaire oral : Victor GILLARD (a connu jadis la gare de Trooz)
 - **Voies d'eau (Vesdre)** : recueil des synthèses, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette thématique (**rdc**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de M. BALTUS (2 versions – l'une des deux pourrait devenir le commentaire oral)
 - Liste dates-clés de M. WILLEMARCK
 - Illustrations, photos et film : voir site internet CRV et photos de M. DOMBARD
 - Personne ressource : M. PEETERS (demander ses coordonnées à M. DOMBARD)

- Voix du commentaire oral : film CRV – vérifier le copyright + enregistrement du texte de O. BALTUS ?
 - Éléments de barrages en bois (à transformer en lampes ?)

- **Damas-Tinlot** : recueil des synthèses, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette double thématique (**1er**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse Tinlot : À faire par le SI et Alix sur base du dossier Tinlot fourni par A. FEDSOSEEW
 - Liste dates-clés Tinlot : À faire par le SI et Alix sur base du dossier Tinlot fourni par A. FEDSOSEEW
 - Illustrations/photos Tinlot : 11 photos de M. FEDSOSEEW
 - Synthèse Damas : aucune : prendre contact avec le Musée Curtius (musée des armes)
 - Dates-clés Damas : aucune : prendre contact avec le Musée Curtius (musée des armes)
 - Illustrations Damas : aucune: prendre contact avec le Musée Curtius (musée des armes)
 - 2 fusils Damas : vérifier s'ils peuvent faire l'objet d'une exposition
 - Personnes ressources : E. CERFONT et A. FEDSOSEEW
 - Voix du commentaire oral : E. CERFONT et A. FEDSOSEEW

- **Impéria** : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette thématique (**1er**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de D. MOSBEUX
 - Liste dates-clés de D. MOSBEUX
 - Illustrations et photos : 6 photos de D. MOSBEUX et GUY BAILLI + dupliquer des photos du musée Impéria
 - Personne ressource : D. MOSBEUX
 - Voix du commentaire : D. MOSBEUX

- **Fenderie-Métallurgie** : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette double thématique (**1er**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de A. DEGÉE
 - Liste Dates-clés de A. DEGÉE
 - Photos et illustrations : clé usb – choisir les meilleures photos et lithographies puis prendre contact avec l'ancien imprimeur Joseph BERTON pour des clichés / vues de meilleure qualité
 - Personne ressource : A. DEGÉE
 - Voix du commentaire : M. BASTIN et les ouvriers communaux

- **Histoire Forêt et Eglise Ste-Catherine** : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette double thématique (**1er**)
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de l'église de AM MELDERS
 - Liste dates-clés de l'église de AM MEULDERS
 - Illustrations et photos : chercher dans dossiers SI églises (28 photos) + clé usb
 - Objets églises : huile de Ste Catherine, objets de culte

- Illustrations et photos *Massacre et Tragédie* : 10 photos de A. DEGEE + 2 éditions du compte-rendu du Massacre de 14 et de la Tragédie de 44.
 - Personne ressource : A-M MEULDERS
 - Voix du commentaire : Grand père de Célia CHACON
- **Réserves naturelles** : Histoire Forêt et Eglise Ste-Catherine : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette thématique **(1er)**
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse : fournie par O. BALTUS
 - Liste dates-clés : bientôt fournie par O. BALTUS
 - Illustrations et photos : bientôt fournies par O. BALTUS + voir dossier SI
 - Personne ressource : Natagora asbl
 - Voix du commentaire : ?
- **Grottes Walou et FdF** : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette double thématique **(1er)**
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse de C. DRAILY
 - Liste dates-clés de C. DRAILY
 - Illustration et photos de C DRAILY : attention à bien indiquer le copyright
 - Objets : en attente d'une réponse du Préhistomuseum Ramioul
 - Personne ressource : C. DRAILY
 - Voix du commentaire : C. DRAILY
- **Radios et télécommunication** : recueil des synthèse, liste dates-clés, photos, dossiers, objets ou clé usb relatifs à cette double thématique **(3ème)**
 - Ce dont on dispose (est souligné) :
 - Synthèse : À faire par le SI et Alix sur base du dossier fourni au SI
 - Liste dates-clé : ok
 - Objets :
 - Au 2^{ème} : choisir les plus iconiques de chaque décennie et les désosser pour y cacher à l'intérieur des appareils de communication contemporains
 - Au 3^{ème} : déterminer les radios qui fonctionnent encore afin que les gens puissent les enclencher
 - Illustrations et photos : trier documents ramenés de l'ancien musée de la radio (ex : le panthéphone)
 - Personnes ressources : R. DELMAL et R. DELSEMME
 - Voix du commentaire : Film/interview de R. DELMAL et R. DELSEMME
- **Dossier « inclassable »**
- **Dossier « Documentation complémentaire pour la bibliothèque »**

IMPORTANT : Durant 3 mois, les citoyens pourront continuer à venir déposer des éléments d'information dans les boîtes thématiques (au 3^{ème} étage, qui ne servira plus qu'à cela jusque juin)

- **Concernant les objets déposés et comme le veut la précaution d'usage pour la constitution d'un musée :**
 - Si le dépositaire de la pièce la juge précieuse au niveau financier ou affectif, il est invité à compléter et à signer auprès de Célia CHACON une convention de mise en dépôt en double exemplaire.
 - Si la pièce a une valeur financière, elle sera aussi prise en photo par le SI.
 - Enfin, tout objet déposé n'ayant pas fait l'objet d'une convention de mise en dépôt deviendra propriété communale.

- **Divers**
 - M. PATHUREAU souligne que la petite boteresse est une icône minière et que Trooz n'est pas spécialement réputé pour ses mines – ne faudrait-il pas plutôt introduire le musée avec la silhouette d'un petit ouvrier ? Néanmoins, il existe à Trooz le chemin des botteresses – ce qui implique qu'elles traversaient Trooz (jonction entre Liège et Verviers).

- **Prochaines étapes à réaliser en interne (SI et Alix)**
 - ⇒ Prendre rdv avec Jean-Paul LAFONTAINE pour création des cartes des voies DARTAGNAN (passage de la voie équestre Lupiac /Maastricht sur 3 km de la commune : Banneux – Bois d'Arlon – Pont de Goffontaine) et CHARLEMAGNE (voie pédestre) qui intégreront l'espace muséal « Terre » (dans le local SI).
 - ⇒ Trier les informations virtuelles et matérielles recueillies par le SI et Alix.
 - ⇒ Rédiger les dernières synthèses et listes des dates-clés manquantes.
 - ⇒ Contacter les personnes qui disposent des photos virtuelles sélectionnées en meilleure qualité (références laissées par les membres du GT).

GT du 21 mars 2018 (Cartes, promenades et patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Groupe de travail « Cartes, Promenades et Patrimoine » » 21 mars 2018 (Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)

Déroulement de la réunion

- Recueil des dernières informations virtuelles et matérielles dans les boîtes thématiques suivantes (à faire en interne : en vert)
 - **Promenade 1 - Forêt**
 - Ce dont on dispose est souligné :
 - O. Texte Descriptif général
 - 1. Fenderie (en 113 mots et pas 107)
 - 2. Forêt-Village (en 127 mots)
 - 3. Eglise Sainte-Catherine
 - 4. Massacres et tragédie de Forêt (en 174 mots)
 - 5. Parc d'activités économiques industrielles de Prayon (en 172 mots)
 - 6. Extension possible vers le site de la Rochette
 - **Promenade 2 -De La Brouck à l'Abbaye de Beaufays**
 - Ce dont on dispose est souligné :
 - O. Texte Descriptif général (Quand la nature est l'histoire se rencontrent)
 - 1. La Brouck : texte fourni par O. BALTUS + photo Abbé Beintein via panneau patrimoine + cartes postales et photos de G. DUMONT
M. MARCK a-t-il de son côté rappelé à M. NINANE de passer apporter ses photos au SI ?
 - 2. Ouvriers à la Métallurgique de Prayon
 - 3. Abbaye de Beaufays
 - 4. Hameau de Péry (voir photo du panneau d'affichage et demander la vue ancienne de Péry à A. DOMBARD)
 - 5. Chapelle Ste Thérèse de La Brouck (Travail de Célia pour le texte : voir panneau au pied de l'église + travail sur les lieux de culte de Guy DUMONT dans le cadre des Journées du Patrimoine) - photos ok
 - 6. Extension possible vers la Rochette (Natagora)
 - **Promenade 3 - Trooz**
 - Ce dont on dispose est souligné :
 - O. Texte Descriptif général : bientôt fourni par E. VENDY
 - 1. Gare et Chemin de fer : Joana va pris le texte et les photos du panneau de la Gare
 - 2. Hameau du Thier
 - 3. Château de Trumly et la Lonhienne

4. *Château bleu : bientôt fourni par M. VENDY*
5. ~~Noirfalise~~ : supprimé
6. 5. *Chapelle de Trooz Sts Georges et Alfred : bientôt fini par M. VENDY*
7. 6. Vesdre et Fenderie

➤ **Promenade 4 – Hurlevent**

- Ce dont on dispose est souligné :
 - a. Texte Descriptif général (voir pré-dossier)
 1. Fenderie (en 113 mots)
 2. *Chapelle de Trooz Sts Georges et Alfred : bientôt fini par M. VENDY*
 3. ~~Noirfalise et Hurlevent~~ : bientôt fourni par M. VENDY
 4. Village de Fraipont, l'église St Gilles et son orgue
 5. Drève Pathureau
 6. *Viaduc Espace Wallonia et jardins communautaires : bientôt fourni par M. BAILLI*
 7. *Nessonvaux : bientôt fourni par D. DE TEMMERMAN*
 8. Au-dessus de la carrière de Trooz (en 115 mots)

➤ **Promenade 5 - Fraipont**

- Ce dont on dispose est souligné :
 - O. *Texte Descriptif général : utiliser le texte envoyé lors des GT 2016*
 1. Village de Fraipont, l'église St Gilles et son orgue
 2. Musée Impéria
 3. Bois d'Arlon et son écosystème (les bois de Colonheid)
 4. Gué romain et Becoën
 5. Réserve naturelle de Goffontaine – Vestiges industriels en aval
 6. Chemin de fer et le tunnel de Halinsart
 7. *Biefs de Nessonvaux : bientôt fourni par D. DE TEMMERMAN*
 8. *Viaduc Espace Wallonia et jardins communautaires : bientôt fourni par M. BAILLI*
 9. Drève Pathureau

➤ **Promenade 6 - Nessonvaux**

- Ce dont on dispose est souligné :
 - O. Texte Descriptif général (voir pré-dossier)
 1. *Cour Monville et Place Emile Vandervelde : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 2. *Venelles et escaliers de Nessonvaux : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 3. *Extension vers l'usine Imperia : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 4. *Extension vers le panorama de la Tourette : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 5. *Biefs et moulins de Vaux sous Olne : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 6. *Croix Renard : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
 7. *Eglise St Pierre et ses vitraux : bientôt fourni par D. De TEMMERMAN*
Vérifier que D. DE TEMMERMAN est bien au courant du tracé actualisé
- **Prochaines étapes à réaliser en interne (SI et Alix)**
 - Laisser le dossier complet récolté au GREOVA pour le SI
 - Proposer une rencontre en mai entre J.-P. LAFONTAINE de la MT OVA et l'échevinat du tourisme : le 4 mai matin
 - Demander à P. GIELSON les 6 maquettes des brochures endéans les 3 mois...

**Réunion de suivi du 30 avril 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT
Cartes, promenades et patrimoine)**

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE VESDRE AMBLEVE
(asbl GREOVA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion de suivi relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine
30 avril 2018
(SI, Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)**

Cette réunion informelle a permis aux agents de développement et aux employées du SI de Trooz de confronter et de compiler les différentes sources citoyennes recueillies en GT afin de fournir les contenus patrimoniaux de 7 futurs dépliants relatifs à 7 promenades pédestres rebalisées, qui seront aussi utilisés pour la réédition de la carte touristique de Trooz, relative aux promenades pédestres et VTT (édition prévue en 2020).

Réunion de suivi du 17 mai 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion de suivi relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel
17 mai 2018
(SI, Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)

FINALISATION de la LISTE SCENOGRAPHIQUE du MUSEE

RÉCAPITULATIF

À ACHETER

- **1 panneau extérieur d'aluminium vitré et cadernassé**
- **1 petit panneau** (où inscrire *Antre de Roger DELMALLE et de M. VERVIERS*) : cave
- **8 panneaux A2 :**
 - « Chemin de fer » rdc
 - « Terre et Eau » rdc
 - « Réserves naturelles » entresol
 - « Grottes Wallou/Fds de Forêt » rdc et 1er
 - « Forêt » 1^{er} étage
 - « Impéria » 1^{er} étage
 - « Damas-Tinlot » 2^{ème} étage
 - « Radios et Télécoms » 2^{ème} étage
 - « Radios et Télécoms » 3^{ème} étage
- **11 panneaux A3 :**
 - « Tragédie de Forêt » 1^{er} étage
 - « Fenderie et Métallurgie » 1^{er} étage
 - 9 pour les 9 cimaises décennies 2^{ème} étage
- **4 appareils à roll up et 4 roll up :**
 - Chemin + cours d'eau + phrase de Victor Hugo rdc
 - Sainte Catherine Long escalier
 - Réserves naturelles vers ét1
 - 1^{er} Entresol rdc et
 - Photomontage Wallou du musée Curtius 1^{er} étage
- **1 grande smart TV tactile + achat licence smartphone** rdc
- **1 tableau géant interactif** (cimaise 2000 au futur) 2^{ème} étage
- **1 ou 2 tablettes/bornes ?** 2^{ème} étage
- **1 TV moyenne à écran plat** (pour film R. DELMALLE au 3^{ème} ?) 3^{ème} étage

- 1 vitrine basse (pour maquette train) rdc
- 2 étagères KewLox vitrées (pour pièces de Wallou et de Forêt) 1^{er} étage
- 1 étagère vitrée (pour présentation des *tenailles*) 1^{er} étage
- 2 étagères centrales sur roulettes à hauteur hanches (*Impéria/Damas-Tinlot*) 2^{ème} étage
- 2 chevalets 2^{ème} étage
- 9 grands cartons de 2mx1.5m 2^{ème} étage
- 27 fils pour suspensions 2^{ème} étage
- 9 papiers peints décoratifs 2^{ème} étage
- Stickers au sol des traces de pas de la fillette indiquant sens 2^{ème} étage

À FAIRE FAIRE

- Impression du panneau « Antre de R. DELMALLE et M. VERVIERS » cave
- Transformation pieux en bois en lampes rdc
- Peinture de la *phrase de V. Hugo (vallée de la Vesdre)* biblio comble
- Graphisme et impression des panneaux A2 et A3 + sélection des infos principales en gras + dessin tête fillette + min résumé enfants +double trad. NL et ALL 1^{er} et 2^{ème} étages
- Impression des 4 roll up rdc et 1^{er} étage
- Intégration des 9 informations sonores dans les 9 meubles /objets technologiques des différentes époques : touche play sur une radio/ téléphone mural /casque à décrocher/tablettes... 2^{ème} étage
- Dessin tête fillette Partout

À FAIRE EN INTERNE

- Microfilm d'Introduction du musée par le gros plan d'une fillette (ouvrière) qui commente (expression, sourire...) et brosse le passé de Trooz antérieur à 1900 rdc
- Montage vidéo relatif aux voies de terre (diaporama des voies Charlemagne, Dartagnan, etc.) rdc
- 1^{ère} Mise en page des panneaux A2 et A3 : 1^{er} et 2^{ème} étage
 - Sélection du contenu rédactionnel
 - Sélection des infos principales en gras
 - Rédaction du mini résumé pour enfants
 - Double traduction de ce mini résumé en NL et ALL
- Contenus des 9 informations sonores (interviews + fonds sonores) 2^{ème} étage
- Contenus des onglets du tableau interactifs 2^{ème} étage
- Contenus des onglets des i ou 2 tablettes/bornes 2^{ème} étage
- Tri infos papier de l'ancien Musée de la Radio 2^{ème} et 3^{ème} étages

À RECUPERER

- *Vieille étagère* cave
- *Microfilm relatif à la Vesdre, au Chemin de fer* (année 1920 cf. *blogsudpressetrooz* vicinal photos) rdc
- *Ancien tourniquet des heures* rdc
- *Plaque émaillée de Fraipont* (à demander au musée Impéria) rdc
- *Plaque émaillée de Trooz* rdc
- *Actuels horaires de train* rdc
- *2 ou 3 bancs anciens d'école* rdc
- *Ouvrages écrits par des habitants de Trooz* biblio
- *Œuvres des artistes locaux* biblio
- *Tables + nappes* (seulement si pas de meuble d'époque) 2^{ème} étage
- *Tabourets, petit meubles* des 9 époques 2^{ème} étage
- *Objets technologiques* des 9 époques : 2^{ème} étage

pantéphone/téléphone à fil, mural ou portable/radio/radio cassette/talkie walkie / casque / écouteurs/walkman cassette/walkman CD/ 1ers GSM Nokia/ bluberry / smartphone/ tablette / smartTV/Radio bluetooth

- **Jouets, vêtements, souvenirs, pots et marques** des 9 époques 2^{ème} étage
- **Petits cadres photos en bois** de tailles différentes 2^{ème} étage
- **Horloges, posters** des différentes époques 2^{ème} étage
- **Microfilm de R. DELMALLE** 3^{ème} étage

LOCALISATION EN DETAILS

Localisation en rouge

Éléments à acheter/faire faire en souligné

Éléments muséaux déjà acquis ou à acquérir en italique

Extérieur

- **Panneau d'aluminium avec vitre, à pouvoir cadener**, pour affiches/posters (pour la communication des événements ponctuels, des horaires et des contacts.

Caves

- Une cave continuera à servir de lieu de stockage au SI
- **Une seule cave investie pour le musée : 1 petit panneau imprimé « *Antre de Roger DELMALLE et de M. VERVIERS* » :** (car nécessité de conserver la seconde pour du stockage) pour :
 - Atelier radio (réparations, etc.)
 - *Etagère (à récupérer)*
 - 1 mur de *radios*

RDC

- **À l'actuelle photo de la gare 1 grande smart TV tactile (via société ETILUX) avec lien vers une application smartphone (achat licence)** pour choix du contenu, qui diffusera consécutivement 3 microfilms :
 - *Introduction du musée par le gros plan d'une fillette* (ouvrière) qui commente (expression, sourire...) et brosse le passé de Trooz antérieur à 1900
 - *Montage relatif à la Vesdre, au Chemin de fer* (année 1920 cf. *blogsudpressetrooz* vicinal photos) *et aux voies de terre (diaporama des voies Charlemagne, Dartagnan, etc.)*
- **Sur le mur de gauche, juste avant l'escalier montant 1 appareil à roll up et 1 roll up :** *chemin + cours d'eau + phrase de Victor Hugo*
- **Sur le mur en face de l'ascenseur :** Bouts de pieux en bois transformés en lampes
- **Sur le mur de droite par rapport à l'entrée :**
 - *Grande plaque de Nessonvaux* (en haut)
 - *Ancien tourniquet des heures*
 - *Plaque émaillée de Fraipont* (à demander au musée Impéria)
 - *Plaque émaillée de Trooz*
 - 1 panneau A2 « *Chemin de fer* » (axé sur le travail des hommes)
 - Les actuels horaires de train
 - Vitrine basse avec *maquette*
- **Sur le mur de l'entrée, à gauche de la porte :**
 - 1 panneau A2 « *Terre et Eau* »
- **Sur le mur du fond :** *grande photo de la gare*
- *2 ou 3 bancs anciens d'école*

1^{er} étage

- Dans la bibliothèque :
 - Vieille *imprimante typographique* (ok ← J. BERTON)
 - *Albums photos* classés par thématiques
 - **Au-dessus de la porte d'entrée, dans l'angle du comble : une peinture à faire faire : phrase de V. Hugo à propos de la vallée de la Vesdre**
 - *Ouvrages écrits par des habitants de Trooz*
 - *Œuvres des artistes locaux*
- Dans le hall :
 - Sur le mur à gauche de l'escalier menant du rdc au 1^{er} : **1 appareil à roll up et 1 roll up** : *Sainte Catherine*
 - Sur le mur de l'entre-sol de ce même escalier :
 - **1 panneau A2** « Réserves naturelles »
 - **Au-dessus duquel : 1 appareil à roll up et 1 roll up : Réserves naturelles**
 - Sur le mur à droite de la fenêtre de droite : **1 Panneau A3** « Tragédie de Forêt »
 - Sous les deux fenêtres : **2 étagères KewLox vitrées** (pour présentation des *pièces de Wallou et objets de Forêts*)
 - À gauche de la fenêtre de la gauche : **1 panneau A2** « Grottes Wallou/Fds de Forêt »
Rem : les deux A3 déjà existants sur Wallou seront finalement offerts à l'Eglise Ste-Catherine
 - À gauche de la fenêtre de droite : **1 panneau A2** « Forêt »
 - Sur le petit mur à droite de la porte de la bibliothèque : **1 appareil à roll up et 1 roll up** : *photomontage Wallou du musée Curtius*
 - À gauche
 - Sous l'escalier menant au 3^{ème} étage :
 - *Gros Soufflet*
 - **Etagère vitrée** (pour présentation des *tenailles*)
 - **1 panneau A3** « Fenderie et Métallurgie »

2^{ème} étage

- Au centre de la 1^{ère} pièce :
 - **1 étagère centrale sur roulettes** (hauteur hanches) consacrée à l'usine Impéria
 - **1 chevalet** supportant **1 panneau A2** « Impéria »
 - **1 tablette/borne ?**
- Au centre de la 2^{ème} pièce :
 - **1 étagère centrale sur roulettes** (hauteur hanches) consacrée à Damas-Tinlot (*15 pièces-électriques + 2 fusils*)
 - **1 chevalet** supportant **1 panneau A2** « Impéria »
 - **1 tablette/borne ?**
- Au sol : **Traces de pas de la fillette indiquant le sens à suivre**
- Mur de la 1^{ère} salle face à l'ascenseur : **Tableau géant interactif** : cimaise 2000 au futur
= début et fin du parcours chronologique
- 1^{er} mur à droite de l'entrée dans la seconde salle : cimaise 1900 -1910
- Mur suivant : cimaises 1910-1920 et 1920-1930
- Mur suivant : cimaise 1930-1940
- Mur suivant : cimaises 1940-1950 et 1950-1960
- 1^{er} mur de la première salle, juste à gauche quand on accède au 2^{ème} étage par la porte : cimaise 1960-1970
- Mur suivant situé juste à droite quand on accède au 2^{ème} et juste à gauche de la sortie de l'ascenseur : cimaise 1970-1980
- Mur suivant juste à droite de la sortie de l'ascenseur : cimaise 1980-1990

- **Mur suivant (de la fenêtre) face à l'entrée porte** : cimaise 1990-2000
 - ⇒ Retour au mur suivant : devant le tableau géant interactif (cimaise 2000 au futur)
- Par cimaise :
 - Soit un *meuble radio / TV propre à la décennie*
 - Soit une *table recouverte d'une nappe de l'époque*
 - *Tabouret, petit meuble de l'époque*
 - **Posés dessus :**
 - *Petite(s) radio(s)/ TV/ téléphone ou autre moyen de communication de l'époque*
 - *Autres objets sociologiques :*
 - *Objets technologiques d'époque : pantéphone/téléphone à fil ou portable/radio/radio cassette/talkie walkie / casque / écouteurs/walkman cassette/walkman CD/ 1ers GSM Nokia/ bluberry / smartphone/ tablette / smartTV/Radio bluethooth*
 - *Jouets, vêtements, souvenirs, pots de nivéa, etc.*
 - **Au mur :**
 - **Grand carton de 2mx1.5m**, à accrocher à la cimaise par **2 fils**
 - **Recouvert de papier peint décoratif de l'époque**
 - **1 panneau A3** suspendu par un **3^{ème} fil**
 - *(téléphone mural si d'époque)*
 - *Petits cadres photos en bois de tailles différentes, horloges, posters, etc*
 - ➔ faire appel à la population pour le don de ces petits objets
 - **Investir un meuble ou un objet qui diffusera l'information sonore** : touche play sur une radio/ téléphone mural /casque à décrocher/tablettes...

3^{ème} étage

- Radios actuelles
- 1 TV moyenne à écran plat pour diffusion interview R. DELMALLE
- Autre matériel pour expositions temporaires

Travail graphique

- Sur chacun des panneaux thématiques A2 et A3 :
 - Information principale en gras
 - Au bas :
 - petite tête de la fillette
 - résumé en 3 lignes pour les enfants
 - Traductions de ce résumé en NL et ALL

Réunions de suivi des 1^{er} juin, 17 juin et 21 septembre 2018 (relatives aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel)

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE VESDRE AMBLEVE
(asbl GREOVA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion de suivi relative aux travaux citoyens liés au GT Patrimoine mémoriel
1^{er} juin, 17 juin et 21 septembre 2018
(SI, Espace muséal de l'ancienne gare, place du 11 novembre - 4870 Trooz)**

Ces réunions informelles ont permis aux agents de développement et aux employées du SI de Trooz de confronter et de compiler les dernières sources citoyennes recueillies en GT et par courriel afin de fournir les contenus patrimoniaux du futur musée du patrimoine, de la radio et de la communication de Trooz.

Réunion de suivi du 14 novembre 2018 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion relative à la nouvelle carte touristiques des balades pédestres et VTT de Trooz 14 novembre 2018 (GREOVA)

Présents : JP Lafontaine, O. Gaspard, D. De Temmerman, E. Vendy et J. Fisse

Excusée : Alix Evrard

Estimation : la carte ne sera pas finalisée avant été-automne 2019. D'ici là, JP peut demander au nouveau commercial de l'IGN si possibilité d'imprimer 500 cartes pour faire le raccord avec la nouvelle commande.

RECTO

-passage en revue du travail effectué autour de la carte (les éléments avaient été classés sur la carte). Certains lieux sont supprimés (car peu intéressants).

-suppression de certains noms sur la carte car un logo explicatif est suffisant. En dessous des sites classés (logos), précisions avec le nom.

-ajout de la balade 7 en tant que telle (Tour des biefs et des moulins) et la faire reconnaître. Enlever la variante dans la fiche PCDR consacrée à la balade 6.

-faire démarrer la balade à partir d'un panneau Patrimoine. A l'intérieur de ce panneau, le recto sur le détail de la balade (avec la carte) et le verso sur la partie patrimoine.

-ajouter un logo : ruines (pour les ruines du château du Miermont).

-changer le nom Domaine de Colonheid en Centre Croix-Rouge de Belgique Le Merisier.

-ajouter la balade pédestre Via Charlemagne (bien veiller à la maintenir sur Forêt et Nessonvaux).

VERSO

Une carte avec :

-3 balades VTT+ le grand tour de Trooz.

-la Route d'Artagnan.

-les points nœuds (en cours).

Sur le pourtour de la carte :

-une partie nature : la Vesdre, réserve de Goffontaine, réserve de la Rochette, les grottes (Walou et Fond de Foret). Textes existants (via le PCDR)

-une partie patrimoine : un point intéressant pour les 7 balades

- Balade 1 : Ste Catherine,
- Balade 2 : la métallurgie (La Brouck),
- Balade 3 : la gare de Trooz et le chemin de fer + musée de la radio,
- Balade 4 : la Fenderie,
- Balade 5 : Nature (Bois d'Arlon/Goffontaine),
- Balade 6 : Impéria (circuit),
- Balade 7 : biefs et moulin de Nessonvaux (+Tinlot).

De cette manière, nous parlerons des 9 thématiques du Musée. Textes déjà écrits par le PCDR ou pour le Musée.

A FAIRE

-Joana FISSE envoie à Jean-Pol LAFONTAINE les tracés du grand tour de Trooz et de la Via Charlemagne.

-Daniel DE REMMERMAN et Joana FISSE réfléchissent à un projet à soumettre au prochain PCDR pour validation du verso → attendre que le nouvel échevin convoque une réunion PCDR.

-Joana FISSE contacte JL MIDROLET pour lui demander de vérifier le balisage et de nous dire à quels endroits les balises sont manquantes.

-Jean-Pol LAFONTAINE se charge des démarches pour la reconnaissance de la balade 7+ modification balade 5 (marre de Nawinfosse) et balade 3 (château du Trumly) : demander autorisations écrites aux propriétaires.

Réunion de suivi du 11 février 2019 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine et au GT Patrimoine mémoriel)

Concernant le futur musée du Patrimoine, de la Radio et de la Communication, le point a été fait sur les illustrations sonores :

- 1) **La Fenderie -Métallurgie** : C Delmal (la Métal) ou Jean-Marie BASTIN
rue Deleau, 39
4900 SPA
Tél. +32 475/92 74 64
Jm-bastin@skynet.be
ou
Mr VALGE
Tél. 04/351 65 50
- 2) **Chemin de fer** : Victor Gillard : ok (via les Journées du Patrimoine 2017)
- 3) **Voies d'eau** : Mr Peteers (voir A Dombard) ou film CRV ? Christiane Delmal : enregistrement déjà fait (Caroline) OK
- 4) **Damas-Tinlot** : *E. CERFONT et A. FEDSOSEEW*
- 5) **Impéria** : Dany Mosbeux : enregistrement déjà fait (Caroline) OK
- 6) **Histoire de Forêt et Ste Catherine** : Edouard Maréchal ou AM Meulders (déjà fait par Caroline) OK (manque histoire de Forêt)
- 7) **Grotte Walou et Fonds de Forêt** : C. Draily
- 8) **Réserves naturelles (La Rochette)** : C. Delmal
- 9) **Radio et télécom** : Roger Delmal ou R. Delsemme

Les éventuelles tâches pouvant incomber aux stagiaires du SI Trooz ont aussi été envisagées :

Dans le cadre du GT cartes et promenades

- Sélectionner la **petite fille** et l'enregistrer en récitant un **texte (à créer) relatant l'introduction de la visite et le passé de Trooz avant 1900.**
- Mettre l'**information principale** des textes de chaque **panneau thématique** (rdc et parcours thématique du 1^{er} étage) **en gras.**
- Créer des **explications (très) résumées** de ces mêmes textes **pour les enfants** (à imprimer à leur hauteur au bas de chaque panneau thématique et à faire traduite en ndls et allemand).
- Encadrer l'**enregistrement des commentaires et interviews** qui constitueront l'information sonore de chaque décennie au fil du parcours chronologique du second étage (rem : on pourra donc entendre plusieurs voix par décennie, en fonction de tel ou tel autre sujet évoqué) :
 - o Travailler de concert avec **Marie DE SELLIERS** (Qualité Village Wallonie – 04 379 05 01),
 - o Trouver des personnes qui accepteront de parler de certains souvenirs (en lien avec ces décennies // voir liste des événements locaux, nationaux et planétaires (relatifs à la politique, à la technique, à la science, au social ou à l'économique),
 - o Récupérer le petit **film interview de R. DELMAL et R. DELSEMME** qui fera l'objet du commentaire (au 3^{ème} étage) sur les radios et la télécommunication,
 - o Choisir le **bruit** ou la **musique de fond propre à chaque décennie** sur la/lequel(le) viendront se coller les commentaires,
 - o Contacter et rencontrer :
 - **M. PEETERS** pour un/des commentaires(s) sur la Vesdre (demander ses coordonnées à M. DOMBARD : 0486 26 33 58),
 - **Natagora** (081 39 07 20) et **O. BALTUS** (0496 35 89 11) pour un/des commentaires(s) sur les réserves naturelles,

- **Victor GILLARD** (coordonnées au SI) pour un/des commentaires(s) sur la gare et le chemin de fer,
 - **E. CERFONT** (0479 28 93 84) et **A. FEDSOSEEW** (087 26 48 06) pour un/des commentaires(s) sur les productions Damas et Tinlot,
 - **D. MOSBEUX** (0477 53 74 22) pour un/des commentaires(s) sur l'usine Imperia,
 - **M. BASTIN** et les **ouvriers communaux** (coordonnées au SI) pour un/des commentaires(s) sur la Fenderie et la Métallurgique,
 - Le **grand-père de Célia CHACON** (coordonnées via Célia) pour un/des commentaires(s) sur le village de Forêt et l'Eglise Ste Catherine,
 - L'**archéologue Christelle DRAILY** (0473 94 37 55) pour un/des commentaires(s) sur les grottes Walou ou de Fonds de Forêt,
- Vérifier si de **nouveaux documents (matériels comme virtuels)** sont **arrivés au 3^{ème} étage** de l'actuel musée – insérer ces nouveaux éléments dans la liste recensant les éléments muséaux dont dispose le SI.
 - Consulter le **dossier « inclassable »** et sélectionner l'**info à mettre en valeur**.
 - **Trier, choisir et acquérir les illustrations requises (ET de bonne qualité) :**
 - Chemin de fer : trier les photos à garder sur la **clé usb de Robert MEUNIER** (au SI),
 - Vesdre : choisir certaines photos sur le **site internet du CRV** (attention aux copyrights) et trier les **photos de M. DOMBARD** (au SI ?),
 - Damas-Tinlot : contacter le **musée Curtius de Liège** (04 221 68 17) pour demander des duplicatae illustrés (attention aux copyrights) et vérifier si les deux **fusils Damas à exposer** sont bien exposables (législation à respecter),
 - Impéria : trier les **photos de G. BAILLI et D. MOSBEUX** (au SI) et prendre contact avec le **musée Impéria** (D. MOSBEUX : 0477 53 74 22) pour visiter le musée afin de demander si il est possible de faire des belles photographies de certaines photos, illustrations ou objets exposés,
 - Fenderie-Métallurgique : choisir les meilleures **photos et lithographies sur la clé USB** (au SI) PUIS contacter l'**ancien imprimeur Joseph BERTON** pour obtenir celles qui auront été sélectionnées sous un format de meilleure qualité,
 - Forêt/Eglise Ste-Catherine : trier les **photos de A. DEGEE** (au SI),
 - Réserves naturelles : trier les **photos de O. BALTUS** (au SI),
 - Grottes : trier les **photos de C. DRAILY** (attention aux copyrights) (au SI),
 - Radios/télécoms : trier **tous les documents qui ont été décrochés des murs** de l'ancien musée de la radio (au SI).
 - Veiller à assurer au futur nouveau musée une **reconnaissance muséale officielle**, en veillant :
 - À son aspect scientifique (nécessité de **créer un inventaire**),
 - Aux conventions de dépôts des pièces qui le constituent,
 - A son accueil aisé pour le public comme pour les chercheurs,
 - Au stockage de ses archives
 - Concernant le **trop plein d'archives actuel à proposer à un autre organisme** en charge de les compiler : **chercher lequel**.

Dans le cadre du GT cartes et promenades

- Vérifier aussi si toutes les photos censées apparaître au sein des 6 brochures pédestres sont bien en possession du SI (voir liste évolutive des éléments déjà en possession du SI).

Réunion de suivi du 26 avril 2019 (relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine et au GT Patrimoine mémoriel)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de suivi relative aux travaux citoyens liés au GT Cartes, promenades et patrimoine, au GT Patrimoine mémoriel, et à la nouvelle carte touristiques des balades pédestres et VTT de Trooz 26 avril 2019 (GREOVA)

1^{ère} partie : recto de la nouvelle carte

Présents : Joëlle DEGLIN, Olivier GASPARD, Jean-Pol LAFONTAINE, Joana FISSE

Mise au point :

-renommer les balades : voir ce qui avait donné lors des réunions PCDR. Joana Fisse voit prochainement avec Joëlle DEGLIN comment renommer les balades.

-ne pas mettre la Via Charlemagne (car nous ne savons pas quand elle sera opérationnelle).

-problème sur la **balade 3** (passage officieux près du château du Trumly) :

→soit demander à Stéphanie Marzuck (urbanisme) où en est le dossier Matexi. Il faudra alors demander autorisation de passage et de balisage. Joëlle DEGLIN voit où en est le dossier.

→soit garder le chemin officiel et débaliser l'actuel (officieux).

-**balade 7** (des biefs et des moulins) : il s'agit de la variante de la balade 6 qui devient une balade à part entière. Il faudra faire un nouveau balisage. Attention aux modifications des chemins privés en public. Demander autorisation de passage et de balisage (sur les structures existantes ?) à la commune d'Olne : Daniel DE TEMMERMAN peut-il s'en charger ?

-Il pourrait rester un **stock de cartes IGN** de Trooz à l'Institut. Joana FISSE va demander si possibilité d'acheter le reste du stock (Jean-Pol lui communique les coordonnées du commercial de contact).

-par rapport à **la Route d'Artagnan** : Joana FISSE va commander des balises auprès de Mr DYCKMANS (personne de contact) et majorer le nombre de 15%. Elles sont payées par le projet AERA, il ne suffit qu'à prévoir les supports et la mise en place. Feu vert pour le balisage.

-modification de certains noms de lieux dits et orthographe : voir sur la carte de travail (au Greova).

-connaître l'historique de la **Réserve Naturelle de Massouheid (auprès de Paul VAN DAMME ?)** : Olivier GASPARD s'en charge

-info par rapport au **CGT** : subside de 3700 euros à aller chercher sur base des factures des cartes achetées, mais tous les chemins doivent être reconnus officiellement. Attention, pour que les itinéraires et les balisages soient

reconnus par le CGT (et donc pouvoir demander un subside), il faut que les tracés soient officiels et publics (ou alors avoir l'autorisation du propriétaire privé).

-Éléments à enlever du verso de la carte :

- chemin des meuniers
- rond point de la gare (espace maya)
- cimetière bio-diversité
- point d'infos Chapelle St Georges et Alfred
- la croix qui est sur Sprimont
- mettre les marres et les bois en espace bio-diversité
- supprimer la Vesdrienne car pas certain qu'elle soit opérationnelle d'ici l'impression de la carte.

-est-ce que le site de la roche noire (escalade) est accessible au grand public car sur une propriété privée. Joana FISSE se renseigne auprès du Club Alpin.

-**nouveau balisage** : uniquement des rectangles rouge, jaune ou bleu. Mettre la promenade 7 en rectangle jaune. Conseil : pour savoir où placer les balises, utiliser l'application Open Runner et insérer les coordonnées GPS.

2ème partie : PCDR brochures, Musée et verso de la carte

Présents : Joëlle DEGLIN, Olivier GASPARD, Jean-Pol LAFONTAINE, Joana FISSE, Sébastien MARCQ, Alix EVRARD, Nancy PIROTTIN.

Musée

-Alix a réalisé des textes sur chaque décennie à partir du brainstorming réalisé lors des réunions PCDR. C'est ce qui apparaîtra sur les cimaises au 1^{er} étage. Collaboration avec ASBL 96K pour le son.

→ Réunion prévue en juin au SI entre Alix EVRARD, Joëlle DEGLIN, Célia et Joana FISSE pour avancer en la matière.

Verso de la nouvelle carte touristique

-vérification des tracés réalisés par M. MIDROLET et Mr MAILOT (déjà vérifiés par Olivier GASPARD)

-balades VTT :

- sentier public à hauteur de Fonds de Forêt où il faudrait mettre 2 tourniquets ou échaliers pour éviter les bêtes (M. MIDROLET de VTT Trooz fait la demande au Collège).
- tracer 3 balades sur la carte et pas 2 avec l'une d'elle qui fait une boucle.
- il faut accord de la DNF et du CGT si on veut emprunter le coupe-feu (info d'Olivier GASPARD).

-carte VTT réduite, entourée de différents textes et photos sur le patrimoine, lieux d'intérêt de la commune en français et néerlandais.

-textes manquants :

P2 : Château Dresse (Joëlle DEGLIN demande à Jean-Louis LEJHAXE s'il possède des infos).

Texte sur Chapelle St Georges et Alfred : on laisse tomber car désacralisée et incertitude quant au futur projet.

P4 : garder le nom de Promenade de Hurlevent ?

P5 : texte introductif de la balade : Voici ce qui avait été proposé : « *La balade démarre au centre du village pour admirer l'Église St Gilles. Extension possible jusqu'au Musée « Les Amis des Ancêtres et Impéria » exposant des voitures de collection. De retour au centre, des escaliers (GR5) mènent à la Croix St Jean (panorama). Le parcours traverse des espaces boisés (mares, cabanes forestières), puis descend vers le gué romain du lieu-dit Bécoën (panneau). Il se dirige vers la réserve naturelle de Goffontaine (zone humide). Deux possibilités : la grande boucle de la Vesdre ou la petite boucle (mares de Nawinfosse) qui mènent à Halinsart puis continuent jusqu'à la gare de Nessonvaux (vue sur l'ancienne usine Impéria). Extension possible sur la nationale pour y admirer la façade classée et la piste d'essai d'Impéria. L'itinéraire transite par Nessonvaux et ses biefs. Elle se termine par la Drève Patureau ».*

Attention, modifier le tracé : prendre les escaliers en face de la Floréal.

P6 Texte sur le Moulin du Ry de Vaux et Nessonvaux : Joana FISSE regarde les infos via le site d'Olivier Baltus et demande son autorisation.

P7 : biefs et moulins : Joana envoie par scan les infos figurant dans le livre GR et celles de Daniel DE TEMMERMAN+ Joëlle DEGLIN demande à Robert MEUNIER des informations.

Il y a de la place pour 16 thèmes de 80 mots maximum :

Patrimoine industriel et technologique

- 1) Gare
- 2) Usine et Musée Impéria
- 3) Biefs et moulins de Nessonvaux
- 4) La Fenderie + château
- 5) La Brouck (village ouvrier)

Patrimoine bâti

- 6) Château bleu
- 7) Château du Trumly
- 8) Forêt-Village

Patrimoine religieux

- 9) Eglise Ste Catherine de Forêt
- 10) Eglise St Gilles de Fraipont
- 11) Chapelle Ste Thérèse de La Brouck

Patrimoine naturel

- 12) Réserves naturelles de Goffontaine et La Rochette
- 13) Gué Romain de Bécoën
- 14) Drève Patureau
- 15) Grottes Walou et FDF : dire que non visitable
- 16) Vesdre

Loisirs à proximité : (critère : communes limitrophes)

- Chaufontaine : Sourc'O Rama + Thermes+parc Hauster + Fort Aventure
- Sprimont : Centre d'interprétation de la Pierre et ancien vicinal
- Pepinster : village classé de Soiron et fort de Tancremont
- Olne : village classé

Culture : Musée de la radio, des techniques et du patrimoine.

Plus d'informations : site web de la MT OVA

Site web de la Commune de Trooz
Site web du Syndicat d'Initiative de Trooz

+ QR code

Trooz : à mi-chemin entre Verviers et Liège.

Brochures à réaliser dans le cadre du PCDR

-projet de Philippe GIELASON (graphiste) pour la P1 et P2 : Joana FISSE le contacte pour revoir la mise en page et continue d'envoyer le reste des textes.

-faire un encart de présentation générale sur Trooz et dire « Nous vous proposons également d'autres balades » pour faire le lien avec les autres brochures.

GT du 9 juillet 2019 (Comité de quartier de Forêt)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Entre la **Commission Locale de Développement Rural**
et le **Comité de quartier « Renaissance » de Forêt-village**
Autour de la fiche-projet 1.5 en cours d'élaboration :
FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village
à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente
Salle de Forêt-Village – rue Forêt-Village 7 – TROOZ
09 juillet 2019 à 20h

Personnes présentes

Sébastien MARCK, Joëlle DEGLIN, les membres de la CLDR et du Comité de quartier « Renaissance » du village de Forêt.

Déroulement de la réunion

Suite aux réflexions développées lors de la dernière CLDR du 12 juin 2019, il s'agit aujourd'hui de consulter les citoyens du comité de quartier « Renaissance » du village de Forêt afin de sonder leurs idées et attentes concernant les aménagements à apporter dans le futur dans les zones extérieures de leur salle de village récemment rénovée et gérée avec leur aide par le Syndicat d'initiative de Trooz. Ils sont en effet les premiers concernés par les lieux et ce projet et ont une bonne connaissance du site et des éventuelles mesures auxquelles il faut veiller.

Sébastien MARCQ, échevin du développement rural, ouvre le GT en présentant le processus de participation citoyenne qu'implique une ODR et l'élaboration d'un PCDR. Alix EVRARD, l'agent de développement du PCDR, expose ensuite à tous les premières réflexions de la CLDR ainsi que du bureau d'études COSETECH (en charge de la future étude de faisabilité du projet) quant à l'aménagement d'une cuisine conviviale extérieure et d'autres éléments en faveur de la convivialité à l'extérieur de cette salle communale. S'ensuivent pour chaque point évoqué ci-dessous les remarques suivantes :

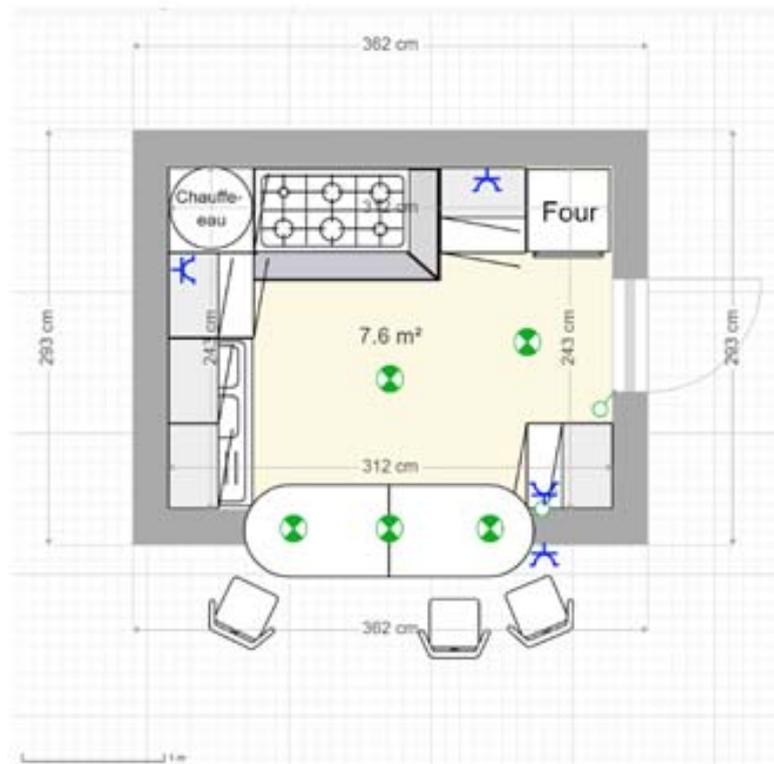
Les membres du Comité semblent ouverts à des aménagements extérieurs qui permettrait à la salle d'être plus souvent louée, voire aussi louée plus chère. Enfin, des événements ponctuels communaux (bal aux lampions, concerts...) y seraient aussi bienvenus.

Si au départ avait été imaginée une cuisine extérieure (à savoir qu'il n'en existe aucune à l'intérieur mais seulement un bar) avec un grand plan de travail, un four à pizzas, un barbecue couvert avec système d'extraction sous le grand préau, 5 spots électriques sur les murs du grand préau et 3 sur ceux du petit préau arrière, Tables et bancs autoroutiers et nouveau dallage sous les petits et grands préaux :

Le comité suggère plutôt les aménagements suivants :

- Une **cuisine extérieure** contiguë au bar de la salle :
 - Localisée non pas ~~sous le grand préau~~, mais **à l'arrière de la salle, dans la prolongation de la zone de bar actuelle vers la droite, sur l'actuelle terrasse extérieure.**
 - Qui serait reliée à la salle et ouvrable/fermable par l'extérieur par un **volet (style carport)** : cette annexe mi-extérieure, **donnant sur le jardin** (idéal pour la surveillance des enfants).

- Qui pourrait donc être **louée moyennant caution indépendamment de la salle lorsque cette dernière ne serait pas louée**, et ce afin d'éviter de mélanger deux groupes de locataires distincts dans les zones extérieures de la salle, susceptible d'accueillir 150 à 200 personnes.
- Qui serait munie de **gaz, d'eau et d'électricité**, comporterait les éléments suivants : **6 becs à gaz** avec un **four** dessous, un **four à micro-ondes**, un **évier** qui serait relié aux canalisations d'égouts déjà existantes dans le mur des toilettes, un **grand plan de travail** et un **frigo**.
- Remarques :
 - Pas de ~~four à pizzas~~ car consommerait beaucoup et serait en outre rarement utilisé,
 - Seul le **plan de travail** devrait être **ouvert à tous**, même à ceux qui n'auraient pas loué la cuisine extérieure ; le volet ne doit donc pas le cacher.



- La construction d'une **toilette traditionnelle extérieure** à proximité de cette cuisine (à l'arrière de la salle) et accessible par l'extérieur est vivement souhaitée **pour les fois où cette cuisine sera louée sans la salle de fête contiguë**. Notons que l'option d'une ~~toilette sèche~~ présenterait un gros problème d'entretien.
- À l'arrière de la salle, un **grand coffre sous cadenas** (style **abri de jardin**) permettra de stocker le mobilier, les champignons à gaz ou braseros, autre matériel, poubelles, etc.).
- Une **zone barbecue couverte en libre accès** (à charbon de bois) :
 - Mais pas ~~dans la cuisine~~ (le barbecue ne serait dès lors pas libre d'accès) ni ~~sous les préaux~~ (sujets à vents contraires rendant tout barbecue inefficace). L'idéal est de créer cette belle zone barbecue **plus ou moins à l'endroit du préau** en métal existant (pivot d'1/4 de tour), mais en l'alignant le long de la haie voisine, sur une distance de **six mètres**. La coller à la haie voisine permettrait de **préserver le gros arbre** qui se trouve à proximité. Il faudrait néanmoins **supprimer les micro-haies** qui ont été récemment plantées à la limite de cette future zone, qui présentent en outre l'inconvénient de gêner l'érection du chapiteau (9 x 12 ou 6 x 15 mètres).
 - Un **toit en préau** pourrait en outre remplacer la ~~toiture en tôle~~.

- Notons enfin que ce barbecue couvert n'aurait pas besoin d'un ~~système d'extraction~~.
- Respect des lieux, des locataires et des riverains :
 - Il est d'ores et déjà prévisible que ce barbecue **libre d'accès à tous** ne sera pas ~~utilisé quotidiennement~~ ; il sera en effet certainement davantage utilisé par les locataires de la salle.
 - Afin que les **grilles** ne soient pas volées, elles pourraient être **cadenassées** et le **numéro de téléphone** d'un membre du comité pourrait être présenté pour que l'utilisateur libre puisse aller chercher la clé non loin dans le village. Ce système **permettrait aussi de connaître l'identité** de ceux qui utilisent librement la zone barbecue. Autre système possible qui garantirait de ne pas trop souvent perturber cette personne relais : un appareil à code (code qui serait délivré par le SI et qui serait quotidiennement changé). Ce système nuirait cependant à l'aspect spontané de l'usage de ce barbecue (impliquerait d'appeler durant les jours et heures ouvrables, voire de devoir s'y déplacer pour présenter son identité).
 - Un **arrêté de police** sera présenté à tous afin que les usagers libres du barbecue prennent connaissance de leurs obligations et du respect à manifester envers l'environnement et les riverains.
 - les **utilisateurs tout venant** ne pourront profiter des lieux **que si la salle n'est pas déjà louée**.
- Derrière cette nouvelle zone barbecue, toujours le long de la haie voisine, pourraient être aussi mis à disposition des enfants **deux ou trois petits modules de jeux**. Attention cependant qu'un technicien agréé devra régulièrement en vérifier le bon fonctionnement.
- Concernant les **deux préaux existants (zone de pique-nique)** :
 - Tous deux bénéficieront d'un **nouveau dallage**, de **spots d'éclairage** et de **nouvelles corniches** et d'un **nouveau toit**, qui ne doit absolument plus être en ~~roofing~~ car ce matériau est beaucoup **trop inflammable**, ce qui est dangereux auprès de la zone barbecue qui sera aménagée à proximité.
 - Le **toit du petit préau arrière** sera **doublé**, pas vraiment en hauteur mais **en largeur**.
 - Sous les deux préaux seront aménagés des **tables et bancs amovibles (important qu'ils ne soient pas fixés au sol)** en guise de zone de pique-nique.
 - Le ~~trou d'air~~ actuellement situé à la jonction du grand préau et de la salle **devra être comblé**.
- Concernant la **cour avant de la salle** :
 - Le comité précise qu'il existe **déjà un système d'égouttage dans le sol de la cour avant de la salle**,
 - **Au niveau de la rue**, des **grilles hautes** (qui ne seront cependant pas ~~fermées à clé~~) seront de part et d'autre de la salle installées et ce à deux fins : **sécuriser les enfants** qui auraient tendances à faire déborder leur zone de jeux sur la rue, et **dissuader un trop grand public hors village** et mal informé : seuls les habitants du village, à qui cette zone barbecue est réellement dédiée, sauront que la grille est laissée ouverte,
 - Seules les **voitures de livraisons** y seront **autorisées**.
- Concernant la **grande zone herbeuse (zone chapiteau au centre du jardin)**
 - La **piste de pétanque** doit être aménagée **au milieu du grand jardin**, c'est-à-dire **dans la zone consacrée régulièrement au chapiteau**, mais doit dès lors présenter **des bordures très à ras du sol**.
 - La **zone verte sera uniformément nivelée** (disparition des ~~bordures en béton~~ qui rendent la tonte difficile) via une **pente douce**

L'étude de faisabilité de cette fiche-projet 1.5 devrait être menée par le bureau d'études COSETECH dès août 2019.

Annexe : plan à main levée des aménagements souhaités
(approximatif)



Rue Saint-Village

Commission Locale de Développement Rural

Articles relatifs à l'appel à candidatures pour la CLDR (*Vlan* févr.2013, *Info Trooz*, site communal)

Article déposé et publié dans le bulletin communal et sur le site Internet communal



COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Pour rappel, une ODR vise à améliorer durablement le cadre et la qualité de vie sur son territoire. Fruit d'une collaboration entre les habitants et les mandataires communaux, le processus consiste à identifier et mettre en place des projets qui répondent aux besoins des citoyens et qui contribuent à relever les défis pour un développement durable de la commune.

La procédure, régie par le décret du 6 juin 1991, prévoit la création d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR). La CLDR est un organe consultatif, représentatif de l'ensemble de la population. Interlocuteur privilégié des autorités communales, elle participe activement à toutes les phases de l'ODR.

Le rôle de la CLDR

- Représenter la population : chaque membre représente un ou plusieurs groupes de citoyens et a pour mission principale de relayer leurs intérêts, leurs avis, leurs préoccupations.
- Etre un relais entre la population et le Conseil communal : la CLDR est le porte-parole de la population mais sa mission est également d'informer les habitants de l'évolution de l'ODR.
- Donner des avis judicieux aux décideurs

La mission des membres de la CLDR

Chaque membre effectif et suppléant :

- participe de manière constructive aux débats lors des réunions de la CLDR ;
- participe ou se tient au courant des travaux menés dans les Groupes de Travail ;
- joue son rôle de relais en informant les habitants des actions menées dans le cadre de l'ODR.

La composition de la CLDR

Elle compte 10 membres effectifs au moins et 30 membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de suppléants. Ses membres sont représentatifs de la population. La Commission rassemble donc des habitants de tous les âges, de tous les villages, de différentes catégories sociales et professionnelles... motivés et désireux de s'investir pour promouvoir le bien-être et la qualité de vie dans leur Commune. Un quart de ces membres peut être désigné au sein du Conseil communal. La présidence est assurée par le Bourgmestre ou son délégué.

Intéressé(e) ? Envoyez votre candidature au Collège communal par courrier (rue de l'église 22 à 4870 Trooz) ou par mail (daniel.detemmerman@trooz.be). Votre candidature doit comprendre au minimum votre nom, votre prénom, votre date de naissance, vos coordonnées (adresse, téléphone, email), votre profession et vos motivations (intérêts personnels, représentant d'une association, d'un quartier...).



Informations communales

LES ECHOS DE TROOZ

Juin 2013 (2)

VIE COMMUNALE

Appel public aux candidats

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ (PROLONGATION)

Le Collège communal annonce le renouvellement de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de la mobilité, en exécution de l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Le présent avis qui est relayé le 20 juin 2013 fait appel aux candidatures à la fonction de membre effectif ou de suppléant de ladite Commission.

L'article 7 précité dispose, en son § 3, alinéa 4, que : « dans les deux mois de réponse à l'appel public, sur présentation d'un ou plusieurs membres du Conseil communal, le Conseil communal choisit les membres en respectant :

- Une répartition géographique équilibrée ;
- Une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures doivent être adressés soit par courriel à l'adresse info@trooz.be soit par envoi recommandé au Collège communal (rue de l'Eglise, 22 à 4870 TROOZ) avant le 20 septembre 2013. Ils doivent mentionner les nom, profession et domicile du candidat ainsi que les intérêts qu'il représente, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association. En ce cas, l'acte de candidature contiendra le mandat attribué par l'association à ce représentant.

Tout fonctionnaire appelé à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la Commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de patrimoine ne peut faire partie de ladite commission.

Les candidatures recevables posées lors de l'appel du 20 mars au 8 mai 2013 restent valables.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,
(s) Bernard FOURNY

Le Bourgmestre,
(s) Fabien SELTRAN

Appel à candidatures COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La CLDR est un organe consultatif, représentatif de l'ensemble de la population dont la mission consiste à répondre à toutes les demandes d'avis et au besoin à s'exprimer d'initiative. Interlocuteur privilégié des autorités communales, elle participe activement à toutes les phases d'élaboration, de réalisation, de suivi et de révision du PCDR.

Un appel à candidatures est lancé à l'ensemble des habitants qui souhaiteraient faire partie de la CLDR de Trooz. Les membres de cette commission sont représentatifs des milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel de la Commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âge de sa population.

Intéressé(e) ? Envoyez votre candidature au Collège communal par courrier (rue de l'Eglise 22 à 4870 Trooz) ou par mail (daniel.dellemmerman@trooz.be). Votre candidature doit comprendre au minimum votre nom, votre prénom, votre date de naissance, vos coordonnées, votre profession et vos motivations (intérêts personnels, représentant d'une association, d'un quartier ...).

CONCOURS DE FAÇADES FLEURNIES

À l'initiative de l'Administration communale, un concours de façades fleuries est proposé à la population de Trooz. Il est entièrement gratuit pour les participants. Contribuez à rendre notre entrée d'accueil plus accueillante.

Inscrivez-vous avant le 15 juillet 2013. auprès de l'Administration communale 166.04.351.93.24. Envoyez le plan d'inscription sur le toutes boîtes que vous recevrez gratuitement. sur www.trooz.be.



Pour le plaisir des yeux, nous vous espérons nombreux.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

YEMANE Shalom	27.03.2013	VAESSEN Sam	23.04.2013
DAEMS Charline	03.04.2013	MOSBEUX Victor	02.05.2013
SEQUENZIA Noah	05.04.2013	AJLANI Giulia	04.05.2013
GERMAIN Theo	05.04.2013	DIETRI Edouard	08.05.2013
POTTIEZ Mable	11.04.2013	LAMARCHE Lara	10.05.2013
RAMAKERS Charlotte	18.04.2013		

DECES

SANTIN Redivo	À Liège, le 27.02.2013
ALONSO ORADS Eouardo	À Liège, le 05.03.2013
PONSART Suzanne	À Liège, le 12.03.2013
LACOSTE Albert	À Liège, le 13.03.2013
DETHIER Théodore	À Liège, le 13.03.2013
BRISY Joseph	À Liège, le 15.03.2013
ORMAN Philippe	À Liège, le 17.03.2013
CRANAY Berthe	À Liège, le 23.03.2013
EYNATTEN Jean	À Trooz, le 28.04.2013
PIRARD Jean	À Trooz, le 15.05.2013

MARIAGES

ALEGRE MENENDEZ Patrick et ARIMONT Emilie	À Trooz, le 04.05.2013
---	------------------------

NOCES D'OR

Les époux Viviane LELOUP et Henri LEONARD, mariés le 21.05.1963

NOCES DE DIAMANT

Les époux Lydie ROPET et Roger LIBENS, mariés le 23.05.1963

BON À SAVOIR



Fiche d'inscription à la CLDR

	COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL FICHE DE CANDIDATURE
---	--

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

RUE : N° :

LOCALITE :

TELEPHONE : GSM :

E-MAIL :

PROFESSION :

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE
(INTERETS PERSONNELS, REPRESENTATION D'UNE ASSOCIATION, D'UN CLUB, D'UN VILLAGE, D'UN QUARTIER...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATE	SIGNATURE
------	-----------

DOCUMENT A TRANSMETTRE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE TROOZ
(COLLEGE COMMUNAL - RUE DE L'EGLISE 22 à 4870 TROOZ – daniel.defemmerman@trooz.be)

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 21 janvier 2014 (approbation de la composition de la CLDR et de son ROI)



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 27 JANVIER 2014

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
TEHEUX Jean, DOMBARD André, JUPRELLE Isabelle, VOSS Denise,
Echevin(e)s
GIOVANNINI Ivana, Présidente du CPAS
VENDY Etienne, MARCK Christophe, DEGEE Arthur, LAROSE
Jean-Pierre, DENOOZ Jean-Marie, SOOLS Nicolas, NORI Eric, DEGLIN
Joëlle, LAINERI Ricardo, MARTIN Guy, TRICOT Caroline, BALTUS
Olivier, SPIROUX Pierre, GONZALEZ SANZ Ana, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h05.

SEANCE PUBLIQUE

1- COMMUNICATIONS

Le Conseil communal,

DECIDE de prendre acte des communications suivantes :

- courrier 248354 du 9 janvier 2014 de l'intercommunale IMIO nous invitant à son Assemblée générale du 10 février 2014, celle du 17 décembre 2013 n'ayant pu se tenir faute de quorum ;
- Circulaire du 6 décembre 2013 de Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux relative aux communes concernées par des fermetures et/ou des restructurations d'entreprises situées sur leur territoire depuis 2008 ;
- courrier 247061 du 6 décembre 2013 de Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux contenant son Arrêté du 4 décembre 2013 approuvant notre délibération du 30 septembre 2013 relative à la suppression des échelles E1 et D1 ;
 - courrier 247062 du 6 décembre 2013 de Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux contenant son Arrêté du 4 décembre 2013 approuvant notre délibération du 30 septembre 2013 relative à l'adaptation des échelles barémiques des grades légaux ;
- courrier 247471 du 12 décembre 2013 de Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux nous informant de l'acceptation moyennant remarques de notre Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 par le Gouvernement wallon en sa séance du 12 décembre 2013 ;
- Circulaire 247441 du 16 décembre 2013 de Monsieur le Ministre wallon des

12- COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL (CLDR) -

11

COMPOSITION - DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil communal,
Vu la Nouvelle Loi Communale ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la décision du 31 mai 2010 par laquelle le Conseil communal approuve le principe d'adhérer à une opération de développement rural ;
Vu le règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural tel que proposé au Conseil communal de ce jour ;
Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

Article 1^{er} : d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 20 membres (10 effectifs et 10 suppléants), dont 4 conseillers communaux et Monsieur Jean TEHEUX, Premier Echevin, qui en est le Président en qualité de représentant du Bourgmestre.

Article 2 : d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Jean TEHEUX - Echevin - Président	Arthur DEGEE – Conseiller MR
Nicolas Sools – Conseiller PS	Enrico NORI – Conseiller PS
Etienne VENDY – Conseiller ECOVA	Stéphane ARIMONT
Edouard DE COUNE	Christophe BOUHON
Olivier DEPAIRON	Sylvain BOVY
Philippe HAOT	Sarah DEHOUSSE
Jean Claude PATUREAU	Cécile DEPRESSEUX
Giseline RONDEAUX	Roland FANIELLE
Yvette SIMONS	Sylviane FRERES
Paul VANDAMME	Marc JAMAGNE

Article 3 : la présente délibération sera transmise au GREOA, pour disposition et au Service du Développement rural, pour suite voulue.

13- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le Conseil communal,
Vu le Décret du 6 juin 1991 du Conseil Régional wallon relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du 20 novembre 1991 de l'Exécutif régional wallon portant exécution du Décret susmentionné ;

Vu la décision du Conseil communal de Trooz, en date du 31 mai 2010 par laquelle il décide d'adopter la décision de principe d'adhérer au projet de Développement rural, de solliciter l'approbation de la Région wallonne ainsi que son soutien dans le cadre de toutes démarches à mettre en œuvre et de solliciter le GREOA comme organisme accompagnateur pour la préparation et l'exécution de son programme de Développement rural ;

Vu la décision (206262) de Monsieur le Ministre de la Région wallonne, en date

du 14 février 2011, désignant le GREOA comme organisme accompagnateur ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 d'adopter le règlement d'ordre intérieur tel que rédigé ci-dessous et de transmettre la présente au Service du Développement rural (DGARNE SPW DGO3) et au GREOA :

Commission Locale de Développement Rural de Trooz

Règlement d'ordre intérieur

TITRE I - Missions

Article 1 : Conformément au décret de l'Exécutif Régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural, la composition de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) de la commune de Trooz a été approuvée par le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2014.

Article 2 : Conformément au décret susmentionné, la mission générale de la C.L.D.R. est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural.

Les membres sont chargés de faire écho dans leur milieu des débats de la C.L.D.R. et de recueillir l'avis de leurs concitoyens.

La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération.

Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime, au besoin d'initiative.

Article 3 : Plus particulièrement, la C.L.D.R. est chargée :

- de représenter le mieux possible l'ensemble de la population ;
- de cerner les besoins de la population ;
- de définir, avec l'aide de l'auteur de programme du P.C.D.R., les objectifs d'un développement global de la Commune ;
- de retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre ;
- de concevoir avec l'aide de l'auteur de programme du P.C.D.R., un projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité ;
- de proposer au Conseil communal des demandes de convention – exécution de développement rural à passer avec le Ministre concerné ;
- d'assurer le suivi des projets du P.C.D.R. approuvé ;
- de participer à la mise à jour ou à la révision du P.C.D.R.

Article 4 : La C.L.D.R. adopte au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'activités à destination du Conseil communal. Ce rapport décrit les activités de la C.L.D.R. et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.

Article 5 : Pour remplir ses missions, la C.L.D.R. peut mettre en place des groupes de travail, conformément au décret relatif au développement rural, pour étudier

comprendront au moins un membre de la C.L.D.R. Mais c'est à la Commission plénière qu'il appartient de faire des propositions au Conseil communal.

TITRE II – Siège et durée

Article 6 : La C.L.D.R. a son siège à l'Administration communale de Trooz, rue de l'Eglise, 22 à 4870 TROOZ, où toute correspondance officielle lui sera adressée. Elle pourra cependant décider de se réunir en tout endroit qu'elle choisit.

Article 7 : La C.L.D.R. est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

TITRE III – Composition

Article 8 : La C.L.D.R. est composée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural ; elle se veut représentative de la population de Trooz. Elle se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural qui sont prêts à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de cette cause.

Article 9 : La CLDR de Trooz comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative et des groupes politiques du conseil communal, conformément au Décret relatif au développement rural du 6 juin 1991.- (M.B. du 03/09/1991)

Article 10 : La C.L.D.R. ne peut comporter plus d'un quart de conseillers communaux.

Article 11 : Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

Article 12 : Conformément au décret du 6 juin 1991, la Présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son suppléant.

Article 13 : Le secrétariat de la C.L.D.R. est assuré par un agent communal qui n'a pas voix délibérative.

Article 14 : Tout membre de la C.L.D.R. peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la C.L.D.R. au cours de la réunion suivante. S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante.

Article 15 : Le renouvellement des membres démissionnaires sera assuré dans le respect des différents critères de représentativité susmentionnés.

Article 16 : Tout membre empêché d'assister à une réunion de la C.L.D.R. doit en avertir le secrétariat ou un membre de la C.L.D.R.

Article 17 : Tout membre absent et non excusé à trois réunions successives reçoit une lettre du Président pour savoir s'il est démissionnaire ou pas. Si dans les quinze jours à dater de l'envoi, aucune réponse n'est parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal.

Tout membre absent et non excusé à six réunions successives sera automatiquement réputé démissionnaire et la démission sera actée par le Conseil communal.

Article 18 : Un représentant de la Région Wallonne peut assister de droit aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

Article 19 : L'auteur de programme peut assister aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

Article 20 : Les agents de développement de l'organisme accompagnateur assistent aux réunions de la C.L.D.R. et y ont une voix consultative.

TITRE IV – Fonctionnement

Article 21 : La C.L.D.R. se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Article 22 : Le Président fixe les réunions et arrête l'ordre du jour.

Article 23 : Hormis le cas d'urgence, le Président convoque les membres effectifs et suppléants par écrit au moins huit jours ouvrables avant la date de réunion. La convocation mentionnera les dates, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Article 24 : Les comptes rendus des réunions de la C.L.D.R. seront envoyés à tous les membres effectifs et suppléants ainsi qu'à l'organisme accompagnateur. Le procès-verbal de la séance précédente est communiqué au plus tard en même temps que la convocation pour la séance.

Article 25 : Dans la mesure où les membres auront pu, préalablement, prendre connaissance du procès-verbal de la réunion précédente, comme le prévoit l'art. 24 du présent règlement, il n'en sera pas donné lecture à l'ouverture des réunions. Si la réunion s'écoule sans observation, le procès-verbal de la réunion précédente est considéré comme adopté.

Article 26 : Les archives de la C.L.D.R. seront conservées, en double exemplaires, l'un par les agents de développement du GREOA, l'autre par l'administration communale. Rapports et comptes-rendus peuvent être consultés à l'administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Article 27 : Le Président veille au respect du présent règlement.

Article 28 : La CLDR ne peut se réunir que si le Président ou son suppléant est présent. De même, la CLDR ne peut se réunir que si le tiers de ses membres, effectifs et suppléants confondus, est présente. Toutefois, si la commission a été convoquée une fois sans s'être trouvée en nombre, elle se réunit valablement après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la deuxième fois à l'ordre du jour. La deuxième convocation se fait conformément aux règles prescrites dans le présent règlement et il est fait mention que c'est pour la deuxième fois que la convocation a lieu.

Le défaut de quorum sera dûment constaté dans le procès-verbal.

Article 29 : Les membres exercent leur mission avec honnêteté, bonne foi, efficacité, assiduité et intégrité dans le but de servir l'intérêt général.

Article 30 : Les membres doivent spécifier s'ils agissent en leur nom personnel ou au nom de l'institution locale qu'ils représentent. Les membres doivent également informer les autres membres de tout intérêt personnel dans les dossiers discutés lors des réunions de CLDR. On entend par "intérêt personnel" tout intérêt qui affecte exclusivement le patrimoine du membre ou de ses parents et alliés jusqu'au deuxième degré ou par personne

interposée.

Article 31 : Le Président ouvre, conduit et clôt les débats. Il veille à ce que chaque membre puisse exprimer son avis sans être interrompu.

Lorsqu'un membre de la CLDR s'écarte du sujet, le Président ne peut que le ramener à celui-ci; si, après un premier avertissement, le membre continue à s'écarter du sujet, le président peut lui retirer la parole. Lorsque la réunion devient tumultueuse de telle sorte que le déroulement normal de la discussion se trouve compromis, le Président avertit que, en cas de persistance du tumulte, il suspendra ou clora la réunion. Si le tumulte persiste néanmoins, il suspend ou clôt la réunion.

Article 32 : Les agents de développement du GREOA assistent le Président dans l'animation de la réunion; l'agent communal rédige le compte-rendu de chaque réunion.

Article 33 : La commission peut inviter des consultants choisis en raison de leur compétence; ils assistent aux réunions avec voix consultative.

Article 34 : La CLDR peut se réunir conjointement avec la CCATM à la demande d'au moins une commission.

La date et l'ordre du jour de cette réunion sont fixés en concertation avec les présidents des deux commissions. Les convocations sont envoyées conformément aux règlements des deux commissions.

La présidence et le secrétariat d'une réunion commune entre la CLDR et la CCATM sont fixés d'un commun accord entre les personnes en charge de ces missions au sein de chacune des commissions.

TITRE V – Procédure de décision

Article 35 : Les membres effectifs et suppléants ont voix délibératives.

Article 36 : Les décisions se prennent généralement par consensus.

Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative, Président compris, sans tenir compte des abstentions. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

Article 37 : Le vote peut être secret ou à main levée, à l'appréciation des membres de la CLDR.

En cas de vote secret, les bulletins de vote sont comptés avant de procéder au dépouillement. Si le nombre de bulletins de vote ne coïncide pas avec le nombre de membres qui ont pris part au scrutin, les bulletins de vote sont annulés et les membres sont invités à voter une nouvelle fois. L'abstention se fait par la remise d'un bulletin blanc. Les membres qui s'abstiennent peuvent faire connaître les raisons de leur abstention. A leur demande, ces raisons sont actées au procès-verbal.

Tout membre du conseil est autorisé à vérifier la régularité du dépouillement.

Article 38 : Les votes sont recensés par le président aidé du secrétaire. Le président proclame le résultat des votes.

TITRE VI – Modification du présent règlement

Article 39 : Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu par le présent règlement, la CLDR applique les règles ordinaires des assemblées délibératives.

Article 40 : Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la C.L.D.R. elle-même. Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit recueillir les deux tiers des voix délibératives avec un quorum des deux tiers des membres de la C.L.D.R.

Article 41 : Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 31 mars 2014 (actualisation de la composition de la CLDR)



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 31 MARS 2014

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
MARCK Christophe, DOMBARD André, JUPRELLE Isabelle, VOSS
Denise, Echevin(e)s
GIOVANNINI Ivana, Présidente du CPAS (avec voix consultative)
VENDY Etienne, TEHEUX Jean, DEGEE Arthur, LAROSE Jean-Pierre,
DENOOZ Jean-Marie, SOOLS Nicolas, NORI Eric, DEGLIN Joëlle,
LAINERI Ricardo, MARTIN Guy, TRICOT Caroline, BALTUS Olivier,
SPIROUX Pierre, GONZALEZ SANZ Ana, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h02.

Monsieur le Président propose ensuite à l'Assemblée de modifier l'intitulé du point n° 11 et d'ajouter un point complémentaire à la fin de la séance publique relatif à la propreté lors de la présente campagne électorale, comme suit :

11. Modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2014
39. Règlement de police relatif au maintien de l'ordre et de la propreté pendant la campagne précédant les élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014

Le Conseil marque son accord unanime (17 voix pour sur 17 membres présents) sur l'ordre du jour ainsi proposé.

SEANCE PUBLIQUE

1- DÉMISSION D'UN ECHEVIN - MONSIEUR JEAN TEHEUX

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1123-11 ;

Vu le courrier du 4 mars 2014 (251451) de Monsieur Jean TEHEUX, 1er Echevin, par lequel il présente la démission de son mandat d'Echevin ;

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande de l'intéressé et d'accepter ladite démission ;

DECIDE, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 17, d'accepter la démission de Monsieur Jean TEHEUX de son mandat de 1er Echevin et des mandats qui en sont dérivés.

9- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLDR

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 27 janvier 2014 désignant les membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dont Monsieur Jean TEHEUX à la présidence de ladite commission en qualité de représentant du Bourgmestre ;

Vu sa délibération de ce jour prenant acte de la démission pour raisons de santé de Monsieur Jean TEHEUX ;

Vu sa délibération de ce jour portant élection de Monsieur Christophe MARCK en qualité de membre du Collège communal en remplacement de Monsieur Jean TEHEUX, démissionnaire ;

Vu les candidatures supplémentaires de Monsieur Yves MATZ (252038) et de Monsieur Claude HONORE (251682) ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 16 :

Article 1er : d'arrêter la nouvelle Composition Locale de Développement Rural (CLDR) à 22 membres (11 effectifs et 11 suppléants) dont 4 conseillers communaux et Monsieur Christophe MARCK, Echevin, qui en est le Président en qualité de représentant du Bourgmestre.

Article 2 : d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural comme suit :

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Christophe MARCK - 1er Echevin - Président	Arthur DEGEE - Conseiller MR
Nicolas SOOLS - Conseiller PS	Enrico NORI - Conseiller PS
Etienne VENDY - Conseiller ECOVA	Stéphane ARIMONT
Edouard DE COUNE	Christophe BOUHON
Olivier DEPAIRON	Sylvain BOVY
Philippe HAOT	Sarah DEHOUSSE
Jean Claude PATUREAU	Cécile DEPRESSEUX
Giseline RONDEAUX	Roland FANIELLE
Yvette SIMONS	Sylviane FRERES
Paul VANDAMME	Marc JAMAGNE
Claude HONORE	Yves MATZ

CLDR du 13 mai 2014

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE
(asbl GREOA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
1ère rencontre de la Commission Locale de Développement Rural
Salle de Forêt-Village – rue Forêt-Village 7 – TROOZ
Le 13 mai 2014 à 20h**

L'accueil s'est fait sous forme de speed dating : chacun s'est présenté et a expliqué pourquoi il avait choisi de s'investir ainsi que l'apport qu'il pouvait donner à la CLDR : parce qu'il exerce une profession particulière, a une connaissance particulière du terrain, parce qu'il a du temps ou qu'il est peut être une bonne personne de relais de l'information pour les citoyens etc.

Le GREOA s'est à son tour présenté en faisant l'exercice de la même manière : aide aux Communes dans la région de l'Ourthe-Amblève, Volet PCDR...organisme accompagnateur : animation des réunions, procédure, bref intermédiaire entre la Commune et les citoyens d'un côté et de l'autre côté entre la Commune et l'Administration régionale en charge du Développement rural.

Il a aussi été demandé aux membres d'ajouter sur un panneau des mots qui décrivent ce que l'ODR leurs évoquait. A partir de cela les agents de développement les ont recadrés en répondant aux attentes par une présentation plus classique PowerPoint, reprenant :

- Le ROI + rôle de la CLDR, le nôtre, le président....,
- Le PCDR et son utilité,
- Le fonctionnement d'une ODR ,
- La durée du processus (ligne du temps générale).

Les agents de développement ont aussi annoncé via un photo-langage relatif au développement durable la possibilité de faire du PCDR un Agenda 21 Local, c'est-à-dire de développer un programme qui suit les principes et la vision du développement durable.

Un vice-président a aussi été élu et les étapes suivantes ont été expliquées par les agents de développement : travail par thématique sur la définition des défis et objectifs, envoyer des photos de la commune qui illustrent pour les citoyens les défis majeurs qui amélioreraient le cadre de vie dans la commune, distribution de la synthèse du diagnostic, convenance d'un jour préférentiel pour les CLDR et les visites de terrain avec la commission.

Cette première réunion s'est soldée par un verre de l'amitié.

CLDR du 4 juin 2014

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 4 juin 2014 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

C. Marck, Echevin du développement rural
D. De Temmerman, Secrétaire de la CLDR
B. Franck, SPW développement rural service extérieur de Huy (DGO3)
A. Barthelemy, Agent de développement au GREOA
M.-F. Gilis, Agent de développement au GREOA
D. Piron, Agent de développement au GREOA
E. De Coune, P. Haot, J-C. Patureau, G. Rondeaux, P. Van Damme, S. Arimont, S. Bovy, R. Fanielle, M. Jamagne, Y. Matz, E. Vendy.

Excusés :

B. Houbeau, Auteur de programme au GREOA
N. Sools, , O. Depairon, Y. Simons, C. Honoré, A. Degée, C. Bouhon, S. Dehousse, C. Depresseux, S. Freres, E. Nori

1. Introduction

La réunion débute par un mot d'accueil du Président de la Commission, Monsieur Christophe Mark, Echevin du développement rural. Il remercie les membres pour avoir posé leur candidature ainsi que Madame Franck (DGO3) et les agents de développement pour leur présence.

2. Présentation de l'assemblée

Afin de permettre aux membres de faire connaissance, les agents de développement proposent une animation leur permettant de se présenter et d'exprimer les raisons de leur engagement au sein de la CLDR ainsi que leurs attentes. Madame Franck explique ensuite qu'elle est la représentante de l'Administration régionale (DGO3) chargée du suivi administratif du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tout au long de son élaboration et du suivi des dossiers en vue de la subsidiation des projets, après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Les agents de développement poursuivent par une présentation du GREOA et du processus.

3. Présentation du GREOA

➤ Le GREOA

Les agents de développement présentent le GREOA (Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève). Le GREOA est une asbl qui regroupe les forces vives du Pays d'Ourthe-Amblève (13 Communes, mandataires politiques, associations, particuliers...) et qui œuvre, au travers d'une équipe pluridisciplinaire, en tant que :

- **bureau d'étude** dans des domaines variés tels que le Développement rural, la Mobilité, le Tourisme, l'Environnement...
- **organisme de promotion** au niveau touristique (Maison du Tourisme Ourthe-Amblève), culturel et social

- **groupe de pression** en vue de défendre les intérêts du Pays d'Ourthe-Ambève

Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet www.greoa.be.

➤ *Le GREOA et le Développement rural*

En matière de Développement rural, le GREOA accompagne à ce jour 8 Communes dont 6 d'entre elles ont vu leur PCDR approuvé et sont en phase de réalisation de projets. Le GREOA vient également d'être désigné par le Ministre de la Ruralité afin d'accompagner la commune de Lierneux dans son Opération de Développement Rural (ODR).

Toutes les informations concernant ces ODR et plus particulièrement l'ODR de la commune de Trooz sont disponibles sur le site internet www.pcdr.be. Les PCDR approuvés y sont consultables, ainsi que les PV des réunions d'information et de consultation, des Groupes de Travail...

4. **Présentation de l'ODR**

Une Opération de Développement Rural (ODR) a pour objectif de revitaliser et de restaurer la commune dans le respect de ses caractères propres et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Elle est régie par le décret du 6 juin 1991. L'ODR est fondée sur une démarche :

- stratégique : elle s'inscrit dans une réflexion sur le long terme orientant la politique locale des 10 prochaines années
- globale et intégrée : l'ODR suscite la réflexion sur l'ensemble des thèmes de la vie communale (agriculture, économie, environnement, mobilité, culture, vie sociale et associative...) et sur leur interaction
- participative : les citoyens sont au centre de la démarche, ils donnent leur avis et proposent des suggestions pour le développement de la Commune. Ils sont représentés au sein de la Commune par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Concrètement, un diagnostic de la Commune est établi sur base d'une étude socio-économique et d'une consultation citoyenne. Il sera la base d'une stratégie de développement communale pour 10 ans. Le diagnostic et la stratégie de développement seront présentés dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Celui-ci devra être approuvé par le Gouvernement wallon, pour une durée de 5 à 10 ans. Durant cette période, la Commune aura la possibilité d'introduire des demandes de Convention en vue d'obtenir un subventionnement pour des projets présentés dans le PCDR. Ces subsides peuvent aller jusqu'à 80%.

5. **Les acteurs de l'ODR**

➤ *L'auteur de programme (GREOA)*

Il s'agit de Benoît Houbeau qui est chargé de réaliser l'étude socio-économique de la Commune et de rédiger le PCDR en collaboration avec les agents de développement.

Contact : benoit.houbeau@greoa.be

➤ *Les agents de développement (GREOA)*

Anouck Barthelemy, Marie-Françoise Gilis et Dimitri Piron sont chargés d'accompagner la Commune dans le processus. Ils s'occupent de l'animation des réunions de la CLDR, de la rédaction de PV de réunions, d'animations de Groupes de Travail, de soutien administratif...

Contact : pcdr@grocoa.be

➤ La CLDR

Définition

La Commission Local de Développement Rural (CLDR) est une assemblée représentative de la population. Tous les villages, classes d'âge, milieux socio-professionnels et partis politiques y sont représentés. Il s'agit d'une Commission d'avis qui représente l'ensemble de la population et qui sert de relais entre celle-ci et le Conseil communal. Elle participe activement au processus, notamment au travers de l'analyse des besoins, la définition de défis et d'objectifs de développement et de la réflexion concernant les projets envisagés dans la Commune.

Composition

Elle compte entre 10 et 30 membres effectifs et un même nombre de suppléants, dont un quart de conseillers communaux maximum.

Approbation du ROI

Le ROI est approuvé à l'unanimité sans remarque.

6. Distinction PCDR/SSC – CLDR/CCATM

Afin d'éviter toute confusion, les agents de développement comparent PCDR et Schéma de Structure Communal (SSC) ainsi que les rôles respectifs de la CLDR et de la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

De manière générale, alors que le PCDR est un Programme stratégique de développement pour la Commune pour les 10 années à venir, dans tous les domaines de la vie communale, le SSC se concentre sur des questions relatives à l'aménagement du territoire. Le PCDR aborde donc des questions relatives à l'économie, la vie sociale, culturelle, associative, l'environnement, la mobilité, l'aménagement du territoire... Quant au SSC il traite exclusivement de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, alors que le SSC est un document d'orientation en matière d'aménagement du territoire, le PCDR est un programme permettant la réalisation de projets et le subventionnement de certains de ceux-ci.

La CLDR et la CCATM sont toutes deux des commissions consultatives :

- La CLDR traite de tous les domaines de la vie communale. Elle travaille à la réflexion et à la co-production du PCDR. Sa Présidence est assurée par le Bourgmestre ou l'Echevin du développement rural. Tous les membres (effectifs et suppléants) ont voix consultative et délibérative ; elle fonctionne en général par consensus. Un minimum de 4 réunions par an est requis.
- La CCATM traite de questions relatives à l'aménagement du territoire et à la mobilité. Elle est amenée à travailler sur l'ensemble de la Commune et sur des dossiers spécifiques et à émettre un avis sur ceux-ci. Sa Présidence ne peut pas être assurée par un membre du Collège communal. Un minimum de 6 réunions par an est requis.

7. Le PCDR et le développement durable

Il est possible de réaliser un PCDR-Agenda 21 Local. Dans cette optique, le PCDR pourra devenir un outil officiel pour le développement durable de la Commune. Indépendamment de cette possibilité, les agents de développement expliquent que la réflexion menée dans l'ODR intégrera les notions du développement durable.

Afin de permettre aux membres d'exprimer leur vision d'un développement durable au sein de la Commune de Trooz, les agents de développement proposent une animation basée sur le photolangage. Les membres sont invités à choisir une ou plusieurs photos et à expliquer en quoi elle correspond à leur vision d'un avenir plus durable. Les avis suivants ont été récoltés :

- « La Wallonie est confrontée à deux défis majeurs : le logement et l'emploi. La Wallonie est soumise à des difficultés en matière de reconversion industrielle. L'emploi passera obligatoirement par les villes et communes et notamment par l'aménagement de parcs industriels. En matière de logement, la démographie ne cesse d'augmenter et des efforts devront être consentis en ce sens, en tenant compte de la problématique de l'extension des zones bâties (imperméabilité des sols, mobilité, infrastructures...) »
- « Le développement durable est la lutte contre la consommation excessive de l'eau »
- « Le développement durable, c'est penser à l'avenir de nos enfants »
- « La Commune de Trooz est comme un puzzle dont les pièces (les anciennes communes) n'ont pas encore véritablement fusionnés »
- « La biodiversité doit être sauvegardée, il faut intégrer le réseau naturel dans la réflexion »
- « Alors que l'on innove sans cesse, la créativité pourrait s'appliquer au paysage de la Commune de Trooz, intrinsèquement lié à son histoire »
- « Le côté participatif est essentiel pour atteindre un idéal ! »
- « Un développement durable est un développement qui perdure. Le meilleur du Développement durable, c'est les liens entre les gens »
- « La Communication et le soin à la Nature sont deux éléments essentiels pour la construction de l'avenir »
- « Une attention doit être portée à la protection de l'environnement et, notamment à Trooz, à la gestion des déchets sauvages »

Comme les différentes interventions le laisse transparaître, le Développement durable est fondé sur trois piliers :

- Social : il a pour finalité de satisfaire les besoins en matière de santé, d'éducation, d'habitat, de prévention de l'exclusion et du développement de l'équité sociale
- Economique : il s'agit de poursuivre un développement économique favorable
- Environnemental : il est nécessaire de préserver la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques

Questions

A l'issue de cette présentation, différentes questions sont posées par les membres :

- Quels jours les réunions auront-elles lieu ?
 - Elles seront organisées de préférence le mardi soir à 19h30. Les prochaines réunions auront lieu le 23/09, 14/10 et 28/10. Le Décret prévoit la tenue de 4 réunions plénières annuelles minimum. Au lancement de l'ODR, ces réunions seront plus nombreuses. Ensuite, les membres pourront s'inscrire à des Groupes de Travail thématiques pour lesquels ils souhaitent plus particulièrement s'investir.
- A quel moment le Collège sera-t-il consulté quant aux aspects financiers ?
 - Le Collège sera intimement associé à la réflexion. Le quart communal a un rôle de relais entre la CLDR et le Conseil communal. Par ailleurs, la CLDR sera amenée à identifier et à émettre

son avis sur les projets qu'elle souhaite voir se réaliser en priorité. Ces fiches seront ensuite budgétisées et présentées au Conseil communal à qui revient les prises de décisions.

- Quelle méthode de travail sera mise en place ?
 - Dès le mois de septembre, trois réunions seront organisées afin de présenter, par thématique, le pré-diagnostic de la Commune qui sera transmis aux membres par les agents de développement. Les résultats de la consultation citoyenne seront également présentés
 - Ces réunions seront suivies par une réflexion afin de définir les défis et objectifs de développement à atteindre pour les 10 prochaines années, dans toutes les thématiques de la vie communale
 - Des projets seront ensuite définis et décrits dans des fiches-projets qui seront priorisées par la CLDR, afin de répondre à ces objectifs de développement

- Quels sont les exemples de projets qui ont été réalisés dans les autres communes ?
 - Dès le lancement de l'ODR, et ce tout au long du processus, différentes actions ne demandant pas de moyens financiers conséquents pourront être initiées dans tous les domaines de la vie communale. Ainsi, par exemple :
 - à Ferrières, un Service d'Echange Local (SEL) a été mise en place suite à la création d'un Groupe de Travail « Economie » ;
 - à Ouffet, Aywaille et Ferrières, des Groupes de Travail « Chemins et sentiers » ont été mis sur pied afin de réaliser un inventaire des chemins vicinaux et de rouvrir certains de ceux-ci, de réaliser de nouvelles promenades... ;
 - A Ouffet, une maison communautaire a été créée
 - A Ferrières, la Commune a édité, sur base d'une réflexion menée avec la CLDR, un Bulletin communal
 - A Stoumont, la CLDR a réalisé une farde d'accueil des nouveaux habitants
 - A Aywaille, la CLDR a pris l'initiative de créer un Groupe de Travail « Arbres et haies remarquables »
 - A Esneux et Ferrières, un Groupe d'Achat Commun (GAC) a été mis en place
 - ...
 - Après son approbation par le Gouvernement wallon, les projets figurant dans le PCDR sous la forme de fiches-projets pourront quant à eux recevoir des subsides pouvant aller jusqu'à 80%, tous subsides confondus (Développement rural, Infrasports, Espaces verts, Patrimoine, SPW DGO Routes et Bâtiments...).
 - A Aywaille, la Commune a reçu une Convention pour la construction d'une Maison de village et de services à Nonceveux (projet en cours de réalisation)
 - A Sprimont, la Commune a reçu un subventionnement pour aménager le Centre de Louveigné (projet en cours de réalisation) et pour réaliser un crapauduc (projet terminé)
 - A Stoumont, une Convention est en cours pour l'aménagement du centre de Lorcé (projet en cours)
 - A Esneux, la Commune a reçu une Convention pour l'aménagement du village de Fontin. Pour des raisons budgétaires, la Commune a choisi de suspendre ce projet
 - A Hamoir, la Commune vient de recevoir une Convention pour l'aménagement d'une Maison rurale (salle polyvalente, EPN, bibliothèque, local d'accueil) dans le Parc de l'Administration communale
 - A Ouffet, c'est pour construire une maison de village que la Commune a reçu un subventionnement dans le cadre du PCDR

La réunion de clôture à 22h30, après le verre de l'amitié

CLDR du 14 octobre 2014

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 14 octobre 2014 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

C. MARCK (Président - Echevin du développement rural), A.DEGEE (Vice-Président de la CLDR), D. DE TEMMERMAN (Secrétaire de la CLDR), B. FRANCK (DGO3), E. VENDY (CLDR), S. ARIMONT (CLDR), S. BOVY (CLDR), E de COUNE (CLDR), O. DEPAIRON (CLDR), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), Y. MATZ (CLDR), JC. PATUREAU (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR),

GREOA : A.BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B.HOUBEAU (Auteur de programme)

Excusés :

C. BOUHON, S. DEHOUSSE, C. DEPRESSEUX, S. FRERES, C. HONORE, M. JAMAGNE, E. NORI, G. RONDEAUX.

Introduction

La séance est ouverte à 19.45h par A.DEGEE, vice-président. Il préside la séance dans l'attente de l'arrivée du président retenu au Conseil d'Administration de la CILE.

Il explique que cette réunion est la première d'une série de trois réunions visant à présenter le pré-diagnostic socio-économique ainsi que les résultats de la consultation citoyenne menée depuis 2012 en collaboration avec les agents de développement du GREOA. Il présente ses excuses aux membres concernant l'annulation tardive et inopinée de la première réunion prévue initialement et souligne que la Commune maintient sa volonté de s'investir pleinement dans le processus de l'Opération de Développement Rural (ODR) qui, à termes pourra déboucher sur la réalisation d'actions et de projets concrets en vue de revitaliser l'entité.

Approbation du PV du 4.06.2014

Le PV est approuvé sans remarques.

Rappel des étapes du PCDR

En guise d'introduction, D.PIRON (agent de développement) rappelle les grandes étapes du PCDR : élaboration du PCDR, validation du document et réalisation des projets.

Il explique que la phase d'élaboration comprend plusieurs étapes :

- La rédaction d'un pré-diagnostic socio-économique par un auteur de programme
- L'information et la consultation de la population par villages réalisée par les agents de développement. A Trooz, 3 réunions ont eu lieu au printemps 2012
- L'information et la consultation de personnes ressources réalisée par les agents de développement tout au long de l'ODR et entamée depuis le printemps 2012
- L'installation de la CLDR (réunion du 4.06.2014)

- La constitution d'un diagnostic partagé résultant du croisement de l'étude socio-économique et des résultats de la consultation citoyenne
- La détermination de défis et objectifs de développement à atteindre dans les 10 prochaines années
- La définition d'actions et de projets (sous forme de fiches-projets) en vue d'atteindre ces défis et objectifs
- La priorisation des fiches-projets

Suivra ensuite une procédure d'approbation du PCDR :

- Par la CLDR
- Par le Conseil communal
- Par le Gouvernement wallon

Enfin, une fois le PCDR approuvé (pour 5 à 10 ans), la Commune pourra introduire des demandes de Conventions auprès du Ministre du Développement Rural en vue d'obtenir des subsides pour la réalisation de fiches-projet présentées dans son PCDR.

19h55 Monsieur Marck entre et préside la séance.

Présentation du diagnostic partagé et consultation de la CLDR

✓ Introduction

D.PIRON poursuit en expliquant que la présentation du diagnostic partagé a été scindée en trois thématiques : socio-économique, environnementale et vie sociale et associative. Pour chacune des thématiques, une présentation du pré-diagnostic sera effectuée par B.HOUBEAU alors que les résultats de la consultation citoyenne seront présentés par les agents de développement. Il explique que ces trois réunions ont pour objectif de dresser un portrait global de la Commune identifiant les atouts et les faiblesses du territoire. Il insiste sur la nécessité de la participation de la CLDR et invite les membres à s'exprimer concernant les données présentées, en vue d'affiner le diagnostic partagé mais aussi de préparer d'ores et déjà les réunions ultérieures relatives à la définition des objectifs de développement.

✓ Portait général de la Commune

B.HOUBEAU prend ensuite la parole pour présenter de manière succincte l'étude socio-économique. La présentation PowerPoint ci-annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, les membres de la CLDR ont émis de nombreux commentaires.

Alors que Trooz a connu un passé industriel florissant (métallurgie, usine Imperia, carrières...), la Commune est aujourd'hui soumise au phénomène de cité dortoir comme en atteste l'étude socio-économique qui précise que seuls 4,4% des troозиens salariés travaillent dans l'entité. De manière générale, ces résultats inquiètent la CLDR qui constate également la paupérisation croissante de la vallée en regard des villages situés sur les reliefs ainsi que la perte de l'identité historique de Trooz.

Selon les membres, la Commune se trouve aujourd'hui fortement concurrencée par ses voisins qui bénéficient de zones économiques et industrielles très actives. Ce faisant, Trooz attire peu les entrepreneurs qui de manière générale optent pour une implantation de leurs activités dans des zonings situés à proximité d'un accès autoroutier. La liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, apparaît dès lors comme une nécessité pour certains membres si la Commune souhaite développer une activité économique forte, à l'instar de Sprimont ou de Fléron. Un membre ajoute que la liaison autoroutière aurait également un effet bénéfique en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la micro-région puisqu'elle permettrait de fermer le ring de Liège et de concentrer ainsi l'habitat en son centre. Des économies importantes en matière d'infrastructures de mobilité pourraient de ce fait être réalisées. Concrètement une sortie autoroutière pourrait s'envisager derrière la colline du zoning de Prayon en prêtant une attention aux sites calaminaires qui sont sous statut de protection (Natura2000).

Selon d'autres membres, il serait intéressant que la Commune réfléchisse à un autre schéma de développement économique en tenant compte des atouts existants sur le territoire : Trooz est enclavée au sein d'une micro-région économiquement active, elle se situe à quelques kilomètres de la sortie autoroutière de Beaufays et elle possède un atout fondamental en matière de mobilité grâce à l'activité de ses 3 gares très bien desservies en direction de Liège et d'Aachen. La Commune représente donc un potentiel de main d'œuvre important pour ces entreprises situées à proximité de l'entité et génératrices de nombreux emplois. Il est donc important de développer, à Trooz, des structures qui permettent aux habitants de connaître les entreprises environnantes et de chercher un emploi de proximité.

Le développement économique de l'entité fondé sur le tourisme ne doit pas non plus être écarté. Il est cependant précisé que le tourisme, bien qu'essentiel à développer, ne représente qu'une petite partie du secteur économique (5%) et des revenus qu'il suscite en regard du développement entrepreneurial.

✓ Secteur primaire : agriculture, sylviculture, pêche et carrières

B. HOUBEAU explique que Trooz n'échappe pas au constat suivant en matière d'**agriculture**: la diminution du nombre d'agriculteurs et le développement d'une agriculture extensive. La consultation a démontré le souhait d'apporter un soutien à ce secteur menacé, par exemple au travers de la promotion de produits du terroir et de la valorisation des producteurs locaux. Un membre note que la coopérative *Terre en vue* s'attèle à la recherche de terrains en vue d'améliorer l'accessibilité à la terre pour les jeunes agriculteurs. B.HOUBEAU explique également qu'il existe une dynamique de réflexion au sein de la *Ceinture Aliment-Terre Liégeoise* pour valoriser les producteurs locaux.

Les membres de la CLDR ajoutent qu'il importe de soutenir le lancement de petits maraîchers, apiculteurs... mais qu'il est aussi essentiel de préserver l'agriculture pour maintenir la mixité des paysages et préserver ainsi le potentiel existant, notamment en matière de tourisme de proximité.

Du côté de la **sylviculture**, il existe une labellisation de développement durable (PEFC) pour les bois publics. Dans la vallée, les forêts occupent les versants boisés qui sont peu exploitables pour leur bois. C'est donc sur les plateaux que se concentrent les activités sylvicoles qui cohabitent avec un usage récréatif de la forêt. Il importe donc de trouver le bon équilibre entre l'exploitation qui crée des recettes pour la Commune et les activités touristiques. De manière générale, les relations entre les propriétaires privés et les promeneurs ne causent pas trop de difficultés dans le cadre de l'organisation d'événements (promenades guidées...) mais que la circulation libre sur des parcelles privées est très rarement autorisée. Cependant, la Commune garde un potentiel important au niveau des promenades dont de nombreuses sont balisées. Les nombreux points de vue sont à valoriser c'est pourquoi, grâce au recensement effectué par la CCATM, les cartes de promenades reprennent déjà les plus beaux points de vue de l'entité.

Le secteur de la **pêche** est quant à lui minoritaire bien que la pêche sportive de loisir soit bien développée grâce à la Vesdre et aux 4 sites de pêche, ce qui représente une opportunité de rentrées financières non négligeable à maintenir et à développer.

Enfin, les **carrières**, qui sont au nombre de deux sur la Commune, ne fournissent quasiment aucune rentrée financière pour Trooz. Les membres confirment que des nuisances liées au charroi des carrières (bruit, entretien des routes, circulation...) sont belles et bien réelles. La CLDR a également conscience que ces carrières sont en fin d'exploitation et qu'il est important, d'ores et déjà, de réfléchir à leur réhabilitation dans une dizaine d'années afin de ne pas acculer la Commune de chancres supplémentaires. Les membres ajoutent que la cession de l'activité de la carrière Gralex-Holcim de Trooz risquerait de renforcer encore « le phénomène Longtraz » c'est-à-dire une coupure nette du tissu urbain créant une scission de l'entité en deux parties (La Brouck, Prayon, Trooz >> Fraipont, Nessonvaux). Il serait intéressant par exemple de pouvoir urbaniser cette zone. Seule une partie de celle-ci serait cependant située en zone d'habitat.

✓ Secteur tertiaire (Tourisme)

Trooz est la Commune la plus rurale de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux et possède une offre satisfaisante en matière d'hébergements. Les aménagements réalisés à la gare de Trooz et l'installation du

Syndicat d'initiatives en son sein permettront d'offrir au touriste un premier point d'information et d'accueil. Le « musée de la radio et de la communication » ainsi que deux commerces, un guichet de la Poste et la bibliothèque communale de Prayon y seront également installés. Un membre explique l'importance de développer les infrastructures, notamment dans les villages, visant à accueillir les visiteurs. Par exemple, il serait intéressant de créer un départ de promenades sur la Place Emile Vandervelde à Fraipont où de nombreux touristes allemands et néerlandophones stationnent leur véhicule.

Certains sites naturels sont également évoqués comme présentant un potentiel touristique : les grottes et les sites Natura2000. Concernant les grottes, les membres s'accordent cependant sur l'idée qu'elles présentent avant tout un intérêt pour la recherche (les vestiges sont transmis et mis en valeur au préhisto-site de Ramioul) mais qu'il n'est pas possible d'y amener du tourisme.

✓ *Secteur tertiaire et secondaire (entreprises...)*

Outre la question discutée précédemment et relative à la redynamisation économique des zones industrielles, les membres ont émis plusieurs commentaires :

En matière de **production hydro-électrique** sur la Commune et du potentiel de développement évoqué lors des consultations par villages, il est stipulé que seules les hauteurs de chutes d'eau peuvent être prises en compte et non pas les débits. Actuellement, la Commune enregistre 4 centrales hydro-électriques gérées sur son territoire par des privés. Dès lors, tous les lieux exploitables le sont. Par contre, il existe un potentiel concernant le développement d'un réseau d'irrigation à Nessonvaux et il serait intéressant de consulter Monsieur Jules MARTIN qui est spécialisé dans ce domaine. Il reste en effet encore quelques vestiges du réseau d'irrigation artificiel de l'époque mais le coût de la réhabilitation serait très important.

Alors que pratiquement toutes les zones constructibles au niveau des zones économiques sont occupées, un potentiel réside dans la réhabilitation de **chancres**, en respect avec le patrimoine historique. Deux sites sont plus particulièrement abordés :

- Le site Imperia : la société Lamy est propriétaire du site et étudie un projet de lotissement sur la partie située en zone d'habitat. Un premier projet (partenariat public-privé) avait été proposé à la Commune et veillait à maintenir le site historique et notamment la piste qui, bien que n'étant pas classée, représente un véritable intérêt historique au niveau mondial. Ce projet semble cependant avoir été abandonné au profit d'un autre, visant toujours la création de logements. Outre ce projet privé, il serait intéressant de revitaliser ce site en le dédiant, par exemple, à l'automobile. Il est d'ailleurs souligné qu'Imperia a relancé ses activités mais que la société n'est pas établie à Trooz qui ne peut proposer de site adéquat pour l'accueillir.
- Les pelouses calaminaires de Prayon : Monsieur Van Damme précise que Natagora vient de faire l'acquisition de 40 ha de pelouses calaminaires classées en Natura2000. Il explique qu'un aménagement du site permettra le développement d'un tourisme vert de sensibilisation à l'environnement.

Une question est posée concernant la taille des parcelles du **zoning** de la SPI. Il est stipulé qu'il importe de veiller à proposer des petites parcelles visant à accueillir les petits entrepreneurs en leur permettant de s'étendre s'ils le souhaitent en occupant plusieurs parcelles. Cela aurait pour conséquence de dynamiser les jeunes entrepreneurs et de garder des entreprises soucieuses de s'agrandir. Le cas du chocolatier Nihant qui est contraint de quitter la Commune pour assurer son extension est une illustration d'une des problématiques actuelles du zoning.

✓ *Secteur tertiaire (commerces, services aux entreprises...)*

De manière générale, la consultation démontre que le commerce à Trooz est en perte de vitesse avec la disparition des commerces de proximité dans les villages de la vallée. En effet, Fraipont-village ne compte plus qu'un commerce alors que Nessonvaux est totalement déserté. Les raisons invoquées sont notamment :

- le manque de parking le long de la RN61 en raison d'une densification de l'habitat (transformation des anciens commerces en immeubles à appartements) et de l'occupation des espaces de stationnement par les riverains,
- la longueur de la rue commerçante. Afin d'attirer les clients dans les petits commerces de Prayon, il importe de favoriser les pôles d'attractivité que sont la gare et la zone à l'angle de la Grand'Rue et de la rue Noirivaux,
- la conformation géographique de la Commune face aux pôles de Fléron, Beaufays et Pepinster qui attirent respectivement les habitants de Trooz et Prayon ; Péry ; Fraipont et Nessonvaux.

Par ailleurs, le secteur commercial étant principalement constitué d'indépendants et de sociétés privées, il est difficile pour la Commune d'avoir une prise sur le développement des commerces. Cependant, elle peut agir à plusieurs niveaux en créant des conditions favorables à l'implantation de nouveaux commerces :

- aménagement d'espaces publics et de mobilité en créant par exemple une place de village - dans la mesure des possibilités offertes par le territoire - ou en assurant la réfection de la voirie (cela s'est avéré positif à Prayon),
- réhabilitation des bâtiments communaux pour y installer des services et insuffler une nouvelle vie dans les quartiers. C'est le cas notamment grâce aux projets de la gare de Trooz, de la nouvelle école El Nô et de l'installation d'une maison médicale à Prayon. L'idée sous-jacente est que les commerces ou les lieux de vie dynamiques attirent l'implantation d'autres commerces,
- une attention portée à ne pas favoriser le départ des commerces des villages vers les zonings (par exemple, le déménagement du garage automobile du village vers le zoning et construction d'une habitation à cet emplacement).

Il est également mentionné que des partenariats publics-privés méritent d'être développés et que le PCDR présente un intérêt notamment en ce qui concerne l'acquisition de bâtiments ou de terrains en vue de développer de nombreux projets auxquels il conviendra de réfléchir à l'issue de la définition des objectifs de développement. La Commune pourrait par exemple commencer par lister les bâtiments situés dans des pôles d'intérêt et pour lesquels des droits de préemption pourraient être appliqués.

Présentation du projet de GAL Ourthe-Vesdre-Ambève

B.HOUBEAU présente le projet à l'aide de la présentation PowerPoint consultable en annexe. Il met en avant l'intérêt de ce projet en lien avec les PCDR approuvés ou en cours d'élaboration sur toutes les Communes du territoire pressenti – territoire dont la Commune de Trooz fait partie. En effet, le GAL permettrait de réaliser des projets transcommunaux, s'inscrivant par là-même dans la nouvelle dynamique insufflée par le nouveau Décret du Développement rural. B.FRANCK (DGO3) explique qu'en effet, les projets transcommunaux présentés dans les PCDR seront dorénavant subsidiés à concurrence de 90% pour les premiers 500.000 euros et à 50% pour le reste du montant. Un membre s'interroge quant à la pertinence de rallier Trooz à ce GAL alors que le développement communal est fortement lié à la mise en place de synergies avec les Communes de Fléron et de Chaudfontaine qui elles, ne seront pas reprises dans le GAL. Cependant, les membres ont marqué un intérêt concernant le rattachement au GAL proposé.

Conclusion

B.HOUBEAU rappelle aux membres qu'en tant que représentants de la population, ils ne doivent pas hésiter à jouer leur rôle de personne-relais en discutant autour d'eux de l'ODR et de ses enjeux. Les agents de développement du GREOA ainsi que l'auteur de programme restent à la disposition des membres qui peuvent leur transmettre toute suggestion, question... au sujet de l'ODR.

La réunion se clôture à 21.50

CLDR du 28 octobre 2014

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 28 octobre 2014 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S. ARIMONT (CLDR), E. DE COUNE (CLDR), A. DEGEE (CLDR), O. DEPAIRON (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), Y. MATZ (CLDR), J-C. PATUREAU (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR). **GREOA** : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B. HOUBEAU (Auteur de programme)
Excusés : B. FRANCK (DGO3), C. MARCK (Echevin)

Introduction

La séance est ouverte par E. Vendy, conseiller communal. Afin de permettre aux membres de bénéficier d'une vision claire du territoire, D. De Temmerman distribue la carte des promenades de Trooz aux membres présents.

Approbation du PV du 14.10.2014

Une remarque est émise par l'un des membres qui souligne qu'il est important de veiller à ne pas généraliser à **tous les membres** des réflexions qui ne rencontrent que les opinions de **certains membres**. Il est demandé de modifier la phrase suivante en page 4 : [...] *Les membres ajoutent que la cession de l'activité de la carrière Gralex-Holcim de Trooz risquerait de renforcer encore « le phénomène Longtraz » [...] en [...] Certains membres ajoutent que [...].*

Le PV est ensuite approuvé sans autres remarques.

Présentation du diagnostic partagé et consultation de la CLDR

✓ Introduction

B. Houbeau rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter le diagnostic socio-économique ainsi que les résultats de la consultation citoyenne concernant la thématique de la « vie sociale et associative ». Il explique qu'un découpage a dû être effectué en raison de l'ampleur de la matière et que cette réunion se concentrera sur les services et sur la vie culturelle et associative à destination de toutes les classes d'âge. Les thèmes du logement, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement seront abordés lors de la prochaine réunion qui se tiendra le lundi 1^{er} décembre 2014. Des ponts entre les différentes thématiques seront cependant nécessairement et constamment effectués. Il rappelle que la prochaine étape consistera en la définition de défis et d'objectifs de développement.

✓ Présentation du diagnostic partagé

La présentation Powerpoint ci-annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, les membres de la CLDR ont émis de nombreux commentaires.

De manière générale, il est spécifié que l'analyse du diagnostic ne prend pas suffisamment en compte les disparités géographiques qui existent au sein de la Commune et qui façonnent le quotidien des Troозиens. B. Houbeau explique que cette dimension sera présente dans le PCDR qui comprendra une analyse cartographique du territoire.

Petite enfance, enfance, jeunesse

En matière de garde d'enfants, il est précisé que les crèches sont situées à Prayon et à Trasenster et que les gardiennes ONE sont présentes à Fraipont et à Nessonvaux. Au niveau de l'ONE, deux locaux sont réservés à la consultation au 64 Grand' Rue à Prayon alors qu'à Fraipont les consultations sont effectuées dans le car de l'ONE.

Les statistiques de la population scolaire montrent qu'un peu plus de 50% des enfants de la commune fréquentent les écoles de l'entité. Un membre explique que ces chiffres peuvent sans doute s'expliquer en raison de l'évolution démographique de Trooz caractérisée par de plus en plus de ménages non originaires de la commune. Ce faisant, ces nouveaux habitants travaillent et possèdent souvent leur noyau familial en dehors la Commune. Il est donc plus facile pour eux de mettre leurs enfants dans une école proche de leur travail ou du domicile des grands-parents. Concernant la situation des écoles, la Commune a enregistré la fermeture de deux établissements (implantations de Trasenster et de la rue de Verviers) et le projet de création de la nouvelle école El Nô s'est vu confirmé. Le chantier débutera en 2015. Par ailleurs, tous les établissements ont introduit des dossiers UREBA en vue d'isoler les bâtiments. D. De Temmerman ajoute que les établissements bénéficient du soutien de la Commune en vue d'assurer leur modernisation. Il précise également que l'école libre organise un ramassage scolaire.

Un membre souligne qu'en ce qui concerne les jeunes, il est important de mentionner que le Centre protestant est devenu un carrefour jeunes asbl et qu'il est très dynamique : centre d'hébergement pour les groupes, ludothèque, plaine de jeux, ateliers créatifs, ciné-club....

Seniors

Il est mentionné que le Loisir des aînés n'existe plus.

Face au constat de l'absence d'une maison de repos sur l'entité et à la non-évolution du projet d'un investisseur privé au manoir de Péry, un membre s'interroge quant à la réalité de terrain : quels sont les établissements privilégiés par les troозиens ? B. Houbeau explique qu'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables quant à cette question mais que l'on peut observer que des maisons de repos sont présentes dans les entités voisines : Sprimont, Beaufays, Pepinster, Soumagne ou encore Ninane. Un membre souligne que les personnes âgées ont aussi tendance à résider dans un établissement proche du domicile de leurs enfants. Il ajoute qu'il serait néanmoins intéressant de calculer le rapport entre le nombre de lits disponibles et le nombre d'habitants dans les Communes voisines afin d'estimer le besoin en matière d'accueil pour les personnes âgées. En effet, bénéficier d'une estimation chiffrée des besoins pourrait intéresser de nouveaux investisseurs qui verraient une opportunité de développer un établissement dédié aux personnes âgées à Trooz. Le bâtiment de l'actuelle école El Nô serait par exemple idéal pour mettre en place une résidence services.

Pour contrer cette absence de maison de repos, D. De Temmerman explique que le CPAS a signé des conventions avec différents services d'aide aux familles et aux seniors afin de permettre à ces derniers de continuer à vivre chez eux ; ce qui est généralement très apprécié par les familles et les seniors.

Services à la population

Les services sont assez disparates sur la Commune et nombre d'entre eux ont tendance à disparaître. Ainsi s'il n'y a plus qu'un bureau de poste à la gare de Trooz et un point poste à Fraipont Campagne, les fermetures des banques Fortis et Axa ne laissent derrière elles qu'ING et Belfius. Les banques les plus proches se trouvent alors à Fléron, Soumagne, Beaufays ou Pepinster.

En outre, certains services mériteraient d'être mentionnés dans l'étude: Covoit'stop, les mutuelles, les services aux démunis de St Vincent de Paul, la banque alimentaire...

Il est précisé que la centre La Magne n'est pas un centre d'accueil.

Activités de loisirs et activités culturelles

En ce qui concerne les salles de villages, les membres s'interrogent quant au nombre de salles privées sur l'entité. Il est précisé par exemple que la salle du Moulin du Ry de Vaux n'existe plus. Une vérification sera effectuée par le GREOA.

La dimension associative est relevée comme étant un élément essentiel de la vie communale. En effet, alors que l'on évoque la crainte de voir Trooz se transformer en une cité dortoir, la vie au centre des villages apparaît comme une dimension essentielle du tissage des liens sociaux. On peut d'ailleurs remarquer que l'intégration des nouveaux habitants est autant – si pas plus – liée à la vie associative et à la fréquentation des écoles de l'entité qu'au fait de travailler dans la commune. A Trooz les associations sont nombreuses et il est précisé que l'inventaire complet sera présenté dans le diagnostic final et qu'il est cependant difficile de bénéficier d'une liste exhaustive de toutes les associations qui ne font pas nécessairement mention de leurs évolutions à la Commune.

Un représentant du Comité de quartier de Forêt explique qu'une des problématiques du développement des initiatives et activités par des groupements villageois réside dans le manque d'information et de communication entre les associations et la Commune. A Forêt par exemple, le comité de quartier a bien accueilli le projet de rénovation de l'ancienne école en logements et de la salle la Renaissance. Cependant, les habitants regrettent de ne pas disposer d'information concrète concernant la possibilité ou non de continuer à utiliser la pelouse située à l'arrière de l'école pour l'organisation de leur barbecue. Ce manque d'information représente un frein au bon déroulement des activités du comité. Dans le même ordre d'idée, ils regrettent que les manifestations villageoises soient annoncées souvent trop tard dans les canaux communaux. Il ressort dès lors un besoin de travailler sur la circulation et sur la validation de l'information au niveau communal.

D'autres pistes d'amélioration de la vie dans les villages sont évoquées. Un membre parle notamment du rôle que peuvent jouer les marchés en termes de dynamisation de la vie sociale. D. De Temmerman explique qu'une initiative avait été lancée à la Brouck mais qu'elle n'a pas perduré en raison d'une trop faible fréquentation sans doute liée à l'existence des marchés de la région (Esneux, Fléron...). Une solution pour se démarquer pourrait consister en la création d'un marché couvert qui serait organisé une fois par semaine en soirée.

Dans le domaine sportif, D. De Temmerman explique qu'un terrain de football synthétique sera installé prochainement (mars 2015) à Prayon et qu'un partenariat avec l'Académie de football de Blegny sera mis en place, ce qui aura pour résultat de dynamiser le football de Prayon.

Enfin, en vue de faciliter la visibilité des associations et des commerçants et de renforcer le sentiment d'identité communal, il est suggéré que la Commune se renseigne sur les possibilités d'offrir une adresse e-mail @trooz.be à toute personne soucieuse de promouvoir ses activités.

Information sur le projet de Groupe d'Action Locale (GAL) en Ourthe-Vesdre-Amblève (OVA)

Suite à la présentation effectuée lors de la séance précédente, B. Houbeau informe les membres que 4 réunions citoyennes seront organisées dans le cadre de l'établissement du Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le GAL. Une invitation est distribuée aux membres et D. De Temmerman explique qu'une décision de principe du Collège communal a été prise en date du 27 octobre 2014 en vue d'adhérer au projet de GAL OVA qui sera porté par le GREOA. B. Houbeau rappelle que l'intérêt d'un GAL est de pouvoir travailler à la réalisation de projets transcommunaux. Il rappelle également que l'élaboration d'un PDS doit se faire en adoptant une démarche participative. La consultation de la CLDR est dès lors un élément central dans la démarche. Un membre s'interroge cependant quant à la multiplicité des outils, plans et programmes mis en œuvre et pour lesquels les citoyens sont consultés. Il évoque le risque de mettre en danger la démarche participative en raison de la multiplicité et de la complexité des projets menés de front. Il propose dès lors qu'un membre de la CLDR assure un rôle de relais entre le PCDR et le GAL. B. Houbeau approuve cette intervention et confirme que les réunions de la CLDR ont pour finalité de travailler sur le PCDR c'est-à-dire essentiellement dans une approche communale, bien que des projets transcommunaux puissent figurer dans le document et soient encouragés par les politiques wallonnes.

Divers

Afin de compléter les informations apportées lors de la réunion précédente sur la thématique socio-économique, un membre explique qu'il n'y a qu'un site disponible sur le terrain de la SPI à Prayon et qu'il est affecté à une zone industrielle. Elle serait actuellement occupée par le garage OPEL. Toute la partie qui est libre d'occupation n'est pas propriété de la SPI et représente une superficie restreinte. Il ajoute qu'il serait intéressant de réhabiliter ce site pour y accueillir des investisseurs privés locaux avant d'envisager la réalisation d'une liaison autoroutière.

La réunion se termine à 21h10.

CLDR du 1^{er} décembre 2014

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 1^{er} décembre 2014 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : E. DE COUNE (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), P. HAOT (CLDR), C. HONORE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (Echevin), J-C. PATUREAU (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VANDAMME (CLDR). **GREOA** : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B. HOUBEAU (Auteur de programme).

Introduction

La séance est ouverte par C. Marck à 19.45. Il rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter une synthèse des données de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne en ce qui concerne la thématique de l'environnement et du cadre de vie. Comme lors des réunions précédentes, les membres sont invités à s'exprimer et à entamer une réflexion sur la thématique environnementale.

Approbation des PV du 14 et du 28 octobre 2014

Les PV sont approuvés sans remarque.

Présentation du diagnostic partagé

La présentation Powerpoint ci annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, l'assemblée a émis différentes questions et commentaires.

Logements

Le diagnostic démontre que Trooz a connu une croissance démographique importante au cours des dernières années et que parallèlement, en raison notamment du vieillissement de la population et de l'évolution des modes de vie (divorces, familles monoparentales...), la demande en logements a fortement augmenté.

Concernant le parc de logement, alors que les appartements sont souvent recherchés par certaines catégories de ménages (personnes seules, couples, familles monoparentales, retraités...) on constate une offre de ce type de logements relativement faible (5%) à Trooz. En effet, le marché immobilier est essentiellement constitué de maisons semi-mitoyennes ou mitoyennes (59%) et 4 façades (31%). Concernant la demande en appartements, il apparaît qu'elle porte essentiellement sur des immeubles de plusieurs étages ce qui est peu envisageable en termes d'aménagement du territoire à Trooz, notamment pour des raisons paysagères. Par ailleurs, l'importance du nombre d'habitations semi-mitoyennes et mitoyennes est perçue comme un atout par un membre de la CLDR puisque ce type d'habitations s'inscrit en adéquation avec les politiques de développement d'un logement plus durable, moins énergivore et peu consommateur de surface au sol. La restauration de ce bâti ancien apparaît dès lors comme un élément important à soutenir et à encourager.

Concernant les logements sociaux, Trooz possède une bonne couverture avec 182 logements publics, notamment en raison de son partenariat avec le Foyer fléronnais et l'OAL. Des projets sont également en cours de réalisation, notamment à Forêt et sur l'ancien terrain de football de Fraipont.

Mobilité

A Trooz, comme dans de nombreuses communes rurales, le kilométrage de voiries communales par habitant est très important. De nombreuses possibilités d'aménagements sont donc possibles. Cependant, l'entité est traversée par la N61, qui lorsqu'elle est fermée pour cause de travaux, vide littéralement le centre de Trooz et menace ainsi la survie des commerces. Les différentes possibilités de délestages sont discutées par les membres sans néanmoins trouver d'alternative. Par contre, il est précisé par D. De Temmerman que lors des prochains travaux d'égouttage, la N61 ne sera pas totalement fermée mais qu'elle sera limitée à une seule bande. Il explique également que la réfection de la voirie (aménagements de trottoirs, casses-vitesses...) ne sera plus à l'ordre du jour pour des raisons budgétaires.

En matière de mobilité douce, alors que Trooz est très fréquentée par les cyclistes, les membres déplorent l'absence quasi-totale de piste cyclable. Néanmoins, ils saluent le fait qu'actuellement, la Commune se penche sur le développement de deux projets « mobilité douce ». Le premier concerne la liaison RAVeL Liège-Raeren, autrement dénommée la Vesdrienne, et qui a fait l'objet d'une demande de subsides dans le cadre de l'appel européen FEDER. Le second projet est relatif à la création d'une voie lente entre l'ancienne gare de Chaudfontaine et l'ancienne gare de Trooz. Le Président explique que le Ministre P. Henry avait octroyé un subside pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui a été réalisée. Concernant le financement de ces deux projets, si le premier représente un coût trop conséquent pour envisager des subsides de la Wallonie, le second est envisageable et pourrait par exemple être intégré dans le PCDR. B. Houbeau explique que si l'intérêt quant à ce second projet se maintient, un GT pourra être créé sur cette thématique.

Les transports en commun sont bien présents à Trooz dont la présence de 3 gares sur le territoire représente un atout. Si les bus couvrent eux aussi le territoire de manière globalement satisfaisante, un membre souligne le manque de liaison entre la gare de Nessonvaux et Pepinster et plus particulièrement de desserte des quartiers alentours (Goffontaine...).

Conservation de la nature

Trooz possède un patrimoine naturel intéressant avec un site Natura 2000 de 165 ha, des sites classés et plusieurs arbres et haies remarquables. Il est cependant précisé que la Commune ne possède aucun terrain Natura 2000. Les possibilités d'actions communales sont dès lors réduites. La Wallonie possède sa propre base de données reprenant l'ensemble des propriétés en Natura 2000 et elle mène une véritable dynamique proactive auprès des propriétaires privés, des asbl ou des organismes publics. Un membre de la CLDR précise que Natagora, dans le cadre du projet Life, vient de faire l'acquisition d'une partie des pelouses calaminaires situées à Prayon et que l'association souhaiterait encore acquérir 10 à 15 ha. Le site sera réaménagé, mis en valeur et ouvert au public, par exemple via la création d'un sentier didactique agrémenté de panneaux informatifs. Outre ces réflexions, un membre fait remarquer que la réserve de Massouheid ainsi que les 5 ha gérés par les « amis de la nature » à Hurlevent mériteraient d'être mentionnées dans le diagnostic. Il est également mentionné que l'aspect valorisation touristique du patrimoine naturel mériterait d'être développé, notamment via la mise en place d'un réseau de cheminements.

La gestion des déchets a été considérablement améliorée depuis le passage en 2011 aux conteneurs à puces qui a permis de diminuer drastiquement la quantité de déchets par ménage. Un membre s'interroge quant à l'augmentation importante du tarif d'enlèvement des encombrants à domicile. D. De Temmerman répond que ce tarif a été revu à la hausse (calcul sur base du principe de coût-vérité) afin de ne pas imposer une taxe à toute la collectivité pour un service ponctuel et dont la demande est en diminution.

L'entité comprend 9 SAR (l'usine Imperia, le service des travaux, la Fenderie, la fabrique à béton de Trooz, le moulin Pirard, le moulin Bolette...). Concernant la pollution des sols, la SPAQUE avait lancé, en 2012, une analyse de pollution des sites contaminés aux métaux lourds. La Commune est toujours en attente du résultat des analyses. Une inquiétude est également manifestée par un membre au sujet de la cheminée située à Prayon derrière le garage Opel et qui faisait office d'incinérateur. Une contamination au cadmium est probable et

pourrait représenter un danger pour la santé des riverains. Actuellement, l'ULg est mandatée pour réaliser une étude mais celle-ci ne pourra être lancée qu'après dépôt d'une ou plusieurs plaintes.

Suite du processus

Les agents de développement expliquent que la suite du processus consistera en l'élaboration et la rédaction de défis et objectifs de développement. Ce travail se fera sur base d'une synthèse des différents enjeux que l'étude socio-économique ainsi que les réunions d'information et de consultation ont mis en exergue. La réflexion sera menée en CLDR plénière. Deux dates sont d'ores et déjà prévues à l'agenda : il s'agit des lundi 23 février et 16 mars 2015 à 19h30. Ultérieurement, une réunion de retour sera effectuée à la population et des GT pourront ensuite se constituer et travailler à l'élaboration de fiches-projets.

Divers

Benoit Houbeau rappelle aux membres que des réunions d'information et de consultation se déroulent actuellement en Ourthe-Vesdre-Amblève (OVA) en ce qui concerne le projet de création du GALOVA. Les réunions sont animées par la société Tr@me qui propose une méthodologie de travail interactive fondée sur le principe du World Café :

- 1) les participants sont invités à identifier des enjeux, sous formes questions de départ, pour le développement de l'OVA
- 2) les questions de départ sont réparties en tables de réflexion
- 3) les participants choisissent trois de ces questions et se penchent sur chacune d'entre elle pendant une vingtaine de minutes

Cette méthodologie permet d'identifier clairement des enjeux sur le territoire, d'approfondir les questions sous-jacentes à ceux-ci et d'envisager des pistes de solutions, de projets... qui pourraient éventuellement faire partie du plan de développement stratégique du GAL. Pour plus d'informations, les membres sont invités à consulter le site www.galova.be sur lequel les PV des réunions sont consultables.

Deux réunions se sont déjà déroulées, l'une à Esneux, l'autre à Sprimont. La Commune de Trooz a jusqu'à présent été peu représentée. Or, pour rappel, la Commune de Trooz est partenaire à part entière du projet. Par ailleurs, un GAL est aussi fondé sur un partenariat public-privé. Toute personne peut dès lors devenir un acteur au service du développement de sa région.

Les prochaines réunions se dérouleront le 3/12 à Rahier (Stoumont) et le 8/12 à Filot (Hamoir).

Les membres de la CLDR sont bien entendus invités à y participer.

La réunion se clôture à 21.15

CLDR du 10 mars 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 10 mars 2015 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S. ARIMONT, S. BOVY, S. DEHOUSSE, D. DE TEMMERMAN, R. FANIELLE, Y. MATZ, E. NORI, J-C. PATUREAU, G. RONDEAUX, P. VANDAMME. **GREOA** : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS (Agents de développement)

Excusés : C. BOUHON, C. DEPRESSEUX, A. DEGEE, S. FRERE, B. FRANCK, E. DE COUNE, O. DEPAIRON, P. HAOT, C. HONORE, M. JAMAGNE, C. MARK, E. VENDY, G. RONDEAUX, N. SOOLS

Introduction

Monsieur le Président étant retenu et excusé par une séance du conseil d'administration à la CILE, charge le secrétaire, en cas d'absence du vice-président, d'ouvrir la séance et de débiter l'ordre du jour de la séance de la commission.

Approbation du PV du 1^{er} décembre 2014

Le PV est approuvé sans remarque.

1. Réflexion sur les objectifs de développement

Afin de préparer utilement la réunion, les agents de développement avaient transmis préalablement aux membres les documents (cfr annexe) suivants :

- un tableau synthétisant, par thématiques, les atouts/faiblesses/opportunités et pistes de réflexions en vue de répondre aux faiblesses du territoire,
- un guide méthodologique en vue de réfléchir à la formulation des objectifs de développement

En guise d'introduction, les agents de développement rappellent les grandes lignes du processus d'élaboration d'un PCDR et expliquent que la CLDR en est au stade de l'élaboration des défis et objectifs de développement. Ils expliquent également que cette réunion traitera les trois thématiques suivantes : environnement, cadre de vie et économie.

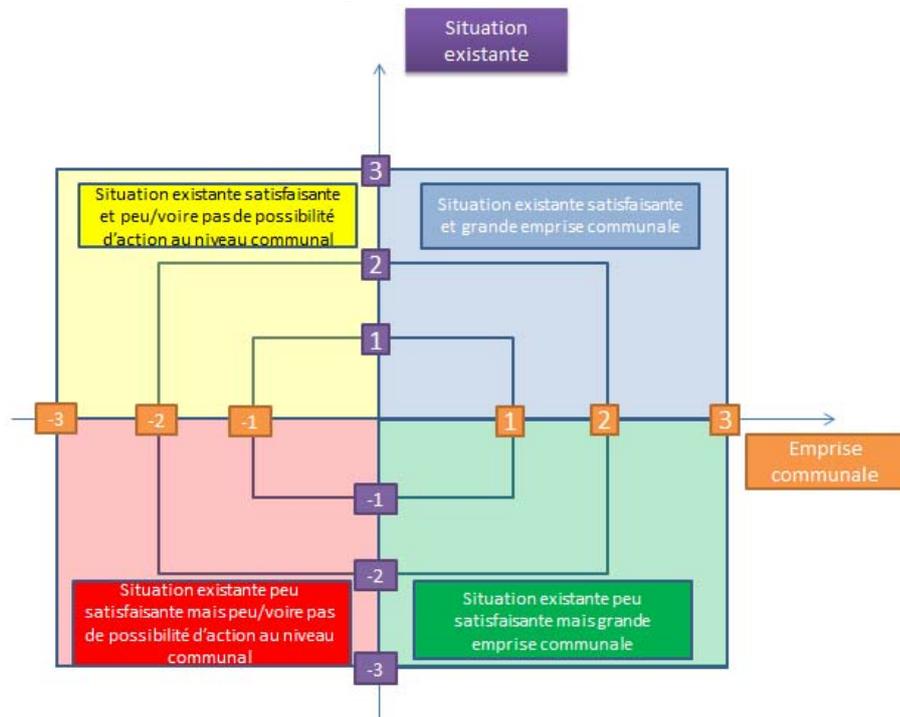
Avant d'entamer la réflexion, quelques précisions sont fournies quant aux tableaux atouts/faiblesses/opportunités :

- les atouts/faiblesses et opportunités présentés dans le tableau sont le fruit de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne. Ainsi, les opportunités présentées doivent être entendues comme étant des réflexions à mener et à traiter plus spécifiquement ultérieurement, en Groupes de Travail (GT)
- les thématiques ont été définies « artificiellement » afin de pouvoir traiter de manière efficace et cohérente tous les constats qui ont été posés sur le territoire. Les agents de développement expliquent

que tous les thèmes sont, dans les faits, en interaction et que des liens seront constamment réalisés entre ceux-ci lors du travail qui sera effectué en GT

En vue de procéder à l'identification des objectifs de développement, les agents de développement proposent aux membres de travailler par grandes thématiques et :

- a) de compléter ou de modifier si nécessaire les tableaux atouts/faiblesses/opportunités et de les valider
- b) de replacer chacune des sous-thématiques définies dans les tableaux sur les axes suivants



✓ **Environnement**

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

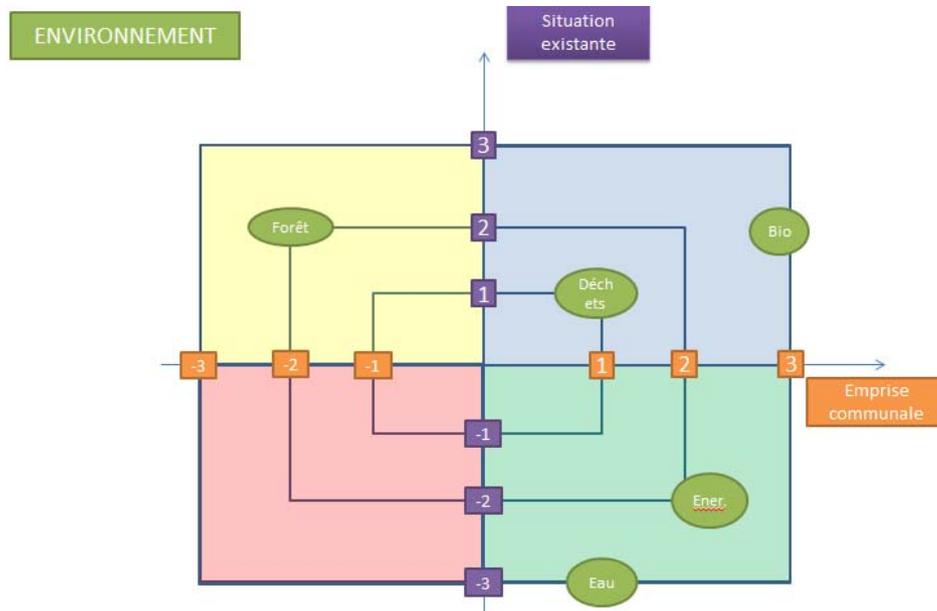
Un membre précise que, bien que la vallée soit située en zone inondable, les inondations sont actuellement régulées grâce aux barrages de la Gileppe et d'Eupen qui permettent d'assurer une gestion anticipée des crues. Seules des inondations au Ry de Vaux ont encore eu lieu récemment et il est précisé qu'il serait également possible d'agir anticipativement, notamment grâce au curage des avaloirs.

Quant aux berges de la Vesdre, elles sont en effet soumises à la pollution de déchets multiples (déchets verts, plastiques...) mais il est précisé que de nombreuses actions sont déjà menées, notamment par le Contrat de Rivière Vesdre (action « rivières propres » et prochainement, mise en place de barrages flottants). Si un travail de sensibilisation est en effet important, il ressort de la discussion qu'il serait également important d'accentuer la répression.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la Commune explique qu'il n'y a plus d'agent constatateur depuis un an. Une correction est également demandée en ce qui concerne la localisation du parc à conteneur qui ne se situe pas à Fraipont mais à Trooz

b) Axes de développement

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques environnementales comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de commenter ces choix :

En ce qui concerne la sous-thématique « **eau** », les membres ont qualifié la situation de mauvaise notamment en raison d'une épuration très insuffisante mais aussi de la détérioration des berges de la Vesdre (pollutions diverses) alors qu'un aménagement permettrait leur remise en valeur et leur réhabilitation (par exemple grâce à la rénovation des escaliers descendant vers la rivière). Si le pouvoir d'action communal est relativement faible - les rivières et cours d'eau navigables relevant des voies hydrauliques (compétence régionale) – des actions peuvent être menées à l'échelle communale en ce qui concerne notamment la rénovation des balustrades. Un membre explique d'ailleurs que 20 potelets ont été commandés afin de rénover une partie de la balustrade située au niveau de la Rue Haute. Par ailleurs, la taxation sur les eaux usées est d'application mais un travail de sensibilisation peut être mené à l'échelle communale.

L'état de la **biodiversité** a été qualifié de bon et ce en raison notamment des réserves naturelles et des zones Natura 2000 présentes sur le territoire. La Commune possède un fort pouvoir d'action sur cette thématique puisqu'un travail de sensibilisation (en partenariat avec Natagora) peut être effectué et qu'une valorisation des sites naturels protégés peut être effectuée dans un cadre touristique.

Les **forêts** de Trooz sont principalement privées et la gestion de celles-ci est de la compétence du Département Nature et Forêts (DNF). La qualité des forêts, en majorité constituée de feuillus, est qualifiée de bonne mais la Commune possède un faible pouvoir d'action à ce niveau. Il est néanmoins précisé que la Commune veille au bon entretien du Bois de Banneux (dont elle est propriétaire en partie avec la Ville d'Arlon) dans lequel elle a assuré la restauration de la pyramide ainsi que l'entretien de chemins et sentiers.

En matière de gestion **énergétique** de son patrimoine immobilier, la Commune possède un beau potentiel d'actions. En effet, d'une part la Commune est propriétaire de nombreux bâtiments et d'autre part, beaucoup d'aménagements peuvent être réalisés : isolation des bâtiments, placement de panneaux photovoltaïques, réalisation d'audits énergétiques, amélioration de la ventilation des bâtiments, installation de chaudières performantes... Ces aménagements sont aisément réalisables et peuvent également être très rapidement amortis.

Actuellement, seule l'école de Prayon est équipée de panneaux photovoltaïques et les châssis de la salle Floréal ont été changés.

La propreté publique via la gestion des **déchets** est également un élément sur laquelle la Commune peut avoir prise mais dans une mesure relative. Le nouvel engagement d'un agent constatateur serait un plus mais ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes. Les membres expliquent également que la sensibilisation demande un travail important mais qu'elle porte peu ses fruits. Un travail sur un autre niveau doit être effectué. Un membre informe l'assemblée que des projets novateurs ont été mis en place dans certaines communes afin d'encourager les personnes à faire des composts et à diminuer les déchets verts, par exemple grâce à la distribution gratuite de deux poules et d'un poulailler à une partie de la population. Mais de manière générale, la répression ainsi que la taxation sont évoquées comme deux solutions permettant peut-être une amélioration de la situation. La Commune précise également que la gestion des déchets sauvages représente un coût annuel de 15.000 à 16.000 € par an. Elle ajoute que ces dépôts ne concernent pas seulement les citoyens mais également les entreprises.

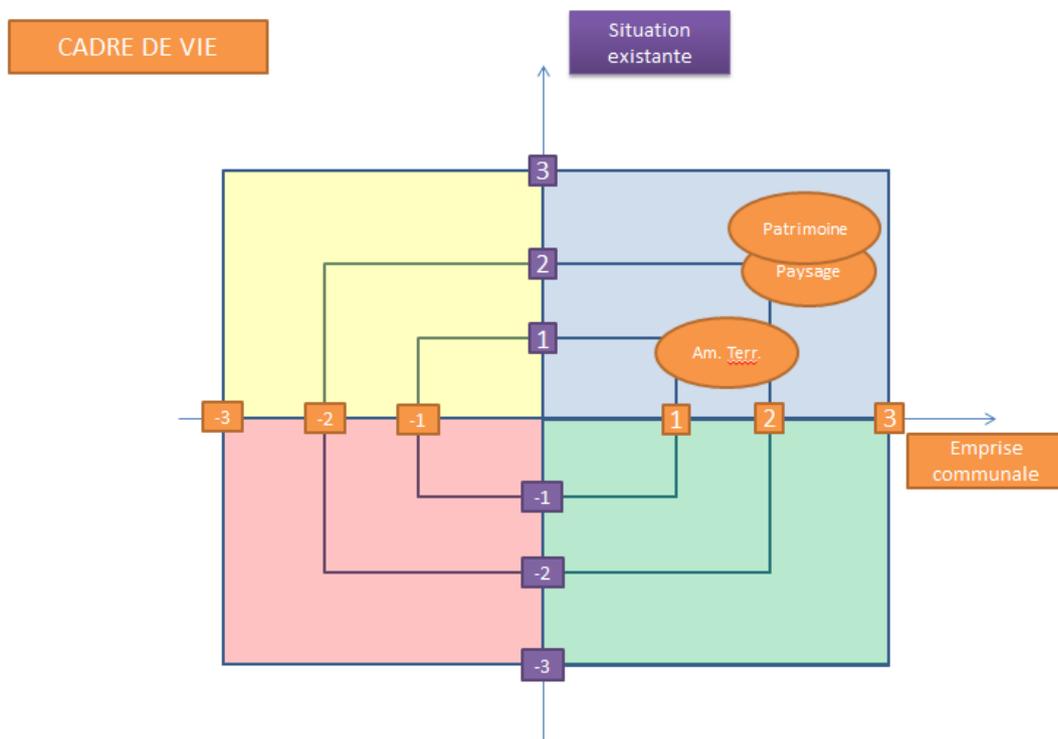
✓ Cadre de vie

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Un membre précise qu'un inventaire des points de vue a été réalisé par la CCATM il y a une dizaine d'années.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques paysages, patrimoine et aménagement du territoire, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Les **paysages**, qualifiés d'exceptionnels, sont considérés comme un atout très important de la Commune qui présente la caractéristique d'être située sur deux zones géographiques (Ardenne et Pays de Herve). Par ailleurs,

ceux-ci peuvent être mis en valeur facilement et sans grand budget par la Commune (nettoyage, débroussaillage, installation de petit mobilier urbain afin de favoriser la convivialité...). Monsieur De Temmerman ajoute qu'en termes de tourisme, la valorisation de ces points de vue représente une belle opportunité pour renforcer un tourisme de promenades qui se développe de plus en plus sur le territoire, comme le confirme l'augmentation de la vente des cartes de l'entité. Par ailleurs, il explique que trois projets ont été rentrés par la Commune afin de valoriser les promenades et la mobilité douce dans l'entité :

- FEDER : projet de la Vesdrienne permettant de relier Chênée à Raeren

- LEADER : fiche présentée dans le Plan de Développement Stratégique du GALOVA et qui défend la volonté de former et de mettre à disposition du personnel en vue d'entretenir les chemins et sentiers et de concrétiser le projet CycloVA.

- Liège-Europe-Métropole : Les communes de Chaudfontaine et Trooz ont reçu une promesse de principe d'un subside de 85.000 €, subside qui pourra soit compléter un éventuel subside du FEDER pour l'aménagement de la Vesdrienne soit créer et valoriser un itinéraire de mobilité douce entre les gares de Trooz et de Chaudfontaine.

Un membre ajoute qu'en 2014, 70 km de chemins et sentiers ont été réaménagés et nettoyés grâce à un partenariat avec l'EFT Coudmain et que cette expérience sera réitérée en 2015.

Ces projets impliquent que le paysage même de la Commune va fortement évoluer dans les dix prochaines années.

Concernant le **patrimoine historique** de Trooz, les membres constatent qu'il est important et qu'il mérite une mise en valeur. Il serait intéressant de se pencher sur la réalisation d'un inventaire en collaboration avec la CCATM et à partir du travail mené par le Contrat de Rivière Vesdre. Les agents de développement ajoutent que des travaux (mise en valeur, rénovation...) peuvent être pris en charge par les subsides du Petit patrimoine populaire wallon (PPPW) mais que, en cas de travaux dont le coût est important, le développement rural peut intervenir en complément via le PCDR.

L'**aménagement du territoire** a été identifié comme étant du ressort de la Commune.

Plusieurs problématiques ont été mises en avant :

- la crainte que la Commune soit de plus en plus confrontée au développement de projets immobiliers portés par des promoteurs privés, sans le respect des caractéristiques de la Commune

- l'aménagement du lieu-dit les Longtraz et la réflexion sur la reconversion des carrières s'avèrent indispensables si l'on veut soutenir une cohérence territoriale dans la vallée et si l'on souhaite éviter la création d'un chancre et valoriser cet espace qui présente un potentiel.

- les villages de l'entité semblent évoluer en vase clos et l'on ressent un manque général de cohésion. Des aménagements des espaces publics permettraient d'améliorer cette situation (aménagement de places dans les villages, de lieux de convivialité, de mobilier urbain...)

- la Commune possède une ébauche de Schéma de Structure. Il serait important de clarifier la position communale par rapport à cela.

Il est d'ores et déjà suggéré que les 2 GT suivants soient mis en place :

- GT « Patrimoine »

- GT « Espaces publics » (en collaboration avec la CCATM)

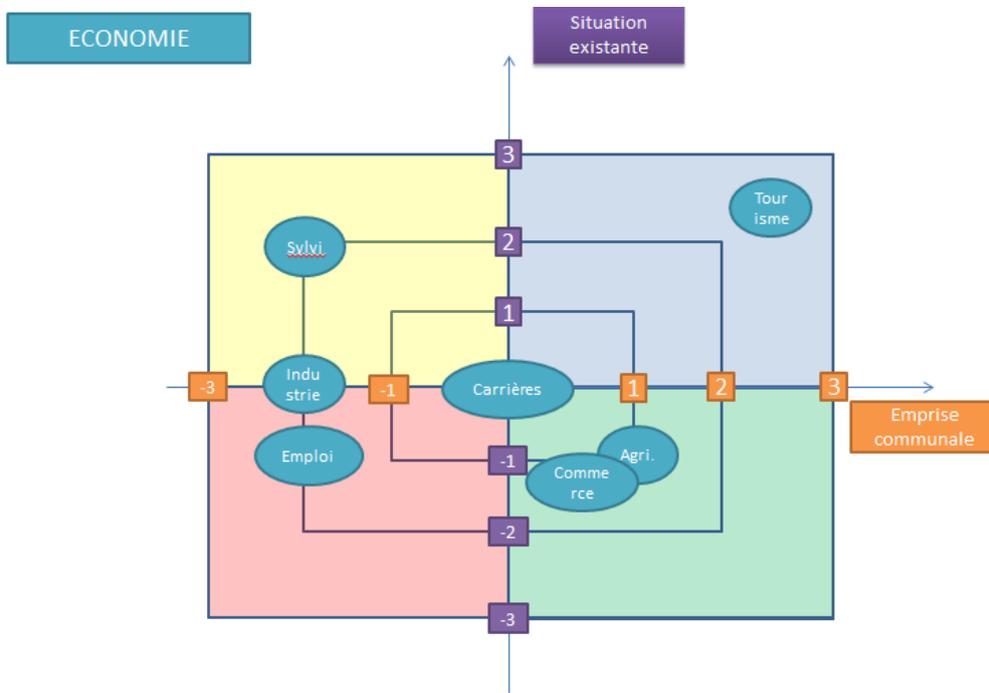
✓ **Economie**

a) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'a été émise.

b) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques économiques, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

La Commune possède une faible emprise sur le développement et la bonne santé des industries puisque la gestion du zoning revient à la SPI et que la taxe sur les entreprises est actuellement régionalisée. Cependant, face aux nombreux chancres présents, il serait intéressant de mener une réflexion sur les possibilités de réaffectation de certains sites industriels. Monsieur De Temmerman explique qu'un projet privé de développement de logements et de commerces est en cours de réflexion sur le site Imperia.

En matière de soutien à l'**emploi**, la Commune est actuellement l'un des plus gros employeurs sur l'entité et peu d'actions sont de son ressort afin d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens.

Le **tourisme** est un secteur qui se porte de mieux en mieux, qu'il convient de soutenir et de développer. La Commune possède plusieurs moyens d'actions : promotion, communication, entretien des sites naturels, développement de promenades, réflexion sur le développement d'un tourisme lié à la pêche...

Bien qu'encore qualifiée de rurale, la Commune de Trooz compte de moins en moins **d'agriculteurs**. Cependant, on remarque que des demandes existent de plus en plus en ce qui concerne le développement des circuits courts. Une fiche-projet sur cette thématique a d'ailleurs été insérée dans le dossier de candidature du GALOVA. Par ailleurs, il serait intéressant d'envisager la création d'un marché de produits locaux... Si l'agriculture est en difficulté, la **sylviculture** se porte bien mais ce secteur reste du ressort des privés.

Au niveau de la santé **commerciale** de Trooz, elle est de moins en moins bonne. On observe une désertification des villages par les commerces de proximité en raison notamment des prix plus élevés qui y sont pratiqués et de la forte attractivité des centres commerciaux présents sur les territoires voisins. Plusieurs pistes de réflexions sont lancées :

- aménager les centres de villages pour les rendre plus conviviaux et en refaire des lieux de vie afin de lutter contre le phénomène de cité dortoir
- encourager les promoteurs privés à développer des projets de logements assortis de surfaces commerciales en réponse notamment à un vieillissement de la population qui génère une moindre mobilité des personnes âgées
- encourager l'installation de commerces proposant des produits différents que ceux des grandes surfaces (produits locaux, bio...) et valoriser le fait que les loyers des surfaces commerciales sont très inférieurs à ceux proposés dans les communes voisines
- redévelopper des marchés
- mettre à disposition des bâtiments publics en vue d'y développer des espaces multi-services
- défendre et promouvoir les commerces existants

Un membre se rappelle également qu'un projet d'ADL avait été déposé par la commune en partenariat avec celle de Chaudfontaine dans le passé. Monsieur De Temmerman explique que ce projet n'a pas pu aboutir suite au retrait de Chaudfontaine et parce que la commune de Trooz seule ne remplissait pas les critères d'éligibilité.

Enfin, le secteur **carrier** est voué à disparaître. La Commune devrait d'ores et déjà contacter la carrière Holcim et envisager, avec les exploitants, une réfection du site.

2. Conclusion

Cette réunion a permis de récolter les informations nécessaires à une première réflexion sur les thématiques pouvant faire l'objet d'objectifs de développement. La prochaine réunion, fixée au lundi 16 mars 2015, permettra de travailler de manière similaire sur les trois thèmes restant à savoir les services et la vie associative, le logement et la mobilité.

Dans la foulée de cette réunion, les agents de développement pourront entamer un travail de rédaction des objectifs de développement. Des propositions seront transmises aux membres lors d'une réunion ultérieure. Des groupes de travail seront ensuite mis en place. Leur travail consistera en la définition d'actions concrètes qui pourront déjà être menées sur le terrain mais aussi sur la définition des différents projets qui pourront être menés à long terme et qui pourront faire l'objet d'une fiche dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21.30

CLDR du 16 mars 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 16 mars 2015 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S. ARIMONT (CLDR), S. BOVY (CLDR), A. DEGEE (CLDR), S. DEHOUSSE (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), E. NORI (CLDR), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C.MARK (Echevin), Y.MATZ (CLDR), J-C PATUREAU (CLDR), G. RONDEAUX (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P.VANDAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR). **GREOA :** A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS (Agents de développement)

Excusés : C. BOUHON (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), S. FRERES (CLDR), C. HONORE (CLDR).

Introduction

La séance est ouverte par C. Mark qui remercie les membres de leur présence. Les agents de développement expliquent à l'assemblée que cette réunion est consacrée à la réflexion sur les objectifs de développement concernant les thématiques de la « vie sociale et associative », du « logement » et de la communication.

1. Réflexion sur les objectifs de développement

Afin de préparer utilement la réunion, les agents de développement avaient transmis préalablement aux membres les documents (cfr annexe) suivants :

- un tableau synthétisant, par thématiques, les atouts/faiblesses/opportunités et pistes de réflexions en vue de répondre aux faiblesses du territoire,
- un guide méthodologique en vue de réfléchir à la formulation des objectifs de développement

En guise d'introduction, les agents de développement rappellent que la CLDR en est au stade de l'élaboration des défis et objectifs de développement. Ils rappellent que les atouts/faiblesses et opportunités présentés dans le tableau sont le fruit de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne. Ainsi, les opportunités présentées doivent être entendues comme étant des réflexions à mener et à traiter plus spécifiquement ultérieurement, en Groupes de Travail (GT).

En vue de procéder à l'identification des objectifs de développement, les agents de développement proposent aux membres de travailler par grandes thématiques et :

- b) de compléter ou de modifier si nécessaire les tableaux atouts/faiblesses/opportunités et de les valider

- b) de replacer chacune des sous-thématiques définies dans les tableaux sur les axes suivants

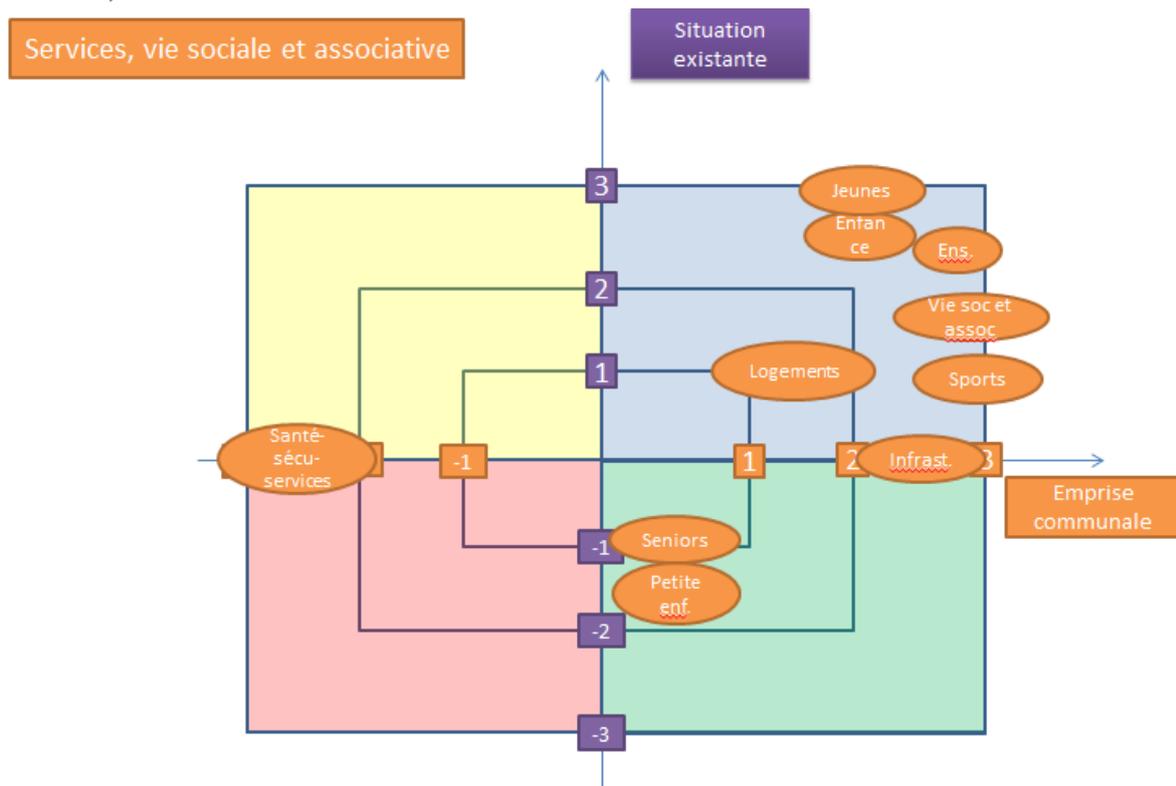
✓ Vie sociale et associative

c) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Une seule remarque est émise concernant la rubrique sport dans laquelle il est demandé que le terrain de football synthétique soit mentionné dans les atouts et non pas dans les opportunités, dans la mesure où les travaux sont en cours.

d) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques « services, vie sociale et associative » comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de commenter ces choix :

En ce qui concerne les **services** à la population, les membres évoquent la disparition du bureau de poste à Nessonvaux, bien qu'ils marquent leur contentement quant à l'installation d'un nouveau bureau à la gare de Trooz. Un membre ajoute que ce service à la population n'est pas toujours satisfaisant et que des améliorations pourraient être suggérées par la Commune. Par ailleurs, la CLDR souligne également la disparition des bancontacts dans l'entité, et ce notamment depuis la récente fermeture des services bancaires d'Axa. Le secteur de la santé est actuellement assuré par le passage des cars provinciaux de dépistage et ONE. L'installation prochaine de la Maison médicale est considérée comme un atout.

Les **logements sociaux** sont bien présents à Trooz puisque la Commune enregistre un taux de 6%. Bien qu'un effort doive encore être consenti pour atteindre les 10% exigés par la Wallonie, la situation est considérée comme bonne ; d'autant que des logements seront prochainement construits sur le terrain de football de Fraipont-Campagne et que d'autres viennent d'être construits à Forêt-village. Lors de la construction de logements, il est important de prévoir des aménagements d'espaces publics, notamment à Nessonvaux et Fraipont car il y a de nombreuses maisons sans jardin.

La CLDR exprime la très bonne qualité de **l'enseignement** sur l'entité, que ce soit en matière d'investissements réalisés afin d'améliorer les infrastructures ou en matière de qualité de l'enseignement. Un membre s'interroge quant à la non-reconnaissance des **bibliothèques** par la FWB. D. De Temmerman explique que plusieurs conditions doivent être remplies pour obtenir cette reconnaissance et qu'actuellement les bibliothèques ne les remplissent pas. Si les bibliothèques sont perçues comme un atout, une remarque est émise quant à l'accessibilité de celle de Nessonvaux. En effet, elle est située au premier étage d'un bâtiment, ce qui rend son accès difficile pour les personnes âgées, PMR et poussettes. Bien que cette remarque soit justifiée, il n'est actuellement pas possible de déménager cette bibliothèque au rez-de-chaussée puisque celui-ci est occupé par l'école maternelle. En outre, D. De Temmerman rappelle que la nouvelle école El Nô accueillera la bibliothèque de Fraipont et que celle-ci sera accessible par des ascenseurs et qu'il y aura aussi possibilité d'occuper les terrasses latérales. Une nouvelle bibliothèque sera également installée dans la nouvelle gare où un magnifique espace lui est réservé et permettra notamment l'organisation d'activités et d'animations. En matière de **culture**, les trois musées sont perçus comme un atout. Il est précisé que le Musée de la radio qui s'installera à la nouvelle gare traitera plus largement de l'histoire de la Commune. L'absence de centre culturel est évoquée comme une faiblesse bien qu'il existe le centre culturel Fassotte (privé). Un membre souligne le manque d'activités théâtrales et de spectacles dans l'entité. Actuellement, la Commune tente de diversifier son offre culturelle en organisant notamment la fête de la musique. Il s'agit d'un travail de longue haleine mais qui fait l'objet des préoccupations communales.

Au niveau des services disponibles, différents manquements sont constatés pour la petite enfance et les seniors :

- concernant les **enfants en bas âge**, l'offre de gardes d'enfants est considérée comme mauvaise. Actuellement, on ne compte plus que 3 gardiennes ONE sur l'entité et une crèche privée. Les membres évoquent le coût que représentent les gardes d'enfants pour les citoyens qui de plus, trouvent difficilement des places d'accueil dans la Commune. En conséquence, la création d'une halte-garderie et/ou d'une crèche communale mériterait d'être réfléchi,
- concernant les **seniors**, l'absence de maison de repos sur l'entité est considérée comme une faiblesse importante alors qu'on constate une population vieillissante. Le déracinement des personnes âgées, contraintes de quitter leurs racines pour se rendre dans une maison de repos loin de leur lieu de vie, est évoqué comme une problématique importante. Une réflexion concernant l'installation d'un partenariat public privé mériterait d'être traitée ultérieurement. Par contre, la CLDR souligne les nombreux services et activités développés au sein de la Commune et destinés aux seniors,
- l'offre de services (activités, maisons de jeunes, stages, accueil temps libre...) à destination des **enfants et des jeunes** est considérée comme très bonne. L'absence de plaines de jeux pour les enfants et de terrains de détente (terrain de basket, de foot, terrain vague) pour les jeunes est déplorée et les horaires extrascolaires pourraient être améliorés. A ce sujet, un membre s'interroge quant à un projet qui avait été évoqué par le passé et qui consistait en la création d'une infrastructure sociale de quartier à Nessonvaux. La Commune répond que le projet n'avait pas pu se concrétiser. Il est également stipulé que si les Maisons de Jeunes sont dynamiques et fréquentées, on pourrait envisager leur reconnaissance. Il est également proposé que la cour de récréation de la nouvelle école puisse être accessible en dehors des heures scolaires.

La **vie sociale et associative** peut être qualifiée de dynamique avec un fort pouvoir d'emprise communal via la mise à disposition de locaux, la promotion des activités...De nombreux locaux communaux sont actuellement mis à disposition des associations dans la majorité des villages mais certains d'entre eux mériteraient d'être améliorés.

Enfin, tant l'offre que les infrastructures sportive sont considérées comme très bonne.

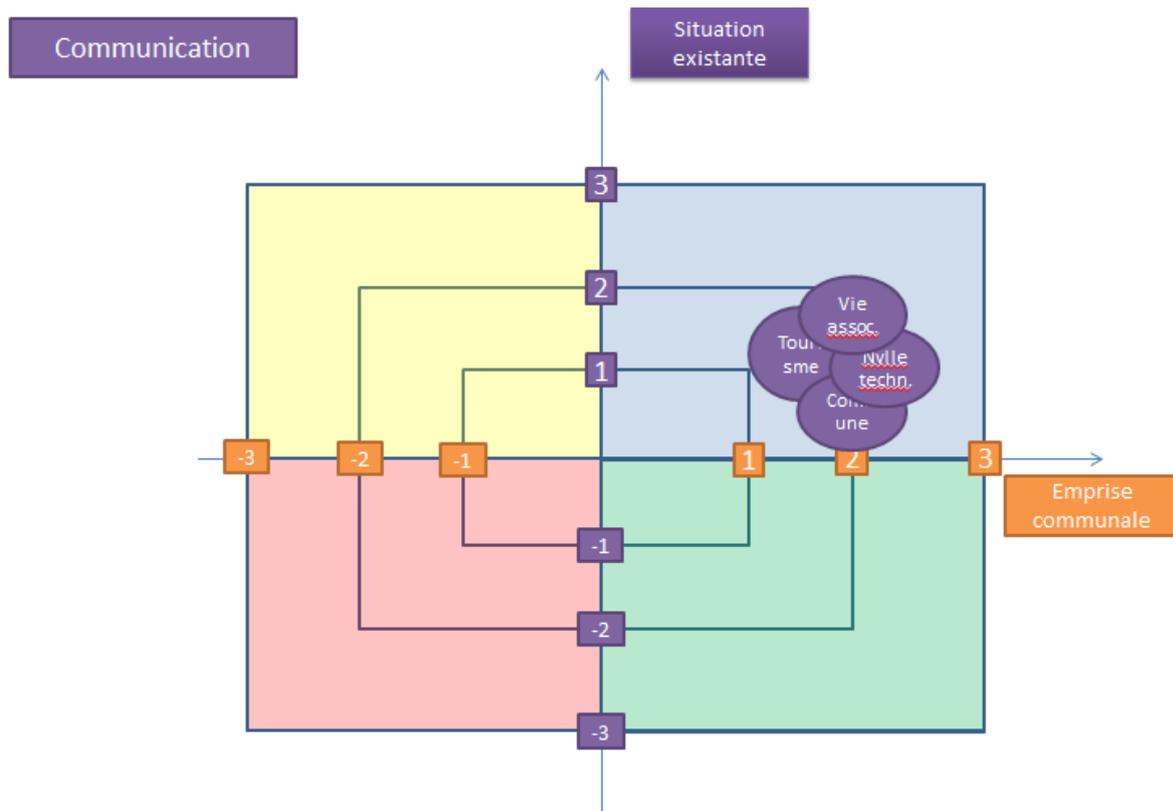
✓ Communication

c) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'est émise concernant le tableau des constats.

d) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques « communication », comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Bien qu'assez complet, le **site internet communal** mériterait d'être amélioré. De nouvelles technologies permettraient de réaliser un site plus ludique, plus clair et bon marché. D. De Temmerman explique que la Commune mène actuellement une réflexion sur l'opportunité de travailler avec IMIO qui propose un accompagnement des pouvoirs locaux en vue d'améliorer leur service informatique.

Concernant le Journal communal, il est constante évolution que ce soit au niveau graphisme, contenu, rubriques...

S'il existe des cours d'informatiques dispensés en promotion sociale, il n'existe actuellement par de lieu où les citoyens pourraient faire usage d'un ordinateur et d'une connexion à internet. Auparavant, les bibliothèques offraient ce service mais des difficultés ont été rencontrées alors que les ordinateurs tournaient sous Linux. Aujourd'hui, des personnes peuvent bénéficier gratuitement du WIFI dans les bibliothèques mais on remarque que la demande n'est pas excessive.

En matière d'information et de communication dans le secteur touristique, la situation va s'améliorer avec la mise en place du Syndicat d'Initiative.

De manière générale, la communication a été considérée comme étant de « moyenne qualité » avec une forte emprise communale.

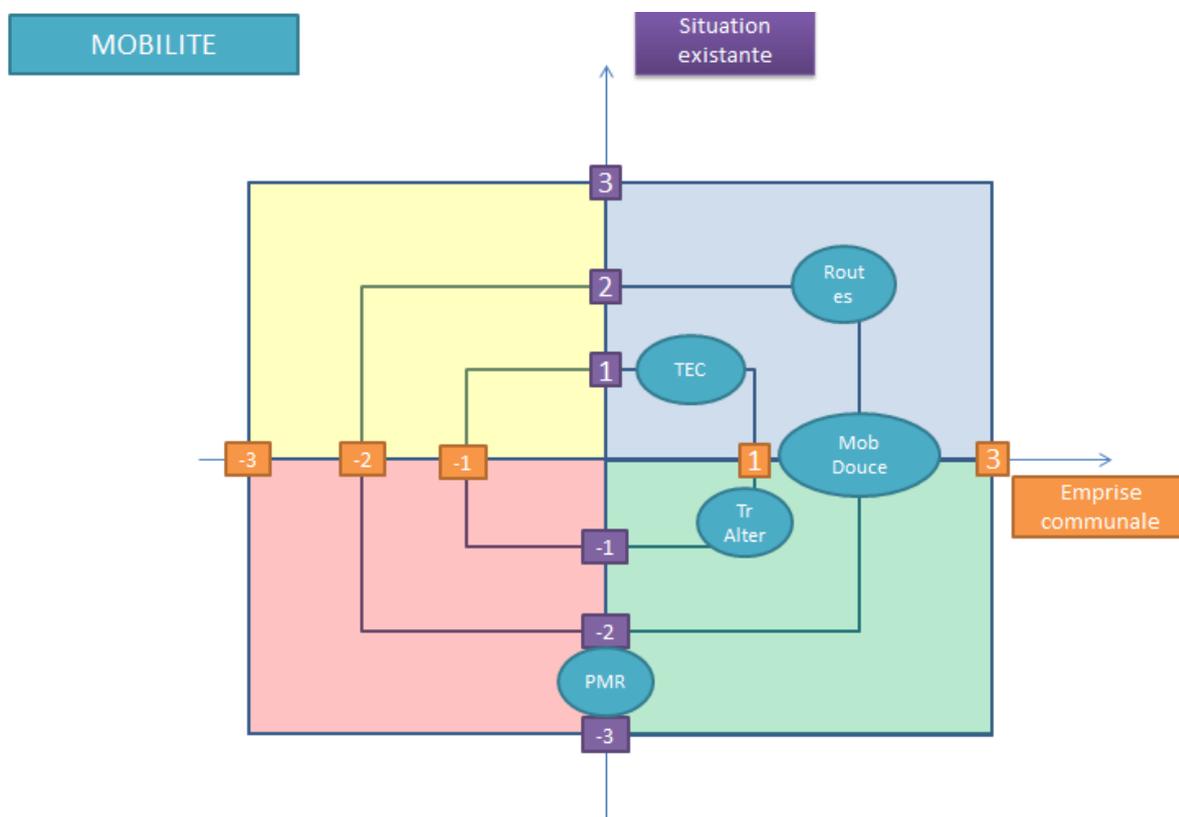
✓ **Mobilité**

c) *Tableau atouts/faiblesses/opportunités*

Aucune remarque n'est émise concernant les constats.

d) *Axes de développement*

La discussion menée en séance a permis de situer, sur les axes de développement, les sous-thématiques liées à la mobilité, comme suit:



Les réflexions suivantes permettent de justifier ces choix :

Trooz, Commune de 8000 habitants, possède un atout fondamental en matière de mobilité puisque la vallée compte trois **gares SNCB** encore actives et très bien desservies. Celles-ci sont bien fréquentées par les trooziens mais aussi par les habitants des communes d'Olné et de Sprimont. Les **bus** sont également fréquents et desservent bien l'entité, à l'exception de la zone située entre les gares de Nessonvaux et de Pepinster. En effet, ce tronçon n'est accessible par aucun transport en commun, ce qui est fortement déploré.

En ce qui concerne la **mobilité douce**, D. De Temmerman rappelle que trois projets ont été rentrés par la Commune afin de valoriser les promenades et la mobilité douce dans l'entité :

- FEDER : projet de la Vesdrienne permettant de relier Chênée à Raeren

- LEADER : fiche présentée dans le Plan de Développement Stratégique du GALOVA et qui défend la volonté de former et de mettre à disposition du personnel en vue d'entretenir les chemins et sentiers et de concrétiser le projet CycLOVA.

- Liège-Europe-Métropole : 90.000 € ont été octroyés à la Commune et permettront soit de compléter un éventuel subside du FEDER pour l'aménagement de la Vesdrienne soit de valoriser un itinéraire de mobilité douce entre les gares de Trooz et de Chaufontaine.

Il ajoute qu'un important travail reste à faire à ce niveau, que la Commune a un fort pouvoir d'emprise et qu'un Groupe de Travail pourra se pencher sur cette thématique plus en détail. Il est néanmoins rappelé qu'une partie importante du réseau de chemins et sentiers est entretenue par une EFT.

Toujours concernant la mobilité douce, une question est posée concernant les **servitudes de passage** ayant été assimilées par des privés et quant à la législation en vigueur concernant ce dernier point. D. De Temmerman répond qu'un Arrêt de la cour de Gand mentionne l'existence d'une prescription trentenaire : si on peut prouver qu'un **sentier** ou qu'une servitude n'a plus été utilisé durant les trente dernières années, alors celui-ci n'est plus considéré comme un sentier public. Actuellement, beaucoup de personnes se penchent sur l'atlas des chemins et sentiers vicinaux de 1847 afin de rouvrir des chemins et sentiers et de créer de nouvelles promenades. Ce travail pourra, si la CLDR le souhaite, faire l'objet d'un GT.

Comme évoqué, la Commune présente une belle offre de transports en commun. Cependant, peu de moyens de **mobilité alternatifs** sont mis en place, si ce n'est le Covoit'stop : ce système d'auto-stop de proximité fonctionne sur base d'une identification et d'une inscription préalable des membres (piétons et automobilistes) et vise à améliorer la mobilité dans les zones rurales et à rejoindre aisément une gare, un arrêt de bus ou tout autre lieu. La CLDR ajoute qu'il serait également intéressant d'installer des râteliers pour les vélos aux arrêts de bus et dans les gares. Un système de covoiturage avec prise de rendez-vous devrait également être envisagé. D. De Temmerman rappelle que le projet CycLOVA, déposé par le GREOA dans le cadre du dossier de candidature du GALOVA, a pour finalité de créer un réseau de mobilité douce fondé sur un système de points nœuds et la promotion des vélos électriques.

Enfin, la mobilité des **PMR** est considérée comme mauvaise par les habitants : trottoirs non adaptés, absence de trottoirs... Si l'emprise communale existe, elle n'est néanmoins pas très forte.

✓ Divers

Un membre suggère que la possibilité d'installer une éolienne citoyenne à Forêt soit étudiée en GT.

2. Conclusion

Cette réunion a permis de récolter les informations nécessaires à une première réflexion sur les thématiques pouvant faire l'objet d'objectifs de développement.

Dans la foulée de cette réunion, les agents de développement pourront entamer un travail de rédaction des objectifs de développement. Des propositions seront transmises aux membres lors d'une réunion ultérieure. Des groupes de travail seront ensuite mis en place. Leur travail consistera en la définition d'actions concrètes qui pourront déjà être menées sur le terrain mais aussi sur la définition des différents projets qui pourront être menés à long terme et qui pourront faire l'objet d'une fiche dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21.10

CLDR du 2 juin 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 2 juin 2015 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : E. DE COUNE, S. DEHOUSSE, C. DEPRESSEUX, Y. MATZ, J-C. PATUREAU, P. VAN DAMME, E. VENDY.

C. MARCK, Président

D. DE TEMMERMAN, Secrétaire

M-F. GILIS, Agent de développement

Excusé : P. HAOT.

1. Approbation des PV des 10 et 16 mars 2015

Les deux PV sont approuvés.

2. Proposition d'objectifs de développement

L'agent de développement rappelle que lors des deux réunions précédentes, les membres ont eu l'opportunité de s'exprimer sur les thématiques pour lesquelles des actions pourraient être menées pour contribuer au développement et à l'amélioration du cadre de vie dans la commune de Trooz. Sur la base de cette réflexion, l'agent de développement propose un plan pour les défis et les objectifs de développement. Trois défis sont proposés selon les 3 axes du développement durable : environnement, économie et vie sociale. Les membres valident cette option. L'agent de développement présente ensuite les différents objectifs pour chacun des axes.

Défi « Environnement »

- Sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement
- Améliorer la gestion énergétique
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti du territoire

Défi « Vie sociale »

- Développer les infrastructures de rencontre
Cela comprend les locaux de rencontre dans les villages mais également les espaces publics tels que les places de village, les plaines de jeux, les espaces de convivialité, etc.
- Soutenir le développement des services aux personnes
Cela comprend l'amélioration et le développement des services d'aide à la population, les infrastructures d'accueil des enfants et des aînés, l'amélioration de la diffusion des informations sur ces services, etc.
- Développer le réseau de mobilité
Il sera important de faire le lien avec le PCM quand l'étude de celui-ci sera terminée.

- Soutenir les activités culturelles et associatives

Défi « Economie »

- Soutenir l'agriculture locale
- Développer le tourisme local
- Soutenir la reconversion des sites d'activités économiques
- Soutenir le commerce local

La structure « défis-objectifs » est validée. La formulation des défis et des objectifs de développement sera affinée sur la base des réflexions menées dans les Groupes de Travail qui vont être mis en place. Ceux-ci seront présentés et discutés lors de la prochaine séance plénière.

3. Mise en place des GT

L'agent de développement propose la mise en place de 5 Groupes de Travail : « Environnement », « Espaces publics et infrastructures de rencontres », « Tourisme / Mobilité douce / Patrimoine », « Vie sociale et associative » et « Economie / Aménagement du territoire ».

Les membres de la CLDR préconisent la mise en place de trois Groupes de Travail afin d'avoir un nombre suffisant de participants. Les membres décident de créer les GT suivants :

- Economie / Tourisme
- Infrastructures de rencontre / Vie associative
- Environnement / Patrimoine / Mobilité douce

4. Divers

Monsieur De Temmerman informe l'assemblée que le processus d'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) est en cours. Le processus en est au stade de l'étude préalable.

Madame Giseline Rondeaux a fait part au secrétaire de sa démission.

CLDR du 23 juin 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des Groupes de Travail du 23 juin 2015 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S.DEHOUSSE, R. FANIELLE, C. VAN DEN HOVE, D. NICKELS, B. DE WALQUE, E. DE COUNE, S. CHARLES, C. DEPRESSEUX, C. MARCK, Y. MATZ, J-C PATUREAU, P. HAOT, J. MARTIN, J. HASARD. **GREOA** : B. HOUBEAU, A. LEUSCH.

Introduction

La réunion commence par un tour de table de présentation des participants et l'exposition des objectifs de la soirée. Ceux-ci consistent en la présentation des fiches-projet, la mise en place des Groupes de Travail thématiques et la définition de la méthode de travail de chaque groupe.

B. Houbeau présente tout d'abord le contenu d'une fiche projet et les différentes rubriques qui la composent.

Les participants sont ensuite invités à constituer des groupes selon les thématiques qui les intéressent. La CLDR avait préalablement émis le souhait de rassembler les thématiques en trois Groupes de Travail :

- 1) Espaces publics et infrastructures de rencontre
- 2) Environnement, mobilité douce et patrimoine
- 3) Économie, tourisme

Des exemples de fiches-projet complétées ainsi qu'un document contenant de nombreux liens Internet vers des sources documentaires concernant les différents sujets qui avaient été évoqués lors des consultations citoyennes et qui seront abordés dans la réflexion future est remis aux participants.

Les participants s'organisent en fonction de leurs disponibilités pour se rencontrer pendant les mois de juillet août 2015 afin d'entamer la réflexion. Un porte-parole est désigné pour chaque groupe. Il sera le relais entre les participants et les agents de développement.

CLDR du 15 septembre 2015

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion des groupes de travail 15 septembre 2015 Ecole El No, Rue Haute, 444, 4870 Trooz, 20h00

Présents : D. NICKELS, J. AUSTEN, C. VAN DEN HOVE, E. DE COUNE, P. HAOT, A. VENDY, S. BOVY, C. HONORE, C. MARK, S. CHARLES, Y. MATZ, B. DE WALQUE, P. VAN DAMME, C. BEUKEN, J. MARTIN, D. DE TEMMERMAN, N. PIROTTIN, S. ARIMONT. **GREOA** : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, A. LEUSCH (Agents de développement).

1. Introduction

La réunion a pour objectif de définir, en concertation avec les Groupes de Travail (GT), un planning de réunions ainsi qu'un programme de travail pour les prochains mois, sur base de propositions effectuées par les agents de développement et des réflexions menées par les GT.

2. Etat d'avancement des groupes de travail

Les agents de développement inaugurent la séance en proposant un tour de table des différents GT afin qu'ils fassent état de leur avancement et de leurs réflexions sur leurs thématiques respectives.

Groupe de Travail Patrimoine / Mobilité douce / Environnement

Le GT ne s'est pas réuni pendant l'été mais différentes pistes de travail avaient déjà été évoquées.

✓ *Thème « Patrimoine »*

- Réalisation d'un inventaire du Petit Patrimoine Populaire Wallon en vue de le restaurer et de le mettre en valeur
- Restauration et aménagement du lieu-dit « La Tourette » à Nessonvaux
- Rénovation du site du Maka à la fenderie. Un projet est actuellement en voie de concrétisation et les membres du GT participeront à la réflexion en concertation avec la Commune
- Aménagement et préservation des cimetières, tant sur le plan du patrimoine funéraire que du patrimoine végétal. Un sous-groupe du GT patrimoine pourra travailler précisément sur cette thématique. A ce sujet, une remarque est émise concernant l'absence d'arrivée d'eau à l'entrée du cimetière de Prayon

✓ *Thème « Mobilité douce »*

Outre le suivi des projets de voies lentes dans l'entité, la problématique des chemins et sentiers est ressortie comme étant un point essentiel à aborder et ce, en lien avec la thématique du tourisme et du patrimoine. Un membre souligne que l'on observe une réappropriation des chemins par des privés et suggère qu'un travail soit fait au niveau communal pour la réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers vicinaux. D. De Temmerman explique que la volonté communale va en ce sens. En outre, un membre souligne qu'un citoyen de Trooz, P.

Lambert, a déjà réalisé des superpositions de cartes actuelles avec celles de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux de 1847. Il serait dès lors intéressant de tenir compte de ces données dans la réflexion. Le Service Technique Provincial réalise actuellement une actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux en intégrant toutes les modifications depuis sa publication.

✓ **Thème « Environnement »**

- Création d'un circuit pédagogique à la réserve de la Rochette. Ce projet est porté par l'asbl Natagora et une information pourrait être réalisée en séance
- Sensibilisation et information de la population à la gestion différenciée, la politique zéro pesticide, etc. que ce soit dans les lieux publics – notamment dans les cimetières – ou sur les terrains privés
- Sauvegarde de la biodiversité sur le territoire grâce à la concrétisation de différentes actions : plantation de haies, de vergers d'anciennes variétés fruitières, etc. Le GT pourrait établir une liste de lieux où des actions sont possibles
- Aménagement de la buvette et du terrain de football de Nessonvaux à des fins de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Groupe de travail Espaces publics / Infrastructures de rencontre / Vie sociale

Le Groupe de Travail ne s'est pas réuni pendant l'été. Il a cependant été suggéré d'envisager la valorisation de l'espace situé autour de la gare de Trooz (propriété d'Infrabel) et de réfléchir plus amplement à l'aménagement et à la vocation de la chapelle de Trooz.

Un membre du GT a émis le souhait d'organiser une réunion de présentation des différents services à vocation sociale présents dans la commune et d'inviter les différents acteurs concernés à cette réunion.

Groupe de travail Economie / Tourisme

Le GT ne s'est pas réuni pendant l'été mais différentes pistes de travail avaient déjà été évoquées.

- Réaffectation et réhabilitation de sites industriels et carrières en lien avec l'aménagement du territoire
- Soutien à la mise en place de circuits courts dans l'entité notamment via la réalisation d'un inventaire des producteurs locaux de l'entité et aux alentours. Un membre attire l'attention sur le fait que cette démarche a été réalisée à Ath et qu'il serait intéressant de s'en inspirer. Par ailleurs, le projet mené par la ferme d'Oneux à Comblain-au-Pont a été mentionné en tant que bon exemple de coopération entre un projet de maraîchage et des pouvoirs publics (Commune et ADL). Concernant le soutien communal à l'écoulement des produits, plusieurs idées avaient été émises : marché local, vente chez le producteur, mise à disposition d'un local par la commune pour la vente de paniers (dans une structure de type GAC), etc. Les interactions avec le secteur touristique sont également soulignées. En effet, Trooz comptabilise entre 7.000 et 8.000 nuitées annuelles et la vente de produit du terroir permettrait de promouvoir la région tout en assurant l'écoulement des produits, principalement pendant les périodes de vacances.
- Déploiement d'un tourisme vert grâce à la création de voies lentes, à la réhabilitation de chemins et sentiers, à la réalisation de nouveaux supports cartographiques.
- Réflexion sur des outils juridiques tels que le droit de préemption sur différents biens dans la commune. Le GT pourrait se renseigner sur les mesures à mettre en place pour en bénéficier.
- En ce qui concerne le développement commercial, le GT est d'avis que peu d'actions peuvent être menées de manière directe par la Commune. En effet, on observe actuellement une densification et une attractivité pour les centres commerciaux situés en dehors de lieux de vie. Ce constat doit être mis en lien avec l'évolution de nos villages vers des cités dortoirs. Il importe donc de travailler sur le redéploiement d'une vie locale et touristique dans les villages au niveau de la vie sociale et associative, de l'aménagement d'espaces de rencontres et de places de villages, du développement touristique...

3. Présentation du programme et du calendrier pour les prochaines réunions

Groupe de Travail Patrimoine / Mobilité douce / Environnement

✓ Réunion sur le thème du patrimoine – 29 septembre

La première réunion sera organisée à la maison de la laïcité. Le projet de restauration du Maka sera présenté par l'architecte en charge du projet. En deuxième partie de soirée, le groupe réfléchira à des projets à mettre en œuvre pour la conservation et la valorisation du patrimoine de Trooz. Une présentation et une réflexion concernant l'inventaire du petit patrimoine seront également menées. Des objectifs devront être définis. Des exemples de projets seront présentés et des méthodes de travail seront proposées.

✓ Réunion sur le thème de l'eau – 8 octobre

Le Contrat de Rivière Vesdre (CRV) présentera ses activités et des données sur l'hydrographie et la gestion des eaux à Trooz. Les membres du GT, en collaboration avec le CRV, pourront réfléchir à des actions et projets à mener sur le territoire. Il est proposé que cette rencontre se fasse dans les locaux du CRV.

✓ Réunion sur le thème de la biodiversité – 17 novembre

Il est convenu d'organiser une soirée relative à la biodiversité. Lors de cette soirée, les actions de la commune en la matière seront présentées. Natagora sera également invité à présenter différents projets. Il sera également question de la gestion des cimetières, de la gestion différenciée des espaces verts et du site « Wallonia » sur l'ancien terrain de foot de Nessonvaux. Les personnes à inviter à cette réunion sont Natagora, le pôle de gestion différenciée ainsi que les différents intervenants sur le site « Wallonia ».

Une seconde réunion pourrait avoir lieu au printemps afin de visiter les différentes actions menées sur l'ancien terrain de foot de Nessonvaux.

✓ Réunion sur le thème de la mobilité douce – 22 octobre

Cette thématique est commune au Groupe de Travail Environnement/Patrimoine/Mobilité douce et au Groupe de Travail Economie/Tourisme. Les citoyens sont intéressés par la possibilité de rencontrer des acteurs de terrain tels que « sentiers.be » afin de les guider dans leur réflexion et dans le travail à mener. Les membres du GT détermineront la méthode de travail suite à la séance d'information.

Groupe de travail Espaces publics / Infrastructures de rencontre / Vie sociale

Une réunion sera programmée sur les services et aides à la population. Une date sera proposée en fonction de la disponibilité des différents acteurs.

En ce qui concerne les infrastructures de rencontres, les agents de développement proposent d'organiser des soirées par « zone géographique » et de faire une invitation spécifique aux habitants et associations de la zone concernée. Les agents de développement indiquent que ces réunions peuvent prendre la forme de visites de terrain.

Groupe de travail Economie / Tourisme

Les membres du GT se joindront à la réunion traitant de la mobilité douce du 22 octobre 2015 afin d'envisager les aspects touristiques des voies lentes de la commune.

La thématique relative au redéploiement économique de l'entité sera abordée lors d'une réunion après le mois de janvier 2016. Il est proposé de travailler sur la base du plan de secteur et que des informations soient prises concernant l'état des lieux des sites, leur état sanitaire (pollution des sols...), des exemples de projets de réhabilitation de sites industriels et carrières dans d'autres entités, les statuts des zones à réaffecter et leurs éventuelles reconversions...

✓ Réunion sur le thème des circuits courts – 1^{er} décembre

Afin de mener à bien cette réunion, Monsieur C. Mark aura préalablement contacté la Commune de Comblain-au-Pont pour mieux connaître le soutien que cette dernière a pu apporter au développement des activités de la ferme d'Oneux. Les membres se renseigneront également sur le fonctionnement des GAC, de la coopérative Compagnons de la terre et sur la réalisation d'un inventaire des producteurs. Les informations récoltées permettront d'alimenter le débat. Celles-ci pourront être transmises préalablement aux membres du GT, par voie de mail. Chaque membre est donc invité à transmettre les informations qu'il juge intéressantes pour le débat aux agents de développement du GREOA qui se chargeront de les relayer, par mail, à l'ensemble du GT.

4. Conclusion

Le planning sera confirmé aux membres des GT en fonction de la disponibilité des locaux et des différents intervenants. Les membres seront prévenus par mail et l'agenda sera également disponible sur le site www.pcdr.be et la page facebook « ODR Trooz ».

La réunion se clôture à 22h10

CLDR du 24 mai 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 24 mai 2016 Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : O.BALTUS (GT), S.BOVY (CLDR), J. BRENDEL (GT), E. DE COUNE (CLDR), B. DEWALQUE (GT), C. HONORE (CLDR), C.MARCK (CLDR, Echevin), J. MARTIN (CLDR), Y.MATZ (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), N.SOOLS (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR, Echevin) .
GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, A. LEUSCH (Agents de développement).

Excusés : S. CHARLES (GT), D. DE TEMMERMAN (Commune), R. FANIELLE (CLDR)

Introduction

La réunion débute à 20.00 par un mot d'accueil à la CLDR et aux membres des GT présents à cette réunion. Le Président de la Commission cède la parole aux agents de développement en vue d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du PV du 2 juin 2015

Le PV est approuvé sans remarque.

2. Etat d'avancement du processus

Les agents de développement rappellent brièvement l'état d'avancement du processus grâce à une ligne du temps. Ils rappellent que la CLDR s'est réunie à 7 reprises depuis sa mise en place et que, depuis septembre 2015, la réflexion s'est poursuivie dans des Groupes de Travail thématiques ouverts à la population. Ils expliquent qu'en raison de l'important travail fourni par les membres des GT (proposition de fiches-projet/lancement d'actions concrètes sur le terrain), ceux-ci ont été invités exceptionnellement à cette réunion de la CLDR et le seront également lors des visites de terrain programmées en juin 2016. Ils précisent cependant que la CLDR se réunira à l'avenir en huis-clos afin de valider les fiches-projets proposées, de les prioriser et de valider, *in fine*, le projet de PCDR.

En ce qui concerne le travail effectué par les GT, les agents de développement expliquent qu'il a consisté en la définition d'actions concrètes à mener sur le terrain et en la réflexion sur des projets qui pourraient faire l'objet d'une fiche. Ils rappellent que les actions consistent en des « projets » de plus petite envergure, qui peuvent être concrétisés par des citoyens, à plus ou moins long terme et qui ne demandent pas de fonds trop importants pour être mis en place. Ainsi par exemple, à Trooz, le GT Patrimoine travaille d'ores et déjà sur la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine, le GT Circuits-courts a mis en place un GAC et les GT Promenade et Patrimoine se sont associés en vue de revoir les promenades existantes et de recenser et commenter le patrimoine intéressant (en ce compris les arbres remarquables et les points de vue) que l'on peut y rencontrer. Par ailleurs, les fiches-projet constitueront le portefeuille de projets du PCDR. Ces projets sont le cœur de la stratégie de

développement et permettent de répondre aux défis et objectifs de développement que s'est fixée la Commune. Elles concernent des projets qui demandent un investissement financier important pour lequel des pouvoirs subsidiants, dont le Développement Rural, peuvent intervenir. En termes de subsides, le PCDR peut permettre de subventionner des projets comme suit :

Type de projet	Montant de l'assiette de subvention	
	1 ^{ère} tranche (< 500.000 €)	2 ^{ème} tranche (> 500.000€)
Projets communaux d'aménagement d'espaces publics	Maximum 60%	Maximum 50%
Autres projets communaux	Maximum 80%	Maximum 50%

Type de projet	Montant de l'assiette de subvention	
	1 ^{ère} tranche (< montant de 1.000.000 €)	2 ^{ème} tranche (> montant de 1.000.000 €)
Projets transcommunaux (y compris les aménagements d'espaces publics)	Maximum 90%	Maximum 50%

3. Bilan du travail en GT/réflexion sur les fiches-projet

Les actions et les fiches-projets proposées par les GT sont exposés aux membres. Chacune des propositions de fiche-projet sera approfondie en CLDR. Les agents de développement annoncent que :

- les projets concernant les aménagements d'espaces publics et d'infrastructures de rencontres seront abordés lors de 3 visites de terrain programmées fin juin (le 20, le 27 et le 28 juin à 18.30). Les endroits suivants seront visités :

- Espace vert à la Brouck, Site de la Rochette, Place de Forêt ;
- Place Emile Vandervelde de Fraipont, salle Floréal, Venelles de Nessonvaux, Site de Wallonia, Ry de Vaux
- La Fenderie, la chapelle de Trooz, les abords de la gare de Trooz, la Grand'Rue

- certains projets seront abordés ultérieurement car ils sont fonction de l'état d'avancement des GT. Il s'agit des projets liés à la mobilité douce et aux promenades, au patrimoine, à la carrière des Longtraz et aux circuits courts

- la réunion de ce jour est consacrée à l'approfondissement des projets suivants :

- Accueil de la petite enfance
- Créer une maison communautaire pour seniors
- Utilisation rationnelle de l'énergie
- Revaloriser l'image de la Grand'Rue
- Améliorer la coordination et les échanges entre les associations
- Créer des aménagements de convivialité

Afin d'approfondir ces projets, les agents de développement proposent à l'assemblée de se répartir en 3 sous-groupes au sein desquels ils pourront réfléchir durant vingt minutes à deux des six projets. Une tournante est ensuite proposée pour permettre à chacun des groupes d'aborder les 6 projets. Les agents de développement distribuent une grille de questions afin d'affiner les projets. A l'issue des débats, les propositions suivantes sont émises :

Coordination des associations

Les agents de développement expliquent que le GT communication a identifié un manque de coordination entre les associations qui a pour conséquence l'organisation d'événements similaires de manière simultanée, l'absence de partage de matériel, etc. Afin de remédier à cette situation, le GT a proposé plusieurs pistes d'actions. Les membres de la CLDR ont marqué leur accord par rapport aux suggestions et les ont affinées. Afin de permettre une meilleure circulation de l'information sur les activités associatives, il est proposé qu'un formulaire en ligne soit disponible via un site internet. Les associations pourraient y publier leurs événements et en faire un petit descriptif. Parallèlement, les citoyens et associations pourraient s'inscrire, sur le même site internet, à une newsletter en fonction de leurs centres d'intérêt. De manière régulière, une newsletter renseignant l'agenda des manifestations pourrait être envoyée aux personnes inscrites. En complément de ce site internet, des panneaux d'affichage pourraient simplement être installés dans la commune pour informer la population des activités. Une fête des associations pourrait également être organisée et la CLDR propose de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs, à Sprimont par exemple. Une visite de terrain pourrait être organisée. La question se pose ensuite de savoir qui pourrait se charger de ce travail de coordination. Il ressort de la réflexion que cette tâche ne doit pas incomber à la Commune. Un membre évoque l'exemple de la Commune de Rendeux au sein de laquelle l'impulsion de créer un agenda trimestriel a été donnée par la Commune et reprise ensuite par un privé. Il est également suggéré que le Syndicat d'Initiative s'occupe de cette fonction en tant qu'organisme neutre au service du public. Une autre solution serait de demander à une des associations suivantes (ou autre) de réaliser ce travail : Maison de la laïcité, Centre protestant de Nessonvaux, Cercle culturel Fassotte.

Accueil de la petite enfance

Le besoin de créer une infrastructure d'accueil pour la petite enfance a été émis dans les réunions d'information et de consultation par village ainsi que lors de la réunion du GT Services. L'accueil de la petite enfance semble en effet insuffisant à Trooz malgré la présence d'une crèche privée ainsi que des gardiennes ONE. La CLDR propose les pistes de réflexions suivantes :

- Créer une halte-garderie c'est-à-dire un lieu d'accueil occasionnel des enfants de 0 à 6 ans lorsque les parents sont dans l'indisponibilité de les garder en raison par exemple d'une formation, d'une recherche d'emploi, d'un rendez-vous médical ou tout simplement pour « souffler » un peu. Il est suggéré que cet accueil soit effectué par des bénévoles mais cette idée est rapidement exclue pour des raisons de sécurité et de normes ONE. La halte-garderie pourrait éventuellement être installée dans la chapelle de Trooz dans le cas où elle ferait office de Maison de la solidarité. On pourrait en effet y trouver une épicerie solidaire, une boutique de seconde main, la halte-garderie et un lieu pour les seniors. Cette idée est bien accueillie par la CLDR. Cependant, une remarque est émise concernant la capacité réelle d'accueil de la chapelle. En effet, celle-ci a une superficie au sol de 120 m² au sol. Il serait donc impossible d'avoir un local adapté pour l'accueil de la petite enfance et disponible tous les jours du lundi au vendredi. Il est alors proposé d'envisager de créer un lieu d'accueil à Wallonia ou peut-être à la petite bibliothèque communale de Nessonvaux. Ces questions seront traitées lors des visites de terrain organisées fin du mois de juin 2016. Il est par ailleurs suggéré qu'une visite de la halte-garderie de Beaufays (« La petite abeille ») soit organisée.
- Créer une crèche communale, à long terme, dans un tout nouveau bâtiment. La création d'une crèche communale se justifierait en raison d'une part du manque de places d'accueil et d'autre part de la possibilité pour un plus grand nombre de parents d'accéder à un service de gardes d'enfants grâce à une adaptation du coût du service au revenu des parents.
- Créer un local d'accueil pour les gardiennes ONE. Cette idée présente l'avantage de travailler en partenariat public-privé. Cela permettrait de proposer un service d'accueil tout en limitant les investissements communaux tout en aidant les gardiennes ONE dans le cadre de leurs activités. La CLDR souhaiterait approfondir cette question en regard des souhaits des gardiennes. Une consultation de ces dernières pourra être effectuée par les agents de développement.

- Encourager l'installation de gardiennes ONE sur le territoire.

Afin d'approfondir la réflexion, les agents de développement consulteront l'ONE et reviendront en CLDR avec les informations demandées : statistiques (nombre d'enfants en bas âge, identification des besoins, nombre de places manquantes d'accueil disponibles, etc.), structure d'accueil existantes et nombre de gardiennes ONE, besoin identifié à Trooz, etc.

Aménagements de convivialité

Le besoin de créer des aménagements de convivialité a été émis dans les réunions d'information et de consultation par village ainsi que lors des GT environnement, services et tourisme. Ceux-ci permettraient de renforcer le tourisme de promenade et de redynamiser la vie dans les villages en offrant des lieux de vie sociale notamment aux seniors et aux familles avec enfants. La CLDR propose les pistes de réflexion suivantes :

- Afin de revaloriser la N61, des placettes accueillantes pourraient être aménagées à ses abords.
- Des aménagements de plaines de jeux sont proposés. Divers emplacements sont évoqués. A Nessonvaux, la plaine de jeux bien que privée (CPN) est accessible au public. Il est suggéré de créer une plaine complémentaire ou de soutenir ce projet existant en facilitant son accès. Il est proposé que si une nouvelle aire de jeux était construite à l'école El No de Fraipont, elle puisse être aménagée de manière à être mise à disposition du public en dehors des heures scolaires. Un espace de jeu pourrait également être intégré à la réflexion d'aménagement du site Wallonia.
- Des aménagements de lieux de rassemblement comprenant terrain de pétanques, tables et barbecues sont également proposés.
- Au centre de ces nouveaux aménagements, la végétation devrait être intégrée en tant qu'élément réfléchi. Des arbres commémoratifs pourraient y être plantés.
- Les itinéraires de promenades pourraient être plus équipés en bancs et poubelles.
- Des aménagements d'accueil pour les cavaliers pourraient être envisagés sur des parcours d'itinéraires qui leur seraient consacrés.
- Des panneaux informatifs et didactiques sur le patrimoine, la faune, la flore, les cours d'eau pourraient compléter ces aménagements.
- Il est également soulevé que des bancs supplémentaires faciliteraient et encourageraient les déplacements des personnes à mobilité réduite.
- Les villages de Fraipont, Nessonvaux, La Brouck, Pery et Fonds de Forêt pourraient bénéficier de ces aménagements. Il est remarqué qu'il faudra être attentif à ne pas délaisser de villages.

Afin de définir les meilleurs emplacements où disposer des bancs et des espaces pique-nique pour les promeneurs, le groupe sentier pourra être consulté sur base du plan communal de localisation des bancs existants. Les associations locales devront être consultées afin de se rendre compte des envies et besoins effectifs de la population avec plus de précision.

Revaloriser l'image de la N61

La consultation des citoyens, des commerçants et de la réflexion du GT économie a mis en évidence un manque d'attrait de la Grand Rue. La revalorisation de son image pourrait avoir comme finalité de redynamiser le commerce existant ; d'attirer de nouveaux commerçants et de redévelopper l'animation dans l'axe commerçant.

La CLDR précise que cette réflexion doit s'étendre à la N61 dans son ensemble et pas seulement à la portion dénommée Grand-Rue. En préalable à la réflexion, il est souligné que les possibilités d'action de la commune sont limitées étant donné le peu de propriétés communales à cet endroit. Quelques pistes de réflexion se dégagent :

- Les aménagements devraient se concentrer sur les pôles autour de cette N 61 afin d'attirer le public vers cette Grand-Rue. D'une part le quartier de la gare dont la place mériterait d'être réaménagée (mais celle-ci est propriété de la SNCB). Afin d'améliorer la propreté de ce quartier, des poubelles pourraient y être installées et des actions de sensibilisation et de répression y être menées. Un marché pourrait y être organisé. D'autre part, l'entrée ouest de la commune devrait

subir des aménagements d'assainissement et de modernisation. Il est à remarquer que dans un futur plus ou moins proche, cette portion de voirie subira probablement des aménagement d'éégouttage et de rénovation ce qui entraînera des problèmes importants de circulation. Une réflexion devrait être menée afin de minimiser l'impact négatif qu'ils pourraient avoir sur les commerces de la zone.

- Des aménagements esthétiques pourraient être envisagés tels que des interventions artistiques d'art urbain. Un groupe de citoyen s'est d'ailleurs récemment investi dans un projet de ce type en participant à l'appel à projet « Vis mon Village » par lequel ils souhaitent obtenir des fonds pour organiser une exposition de photos grand format.
- Une réflexion devrait être développée concernant la taxation des chancres et l'encouragement à l'aménagement des façades.
- Les réglementations urbanistiques devraient être revues afin d'aller vers plus de sévérité.

Les commerçants ainsi que la CCATM pourront à nouveau être consultés afin de préciser les projets correspondant au mieux à la réalité de terrain.

Utilisation rationnelle de l'Energie

Les membres précisent tout d'abord qu'il ne faut pas envisager l'utilisation rationnelle de l'Energie uniquement dans l'optique de la diminution de la consommation d'énergie des logements mais que cette dimension de réduction de la consommation d'énergie doit être intégrée dans toutes les réflexions.

En matière de logement, toute la population est concernée mais les ménages à bas revenus, les locataires et les propriétaires de maisons anciennes constituent un public auquel il faut accorder une plus grande attention. En ce qui concerne les bâtiments communaux, des travaux sont encore à réaliser bien que la commune prenne déjà des initiatives (UREBA, Pollec 2).

Il est indiqué qu'une centrale hydroélectrique à Nessonvaux est à vendre. Il serait opportun de veiller à la préserver dans la mesure où elle alimente 65 ménages.

En matière de mobilité, les alternatives à l'utilisation de la voiture contribuent également à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il importe donc de conserver les trois gares de l'entité. Les équipements vélos installés récemment aux gares constituent également un élément qui favorise les déplacements multimodaux. Le projet de la « Vesdrienne » constitue une opportunité de développer considérablement la mobilité douce.

La consommation locale et les achats groupés contribuent également aux économies d'énergie. Le GAC est dans ce cadre un outil important. Les membres suggèrent que le GAC puisse étendre les achats groupés à d'autres produits lorsqu'il aura plus d'expérience.

La communication joue également un rôle important car des services existants sont méconnus de la population (exemple : employé communal qui peut conseiller les citoyens sur les économies d'énergie, etc.). La sensibilisation de la population, particulièrement des personnes précarisées, est un élément essentiel pour parvenir à diminuer la consommation énergétique.

Maison communautaire pour seniors

Il s'agit de proposer des activités conviviales qui favorisent la rencontre et luttent contre l'isolement des personnes âgées. Ces activités devraient être encadrées par un animateur ; ce projet est donc à mettre en relation avec le Plan de Cohésion Sociale. Les services/activités devraient être proposés de manière hebdomadaire et en journée. Il n'est pas nécessaire d'avoir un lieu réservé à ces activités ; elles peuvent s'inscrire dans un projet plus large de Maison des associations.

Des associations et des activités existent et peuvent être des partenaires : théâtre en wallon (Fraipont), asbl La Magne, etc. Cependant, l'information sur les activités existantes pourrait être améliorée. Le CPAS et la Maison médicale seront également des partenaires.

Il manque d'une association neutre représentative des seniors ; des associations existantes sont à connotation politique. La mise en place d'un organe consultatif pour déterminer les activités à mettre en place serait un atout.

La chapelle de Trooz semble particulièrement adaptée au vu de sa position centrale et de son accessibilité en transport en commun. L'Eglise de Fraipont pourrait également être une alternative.

Il est également important d'apporter un soutien aux personnes qui peuvent encore vivre seules. Dans cette optique, il faut veiller à la création et au maintien des services à domicile et de logements adaptés. Il est également essentiel de réfléchir à la mobilité des seniors. Bien que l'offre en transport en commun soit bonne, l'offre ne répond pas à tous les besoins. La mise en place d'un service de taxi social devrait être envisagée.

La séance est levée à 22h30.

CLDR du 20 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 20 juin 2016 Visites de terrain de Forêt et la Brouck, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), C. BEUKEN (GT), O.BALTUS (GT), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (CLDR), M. MADERA PEREZ (CLDR), J. MARTIN (GT), Y. MATZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR) N. PIROTTIN (Commune). **GREOA :** A. BARTHELEMY, M-F. GILIS (Agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Forêt

Les bâtiments de la salle sont situés dans l'ancienne école de Forêt. La salle est louée au Syndicat d'Initiative qui est chargé de l'exploiter. Elle dispose d'une plaine de jeux et est équipée au fur et à mesure des rentrées d'argent. Elle répond aux besoins des habitants. Il ne semble pas nécessaire de la renforcer.

Place de Forêt

Elle dispose d'une fontaine d'eau potable. Les jeux ne sont pas conformes. Les voitures se parquent sauvagement et il serait donc intéressant de réfléchir à la place qui pourrait leur être accordée. Il est important d'intégrer les habitants à cette réflexion afin de ne pas perturber ce lieu de vie. La croix Himschoot pourrait être mise en valeur. La signalisation touristique devrait être revue : des informations sur l'église pourraient être ajoutées, la grotte et l'église être indiquées. Une table et une poubelle pourraient être ajoutées.

La Brouck

L'idée est de réaliser divers aménagements de convivialité sur l'espace vert situé à la Brouck. Une plaine de jeux ainsi qu'un terrain de pétanque pourraient être installés. On pourrait également y retrouver un espace pique-nique avec des bancs et des tables. Notons que les bancs faciliteraient le déplacement des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la végétation devrait y être intégrée, notamment à travers la plantation d'arbres commémoratifs. Des panneaux informatifs sur les éléments de patrimoine pourraient être placés.

L'aménagement de cet espace permettrait de redynamiser le village en offrant un lieu de vie sociale accessible à tous, notamment aux seniors et aux familles avec enfants.

CLDR du 28 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 28 juin 2016 Visites de terrain Fraipont et Nessonvaux, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), E. DE COUNE (CLDR), A. DEGEE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J-C PATUREAU (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Commune), B. GILSON (Wallonia). **GREOA :** A. LEUSCH, M. VANNI (Agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Salle Floréal, rue Havegné, Fraipont

Il est rappelé que la salle Floréal est un espace très important pour le village de Fraipont. Elle permet à diverses associations de se réunir et accueille des événements culturels tels que, grâce à la présence d'une scène, des pièces de théâtre. La salle est très fréquemment louée pour des événements privés. Cette salle mériterait cependant d'être modernisée afin de lui permettre de continuer à assumer ce rôle de lieu de rassemblement pour le village. Des châssis récents ont été placés, mais l'isolation et la mauvaise ventilation du bâtiment sont particulièrement pointées. La toiture ainsi que l'ensemble du bâtiment devraient être révisés. La salle dispose d'un espace cuisine, celui-ci mériterait d'être mieux équipé et adapté aux normes de l'AFSCA. La salle dispose d'une scène, mais des systèmes de sonorisation et d'éclairage pourraient être aménagés. Le mobilier n'est pas adéquat à l'utilisation à laquelle il est destiné. Les tables et les chaises disparates rendent difficile l'aménagement de la salle lors des repas qui y sont organisés. La question du parking est soulevée. Ce dernier est utilisé par la population locale, ce qui est vu comme un avantage à conserver. Il est cependant proposé qu'il soit, lors des diverses manifestations, réservé aux utilisateurs de la salle. L'accès aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons devrait également être revu. Un projet plus ambitieux serait d'ajouter un étage à la salle en lui adjoignant une série de locaux polyvalents.

Place E. Vandervelde à Fraipont

Lors des Groupes de Travail, des citoyens se sont réunis pour réfléchir à un projet de réaménagement de cette place. Les réflexions émises précédemment sont exposées aux membres de la CLDR (voir pré-projet). Divers éléments sont à nouveau discutés :

- Sécuriser l'emplacement pour le bus (en regard de la nouvelle école), notamment via un marquage au sol et des panneaux adaptés sur la voirie
- Revoir le stationnement sur la Place afin de l'optimiser
- Réhabiliter une fontaine en souvenir de l'ancienne
- Mettre à jour le ruisseau du Havegné (après la route et ce jusqu'à la Vesdre)
- Créer une esplanade sur la Vesdre

- Réfléchir au devenir des arbres qui bouchent la vue sur la rivière et à une végétalisation des bords de Vesdre (dans le passé : présence de vergers sur les berges)
- Créer un départ de promenade et une halte vélo (râtelier à vélo, fontaine d'eau potable)
- Aménager un kiosque touristique présentant les possibilités de promenades et offrant aux touristes la possibilité de se désaltérer, d'aller à la toilette ou de s'abriter
- Installer des panneaux didactiques (la Vesdre, les bétchêtes, histoire de Fraipont, etc)
- Créer un espace de détente avec des tables et des bancs dont le mobilier et les séparations soient amovibles afin de ne pas gêner la fête du village.
- Délimiter la place à l'aide de plantations

Les membres souhaitent que ce projet puisse être développé au sein d'une fiche.

Les venelles de Nessonvaux

Le centre ancien du village de Nessonvaux est constitué d'un ensemble de petites venelles à l'histoire riche. Lors des réunions précédentes, il a été soulevé que l'endroit manquait de convivialité. Cependant, la petite place E.Vandavelde, est un espace trop restreint que pour y créer un centre convivial. La proposition émise est de réaliser un projet global d'aménagement des anciennes venelles présentant un gros potentiel en les rendant plus attractives. Outre des aménagements de voirie, il s'agirait de favoriser la dynamique du quartier par diverses actions. Des promenades pourraient y être aménagées, qui passeraient notamment par la Tourette et le Ry de Vaux, sites d'intérêt touristique qui pourraient également bénéficier d'aménagements dans le cadre de ce projet. Le site de la Tourette pourrait notamment être au centre d'un projet citoyen de rénovation. Le parking sur la place pourrait être revu. La cabine électrique aujourd'hui hors-fonction pourrait être enlevée et un espace convivial être aménagé à cet emplacement.

Salle au terrain Wallonia

Le site est actuellement occupé par un jardin potager partagé et des ruches. Il est proposé que le site bénéficie de quelques aménagements favorisant la biodiversité tels que la création d'une mare. L'ancienne buvette est actuellement utilisée pour y entreposer le matériel de jardinage. Cet espace pourrait être réaménagé et voir ainsi ses fonctions développées. Il s'agit du seul bâtiment du village pouvant potentiellement accueillir des événements. Il est proposé qu'il puisse recevoir des conférences, des activités didactiques avec les écoles, des démonstrations d'extraction de miel, etc. Le bâtiment pourrait également accueillir des fêtes et des activités culturelles variées. Le bâtiment n'est actuellement pas relié à l'eau et à l'électricité. Pour être adapté à ces nouvelles fonctions, il devrait bénéficier d'une réelle rénovation. Les utilisateurs et les futurs potentiels utilisateurs seront rencontrés afin de définir précisément les besoins.

La séance est levée à 20h30.

CLDR du 29 juin 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE (asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 29 juin 2016 Visites de terrain, 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY (GT), CH. BEUKEN (GT), A. DEGEE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), J.-C. PATUREAU (CLDR), M. MADERA-PEREZ (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), N. SOOLS (CLDR), E. VENDY (CLDR). **GREOA :** A. LEUSCH, L. SMETS (agents de développement).

Introduction

Lors des réunions de consultation et des groupes de travail, une série de projets à mettre en œuvre sur la commune de Trooz ont été évoqués. A la suite de ces réunions, la CLDR s'est réunie à trois reprises sur le terrain afin de mieux visualiser les lieux concernés. L'objectif de ces réunions est également de développer au maximum les besoins et souhaits afin d'apporter les informations nécessaires à la rédaction des fiches-projet. Les participants aux groupes de travail y ont été conviés.

Aménagements de mobilité et de convivialité à proximité de la gare de Trooz

La gare de Trooz a été récemment achetée et aménagée par la commune en des espaces pour des commerces, un office du tourisme, une bibliothèque, un local pouvant accueillir des expositions et le futur musée de la radio. Lors des groupes de travail, il a été proposé de pouvoir aménager ses abords. L'espace pourrait être rendu plus convivial par la présence de bancs et de poubelles. Il est souhaité que des toilettes et un point d'eau soient disponibles en permanence pour les touristes. La possibilité d'installer une toilette autonettoyante est évoquée. Le monument aux morts devrait être restauré. Une mare devait être créée dans le cadre du projet Biodibap, mais les aménagements effectués récemment par la snbc ne permettront pas de le mener à bien. Une alternative pourrait être imaginée (bacs de fleurs, de légumes, etc.). Cet espace, laissé à disponibilité de la commune par la snbc, pourrait être délimité par des bacs mobiles afin qu'il ne soit pas utilisé par les navetteurs. Une liaison cycliste devrait être créée pour permettre aux usagers de rejoindre l'autre côté du pont du chemin de fer en toute sécurité. Un système de passerelle est proposé. Il faut remarquer que la snbc est propriétaire du parking de la gare, ce qui ne permettrait pas d'ouvrir la possibilité de subventionnement par le développement rural. Il est également souhaité que le projet puisse intégrer des aménagements complémentaires dans le bâtiment de la gare tels que du mobilier et une scénographie pour le musée de la radio.

Aménagements rendant la Grand-rue (N61) plus conviviale

Lors des groupes de travail, les participants ont relevé à plusieurs reprises le manque d'attractivité de la Grand-Rue. Malheureusement, peu de solutions semblent envisageables pour la valoriser, la commune n'étant propriétaire ni des bâtiments ni de la voirie. Seul le parking du n°64 (l'ancienne maison communale) pourrait être aménagé afin de rendre un espace disponible pour la circulation piétonne entre le projet de nouvelles constructions et la Vesdre.

Fenderie, aménagement global du site

Le château de la fenderie est le symbole de la commune de Trooz. Lors des groupes de travail, différentes idées ont été émises. Le projet consisterait en un réaménagement global du site. Un projet pour le maka est en cours d'aboutissement. Il sera réaffecté en un espace polyvalent d'accueil pour les touristes et les promeneurs, d'exposition et de fête. Le bâtiment ouest est occupé par la maison de la Laïcité et la maison des jeunes. Un

espace est actuellement disponible. Celui-ci pourrait être aménagé en sanitaires, en cuisine et en espace polyvalent. Cet espace accessible via les locaux des deux associations permettrait de les agrandir pour des événements ponctuels. Il pourrait également être mis à disposition d'autres associations de la commune. Des travaux de réfection extérieure tels que la toiture devront également être entrepris. La chaudière actuelle permettrait de chauffer l'ensemble de ces locaux. Le revêtement de la cour intérieure serait remis en état. Le bief serait sécurisé par des garde-corps. Le château, dont la façade est classée doit être restauré. Il est proposé d'y aménager un musée relatif aux anciennes activités métallurgiques de la région. Des partenariats avec le musée de la vie wallonne et le musée de la métallurgie sont suggérés.

Chapelle de Trooz

La commune de Trooz pourrait acquérir pour un euro symbolique la chapelle. L'idée serait de la réaffecter en deux logements à l'étage et un espace polyvalent au rez-de chaussée. Cet espace est idéalement placé par rapport au centre de Trooz et des transports en commun. Il serait aménagé afin d'accueillir différentes activités telles qu'un marché couvert, une halte- garderie, etc. Il faut garder à l'esprit que l'espace est actuellement utilisé par St Vincent de Paul pour y entreposer les meubles à destination des personnes démunies.

La séance est levée à 20h30.

CLDR du 19 décembre 2016

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Procès-verbal de la CLDR du 19 décembre 2016 Salle des mariages, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : G.BAILLY (GT), O.BALTUS (GT), C.BEUKEN (GT), S.BOVY (CLDR), A.DEGEE (CLDR), C.DEPRESSEUX (CLDR), D.DE TEMMERMAN (Commune), O.GASPAR (CLDR), P.HAOT (CLDR), M.MADERA PEREZ (CLDR), C.MARCK (CLDR, Echevin), J.MARTIN (CLDR), Y.MATZ (CLDR), N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME (CLDR). **GREOVA** : L.SMETZ (Représentante du GREOVA).

Excusés : C.HONORE (CLDR), E.VENDY (CLDR, Echevin).

Introduction

La réunion débute à 19h00 par un mot d'accueil aux membres de la CLDR et aux membres des GT présents à cette réunion. Le Président de la Commission explique en quelques mots les raisons du léger temps d'arrêt dans l'avancement du PCDR et cède la parole à la représentante du GREOVA en vue d'aborder les différents points à l'ordre du jour.

1. Présentation de la nouvelle équipe PCDR au sein du GREOVA

La nouvelle équipe du PCDR est composée des personnes suivantes :

- Amandine LEUSCH (fin du repos d'accouchement le 03/01/2017)
- Maurine VANNI
- Emilie SAINVITU
- Une personne supplémentaire est en cours d'engagement.

2. Point de la situation sur les différentes thématiques

Fin avril 2016, les groupes de travail avaient lancé différentes pistes qui ont abouti à des propositions de fiches-projets et à des actions concrètes sur le terrain telles que la mise en place d'un GAC ou l'inventaire du petit patrimoine. Les projets relatifs aux aménagements d'espaces publics et aux infrastructures de rencontre avaient en outre été davantage explicités lors des visites de terrains effectuées en juin 2016.

Pour mémoire, la représentante du GREOVA énumère brièvement les projets qui ont fait l'objet d'une fiche :

- l'aménagement de la place de Forêt
- l'aménagement de la place de Fraipont
- la rénovation de la salle Floréal
- la réhabilitation de la buvette de Nessonvaux
- la réhabilitation (future) de la carrière
- la rénovation du Maka
- l'aménagement du bâtiment contigu à la maison de la laïcité
- la mise en valeur des venelles de Nessonvaux
- la réalisation des aménagements de l'espace vert de la Brouck
- l'aménagement du site de la Tourette

- l'aménagement de la Chapelle de Trooz (logements à loyers modérés aux étages, infrastructures d'accueil ou de rencontre au rez de chaussée)
- l'amélioration de l'image de la Grand'Rue
- la coordination des associations
- l'utilisation rationnelle de l'énergie sur l'entité de Trooz
- la mise en place d'une maison communautaire pour seniors
- le site de la Rochette : parc pédagogique et historique
- la mise à disposition de terrains pour des producteurs locaux
- l'élaboration d'itinéraires de promenades en lien avec une valorisation du patrimoine
- la mobilité douce (dont la liaison gare de Chaudfontaine-gare de Trooz)
- la valorisation du patrimoine mémoriel

Monsieur De Temmerman intervient pour mettre en évidence l'existence de particularités telles que la localisation précise sur le territoire de la commune ou le statut juridique des biens concernés et dont il faudra tenir compte pour la sélection des fiches-projets. Il signale aussi que certains projets sont déjà gérés dans le cadre d'autres dossiers (Pollec en ce concerne le projet lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la Province et LEM en ce qui concerne la liaison mobilité douce entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz et enfin le dossier de rénovation du Maka qui est déjà engagé).

En lien avec l'intervention d'un participant concernant l'appropriation de fait par certaines personnes d'éléments de la voirie communale, le nouveau décret relatif aux voiries communales est évoqué.

L'étape suivante du travail consistera à déterminer quels seront les projets que la commune souhaite mener à bien et qui justifient des moyens financiers importants pour lesquels des pouvoirs subsidiants peuvent intervenir.

Une priorité doit être donnée aux projets : lot 1 pour les projets dont la réalisation est prévue durant les trois premières années de mise en œuvre du PCDR, lot 2 pour les projets dont la réalisation est prévue entre la quatrième et la sixième année de mise en œuvre du PCDR et lot 3 pour les autres projets à échéance plus lointaine. Les projets du lot 1 doivent prendre la forme d'une fiche complète avec estimation des coûts.

Les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du PCDR sont repris dans le lot 0 comme par exemple le GAC qui a déjà été concrétisé. Il est proposé de mettre en lot 0 les travaux relatifs à la cartographie des itinéraires de promenades, promenades agrémentées par la mise en évidence d'éléments du patrimoine. De nouveaux itinéraires thématiques pourraient également enrichir l'offre proposée. Le GREOVA interviendrait en support de ces actions.

3. Planning des réunions en 2017

Il est convenu d'organiser une réunion pour chaque grand groupe de travail (GT espaces publics - infrastructures de rencontre - vie sociale ; GT patrimoine - mobilité douce-environnement ; GT économie – énergie – logement - tourisme) respectivement mi-janvier, fin janvier et mi-février.

Le but de ces réunions sera de choisir et prioriser les fiches-projets de manière à pouvoir continuer à avancer dans le processus d'élaboration du PCDR. Les projets qui seront repris en lot 1 devront faire l'objet d'une fiche descriptive beaucoup plus détaillée avec notamment une estimation des coûts.

Dès qu'un accord sera pris quant aux dates par l'ensemble des membres, les convocations détaillant les sujets abordés seront envoyées.

4. Clôture

Le président de la commission clôture la réunion en présentant d'ores et déjà ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle à toute l'assemblée.

La réunion est levée à 20h30.

CLDR du 20 avril 2017

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE VESDRE AMBLEVE
(asbl GREOVA)**

**COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion CLDR
20 avril 2017**

(Salle des mariages administration communale, 22 rue des Eglises, 4870 Trooz)

Présents : A. DEGÉE,
C.HONORÉ,
M. MANDERAZ-PEREZ,
C. MARCK,
J-C PATUREAU,
N.PIROTTIN,
D. DE TEMMERMAN,
+ 3 membres.

GREOVA : A. EVRARD,
E. THOUMSIN (stagiaire),
M. VANNI.

Réunion abrogée car il n'y a pas 1/3 des membres de la CLDR qui est présent à la réunion de priorisation des fiches.

Cette réunion est dès lors reportée au jeudi 04 mai 2017 à 19h.

Il est demandé de bien notifier dans la future convocation des membres, que la présence à la réunion doit être confirmée.

CLDR du 4 mai 2017

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 4 mai 2017 Espace muséal de la Gare - Place du 11 novembre - 4870 Trooz

Présents : S. ARIMONT, C. BEUKEN (GT), S. BOVY, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN (Commune), R. FANIELLE, O. GASPAR, C. HONORE, M. JAMAGNE, M. MADERA PEREZ, C. MARCK (Echevin), J-C. PATUREAU, N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME, E. VENDY (Echevin). **GREOVA :** E. THOUMSIN, M. VANNI.

Excusés : Y. MATZ, E. NORI.

Introduction

La réunion commence à 19h10 et accueille 17 participants. Monsieur Marck, échevin en charge du développement rural à Trooz, remercie les membres d'être présents et explique l'intérêt de la réunion qui consiste à réaliser la priorisation des fiches-projets du PCDR. Cette étape relève d'une haute importance et permet de valoriser le travail des membres qui se sont investis dans la concrétisation de ces fiches-projets au cours des quatre dernières années. Il est ensuite brièvement rappelé que seuls les membres de la CLDR ont le droit de vote.

1. Approbation des PV du 24 mai, 20 juin, 28 juin et 29 juin 2016

Les PV de la CLDR du 24 mai 2016 et des 3 visites de terrain qui ont été organisées en juin 2016 sont approuvés sans remarque.

2. Priorisation des fiches-projets

Chaque participant a préalablement reçu un document détaillant les 25 fiches-projets ainsi qu'un tableau récapitulatif de celles-ci afin de les aider à donner un ordre de priorité aux différentes actions à mener sur leur commune. Il est brièvement rappelé que les projets sont à classer selon trois lots différents : le lot 1 qui reprend les actions à mener dans les trois premières années, le lot 2 pour les projets à réaliser entre la 4^e et 6^e année puis le lot 3 pour les autres projets moins prioritaires. Il est également rappelé aux membres que le lot 0 reprend toutes les actions réalisées par les GT et qui ne nécessitent pas forcément de gros investissements de la part de la commune mais simplement une mobilisation citoyenne. Les membres sont encouragés à se réunir et poursuivre le travail réalisé en GT.

Les membres sont ensuite invités à procéder à un classement personnel des différentes fiches-projets. Les agents de développement du GREOVA recueillent ensuite les résultats en vue de procéder à un premier bilan du classement des fiches-projets. Ce classement sera bien entendu revu en Conseil communal afin d'analyser si la structure définie par les membres est en accord avec les finances communales. Rappelons qu'il nécessite d'avoir 9 fiches-projets en lot 1, 8 en lot 2 et 8 en lot 3.

Voici le classement pré-défini par les membres :

Lot 1 :

- TROOZ, ENTITE, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la *Gare de Trooz* et l'esplanade du *Casino de Chaudfontaine* ;
- TROOZ, ENTITE, Valoriser le patrimoine mémoriel de la commune ;
- TROOZ, ENTITE, Restaurer et valoriser les éléments du petit patrimoine ;
- TROOZ, ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades ;
- TROOZ, ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages ;
- TROOZ, FRAIPONT, Aménager la *Place Emile Vandervelde* ;
- TROOZ, LA BROUCK, Restaurer les espaces verts ;
- TROOZ, ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale.

Lot 2 :

- TROOZ, ENTITE, Encourager les gardiennes *ONE* via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance ;
- TROOZ, ENTITE, Aménager la *Chapelle de Trooz* en infrastructure de rencontres et logements à loyer modéré ;
- TROOZ, FENDERIE, Fournir un matériel de pointe au site réaménagé du Maka ;
- TROOZ, FORÊT, Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt village ;
- TROOZ, NESSONVAUX, Aménager le site de la *Tourette*.

Lot 3 :

- TROOZ, ENTITE, Faire de Trooz une commune « *Zéro déchet* » ;
- TROOZ, ENTITE, Informer et sensibiliser à l'*Utilisation Rationnelle de l'Energie* ;
- TROOZ, ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière ;
- TROOZ, ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre les associations ;
- TROOZ, ENTITE, Acquérir un bâtiment en vue d'y développer des services intergénérationnels ;
- TROOZ, FRAIPONT-CAMPAGNE, NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature et à l'environnement ;
- TROOZ, ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel ;
- TROOZ, ENTITE, Élaborer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).

En ce qui concerne les projets suivants, les avis s'avèrent plutôt partagés :

Lot 1 ou 3 :

- TROOZ, PRAYON, Aménager le site de la *Rochette* ;
- TROOZ, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la *Maison de la Laïcité* ;
- TROOZ, FRAIPONT, Rénover la salle *Floréal*.

Lot 1 ou 2 :

- TROOZ, ENTITE, Reconstituer une bêtchète en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'homme et la Vesdre.

La séance se clôture à 19h50 par un verre de l'amitié.

CLDR du 5 février 2018

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 5 février 2018 Salle des mariages - rue de l'Eglise 22 - 4870 Trooz

Présents : G. BAILLY, A. DEGEE, D. DE TEMMERMAN (Commune), O. GASPAR, C. MARCK (Echevin), J.-C. PATUREAU, N. PIROTTIN (Commune), P. VAN DAMME. **GREOVA** : A. EVRARD, M. VANNI.

Excusés : S. BOVY, M. JAMAGNE, E. VENDY (Echevin).

1) Approbation du PV de la CLDR du 4 mai 2017

Le PV est approuvé sans remarque.

2) Présentation des fiches-projets et du classement établi par le Conseil

Madame Evrard présente la priorisation des fiches-projets élaborée par le Conseil communal⁶. Ce dernier a tenté de respecter au mieux le classement établi par la CLDR en sa séance du 4 mai 2017 ; quelques modifications ont toutefois dû y être apportées suite aux recommandations de l'Administration régionale. En effet, certaines fiches relatives à la valorisation du patrimoine étaient difficilement budgétisables. Or, le Développement rural requiert une budgétisation précise de tous les projets repris dans le lot 1, c'est pourquoi certaines fiches relatives à la valorisation du patrimoine ont finalement été intégrées au lot 2. Monsieur Marck précise que leur inscription en lot 2 ne modifiera en rien leur caractère prioritaire. Certaines estimations budgétaires seront établies en interne alors que d'autres requerront une procédure de marché public et une désignation d'auteur de projet. Madame Evrard ajoute que les budgets devront être établis au plus tard pour la mi-avril 2018 afin de pouvoir clôturer le PCDR avant la période estivale et le présenter idéalement en septembre 2018 (avant la période électorale).

Madame Evrard explique que certaines fiches se retrouvent à la fois dans le lot 0 et dans un autre lot, ce qui signifie qu'une partie des actions peut d'ores et déjà être concrétisée en Groupes de Travail alors que l'autre partie nécessitera probablement une aide complémentaire du Développement rural pour son financement.

Madame Evrard ajoute ensuite que plusieurs fiches ont été ajoutées et/ou complétées afin d'en élargir les possibilités, quitte à cibler certains projets au moment de leur activation, et de répondre davantage aux problématiques énumérées dans l'étude socio-économique. Par exemple, la réhabilitation de deux bêtchêtes est finalement envisagée afin d'en dédier une à la navigation et l'autre à l'exposition. La fiche-projet relative à la transformation de la chapelle de Trooz en microbrasserie et espace touristique polyvalent a été intégrée au lot 3 afin d'avoir la possibilité d'activer la fiche au cas où le partenariat public/ privé actuellement envisagé n'aboutirait pas. La mise en valeur des circuits-courts a été intégrée à la fiche relative à l'aménagement de la buvette de Nessonvaux. L'acquisition d'un matériel de pointe pour le site du Maka a finalement été transformée en l'aménagement du site du Maka en infrastructure touristique polyvalente au cas où le projet actuellement soumis au Cabinet du Ministre Collin n'aboutirait pas. La préservation d'un lieu de culte en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles a finalement été intégrée au PCDR puisque d'une part, ce projet permet de remplacer celui de la chapelle de Trooz qui a finalement pris une tournure différente et, d'autre

⁶ La classification établie par le Conseil communal est reprise dans le document ci-annexé.

part, de répondre au manque d'infrastructures à destination des seniors souligné dans le diagnostic socio-économique. Monsieur Patureau souhaite néanmoins que l'action de désacralisation soit retirée de la fiche puisqu'un espace polyvalent peut être créé sans toutefois nécessiter la désacralisation du lieu.

Monsieur Patureau souhaiterait qu'une liaison entre le Maka et la Gare soit étudiée. Monsieur De Temmerman ajoute cependant qu'Infrabel a émis un avis défavorable quant à la possibilité de créer une passerelle surélevée.

Monsieur Marck précise qu'un cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet a été élaboré. Il va prochainement organiser une visite de terrain avec les bureaux d'étude afin de leur expliquer concrètement ce qui est souhaité pour chaque projet. Le marché sera attribué en fonction de deux critères : le prix et la qualité.

Il est ensuite spécifié que l'aménagement de la Place Emile Vandervelde fait actuellement l'objet d'un appel à projets auprès de la Ministre De Bue. Madame Evrard précise que le Développement rural apprécie que la commune entreprenne des démarches auprès d'autres pouvoirs subsidiants pour la mise en œuvre des projets du PCDR.

3) Agenda des Groupes de Travail du 1^{er} semestre 2018

Madame Evrard précise que le 21 février 2018 se tiendront deux Groupes de Travail : un premier consacré au patrimoine mémoriel et un second dédié à l'ébauche des brochures relatives aux 6 promenades du réseau pédestre communal. Les deux GT auront pour objectif la répartition des actions entre les membres. En ce qui concerne le GT relatif au patrimoine mémoriel, Madame Evrard explique qu'un subside de 30.000 € a été octroyé par la Province de Liège au Syndicat d'initiative afin de créer un *Musée de la radio, des moyens de communication et du patrimoine* dans l'ancienne Gare de Trooz. Les délais sont relativement courts puisque les commandes doivent être établies pour le 30 juin au plus tard, la réunion de février permettra donc de détailler la contribution attendue de chaque membre. La commune souhaiterait inaugurer ce musée lors des journées du patrimoine en septembre prochain.

Un nouveau GT relatif à la création de panneaux hydronymes sera mis en place en mars 2018. Madame Evrard explique que le Contrat Rivière Vesdre a obtenu une subvention pour la mise en valeur des cours d'eau. La collaboration des membres est donc vivement souhaitée, le projet sera davantage explicité lors du prochain GT (date de la réunion à confirmer).

En l'absence de points divers, la réunion se termine à 20h40.

Documents utilisés en séance :

Fiches-projets (CLDR du 5 janvier 2018)	Act° 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Fiches actuellement concernées
TROOZ, ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale	X	X			Etude en interne
TROOZ, ENTITE, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la Gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine		X			Etude en interne
TROOZ, ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie , la convivialité et la sécurité dans les villages de		X			Marché public => auteur de projet

l'entité					désigné en février
TROOZ, FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre		X			Etude en interne // Appel à projets DE BUE
TROOZ, LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et touristes		X			Marché public => auteur de projet désigné en février
TROOZ, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative		X			Marché public => auteur de projet désigné en février
TROOZ, FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative		X			Etude en interne ? ou Marché public ?
TROOZ, ENTITE, Reconstituer deux bêtchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'homme et la Vesdre		X			Etude en interne // Appel à projets DE BUE // FRAIPONT
TROOZ, ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel	X		X		Collaboration SI/GREOVA/QVW + GT Patrimoine (1 ^{er} : 21/02) // Subside provincial de 30000€ pour aménager d'un musée à l'ancienne gare de Trooz !!! Délai 30 juin 2018
TROOZ, ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages	X		X		Collaboration SI/GREOVA + GT Cartes et promenades (repris fin 2017 – Prochain : 21/02) // Nouvelle carte touristique + 6 brochures relatives aux 6 promenades pédestres
TROOZ, ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse	X		X		
TROOZ, FORÊT, Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt village	X		X		
TROOZ, PRAYON, Aménager le site de la Rochette	X		X		
TROOZ, ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance			X		

TROOZ, FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente			X		Il a fallu renforcer cette fiche trop faible
TROOZ, NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire			X		
TROOZ, ENTITÉ, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel			X		Toujours utile si un bâtiment communal venait à manquer dans les 10 prochaines années
TROOZ, FRAIPONT, Préserver un lieu de culte désacralisé en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles			X		Objectif « seniors » du PCDR ! // lieu de culte communal
TROOZ, ENTITÉ, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel	X			X	1 ^{er} GT : 07/03 (présentations travaux récemment réalisés)
TROOZ, ENTITÉ, Faire de Trooz une commune « zéro déchet »	X			X	
TROOZ, ENTITÉ, Améliorer la coordination et les échanges entre associations	X			X	
TROOZ, FARIPONT-CAMPAGNE, NESSONVAUX, Aménager l' ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, au circuit-court et à l'environnement	X			X	
TROOZ, ENTITÉ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en une micro-brasserie et en un espace touristique polyvalent				X	Bien que projet en boucle, toujours utile au cas où...
TROOZ, ENTITÉ, Informer et sensibiliser à l' Utilisation Rationnelle de l'Energie				X	
TROOZ, ENTITÉ, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière				X	
TROOZ, ENTITÉ, Elaborer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)				X	

Réunion du 8 janvier 2019 (rencontre nouvel échevin DR : S. MARCQ)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion en présence de Cosetech au sujet du lot 1 Administration Communale - rue de Verviers 3 - 4870 Trooz

Présents : D. DE TEMMERMAN (Commune), S. MARCQ (Echevin du Développement rural), N. PIROTTIN (Service communal « Cadre de vie »), P. LEMAIRE (Bureau d'études Cosetech), A. EVRARD (Agent de développement – GREOVA), M. LACASSE (Agent de développement – GREOVA).

Objet de la réunion : Suivi et nouvelle sélection des fiches-projets du Lot 1 faisant l'objet d'études métrées et budgétisées – Réactualisation de la CLDR.

1) Suivi et nouvelle sélection des fiches-projets du Lot 1 faisant l'objet d'études métrées et budgétisées

Suite à la dernière réunion de la CLDR en date du 2 février 2018, la Commune de Trooz n'avait plus assuré de suivi au niveau de l'élaboration de son PCDR. À ce moment, Mme A. EVRARD avait rappelé l'importance des études budgétisées qui devaient être établies pour les fiches-projets les plus importantes du Lot 1 afin de finaliser l'écriture du PCDR de Trooz et ainsi pouvoir le présenter devant la CRAT en septembre 2018 (avant la période électorale). Il s'avère que le bureau d'études COSETECH, en la personne de M. LEMAIRE, qui s'est vu remporter l'élaboration de ces études suite à un marché public lancé par la Commune en mars 2018, a manqué de suivi communal et n'a pu finaliser les tâches demandées avant l'échéance d'un mois stipulée dans le cahier spécial des charges établi à cet effet. Notons que le lancement de l'ODR de Trooz date de 2010 et que si le PCDR n'est pas présenté d'ici la fin de l'année 2019 devant la CRAT, il y a un risque certain pour le GREOVA de devoir à nouveau réactualiser l'étude socio-économique de la commune (1^{ère} partie du PCDR).

Ce 08 janvier 2019, la présente réunion est donc organisée par la Commune de Trooz en présence de M. LEMAIRE (COSETECH) et du GREOVA (organisme auteur et accompagnateur du PCDR de Trooz) dans le but de passer en revue ce que stipulait le cahier spécial des charges établi en 2018 et liant les deux parties (COSETECH et la Commune). Après observation de ce dernier, les constats – unanimes – sont les suivants :

- Les études commandées au bureau COSETECH sous la direction de l'ancien échevin du développement rural (M. Christophe MARCK) ne concernent en réalité pas les fiches-projets prioritaires qui avaient été sélectionnées par la CLDR, et ne correspondent pas non plus à l'ensemble des lieux visités avec M. LEMAIRE, M. MARCK et le GREOVA en juillet 2018. Or, il s'avère aujourd'hui qu'au regard du dépassement de l'échéance fixée pour la remise de ces études par COSETECH et de l'entrée en fonction de nouvel échevin du développement rural (M. Sébastien MARCQ), ce dernier souhaite rediriger le processus de finalisation du PCDR en bon accord avec la CLDR en réaffectant ce travail d'étude (métrés et estimatifs budgétaires) aux fiches-projets pour lesquelles la CLDR a depuis toujours marqué le plus d'intérêt.
- Il s'avère en outre que 2 des 4 fiches-projets commandées à COSETECH dans le CSC élaboré en 2018 concernent trop généralement le territoire communal, et qu'il n'est dès lors pas possible pour M. LEMAIRE de réaliser le métré et l'estimatif budgétaire de chaque lieu de la commune pouvant être

potentiellement concerné par ces 2 fiches. Il s'agit des fiches-projets destinées à toute l'ENTITÉ, commentées *en italique* dans la première colonne du tableau présenté ci-dessous.

<p align="center">Liste des fiches-projets du Lot 1 commandées à COSETECH en 2018</p> <p align="center">(stipulées dans le CSC non respecté)</p>	<p align="center">Liste des fiches-projets du Lot 1 privilégiées par la CLDR</p> <p align="center">(qui feront finalement l'objet des études avec métrés et estimatifs budgétaires)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Trooz, ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité. ⇒ <i>Concerne trop de lieux sur la commune et ne peut représenter un travail de 1500 euros.</i> - Trooz, LA BROUCK, restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et touristes. - Trooz, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative. ⇒ Notons que ce lieu n'a pas fait l'objet d'une visite avec M. LEMAIRE en juillet 2018... - Trooz, ENTITE, reconstituer deux <i>bêchêtes</i> en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre. ⇒ <i>L'étude d'une telle infrastructure ne concerne pas que le point de départ et d'arrivée, mais aussi tout le trajet que cela implique sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter un travail de 1500 euros.</i> ⇒ <i>En outre, il était prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Trooz, FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre. ⇒ Lorsque COSETECH a remporté le marché public en 2018, cette fiche-projet faisait alors l'objet d'un dépôt de candidature dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Ministre DE BUE. Cette dernière ne l'ayant finalement pas retenu, cette fiche-projet redevient donc la priorité n°1 dans le cadre du lot 1 du PCDR. - Trooz, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative. - Trooz, FRAIPONT, Rénover et aménager la Salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative. ⇒ Bien que ce lieu ait été visité avec M. LEMAIRE en juillet 2018, cette fiche-projet qui le concerne n'est pas stipulée parmi les 4 ayant fait l'objet du CSC du 2018...

Décisions :

Au regard des nombreuses incohérences constatées dans *Le cahier des charges du marché public de services ayant pour objet « Auteur de projet pour l'estimation des fiches PCDR »*, ayant fait l'objet d'un *statu quo* depuis

plus de six mois entre les deux parties, et dont la durée (échéance d'un mois) n'a dès lors pu être respectée, la Commune de Trooz s'entretiendra prochainement avec son directeur financier, qui déterminera laquelle des trois options suivantes permettra de relancer les études des fiches-projets redéfinies dans la seconde colonne du tableau ci-dessus, et ainsi de pouvoir boucler le PCDR de Trooz afin de le présenter devant la CRAT en 2019 :

- Soit le cahier spécial des charges établi en 2018 pourra être corrigé (avec révision éventuelle du prix au regard de l'élaboration de 3 fiches-projets et non plus de 4) sans pour autant devoir procéder à un nouveau marché public et COSETECH restera l'auteur de ces trois études ;
- Soit la Commune se verra obligée de procéder à un nouveau marché public (appel à 3 offres), processus qui ne liera plus forcément le bureau d'études COSETECH à la Commune ;
- Soit la Commune réalisera ces trois études en interne (comme celles des autres fiches du lot1), avec l'aide de ses architectes. En effet, au regard du temps perdu et du désir de la Commune de Trooz de finaliser rapidement son PCDR, M. DE TEMMERMAN se demande si il ne serait pas plus judicieux de choisir cette option, ce qui épargnerait les attentes administratives qu'impliquerait un nouveau marché public mais aussi représenterait de réelles économies communales (un bureau d'études se faisant payer 1500 à 2000 euros par fiche-projet, soit ici 4500 à 6000 euros). En outre, les architectes communaux connaissent bien les espaces précités.

Les études (réalisées en interne ou par un bureau d'études) de ces trois fiches-projets devront présenter – selon la trame exigée par le Développement rural pour les fiches du lot 1 (voir document type d'élaboration d'une fiche-projet dans le précédent CSC) – les détails suivants :

- L'état des lieux de la situation existante ;
- Les statuts de propriétés des biens concernés ;
- Le programme des travaux à réaliser avec évaluation des surfaces ;
- Le plan général de situation sur fond cadastral avec délimitation lisible du périmètre d'intervention ;
- L'esquisse de la situation projetée avec cotations ;
- L'estimation du coût global et le montage financier comprenant toutes les sources de financement prévues.

Enfin, notons que pour que le PCDR soit finalisé, la Commune devra aussi procéder à la même démarche pour les autres fiches du Lot 1 qu'elle avait déjà décidé de métrier et de budgétiser en interne en 2018.

2) Réactualisation de la CLDR

Le second sujet abordé lors de cette réunion est le renouvellement de la CLDR à l'aube de cette nouvelle législature. La CLDR de Trooz devant être réactualisée à minimum 50%, cette dernière devra être validée par le Conseil communal puis par le Ministre du Développement rural. Au regard de la période électorale qui s'annonce au niveau régional, Mme FRANCK a néanmoins récemment informé les agents du GREOVA que les actuelles CLDR pouvaient encore continuer à se réunir en 2019, et ce afin d'éviter un éventuel *statu quo* administratif au niveau régional (attente de validation ministérielle) dernières élections et mise en place de l'actuelle législature. Néanmoins, au regard de du flagrant essoufflement de la CLDR en 2018 (trop peu de personnes présentes à l'unique CLDR s'étant tenue en 2018), Mme A. EVRARD invite la Commune de Trooz à relancer au plus vite l'appel à nouvelles candidatures pour l'intégrer. Elle s'engage à cet effet à lui faire parvenir au lendemain de cette présente réunion un article mis en page par le GREOVA à faire paraître dans le prochain bulletin communal.

(Rapporteur GREOVA : Alix EVRARD)

Documents à distribuer au prochain Conseil communal

<p align="center">Liste des fiches-projets du Lot 1 commandées à COSETECH en 2018</p> <p align="center">(stipulées dans le CSC non respecté)</p>	<p align="center">Liste des fiches-projets du Lot 1 privilégiées par la CLDR</p> <p align="center">(qui feront finalement l'objet des études avec métrés et estimatifs budgétaires)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Trooz, ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>Concerne trop de lieux sur la commune et ne peut représenter un travail de 1500 euros.</i> - Trooz, LA BROUCK, restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et touristes. - Trooz, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Notons que ce lieu n'a pas fait l'objet d'une visite avec M. LEMAIRE en juillet 2018... - Trooz, ENTITE, reconstituer deux bêtchètes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ <i>L'étude d'une telle infrastructure ne concerne pas que le point de départ et d'arrivée, mais aussi tout le trajet que cela implique sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter un travail de 1500 euros.</i> ⇒ <i>En outre, il était prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Trooz, FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lorsque COSETECH a remporté le marché public en 2018, cette fiche-projet faisait alors l'objet d'un dépôt de candidature dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Ministre DE BUE. Cette dernière ne l'ayant finalement pas retenu, cette fiche-projet redevient donc la priorité n°1 dans le cadre du lot 1 du PCDR. - Trooz, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative. - Trooz, FRAIPONT, Rénover et aménager la Salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bien que ce lieu ait été visité avec M. LEMAIRE en juillet 2018, cette fiche-projet qui le concerne n'est pas stipulée parmi les 4 ayant fait l'objet du CSC du 2018...

Fiches-projets (fichier à présenter lors de la prochaine CLDR)	Act* 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Fiches actuellement concernées
TROOZ, ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale	X	X			Etude en interne
TROOZ, ENTITE, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la Gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine		X			Etude en interne
TROOZ, ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité		X			Etude en interne
TROOZ, FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre		X			Etude par bureau d'études
TROOZ, LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et touristes		X			Etude en interne
TROOZ, FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative		X			Etude par bureau d'études
TROOZ, FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative		X			Etude par bureau d'études
TROOZ, ENTITE, Reconstituer deux bêtchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'homme et la Vesdre		X			Etude en interne
TROOZ, ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel	X		X		Collaboration S/GREOVA/QVW + GT Patrimoine (1 ^{er} : 21/02) // Subside provincial de 30000€ pour aménager d'un musée à l'ancienne gare

					de Trooz !!! Délai 30 juin 2018
TROOZ, ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages	X			X	Collaboration SI/GREOVA + GT Cartes et promenades (repris fin 2017 – Prochain : 21/02) // Nouvelle carte touristique + 6 brochures relatives aux 6 promenades pédestres
TROOZ, ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse	X			X	
TROOZ, FORÊT, Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt village	X			X	
TROOZ, PRAYON, Aménager le site de la Rochette	X			X	
TROOZ, ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance				X	
TROOZ, FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente				X	Il a fallu renforcer cette fiche trop faible
TROOZ, NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire				X	
TROOZ, ENTITE, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel				X	Toujours utile si un bâtiment communal venait à manquer dans les 10 prochaines

						années
TROOZ, FRAIPOINT, Préserver un lieu de culte désacralisé en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles					X	Objectif « seniors » du PCDR I // lieu de culte communal
TROOZ, ENTITÉ, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel	X					1 ^{er} GT : 07/03 (présentations travaux récemment réalisés)
TROOZ, ENTITÉ, Faire de Trooz une commune « zéro déchet »	X					
TROOZ, ENTITÉ, Améliorer la coordination et les échanges entre associations	X					
TROOZ, FARIPONT-CAMPAGNE, NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, au circuit-court et à l'environnement	X					
TROOZ, ENTITÉ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en une micro-brasserie et en un espace touristique polyvalent						Bien que projet en boucle, toujours utile au cas où...
TROOZ, ENTITÉ, Informer et sensibiliser à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie						
TROOZ, ENTITÉ, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière						
TROOZ, ENTITÉ, Elaborer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)						

Appel à candidatures CLDR du Bulletin communal (nouvelle législature 2018-2024)



Le PCDR suit son cours et la Commune doit actualiser sa Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

À l'aube de cette nouvelle législature, la Commune de Trooz lance un nouvel appel à des citoyens motivés, soucieux d'influencer concrètement les décisions liées à l'amélioration du cadre de vie et aux projets d'avenir de la Commune élaborés dans le cadre de son PCDR... Elle vous invite donc à introduire votre candidature afin d'intégrer officiellement sa Commission Locale de Développement Rural.



La CLDR, à quoi sert-elle?

Dans le cadre de la démarche de concertation citoyenne spécifique à l'Opération de Développement Rural (ODR) en cours, il s'agit d'une commission consultative constituée de ¼ de citoyens, de tous les âges, villages et catégories socio-économiques, ou encore représentatifs de la vie associative, qui, pour une période de 10 ans, seront invités plusieurs fois par an à collaborer avec la Commune en influençant les décisions et en donnant leur avis quant au bon déroulement du PCDR.



Besoin de plus de détails sur les missions d'une CLDR ?

GREOVA asbl - Service PCDR
Place de Chézy 1 - 4920 HARZÉ
Tél.: 04 384 67 88
pcdr@greova.be - www.pcdr.be



Où et comment postuler ?

Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse cadredevie@trooz.be avant le 20 février 2019 en stipulant brièvement votre intérêt pour le développement rural de votre commune, ou de téléphoner au 04 273 81 74.

Tous les détails vous seront ensuite transmis pour poser officiellement votre candidature.
Au plaisir de vous concerter...

www.pcdr.be www.greova.be



Réunion du 8 mai 2019 (suite procédure)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion du 8 mai 2019 au sujet du lot 1 Administration Communale - rue de Verviers 3 - 4870 Trooz

Pour des raisons budgétaires, la Commune ne pourra pas dépenser plus que le montant alloué à COSETECH en mai 2018 ; soit, pas plus que 6000 à 8000 euros pour toutes les études du lot 1.

OR,

Parce qu'il faut finaliser rapidement le PCDR ;

Parce qu'il n'est pas possible de désigner des architectes communaux à cet effet ;

Parce qu'il est impératif que toutes les fiches-projets du lot 1 présentent des métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels :

La seule option était :

- **Réduire les fiches-projets du lot 1 au nombre de 3,**
- **Et veiller à ce que le prix des études de ces dernières ne dépassent pas le montant prévu en 2018 pour payer le bureau d'études COSETECH.**

Notons que pour ce nouveau travail, un marché public ne sera pas relancé ; COSETECH sera tout simplement reconduit via la correction du CSC de 2018.

Le choix de **ces 3 fiches-projets du lot 1**, qui auraient donc été confiées prochainement au bureau d'études COSETECH, aurait résulté de **nouvelles réflexions stratégiques communales à faire valider** (vote consultatif) **par la CLDR du 22 mai 2019.**

Il s'agissait alors des fiches suivantes car étaient alors retenues ou déplacées en lot 1 (et donc auraient été confiées à COSETECH) :

- **LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus**
Justification : Le village de LA BROUCK compte deux zones susceptibles d'être réaménagées à cet effet. Il s'agit d'un travail estimé à environ 1500 euros.
- Fusion des deux fiches suivantes (précédemment dupliquées en lots 0 et 2) :
 - 1) ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel
 - 2) ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse
- ⇒ **ENTITE, Renforcer l'identité communale par l'inventaire, la préservation/restauration et la valorisation du petit patrimoine local, et par la promotion de son patrimoine historique et mémoriel – dupliquée aussi en lot 0**
Justification : Projet vaste et très à coeur des citoyens. Inventaire du Petit patrimoine en cours. Création actuelle d'un nouveau Musée du Patrimoine à la gare de Trooz. Création de 7 dépliants touristiques et patrimoniaux en cours.
- Transformation de la fiche précédemment en lot 2 : FORÊT, Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt-Village (*Abandon car site classé, donc intouchable ; idem pour le pourtour de la place.*)
- ⇒ **FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente**
Justification : Projet déjà travaillé. Le dossier susceptible d'être fourni à COSETECH allégerait son étude, et donc son coût.

Réunion du 15 mai 2019 (suite procédure avec Bourgmestre, relative aux fiches-projets du lot 1, et préparation de la CLDR du 22 mai)

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion communale au sujet du lot 1 Administration Communale – 22 rue de l’Eglise - 4870 Trooz

Présents F. BELTRAN (Bourgmestre), B. FOURNY (Directeur général), S. MARCQ (Echevin du Développement rural), E. VENDY (Président du CPAS), J. DEGLIN (Echevine en charge du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine), A. EVRARD (Agent de développement – GREOVA).

Objet de la réunion : Suivi de la réunion du 8 mai – Choix des fiches-projets du lot 1 (avec métrés et estimatifs budgétaires à réaliser) pour bonne finalisation du PCDR - Préparation de la CLDR du 22 mai 2019.

Historique des fiches-projets du lot 1 du PCDR

Madame A. EVRARD présente tout d’abord aux personnes présentes le document réalisé suite à une première réunion du 8 mai en présence de l’auteur de programme (L. SMETZ du GREOVA), du Bourgmestre F. BELTRAN et de l’échevin du DR (S. MARCQ) et précisant l’historique des fiches-projets du lot 1 (en passe de finalisation) depuis le mois de mai 2018.

Pour rappel :

1) En mai-juin 2018

L’ancien échevin du DR, M. Christophe MARCK, avait, suite à un marché public, désigné le bureau d’études COSETECH pour réaliser les métrés et estimatifs budgétaires de 4 fiches-projets du lot 1 du PCDR, MAIS plusieurs de ces fiches n’étaient pas cohérentes avec les priorités énoncées par la CLDR, avec le temps de travail qu’elles impliquaient par rapport au budget alloué par la Commune au bureau d’études COSETECH, avec les lieux visités par COSETECH pour la création du CSC.

Ces 4 fiches-projets du lot 1 étaient les suivantes :

- ENTITE, Réaliser des aménagements afin d’améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l’entité
Or, cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une étude de 1500 euros.
- LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et les touristes
- FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative
Or, ce lieu n’avait pas fait l’objet d’une visite de terrain avec M. LEMAIRE (du bureau d’études COSETECH) en 2018 dans le cadre de l’attribution du marché.
- ENTITE, Reconstituer deux bécotches en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l’Homme et la Vesdre

Or, l'étude d'une telle infrastructure ne concernait pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne pouvait représenter une étude de 1500 euros. En outre, il était prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région.

2) Le 8 janvier 2019

Le nouvel échevin du DR, M. Sébastien MARCQ, et l'agent administratif du PCDR, M. Daniel DE TEMMERMAN, ont souligné ces incohérences du CSC, dont le délai d'un mois pour la remise des 4 études n'avait donc pu être respecté par COSETECH. Il avait donc été décidé de repréciser, non plus 4, mais 3 fiches-projets du lot 1 en adéquation avec les projets priorités par la CLDR.

Ces 3 fiches-projets du lot 1 étaient les suivantes :

- FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre
Il s'agissait à nouveau de la plus grande priorité de la CLDR depuis que ce projet n'avait pas été retenu dans le cadre d'un appel à projets de la Ministre DE BUE.
- FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative
- FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative
Bien que le lieu avait été visité avec M. LEMAIRE (COSETECH) en juillet 2018, cette fiche-projet qui le concerne n'était pas stipulée parmi les 4 ayant fait l'objet du CSC de 2018.

3) Le 8 mai 2019

Pour des raisons budgétaires, la Commune ne pourra pas dépenser plus que le montant alloué à COSETECH en mai 2018 ; soit, pas plus que 6000 à 8000 euros pour toutes les études du lot 1.

OR,

Parce qu'il faut finaliser rapidement le PCDR ;

Parce qu'il n'est pas possible de désigner des architectes communaux à cet effet ;

Parce qu'il est impératif que toutes les fiches-projets du lot 1 présentent des métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels :

La seule option était :

- **Réduire les fiches-projets du lot 1 au nombre de 3,**
- **Et veiller à ce que le prix des études de ces dernières ne dépassent pas le montant prévu en 2018 pour payer le bureau d'études COSETECH.**

Notons que pour ce nouveau travail, un marché public ne sera pas relancé ; COSETECH sera tout simplement reconduit via la correction du CSC de 2018.

Le choix de **ces 3 fiches-projets du lot 1**, qui auraient donc été confiées prochainement au bureau d'études COSETECH, aurait résulté de **nouvelles réflexions stratégiques communales à faire valider** (vote consultatif) **par la CLDR du 22 mai 2019.**

Il s'agissait alors des fiches suivantes car étaient alors retenues ou déplacées en lot 1 (et donc auraient été confiées à COSETECH) :

- LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus
Justification : Le village de LA BROUCK compte deux zones susceptibles d'être réaménagées à cet effet. Il s'agit d'un travail estimé à environ 1500 euros.
 - Fusion des deux fiches suivantes (précédemment dupliquées en lots 0 et 2) :
 - 1) ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel
 - 2) ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse
- ⇒ ENTITE, Renforcer l'identité communale par l'inventaire, la préservation/restauration et la valorisation du petit patrimoine local, et par la promotion de son patrimoine historique et mémoriel – dupliquée aussi en lot 0

Justification : Projet vaste et très à coeur des citoyens. Inventaire du Petit patrimoine en cours. Création actuelle d'un nouveau Musée du Patrimoine à la gare de Trooz. Création de 7 dépliants touristiques et patrimoniaux en cours.

- Transformation de la fiche précédemment en lot 2 :
 - FORÊT, Aménager un espace de convivialité sur la place de Forêt-Village (*Abandon car site classé, donc intouchable ; idem pour le pourtour de la place.*)
 - ⇒ FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente
 - Justification : Projet déjà travaillé. Le dossier susceptible d'être fourni à COSETECH allégerait son étude, et donc son coût.*

Choix final des fiches-projets du lot 1

4) OR, en cette présente réunion du 15 mai 2019

Si la précédente réunion du 8 mai avait, pour des raisons budgétaires en lien avec la commande au bureau d'études COSETECH ne pouvant dépasser 6 000 à 8 000 €, réduit les fiches-projets du lot 1 au nombre de 3 (dont les intitulés ne correspondaient malheureusement pas aux priorités émises par la CLDR), il s'avère finalement, après mûre réflexion des personnes présentes, que les fiches-projets du lot 1 tenant les plus à cœur de la CLDR resteront bien dans le lot 1 et présenteront bien pour ce faire les métrés et estimatifs budgétaire qu'exige le Développement rural pour la prochaine validation du PCDR par la région wallonne.

5 fiches-projets intégreront donc le lot 1 selon cette priorisation à proposer à la nouvelle CLDR du 22 mai prochain :

1. FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre
Il s'avère que l'étude de cette fiche-projet a déjà quasiment été menée dans le cadre de la candidature de Trooz non retenue par la Ministre DE BUE suite à son récent appel à projet en faveur des réaménagements de places communales. Il ne manque donc plus à cette étude que les cotations ; elle sera donc finalisée en interne par les deux architectes de la Commune.
2. FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative
Un lien intéressant sera à faire avec la prochaine réalisation (hors PCDR) de la fiche-projet intitulée « FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente », qui va dès lors sortir du PCDR. En effet, le Ministre COLLIN vient d'accorder à ce projet le subside promis à la Commune de Trooz depuis 2011 pour sa restauration. Il ne s'agit ici pas du bâtiment dit « Maka » mais de celui situé en face. Le dossier de cette fiche-projet ayant déjà été quasiment élaboré par un des architectes communaux (plans existants), il s'agira donc pour ces derniers de la finaliser également en interne.
3. FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative
Il s'agira finalement de confier l'étude de la rénovation entière (et non plus partielle) de cette salle au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Cette nouvelle perspective de rénovation inclura l'ajout d'un étage.
4. LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus

Il s'agira d'y créer un nouvel espace de convivialité avec un barbecue, un toit couvert et des bancs. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018.

- 5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente
Ce projet a déjà été travaillé. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Le dossier existant susceptible d'être fourni au bureau d'études COSETECH allégera son étude.

Quant aux 4 autres fiches-projets initialement intégrées dans le lot 1 (avant les nouveaux choix du 8 mai 2019 auxquels la Commune a finalement renoncé) :

- TROOZ, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine
Elle va sortir du PCDR car un subside en faveur des liaisons douces a été accordé à la Commune de Trooz pour la réalisation de ce projet hors PCDR.
- ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité
Cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une seule étude. Elle va donc en lot 2.
- ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre
L'étude d'une telle infrastructure non seulement ne concerne pas les champs de compétence du DR ; en outre, elle ne concerne pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter une seule étude. Il est prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région. Elle va donc en lot 2
- ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale
Le financement de cette fiche n'a pas une portée assez citoyenne ; le DR ne pourra donc jamais la subsidier. Autant alors ne pas la mettre en lot 1. Elle va donc en lot 2.

Les 11 fiches-projets du lot 2 sont donc les suivantes :

- ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages – dupliquée aussi en lot 0
- PRAYON, Aménager le site de la Rochette (d'un point de vue didactique) – dupliquée aussi en lot 0
- ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance (car pas de crèche publique)
- NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire
- ENTITE, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel
- FRAIPONT, Préserver un lieu de culte désacralisé en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles
- ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité
- ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre
- ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale

- ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel – dupliquée aussi en lot 0
- ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse – dupliquée aussi en lot 0

Les 8 fiches-projets du lot 3 sont donc les suivantes :

- ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel – dupliquée aussi en lot 0
- ENTITE, Faire de Trooz une commune zéro déchet – dupliquée aussi en lot 0
- ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations – dupliquée aussi en lot 0
- FRAIPONT-CAMPAGNE et NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement – dupliquée aussi en lot 0
- TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique polyvalent (Rem. : projet de micro-brasserie abandonné)
- ENTITE, Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie
- ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière
- ENTITE, Elaborer un Plan Communal de développement de la Nature

Historique des fiches-projets du PCDR (en passe de finalisation)

En mai-juin 2018	En janvier 2019	En mai 2019
<p>L'ancien échevin du DR, M. Christophe MARCK, avait, suite à un marché public, désigné le bureau d'études COSETECH pour réaliser les métrés et estimatifs budgétaires de 4 fiches-projets du lot 1 du PCDR, MAIS plusieurs de ces fiches n'étaient pas cohérentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec les priorités énoncées par la CLDR, - Avec le temps de travail qu'elles impliquaient par rapport au budget alloué par la Commune au bureau d'études COSETECH, - Avec les lieux visités par COSETECH pour la création du CSC. 	<p>Le nouvel échevin du DR, M. Sébastien MARCQ, et l'agent administratif du PCDR, M. Daniel DE TEMMERMAN, ont souligné ces incohérences du CSC, dont le délai d'un mois pour la remise des 4 études n'avait donc pu être respecté par COSETECH.</p> <p>Il avait donc été décidé de repréciser, non plus 4, mais 3 fiches-projets du lot 1 en adéquation avec les projets priorités par la CLDR.</p>	<p>Pour des raisons budgétaires, la Commune ne pourra pas dépenser plus que le montant alloué à COSETECH en mai 2018 ; soit, pas plus que 6000 à 8000 euros pour toutes les études du lot 1.</p> <p>OR,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parce qu'il faut finaliser rapidement le PCDR ; - Parce qu'il n'est pas possible de désigner des architectes communaux à cet effet ; - Parce qu'il est impératif que toutes les fiches-projets du lot 1 présentent des métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels : <p>La seule option est :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réduire les fiches-projets du lot 1 au nombre de 3, o Et veiller à ce que le prix des études de ces dernières ne dépassent pas le montant prévu en 2018 pour payer le bureau d'études COSETECH.

<p>Ces 4 fiches-projets du lot 1 étaient les suivantes :</p>	<p>Ces 3 fiches-projets du lot 1 étaient les suivantes :</p>	<p>Notons que pour ce nouveau travail, un marché public ne sera pas relancé ; COSETECH sera tout simplement reconduit via la correction du CSC de 2018.</p> <p>Le choix de ces 3 fiches-projets du lot 1, qui seront donc confiées prochainement au bureau d'études COSETECH, résulte de nouvelles réflexions stratégiques communales à faire valider (vote consultatif) par la CLDR du 22 mai 2019.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité Or, cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une étude de 1500 euros. ○ LA BROUCK, Restaurer les espaces verts en lieux de rassemblement et de rencontres pour les villageois et les touristes ○ FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative Or, ce lieu n'avait pas fait l'objet d'une visite de terrain avec M. LEMAIRE (du bureau d'études COSETECH) en 2018 dans le cadre de l'attribution du marché. ○ ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre Or, l'étude d'une telle 	<ul style="list-style-type: none"> ○ FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre Il s'agissait à nouveau de la plus grande priorité de la CLDR depuis que ce projet n'avait pas été retenu dans le cadre d'un appel à projets de la Ministre DE BUE. ○ FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative ○ FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative Bien que le lieu avait été visité avec M. LEMAIRE (COSETECH) en juillet 2018, cette fiche-projet qui le concerne n'était pas stipulée parmi les 4 ayant fait l'objet du CSC de 2018. 	<p style="text-align: center;">VOIR liste des projets</p>

<p>infrastructure ne concernait pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne pouvait représenter une étude de 1500 euros. En outre, il était prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région.</p>		
---	--	--

CLDR du 22 mai 2019

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL CLDR du 22 mai 2019 à 20h Ecole El Nô – rue Haute 444, Trooz

Rappel de l'ordre du jour

- 1) Présentation des nouveaux représentants du Conseil communal ;
- 2) Accueil et présentation des nouveaux membres de la CLDR
- 3) Rappel du planning de l'ODR en cours (étape : pré-finalisation du PCDR) ;
- 4) Présentation pour validation des fiches-projets du lot 1 (nécessitant métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels) ;
- 5) Récapitulatif de toutes les fiches-projets des lots 0, 1, 2 et 3.

Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants
Politique/Quart communal			
	1	Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR	Myriam DUMONT, Conseillère communale
	2	Arthur DEGEE, Conseiller communal	Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale – excusée
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine	Guy MARTIN, Conseiller communal – excusé
Géographique (+ autres)			
Forêt - Au Thier	4	Olivier DEPAIRON, Forêt	Olivier BALTUS, Au Thier
Sainry - Péry	5	Marc POLESE, Sainry - excusé	Charles BEUKEN, Sainry
	6	Yves MATZ, Péry - excusé	Paul VAN DAMME, Sainry
	7	Claude HONORE, Péry	Pierre TERWAGNE, Péry
Prayon	8	Sylvain BOVY, Prayon (démissionnaire)	Manuel MADERA PEREZ, Prayon (démissionnaire)
Fraipont-La Brouck-Trasenster	8	Guy BAILLY, Trasenster	Anne WUIDAR, ...
	9	Olivier LAROCLETTE, La Brouck	Jean-Claude PATUREAU, Fraipont
	10	Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM)	Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseillère en mobilité)
	11	Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont	Yvette SIMONS, Fraipont (Cerele horticole Wallonia, théâtre « Les Djoeu eompères de la Tourette », bénévole « Le Merisier »)
Nessonvaux	12	Stéphane ARIMONT, Nessonvaux	Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant) – excusé
	13	Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement) - excusé	Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité)

~~Daniel DE TEMMERMAN~~ – agent administratif PCDR – excusé, Nancy PIROTTIN, Agent communal
Alix EVRARD, Agent de développement GREOVA

Compte-rendu de la réunion

a. Présentation du PCDR encore en élaboration

Accueil des nouveaux membres

Détails du ROI pour fonctionnement de la CLDR

Le nouvel échevin S. MARCQ en charge du PCDR ouvre la réunion en accueillant les anciens et nouveaux membres de la CLDR. Il passe ensuite la parole à A. EVRARD (agent accompagnateur du GREOVA). Tandis qu'un document explicatif et récapitulatif permet aux nouveaux membres de prendre connaissances de l'étape de finalisation de l'élaboration du PCDR de Trooz, de son fonctionnement et de l'outil opportun qu'il représentera pour la Commune durant 10 ans dès sa prochaine approbation par la Région wallonne, A. EVRARD présente un PowerPoint présentant globalement le processus de participation citoyenne qu'est une ODR, et ce via les groupes de travail et les réunions de la CLDR qui s'opèrent désormais depuis 2010. Enfin le rôle du GREOVA (double mission d'auteur de programme et d'organisme accompagnateur) est rappelé aux membres.

S'ensuit une brève présentation des anciens et nouveaux membres ainsi que les quelques réflexions suivantes quant au fonctionnement et à la composition de la CLDR :

- À l'unanimité, et afin de reconnaître l'implication de chaque citoyen investi dans la CLDR depuis le début de l'ODR en 2010, les décisions seront prises en consensus. Cependant, en cas de désaccord, les membres effectifs et suppléants seront tous invités à voter (pour rappel : leur vote consultatif). La décision sera alors déterminée selon le fonctionnement de la majorité simple. La voix d'un effectif vaudra donc la voix d'un suppléant ;
- Malgré cette équité, il s'agira tout de même de distinguer administrativement les membres effectifs des membres suppléants, et ce pace que la Direction du Développement rural l'exige ;
- Le quorum obligatoire du 1/3 des membres pour la légitimité d'une réunion de CLDR concernera donc toutes membres confondus (effectifs comme suppléants) ;
- Les membres qui souhaitent – malgré ces mesures égalitaires entre effectifs et suppléants – être effectifs sont invités à le communiquer à N. PIROTIN (qui gère la composition de la CLDR de Trooz) ;
- Tous les membres présents ce jour ont bien été officiellement inscrits à cette nouvelle CLDR. Le Conseil communal a d'ailleurs validé cette composition ;
- Il ne reste plus au Directeur général, M. B. FOURNY, qu'à transmettre le ROI (toujours celui de 2014) et cette nouvelle composition (dont il faut encore déterminer les effectifs et les suppléants) à Mme B. FRANCK (DDR) pour approbation du Ministre de la Ruralité, et idéalement avant le Comité d'Accompagnement du 4 juin 2019 prévu à Namur à son cabinet.

b. Rappel des différentes catégorisations par lots (0,1,2 et 3)

A. EVRARD rappelle aux membres les différentes catégorisations des fiches-projets élaborées en GT et en CLDR :

Lot 0

-Petites actions menées grâce à la mobilisation citoyenne en GT/CLDR moyennant un bon soutien communal (exemple : projets de 7 dépliants touristiques de balades cyclo-pédestres et nouveau projet muséal de la gare de Trooz)

Lot 1

-Gros projets coûteux nécessitant un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiaires
- À réaliser idéalement dans les 3 premières années du PCDR (~~obligatoire~~)

Lot 2

- Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiaires
- À réaliser idéalement dans les 6 premières années du PCDR (~~obligatoire~~)

Lot 3

- Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiaires
- Sans planning de réalisation – idéal pour les cartes JOKER

Attention, ces catégorisations par lots, sauf pour le lot 1 qui exige des pré-études plus onéreuses, n'existent qu'à titre indicatif. En effet, la DDR sera assez souple selon les opportunités que pourrait saisir la Commune tout au long de ces 10 années. Elle sera par exemple d'accord de faire passer une fiche-projet du lot 2 en priorité si une bonne raison le justifie.

c. Propositions et réflexions relatives aux fiches-projets du lot 1 (métrés et estimatifs budgétaires étudiés par les architectes communaux ou le bureau d'études COSETECH), ainsi qu'à leur priorisation

A. EVRARD rappelle que le PCDR, dès qu'il sera approuvé par la Région wallonne, ouvrira une période de 10 ans durant laquelle la Commune de Trooz pourra solliciter la RW (via la Direction du Développement rural, c'est-à-dire le Ministre COLLIN) pour son co-financement de gros projets à réaliser sur la commune, mais à deux conditions :

- Il faut que les lieux concernés par les fiches-projets soient bien des propriétés communales (terrains - éventuellement à acquérir - ou biens immobiliers) ;
- Il faut que les aménagements souhaités dans ces fiches-projets relèvent bien des compétences de la Direction du Développement rural. Il subsidiara donc par exemple une maison de village ou un espace public, mais pas une éolienne, un nouvel emploi fixe (Marybel), un hall sportif (Infrasports) ou un Ravel (CGT/Mobilité douce).

Aussi, pour le lot 1, dont les études des métrés et estimatifs budgétaires obligatoires sont onéreuses, A. EVRARD rappelle qu'il faut s'assurer que ses fiches-projets seront bien subsidiables par le Développement rural. Elle annonce donc la proposition des 5 fiches-projets les plus stratégiques (au niveau budgétaire comme des compétences du DR) à positionner mais aussi à prioriser au sein du lot 1. Si cette proposition est validée ce jour, l'attribution des études des 5 fiches-projets concernées au bureau d'études COSETECH (pour 3) et aux architectes communaux (pour 2), pourra être validée en Collège puis en Conseil communal. Il s'agit des 5 fiches-projets citées ci-dessous, sous lesquelles s'ensuivent les *commentaires des membres rapportés en ce jour* :

1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre

- Il s'avère que l'étude de cette fiche-projet a déjà quasiment été menée dans le cadre de la candidature de Trooz non retenue par la Ministre DE BUE suite à son récent appel à projet en faveur des réaménagements de places communales. Il ne manque donc plus à cette étude que les cotations ; elle sera donc finalisée en interne par les deux architectes de la Commune.
 - ⇒ *Tous les membres adhèrent à la priorisation de ce projet : M. PATUREAU rappelle par contre qu'il faudrait étendre le périmètre de la zone concernée jusqu'à l'Eglise, cette dernière étant susceptible dans le futur de voir une de ces parties consacrées à la vie citoyenne.*
 - ⇒ *M. BALTUS ainsi que d'autres membres souhaitent cependant que le dossier-projet travaillé dans le cadre de la candidature (refusée) ayant fait suite à l'appel à projets de la Ministre DE BUE soit présenté aux membres lors d'une prochaine CLDR. M. MARCQ répond qu'une prochaine CLDR pourra se tenir en juin 2019 à cet effet.*

1.2 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative

- Un lien intéressant sera à faire avec la prochaine réalisation (hors PCDR) de la fiche-projet intitulée « FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente », qui va dès lors sortir du PCDR. En effet, le Ministre COLLIN vient d'accorder à ce projet le subside promis à la Commune de Trooz depuis 2011 pour sa restauration.
Il ne s'agit ici pas du bâtiment dit « Maka » mais de celui situé en face. Le dossier de cette fiche-projet ayant déjà été quasiment élaboré par un des architectes communaux (plans existants), il s'agira donc pour ces derniers de la finaliser également en interne.

1.3 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative

- Il s'agira finalement de confier l'étude de la rénovation entière (et non plus partielle) de cette salle au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Cette nouvelle perspective de rénovation inclura l'ajout d'un étage.
⇒ *Il est suggéré et approuvé par tous que cette fiche-projet soit finalement priorisée 1.4 et pas 1.3 afin que les projets prioritaires ne concernent pas exclusivement Fraipont et laisse la part belle au village de La Brouck.*

1.4 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus

- Il s'agira d'y créer un nouvel espace de convivialité avec un barbecue, un toit couvert et des bancs. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018.
⇒ *Il est suggéré et approuvé par tous que cette fiche-projet soit finalement priorisée 1.3 et pas 1.4 afin que les projets prioritaires ne concernent pas exclusivement Fraipont et laisse la part belle au village de La Brouck.*

1.5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

- Ce projet a déjà été travaillé. Il s'agira de créer une cuisine extérieure en ce lieu. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Le dossier existant susceptible d'être fourni au bureau d'études COSETECH allégera son étude.
⇒ *Tout comme de projet de la Place Emile Vandervelde de Fraipont, les membres souhaitent se voir présenter le dossier déjà réalisé pour ce projet. Une présentation à ce sujet leur sera donc aussi faite lors d'une prochaine CLDR à fixer en juin 2019.*

Tous les membres valident donc cette priorisation moyennant un échange de la fiche-projet 1.3 avec la 1.4.

d. Nouvelles propositions de fiches-projets en lots 0, 2 et 3

Par contre, plusieurs membres souhaitent connaître les raisons de la disparition du lot 1 de 4 autres fiches-fiches qui y étaient jadis incluses. A. EVRARD leur explique alors pourquoi elles ont muté dans un autre lot ou ont disparu. Il s'agit des 4 fiches-projets citées ci-dessous, sous lesquelles s'ensuivent les *commentaires des membres rapportés en ce jour* :

~~TROOZ, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine~~

- Elle est sortie du PCDR car un subside en faveur des liaisons douces a été accordé à la Commune de Trooz pour la réalisation de ce projet hors PCDR.

- ⇒ Bien qu'il soit légitime de sortir dès lors cette fiche-projet du PCDR, les membres souhaitent en une variante en lot 3 qui pourrait compléter ce premier projet : **TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne »** (qui vient d'être acceptée par LEM jusqu'à la Gare) **depuis la Gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster**
- ⇒ Il s'agirait donc de prolonger cette Vesdrienne vers Fraipont en coupant les Longtraz

ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité

- Cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une seule étude. Elle va donc en lot 2.
- ⇒ Il n'existe par exemple aucun aménagement sur Péry ou Nessonvaux. Néanmoins, pour ne pas condamner la fiche s'en tenir à cette dernière localité, les membres décident de la laisser intitulée pour toute l'entité.
- ⇒ Un nouveau Groupe de Travail réunissant un ou des comité(s) de quartier(s) pourraient dans le futur être mené à cet effet.

ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre

- L'étude d'une telle infrastructure non seulement ne concerne pas les champs de compétence du DR ; mais elle ne concerne en outre pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter une seule étude. Il est prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région. Elle va donc en lot 2.
- ⇒ S. MARCQ et N. PIROTTIN rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec la commune Esneux qui a mis sur pied un projet similaire.

ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale

- Le financement de cette fiche n'a pas une portée assez citoyenne ; le DR ne pourra donc jamais la subsidier. Autant alors ne pas la mettre en lot 1. Elle va donc en lot 2.
- ⇒ S. MARCQ rappelle qu'il s'agissait surtout des trois bâtiments communaux suivants : le hall omnisports, l'Administration communale et la salle des Mariages à proximité.

Les membres, au fil de leurs discussions, partagent le souhait d'ajouter encore les fiches suivantes :

En lot 0 uniquement :

ENTITE, Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés

En lot 0 et 3 :

ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial

- ⇒ Cette fiche connaît déjà des débuts grâce à un comité de quartier qui a lui-même commencé à financer un projet de réhabilitation de 5 mares.

NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser

- ⇒ Les membres ont suggéré qu'un nouveau Groupe de Travail réunissant un ou des comité(s) de quartier(s) soit mené à cet effet.
- ⇒ Les biefs et moulins (qui seront bientôt mises à l'honneur dans une brochure touristique) représentent en effet un patrimoine trop peu connu à Nessonvaux.

En lot 3 uniquement :

FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espaces consacré(s) à la convivialité sur le site du Castel (site et monument classé en propriété communale)

- ⇒ *Bien que tout aménagement y soit difficile au regard de son caractère classé, les membres souhaiteraient que la restauration et une nouvelle affectation soit possible au sein même du Castel.*
- ⇒ *Bien que cette tâche soit compliquée, ce bâtiment historique inutilisé est en effet menacé par la dégradation*

e. Récapitulatif des fiches-projets des lot 0, 1, 2 et 3 selon les derniers souhaits de cette CLDR du 22 mai 2019

Le fait que le DR ne subsidie que les fiches-projets dont les aménagements concernent ses compétences n'empêche pas l'existence de nombreuses fiches en faveur de ces autres domaines de compétences (tous les pouvoirs subsidiaires pouvant être sollicités par les Communes : Infrasports, CGT, Mobilité douce, Patrimoine, SPW Routes et bâtiments, ..., ou encore appels à projet remportés pouvant participer au co-financement des projets).

Intitulé des fiches	Lot 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Note
1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre		X			Etude en interne Le périmètre de cette f-p doit s'étendre jusqu'à l'église en apportant des modifications aux rues du Village et Louis Leménager
1.2 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative		X			Etude en interne
1.3 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus		X			Etude de COSETECH
1.4 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative		X			Etude de COSETECH
1.5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente		X			Etude de COSETECH
ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages	X		X		Amorcée en lot 0 (GT cartes et promenades – création en

					cours de 7 dépliant)
PRAYON, Aménager le site de la Rochette (d'un point de vue didactique)	X		X		
ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance (car pas de crèche publique)			X		Gros besoin sur la Commune
NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire			X		
ENTITE, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel			X		F-p joker
FRAIPONT, Préserver l'église communale en la transformant partiellement en infrastructure de rencontres intergénérationnelles			X		Menacée dans le futur par une dégradation et aucun moyen actuellement pour la préserver. Éventuellement complémentaire à la fiche 1.1
ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité			X		Groupes de travail à prévoir à cet effet dans le futur avec les divers Comités de quartiers
ENTITE, Reconstituer deux bêtchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre			X		Contacts à prendre avec les écoles du bois et le CGT
ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale	X		X		Pas de portée vraiment citoyenne
ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel	X		X		Amorcée en lot 0 (GT création musée)
ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse	X		X		Amorcée en lot 0 (GT cartes et promenades – création de 7 dépliant touristiques)
TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne » (qui vient d'être acceptée par LEM jusqu'à la Gare) depuis	X			X	Complémentaire à la fiche-projet

la Gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster					abandonnée relative à la liaison lente (Chaufontaine-Trooz) désormais intégrée dans le projet hors PCDR Vesdrienne (LEM)
ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel	X			X	Amorcée en lot 0
ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations	X			X	Amorcée en lot 0 (agenda fédérateur en ligne, Journée des associations, etc.). Eventuellement complémentaire à la f-p suivante si création d'une maison des associations.
TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique polyvalent (Rem. : projet de micro-brasserie abandonné)	X			X	Eventuellement complémentaire à la f-p précédente
FRAIPONT-CAMPAGNE et NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement	X			X	Un peu irréaliste car site actuellement très insécurisé pour les enfants. Bel investissement annuel par CarMeuse.
ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial	X			X	Amorcée en lot 0 avec un comité de quartier en faveur de 5 mares à réhabiliter
NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de	X			X	Groupe de

convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser					travail à prévoir à cet effet avec le Comité de quartier de Nessonvaux
FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espaces consacré(s) à la convivialité sur le site du Castel (site et monument classé en propriété communale)				X	Obstacle du caractère classé de ce site pour la moindre intervention Seulement f-p joker
ENTITE, Réhabiliter l'accès aux sentiers vicinaux que les voisins des alentours se sont illégalement appropriés	X				
ENTITE, Faire de Trooz une commune zéro déchet	X				
ENTITE, Elaborer un Plan Communal de développement de la Nature	X				Initiative onéreuse à charge de la Commune
ENTITE, Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie	X				
ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière	X				

Document utilisé en séance :

Rappel de l'ordre du jour

- 1) Présentation des nouveaux représentants du Conseil communal ;
- 2) Accueil et présentation des nouveaux membres de la CLDR
- 3) Rappel du planning de l'ODR en cours (étape : pré-finalisation du PCDR) ;
- 4) Présentation pour validation des fiches-projets du lot 1 (nécessitant métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels) ;
- 5) Récapitulatif de toutes les fiches-projets des lots 0, 1, 2 et 3.

3) Rappel du Planning de l'ODR (étape actuelle : pré-finalisation du PCDR)

Voir présentation *Power Point* à cet effet.

Le PCDR, dès qu'il sera approuvé par la Région wallonne – **ouvrira une période de 10 ans durant laquelle la Commune de Trooz pourra solliciter la RW** (via la Direction du Développement rural, càd le Ministre COLLIN) pour son co-financement de gros projets à réaliser sur ses propriétés communales (terrains ou immobilier).

Le GREOVA a une double casquette :

- 1) **Organisme accompagnateur de la Commune durant toute son ODR** (c'est-à-dire depuis le début de l'élaboration du PCDR jusqu'à son dernier jour de validité, soit 10 ans après sa prochaine validation par la Région wallonne)
- 2) **Auteur de programme (càd rédacteur du PCDR de Trooz).**
- 3) **En quoi consiste ce document PCDR ? Et comment s'est-il élaboré ?**
Gros syllabus à présenter à la Commune en 6 parties
 1. *Diagnostic socio-économique de la commune* (analyse statistiques) -
 2. *Consultation populaire* (la vôtre est bouclée)
 3. *Diagnostic partagé* (càd confrontation des parties 1 et 2)
 4. *Défis et objectifs de développement*
 5. *Fiches-projets des lots 0,1,2,3*

Lot 0 -Petites actions menées grâce à la mobilisation citoyenne en GT/CLDR moyennant un bon soutien communal (exemple : projets de 7 dépliant touristiques de balades cyclo-pédestres et nouveau projet muséal de la gare de Trooz)

Lot 1-Gros projets coûteux nécessitant un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants

- À réaliser idéalement dans les 3 premières années du PCDR (~~obligatoire~~)

Lot 2-Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants

-À réaliser idéalement dans les 6 premières années du PCDR (~~obligatoire~~)

Lot 3-Projets coûteux ou non susceptibles de nécessiter un co-financement par la RW et autres pouvoirs subsidiants

-Sans planning de réalisation – idéal pour les cartes JOKER

Attention, **ces catégorisations par lots**, sauf pour le lot 1 qui demande des pré-études plus onéreuses, **n'existent qu'à titre indicatif**. En effet, la **DDR** sera assez souple selon les opportunités que pourrait saisir la Commune tout au long de ces 10 années. Elle sera par exemple **d'accord de faire passer une fiche-projet du lot 2 en priorité si une bonne raison le justifie**.

Le Développement rural subsidiera les projets dont les aménagements souhaités relèvent bien de ses compétences et dont la localisation sera sur des propriétés communales. Il subsidiera une maison de village par exemple, mais pas une éolienne, un nouvel emploi fixe (Marybel), un hall sportif (Infrasports) ou un Ravel (CGT/Mobilité douce).

Ce qui n'empêche pas l'existence de nombreuses fiches en faveur de ces autres domaines de compétences (tous les pouvoirs subsidants pouvant être sollicités par les Communes : Infrasports, CGT, Mobilité douce, Patrimoine, SPW Routes et bâtiments, ..., ou encore appels à projet remportés pouvant participer au co-financement des projets)

MAIS pour le LOT 1, autant s'assurer que ses fiches-projets seront bien subsidiables par le Développement rural.

4) Présentation pour validation des fiches-projets du lot 1

(nécessitant métrés et estimatifs budgétaires réalisés par des professionnels)

Voici la proposition des **5 fiches-projets** les plus stratégiques à positionner mais aussi prioriser au sein du lot 1 à faire valider en ce jour.

1.2 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre

Il s'avère que l'étude de cette fiche-projet a déjà quasiment été menée dans le cadre de la candidature de Trooz non retenue par la Ministre DE BUE suite à son récent appel à projet en faveur des réaménagements de places communales. Il ne manque donc plus à cette étude que les cotations ; elle sera donc finalisée en interne par les deux architectes de la Commune.

1.6 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative

Un lien intéressant sera à faire avec la prochaine réalisation (hors PCDR) de la fiche-projet intitulée « FENDERIE, Réaménager le site du Maka en infrastructure touristique polyvalente », qui va dès lors sortir du PCDR. En effet, le Ministre COLLIN vient d'accorder à ce projet le subsidie promis à la Commune de Trooz depuis 2011 pour sa restauration.

Il ne s'agit ici pas du bâtiment dit « Maka » mais de celui situé en face. Le dossier de cette fiche-projet ayant déjà été quasiment élaboré par un des architectes communaux (plans existants), il s'agira donc pour ces derniers de la finaliser également en interne.

1.7 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative

Il s'agira finalement de confier l'étude de la rénovation entière (et non plus partielle) de cette salle au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Cette nouvelle perspective de rénovation inclura l'ajout d'un étage.

1.8 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus

Il s'agira d'y créer un nouvel espace de convivialité avec un barbecue, un toit couvert et des bancs.

L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018.

1.9 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

Ce projet a déjà été travaillé. L'étude de ce projet sera confiée au bureau d'études COSETECH, dont le marché a déjà été attribué en mai 2018. Le dossier existant susceptible d'être fourni au bureau d'études COSETECH allégera son étude.

⇒ **Approbation ?**

(vote consultatif des membres effectifs/suppléants si absence de leurs effectifs)

Quant aux 4 autres fiches-projets initialement intégrées dans le lot 1 :

- **TROOZ, Aménager une liaison lente le long de la Vesdre entre la gare de Trooz et l'esplanade du Casino de Chaudfontaine**
Elle va sortir du PCDR car un subsidie en faveur des liaisons douces a été accordé à la Commune de Trooz pour la réalisation de ce projet hors PCDR.
- **ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité**
Cette fiche concernait trop de lieux sur la commune et ne pouvait représenter une seule étude. Elle va donc en lot 2.
- **ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre**
L'étude d'une telle infrastructure non seulement ne concerne pas les champs de compétence du DR ; en outre, elle ne concerne pas que le point de départ et d'arrivée d'une barque sur la place EVV de Fraipont, mais aussi tout son trajet sur la Vesdre, ce qui ne peut représenter une seule étude. Il est prévu que ce travail fasse l'objet de travaux pratiques d'écoles professionnelles (section bois et menuiserie) de la région. Elle va donc en lot 2.
- **ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale**
Le financement de cette fiche n'a pas une portée assez citoyenne ; le DR ne pourra donc jamais la subsidier. Autant alors ne pas la mettre en lot 1. Elle va donc en lot 2.

5) Récapitulatif de toutes les fiches-projets des lots 0,1, 2 et 3

Intitulé des fiches	Lot 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Note
1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre		X			Etude en interne
1.2 FENDERIE, Aménager le bâtiment contigu à la Maison de la Laïcité en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative		X			Etude en interne
1.3		X			Etude en

FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative					interne
1.4 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus		X			Etude de COSETECH
1.5 FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente		X			Etude de COSETECH
ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages	X		X		Pas besoin d'étude
PRAYON, Aménager le site de la Rochette (d'un point de vue didactique)	X		X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Encourager les gardiennes ONE via la mise à disposition d'un local adapté pour la petite enfance (car pas de crèche publique)			X		Pas besoin d'étude
NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de le préserver et de sensibiliser la population à son histoire			X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Acquérir un bâtiment pour en faire un espace polyvalent et intergénérationnel			X		Pas besoin d'étude
FRAIPONT, Préserver un lieu de culte désacralisé en le transformant en infrastructure de rencontres intergénérationnelles			X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages de l'entité			X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Reconstituer deux bétchètes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de créer un lien entre l'Homme et la Vesdre			X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale	X		X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel	X		X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse	X		X		Pas besoin d'étude
ENTITE, Installer des panneaux hydronymes afin de restaurer l'image des cours d'eau et valoriser le patrimoine naturel	X			X	Pas besoin d'étude
ENTITE, Faire de Trooz une commune zéro déchet –	X			X	Pas besoin

dupliquée aussi en lot 0					d'étude
ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations	X			X	Pas besoin d'étude
FRAIPONT-CAMPAGNE et NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football pour y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement	X			X	Pas besoin d'étude
TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique polyvalent (Rem. : projet de micro-brasserie abandonné)					Pas besoin d'étude
ENTITE, Informer et sensibiliser la population à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie	X			X	Pas besoin d'étude
ENTITE, Réfléchir à la future réhabilitation de la dépendance de carrière	X			X	Pas besoin d'étude
ENTITE, Elaborer un Plan Communal de développement de la Nature				X	Pas besoin d'étude

CLDR du 12 juin 2019

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

—————
COMMUNE DE TROOZ
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Réunion de la CLDR du 12 juin 2019 – 20h
Salle des Mariages – rue de l’Eglise 22, Trooz

Rappel de l’ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 22 mai 2019 ;
2. Présentation des projets 1.1 et 1.5 avant leur étude respective par les architectes communaux et COSETEH ;
3. Divers.

Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants	
Politique/Quart communal				
	1	Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR		
	2		Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale - excusée	
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine		
Géographique (+ autres)				
Forêt - Au Thier	4		Olivier BALTUS, Au Thier	
Sainry - Péry	5	Marc POLESE, Sainry	Charles BEUKEN, Sainry	
	6		Paul VAN DAMME, Sainry	
	7	Claude HONORE, Péry	Pierre TERWAGNE, Péry, excusé	
Prayon	8	Guy BAILLY, Trasenster	Anne WUIDAR, ...	
Fraipont-La Brouck- Trasenster		9	Olivier LAROCLETTE, La Brouck, excusé	Jean-Claude PATUREAU, Fraipont
		10		
		11	Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont	
Nessonvaux	12		Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant) - excusée	
	13	Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement) – excusé	Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d’expression et de créativité)	

Daniel DE TEMMERMAN – agent administratif PCDR – excusé, Nancy PIROTTIN, Agent communal
Alix EVRARD, Agent de développement GREOVA

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 22 mai 2019

Le PV est approuvé par tous moyennant les remarques suivantes :

- Page 1 : Sébastien MARCQ et pas ~~MARCK~~ ;
- Page 4 : M. PATUREAU et pas ~~PATHUREAU~~ ;
- Page 4, point 1. 1 : M. PATUREAU souhaite savoir ce qu'il est advenu des suggestions qu'il avait jadis partagées au GREOVA concernant la fiche-projet 1.1 relative à l'aménagement de la place Emile Vandervelde de Fraipont. Mme EVRARD lui répond que certaines de ces suggestions étaient déjà trop précises (car relatives aux impétrants *etc.*) que pour apparaître dans la fiche à ce stade, c'est-à-dire avant son activation future auprès du DR et son étude en profondeur par un bureau d'études. Certaines remarques globales néanmoins susceptibles de manquer à la rédaction actuelle pourront encore être rajoutées à cette fiche-projet dont les métrés et estimatifs budgétaires seront prochainement réalisés par les architectes communaux (ayant également reçu les remarques de M. PATUREAU) ;
- Page 8 : au point 1.4 du tableau, dans la case « note » : « étude de COSETECH » et pas « étude ~~en interne~~ ».

b. Présentation du pré-projet relatif à la fiche-projet 1.1 : FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre

M. MARCQ présente aux membres une présentation visuelle de ce projet qui n'a pas été retenu dans le cadre de la candidature troozienne au récent appel à projets lancé par la Ministre V. DE BUE. S'ensuit la question suivante : le contenu de ce projet avait-il été soumis à la CLDR et/ ou à la population dans le cadre de cette candidature ? Mme EVRARD répond que non. En effet, cette candidature communale auprès de Mme DE BUE sortait du contexte du PCDR, et dès lors aussi de celui de la CLDR. M. MARCQ rajoute qu'il s'agissait en outre d'un pré-projet, et que si ce dernier avait été par chance retenu par la Ministre DE BUE, une étude approfondie aurait bien entendu été menée par un bureau d'études en tenant compte du sondage de la population. Maintenant que l'on sait que cette candidature n'a pas été retenue, ce projet peut donc redevenir la fiche-projet prioritaire dans le contexte du PCDR afin de se voir réalisé prochainement grâce à un cofinancement du Développement rural (dès que le PCDR aura été validé par la Région wallonne).

M. MARCQ rajoute que rien de ce qui est présenté ici n'est déjà figé et que toute suggestion de la CLDR sera encore longtemps bienvenue à ce sujet. Mme EVRARD rajoute en outre que les détails de cette fiche-projet ne devront se préciser que lorsque cette dernière sera activée auprès du DR et confiée dès lors à un bureau d'études pour son projet définitif. Mme EVRARD rajoute que le délai entre les deux phases d'une convention DR (phase 1 « faisabilité » et phase 2 « réalisation ») est assez long que pour récolter l'avis des citoyens et membres de la CLDR, mais aussi pour adapter le projet selon les conditions stipulées par les futurs pouvoirs subsidiaires susceptibles dans le futur d'accepter le cofinancement de ce projet (Commune, *DGO3 Développement rural, DGO 1 Routes et Bâtiments, DGO3 Espaces verts, DGO2 Mobilité douce...*).

Cette présentation communale comporte les faits marquants suivants :

- La projection d'un **rond-point** au milieu de la place au lieu de l'actuel parking (devant la maison du boucher DENOZ et l'arrêt de bus peu sécurisé : les enfants étant obligés de sortir du bus côté rue). Notons que le bus passerait dès lors à droite et non plus devant les maisons. Une question s'ensuit : est-il nécessaire de conserver un double emplacement bus (comme c'est actuellement le cas) sur les lieux alors qu'il n'y a jamais qu'un bus à la fois sur cet emplacement ?
- La très grande possibilité pour la Commune d'acquérir un **nouveau terrain** (hors PCDR) à proximité de l'école libre où pourrait apparaître un **nouveau parking**. Ce dernier garantirait le **désengorgement de la**

place, dont la convivialité est gâchée par un parcage excessif et par une circulation trop importante et dangereuse aux heures de pointe. Un membre rappelle néanmoins que cette limitation du parcage ne doit pas nuire à la bonne desserte des écoliers par leurs parents ;

- La création d'une *troisième entrée dans l'école libre* serait dès lors aussi envisagée ;
- À proximité de la *Vesdre* : un *kiosque convivial*, plusieurs *arbres préservés* (et peut être aussi des nouvelles essences d'arbres indigènes) malgré une *vue dégagée sur l'eau*, ainsi que la création d'un *ponton* par un escalier menant de l'extrémité de la place à la petite berge qui deviendrait le point de départ, ou du moins le lieu de présentation, d'une *bêchette* reconstituée sur la Vesdre ;
- Un membre demande pourquoi, non loin du ruisseau du Havegné, il existe un autre *ruisseau canalisé*. Ce dernier l'est en fait devenu lorsque l'eau alimentaire a été installée (les puits, pompes des ruisseaux et fontaines devenaient alors inutiles). À cette époque jusqu'à laquelle les ruisseaux ne présentaient qu'une simple utilité sanitaire citoyenne, l'esthétique de ce ruisseau en ces lieux ne fut pas un argument pour le conserver. Il a dès lors été canalisé ;
- Concernant un *passage entre l'Eglise (fin de sacristie) et l'ancien presbytère*, il s'agira de déterminer si oui ou non ce passage pourra intégrer le projet car l'ancien presbytère a été racheté par un privé.

À la fin de cette présentation, Mme EVRARD lit aux membres le contenu de la fiche-projet jusqu'ici rédigée à cet effet dans la partie 5 du PCDR. Au regard de son contenu trop souvent redondant, il serait aujourd'hui opportun, après confrontation entre le premier projet jadis imaginé par la CLDR et celui imaginé par la Commune ayant fait l'objet de la candidature non retenue par Mme DE BUE, de la synthétiser en en redéfinissant les lignes directrices. Les voici, accompagnées de remarques pertinentes des membres :

OBJECTIF 1 : Y renforcer les rencontres et la convivialité (tranquillité, espace citoyen et verdure, lien avec la Vesdre)

- Etendre idéalement ce périmètre de revalorisation comme tel :
 1. *Jusqu'à l'Eglise* (Plus précisément jusqu'à la venelle venant de la rue Bocquenade - la CLDR marque un consensus à cet égard) ;
 2. *Et encore au-delà* (puisque un nouveau terrain à proximité sera bientôt acquis par la Commune pour y décaler la zone de parcage) ;
 3. Éventuellement *jusqu'à l'entrée de la place* ;
 4. Et *jusqu'aux deux petites cours pittoresques* situées à proximité ;

Attention : la rue cour Laveau appartient bien à la Commune, mais pas l'autre ;

- Enfin, *jusqu'à la Vesdre* – à dégager - via le projet du *ponton, de l'escalier* et du *kiosque convivial*, moyennant la *préservation des plus beaux arbres*.
- Consulter la Province de Liège quant à la garantie de la solidité de la voûte en briques du ruisseau du Havegné :
 - En effet, lors de chaque crue, trop d'alluvions s'accroissent à la sortie. Il est nécessaire de vérifier cette voûte car si elle venait à partiellement se laisser aller, une nouvelle rénovation pourrait suivre la réalisation de cette fiche-projet et ainsi impliquer un double travail et une double dépense. Bien que la Province en soit la propriétaire, la voûte profite à la Commune, aussi, sa restauration pourrait tout de même incomber à cette dernière.
- Y Inclure un nouvel éclairage convivial mais écologique (éventuellement à utilisation non continue pour ne pas déranger les oiseaux).

- Il faudra veiller à ce que l'objectif suivant, secondaire et visant l'amélioration de la mobilité sur les lieux, ne rende finalement **pas la place plus petite** car ce sont bien **les habitants** et non les voitures qui **doivent se réapproprier les lieux**.

OBJECTIF 2 : Y améliorer la mobilité (circulation, parking, sécurité), en tenant compte des axes essentiels du centre de Fraipont

- Rendre la place aux habitants par une **réduction de la zone de parcage actuelle de 17 à 8 places**, mais en veillant :
 - À l'***acquisition en contrepartie du nouveau terrain communal où serait aménagé un autre parking***, idéalement ***végétalisé*** pour conserver l'aspect actuel verduré de ce terrain ; voire aussi au ***rajout de quelques places au niveau de la Gare*** ;
 - Au ***maintien de la bonne desserte des écoles et commerces*** à proximité (passage camion frigo pour la boucherie DENOZZ, ou du camion poubelles...). Il en va de même pour le passage et le parcage annuels des camions forains ;
 - À ***ne pas faire davantage de place aux voitures en mouvement*** (car ce n'est pas la priorité de cette fiche-projet).
 - À cet effet il est suggéré que le bureau d'études qui travaillera en profondeur cette fiche-projet lors de son activation auprès du DR soit expert en matière de mobilité et d'urbanisme.
 - Mme DEGLIN informe encore les membres du fait suivant : la nouvelle école accueillera 60 enfants en plus ; il est dès lors indispensable de trouver des solutions pour réguler le trafic, qui risque dès lors de s'accroître encore aux heures de pointe.
 - Un membre suggère aussi que toute la mobilité de Fraipont soit repensée en tenant compte de la triangulation des axes existants entre la place, les deux écoles et la salle Floréal situées à proximité.
 - Enfin, M. PATUREAU soutient qu'il serait intéressant de « déplacer » la place Emile Vandervelde jusqu'à la ruelle près de l'église afin d'obtenir un petit plan incliné à la route et ainsi réduire la vitesse, mais aussi jusqu'à la sortie de la rue Louis Leménager (aménagée en descente), ce qui permettrait d'intégrer carrément la route à la place. Cette option impliquerait néanmoins de déclasser certaines maisons (c'est-à-dire de leur imposer un changement d'adresse).
 - Au ***tournant facile du bus sortant de son emplacement***. Notons que pour le moment, aux heures de pointe, 3 rangées de voitures de parents attendant leurs enfants sortant de l'école obstruent quotidiennement cet emplacement bus. Une possibilité serait de ne pas faire un axe de prolongation du cul-de-sac de l'école libre (d'où l'option d'un rond-point ; une autre option serait aussi de seulement réserver une zone de parcage hors horaire scolaire). Il est enfin important qu'une nouvelle hauteur à cet endroit n'empêche finalement ce bus de tourner.
- **Intégrer des trottoirs**
 - Le long de la ligne de chemin de fer n'est actuellement en effet qu'un fossé. La convivialité ne pourra être de mise que si les piétons peuvent se déplacer en toute sécurité.
- **Faire honneur à la mobilité douce, en y intégrant si possible (car les voiries sont étroites) des pistes cyclables pour permettre aux écoliers d'accéder à leur école en vélo** :
 - Pour rappel : les ***voies lentes en site propre*** (option la plus sécurisée) peuvent être subsidiées jusqu'à 80 % par le DR pour une première tranche de 500 000 euros, puis à 50% pour la seconde ;
 - Il s'agirait là de la meilleure manière de faire se rencontrer les deux objectifs de cette fiche-projet : ***convivialité (prioritaire) et mobilité (secondaire)***.

Pour la totalité du projet :

- **Consulter la CCATM et se faire conseiller en matière de mobilité**
 - Notons que la **CCATM** n'a pas encore été informée de ce projet mais que sa consultation sera opportune ;
 - Lorsque la Commune activera cette fiche-projet 1.1, le **bureau d'études** (désigné après appel d'offres) qui se chargera de peaufiner le projet en détails sera **composé d'experts en mobilité et en urbanisme** ;
 - Il arrive régulièrement à ce futur stade d'activation ou de convention-faisabilité, que **Mme DOCTEUR**, experte en mobilité et attachée à la DGO 1 Routes et Bâtiments, fasse une visite de terrain et fasse profiter le futur projet de ses conseils, et ce même pour des routes communales ;
- **Consulter les habitants de Fraipont ainsi que les asbl** susceptibles d'utiliser ce nouvel espace public :
 - Dans le futur cadre de l'activation de cette fiche-projet puis de l'octroi d'une convention-faisabilité auprès du DR, c'est-à-dire **lorsqu'un bureau d'études aura la mission de créer les aménagements de ce projet en détails**, M. MARCQ a déjà informé la CLDR que la **population fraipontoise** serait **consultée**.
- **Phaser les travaux** afin d'éviter trop d'inconvénients aux citoyens et commerçants des alentours :
 - La Commune prévoit de **consulter la population fraipontoise également à cet effet** lorsque - dans le futur cadre de l'activation de cette fiche puis de l'octroi d'une convention-faisabilité auprès du DR, un bureau d'études aura la mission de planifier ce phasage.

c. Présentation du pré-projet relatif à la fiche-projet 1.5 : FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente

M. MARCQ introduit cette présentation visuelle en précisant qu'en cette matinée du 12 juin, date de cette présente CLDR, une rencontre a eu lieu entre la Commune (M. MARCQ, M. DE TEMMERMAN et Mme PIROTTIN), Mme EVRARD du GREOVA ainsi que le responsable et l'employé du bureau d'études COSETECH : M. DELHEZ et M. LEMAIRE. Ces derniers sont en effet chargés des pré-études de 3 fiches-projets du lot 1, dont celle intitulée comme suit : **FORÊT, Aménager un espace de convivialité rue Forêt-Village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente. Ils devraient les avoir terminés durant le dernier trimestre de l'année 2019, ce qui laisse penser que le PCDR sera finalisé durant le premier semestre 2019** et prêt à être présenté en *Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (RW)*.

L'idée initiale consistait à aménager une cuisine extérieure et des aménagements de convivialité (bancs, tables, piste de pétanque, barbecues couverts, etc.) sous les préaux extérieurs de la salle communale du village de Forêt, qui vient d'être totalement rénovée et qui est gérée par le Syndicat d'initiative de Trooz. Cette rénovation n'a en effet pas inclu la création d'une cuisine intérieure, d'où l'idée d'en créer une à l'extérieur.

Bien que l'idée d'une cuisine extérieure, majorée comme l'a suggéré COSETECH en ce jour d'un plan de travail, d'un four à pizzas, d'un barbecue avec système d'extraction, de spots mais aussi de bancs, de tables autoroutières et d'un nouveau dallage sous les kiosques avant et arrière puisse concerner le développement rural (et donc faire l'objet dans le futur de ses subsides), et ce pour son aspect fédérateur à proximité d'une salle de village, quelques remarques sont sujettes à réflexion :

- Mme DEGLIN, qui dirige le SI, invite à se méfier d'une ouverture libre et tout public du site. En effet, un tel site accessible sans autorisation (si les utilisateurs acceptent de se passer d'eau et d'électricité) serait incompatible avec les locations hebdomadaires de la salle à proximité. En effet, ceux qui louent la salle souhaitent bénéficier exclusivement des jardins et préaux y attenants (pour y fumer, y jouer, y faire un barbecue...). Mélanger ce public locatif régulier à un public inconnu (touristes, citoyens) arrivés sans aucune réservation préalable risquerait d'engendrer des problèmes de bonne entente ;

- Le public locatif est connu du SI. Ce dernier peut dès lors se prévaloir de se voir se faire rembourser tout dégât via une garantie locative. Cette option serait impossible avec un public inconnu libre de bénéficier des lieux extérieurs à tout moment, sans état des lieux ni surveillance. La salle dispose en outre d'un règlement à respecter en matière d'horaires, de bruit etc. Les locataires de la salle et de ses alentours respectent généralement ce dernier, ce qui ne risque pas d'être le cas avec des utilisateurs tout-venants. Notons également à cet effet que des plaintes ont déjà été déposées lors d'activités extérieures qualifiées par le voisinage de trop bruyantes.
- Une autre option proposée consisterait à diviser les deux zones extérieures : une réservée avec la salle (petit préau arrière et accès à la salle et aux jardins par l'arrière) et une autre non réservée (grand préau et petite cour de l'avant, et porte entre les deux préaux fermée à clé). Or, cette configuration semble difficile car le grand préau est à chaque fois prisé par les locataires de la salle comme fumoir. En outre, l'accès à la salle par l'avant facilite l'accès au bar intérieur.

Il est donc préférable de revenir dans un premier temps au projet initial : simplement *complémenter la salle communale en place par une cuisine extérieure (barbecue, four à pizzas, plan de travail) et par l'aménagement de bancs, tables, éclairages, et piste de pétanque*. Concernant l'arrivée d'eau, il faudra dans le futur statuer sur la création ou non d'égouts ; la difficulté n'étant pas de faire venir l'eau en cette cuisine extérieure, mais de s'assurer de sa bonne évacuation. Une autre option pourrait consister en la création d'un évier extérieur contre le mur des WC intérieurs, où existent déjà l'arrivée d'eau. L'eau pourrait en cette zone verte pénétrer simplement dans la terre pour s'évacuer.

Afin de s'assurer d'offrir à cet espace communal extérieur les meilleurs aménagements de convivialité possibles, une rencontre aura lieu en juillet 2019 entre Mme DEGLIN, la CLDR, A. EVRARD et le comité de quartier de Forêt (Comité de la Renaissance). Mme DEGLIN se charge de les inviter. Le rencontrer en juillet permettra d'intégrer ses bonnes suggestions à la pré-étude dont se chargera COSETECH à partir d'août 2019.

Notons que si le projet est finalement ramené à cette idée initiale, l'idée d'une cuisine extérieure mobile est aussi évoquée. Cette idée pourrait faire l'objet d'une nouvelle fiche-projet PCDR. Enfin, il n'est pas exclu que ce nouvel espace de convivialité soit ouvert (le site est en effet muni d'une barrière) au public sans réservation les week-ends où la salle ne serait pas louée. Il faudrait seulement s'assurer de faire respecter les lieux et la tranquillité du voisinage. Notons enfin que juste en face, un investisseur privé est en train de créer une micro-brasserie, des chambres d'hôtes et des salles de réunions, et que cette nouvelle affectation serait très compatible, d'un point de vue touristique, avec ce nouvel aménagement convivial extérieur. Enfin, des événements ponctuels communaux (bal aux lampions, concerts...) y seraient aussi bienvenus.

c. Divers

Pour clôturer cette réunion, M. MARCQ annonce que la rencontre précitée du matin en compagnie du bureau d'études COSETECH en charge de la finalisation de 3 pré-études du lot 1 (mètres, planning et estimatif) a aussi impliqué deux autres visites de terrain : celle d'un espace vert à La Brouck (*fiche 1.3 : Restaurer un espace vert à La Brouck en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus*), ainsi que celle de la salle Floréal de Fraipont à rénover (*fiche 1.4*).

(Rapporteur : Alix EVRARD.)

CLDR du 9 octobre 2019

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL Réunion de la CLDR du 09 octobre 2019 – 20h Salle des Mariages – rue de l'Eglise 22, Trooz

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du PV de la CLDR du 12 juin 2019 ;
2. Hiérarchisation des fiches-projets des lots 2 & 3 ;
3. Annonce relative aux prochains Groupes d'Action (suite des GT) ;
4. Divers.

Présences

Représentation		Effectifs	Suppléants
Politique/Quart communal			
	1	Sébastien MARCQ, Président, Echevin PCDR	Myriam DUMONT, Conseillère communale - excusée
	2	Arthur DEGEE, Conseiller communal	Brigitte ANDRÉ, Conseillère communale - excusée
	3	Joëlle DEGLIN, Echevine tourisme, culture, patrimoine – excusée	Guy MARTIN, Conseiller communal - excusé
Géographique (+ autres)			
Forêt - Au Thier	4	Olivier DEPAIRON, Forêt	Olivier BALTUS, Au Thier - excusé
Sainry - Péry	5	Marc POLESE, Sainry	Charles BEUKEN, Sainry
	6	Yves MATZ, Péry	Paul VAN DAMME, Sainry
	7	Claude HONORE, Péry – excusé	Pierre TERWAGNE, Péry - excusé
Prayon	8	Sylvain BOVY, Prayon (démissionnaire)	Manuel MADERA PEREZ, Prayon (démissionnaire)
Fraipont-La Brouck-Trasenster	8	Guy BAILLY, Trasenster	Anne WUIDAR, ... - excusée
	9	Olivier LAROCLETTE, La Brouck	Jean-Claude PATUREAU, Fraipont
	10	Philippe HAOT, Fraipont Village (CCATM)	Christophe BOUHON, Fraipont Cité (conseillère en mobilité) - excusé
	11	Jean-Christophe SCHYNS, Fraipont	Yvette SIMONS, Fraipont (Cerele horticole Wallonia, théâtre « Les Djeu compères de la Tourette », bénévole « Le Merisier »)
Nessonvaux	12	Stéphane ARIMONT, Nessonvaux	Sarah DEHOUSSE, Nessonvaux (Centre protestant)
	13	Olivier GASPARD, Nessonvaux (Brigade communale Environnement)	Cécile DEPRESSEUX, Nessonvaux (Centre d'expression et de créativité) - excusée

Agents communaux PCDR : **PIROTTIN Nancy** et **DE TEMMERMAN Daniel** (excusé)

Agent accompagnateur du GREOVA : **EVRARD Alix**

Compte-rendu de la réunion

1. Approbation du PV du 12 juin 2019

Le PV est approuvé par tous moyennant les remarques suivantes :

- M. Marc POLESE n'était pas excusé lors de cette CLDR mais bien présent ;
- Concernant la fiche-projet *FRAIPONT, Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre* :
 - L'école libre de Fraipont compte déjà 2 entrées, il s'agirait donc plutôt d'en créer une **troisième** ;
 - Le périmètre de revalorisation relaté au premier point de l'OBJECTIF 1 du projet, qui indique entre autres « Jusqu'à l'église » doit être précisé par ce rajout : « **jusqu'à la venelle venant de la rue Bocquenade** » ;
 - Il s'agit de la **rue cour Laveau** et non de la cour Naveau ;
 - M. PATUREAU fait remarquer que dans le cadre d'un éventuel futur déclassement de certaines maisons à intégrer dans la place « à déplacer » dite « Emile Vandervelde de Fraipont », l'on pourrait procéder d'une pierre deux coups en distinguant mieux les deux places Emile Vandervelde de Fraipont et de Nessonvaux, ; les GPS ayant en effet pour habitude de les confondre et dès lors de mal y mener les conducteurs.
- Le bureau d'études COSETECH devant encore finaliser 3 pré-études du lot 1 au cours du dernier trimestre 2019, on imagine plutôt **présenter le PCDR devant la RW durant le 1^{er} semestre 2020** et non durant le dernier trimestre 2019 ;
- Enfin, Alix EVRARD a repéré quelques coquilles à corriger.

2. Hiérarchisation des fiches-projets des lots 2 & 3

Sébastien MARCQ ouvre la réunion en précisant qu'il est désormais temps de hiérarchiser les fiches- projets au sein de leur lot respectif (2 et 3).

Pour rappel, le lot 1, qui comporte les fiches les plus chères aux Troозиens et actuellement en cours de pré-étude, ont déjà été hiérarchisées : elles seront idéalement réalisables endéans les 3 premières années des dix années du PCDR (à partir de la date de sa future validation par la Rw). Mais il sera forcément difficile pour la Commune de les concrétiser toutes durant ces trois premières années. En cause : pour chaque projet la Commune sera invitée à participer - de manière parfois importante - à son co-financement. Voilà pourquoi entre les activations de deux fiches du lot 1 il sera parfois plus opportun d'activer une fiche du lot 2 ou 3 (parfois moins onéreuse).

Alix EVRARD poursuit en citant d'emblée les fiches-projets qui seraient, après examen de leur contenu – ne fût-ce que partiellement – subsidiables par le Développement rural. Pour rappel en effet : une fiche-projet du PCDR n'est pas forcément subsidiable par le DR. Il faut premièrement que le lieu qu'elle concerne (terrain ou bâtiment) soit une propriété communale (ou sujet à bail emphytéotique), et deuxièmement que le projet soit fortement empreint de citoyenneté. Ainsi, le gros syllabus appelé PCDR qui sera présenté en 2020 à la Rw comportera des fiches-projets qui ne seront pas toutes forcément finançables par le DR (DGO3). Le DR a en effet souhaité que tous les domaines de la vie au sein de la commune soient évoqués dans ce PCDR, qui représentera pour une durée de 10 ans un OUTIL communal STRATEGIQUE et GLOBAL, mais il ne subsidiera pas pour autant

chacune de ses fiches-projets. Il ne finance par exemple pas les infrastructures touristiques qui incombent davantage au CGT, ni les RAVEL incombant quant à eux à la Direction de la mobilité douce (DGO2). Il va par contre subsidier à 80% une petite voie lente en site propre permettant aux écoliers de rejoindre leur village à leur école en toute sécurité car cela augmente la qualité de vie non pas du touriste mais de l'habitant. Il en va de même pour les parkings : le DR subsidiera le parking attenant à une salle de village par exemple, mais pas un unique parking de covoiturage. Idem pour la performance énergétique des bâtiments : le DR veillera à ce qu'une nouvelle construction ou une rénovation en faveur de la citoyenneté (maison de village par exemple) bénéficie des meilleurs moyens durables et économiques en termes énergétiques ; par contre il ne financera pas d'un coup toutes les rénovations énergétiques des bâtiments communaux. Le DR n'installera pas non plus une éolienne et ne subsidiera aucun nouveau salaire lié à la concrétisation d'une fiche-projet.

Alix EVRARD propose aux membres de mener ensemble une réflexion vers un consensus, et ce afin d'éviter - idéalement - toute frustration à l'égard de la priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3 faisant l'objet de cette réunion. Pour rappel, le lot 2 comporte toutes les fiches idéalement à concrétiser endéans les 6 premières années du PCDR (ce qui signifie donc également endéans les 3 premières) ; et le lot 3 comporte toutes les autres fiches, peut-être moins importantes, ou intéressantes mais qualifiées de JOKER : par exemple une fiche à laquelle au moment de la présentation du PCDR à la Rw en 2020 il manquera encore un bâtiment ou un terrain communal pour se voir un jour concrétisée (pour rappel tout projet PCDR partiellement subsidiable par le DR doit concerner une propriété communale ou avoir fait l'objet d'un très long bail emphytéotique), ou une fiche relative à un bâtiment classé au Patrimoine des Sites et Monuments (cas du castel de la Fenderie par exemple).

Alix EVRARD poursuit cependant en précisant que ce classement ne sera pas rigide : la Direction du DR se montre en effet souvent très souple et comprend qu'au fil des dix années du PCDR certaines opportunités (vente d'un terrain privé par exemple) justifient qu'une fiche du lot 3 passe avant une fiche du lot 1 ou 2. Il en va de même pour la hiérarchisation de chaque fiche au sein de chaque lot : si la Commune peut le justifier, il sera permis par la DDR de bouleverser ce classement durant la période de subsidiation de 10 ans qui s'ouvrira bientôt.

Après plusieurs questionnements, voici le classement décidé au consensus des fiches-projets du lot 2 :

1. *ENTITE, Renforcer le service de la petite enfance via l'acquisition d'un bâtiment pour y créer une halte-garderie, y encourager l'activité des gardiennes ONE, voire même y créer une crèche publique*
⇒ Tous s'accordent sur le fait que ce problème majeur de garde d'enfants doit être pallié sur la Commune. Alix EVRARD rétorque que la Commune de Trooz, sur laquelle s'étendent les bienfaits de l'asbl La Teignouse, pourrait solliciter cette dernière pour former des gardiennes ONE susceptibles dans le futur de proposer leurs services dans la commune (La Teignouse propose ce genre de services si la demande de formation émane de la Commune).
2. *ENTITE, Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages*
⇒ Cette fiche a le mérite de porter largement sur toute l'entité et ainsi de pouvoir dans le futur en faire bénéficier plusieurs lieux ; au contraire il se peut aussi que dans le futur un gros projet se développe plus précisément en faveur d'un seul lieu.
3. *FRAIPONT, Préserver l'église communale en la transformant partiellement en infrastructure de rencontres intergénérationnelles*
⇒ M. PATUREAU attire tout de même l'attention sur le fait que la salle – en mauvais état - qui serait concernée par ce projet au sein de l'église se trouve dans le périmètre des orgues classés de l'église. Pour avoir lui-même rencontré l'obstacle de ces orgues classés pour le changement des fenêtres de sa maison située près de cette église, il se demande s'il ne s'agirait pas d'un frein pour la concrétisation de cette fiche... Alix EVRARD propose de se renseigner à ce sujet.

4. *ENTITE, Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel (dupliquée en lot 0)*
 ⇒ Bien que cette fiche semble très générale, elle aura le mérite de cibler un lieu / bâtiment patrimonial qui en aura peut-être besoin au bon moment. Restera à qualifier ce lieu de citoyen pour bénéficier des subsides du DR.

5. *ENTITE, Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages (dupliquée en lot 0)*
 ⇒ Pour rappel, les voies lentes en sites propres par exemple peuvent être subsidiées par le DR à 80 % (pour la 1ère tranche de 500 000 €. Attention ces dernières doivent présenter un intérêt citoyen (exemple : chemin cycliste sécurisé pour les enfants jusqu'à leur école d'un village à l'autre).

6. *ENTITE, Inventorier, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse (dupliquée en lot 0)*
 ⇒ Certains de ces petits éléments pourraient bénéficier de petits aménagements en faveur de la convivialité.

7. *ENTITE, Acquérir un bâtiment en vue d'y développer un espace polyvalent et intergénérationnel*
 ⇒ Fiche JOKER : il se peut que la Commune ait un jour l'opportunité de devenir propriétaire d'un bâtiment existant idéal pour ce genre de projet. Le DR pourrait dès lors l'aider pour cette acquisition.

8. *ENTITE, Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (dupliquée en lot 0)*

9. *ENTITE, Reconstituer deux bétchêtes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en menuiserie en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune et de recréer un lien entre l'Homme et la Vesdre*

10. *NESSONVAUX, Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de préserver et de sensibiliser la population à son histoire*
 ⇒ Notons ici que la Commune n'est pas encore propriétaire de ce terrain privé (fiche JOKER). Elle pourrait néanmoins le devenir dans le futur (peut-être aussi avec l'aide du DR) ou bénéficier d'un bail emphytéotique.

Remarque : la fiche *PRAYON, Aménager le site de la Rochette d'un point de vue didactique (déjà dupliquée en lot 0)* est définitivement sortie du lot 2 pour ne plus intégrer que le lot 0. En cause : le site est une propriété de Natagora : aucune cession ne sera un jour envisageable et aucune action ne pourra donc y être entreprise dans le cadre du PCDR.

Quant au classement, également décidé au consensus, des fiches-projets du lot 3 :

1. *NESSONVAUX, Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser (dupliquée aussi en lot 0)*
2. *FRAIPONT-CAMPAGNE, NESSONVAUX, Aménager l'ancienne buvette de football afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement (dupliquée en lot 0)*
3. *ENTITE, Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en souligner l'aspect patrimonial (dupliquée en lot 0)*
⇒ Plusieurs citoyens ont actuellement à cœur de réhabiliter plusieurs mares en danger. Malheureusement ces dernières sont des propriétés régionales et relèvent du DNF. Notons également qu'un PCDN permettrait dans le futur de subsidier – même très petitement – des projets en lien avec la biodiversité qui concerneraient des propriétés communales.
4. *TROOZ, Transformer la chapelle désacralisée de Trooz en un espace touristique et socioculturel polyvalent (dupliquée en lot 0)*
⇒ L'idéal serait que renaisse le même genre de projet que celui récemment abandonné consistant en ce que la Fabrique d'église, encore propriétaire de la chapelle, cède cette dernière pour un euro symbolique afin qu'elle devienne une microbrasserie locale dont une petite partie de la vente de chaque bière aurait été reversée pour une action sociale. Il pourrait s'envisager que la Commune en devienne dans le futur propriétaire et loue les lieux à un jeune entrepreneur susceptible, autour de son activité originale, de fédérer des touristes comme des citoyens (exemple cité de la *Bobeline*, microbrasserie ayant pris quartier dans l'ancien OT de Spa), tout en trouvant un intérêt social poussant la Fabrique d'église à céder sa chapelle désacralisée à la Commune pour un euro symbolique.
5. *FENDERIE, Réaliser dans la mesure du possible un/des espace(s) consacré(s) à la convivialité sur le site du castel (site et monument classé en propriété communale)*
⇒ Cette fiche, pourtant chère aux Troозиens, n'est malheureusement encore qu'un JOKER. En cause : certes il s'agit d'une propriété communale mais son caractère classé rend difficilement négociable toute intervention de réaffectation. La situation devient pourtant urgente car ce lieu fait trop souvent l'objet de délabrements volontaires. Ce lieu pourrait servir d'atelier de peintres, ou encore de musique...Alix EVRARD va se renseigner en détails sur les possibilités que le PCDR pourrait néanmoins offrir à ce lieu.
6. *TROOZ, Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne » (projet accepté par LEM entre les gares de Chaudfontaine et de Trooz) depuis la gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster (dupliquée en lot 0)*
⇒ Ce projet concernerait les communes de Trooz et de Pepinster ; or cette dernière ne bénéficie pas d'un PCDR et ne pourrait donc pas être concernée par un subside transcommunal à 90% du DR. En outre la Vesdrienne a un cachet PréRAVeL qui semble davantage incomber au financement de la DGO 2 (mobilité douce) et non du DR (DGO3).
7. *ENTITE, Installer des panneaux hydronymes en vue de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel (dupliquée en lot 0)*
⇒ La concrétisation a déjà débuté en lot 0. Néanmoins on pourrait imaginer ici et là près des panneaux historiques des crues quelques aménagements de convivialité/zones de repos.
8. *ENTITE, Améliorer la coordination et les échanges entre associations (dupliquée en lot 0)*

Ces classements devront être prochainement validés par le Conseil communal. Alix EVRARD peut éventuellement y assister afin d'exposer aux conseillers les choix stratégiques qui justifient la place de certaines fiches-projets.

3. Annonce relative aux prochains Groupes d'Action (suite des GT)

Sébastien MARCQ reprend ensuite la parole pour lancer l'idée auprès de membres de se réunir prochainement afin non plus de créer ni de grossir des (nouveaux) projets en lot 0, mais de tenter concrètement d'en réaliser certains (exemples : réhabilitation de murs en pierres sèches par les membres des GT le temps d'un week-end, etc.)

4. Divers

Néant.

Validation par la CLDR du PCDR finalisé (15 avril 2020) pour son prochain envoi au service extérieur de la DDR et obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE OURTHE VESDRE AMBLEVE (asbl GREOVA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Validation du PCDR finalisé par la CLDR (15 avril 2020) pour son prochain envoi au Service extérieur de la DDR et obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne

Dans le cadre du confinement général (mars, avril, mai 2020) lié à la pandémie *COVID-19*, cette validation du PCDR de Trooz finalisé, qui aurait dû faire l'objet d'une dernière réunion de la CLDR avant soumission à la *Région wallonne*, s'est opérée de manière virtuelle. Il en va de même pour la validation du procès-verbal de la dernière CLDR d'octobre 2019.

Il semblait important pour la *Commune de Trooz* comme pour le *GREOVA* que ce PCDR soit envoyé avant le mois de mai 2020 au *Service extérieur de la Direction du Développement rural*, et ce afin d'obtenir l'accord de recevabilité nécessaire souhaité avant la période estivale juillet-août pour prévoir - idéalement - la défense du PCDR de Trooz devant la *Région wallonne* durant le dernier trimestre 2020.

Un courriel détaillant ce contexte a dès lors été envoyé à tous les membres de la CLDR, en les invitant à prendre connaissance du fichier du PCDR finalisé (numérisé et hébergé sur *WeTransfer*). Une version papier a aussi été déposée à l'un des membres qui le souhaitait. La date butoir du 15 avril 2020 avait été fixée pour recevoir les dernières approbations, non approbations ou remarques des membres ; néanmoins, faute de réactions en suffisance, l'échevin en charge du PCDR, M. Sébastien MARCQ, a recontacté les membres qui ne s'étaient pas manifestés pour s'assurer de leur accord pour validation.

Malgré le courriel envoyé aux membres détaillant ce point : « *Il est possible que vous lisiez encore ici et là quelques contenus qui pourraient à l'infini être peaufinés ou corrigés, néanmoins le GREOVA et la Commune attirent votre attention sur le fait qu'il est plus que temps de soumettre le PCDR à la Région wallonne (comprenez svp avant la fin de cette année), et que de nouveaux débats en CLDR relatifs à des détails nous amèneraient à amoindrir nos chances de pouvoir encore le présenter : pour rappel, bien que l'étude socio-économique ait été maintes fois réactualisée depuis le début de l'ODR, la consultation citoyenne, elle, aura toujours commencé en 2012. Aussi, pas d'inquiétude si vous lisez encore certains détails que vous auriez aimé corriger/discuter (au sein des fiches-projets par exemple) : ils ne porteront en rien préjudice aux futures réalisations du PCDR car nous vous rappelons que chaque fiche-projet (particulièrement celles du lot 1), au moment de sa future activation, pourra faire l'objet d'une révision totale par un bureau d'études, qui sera soumise à la CLDR.* », certains membres de la CLDR se sont montrés craintifs quant à certains détails relatifs aux fiches-projets du lot 1, qu'ils pensaient « figés » (exemple : nombre de places de parking prévues ici ou là).

L'agent de développement Alix EVRARD a donc personnellement recontacté certains d'entre eux afin d'atténuer leurs craintes : **tant que l'essence même de chaque projet (objectif principal mis en avant par la consultation citoyenne) sera préservée, les détails des descriptifs et plans de chaque fiche-projet pourront encore muter et être soumis pour validation consultative à la CLDR lors de sa réactualisation, de son activation et de la création du projet définitif qui s'ensuivra. Pour rappel la tenue de 4 CLDR au minimum par an est une condition imposée par la *Direction du Développement Rural*, qui veille à ce que la population qu'elle représente prenne régulièrement connaissance des avancées des projets subsidiés.**

Moyennant quelques corrections ou remarques à prendre en compte dans le futur, tous les membres ont finalement validé le PCDR finalisé (et dès lors son envoi au *Service extérieur de la Direction du Développement rural* pour demande imminente d'accord de recevabilité), ainsi que le PV de la précédente CLDR (octobre 2019).

Lorsque ces remarques/corrections ne portaient pas sur des détails susceptibles d'être encore modifiables lors des futures activations de fiches-projets et des réactualisations de leur pré-étude, elles ont été directement intégrées par le GREOVA au fichier PCDR finalisé. Ces petites corrections portaient essentiellement sur les parties 1 (analyse socio-économique) et 5 (fiches-projets) du PCDR.

Toutes les remarques relatives aux détails des fiches-projets qui pourront être rediscutés dans le futur sont ici listées :

Fiche 1.1 FRAIPONT, Aménager la place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre :

- Comme déjà évoqué au sein des deux fiches-projets relatives à la confusion des *place Emile Vandervelde* de *Fraipont* (fiche-projet 1.1) et *placette Emile Vandervelde* de *Nessonvaux* (fiche-projet 3.1), il est suggéré que soit rebaptisée l'une des deux d'un nom un peu plus contemporain (celui d'un artiste par exemple, ou de *Jules Martin*), et ce en soumettant quelques noms préalablement choisis au vote des habitants de l'entité.
- Il est important que l'objectif prioritaire, bien stipulé dans la fiche-projet, relatif à un aménagement en faveur des personnes (et non en faveur de la mobilité et du parcage, qui n'est que l'objectif secondaire) ne soit jamais remis en question. En effet une mixité équitable des fonctions « aménagements pour les personnes » et « parcage » au sein de la place et du terrain du presbytère restreindrait les possibilités de restauration et limiterait la convivialité de la place (si par exemple en son centre - entre les futurs kiosque et esplanade – y apparaissaient 4 places de parking).
- Le plan des aménagements de la place (page 333) indique en effet actuellement deux espaces de 4 places de parking : l'un est accolé au kiosque, le deuxième est en bordure des habitations de l'autre côté de la place ; or, pour libérer le kiosque de cette proximité peu souhaitable, ces 4 places de parking pourraient être disposées à proximité et parallèlement à celles de l'espace en bordure des habitations.
- Il est souhaité au niveau technique que cette fiche-projet soit dans le futur retravaillée par un bureau d'études expert en mobilité (des personnes comme des engins), et ce afin de lui conférer avant toute réalisation maladroite une vraie lisibilité et une vraie cohérence.
- Il sera aussi nécessaire de consulter les riverains, premiers concernés, lors de l'activation de cette fiche-projet.

Fiche 1.3 LA BROUCK, Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et y attirer un tourisme diffus :

- Bien que l'avant-projet ait été validé par la majorité de la CLDR, un membre trouve le projet encore trop peu développé, et remet en question la projection de 37 nouvelles places de parking sur les deux côtés de la *place Texeira* ouverts vers les habitations.
- Il sera aussi nécessaire de consulter les riverains, premiers concernés, lors de l'activation de cette fiche-projet.

Fiche 1.4 FRAIPONT, Rénover et aménager la salle Floréal en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative :

- Au niveau du plan de la pré-étude qui sera réactualisé dans le futur, veiller à réfléchir aux/y indiquer les éléments suivants :
 - Songer à une épuration des eaux usées : où se jetteraient-elles ?
 - Ne faudrait-il pas une citerne d'eau de pluie pour alimenter la chasse du WC ?
 - Les deux escaliers vers la scène sont déplaçables.
 - Une servitude de passage est essentielle via le fond du parking, au niveau de la scène pour garantir un accès piétons aux riverains des deux maisons voisines.
 - La descente au ruisseau au fond du parking est à laisser libre pour y laisser accéder ses gestionnaires provinciaux.

Fiche 1.5 FORÊT-VILLAGE, Aménager un espace de convivialité à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente :

- La nouvelle toilette extérieure pourrait être sèche ou autonettoyante (monnayeur à 50 centimes), et non traditionnelle.

Autres :

Un membre a relevé que les actions déjà concrétisées en lot 0 n'étaient pas toutes d'origine communale, mais bien exclusivement citoyenne, ce que l'auteur de programme et les agents accompagnateurs ne démentent en rien. Il est en outre rapporté que certaines actions, telles que l'objectif *Commune zéro déchet (cité en lot 0 à projeter)*, n'était qu'une proposition exclusivement communale, datant de l'ancien échevinat et très peu travaillée ni réellement envisagée jusqu'ici. Néanmoins, le GREOVA a maintenu cette proposition dans la mesure où le Collège communal peut aussi être à l'origine des projets, même s'ils ne sont qu'envisagés en lot 0. Il en va de même pour le projet relatif à la création d'un PCDN, procédure de longue haleine, qui bien que difficilement envisageable dans les années à venir, intéressent certains membres de la CLDR désireux de préserver davantage leur environnement.

Le GREOVA remercie tout le personnel communal et tous les membres de la CLDR pour leur attention et leur attitude constructive face à cette validation particulière du PCDR qu'ils élaborent depuis plusieurs années. Si cette première phase a été rallongée, la Commune et ses citoyens pourront bientôt profiter de l'outil, autant stratégique que financier, que représentera ce PCDR validé par la Région wallonne, nous l'espérons avant la fin de l'année 2020.

Procès-verbal du Conseil communal de Trooz du 14 avril 2020 (approbation du PCDR finalisé et de son envoi à la DDR pour obtention d'un accord de recevabilité devant la Région wallonne)



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 14 avril 2020

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle, Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Approbation PCDR et envoi pour validation à la Direction du Développement Rural de la Région wallonne.

Le collège communal,
Vu la délibération du Conseil communal du 31 mai 2010 décidant d'adhérer à un projet de Développement Rural et la désignation du GREOA en qualité d'organisme accompagnateur ;
Vu la composition de la Commission Locale de Développement Rural arrêtée à la date du 23 avril 2019 ;
Vu le travail réalisé au cours des diverses réunions par la Commission visée ci-avant, notamment, la définition des objectifs de développement et l'élaboration des fiches-projets s'y rapportant ;
Vu la rédaction de l'ensemble du document par les services du GREOVA ;
Considérant que les membres de la Commission ont été invités à consulter et à approuver le document sur support numérique en raison des mesures des confinement liées à la pandémie de COVID-19 ;
Attendu qu'après approbation par le Collège communal, un exemplaire du dossier sera envoyé à la DGO3 pour vérification ;
Attendu que le dossier sera soumis à l'approbation du conseil communal ;

DECIDE :

1. d'approuver le document final du PCDR rédigé par les services du GREOVA ;
2. de charger le GREOVA de préparer l'exemplaire à transmettre par la Commune à la DGO3, pour vérification quant à sa complétude.

Par le Collège communal,

Le Secrétaire,
(s) Bernard FOURNY

Le Président,
(s) Fabien BELTRAN

Pour extrait conforme, le 14 avril 2020,

Le Directeur général,


Bernard FOURNY



Le Bourgmestre,


Fabien BELTRAN

ANNEXES PARTIES V et VI
FICHES-PROJETS
TABLEAUX RECAPITULATIFS
Commune de Trooz

Carte n°6 : Projets et propriétés communales

Cette carte permet de visualiser la localisation des fiches-projets des lots 1, 2 et 3 du PCDR, ponctuels et linéaires, et ceux couvrant l'ensemble du territoire communal. Elle reprend aussi l'ensemble des propriétés communales (voir annexes des parties V et VI).

Auteur de programme :
 Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA)
 Place de Chézy, 1, 4920 Harzé - AYWAILLE
 Tél.: 04 384 67 88 - Fax : 04 384 74 37
 @mail: greova@greova.be

PCDR approuvé
 Par le Conseil communal Le
 Par la Région Wallonne Le

Directeur Général Bourgmestre Ministre en charge du Développement rural

LEGENDE

Projets
 ① Identification et localisation des projets

Zone urbanisable
 Zone d'habitat [art.26]
 Zone d'habitat à caractère rural [art.27]
 Zone d'aménagement communal concerté [art.33]
 Zone de services publics et d'équipements communautaires (art.28)
 Zone d'activité économique (art.30 1-2)
 Zone d'activité économique industrielle (art.30 2-3)

Cadastre
 Propriété communale
 Bâti

Voies de communication
 Route régionale
 Route communale
 Ligne SNCB

Mobilité douce
 La Vesdrienne (Projet en cours)
 Parcours VTC (Projet en cours)
 Route d'Artagnan (Projet en cours)
 Cours d'eau (La Vesdre)
 Limite communale

Origine de l'information
 Plan de secteur - PCC - Cadastre : SPW (2019)
 Administration communale

PROJETS		
Número	Lieu	Intitulé
Lot I		
Fiche I.1	Fraipont	Aménager la Place Emile Vandervelde afin d'en faire un espace de convivialité et de rencontres pour les villageois et les touristes tout en assurant une mise en valeur de la Vesdre
Fiche I.2	Trooz	Aménager le bâtiment « La Fenderie », contigu à la Maison de la Laiterie en espace polyvalent à destination de la vie citoyenne et associative
Fiche I.3	La Brouck	Restaurer un espace vert en lieu de rassemblement et de rencontres pour améliorer le cadre de vie et la convivialité des villageois et attirer un tourisme diffus
Fiche I.4	Fraipont	Rénover et aménager la salle Floral en espace de rencontres destiné à la vie citoyenne et associative
Fiche I.5	Forêt	Aménager un espace de convivialité rue Forêt-village à proximité de l'ancienne école transformée en logements sociaux et salle polyvalente
Lot II		
Fiche II.1	TROOZ (Commune)	Renforcer le service à la petite enfance via l'acquisition d'un bâtiment pour y créer une halte-garderie, y encourager l'activité des gardiennes ONE, voire même y créer une crèche publique
Fiche II.2	TROOZ (Commune)	Réaliser des aménagements afin d'améliorer le cadre de vie, la convivialité et la sécurité dans les villages
Fiche II.3	Fraipont	Préserver l'église communale en la transformant partiellement en infrastructure de rencontres intergénérationnelles
Fiche II.4	TROOZ (Commune)	Renforcer l'identité communale par la préservation et la valorisation de son patrimoine historique et mémoriel (duplicquée en lot 0)
Fiche II.5	TROOZ (Commune)	Développer et mettre en valeur les itinéraires de promenades pour favoriser la mobilité douce dans les villages (duplicquée en lot 0)
Fiche II.6	TROOZ (Commune)	Investir, restaurer et promouvoir les éléments du petit patrimoine local en vue de les préserver, de les valoriser et de sensibiliser la population à leur richesse (duplicquée en lot 0)
Fiche II.7	TROOZ (Commune)	Acquérir un bâtiment en vue d'y développer un espace polyvalent et intergénérationnel
Fiche II.8	TROOZ (Commune)	Améliorer le PEB des bâtiments communaux et mettre en place des technologies faisant appel aux énergies renouvelables sur le site de l'Administration communale (duplicquée en lot 0)
Fiche II.9	Fraipont	Reconstituer deux bûchettes en collaboration avec les institutions scolaires spécialisées en vue de mettre en valeur le patrimoine historique et naturel de la commune
Fiche II.10	Nessonvaux	Aménager et valoriser le site de l'ancienne Tourette afin de la préserver et de sensibiliser la population à son histoire
Lot III		
Fiche III.1	Nessonvaux	Réaliser un aménagement de convivialité sur la petite zone verte de la placette Emile Vandervelde, en outre à sécuriser (duplicquée en lot 0)
Fiche III.2	Fraipont	Aménager l'ancienne buvette de football afin d'y organiser des activités de sensibilisation à la nature, aux circuits-courts et à l'environnement (duplicquée en lot 0)
Fiche III.3	TROOZ (Commune)	Valoriser les domaines et environnements particuliers (dont aquatiques) liés aux promenades afin d'en couvrir l'aspect patrimonial (duplicquée en lot 0)
Fiche III.4	Trooz	Transformer la chapelle désaffectée de Trooz en un espace touristique et socioculturel polyvalent (duplicquée en lot 0)
Fiche III.5	Trooz	Réaliser dans la mesure du possible un/des espace(s) consacré(s) à la convivialité sur le site du castel (monument et site classé en propriété communale)
Fiche III.6	Trooz	Prolonger la liaison lente dite « Vesdrienne » (accréditée en 2019 par LEM jusqu'à la Gare) depuis la gare de Trooz jusqu'à la commune de Pepinster (duplicquée en lot 0)
Fiche III.7	TROOZ (Commune)	Installer des panneaux hydronomes en vue de restaurer l'image des cours d'eau et de valoriser le patrimoine naturel (duplicquée en lot 0)
Fiche III.8	TROOZ (Commune)	Améliorer la coordination et les échanges entre associations (duplicquée en lot 0)

